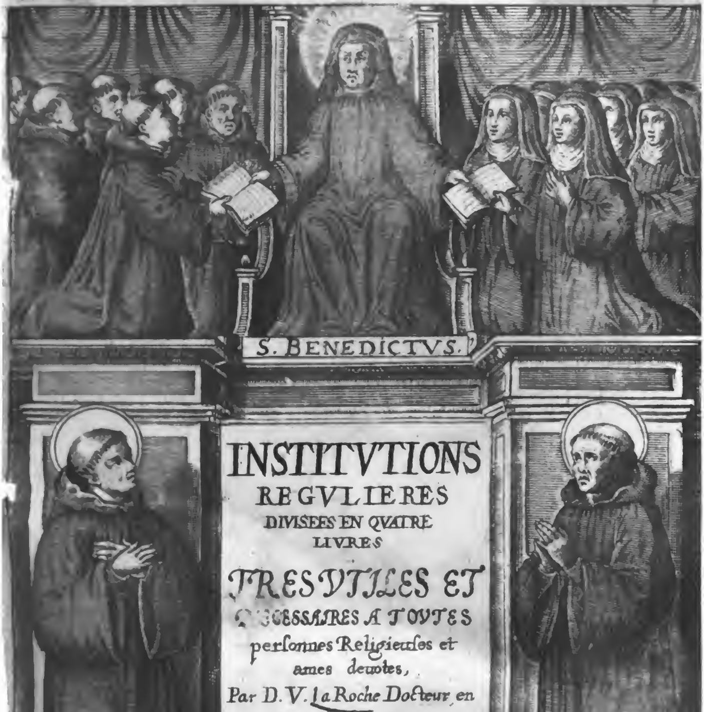

S. BENEDICTVS.
INSTITVTIONS
REGVLIERES
DIVISEES EN QVATRE
LIVRES
TRES VTILES ET
NECESSAIRES A TOVTES
personnes Religieuses et
ames deuotes,
Par D. V. La Roche Docteur en
Theologie Religieux de
l'Ordre de Sainct
Benoist.
A LYON
Chez PIERRE RIGAVD et associez
ruë Merciere au coing de ruë
Ferrandiere, à la
Fortune.
M.D.CXXVI.
Auec approbation des docteurs
et
priuilege du Roy

LES INSTITVTIONS REGVLIERES DE LA VIE MONASTIQVE:

Diuisees en quatre Liures;

Esquels est amplement traicté des trois Vœux Monastiques, & Religieux, l'Obeïssance, Chasteté & Pauureté, selon la disposition du Droict diuin & humain:

Oeuure non moins pieux que docte, tres-vtile pour l'instruction & consolation de toutes personnes Ecclesiastiques & Religieuses.

On le trouuera enrichy de beaucoup d'Histoires & Exemples notables de plusieurs Saincts remarquables, qui ont excellé en chacune desdictes vertus.

Auec les Sommaires de tout ce qui est contenu en chaque Partie: Et vn Indice general fort ample, des choses plus remarquables qui y sont traictées.

Par D. V. LA ROCHE, *Docteur en Theologie, Religieux de l'Ordre de Sainct Benoist.*

A LYON,

Chez PIERRE RIGAVD, & Associez, ruë Merciere, au coin de ruë Ferrandiere, à l'enseigne de la Fortune, 1626.

Auec Approbations des Docteurs, & Priuilege.

A

TRES-ILLVSTRE ET REVEREND PRELAT, Mᵉ CHARLES DE SENECTERE, Abbé du Moneſtier S. Chaffre.

MONSIEVR,

Tandis qu'intimidé de la menaçante voix proferée par l'organe prophetique ie trauaille, ſelon la mediocrité de mes forces, à reſtaurer la Ieruſalem Monaſtique, & quand & quand m'enſeigner moy-meſme, de peur que Dieu ne retire entierement ſon ame d'icelle, & ne la reduiſe en terre deſerte, & inhabitable : C'eſt à dire, que tandis que ie m'efforce de monſtrer par mes Diſcours, quelle eſt la qualité & dignité des Vœux Reguliers,

Ierem.6.

& combien necessaire l'obseruance d'iceux aux personnes qui les professent : Voicy que ie tourne les yeux, & mon imagination me porte à vous representer comme à vn grand Prelat & moderateur en l'estat de Religion, & vous dire, que fort prudemment vn sage & politique mondain a prononcé, que celle ville & republique seroit heureuse, où les citoyens obeïroient aux Magistrats, & les Magistrats aux loix; déclarant en cela, que de l'Obeïssance procede le bien des mortels ; que par icelle les Empires sont establis, les Citez asseurées, les familles deuëment conduites & gouuernées : voire, ainsi qu'enseigne le diuin Rom. 5. *Apostre ;* C'est par la desobeïssance d'vn homme, que plusieurs sont deuenus pecheurs, & que par l'Obeïssance d'vn homme plusieurs sont constituez iustes ; *voulant insinuer, & apres assigner à ceste excellente vertu le bien de l'vniuers, & à son contraire le*

mal

mal de tout le monde. C'est l'obseruance de ceste vertu, qui a iadis rehaussé l'ancien & tant venerable Ordre Monachal au plus releué degré d'honneur, de puissance & grandeur, en ce qui regarde le spirituel & temporel. Vertu gardienne des autres vertus, laquelle estant, tout subsiste; & defaillant, tout va en ruine. Ouy vous dire & remonstrer, que la Pauureté Monastique & l'abnegation de toute particularité est de telle importance, que sans icelle toutes choses diuines & humaines vont en decadence. D'abondant, que la Chasteté est si recommandable, qu'icelle manquant, toutes les autres vertus perdent leur lustre, leur beauté & leur grace.

Ie ne veus icy estaller les ruines & desordres, que le mespris de ces religieuses & vertueuses qualitez a causé à tant de Maisons Religieuses qu'on voit malheureusement & tout à fait desertees au detriment du seruice de Dieu, & tres-grand dõmage du peuple

Chreſtien : encores moins veus-ie faire voir, cõme en pluſieurs Monaſteres on n'y apperçoit que des demy-hommes, & encore quelques ſottes & lourdes ſtatues, deſtituees de la Science, Sapience & Prouidence requiſe, comme dit vn grand Docteur. Ce ſeroit vous ennuyer & m'affliger moy-meſme en la pourſuite d'vn tel ſujet : C'eſt aſtheure que i'ay pour ce regard obey à mon indignation, & conſenty à ma douleur. Ie diray ſeulement, que n'y ayant aucun Religieux tant peu ſoit-il pourueu d'entendement, qui puiſſe ignorer les maux cauſez par la damnable tranſgreſſion des Vœux, ny tant ſoit peu touché de reſſentiment, qui ſe puiſſe taire ; Ie n'ay deu ny peu me retenir, que ie n'aye mis en auant les quatre liures ſuiuans, contenant les Inſtructions ſainctes & ſalutaires aux debonnaires Religieux ignorans ; comme pareillement les puiſſantes menaces & ineuitables peines aux obſtinez deffaillans, qui deſtiennent

nent

nent la verité de Dieu eternel en iniustice. Et cela sous vostre adueu. Mais quoy? En vain toutes nos remonstrances, instructions & doleances; Si Dieu par sa grace n'excite les volontez, ne purifie les cœurs, & ne donne les courages; car rien de Sainct, s'il ne le sanctifie; rien n'est puissant, s'il ne le fortifie; ny rien heureux, s'il ne le fait prosperer. C'est à luy, auquel faut principalement recourir, à ce qu'il transfere les affections de la vanité du siecle, & les porte à la conqueste des biens celestes, retire les ames des desirs charnels, & fasse infusion des spirituels: si que separez des actions seculieres, & souïlleures des œuures terriennes, la vie s'accorde auec le nom, la profession paroisse en l'action. A quoy ie ne doute pas que vostre pieté ne se rende cooperante, accomplissant les offices d'vn tres-digne Abbé; proffitant autant fructueusement, que vous presidez meritoirement. Non vous ne degenerez point à vos deuanciers

ciers, que la maison de SENECTERE *(en cest endroit grandement Saincte) a donné à tant d'Abbayes, Eueschez & autres dignitez Ecclesiastiques, desquels la memoire demeurera à iamais celebre & preticuse à la posterité: Mais le Ciel receuant mes prieres fera que vous les surpasserez; à quel effect ie supplie la diuine Majesté de vous despartir ses benedictions, tout ainsi que ie vous demeure tousiours,*

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant
Religieux & seruiteur,

LA ROCHE.

PREFACE GENERALE SVR LES QVATRE LIVRES DES VOEVX Monaſtiques;

Aux Venerables Congregations de l'Ordre ſainct Benoiſt en France.

PVISQV'EN la Science & Sapience conſiſtent les richeſſes de Salut, puis qu'il eſt vray qu'il n'y a que les fols qui meſpriſent la Sageſſe & la Doctrine, ſoit que les vns ignorent la precieuſe valeur d'icelle, & comme trop groſſiers ne perçoiuent les choſes qui appartiennét à Dieu; & que les autres enflez & bouffis preſomptueuſement de la prudence mondaine, ne faſſent eſtat de la Sapience Diuine, ſoit qu'encor il y ait des perſonnes qui entendent fort bien ce qui eſt de la perfection Chreſtienne, & de l'eminence de la vie Euangelique; qui neantmoins pour auoir le palais de leur cœur

Eſa. 33.

Prou. 1.

cœur entoxiqué de la fieure d'iniquité, veulent, parlent & prattiquent follement ce qu'elles entendent ſagement ; Soit en fin qu'on voye pluſieurs qui ont à meſpris la Science & la Doctrine ; pour autant qu'ils n'ont le cœur en icelle, mais ailleurs, leur eſprit eſtant diuiſé, & pluſtoſt poſé en la choſe qu'ils aiment, qu'en celle qu'ils profeſſent : Car le cœur du Sage cherche la Doctrine, & la bouche du fol ſe repaiſt d'vne ſotte ignorance, O que la Sapience eſt aſpre aux hommes indoctes & mal inſtruicts ! Celuy qui n'a point de ſens ne s'arreſte en icelle, dit le Sage.

Prou.15.

Ecclesiaſtique 6.

C'eſt doncques à telles gens que nous entreprendrons de faire voir la ſaincte Doctrine, l'admirable Sapience, tres-ſaincte Diſcipline, qui eſt & qui a eſté profeſſee par tous les plus Sages, Doctes & Saincts perſonnages, en ce qui regarde les vœux Reguliers, dont la follie des ſuſdictes perſonnes ſera d'autant plus reprehenſible, que la Science eſt plus pretieuſe : Ouy nous entreprennons de monſtrer, que d'icelle Doctrine procede l'acquiſition de la felicité, les victoires, triom-

phes,

phes, & conqueſtes de la Maiſon eternelle de gloire. D'icelle pouuons nous dire, que ſon acquiſition eſt meilleure que la marchandiſe de l'or & de l'argẽt. Heureux celuy qui l'a trouué: car elle excede en bonté les plus rares richeſſes mondaines: Tout ce qui eſt plus deſiré ne luy peut eſtre parangoné. Mais ſingulierement les Ames tant auides des biens terriens & beantes inceſſamment apres l'auare poſſeſſion des choſes terreſtres, pourront voir en nos eſcrits, qu'icelle Doctrine excelle & excede incomparablement les facultez de la terre. Elle eſt vn Bien interieur ſurpaſſant l'exterieur, ne ſe pouuant perdre celuy là, oüy ceſtuy-cy: Bien qui a eſté preferé, & le doit eſtre, aux Royaumes & aux Throſnes; & plus noble que les armes militaires; Bien auec lequel les richeſſes terriennes ne peuuent entrer en comparaiſon, ny les pierres precieuſes en parallelle, d'autant que l'or luy eſtant comparé, n'eſt qu'vn peu d'arene, & l'argent ne ſera eſtimé que comme boüe pour ſon regard.

Prou. 3. *Prou. 8.* *Eccleſia. 9.* *Sap. 7.*

O que reprehenſible donc le meſpris d'vne ſi ſalutaire Doctrine. I'entens de la

diſci

discipline Reguliere, à ceux qui en doiuent faire la professiõ, attendu son excellence, qu'on peut considerer en sa matiere, auctorité & vtilité : Vn tel mespris si griefuement irrite la Majesté Diuine, que la Loy du Dieu des Armees ayant esté reiettee & la parole du Sainct d'Israël blasphemee, s'en est ensuiui, que la fureur du Seigneur s'est courroucee, en sorte que la playe a esté incurable : Dieu a esté tellement offencé de plusieurs personnes Ecclesiastiques & Reguliers, qu'il ne reçoit leurs prieres en bõne part. L'Escriture l'asseure, quand elle prononce, que qui retire son oreille pour n'entendre la loy, que son oraison sera execrable. Dieu aime la science & discipline en ses enfans, c'est elle qui luy donne ioye & contentemẽt. Car il est dit : Que le sage fils esioüit le pere. Dieu n'aime que celuy qui habite auec la Sapiẽce. Le Createur qui a faict le peuple (dit le Prophete) n'aura misericorde d'iceluy, d'autant qu'il n'est sçauant. Le Seigneur benira le lieu où entrera la Sapience. Icelle mesme en l'homme Ecclesiastique est l'arbre de vie qui fut jadis au Paradis Terrestre : Celle-là sustante la vie

Esa. 5.
2. Paralipo. 36.
Prou. 23.
Prou. 10.
Esa. 27.
Eccle. 14.
Prou. 3.

vie ſpirituelle; comme celuy-cy la vie corporelle. La Science eſt vn fort & puiſſant rampar à toute perſonne Religieuſe; parce que la malice de Sathan ne ſçauroit vaincre la Sapience de l'eſprit ſainct. Les ſerpēts, dit Dieu par ſon Prophete, ne nuiront & n'occiront en ma ſaincte montagne, parce que la terre eſt remplie de ma Science.

Sap. 7.

Eſa. 5.

Certes nous voyons par experience, que la Science & Diſcipline Reguliere eſt en la vigne de Religion, comme vne haye ou forte cloiſon, de laquelle le Pere celeſte l'a enuironnee: où vne telle cloſture manque, tous les fruicts ſont rauagez, la poſſeſſion eſt au pillage, le cruel ſanglier y entre, & y faict vn tres-grand degaſt, & inſigne dommage. Celuy qui rompt ceſte cloiſon eſt mordu par le coleuure, ie dis, le coleuure de l'Enfer, duquel la morſure premierement bleſſe, & porte à la coulpe, puis fait ſortir la douleur interieure; & finalement donne la peine eternelle. La Science par la Diſcipline, dans les Monaſteres, contient toutes choſes en deuoir, crainte, & vigilance, conſerue les fruicts és champs de Religion: que ſi celle-là eſt negli

Mat. 21.

Eccle. 10.

negligee, arriue que les oiseaux de rapine voltigeans en l'air tenebreux y deuorent les ames d'vne morsure amere.

Deutero. 32.

C'est la Science accompagnee de la Discipline, qui glorifie Dieu, qui edifie le prochain, qui delecte les bons Anges & contriste les mauuais ; glorifie Dieu, lors que la personne Religieuse prepare par icelle vn Temple bien orné au S. Esprit: le prochain demeure edifié, voyant la lumiere de plusieurs bonnes œuures, & en donne gloire à Dieu : les bons Anges en reçoiuent ioye & liesse, considerant que par le moyen de la Science, & Discipline, seures gardes, leurs offices, & ministeres ne sont mal employez : au contraire Sathan & ses complices en sont fascheusement tourmentez, parce qu'icelle empesche que l'homme n'aille apres les concupiscences charnelles.

1. Cor. 6.

O que vituperable, reprehensible & damnable est la personne Religieuse, si on considere, que la Diuine misericorde l'ayant logé dans vn port tranquille & asseuré, elle y fait naufrage, conuertissant le sacrifice de loüange en contumelies ! Si Dieu par sa misericordieuse bonté luy

auoit

auoit donné le lieu de penitence, & elle en abuse superbement, ne se soucie d'offencer au lieu où se deuoit corriger, se monstrant pariure en ses promesses, & criminelle enuers Dieu, les Anges, & les hommes. Car tout ainsi que nul meilleur que celuy qui profite en Religion, pareillement nul plus scelerat & criminel que le desreglé, & preuaricateur en icelle.

Certainement plusieurs choses aggrauent le peché de la personne Reguliere, dans les maisons religieuses. Sçauoir la saincteté du lieu, l'opportunité de bien faire, la prouision, & l'occasion que Dieu luy a donné, la profession qui a precedé: Ioinct que temerairement elle entreprẽd d'exercer ce dont elle est indigne, occupe le lieu des gens de bien, fraude les pieuses intentiõs des fondateurs, mesprise la misericorde & Iustice Diuine. Que la Saincteté du lieu rende plus griefue l'offence, le Prophete le declare, parlant du pecheur. Il a fait iniquement en la terre des Saincts, & ne verra la gloire de Dieu: chose grandement desplaisante au Pere de misericorde, & que la terre par luy sanctifiée soit indignement contami-

Esa. 26.

Ierem.2. nee les Escritures Sainctes tesmoignent qu'elle est en fin mise en friche, desertee de tous habitans, ainsi que Dieu commande que le figuier sterile soit couppé, Luc. 13. & n'occupe plus la terre. Dieu veut estre sanctifié par ceux qui l'approchent en ministere, & punit rigoureusement les enfans d'Aaron, faisant autrement. Leui. 10.

Grande est la malice, trop coulpable la faute de ceux qui mangent le bien des maisons Ecclesiastiques, dōnez & aumosnez pour l'entretenement des personnes pieuses, deuotes, & Religieuses, à ce que Dieu fust dignement seruy & son peuple Chrestien, spirituellement, & temporellement soulagé. Ceux-là donc pour auoir quitté leur premiere institution, de tant qu'ils se sont rendus indignes du benefice des fondateurs; d'autant aussi plus desagreables à Dieu, en sorte que plus ils croyent en leurs ministeres, & offices appaiser la fureur de la Diuine Iustice, plus ils l'irritent & prouoquent.

Ha! qu'il seroit requis & necessaire que telles gēs prinsent garde cōbien horriblemēt les pechez perpetrez en lieux Saincts Luc. 10. ont esté vengez. Le peché de superbe commis

commis au Ciel par les tant nobles bandes Angeliques a esté puny de la damnation eternelle : Le peché de desobeïssance dans le Paradis Terrestre a mis en exil, & donné la mort à tout le genre humain. Le peché d'auarice, ou de l'amour charnel perpetré en la sacree Congregation du Fils de Dieu par Iudas, fait qu'il perit malheureusement entre le Ciel, & la Terre. La mort subite & terrible est est ordonnee en supplice à Ananie & Saphira sa femme, pour auoir encouru le crime, de proprieté en la premiere Eglise Apostolique.

Genes. 3.

Actes 1.

Mais sans nous esgarer sur ce suject dauantage, reuenons à traicter de l'vtilité & necessité de la Doctrine, & Discipline Reguliere. Disons que tous les vrais Religieux & Religieuses ressentent, & ressentiront tousiours, que c'est au moyen des sainctes & Regulieres instructions qu'ils se relient, & rallient auec Dieu, leur souuerain bien, & parfaict contentement par vn triple & mistique cordeau, sçauoir de l'Obeïssance subjugante la propre volonté : & consequemment obstant l'Enfer par la Pauureté allegeante & liante la

 terrien

terrienne conuoitise, & ainsi faisant cesser toute meschanceté ; celle-là estant la racine de tous maux. En troisiesme lieu, par la Chasteté releuee, & resserrante la charnelle volupté, dont l'homme est fait semblable à l'Ange : partant sainctement mysterieux le nombre des trois vertus Regulieres, car dans les sacrees auspices d'iceluy, on sacrifie à Dieu, en perfection, & on approche celuy qui est le commencement, le milieu, & la fin. Sçauoir la glorieuse Trinité, & vnique Deité. Partant à bon droict, & bien à propos, ainsi qu'il semble, nous auons essayé de traicter d'icelles vertus aux quatre liures suiuans, esquels nous n'auons voulu discourir de plusieurs menuës obseruances Regulieres, la plusspart indifferentes, non necessaires, iaçoit que fort vtiles, pour raisons desquelles plusieurs deuots personnages ont donné quelques salutaires enseignements. Ie trauaille à contenter les plus excellens esprits (à ce particulierement solicité) par vne solide doctrine extraicte des Escritures Sainctes, emprũtees de l'auctorité des SS. PP. Docteurs de l'Eglise Chrestienne, & Catholique, au moyen dequoy

Nombre de trois sacré Aristot. liure 1. du Ciel.

dequoy les Ames Religieuses soyẽt puissamment affermies en la principale obseruance des vœux, considerant leurs labeurs deuoir estre remunerez par les promesses diuines du tout infallibles : car les plus releuez entendements ne peuuent iamais estre satisfaicts que la premiere verité ne leur soit recognue, ny la foy par la Charité operer, qu'asseuree que ce n'est en vain qu'elle trauaille. L'Apostre l'asseure, disant: Soyez mes freres tres-chers, immobiles & abondants en l'œuure du Seigneur, sçachãt que vostre trauail n'est frustré deuers le Seigneur: c'est à dire, vuide de recompence en suitte des promesses de Dieu eternel.

1. Cor. 15.

Mais ie viens à vous, benoiste & beniste posterité de nostre tres-auguste Patriarche S. Benoist, qui dignement & à droict deuez tenir le rang d'ainesse entre tous les Ordres Reguliers de l'Eglise Catholique, & peuples baptisez au nom de Iesus-Christ, au moyen de vostre antiquité, & des glorieuses prerogatiues que vos ancestres vous ont acquis par leurs signalez merites, & triomphantes conquestes des peuples infideles en toutes les con-

trees de l'Europe. Hé! ne degenerez pas de la pieté, & Doctrine de vos Illustres deuanciers, ains voyez comme vous ioüissez de leurs grandes & puissantes commoditez temporelles : ainsi & beaucoup plus vous estudiez à imiter leurs vertus spirituelles, lesquelles ie m'efforce vous representer en nos escrits. Singulierement ie desire que vous, ô sainct, & sacré Chœur des Religieuses Nonains, genereusement militantes sous la direction des regles Monastiques; & qui retirees dans les maisons jadis habitées, & fondées par tant de nobles & deuotes Princesses hautes & puissantes Dames, receuiez fauorablemẽt nos discours; Principalemẽt le troisiesme Liure, auquel est traicté de la Chasteté Reguliere, d'autant que c'est en vostre consideration qu'il est dressé, honnorãt en cest endroit auec toute la Saincte & Catholique antiquité, la qualité que vous possedez : cõme sçachant tres-biẽ que par vos merites l'Eglise Chrestienne en partie subsiste & se rend agreable au Seigneur; si tant est que soyez destituees de sẽblables ou meilleurs enseignemens. Soit donques le bon plaisir de Dieu eternel, que nos dis-

cours

cours puissent seruir à l'instruction de plusieurs ignorants, à la consolatiō des pieux & debonnaires & reformation des preuaricateurs. Plaise à l'infinie misericorde, que ces paroles contenues en nos escrits soyent comme la neige, qui tombant du Ciel arrouse, & engraisse la terre, & la faict germer: Dieu vueille qu'vne si saincte & salutaire Doctrine croisse comme la pluye coule & distile; ainsi que la rosee & la pluye menue sur l'herbe & cōme la forte pluye sur la verdoyante prerie, à quel effect i'inuoqueray son sainct nom & offriray mes prieres quoy qu'indignes desormais.

Esa. 55.

Deutero. 32.

SOMMAIRES DES SECTIONS CONTENVES AV PREMIER LIVRE DES INSTITUTIONS Regulieres.

SECTION I.

Les Sommaires des sections contenus aux sept parties du liure de l'Obeïssance Monastique.

PREMIERE PARTIE.

En laquelle est disputé, sçauoir, si l'obeïssance Monastique est indigne d'vn libre, & genereux esprit.

SECTION I.

SECONDE PARTIE.

En laquelle est enseigné, quelles sont les parties & dependances de l'Obeïssance en general & particulier.

SETION I.

TROI

TROISIESME PARTIE.

En laquelle eſt traicté de l'excellence & recommandation de la vertu d'Obeïſſance.

Sommaires des Sections.

QVATRIESME PARTIE.

De l'Obeïſſance Reguliere.

SECTION I.

OV l'Obeiſſance exhibee aux hõmes & voüee à Dieu eſt recommandee par l'exemple de

---

CINQVIESME PARTIE.

En laquelle sont representees les qualitez & diuers degrez d'icelle vertu.

Sommaire des Sections.

SECTION I.

SIXIES

SIXIESME PARTIE.

Où est discouru des moyens qu'il faut auoir pour acquerir & conseruer la vertu d'Obeïssance Reguliere.

SECTION I.

SEPTIESME PARTIE.

En laquelle est discouru quels doiuent estre les Prelats & Superieurs des Monasteres, & quels les Officiers Obedientiaux.

Sommaires des Sections.

SECTION I.

LVIRE III.

Sections ou Sommaires de chascune des Sections du premier discours du liure de la Chasteté.

Au premier discours est dit, qu'est-ce que Chasteté, quelles sont ses especes, & diuisions de l'excellence d'icelles comparees.

SECTION I.

III.

Sommaire des Sections du second Discours de la Chasteté.

Au second Discours est enseigné de quel pris est la Chasteté, en quelle estime les Nations de la terre l'ont tenuë, & des diuers degrez de Virginité.

Section I.

V. Des

Sommaires des Sections du discours troisiesme de la Chasteté.

Au discours troisiesme sont declarez les causes pour lesquelles icelle faict à souhaitter, singulieremẽt la Virginité: des biens qui l'accompagnent, & des maux qui arriuent à son contraire.

SECTION I.

Sommaires des Sectiõs du discours quatriesme de la Chasteté.

En ce discours est declaré, quels sont les merites qu'obtiennent les Vierges en la vie presente & future.

SECTION

SECTION I.

Sommaires des Sections du discours cinquiesme de la Chasteté.

Au cinquiesme est discouru du vœu de Virginité, & de son excellence.

SECTION I.

Sommaires des Sections du discours sixiesme de la Chasteté.

Où est monstré, quelle & combien grande est la difficulté en la garde de la Chasteté, & auec quelle force & magnanimité de courage elle doit estre conseruee & deffenduë.

SECTION I.

Sommaires des Sections du ſeptieſme diſcours de la Chaſteté.

De

Sommaires des Sections du discours huictiesme de la Chasteté.

Auquel sont expliquez en particulier diuers moyens pour conseruer la Chasteté.

Section I.

Sommaires des Sections du neufuiesme discours de la Chasteté.

Où est traicté de l'excellence de la Virginité.

SECTION I.

LIVRE QVATRIESME.

Traicté de la Pauureté monastique.

PREMIERE PARTIE.

En laquelle est discouru des difficultez de la Pauureté, de ses qualitez, especes, degrez, & diuisions.

Sommaires des Sections contenuës en iceluy.

SECTION I.

SECONDE PARTIE.

Où eſt enſeigné comme le vray Religieux doit renoncer à la proprieté des richeſſes terriennes.

Sommaires des Sections de la ſeconde partie du liure de la Pauureté monaſtique.

SECTION I.

TROI

TROISIESME PARTIE.

En laquelle est discouru de plusieurs maux qui procedent de la proprieté des biens, aux personnes Ecclesiastiques, de la condemnation d'icelle, pareillement de plusieurs benefices qui deriuent de la Pauureté saincte.

Sommaires des Sections de la troisiesme partie du liure de la Pauureté monastique.

neste

Inuectiue

QVATRIESME PARTIE du traicté de la Pauureté, en laquelle est enseignée la vanité, & peu de duree des biens temporels.

Sommaires des Sections de la quatriesme partie du liure de la Pauureté monastique.

SECTION I.

CIN

CINQVIESME PARTIE.

Où eſt enſeigné, que les biens temporels apportent vn tres-grand obſtacle, & empeſchemẽt à l'acquiſition des biens ſpirituels, comme par pluſieurs conſiderations les richeſſes du monde doiuent eſtre meſpriſees, & la Pauureté reguliere ſuiuie & embraſſée.

Sommaires des Sections de la cinquieſme partie du liure de la Pauureté monaſtique.

SECTION I.

SIXIESME PARTIE.

En laquelle eſt enſeigné comme les Perſonnes regulieres ſe doiuent abſtenir des delices.

Sommaires

Sommaires des Sectiõs de la sixiesme partie du liure de la Pauureté monastique.

SECTION I.

SEP

SEPTIESME PARTIE.

En laquelle eſt monſtré comme les Perſonnes regulieres doiuent fuir la vaine gloire,& les hõneurs du monde,& entretenir la Pauureté monaſtique, en tant que neceſſaire à ceſt effect.

Sommaires des Sections de la ſeptieſme partie du liure de la Pauureté monaſtique.

SECTION I.

HVICTIESME PARTIE

Du traicté de la Pauureté, où est discouru de l'Humilité Religieuse.

Sommaires des Sections de la huictiesme partie du liure de la Pauureté monastique.

SECTION I.

TRAICTE'

TRAICTÉ DE L'ORIGINE DE LA VIE MONASTIQVE:

Seruant d'Introduction aux discours des Vœux Monastiques.

LIVRE I.

SECTION I.

Dieu dés le commencement du monde & en tout temps a fait election de certains peuples, & particulieres personnes pour son seruice.

C'EST dés le commencement du monde, que Dieu par son ineffable & iuste, ores qu'à nous incogneu iugement, ou plustost par sa non scrutable, mais admirable bonté, a choisi certains peuples & nations, & entre icelles quelques particuliers, desquels il a voulu auoir comme vn soin particulier. Quant aux autres, il leur a permis aller apres leurs inuentions, voire mesme en quelque maniere luy ont esté odieux. Cela se voit en Cain & Abel, qui ont

esté fondateurs ou consignateurs des deux Citez du genre humain. Cela est encor declaré & deuãt & apres la Loy, & au temps d'icelle en la race & famille des Patriarches, fauorisée par dessus toutes les nations de la terre. Iacob a esté aimé de Dieu, & Esaü hay: du temps de l'Euangile, suiuãt le dire de l'Apostre, la foy n'appartient à tous.

Rom. 9. 2. Thess. 3.

Mais aussi parmi les peuples esleus & predestinez appert certaines familles auoir esté choisies des choisis : esleuës des esleus de la part de Dieu, les ayant particulierement appellées à soy, iustifiées, glorifiées : si que de mesme que la tribu Leuitique particulieremẽt affectée au seruice de Dieu prenoit les dismes & premices sur les autres tribus du peuple d'Israël, & le Souuerain Pontife perceuoit le disme des dismes sur les Leuites : ainsi en quelque sorte entre les nations d'election, le Fils de Dieu nostre Redempteur IESVS-CHRIST, Souuerain & Eternel Pontife, s'attribue par priuilege particulier le disme du disme pour presenter en sacrifice à son Pere, quelques particuliers des Esleus d'étre les Esleus, qui ont en principale recommandation le culte de son sainct nom, ausquels il a voulu estre baillée en depost sa saincte parole, & leur a dóné vne particuliere adoption d'enfans, la Gloire, le Testament, la Loy, son culte, ses promesses : les a prins, dis-je, enfans adoptifs, lesquels en ceste qualité d'vne suaue voix d'election, & d'vne douce Iubilation de cœur criassent Abba, Pere; qui d'vne premiere, principale, & plus eminente dignité fussent appellez Gent saincte, genre d'election, domestiques de Dieu, ausquels il despartit priuatiue

Rom. 9.

Rom. 8. Galat. 4.

1. Pierre 2.

uatiuement l'eſprit de ſapience & de reuelation en la cognoiſſance du Fils de Dieu, & ſceuſſent quelle eſt l'eſperance de ſa vocation, quelles les richeſſes de ſa gloire & heritage aux Saincts, leſquels finalement il daigne tellement accepter qu'il accomplit en eux la volonté de ſa bonté, & l'œuure de la Foy en vertu, les appellant en toute ſanctification pour marcher dignement en leur vocation auec toute humilité, manſuetude, & patiẽce. Du nombre de tels ſeruiteurs de Dieu ont eſté en la loy de nature Enoch, lequel auoit inſtitué vn plus ſingulier & plus ſublime culte enuers Dieu, que n'eſtoit le culte & ſeruice du vulgaire, comme l'aſſeurent les Docteurs, le colligeans de ce que l'Eſcriture dit qu'il commença d'inuoquer le nom du Seigneur.

Epheſ. 1. *2. Theſſa. 1.* *Epheſ. 4.* *Gen. 4.*

En la Loy auſſi Moſaïque furent les Nazareens, qui ſe conſacroient à Dieu, à l'exemple deſquels quelques vns en l'Egliſe ſe ſont entieremẽt vouëz au ſeruice diuin, comme l'enſeigne Origene. Tels furent encor du tẽps des Prophetes Helie & Heliſée, & les fils des Prophetes, qui ont veſcu ſans femmes & ſans aucunes richeſſes mondaines, deſquels parle S. Ieroſme eſcriuant à Ruſtique Moyne: *Les fils des Prophetes*, dit-il, *que nous liſons au vieil Teſtament, auoir eſtez Moynes, edifioient des petites hutes & loges pres des courantes eaux du Iordain, & s'eſtans retirez des tourbes & troubles des villes, viuoient auec du pain & des herbes.* Le meſme preſque recite iceluy Docteur eſcriuant à Paulin, parlant des Rechabites, leſquels ſont tenus comme Moynes, ſuiuant le dire du meſme Sainct en icelle

Nombres 6. *Origene ſur le Leuit. hom. 11.* *Ep. 13.* *Ierem. 35.*

Epiftre : car ils demeuroient retirez des villes, ne poffedoient aucunes terres, heritages ou autres biens: n'auoient rien de propre. Tels eftoient encor profeffant vne vie Monaftique les ligues des Scribes ou Docteurs, ainfi qu'il eft efcrit au liure premier du Paralipomenon, où il eft dit qu'ils habitoient en Iabes, chantans & refonans dans les Tabernacles.

1. Paral. c.2.

Le fexe feminin n'a efté forclos de cefte election, & faincte forme de vie, tandis mefme que la Loy de Moyfe a efté en vigueur: car on lit que Holda Propheteffe habitoit en Millo, c'eft à dire College ou maifon de doctrine, ainfi que le rapporte le Chaldee Interprete. De mefme nous lifons que plufieurs Vierges demeuroient dans l'enclos du Temple, parmi lefquelles, au dire de fainct Gregoire de Nyffe, la Vierge Marie voue & dedie à Dieu fa virginité.

4. des Rois 22. Genebr. Chronol. liu. 1.

S. Greg. de Nyff. au traité de la Natiuité de I.C.

Mais quoy? En tous ces fainćts Perfonnages defquels nous venons de parler, la vie Monaftique n'a efté que comme ombragée, crayonnée & figurée quant à fa perfection, d'autant que cefte eminente & treffaincte forme de vie a efté illuftrée par S. Iean Baptifte, lequel les Peres ont appellé le Prince des Moynes, laquelle au refte noftre docte Chronographe enfeigne prefque auoir efté continuée en tous fiecles, notamment fur la fin du 1. liure efcriuant de la Vie & Vœux des Religieux de Samaias, duquel eft faicte mention en Nehem. chap. 6. des Pharifiens, au rapport de Iofephe liu. 3. des antiq. c. 9. des Haffideés, c'eft à dire pieux & faincts, au 1. liu. des Mach. c. 7. & en Iofephe liu. 2. de la guerre, ch. 12. en Pline liu. 6.

S. Hiero. liu. de la nati. de la Vierge. Genebr. liu. 2. fur la fin in Chron. Genebr. aux demõftrat. fur la fin de chafque liure & centenaire.

liu. 6. des Eſſays ou Eſſeens, la maniere de viure deſquels eſtoit fort cõforme à la noſtre Monaſtique, ſelon le meſme Ioſephe au lieu preallegué.

Certes on peut dire que les Apoſtres ont eſté les premiers Moynes au temps de l'Euangile: car il appert qu'ils menoient vne vie Cenobitique en Ieruſalem, ayant toutes choſes en commun. Or que telle forme de viure Monaſtique & non proprietaire fut non de tous, ains de quelques Chreſtiens qui deſiroient viure plus parfaictement, appert dans le liure des Actes: où eſt dit à Ananie & à Saphyre ſa femme par S. Pierre: Quoy? la choſe vendue n'eſtoit elle pas en voſtre puiſſance? Voire mais auoir eſté accomply par les Apoſtres tout ce qui eſt maintenãt practiqué en la vie Religieuſe & Monaſtique, l'enſeigne S. Iean Chryſoſtome au liu. 3. contre les vituperateurs de la vie Monaſtique: & partant au temps de l'Euangile eſt verifié le dire Prophetique d'Eſaie: *En ce iour là les Egyptiens cognoiſtront le Seigneur, luy ſeruiront en hoſties & preſens, feront des vœux, & les rendront.*

Act. c. 4.

Chap. 5.

Liu. 3. contre les vitupe-rateurs de la vie monaſt.

Eſa. 15.

SECTION II.

Des diuers noms des Religieux en l'antiquité.

DIVERS neantmoins ont eſté les noms des ſaincts & deuots perſonnages chez les Grecs & en l'Orient, dont ſont deſignées & marquées leurs vertus & actions de pieté: ils ont eſté appellez Culteurs ou laboureurs, comme cultiuant au delà de tous autres le ſeruice de Dieu: ou bien de ce qu'ils cultiuent leurs ames, & les gueriſſent

Θεραπευταί, καὶ θεραπεύοντες τοῦ θεοῦ. S. Denys en Eccl. hiera. c. 6.

rissent des maladies des vices : car le mot Grec signifie Medecin & Culteur.

Philon. au liu. de la vie des suppl. *ἀγῶνα.* Ils furent appellez Combatans, Exercitateurs, d'autant que tout l'Office des Moynes doit estre employé dans la lice, & dans le champ de bataille des vertus.

S. Basile aux ascetiq. sermon des choses Monast. *ἄσκησις.* *Phil. liu. de la vie contemp.* Nommez encor furent ils Supplians, à raison de leur principale vacation, qui est de prier & loüer Dieu. Le nom de Philosophe leur fut donné, comme amoureux de la sapience diuine, & comme tenant semblable & pareil lieu deuers les Chrestiens, que les Philosophes chez les Payens, qui estoient hommes seueres, ayant à mespris les choses temporelles, addonnez entierement à l'estude de sapience.

S. Hierosl. des hommes Ill. en Philo. *S. Iean Chrysost. liu. de la sapience. Philoso. contre les vitup. de la vie Monast.* Le nom de Moyne a esté le nom general, & qui a eu plus d'estenduë en ce qui regarde les Religieux, appellez Moynes, parce qu'ils estoient solitaires, ou bien de ce qu'ils viuoient en vne seule vnité de vie ensemble : ou bien & possible mieux à propos, à cause qu'ils estoient segregez & retirez des affaires du monde, & vaquoient à la contemplation d'vn seul Dieu, & de ce qu'ayãt quité les choses diuisibles seculieres, ils doiuent s'efforcer de plaire à l'vnique & diuine vnité.

S. Aug. sur le Psa. 132. Cassian. collat. 18. S. Denys c. 6. de la hiera. Eccles. Finalement appellez Religieux, nom plus recent toutesfois, & ce par excellence, d'autant qu'ils sont tenus exhiber vn plus noble & plus deuot culte à Dieu que le reste des Chrestiens.

SEC

SECTION III.

Qu'est-ce que Monachisme, ou estat Monachal, & Regulier, sa definition.

AYANT parlé de l'origine des Moynes & de leur premiere Institution , s'ensuit que nous declarions qu'est-ce que Monachisme, qualité ou vie Monastique , laquelle nous semble pouuoir bien definir , & declarer si nous disons, qu'elle est vn estat des hommes tendants à la perfection Chrestienne par les Vœux de Pauureté, Continence, & Obedience. C'est en cela que consiste la perfection Chrestienne , que tout autant que faire se peut, nostre ame soit vnie à Dieu par amour & charité , comme à sa fin, parce que la charité suiuant la doctrine de l'Apostre, est le lien de perfection : c'est à dire vne attache, qui liant l'homme auec Dieu le rend parfaict. A laquelle charité & toutes nos œuures , & les commandemens de Dieu se rapportent : car la fin du precepte, dit le mesme Apostre, est la Charité.

Coloss. 3.

1.*Tim*.1.

Or est-il, qu'estant le deuoir de tous les Chrestiens de se rendre parfaicts en aimant Dieu par le moyen de la Charité , selon diuers degrez d'icelle , dauantage toutesfois les Religieux: car ce sont eux qui non seulement ne doiuent preferer chose quelconque à l'amour diuin au Culte de Dieu, en ce qui regarde les commandemens, ainsi que generallement tous les Chrestiens : mais de plus tout autant que peut la creature raisonnable mortelle , ostant tous empeschemens de la

dilection diuine, se doiuent entierement consacrer au seruice de Dieu, suiuant le dire de IESVS-CHRIST : *Si tu veus estre parfait, va & vends tout ce que tu possedes, & le donne aux pauures, & me suis & viens apres moy.*

Les instrumens tres-propres & tres-vtiles pour acquerir celle perfection, indubitablement sont les trois vertus, de Pauureté, de Chasteté & Obedience : & qu'ainsi soit nous nous offrons à Dieu entierement, par le moyen d'icelles : baillant & consacrant à Dieu nostre esprit, nostre corps, & les choses externes qui sont hors de nous : car c'est par l'Obedience que nous assubiectissons nostre ame, sacrifions nostre corps par la continence, abandonnons les choses exterieures par la pauureté. Derechef par ces vertus les empeschemens de l'amour diuin sont ostez : car la racine de tous maux est la cupidité, ainsi que de tous biens la Charité.

Or toute mauuaise cupidité se reuoque à trois chefs ; à la luxure, à la superbe, à l'auarice, suiuant la doctrine de l'Apostre & Euangeliste sainct Iean, disant que *tout ce qui est au monde est ou concupiscence de la chair, ou conuoitise des yeux, ou superbe de ceste vie*, c'est à dire, ambition du siecle. Quant à la concupiscence de la chair, elle est repoussée par la chasteté : la conuoitise des yeux, qui est l'auarice, par la pauureté : comme aussi la superbe & l'ambition est domptée & asseruie par l'obedience.

Neantmoins selon nostre definition, il faut tenir que ces trois vertus ne suffisent pas pour faire & establir vn entier & veritable Moyne : estant

au

au surplus requis le Vœu, c'est à dire vne sacrée promesse faicte à Dieu, par laquelle on s'oblige & se soubmet de viure ainsi perpetuellement: car c'est en telle sorte que la Religion & le Monachat est dit vn estat, ou establissement, dont est designé quelque chose immobile, & perpetuelle.

SECTION IV.

De la dignité de l'estat Monastique.

QVEL & combien grand est l'estat des Moynes, combien releué, agreable à Dieu, illustre & honorable enuers les plus sages des hommes, combien formidable & terrible aux Demős, sainct Antoine le Grand le dit chez S. Athanase, qui declare à la verité Sathan haïr merueilleusement tous les Chrestiens: mais quant aux vrais Moynes & Vierges deuotes ne les pouuoir endurer, patir & tolerer. Le mesme est rapporté par l'Abbé Serene chez Cassian en ses Collations, disant ce sainct Abbé que l'atroce cruauté de Sathan estoit si furieuse aux Monasteres d'Egypte, que tous les Religieux n'osoient iamais reposer & dormir la nuict: mais veillans & prians, les vns succedoient aux autres, & se releuoient successiuement. Au reste S. Chrysostome a eu en telle admiration les Moynes du desert d'Egypte, qu'il ose bien dire iceluy estre plus digne que le Paradis, & en ces lieux Heremitiques les troupes innombrables des Anges reluire auec merueille en leurs corps mortels: Ouy, c'est celuy Chrysostome qui a contesté & defendu auec son eloquence

Collat. 7.

Homil. 8. sur S. Matth.

par trois liures qu'il a composez l'estat & la qualité Monastique, c'est ce grand Patriarche, qui en toutes occasions, & par tout loüe les Monasteres & la solitude ; & ce auec tant de splendeur & magnificence, qu'il s'en va iusques là, qu'il ne doute pas de faire deuancer la qualité Monastique sur les Royaumes & Empires.

Liu. de la comparaison du Roy & du Moyne.

La profeßion & Baptesme.

Mais fait encor à voir, quel & quant est l'exercice de la profession Monastique aux choses spirituelles & temporelles: quant au spirituel appert d'icelle en ce que suiuant les resolutions des Peres & meilleurs Docteurs de l'Eglise, l'initiation ou emission de la profession reguliere, est vn autre & second Baptesme, vne absoluë ablution & lauement de toutes les peines deuës aux coulpes & offences parauant contractees, commises & perpetrées. Telle est la commune & receuë doctrine des Theologiẽs en l'eschole. Aussi est-il vray qu'il y a vne bien grande conuenance entre le Baptesme & la professiõ Monastique: car de mesme que nous renonçons au diable lors de la reception du Baptesme, & commençons vne nouuelle vie : Pareillement par les vœus Monastiques quand ils sont faicts, prins & receux auec deuë intention, on doit croire pieusement toute peine temporelle estre remise, la satisfactiõ de laquelle reste apres la coulpe pardõnée, ayant toutesfois cela moins ladite professiõ que le Baptesme : car en cestuy-cy, la coulpe & la peine sont remises ensemble; en celle-cy seulement la peine.

Or que les pechez soient remis faisant l'acte de profession Monastique, l'enseigne & nous l'asseure par sa puissante authorité le grand sainct Antoi

Antoine, Pere & Abbé de tant de Moynes, au raport de S. Athanase escriuain indubitable de la vie d'iceluy, lequel ouyt vne voix dont il estoit aduerty que tous ses pechez luy estoient pardonnez, lors qu'il commença à viure monastiquement.

S. Athanase en la vie de S. Anthoine.

Le mesme semble confirmer S. Ierosme en l'Epistre qu'il escrit à Paule sur le sujećt de la mort de Blesile noble Dame Romaine, & en l'epistre à Demetrias. *Maintenant*, dit-il, *parce que tu as renoncé au siecle & passé au second degré apres le Baptesme, & fait pache auec l'aduersaire, disant: Ie te renonce ô diable, au siecle, à ta pompe, & à tes œuuures: garde la promesse, accorde toy auec ton aduersaire.*

Ep.25. c.2. Ep.8. c.5.

Le mesme est defini & determiné par S. Bernard, lors qu'il enseigne que telle est la prerogatiue de la discipline Monastique, qu'elle est appellée vn second Baptesme à cause de la parfaićte renonciation du Monde, & à raison de la singuliere excellence de la vie spirituelle, qui est preeminente sur toutes les qualitez & differences de la vie humaine, icelle Conuersation rendre ses Amans & professeurs semblables aux Anges, & differẽts aux hommes, reformer en l'homme la diuine image; configurant ses initiez à Christ à la forme du Baptesme, estre pour vne seconde fois baptizez en tant que lors que nous mortifions nos membres, nous vestissons I.C. dit l'Apostre, complantez derechef à la semblance de sa mort.

Au liure de la dispen.

D'abondant le mesme S. Abbé dit que le labeur Monachal est vn genre ou vne espece de Martyre.

Martyre. Or que le Martyre ſoit vn genre ou forme de Bapteſme, nul ne le peut ignorer.

Que les grands biens & notables benefices ont eſté exhibez à la Republique Chreſtienne par l'ordre Monaſtique, le teſmoignent preſque tous les peuples Septentrionaux en l'Europe; amenez & conuertis à la religion Chreſtienne, principalement par les Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt apres leur Inſtitution (car les autres Ordres n'auoient encor pareu en l'Europe, ſçauoir des Mendians:) l'Angleterre, l'Eſcoſſe, les Eſpaignes, les Gaules l'atteſtent en pluſieurs endroits, ce qui demeure clairement verifié ſi on regarde les Chroniques, les Chartres, & monuments de tant d'anciens Monaſteres: voire ce ſont & les edifices & les noms de pluſieurs villes & Monaſteres qui le teſmoignent; d'où encor ſe verra les anciens Moynes, inſtruiſant en la foy Chreſtienne les nations barbares, auoir reuoqué & traduit icelles de leurs mœurs ſauuages & brutales à vne vie ciuile, modeſte & humaine en l'Europe.

C'eſt ce grand & puiſſant Ordre qui a exterminé bonne partie des hereſies, qui a donné des plus ſaincts, plus genereux Papes à l'Egliſe vniuerſelle: qui a pourueu des Eueſques & autres Prelats à la pluſpart des Dioceſes de l'Occident; par la vertu, pieté & doctrine, & courage indomptable deſquels l'eſtat de l'Egliſe Chreſtienne a ſubſiſté. Ouy, on verra la Chreſtienté eſtre decorée d'vn infini nombre de miracles faicts par les Moynes, illuſtrée par la doctrine & ſaincteté de vie d'iceux. On verra vn nombre innombrable

de

de Princes & Princesses ayant quitté les Empires & Royaumes & autres richesses, plaisirs, & honneurs de la terre, professant la reigle Monastique s'estre entierement vouëz au seruice de Dieu en cest ancien & S. Ordre.

Et generalement on verra que les plus saincts, & plus sçauãs personnages entre les Saincts Peres & Docteurs de l'Eglise, ont enseigné, loüé, & mesmes professé l'estat Monachal; sçauoir les saincts Basile, Gregoire de Nazianze, S. Iean Chrysostome, S. Gregoire le Grand, S. Benoist, S. Anselme, S. Bernard, S. Dominique, S. François & autres.

SECTION V.

La vie Monastique recommendable à cause de la dignité & perfection des Conseils Euangeliques qui y sont suiuis.

CE n'est en cela toutesfois seulement que reluit la clarté, & brille la sainctété de la Religion Monastique, soit qu'on regarde le spirituel ou le temporel; & qu'on doiue admirer & venerer les hautes prerogatiues Monachales susdites. Mais encor en la cõsideration des trois vœux, de Chasteté, Pauureté, & Obediẽce, cõme vertus deriuantes des principaux Conseils Euangeliques, on voit paroistre vne releuée excellence: de ce appert, attendu que le Conseil est vne persuasion d'vn meilleur bien, auquel nous ne sommes tenus: en quoy le Conseil excelle & surpasse le Commandement. L'obseruance des Preceptes est

de

de necessité: mais garder & suiure les Conseils, despend de la volonté, vne œuure certes tres-bonne,& tres-parfaicte estre le Conseil,est monstré par la Sapience eternelle, I. C. non enioint, non mandé, mais recommandé: dauantege l'obseruance du Conseil excelle au dessus du Precepte, le comprenant & adioustant de plus à iceluy l'acquisition d'vn plus parfaict merite & plus grande gloire:ce qui se peut voir facilemēt,d'autant que le suiect & matiere du Commandement est plus facile:celle du Conseil plus difficile. Celle-là est prinse des principes de nature: celle cy surpasse en quelque sorte la nature: par exemple,la nature incline & porte à garder la foy en mariage, non toutesfois à s'abstenir de se marier: parquoy tout autant que l'Euangile est plus noble en perfection que la loy Mosaïque, tout autant les Conseils en comparaison des Commandemens, puisque les Preceptes deriuent de celle-là: les Conseils de celle-cy.

Le Conseil appartient aux parfaits; le Precepte à ceux qui s'estudient à la perfection: la permission aux imparfaicts, la prohibition aux peruers:les Commandemēs nous separent des choses illicites: les Conseils nous font abstenir des choses permises:dauātage les Preceptes nous seruent de reigle & d'instruction.Nous esquiuons le peché par les Preceptes: par les Conseils les occasions du peché:de mesme au moyen des Commandemens principalement negatifs nous nous guarantissons des peines: mais ce sont les Conseils qui nous acquierent le comble de merites & recompense. De plus les Cōseils gardez ameinent

nent quant & eux de grands fruicts : n'eſtant gardez n'induiſent aucun ſupplice, ſi tant eſt que le vœu n'ait preallablement obligé à iceux: nous ſommes adſtraincts aux Preceptes par deuoir, aux Conſeils par vn vœu volontaire. Ce que deſſus ainſi conſideré, S. Baſile, & S. Gregoire de Nazianze appellent le Monachat Vie parfaicte, voire treſ-parfaicte : & S. Chryſoſtome le hault de perfection, le feſte de vertu.

SECTION VI.

La vie reguliere recommandable par la dignité & perfection des Vœux qui ſont faits en la profeſſion d'icelle.

Recommãdable par la dignité & perfection des Vœux.

NOus auons cy deſſus diſcouru de la vie Monaſtique & Religieuſe, & entant qu'il nous a ſemblé conuenable, rapporté la nobleſſe d'icelle, priſe de diuers argumens & conſiderations. Mais ce n'eſt encor aſſez, car eſcriuant, la matiere abonde, & ſemble que la terre ſoit pleine de ſa loüange, partant nous ne nous pouuons taire, moins laiſſer en arriere les los, les vtilitez, les beaux titres qui procedent de la dignité du Vœu Monaſtique de la Religieuſe & perpetuelle promeſſe faicte à Dieu pour vn plus haut & excellant bien: auſſi eſt-il vray qu'vne œuure de vertu eſt beaucoup plus parfaicte & plus agreable à Dieu faicte auec vœu, que ſans vœu. Ce qui eſt declaré par les raiſons ſuiuantes.

En premier lieu, c'eſt l'Eſcriture ſaincte qui nous exhorte à voüer, notamment en ce Pſalme, où

Pſal. 75.

où est dit, *Faictes vœux & les accomplissez*: dont S. Augustin meu de ce tesmoignage en plusieurs lieux de ses escrits, admõneste de faire des vœux, voire s'ensuit (si nous ne voulons dire estre deceus par le S.Esprit, ce qui est impossible) & faut conclure, que les choses qui se font auec vœu se font mieux qu'autrement.

D'ailleurs l'œuure qui procede ou d'vne plus grande vertu, ou de plusieurs vertus, est reputee meilleure, parce que ce n'est seulement vn acte d'vne simple & inferieure vertu estant voüé, mais encor de religion plus noble que la seule, simple, & nuë vertu ainsi considerée. Car c'est le vœu qui la rend non simple vertu, mais vertu de Latrie: dont il arriue que nous meritons, si tant est que le vœu ne soit point mal proportionné, parquoy l'action bonne faicte auec vœu est tenuë dauantage meritoire que celle qui est faicte sans vœu. Expliquons nous plus particulierement, & disons suiuant la doctrine d'vn signalé Docteur, que toute œuure d'vne vertu inferieure est beaucoup plus meritoire quand elle est ordõnée par vne vertu superieure; partãt la vertu de Latrie estant vne vertu & plus haute & plus eminente que l'abstinence, obedience, liberalité, & autres, s'ensuit euidemment que le vœu ioinct à la simple vertu la rend dauantage digne de merite.

Richard. sur le 4. des sent. distint. 38. q. 2. art. 3.

En troisiesme lieu, ce qui est voüé procede d'vne plus grande charité & liberalité que ce qui n'est pas voüé. Car celuy qui offre à Dieu quelque chose au deçà du vœu, il fait vne simple offrande de son action: mais celuy qui le fait

auec vœu,fait oblation de l'œuure & de ſon intention,pouuoir & faculté, ce qu'explique ſainct Anſelme, diſant; que celuy qui donne le fruict auec l'arbre,donne plus que celuy qui donne ſeulement les fruicts.

Liu.des ſimilitudes,chap. 84.

Dauantage,il n'y a point de doute que ce qui eſt fait auec reſolution & auec vne volonté affermie au bien, ne ſoit meilleur que ce qui ſe fait ſans celle fermeté, diſant le Philoſophe; que qui veut operer vertueuſement, eſt requis qu'il opere & auec fermeté & immobilité: de meſmes qu'il y a plus de mal de pecher de propos deliberé que par fragilité: Et tout ainſi que ceux qui pechent par vne volonté obſtinée au mal,ſont ſemblables aux damnez; pareillement ceux qui ont la volonté aſſeurée & confirmée au bien, deuiennent ſemblables aux Bien-heureux.

3. des Ethiques c.4.

On recognoit encor facilement en cela paroiſtre la bonté, l'excellence, la perfection des actions Monaſtiques qui procedent des vœux,en ce que non ſeulement qui vouë gaigne cela, qu'il fait vne plus excellante œuure: mais d'abondant il ſe munit & fortifie à l'encontre des tentations du diable,contre l'humaine fragilité, inconſtãce, mutabilité naturelle: car les humains en choſes qu'ils ne ſont aſtrains & aſſeruis par les liens des loix, ores qu'icelles choſes ſoient treſbonnes & tres-vtiles, changent facilement de propos & reſolution, & par l'inſtigation & artifices du diable,& pour eſtre l'homme de ſoy enclin au changement.

A cauſe dequoy nous voyons aux actions humaines & politiques, faire preſter ſerment en

choses promises, à fin que la volonté soit d'autant plus liée & astrainte, & ne se change & peruertisse pas. Ainsi encor est practiqué aux Espoux, Gendarmes, Officiers, & personnes publiques, debiteurs, & autres; lesquels on contraint à iurer par expresses paroles d'estre & faire ce qu'ils promettent à l'aduenir : Non, dit S. Augustin, escriuant à Armentarius, ne vous repentez point d'auoir voüé : mais au contraire vous conuient esiouïr de ce que cela ne vous est permis, qui auec dommage & detriment, vous seroit permis : & plus bas, Heureuse necessité qui contraint & porte à choses meilleures.

Epistre 45.

Sur ces considerations les Peres anciens ont appellé la deuote ou voüee Virginité, Culte de Dieu approuué.

Epipha. heres. 48.

SECTION VII.

Definition du Vœu expliquée.

DE ce que dessus on tire & collige facilement qu'est-ce que Vœu, quelle sa nature, & en quoy consiste, quelle est sa definition, laquelle cy deuant nous auons declaré estre vne religieuse promesse d'vn Bien excellant faicte à Dieu par vne libre volonté : ou bien, vne religieuse promesse faite à Dieu d'vn Bien surabondant à bonne fin, par vne ferme & arrestée deliberation. Il est notamment dit, d'vn Bien surabondant ou d'excellence, d'autant que le Vœu ne se fait pas d'vne chose necessaire à salut proprement, pour estre le Vœu selon la proprieté de sa nature volontaire à raison de son principe, d'où il procede, & pour

& pour le respect de ce qui est voüé ; quoy que largement on appelle Vœu ce qui se fait necessairement à salut, ainsi qu'est enseigné aux saincts Decrets.

1. Condition.

Nostre Vœu Monastique ne peut estre fait que d'vn Bien tres excellant & surabondant : de là vient que le mal, les choses indifferantes, comme encor les necessaires & impossibles, voire icelles œuures qui sont d'ailleurs bonnes, mais qui empeschent vn plus grand bien, sont excluses du suject & de la matiere des Vœux religieux, n'estant agreable à Dieu la folle promesse : par ainsi le Vœu est dit estre vne Religieuse promesse, pour donner à entendre de quel acte & vertu procede le Vœu, sçauoir de Religion.

2.

Dauantage nous auons dit le Vœu estre vne promesse faicte à Dieu, pour marquer la differance de celle qui est faicte à l'homme, qui n'a point proprement, la qualité & condition de Vœu : car c'est à Dieu seul auquel l'homme se peut entierement obliger, pour auoir vne absoluë puissance sur son tout. Les Vœux sont faits aux Saincts, entant que par leur moyen & par leur aide nostre salut est aduancé en quelque sorte : mais improprement, pour n'auoir la totale qualité & condition de Vœu.

3.

Il est dit encor, que le Vœu est fait d'vne pure, libre & franche volonté, à fin de distinguer le Vœu de la Loy commune, laquelle oblige les non-vueillans, refractaires & refusans : mais le Vœu est vne Loy particuliere que nous establissons à nous mesmes, il n'oblige sinõ celuy qui volontairement aura voüé ; d'où s'ensuit que les

vœux ne sont tenus ny censez pour fermes & stables, qui sont inuolontaires, faits deuant l'vsage de raison, par ignorance, crainte, temerairement & par surreption, destresse & perplexité.

SECTION VIII.

Ce qui est voué à Dieu, ores qu'il ne soit commandé, luy est neantmoins agreable.

DE ceste explication & declaration des Vœux Reguliers, nous pouuons tirer ceste proposition, sçauoir que tout ce qui est fait par vn Religieux Vœu, ores qu'il ne soit autremét commandé de la part de Dieu, est neantmoins veritablement & proprement vray culte diuin. Appert par la teneur de plusieurs passages de l'Escriture, par lesquels est monstré que vouër est vn acte de Religion, que c'est la nature du Vœu que de dresser & porter les choses non ordonnees au culte & seruice de Dieu, à son culte & seruice: ainsi qu'il est dit en ce passage du Deutero. *Ce que tu sanctifieras & voueras, tu le prendras & viendras au lieu que le Seigneur a choisi & l'offriras.* Ainsi Anne veufue fille de Phanuël seruoit à Dieu dans le Temple vaquant à ieusnes & Oraisons, tous les iours de sa vie. Ainsi l'Apostre appelle les presens & les dons faits par les Philippiens, *hosties acceptables & agreables en odeur de suauité*: si est-ce toutesfois que telles sainctes actions d'Anne, ny tels bien-faits de pieté n'estoient commandez de Dieu. Concluons donc, que tous les Vœux desquels l'Escriture fait mention, estoient des

Gen. 28. *Psa. 131.* *Leuitiq. 27.*

Cha. 12.

Luc. 2.

Philip. 2.

Hebreux cha. dernier.

des choses non commandees par la Loy, lesquels toutesfois plaisoient à Dieu, luy mesme disant par la bouche de Moyse: *Si tu vouës quelque Vœu, tu ne tarderas de le rendre, &c. que si tu ne veus vouër ny promettre, tu seras sans peché.*

Deuter. c. 23.

SECTION IX.

Raisons par lesquelles est prouué que les Vœux sont sainctement faits.

IL est vray donc que les Vœux Monastiques faits sainctement à Dieu en toute Pauureté, Obedience, & Chasteté, sont sacrifices agreables à la diuine Majesté, comme encor les conflictations ou afflictiõs de l'ame, les ieusnes & le differer de manger iusques au soir: ainsi que parle Tertulian: Ouy sainctement, dit S. Bernard: car la Chasteté perille parmi les delices, l'humilité de l'Obedience dans les richesses, la Pieté aux negoces, la Verité en la pluralité des paroles, la Charité en ce meschant & malicieux siecle: faut fuir du milieu de Babylone, à fin que chacun sauue son ame, conuoler aux villes de refuge, qui sont les Monasteres bien instituez & reglez, à ce que nous puissions faire penitence du passé, obtenir grace pour le present, & auec fiance attendre la gloire future. Que ce ne soit la conscience des pechez qui retarde personne quelconque, pour autant que là où iceux ont abondé, la grace d'ordinaire surabonde: que l'austerité de penitence n'espouuante pas, parce que les souffrances & passions de ce temps ne sont condignes

Tertul. liu. de la Resur. de la chair.

Au liu. de la cõuersion aux clercs. chap. 30.

dignes,ne sont à cóparer auec la coulpe du passé, qui est remise : non auec la grace presente de consolation, qui est infuse & transmise,non auec la gloire future qui nous est promise.

En fin nulle amertume ne se peut presenter que la farine prophetique n'adoucisse, que la sapience & le bois de vie ne rende sauoureux, rien de difficile aux croyans, rien d'impossible aux amans, rien d'aspre & seuere aux debonnaires, rien d'ardu & rabouteux aux humbles, ausquels la grace est en aide & subuention,& la deuotieuse Obedience adoucit le commandement & subiection. Iusques icy presque S.Bernard.

S. Bernard au sermon des 3.Ordres de l'Eglise.

SECTION X.

Les trois Vœux trois pieces indiuisibles dont est composé le pont pour passer la mer de ce monde,& surgir à la vie eternelle.

CEs trois Vœux sont les trois grandes pieces du pont sur lequel on recognoist qu'on passe ceste grãde mer,& les ondes flotantes du siecle:de sorte que quiconque voudra se tenir & marcher par iceux,son pied ne glissera point:elles sont appellees la peine du corps.La Pauureté ou indigẽce des biens du monde qui sont à souffrir,& l'humilité d'obedience à tenir: d'autant que par plusieurs tribulations il faut entrer au Royaume des Cieux : & considerant que ceux qui veulent deuenir,riches tõbent en tentation,& sont pris aux laqs du diable , & que celuy qui par desobeissance s'est retiré de Dieu , faut necessairement qu'il

retour

retourne à luy par le droict chemin d'obeïſſance.

Dauantage ces trois Vœux ſont tellement ioints & vnis enſemble, qu'à peine l'vn peut ſubſiſter ſans l'autre: & qu'ainſi ſoit, la peine & l'affliction du corps d'où deriue l'aquiſition de la Chaſteté, & dont la volupté eſt miſe en fuite, ne ſe peut eſtablir parmi les richeſſes, non plus que l'Obedience ſans le reſſentiment du mal, ne ſcauroit eſtre facilement diſcrete; ny la Pauureté auec les delices & propre volonté, ne peut eſtre d'aucun pris; non l'Obedience ne peut eſtre ſtable ny glorieuſe entre les richeſſes. Ainſi donc nul de ces Vœux ne peut bien conſiſter auec le contraire d'aucun d'iceux.

C'eſt icy où ſe rencontre la ſapience & prudence que les negotiateurs, & trafiquans de la terre de Theman & les fils d'Agar, n'ont recherché, d'où les Geans renommez au ſiecle, qui ſont de grande ſtature, ſçachans la guerre, & l'art militaire, ſont eſloignez: deſquels Dieu n'a fait ny choix ny eſlection, parce qu'ils n'ont merité de tenir vn ſi beau chemin de diſcipline: mais il l'a donné à Iacob ſon ſeruiteur, & à Iſraël ſon bien-aimé, c'eſt à dire, aux luiteurs & vainqueurs: Ouy les belles ſentes de ceſte diſcipline ſont cachees aux ſages & prudẽs du monde, aux Geans de nom & reputation, & reuelees aux petits, & aux humbles. Mais où eſt-ce que nous eſtendons nos diſcours? Arreſtons & ſuffiſe d'auoir ainſi traicté de l'origine, progrés, & eſtat de la vie Monaſtique, & des Vœux, qui ſont l'eſſence d'icelle: reſeruant d'en parler aux diſcours qui

ſeront dreſſez ſur le ſujet de chacun d'iceux plus pleinement. Le tout à l'honneur, & plus grande gloire de Dieu,& au bien & profit des deuotes & Religieuſes Ames.

Fin du premier Liure.

LIVRE

LIVRE SECOND DES INSTITVTIONS REGVLIERES;

Auquel il est traicté de l'Obeïssance Reguliere.

PREMIERE PARTIE.

SECTION I.

De la necessité & noblesse de l'Obeïssance.

ENTRE les loüanges dont l'Apostre S. Paul honnore les Chrestiens Romains de son temps, l'vne d'icelles en prerogatiue & relief, est prise de leur Obeïssance; laquelle il dit estre diuulguée en tout lieu, par tout l'Vniuers. Ouy c'est l'Obeïssance, qui est de tel pris, si necessaire, & de telle importance, que toutes choses (dit sainct Augustin) ont besoin d'icelle, soient heureuses, soient miserables: celles-cy ne pouuans estre ny soulagées, ny allegées sans l'Obeïssance: & celles-là ne pouuans estre bien & deuëment regies. Parquoy s'il y a vertu qui puisse estre estimee necessaire à l'homme Chrestien, sans point de faute c'est l'Obeïssance, comme estant requise au fidele d'ouïr premierement, & obeïr de cœur à la parole diui-

Romains 16.

Sur le Psal. 31.

Rom. 6.

ne, en celle forme de doctrine qu'il est enseigné, instruict & institué par ceux qui ont la puissance de prescher & annoncer l'Euangile : Partant il conuient assubiectir & captiuer l'entendement au culte, seruice, & Obeïssance de CHRIST, ainsi qu'enseigne le mesme Apostre S. Paul: c'est à dire, qu'il faut necessairement humilier l'entendement, à ce qu'il se rende souple & obeïssant à nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & à son Eglise; qui est la Colomne, l'asseurance, & l'affermissement de verité. Grande doncques est l'Obeïssance pour plusieurs causes & considerations : mais principalement parce que l'esprit humain est contraint de luy adherer : & d'ailleurs que c'est elle qui occupe l'entendement, qui est le fort, & le donjon de l'homme. Aussi est-il vray, que c'est par iceluy que nous sommes hommes : que c'est par l'Obeïssance que nous sommes fideles & croyans : car (comme dit S. Gregoire) l'Obeïssance est la seule vertu qui ente, & insere les autres vertus en l'ame, & inserées les y garde, & entretient.

31. des Moral. chap. 12.

C'est l'Obeïssance qui excelle entre les plus grandes vertus, & qui fait que les Chrestiens par son moyen paroissent vertueusement excellents sur toutes les autres nations de la terre. D'icelle doncques nous auons à discourir, & ce briefuement, en tant que generalement considerée; plus au long toutesfois, en tant qu'elle appartient & concerne la discipline Monastique ; pourueu neantmoins que celuy qui a esté fait obeïssant iusques à la mort de la Croix, soit propice à nos vœux & entreprinses.

Philip. 2.

SECTION II.

Où eſt diſputé, ſçauoir ſi l'Obeïſſance Monaſtique doit eſtre embraſſée par les perſonnes de libre condition.

MAIS auant que traicter de la nature, des parties & des qualitez d'vne ſi belle vertu, telle qu'eſt l'Obeïſſance, de ſon los & celebre recommandation, voire de la neceſſité d'icelle: il ſemble eſtre prealablement conuenable d'examiner ceſte eſpineuſe queſtion, où il eſt demandé & diſputé, ſçauoir ſi l'Obeïſſance, ſingulierement celle qui eſt de Conſeil, qui eſt Volontaire, Religieuſe, & Monaſtique, doit eſtre receuë, & embraſſee par les perſonnes de libre condition?

En ce qui regarde doncques les aduerſaires de l'Obedience Monaſtique, & generallement tous ceux qui accuſent & abhorrent toute ſeruitude & ſubiection, certes ils mettent en auant pluſieurs puiſſants arguments, qui ne ſont à meſpriſer, leſquels en faueur & ſouſtenement de noſtre treſſaincte vertu, nous les deuons de tout noſtre pouuoir reſoudre & refuter. Ils diſent donc auec grande apparence de raiſon, telle Obedience n'eſtre autre choſe qu'vne tres-dure ſeruitude; Partant ne faire à receuoir par les perſonnes qui ont l'eſprit bien fait. Diſent la condition ſeruile, ſuiuant la doctrine de S. Auguſtin, eſtre de droict ſeulement impoſée au pecheur. Extreme, dit vn autre celebre Docteur, eſt la qualité ſeruile. Nature nous produit libres: mais c'eſt la fortune qui

Liu. 19. de la cité de Dieu, c. 15.

Innocēt. lib. de vilitate huma. conditio.

qui nous a rendus serfs & esclaues. N'est-ce pas vne chose miserable, que de viure à l'humeur, & à la reigle d'autruy? N'est-il pas vray, disent-ils encor, que la domination & superiorité est outre & au delà de nature? Car c'est par les loix establies & faites par les hommes, que les vns sont de condition libre, les autres de qualité seruile. Or est-il, que la nature n'a point mis telle difference: & partant qui pourra nier que la nature ne doiue estre entant que se peut, reduite à sa premiere integrité?

Aristo. 1. des polit.

Le pris de liberté, dit l'Empereur en quelque endroit de ses Constitutions, est incomparable. Ceux qui en sont priuez doiuent estre censez cóme personnes de neant. Ce sage du monde, disent les mesmes aduersaires, a tresbien dit, quand il a prononcé, que la moitié de la vertu est à demy perduë & deperie en celuy qui est assiegé par la necessité seruile. Ce grand Philosophe & Orateur Romain monstre l'Obeissance seruile n'appartenir qu'à vne ame basse, lasche & abiecte, priuée de son arbitre. La seruitude, dit-il ailleurs, est toute misere, rien de plus laid qu'icelle. Nous sommes nais à la liberté: la mort doit estre preferée à la seruitude.

ff. de rerum & verbor. significat. l. libertas.

Homere liu. 7. de l'Odyss.

Ciceron parado. penultieme.

C'est contreuenir & contrarier à la nature, que de s'assubiectir à quelques loix non necessaires, voire d'autant que par vne naturelle inclination nous nous portons aux choses deffenduës: d'où s'ensuit que plus on nous deffend plusieurs choses, d'autant plus nous recherchons des contraires: ainsi que le Poëte a donné à entendre, disant:

Plus

Plus le mal eſt permis, moins peche la puiſſance:

Et vn peu plus bas

Ce qu'eſt permis n'agrée: ains plus viuement bruſle
Le deſir prohibé.

Auſſi eſt-il vray, que où il y a plus de licence, il y a plus de loüange & plus de merite : c'eſt à dire, ſi quelqu'vn ne fait ce qui luy eſt permis. C'eſt choſe loüable, dit vn autre ſage Philoſophe, de faire ce qui eſt decent ; non ce qui eſt permis.

Seneq. in Octauia.

Puis donc que la liberté eſt ſi hautement recommandee, comme choſe treſbonne, procedant de la nature (n'eſtant la ſeruitude introduite que par le droict des Gens, contre la nature.) Ouy, ſi bonne la liberté eſt, que ſans icelle noſtre vie ne ſçauroit receuoir aucun plaiſir, attendu que naturellement nous ſouſpirons & ſommes portez à ſa recherche : à quel propos les hommes plus Religieux ſe ſoubmettent au ioug d'vne ſeruitude Monaſtique, veu que les ſerfs, eſclaues & les Moynes ſont conſtituez en meſme comparaiſon & parallelle en Droict ? Ne ſemble-t'il pas qu'ils ont leurs ames deſnaturees, leurs courages degenerans, & cõtraires au doux bien inſpiré par la nature ? Ne ſemble-t'il pas qu'ils repugnent au droict Ciuil & naturel, voire parauenture au droict Diuin ? Car c'eſt ainſi que parle l'Apoſtre: *Vous eſtes redimez & racheptez auec pris : ne ſoyez donc ſerfs des hommes: voire,* dit-il, parlant à l'eſclaue, *ſi faire ſe peut que tu puiſſes eſtre libre, vſe & employe dauantage ta liberté.* Dieu a creé l'homme de condition libre ; c'eſt le peché qui a introduit la ſeruitude & fait des eſclaues : mais nous auons eſté depuis mis en liberté par Iesvs-Christ, & affran

Cano. ius gentium diſt. 1. cano. Redemptor 12. q. 2.

1. Cor. 7.

affranchis du peché; partant doiuent iouïr les hommes de leur liberté,& estre exempts de toute subiection. Dieu au commencement du monde donna l'empire & domination à l'homme sur les poissons de la mer,& sur les bestes de la terre; mais non sur les hommes. Il n'y a celuy d'entre les humains, qui trouue bon vn regne Tyrannique, comme procedant de l'inuention des hommes tres-pernicieux & meschans ; voire mesme la domination politique, sinon en tant qu'elle est du tout necessaire, ne doit estre tolerée,pour auoir prins son origine de la Tyrannique:car ç'a esté Cain qui le premier a dressé vn regne politique, & basty la premiere Cité deuant le Deluge ; & Nembrot, insigne Tyran,apres le Deluge.

Gen. c. 1. S. Aug. liu. 19. de la Cité de Dieu, chap. 15. Gen. c. 4. Genes. c. 10.

Ce sont les obiections qui semblent furieusement & puissamment combatre l'Obeïssance Monastique,ausquelles auant que de respondre,nous mettrons en auant pour esclaircir dauantage ce discours, quatre sortes de Seruitude, en tant que nous appartient:La premiere est celle que l'homme rend à Dieu : l'autre celle qu'on appelle Seruitude du peché : la troisiesme , celle que l'homme rend à l'homme pour l'amour de Dieu ; ou qui redonde au propre bien & vtilité du subiect & seruant , laquelle seruitude nous diuisons en Monastique & Politique : la quatriesme est celle par laquelle l'homme est rendu subiect à l'homme de droict des Gens contre la nature , soit par iniquité, soit par aduersité : car l'iniquité a rendu serf Canaan , & l'aduersité Ioseph : toutes lesquelles especes de subiection seront plus amplement deduites le long de ce discours.

SEC

SECTION III.

Responses aux obiections cy-dessus proposees.

RESPONDONS donc à ce que dessus, & disons ; que les susdits arguments ont quelque apparence, & qu'ils viennent en consideration, si on ne reçoit l'intelligence des passages alleguez, de la façon qu'il appartient : Par ainsi conuient entendre, que la liberté en laquelle nous auons esté creez & la naturelle, ne repugnent à la subiection Politique ; ains à celle qu'on appelle Despotique ; C'est à dire, propre, & veritable seruitude, estant grandement differente celle-là de ceste-cy, d'autant que la subiection seruile est seruilemét subiecte, & qui en son estre & operation depend & est pour autruy, la vie du serf & de l'esclaue n'estant que pour la commodité de son Seigneur & Maistre. Or ce n'est ainsi de la seruitude Politique ; car celuy qui est subiect politiquement, est pour soy-mesme, depend de soy, & trauaille pour soy. De plus le vray Prince politique ne cherche point son vtilité, mais celle de son peuple : le Tyran au contraire : parquoy si on peut trouuer quelque seruitude au gouuernement politique, certes beaucoup plus proprement on pourra dire celuy seruir qui preside & commande, que celuy qui est subiect & qui obeït : ainsi que dit S. Augustin, & est confirmé par le passage de l'Escriture prins au pied de la lettre, où le Legislateur Euangelique IESVS-CHRIST declare que, *Qui voudra estre le premier entre ses disciples, seruira à tous* : Car commander n'est

Liu. 19. de la Cité de Dieu, c. 14.

Mat. 20.

n'est autre chose, que garder & pouruoir. Non, l'homme ne domine & ne cōmande à l'homme, cōme aux animaux, au gouuernement politique; mais d'vne autre & differente domination, sans laquelle à peine le genre humain pourroit subsister,& bien estre. Non, ce n'est Cain qui le premier a dressé le gouuernement & subiection politique, bien que le premier il ait edifié vne Cité: car Adam auoit premier & la puissance & l'autorité politique sur ses enfans & neueux.

Dauantage,il est respondu,que voirement Dieu a creé les hommes esgaux, & de pareille liberté; en ce qui regarde toutesfois la subiection proprement dicte & appellee seruile: mais non en ce qui concerne la politique, saincte,raisonnable, & necessaire: Parquoy encore que la nature ait produit tous les hommes esgaux, & ayent ainsi esté creez; toutesfois(dit S. Gregoire) parce que le peché est arriué,s'en est ensuiuy;qu'à raison de la variation & diuersité des merites, la prouidence diuine par son ineffable dispensation,a preferé & postposé les vns aux autres, & ce politiquement, & non en la sorte que les hommes commandent aux bestes. Dauantage il ne faut pas penser ny croire, que tous les hommes soient esgaux en grace,sçauoir, & sagesse,bien que pareils en essence & espece humaine; de laquelle esgalité se collige, que l'homme ne doit dominer à l'homme comme aux animaux irraisonnables; mais que l'vn doit estre regi par l'autre politiquement. *C'est vn ordre naturel aux hommes*, dit S. Augustin, *qu'ils seruent aux hommes de sçauoir*, *&* *les enfans aux peres: en cela est la Iustice, que celuy* *qui*

Lib. 20. moral. c. 11.

Gloss. in cap. 46. Genes. ex Aug.

qui est infirme de raison, serue au plus fort : & que ceux qui excellent en raison, excellent aussi en domination. Ce qui estant troublé & peruerty en ce siecle par l'iniquité des hommes,ou par la diuersité des natures & affections charnelles, les Iustes souffrent l'aduersité temporelle, pour auoir à la fin la felicité bien ordonnee & eternelle.

Donc tant s'en faut que la Loy, à laquelle les pieux & saincts personnages professent d'obeïr, bien que necessaire à salut ou volontaire & establie pour paruenir à vne plus grande perfection, soit contraire à la liberté Chrestienne,qu'au contraire elle est opposée à la seruitude, qui est contraire à la susdite liberté : ce qui est monstré par la consideration de la mesme Chrestienne liberté,d'autant qu'elle est opposee au seruage du peché, selon le dire Euangelique,sçauoir:*Ie vous dis en verité, que qui fait peché, est serf du peché* : & encor selon le dire Apostolique,qui est tel: *Deliurez du peché,vous estes faits serfs de Iustice.* Et c'est celle seruitude qu'on doit appeller en quelque sorte Liberté,au moyen de laquelle on est affranchi de la captiuité du peché; parce que le pecheur tãdis qu'il est en peché, n'a point de volõté pour vouloir vn bien qui dresse,& cõduise à la vie eternelle, estant tenu captif par le diable iusques à ce qu'il soit deliuré par la grace diuine.Puis dõc que la liberté consiste en cela,qui est que nous ayons le pouuoir d'eslire le bien,& reietter le mal,s'ensuit clairement, que la Loy ne combat la liberté: car elle n'empesche pas qu'on ne puisse eslire le bien & reietter le mal; mais plustost au contraire elle aide, nous seruant d'argument, & matiere

S.Iean.8.

Rom.6.

2.Tim.2.

tres-conuenable pour employer & exercer nostre liberté, la porter au bien & surmonter la seruitude du peché,& de nostre nature deprauée.

Grande estoit la Liberté en l'estat d'Innocence, où l'homme pouuoit ne vouloir iamais point de mal. Ce que maintenant les plus Iustes ne peuuent pas. Tres-grande sera la Liberté dans le Ciel, où les bien-heureux ne pourront vouloir aucun mal: mais en ce monde, nous ne pouuons faire que ne soyons asseruis en quelque maniere au peché; partant il faut rechercher les moyens & remedes pour estre deliurez du seruage d'iceluy, à fin de pouuoir *seruir à Dieu en sainteté & iustice, tous les iours de nostre vie, retirez des mains de nos ennemis visibles & inuisibles.*

Luc.1.

Quelle, combien grande & excellente est la Liberté posee en l'Obedience & libre seruitude, qui est defferee aux hommes en consideration de la vertu & iustice, non seulement ces celebres personnages qui ont esté instruits és sciences diuines; mais encor ceux qui seulement ont profité aux disciplines humaines, l'ont recogneu: de sorte que l'vn de ceux-cy n'a pas mal dit, quand en ses poësies il a chanté,

Claud. lib.3.

Quiconque croit seruir sous vn Roy genereux,
Se trompe grandement; non, non plus gratieux
Nul arbitre se voit que sous vn pieux Prince.

C'est en la seruante subiection qui regarde Dieu, & les hommes,en laquelle on sert d'amour,qu'on peut establir vne noble Liberté & grande puissance: car la volonté qui aime ne souffre aucun ioug:vne feruente affection de seruice ne sçauroit gemir & se plaindre de la subiection & empire.

Tres

Tres-grande eſt la Liberté,par laquelle on ſert neceſſairement à la Iuſtice,& à la vertu, & en laquelle on retranche toute licence de pecher & mal faire. Tout ce qui eſt permis n'eſt pas expediant. C'eſt la trop grande licence qui eſt le plus grand de tous les maux.

Au luxe,la licence effrenée nous porte.

dit le Poëte. Le diuin Philoſophe Platon monſtre d'auoir pareil ſentiment,quand il dit; *Que la licence eſt la mere d'imprudence*:La licence nous induit & perſuade les choſes illicites.Celuy volontiers auquel eſt permis plus que de raiſon, veut dauantage qu'il ne luy eſt permis. *O miſerable celuy qui a licence de pecher!* dit S.Auguſtin.

Claudia. au conſul.4. de l'Empereur Honorius

Aux loix dialog.3.

Liu.5. de la Cité de Dieu, cha. dernier.

Mais laiſſons à part le dire & les ſentences ſur ce ſujet des Philoſophes & Poëtes,qui vnanimement condamnent & abhorrent la trop grande licence,cõme peſte,& veulent qu'elle ſoit bannie des villes, d'autant que par icelle tous les humains en deuiennent deprauez & peruers: Ouy, elle doit eſtre tellement oſtee, & exterminee des Citez,que Caton a iugé, que le Magiſtrat deuoit eſtre lapidé,qui la ſouffriroit.

Plutar. aux apo. des Romains.

Que ſi nous argumentons par noſtre propre ſentiment, qui eſt celuy qui n'experimente,combien il eſt difficile de ſe pouuoir moderer,ſe contenir, & refrener ſes propres cupiditez, parmy vne grande licence? *La volonté*(dit noſtre S.Abbé auec l'Eſcriture) *s'en va à la peine*: & la neceſſité prepare la Couronne. Il appert doncques que trop de licence & de liberté n'eſt vn grand bien, ains vn grand mal:que c'eſt treſſainctement faict pour acquerir la vertu,qu'on profeſſe l'Obeïſſan-

Chap. 7. degré 2.

ce reguliere, qu'on estime tant indignement seruile.

SECTION IV.

En laquelle vn dur seruage est dit & preuué, seruir au peché & aux cupiditez; voire par les sentences des Philosophes & Poëtes; dont est arresté, que les pieux & deuots Obeïssans sont censez grandement Libres.

OR auant que nous despartir des beaux enseignemens des Sages du monde, la plusspart de la secte Stoïque, fort approchante, selon le dire de S. Ierosme, de la doctrine Chrestienne, il est à propos de voir s'ils n'ont pas cogneu, dit, & asseuré, que ceux qui obeïssent & s'asseruissent aux loix, & à la raison, iouïssent d'vne belle & grande liberté. Il est vray, ils l'ont enseigné, ils l'ont declaré, & ce d'autant plus que lors que quelqu'vn s'assubiectit à la loy de Dieu, & à la raison, il se sousmet moins à ses appetits, voire se donne tellement les entraues, & les liens, qu'il ne puisse faire mal, ores qu'il le vueille: dont l'Orateur Romain parle ainsi: *Qu'est-ce que liberté? rien plus qu'vne puissance de viure comme tu veus: qui est donc celuy qui vit comme il veut, si ce n'est celuy qui marche droict? Il appartient seulement à l'homme sage de ne rien faire contraint, rien enuis, rien à contrecœur:* lesquelles choses se peuuent dire de ceux qui se sont transferez à la seruitude Monastique, qui de leur gré & pure franchise se sont vouëz à l'obser

Aux paradoxes.

l'obſeruance des ſainctes conſtitutions, qui touſ-
jours ſacrifient volontairement.

Mais encor n'eſt-ce pas le meſme autheur & Orateur, qui dit que veritablement on peut recognoiſtre vne extreme ſubiection en la plus licentieuſe liberté? *Qui eſt celuy*, dit-il, *qui niera que toutes les perſonnes legeres, conuoiteuſes, en fin tous les deprauez, ne doiuent eſtre mis au nombre des ſerfs? Qui pourra dire celuy eſtre libre, auquel vne femme commande & donne la Loy telle qu'il luy plaiſt?* Et ailleurs: *Il faut*, dit-il, *croire celuy eſtre libre, qui n'eſt aſſerui à vilennie quelconque:* duquel dire s'enſuit, que la Seruitude de Iuſtice, dont parle l'Apoſtre, eſt recogneuë & retenuë par vn homme infidelle: & par ainſi que la ſeruile condition Monaſtique eſt vne tres-grande liberté. Que c'eſt par le moyen de celle-là que le vray Religieux ſe retire du ſeruage des vices, pour ſeruir aux vertus plus librement.

Liu. 4. ad Heren.

Non, dit vn autre ſage Payen, *ne croyez pas qu'aucun de tous ceux qui ſeruent à leurs ſales voluptez, ſoit libre:* car il ſert à des maiſtres beaucoup plus cruels que les miſerables eſclaues. Celuy porte vn ioug treſ-dur & tres-ſeruile, qui endure interieurement, & en ſon ame des loix iniques; c'eſt à dire, qui ſert à ſes cupiditez. C'eſt le ſeul pecheur qui ſert malheureuſement, qui eſt vn miſerable captif, ores qu'il poſſede vn grand & ample Royaume. D'où s'enſuit, que le ſeruage de ceux qui ſeruent à leurs conuoitiſes & obeïſſent à leurs peruers appetits, doit eſtre eſtimé tres-dur & cruel: & que ceux qui ſe priuent de la licence de mal-faire, pour plus parfaictement obeïr à

Euſebe Philoſophe, chez Stob. ſermon. 6.

Dieu & à la raison, se sousmettant à des Maistres & Seigneurs pour estre sainctement instruits, guidez & gouuernez és voyes de vertu, doiuent estre censez de l'aduis de toutes gens de bien, grandement libres, attendu qu'ils se sont tellement de leur gré forclos de toute licence de mal faire, qu'ils veulent eux mesme venant à faillir ne demeurer impunis, sçachant bien qu'il n'y a rien de plus criminel que l'impunité, sœur germaine de la licence & liberté charnelle : ce qui fait dire à S. Augustin; qu'il n'y a rien de plus malheureux que la felicité des pecheurs, par laquelle l'iniquité deputée à la peine est nourrie, & la deprauee volonté, qui est comme vn ennemy interieur, est affermie : *Ainsi comme l'humilité profite aux hommes qui seruent par l'ordre de paix; par lequel les vns sont subiects aux autres, aussi orgueil nuit à ceux qui dominent*, dit S. Augustin.

Aug. Decret 23. q. 1.

S. Aug. liu. 19. de la cité, c. 15.

L'impunité, dit S. Bernard, *est l'aiguillon des pecheurs, la fille de nonchalance, la mere d'insolence, la racine d'impudence, la nourrice des transgressions & offenses.*

Lib. 3. de conside-ratio.

Releuée donc est celle Liberté, au moyen de laquelle par la seruitude d'Obeïssance on est tellement contraint, que ce qui nous plait de mal, ne nous soit permis. C'est par icelle qu'en tant que faire se peut on approche le futur estat des Bien-heureux, auquel nous ne pourrons pecher.

SEC

SECTION V.

Où eſt reſpondu directement à quelques arguments cy-deuant auancez.

AYANT donc repreſenté ce que deſſus, il eſt temps que nous reſpondions directement en ce qui reſte, aux obiections propoſées. Partant nous diſons, que la ſeruitude laquelle le peché,& le droict des Gens ont eſtabli, qui eſt à fuïr & reiecter, ne ſe peut trouuer en la ſubiection Monaſtique, entant que les ſerfs, & eſclaues par la profeſſion Monachale, ſont entierement affranchis:& quoy que les ſerfs & les Moynes ſoient en cela ſemblables, qui eſt de n'auoir point de volonté, & n'eſtre à ſoy-meſme : neantmoins la difference y eſt grande, en ce que les Moynes ſe ſont deſpartis de leur propre gré du droict qui eſtoit en leur puiſſance, ont renoncé à eux-meſme, pour eſtre vrais diſciples de IESVS-CHRIST, pour l'amour de Dieu, de ſon ſeruice,& pour merite de la gloire eternelle. Quant aux Eſclaues, c'eſt la neceſſité, ou quelquefois leur propre peché ou commodité temporelle, ou aduerſité, qui les aſſeruit à leurs Maiſtres. Le ſeruage de ceux-cy ne regarde que le corps, la terre, les biens du monde : la ſubiection & obeïſſance de ceux-là regarde l'eſprit, le Ciel, & la recompenſe de la felicité eternelle, auec pluſieurs autres biens temporels & ſpirituels, qui accompagnent la qualité Monaſtique. Telle eſt la charité des plus parfaits Chreſtiens enuers Dieu, & ſon ſeruice. Semblable, mais plus releuee, & auec plus

d'admiration & loüange fut iadis exercee la charitable seruitude de S. Paulin, Euesque de Nole, quand pour deliurer le fils d'vne femme veufue de captiuité, il se rendit esclaue en son lieu : laquelle action fut heureusement recogneuë & remuneree (ainsi qu'il est rapporté par S. Gregoire) comme estant volontaire & faicte pour l'amour de Dieu.

Liu. 3. des dial. c. 1.

C'est à la verité chose miserable, de viure selon l'humeur d'autruy : Ouy, là où toutes choses ne sont reglees par la raison & par la vertu : où se voit vne necessité d'obeïr, qui ne deriue d'vne bonne volonté. Au reste si le triste seruage penal & necessaire toleré patiemment, a son merite particulier enuers Dieu, & l'esclaue en cela est fait aucunement libre : en telle sorte tant plus que quelqu'vn en ce monde pour l'honneur de Dieu est mesprisé & contemptible, d'autant plus il est exalté & releué dans le Ciel : combien plus la seruile subiection Monastique, qui procede non d'aucune offense ou necessité, ains d'vne pieuse & franche volonté, sera recogneuë meritoire, ne visant & ne regardant à autre fin, qu'à l'honneur & à l'amour de Dieu, & celuy qui sousmettant sa volonté aux commandemens d'vn sage gouuerneur, sera estimé iouïr d'vne plus belle liberté ? car (ainsi que dit S. Augustin) l'homme de bien est libre, encor qu'il serue. Le meschant quoy qu'il commande, est serf, non d'vn homme, ains (ce qui est beaucoup pire & plus grief) d'autant de maistres & de seigneurs qu'il sert à des vices : & c'est ainsi que par la grace diuine les choses qui semblent porter à l'affliction, & à

Gloss. 1. Cor. 7.

Liu. 4. de la Cité de Dieu, c. 3.

& à la peine, ſont changees & conuerties à contentement, honneur & gloire.

Non, non, l'Obedience reguliere ne doit eſtre eſtimee quelque ſeruile action d'vne ame laſche & mal faicte, mais au contraire vne force genereuſe & vne magnanimité rehauſſee, dont pour l'amour de la vertu ſur la propoſition & repreſentation que l'homme Religieux ſe fait d'vne ioye, ſoulas & contentement à l'aduenir, il court auec patience dans les lices d'icelle Obedience (ainſi que dit l'Apoſtre) ayant les yeux leuez vers l'autheur de la Foy noſtre Seigneur IESVS-CHRIST, ſouffrant la Croix, meſpriſant la confuſion & ignominie (car c'eſt luy qui a eſté inſtruit au moyen de ce qu'il a enduré en l'Obedience:) de ſorte qu'eſtant l'image de la ſubſtance diuine, & la ſplendeur de ſa gloire, il n'a penſé eſtre rapine quelconque, d'eſtre eſgal à Dieu ſon Pere: ains il s'eſt aneanti ſoy-meſme, prenant la forme de ſerf, fait obeïſſant iuſques à la mort de la Croix.

aux Hebreux 12.

Hebr. 1.

Philip. 2.

C'eſt aux inobediens, reueſches, & peruers, bien que profeſſeurs de la vie Monaſtique, que l'Obeïſſance eſt vne dure & cruelle ſeruitude.

Dauantage, ie veus accorder que par quelque corruption naturelle nous nous laiſſons emporter au deſir des choſes prohibees; ſi eſt-ce neantmoins qu'on ne peut ignorer ou nier, que ceux qui ſe ſont volontairement interdit les choſes deffendues, ne ſe portent auec affection aux permiſes & vertueuſes. Que s'il conuient quelquefois faire ſur ce ſubiect force à ſoy-meſme, de tant plus grande eſt la vertu, la gloire & le merite: car

c'est vne grãde vertu de s'abstenir de la iouïssance des biens mesmes qui nous sont permis:& encor si ne faire ce qu'on peut,& se priuer d'vn bien delectable ou vtile pour l'amour de la vertu, est chose grandement digne de loüange : Certes il s'ensuiura que l'Obeïssance Monastique doit estre hautement loüable, en ce que par le moyen d'icelle par vne seule & genereuse action,qui neantmoins perseuere habituellement tousiours, on a renoncé pour iamais & au pouuoir & à la licence contraire à la vertu.

SECTION VI.

La seruitude & obeïssance Monachale affranchissement de plusieurs Seruitudes.

CE n'est aussi par l'Obeïssance reguliere que le Religieux est fait serf des hommes : car c'est à Dieu principalement que son Obedience est protestée : & quant aux Superieurs & Prelats auec dependance,& pour l'amour de Dieu:& c'est par l'illustre & genereuse Obedience Monastique, que les professeurs d'icelle sont affranchis de triple seruitude, & restablis en triple liberté, sçauoir du peché,de misere,& de necessité. Ouy, dans le Cloistre le bon Religieux est deliuré de la seruile necessité, attendu que rien n'y est fait par contrainte. La premiere protestation volontaire d'obeïssance demeure tousiours : on y voit l'affranchissement. Quant au peché, la liberté & deliurance d'iceluy; d'autant que par l'Obeïssance on est restitué & remis en grace. C'est encor

Triple liberté par l'entree de Religion.

l'Obeïssan-

l'Obeïssance Claustrale, qui exépte du seruage de misere, c'est à dire de tant de poignantes sollicitudes mondaines qu'auoit le Moyne : dés son entree au Monastere, il dit vn eternel adieu aux conuoitises terriennes, d'où s'ensuit vn doux repos, & vne tres-grande tranquilité d'esprit : lesquelles libertez acquerront ainsi que les autres vertus leur perfection entiere dans le Ciel.

C'est le tres-ample guerdon, loyer & recompense deu à la saincte seruitude, qui ont fait dire à l'Apostre : *Lors que i'estois libre, ie me suis rendu serf & seruiteur de tous.* C'est elle qui produit de soy, non vne chagrine tristesse, mais vne belle liesse. Ce que confirme le Psalmiste, disant: *Seruez à Dieu en ioye & liesse.* C'est elle qui impetre de Dieu entendement & intelligence, dont le mesme Psalmiste disoit à Dieu : *Ie suis vostre seruiteur, donnez moy l'entendement.*

Aux Romaini, c. 9.

Psal. 99.

Ps. 118.

Reste neantmoins au vray seruiteur de Dieu se portant à vne telle seruitude, qu'il demeure ferme en Iustice & crainte, selon l'aduis que donne l'Ecclesiastique, & qu'il prepare son ame à la tentation : car elle est comme vn champ de bataille, auquel on peut acquerir, quoy qu'auec danger, les honneurs & triomphes qui sont reseruez aux braues combatans en la guerre de la vertu, & spirituele. Ceste seruitude est tres-noble, & ingenuë, ainsi que dit la saincte Vierge & Martyre Agathe. C'est encor icelle qui fait obeïr à iustice, comme dit l'Apostre : au moyen de laquelle par la grace de Dieu, les vrais Religieux ayant esté parauenture serfs de peché, obeïssent de cœur & d'ame, suiuant la forme de la doctrine Apostolique, de laquelle ils ont fait election.

Chap. 2.

Aux Romains 6.

SE

SECONDE PARTIE:

EN LAQVELLE EST ENſeigné que c'eſt qu'Obeïſſance: & quelles ſont ſes parties & dependances.

SECTION I.

Où pluſieurs Definitions de l'Obeïſſance ſont rapportees, & quel eſt l'obiect d'icelle.

AYANT donc deduit & reſolu la queſtion cy-deſſus propoſee, c'eſt maintenant que nous entreprenons d'eſcrire quelle eſt l'Obeïſſance: quelles ſes diuiſions, quelles ſes loüanges & recommandations.

Que c'eſt qu'Obeïſſance en general.

Liu. 3. c. 4.

En ce qui regarde ſa definition, S. Iean Damaſcene dit, qu'elle n'eſt autre choſe que la ſubiection de ſa propre volonté : vn autre a dit, que l'Obedience de l'homme enuers Dieu eſt vne affection de la volonté iointe à Dieu : & l'Obedience de l'homme à l'homme, vne reuerence du moindre au plus grand.

Nous pouuons dire auſſi, que l'Obeïſſance eſt vne habitude d'obtemperer à tous les Commandemens qui procedent de la raiſon : ou bien elle eſt vne habitude & qualité de ſatisfaire aux Preceptes de ceux auſquels le droict & la Loy nous obligent,

obligent, ainſi que la droicte raiſon le dicte & le iuge : car l'Obeiſſance tire ſon origine de la Iuſtice : ſes parties ſont Pieté, Culte, Obſeruance, Reuerence , Submiſſion ; auſquelles contrarient l'impieté,le meſpris , la contumace, la moquerie & irriſion : ce ſont les definitions generales de l'Obedience,ainſi qu'il nous ſemble.

Que c'eſt que l'Obedience Reguliere.

Quant à l'Obedience reguliere, nous la pouuons dire auec S.Bonauenture, vne ſubiection de la propre volonté à choſes licites & honneſtes, ſuiuant l'arbitre du Superieur. S. Iean Clymacus dit, que l'Obedience reguliere conſiſte en cela, ſçauoir de ne croire iamais à ſoy-meſme iuſques à la conſommation de la vie. Tres-belle eſt la deſcription qu'en fait noſtre Patron S.Benoiſt,diſant qu'elle eſt vne prompte & non examinee execution des commandemens des Superieurs, tout ainſi que s'ils eſtoient diuinement ordonnez, ſoit pour cauſe du S. ſeruice que le Moyne a profeſſé, ſoit à raiſon du merite de la gloire eternelle ; ſoit pour crainte de la gehenne & de l'enfer , de laquelle Obeïſſance nous parlerons plus amplement cy-apres.

Liu.du profit des Religieux, c. 38. Degré 4. En la regle,c.5.

Obiect de l'Obeïſſance.

Quant à l'Obeïſſance en general , elle a pour obiect la practique des Commandemẽs,ſoit qu'ils procedent de la nature , ou qu'ils ſoient eſtablis par les hommes ; ſoit encor que les meſmes Preceptes ſoient diuins, comme adorer Dieu , obeïr & aſſiſter à ſes Parens. Il faut obeïr à Dieu pour l'amour de luy-meſme , d'autant que nous ſommes ſes creatures & ſeruiteurs d'eſtre & creation. Il faut auſſi obeïr à la creature raiſonnable , ſoit homme , ſoit Ange , en ce que Dieu requiert de

nous

nous, & qui concerne ses Commandements, son culte, & son seruice.

Mais pour donner vne plus claire, pleine & facile intelligence de tout ce discours, & faire voir quelles sont les diuisions, parties, branches, ou dependances de l'Obeïssance, il nous conuient expliquer vn peu plus largement, ores que nous nous estudions à la briefueté.

SECTION II.

Où est traicté de plusieurs diuisions de l'Obeïssance.

Diuisiõs de l'Obeïssance.

L'Obeïssance doncques est diuisee selon les Docteurs, premierement en celle qu'on appelle de *Necessité*, apres en celle qu'on nomme de *Cupidité*: en troisiesme lieu, en celle de *Charité*.

1. Obeïssance des serfs.

Ceux-là obeïssent de *Necessité*, qui obeïssent par contrainte, & non librement, comme les serfs, esclaues, & semblables: La recompense & salaire du seruice d'iceux est l'exemption de peine qu'ils craignent, & dont ils sont menacez. Celuy obeït par *Cupidité*, qui en consideration d'vne recompense terrienne, ou de quelque commodité temporelle, ou corporelle, ou consolation exterieure, fait librement ce qui luy est commandé. Tels sont les mercenaires & autres de quelque condition qu'ils soient, ausquels l'ambition & auarice commandent, qui seruent à l'intention d'vn sordide lucre, qui consiste au negoce seculier, & recherche du gain au dessus de l'equité, honnesteté & Iustice.

2. De cupidité.

Des mercenaires.

3. Obeïssance de Charité.

Quant à l'Obeïssance de *Charité* nous la pouuons

uons dire estre declaree telle, lors qu'elle est pratiquee pour l'amour de Dieu, en esperance de la remuneration eternelle, prenant au large le nom de Charité, dans lequel la crainte de la peine & le desir affectueux de l'amour de Dieu, sont comprins : & c'est de ceste derniere espece d'Obeïssance que nous parlons, remarquant au reste que tant plus toute Obeïssance reçoit en soy de soulas, propre contentement,& commodité temporelle,moins a-t'elle de merite deuant Dieu.Ce que nous esclaircirons dauantage ailleurs par la doctrine de S.Gregoire le Grand.

1. Obeïssance generale.

On donne encor vne autre distinction de l'Obeïssance, sçauoir de celle qui est nommée *Generale*,par laquelle tous fideles sont tenus d'obeïr à leurs Prelats en ce que de droict:autre *plus Generale*, par laquelle toute creature ayant l'vsage de raison est tenuë de conformer sa volonté propre au vouloir de son Createur, & ce par son liberal arbitre,comme l'homme & l'Ange.

2. Plus generale.

3. Tres-generale.

La troisiesme Obeïssance est ditte *tres-Generale*, dont toute creature obeït à son Createur, soit par vn naturel mouuement, comme l'irraisonnable, soit par l'effort & contrainte d'vne puissance superieure; & telle est l'Obedience des mauuais demons & meschantes ames, lesquels ores qu'ils veulent quelques fois ce que Dieu ne veut pas, ils ne peuuent toutesfois sinon ce que Dieu veut.

Obeïssance reprehensible, & recommandable.

Mais de plus,& pour nous expliquer dauantage,a semblé bon d'apporter ceste diuision de l'Obeïssance reguliere, comme plus propre à nostre discours, laquelle est distinguee en *Obeïssance reprehen*

prehensible ; & *Obeïssance recommandable*. La *Reprehensible* est triplement sousdiuisee : elle est donc en premier lieu,quand l'homme obeït à vne creature à soy inferieure : & d'icelle parle l'Ecclesiaste,disant.*Toutes choses obeïssent à l'argent & pecune*. L'Obeïssance encor est dite *Reprehensible*,quād par la trop grande lascheté du Superieur, & opiniastreté de l'inferieur, il arriue que celuy obeït qui deuroit commander : & c'est lors que les pieds sont posez sur la teste. D'icelle Obeïssance est faicte mention aux Prouerbes, où il est escrit: *Par trois choses la terre est esmeuë, & ne peut souffrir la quatriesme*. Qui est lors que le seruiteur vient à commander & regner.

Prouerbes 30.

Obeïssance peruerse.

En troisiesme lieu,la *peruerse Obeïssance* se voit, quand l'inferieur obeït à son Superieur en mal. S.Gregoire reiette telle Obeïssance:*Iamais*,dit-il, *n'est permis de faire mal par Obeïssance, encor que quelquefois quelque bien puisse estre intermis & laissé de faire.*

Aux moral. liu. 35.c.13.

Ha ! que malheureuse est en toutes ses parties ceste Obeïssance reprehensible, mais d'autant plus maudite, qu'elle est en sa force, vigueur, & large estendue. He ! qui ne voit comme on fait plus d'estat de la creature que du Createur, & qu'on s'asseruit miserablement à icelle ! Que toutes choses sont preposterees : que les biens temporels sont preferez aux eternels : les corporels aux spirituels : l'amour de ce siecle iusques à mespriser Dieu : & qu'en plusieurs Monasteres les Superieurs y sont tellement contemptibles,& mesprisez, qu'ils y craignent dauantage, qu'ils ne sont craints, soit à cause de leur indignité, igno-

rance,

rance, impieté, & laſcheté; ſoit qu'ils doiuent eſtre pluſtoſt reprins, que reprendre.

Mais auſſi c'eſt vne tres-dangereuſe & mortelle peſte aux Monaſteres, eſquels telle reprehenſible Obedience a lieu, où les ſubiects obeïſſent mal à propos, & en choſes mauuaiſes, aux Prelats, à fin que les Superieurs fauoriſent aux pechez des inferieurs, ou du moins ils les diſſimulent. *Prennent donc garde*, dit le meſme S.Gregoire, *les ſubiects, qui voulant s'aſſubiectir plus que de raiſon, qu'ils ne ſoyent contraints d'auoir en quelque veneration les vitieux deportemens d'autruy. Et c'eſt ainſi qu'il faut tenir vn milieu en l'Obeïſſance, que l'homme de bien ne conſente point en mal au meſchant, & le meſchant ne contrediſe au bon en ce qui regarde le bien*, iuſques là S.Gregoire.

Diuiſion de l'Obeïſſance en deux parties.

La ſaincte & recommandable Obeïſſance eſt auſſi ſouſdiuiſée en deux parties; l'vne d'icelles eſt nommée *ſuffiſante*, l'autre *abondante*. La *ſuffiſante* conſiſte en la volonté d'accomplir le commandement ou mandement du ſuperieur, en ſuitte & ſelon la forme de la profeſſion; le precepte ou commandement eſtant diſtingué du mandement: d'autant que le commandemẽt porte quant & ſoy quelque contrainte, non le mandement; ainſi la forme d'Obeïſſance procede de la teneur de la profeſſion: & ne ſe peut plus auant eſtendre la puiſſance de celuy qui commande, qu'autant & à meſure que le ſouffre le vœu de celuy qui obeït.

S. Bern. liu. de præc. & diſpenſa.

Difference entre le commandement, & le mandement.

Obeïſſance abondante, quelle.

Quant à l'autre Obeïſſance, qu'on nomme *abondante*, elle eſt ſenſée telle, lors que quelqu'vn obeït en choſes, auſquelles il n'eſt tenu

par le vœu de sa profession : de laquelle parle S.Bernard, quand il dit, que le subiect cognoisse son Obeïssance imparfaicte, quand elle est limitée : car la parfaicte Obeïssance n'a ny bornes ny limites : elle n'est resserree ny contenue dans l'estroit de la profession : elle est portee par vne plus large & ample volonté en la hautesse de la Charité : elle s'estéd vigoureuse auec liberalité & allegresse d'esprit à l'accomplissement de tout ce qui luy est enioinct & commandé, sans entrer en aucune consideration, sinon en tant que le commandement est contraire au bien & salut de l'ame, à la reigle qu'on a professé, & à la droicte & manifeste raison, comme n'estant aucun tenu à l'impossible.

Lib. de prac. & dispen.

Nous ne pouuons taire (quoy qu'ennuyez de tant de distinctions,) la triple diuision que donne encor sainct Bernard de l'Obeïssance pour icelle appartenir à la profession Monastique & reguliere. Il dit donc, que l'Obeïssance est ou *speciale*, exhibée à Dieu ; ou *propre*, qui regarde l'homme ; ou *commune*, qui appartient à Dieu & aux hommes. La speciale Obeïssance concerne les commandemens de Dieu, lesquels il n'est licite en aucune sorte de transgresser. C'est à icelle de se porter aux grands biens, & de fuir les grands maux.

Sermo de Obedien.

Obeïssance speciale.

L'Obeïssance que le mesme sainct Abbé nomme *propre*, & particulier, eest deuë à l'homme : laquelle regarde seulement les choses indifferentes, & qui tiennent le milieu, n'estant ny du tout mauuaises, ny aussi du tout bonnes ; & pouuant estre bonnes & mauuaises : comme sont marcher, parler

Obeïssance propre.

parler, se taire, dormir,& semblables : lesquelles faictes de la licence des Prelats, meritent vne belle recompence, & en icelles l'Obeïssance Reguliere doit estre en conscience practiquee par les inferieurs, sans s'informer ou contreroler les commandemens qui leur sont faits, n'ayant rien Dieu determiné pour le regard de ladite indifferance, en ayant laissé la disposition aux Prelats & Superieurs.

1. Cor. 10.

La troisiesme espece d'Obeïssance, appellée *commune*, est celle qui est commune entre Dieu & l'homme; d'autant que la mesme Obeïssance qui est deferée à l'homme, est aussi deferée à Dieu, qui a dit, parlant des Prelats; *qui vous entend, m'entend: qui vous mesprise, me mesprise.*

Obeïssance commune.

Luc 10.

TROISIESME PARTIE DV TRAICTE' DE L'OBEÏSSANCE: EN LAQVELle il est traicté de l'excellence & recommandation d'icelle.

SECTION I.

Introduction aux discours, où est recommandée l'Obeïssance par l'ordination diuine en toutes choses.

APRES auoir rapporté plusieurs distinctions de nostre vertu d'Obeïssance, generales & particulieres : Il estoit veritablement à propos de produire & traicter des degrez d'icelle : neantmoins nous auons trouué bon de differer & remettre en autre part cy-apres d'en escrire, & par vn prealable faire voir combien celebre, recommandable & digne d'estre tenuë, entenduë, & receuë est l'excellante & diuine vertu d'Obeïssance, outre & pardessus de ce que nous auons touché au commancement de ce Traicté. Disons donc, que ce n'est sans cause, que l'Escriture saincte nous enseigne, que l'homme obeïssant parlera & declarera ses victoires: car on ne peut nier que le principe de toute gloi-

re

re & fœlicité ne soit estably en icelle belle vertu : de ce apert clairement, si on prend garde au commandement que Dieu fit à nostre premier pere Adam : car c'est la seule Obeïssance qui luy est ordonnée pour obtenir l'entier bien & perfection de sa felicité en l'abstinence du fruict deffendu ; comme pareillement la mort est declarée & protestée à sa desobeïssance.

Gen. 2.

Semblablement ce n'est sans mystere, que nostre Seigneur IESVS-CHRIST posant les fondemens de son Eglise, de laquelle deriue & procede toute felicité & bon-heur, il a voulu donner à entendre, que l'Obeïssance estoit la cause d'iceluy bon-heur, disant à Simon Pierre, fils de Iona, qu'il estoit bien-heureux pour auoir obey aux reuelations du Pere eternel, en consequence & conuenance de son nom : parce que *Simon* est interpreté *obeïssant*, & *Bar-Iona*, *fils de Colombe*, par laquelle est designée la simplicité de l'Obeïssance.

Matt. 4.

Obeïssance de S. Pierre.

Partant consideré, que l'Obeïssance est declarée vne tres-heureuse & diuine vertu, ce n'est merueille si les hommes Chrestiens & tres-Chrestiens l'ont cultiuee, suiuie & embrassée : de sorte que l'Obeïssance n'est pas seulement vne vertu saincte & heureuse : mais encores nous la pouons dire necessaire, tres-celebre, & recommandable : ce qu'on peut voir en l'establissement, institution & conduitte de toutes creatures : car bien que Dieu eternel, duquel depend l'estre, continuation, vie & mouuement de toutes choses creées, soit & preside en icelles : neantmoins celles qui luy sont plus proches, non de lieu, mais

Actes 17.

 de

Ordre & communication des creatures des vnes aux autres.

de rapport & semblance, reçoiuent plus pleinement dequoy enuoyer leurs influances aux inferieures; & celles-cy aux autres, iusques aux plus basses & infimes; Si que ce qui est inferieur au monde depende & soit subiect à ce qui est superieur, & celuy-cy regisse celuy-là: De maniere que les choses plus hautes commandent aux moyennes; les moyennes aux plus basses. Dont l'eschole nous enseigne, que les Anges,& intelligences superieures,president aux inferieures; les celestes aux terrestres: ce qui est raisonnable à l'irraisonnable. Et l'Escriture nous apprend, que Dieu a ordonné,que l'homme domine aux bestes de la terre, aux oiseaux du ciel, & aux poissons de la mer. L'Apostre confirme la mesme doctrine,disant: *que toute ame soit subiecte aux puissances sublimes & superieures.* Aussi est-il vray,que l'essence diuine est tellement releuée & esloignée de toute chose creée, qu'il semble que les choses plus basses ne pourroient receuoir ou souffrir son premier & immediat mouuement, estant neantmoins seul, qui immobile donne mouuement d'vne maniere ineffable à toutes choses.

Gen. 1.

Rom. 13.

Dieu immobile donne mouuement à toutes choses.

Mais aussi en second lieu,c'est par l'ordination & prouidence diuine, que l'Obeïssance doit estre estimée necessaire parmy les hommes, n'estant donné à tous d'estre plainement instruicts en ce que concerne les diuines institutions: Parquoy de peur qu'ils n'errent exorbitammẽt aux voyes de salut qui conduisent au Ciel, il est non moins necessaire qu'expediant, qu'ils suiuent leurs Gouuerneurs & Docteurs, ordonnez de la part de Dieu, tout ainsi que l'aueugle suit son cõducteur.

2.

La

3. La troiſieſme raiſon ou moyen pour laquelle Dieu a voulu que l'Obeïſſance fuſt eſtablie parmi les hommes, peut eſtre deſduicte & conuenablement tirée, de ce que l'homme n'ayant voulu obeïr à Dieu ; de ſorte que par ſa ſuperbe & deſobeïſſance, il a perdu la grace diuine, pour ſatisfaire à vne telle rebellion, & expier vne telle offence, raiſonnablement la diuine iuſtice a ordonné que l'homme fuſt ſubiect & ſoubmis à l'homme, pour rentrer & recouurer la grace perduë par le merite d'humilité : de maniere que où plus grande, pure & ſincere ſera l'humiliation, plus amplement y ſera recouurée la grace & reconciliation : & par conſequant la remuneration de la gloire. Et c'eſt de là que les peuples Chreſtiens, comme nous venons de dire, ſont les plus ſublimes & mieux inſtruits à comparaiſon des autres nations de la terre en myſteres diuins & plus excellents en l'exercice de toutes les autres vertus, & plus releuez en la profeſſion de la vertu d'Obeïſſance & humilité. Ce qui paroiſt clairement, ſi on conſidere les Chreſtiens en leur tout, ou plus nobles parties, telles que ſont les familles Religieuſes : eſquelles on apperçoit vne tres auſtere Obeïſſance obſeruée, ſçachant qu'elle eſt l'argument, le principe & l'origine de leurs merites, & de la gloire promiſe à iceux.

Excellence des Chreſtiẽs ſur les autres peuples.

SECTION II.

Où est déduitte l'excellence de l'Obeïssance, pour auoir esté suiuie, retenuë & cultiuée par les plus Saincts & illustres personnages.

Obeïssance des Religieux Chrestiens.

Sa force & effects.

C'EST entre les Religieux Chrestiens qu'on a remarqué tousiours la saincte Obeïssance auoir esté en vigueur; ce qui a redondé au bien & salut de tout l'Vniuers. C'est par icelle qu'ils se sont portez à tant de perils pour instruire les peuples infideles & gens barbares en la religion Chrestienne: c'est ceste belle vertu qui a esté le motif & le flambeau, qui a serui de guide à tant de grands, doctes, illustres & saincts personnages, qui furent iadis en ce grand & puissant Ordre de sainct Benoist, pour leur faire penetrer les regiõs & pais au dessous du Rhein, & au delà du Danube, & autres plus reculees prouinces, vers le North mesme, pour y prescher la Foy Chrestienne, & conuertir à icelle au peril & perte de leurs vies, les nations plus farouches & sauuages: c'est elle encor, qui en ce dernier siecle & en nostre temps fait trauerser les mers, changer de pole & de monde pour la mesme conuersion des Infideles, à tant de braues, sainctes & courageuses ames, à laquelle loüange nulle de toutes les autres nations & religions de la terre ne peut pretendre ny participer, l'amour diuin ne les ayant iamais porté à vn si haut & glorieux exploit d'Obeïssance. D'où nous apprenons la difference

ference qu'il y a de l'Obeïssance Chrestienne & Catholique, & de celle qui procede d'vn esprit seruile, telle qu'on raconte des Turcs, Abissins, & autres, qui au commandement de leurs Princes se precipitent des plus hauts lieux, & ne different de s'exposer aux plus griefs & cruels tourments. Mais quoy? Cela procede d'vne aueuglée fureur, d'vne stupide & damnable sottise, sans que iamais il en arriue aucun fruict aux humains; ainsi qu'on peut voir facilement. Car quel bien ont apporté les gens infideles aux prouinces par eux subiuguees? quelle a esté la splendeur, quelle la ciuilité, quelle l'humanité dont elles ayent illustré quelque peuple, païs & region? Au contraire, c'est leur propre de perdre, deserter & ruiner tout. Non, les Chrestiens ne font pas ainsi, qui au moyen de l'Obeïssance diuine & humaine, ont rendu les nations barbares ciuiles, peuplé les terres plus incultes, fait les lieux plus deserts habitables. Mais arrestons ce discours: car il semble que nous soyons insensiblement portez à vne trop longue digression. Reuenons au Traicté de nostre admirable, illustre & diuine vertu: considerons vn peu plus amplement, combien elle est loüable, celebre, & digne de recommandation, par toutes sortes de tesmoignages, diuins & humains: Et cela en general.

Difference de l'Obeïssance Chrestiẽne & de la seruile.

Effects de l'Obeïssance Chrestiẽne.

SECTION III.

L'excellence de l'Obeïssance est preuuée par les authoritez de l'Escriture saincte.

l'Estat d'innocẽce ruiné par la desobeïssance.

IL est certain, que tres-heureux dés le commancement du monde fut l'estat de nos premiers parens dans le Paradis terrestre, lequel (ainsi que nous auons ailleurs remarqué) ne subsistant que par l'Obeïssance, fust ruiné par la desobeïssance. Sainct Paul le declare, disant: *que comme par l'inobediance d'vn homme plusieurs sont deuenus, & constituez pecheurs; de mesme par l'Obedience d'vn homme, plusieurs ont esté faits iustes.* C'est doncques l'Obeïssance, qui a esté ordonnée de Dieu comme tres-excellante, de laquelle toutes les autres vertus semblent prendre leur origine, tout bien & bon-heur en deriuer & dependre.

Rom. 5.

L'Obeïssance de quelle excellence.

Que ce soient les saincts Escrits encor, qui nous declarent l'excellance d'vne si haute vertu, cela est tres-familier. Iceux donc nous attestent, que le Iuste est tousiours apres la continuelle Meditation d'Obeïssance. *L'esprit du iuste*, dit le Docteur des Prouerbes, *meditera l'Obeïssance*, ou *la sapience*: l'vne & l'autre leçon est receuë. Nul sacrifice ne luy peut estre comparé, attendu que *l'Obeïssance est meilleure que les victimes.* C'est des personnes obeïssantes, que l'Eglise des Iustes est composée; d'autant que *les fils de sapience constituent l'Eglise des Iustes; & leur nation obeïssance & dilection.* C'est à dire: *obeïssans & aimans:* d'icelle procedent les biens que Dieu donne en terre, disant,

Prou. 15.

Eccl. 4.

Ecclef. 3.

sant le Prophete : *si vous voulez ouïr ou obeïr, vous mangerez les biens de la terre, en l'Obeïssance est establie toute discipline.* Vn autre Prophete parle ainsi. *Hé ? pourrez-vous receuoir la discipline, & obeïr à mes paroles !* comme estant l'Obeïssance l'obiect de toute doctrine & discipline. Moyse, le plus grand de tous les Prophetes, veut que d'icelle depende toute benediction, lors qu'il dit: *Voicy, ie propose en vostre presence la benediction & malediction : Vous obtiendrez la benediction, si vous obeïssez au commandement de vostre Dieu: la malediction vous arriuera, si vous ne l'escoutez.*

Esa. 1.

Iere. 35.

Deu. 11.

C'est le Prophete Samuel, qui explique, ainsi qu'il nous semble, plus amplement la dignité & necessité de l'Obeïssance, lors qu'il prononce, *qu'elle est meilleure que les victimes; qu'il vaut mieux escouter qu'offrir la graisse des moutons :* Car c'est comme le peché de deuination, repugner, & comme le crime d'Idolatrie, ne vouloir acquiescer & obeir. Sainct Gregoire le remarque, quand il dit: *C'est en la victime qu'vne autre chair est immolée; mais par l'Obeïssance, la nostre est sacrifiée. Parquoy celuy appaise d'autant plus promptement l'ire de Dieu, lequel deuant ses yeux reprime & arreste la superbe de son arbitre & liberté, & se sacrifie soy-mesme par le glaiue des commandemens. Dont au contraire la desobeïssance est appellée, tenuë & reputée à peché de sorcelerie, pour faire voir combien grande est la vertu d'Obeïssance. C'est donc par le contraire, qu'il est monstré quel sentiment on doit auoir de sa loüange:* Et plus bas : *car c'est elle seule qui possede le merite de la Foy, & sans laquelle toute personne est conuaincue d'infidelité, ores qu'il semble fidelle, de là*

1. Roys 15.

aux Morales liu. 35. c. 12.

vient

Prou.21. *vient que Salomon pour monstrer l'eminence de l'Obeïssance dit, que l'homme obeïssant parlera auec victoires, d'autant que lors que nous nous sousmettons auec humilité à la voix d'autruy ; c'est lors qu'en nostre cœur nous surmontons nous mesmes.* Iusques icy sainct Gregoire.

SECTION IV.

Où est generalement expliqué, quels sont les biens d'Obeïssance, quels les maux & dommages de la desobeïssance.

Recompenses de l'Obeïssance, & dommages de la desobeïssance. *Iob.36.*

QVELLES sont les recompenses de l'Obeïssance,& quels les dommages de la desobeïssance, Heliu le declaire,l'vn des amis de Iob, quand il dit ; *que si les Roys entendent & obeïssent, qu'ils acheueront leurs iours en bien, & finiront leurs ans en gloire : que s'ils ne se rendent intelligens & obeïssans, qu'ils passeront par le glaiue, & seront consumez en leurs folies :* Auquel passage suiuant la remarque de S. Gregoire ; par *le bien*,auquel on accomplit ses iours, est designée la droicte raison; par la *gloire*, la celeste recompence. Ceux donc qui s'estudient aux diuins preceptes, ils accomplissent leurs iours en bien, & leurs annees en gloire, parce qu'ils employent & accomplissent le cours du temps present en bonnes & sainctes œuures:Et leur fin & consummation en l'heureuse retribution.

c.55. C'est le Prophete Esaie qui enseigne toute sorte de bien proceder de l'intelligence,& Obeïssance,quand de la part de Dieu il crie: *Escoutez moy, vous*

vous qui m'oyez & mangez ce qui est bon : vostre ame se delectera en la graisse, (sçauoir de la Charité & des autres vertus, ores que le corps soit maceré & affligé,) *prestez & inclinez hũblement l'oreille: oyez, obeïssez, venez à moy, & vostre ame viura, & ie feray alliance eternelle auec vous.* Ceux donc qui entendent & obeïssent auec plus de perfection aux diuins commandemens, seront repeus de viandes meilleures & plus exquises : viuront plus longuement & heureusement, & seront comprins plus estroictement en l'alliance eternelle.

Nous pourrions extraire & amener des Escritures sainctes plusieurs autres documens, sentences & argumens, pour preuuer la singuliere prestance de nostre Obeïssance : si ceux que dessus n'auoient dequoy suffire pour le present ; neantmoins pour ne laisser rien en arriere, qui puisse appartenir à la loüange & recommandation de ceste vertu, il nous semble à propos de rapporter quelques exemples à cest effect. En premier lieu, se represente le grand Patriarche Abraham, tant aimé, fauori & familier de Dieu eternel : Car c'est iceluy qui s'est rendu tant admirable au Ciel & en la terre, par le moyen de son excellante Obeïssance, & a aquis à sa posterité de si grands biens & honneurs, que le Sauueur du monde nostre Seigneur Iesvs-Christ a voulu prendre chair humaine des descendans de sa race. Aussi est-il vray, que Dieu luy disant qu'il seroit sa recompence trop grande, il a fallu necessairement, que ses merites fussent aussi grands, condignes & conuenables : de sorte que pour obtenir vn grand loyer, vne excellente Obeïssance

Obeïssance d'Abraham.

ce

ce estoit requise, & deuoit preceder, laquelle a esté veritablement du tout merueilleuse en luy, sortant de sa terre, laissant la maison de son pere, quittant le soulas & assistance de ses parens & amis, passant en vne terre estrangere, ne sçachant où il alloit : mais de plus immolant en ce qui le concernoit, son propre fils ; oüy fils encor enfant, fils vnique, fils qu'il aimoit, fils au moyen duquel toutes gens deuoient receuoir benediction. C'est doncques par l'Obeïssance qu'Abram a obtenu d'estre Abraham ; c'est à dire, le pere de plusieurs peuples & nations ; & que sa lignée soit multipliée comme le sable de la mer, & comme les estoilles du Ciel : & ce qui est le comble de toute fœlicité ; que le Messie, le CHRIST seroit son arriere Neueu.

Gen. 12. 18. 22.

Obeïssance de Moyse.

Mais qui peut ignorer l'honneur, gloire & prerogatiue que Moyse s'est acquis enuers Dieu pour s'estre rendu obeïssant à ses ordonnances, souple à sa volonté, suiuant en ceste saincte action les traces & vestiges de ses peres & deuanciers? quel excellant Legislateur ! combien glorieux en ses miracles, sublime & releué en l'authorité, puissance & qualité de grand Duc, & Gouuerneur du peuple de Dieu ! combien heureux au moyen de la familiere amitié de la Majesté diuine ! quel Docteur ! quel Prophete ! Certes les saincts Escrits, que luy mesme nous a laissez, le tesmoignent clairement. En fin par ceste saincte & tres-saincte vertu, les Patriarches, Prophetes, Apostres, & generalement tous les SS. personnages se sont rendus agreables à Dieu eternel.

QVA

QVATRIESME PARTIE DV LIVRE DE L'OBEÏSSANCE.

SECTION I.

Où l'Obeïssance exhibée aux hommes, & voüee à Dieu, est recommandée par l'exemple de IESVS-CHRIST *nostre Seigneur, & des Rechabites.*

TV feras ce que te diront ceux qui presfident au lieu que le Seigneur a esleu, & t'enseigneront selon la Loy d'iceluy : au Deut. chap. 7.

Ayant suffisamment preuué & representé, ainsi que nous croyons, l'excellence de la vertu d'Obeïssance en general, & particulierement en ce qui regarde la tres-haute Majesté diuine, s'ensuit maintenant que nous fassions voir combien celebre & recommandable est l'Obeïssance deferée aux hommes ; sçauoir aux Prelats, aux Parents & autres Superieus pour l'amour de Dieu; & quelle est sa recompense. Ce que nous pouuons facilement monstrer par exemples, & confirmer par authoritez, desquelles l'vne est celle que nous venons d'alleguer, qui regarde l'honneur, respect & reuerence que tous fideles doiuent exhiber aux Prelats de l'Eglise de Dieu.

L'Obeïssance rẽdue aux hommes, de combien de merite?

L'Apo

L'Apostre S. Paul nous enseigne la mesme do-ctrine, quand en la personne des Chrestiens Hebrieux, il ordonne à tous autres d'obeïr aux Prelats,& leur estre subiects, d'autant qu'ils veillent & sont en continuelle sollicitude, comme estant tenus de rendre compte des ames qu'ils ont en charge ; & ce à fin qu'auec allegresse & non gemissans, ils s'acquittent de leur deuoir. C'est aussi ailleurs que le mesme Apostre enseigne,que le fidele Chrestien soit sousmis aux puissances superieures, preparé à toute bonne œuure : nul n'ignore ce grand Commandement : *honore ton pere & ta mere*,&c. lequel hōneur consiste en l'Obeïssance, reuerence & autres semblables deuoirs. Iesvs-Christ nostre Seigneur & Sauueur du monde , enseigne de faict & de parole la mesme vertu: mais plus ce semble de faict & d'action.La subiection qu'il a deferé à ses parents le tesmoigne : ce que l'Euangeliste remarque singulierement, disant : *qu'il leur estoit subiect* : mais dauantage, c'est luy mesme qui dit , *qu'il est descendu du Ciel, non pour faire sa volonté*; *mais celle de son Pere qui l'a enuoyé*. Aussi toute sa vie n'a esté autre chose qu'Obeïssance. Il est venu au monde par Obeïssance ; demeurant au monde il se sousmit à ses parents,comme nous auons jà dit ; Il se rend obeïssant à la Loy,en ce qui concerne la Circoncision : Il paye le tribut à Cesar : finalement il se monstre obeïssant au Pere celeste iusqu'à la mort. Et c'est ainsi (suiuant le dire de l'Apostre) qu'il s'est voulu instruire au monde par les choses qu'il a enduré en l'Obeïssance, ores qu'il fust Fils de Dieu, à luy égal , & de mesme essence : c'est à dire,

Hebr. 13.
Rom. 13.
Luc. 2.
Iean. 6.
Obeïssance de nostre Seigneur I. C.
Hebr. 5.

dire, qu'il en a tant fait d'estat, qu'il a treuué bon que sa sacreé humanité par practique & experience fust decorée d'vne si rare & eminente vertu, d'où est declarée l'excellence d'icelle, & l'immense grandeur de son amour enuers le genre humain : car c'est chose du tout grande, comme dit S. Gregoire de Nysse, que par l'Obeïssance, Dieu qui d'ailleurs est inuincible, se soit surmonté soy-mesme. Que Dieu fasse quelque chose haute & sublime, ce n'est miracle en luy, ains chose tres-conuenable à sa nature: mais que luy qui est la hauteur & la mesme sublimité descende & se rauale à prendre vn estat bas, abjet, & miserable, sans point de faute cela excede & surmonte toute admiration. Si la flame montant en haut fait vn grand incendie & embrasement, ce n'est merueille: mais si elle de soy-mesme descend en bas, & tiēt les lieux plus infimes, à la verité on s'en pourroit estonner : partant fort à propos on remarque en vne si eminente & digne vertu, que Dieu s'est vaincu soy-mesme, & en cela s'est monstré grandement Tout-puissant, lors qu'il a sousmis à sa puissance, ce qui estoit libre & exempt de toute puissance. Concluons donc de là, que la vraye Obeïssance exercée pour l'amour de Dieu, ne procede d'vn esprit bas, vil & pusillanime: n'est indigne d'vn braue & genereux courage; ne doit estre reputee à impuissance; mais à puissance & à magnanimité : Parquoy tout ainsi qu'il n'y a rien plus difficile que se vaincre soy-mesme (car l'homme n'a rien de plus precieux que soy : & les choses que nous aimons, difficilement nous les abbaissons & raualons,) ainsi nulle

Catech. 14.

Dieu s'est surmonté soy-mesme en l'Obeïssance.

L'Obeïssance pour l'Amour de Dieu, ne procede d'vn esprit bas, & n'est aucunemēt vile.

le plus admirable victoire en nous, nulle plus grande signification & demonstration d'amour enuers Dieu, & consequemment nul plus grand merite, que se vaincre par Obeïssance, renoncer à soy mesme & s'asseruir à autruy.

Obeïssance des Rechabites.

Iere. 35.

Mais qui n'admirera & louëra l'Obeïssance des Rechabites, tant recommandée de Dieu par la bouche du Prophete? lesquels se rendirent si obeïssans en toute leur race & posterité aux constitutions de Ionadab, fils de Rechab leur pere, qu'en tous les iours de leur vie, ny eux, ny leurs femmes, ny leurs fils, ny leurs filles ne beurent du vin, ny bastirent aucunes maisons pour se loger, ne possederent aucuns champs, vignes, terres & heritages; ne semerent iamais aucuns grains; ains leur continuelle habitation fut aux tentes & tabernacles, retirez de l'iniquité & contradiction des citez, tandis qu'ils furent Pelerins & passagers en ce monde? laquelle Obeïssance le Prophete Ieremie recite auoir esté digne de telle remuneration, qu'il proteste de la part de Dieu, & dit: *Voicy le Seigneur des armees parle & declare, que pour autant (ô Rechabites) que vous auez obey au precepte de Ionadab vostre pere, gardé ses commandemens, & fait tout ce qu'il vous a ordonné, sçachez que le Seigneur des batailles, le Dieu d'Israël a dit, que nul homme ne defaillira de la lignée de Ionadab, fils de Rechab, assistant en ma presence desormais.* Admirable donc aux hommes & acceptable à Dieu fust l'Obeïssance des Rechabites, le vray type & figure de l'Obeïssance Chrestienne Monastique, celle-là estant vn puissant argumét pour la preuue de ceste-cy, n'estant l'vne expressément commandée

Les Rechabites ont figuré les Moynes Euangeliques en plusieurs choses.

mandée

mandée de Dieu, non plus que l'autre. L'abstinence, le mespris des richesses de la terre, la pauureté, la fuite des citez & du monde estant en pareille recommandation aux vns qu'aux autres: S'ensuit donques, que si iadis les Rechabites furent estimez, prisez, & reputez gens d'vne venerable consideration enuers Dieu & les hommes, pour auoir obserué vne Obeissance humaine, de sorte que le Seigneur leur fit ces belles promesses que nous venons d'escrire, qui doutera que l'Obeissance de tant de saincts Religieux n'ayant autre but que l'amour diuin, le seruice & culte de Dieu, ne luy soit autant ou plus agreable que celle des enfans de Ionadab? Ouy de tant plus agreable, que le Fils de Dieu, qui l'a non tant commandée que conseillée, excelle sans comparaison Ionadab, fils de Rechab: que les saincts instituteurs de tant de sacrez Ordres, & les familles Religieuses d'iceux surpassent de beaucoup le mesme Ionadab & toute sa lignée; & qu'en prestance de toutes parts, l'Euangile surmonte la Loy Mosaïque: les Rechabites ont reueré leurs peres selon la chair, mais les Moynes Euangeliques obtemperent aux Peres des esprits, qui viuent & viuront à iamais.

L'Obeïssance Euangelique de combien surmonte celle des Rechabites.

Hebr. 12.

SECTION II.

L'Obeïssance recommandée par figures & mysteres.

SI grande est l'excellence & dignité de la vertu d'Obeïssance, que plus ie la considere auec

E 2 les

les saincts Peres, plus ie la recognois admirable, saincte & venerable. Non, ce n'est assez que nous ayons fait voir en tout ce discours, notamment aux deux Sections dernieres, par diuers exemples,ce qui est de sa qualité eminante, les Peres & Docteurs de l'Eglise Catholique tirent encor des puissants argumens des figures & mysteres des Escrits diuins, pour d'autant plus manifester son lustre, faire paroistre sa splendeur, & illustrer sa gloire. Ce que selon nostre faculté nous desirons faire, bien que possible nostre discours ne responde à sa haute Majesté. Disons donc,que ceste eschelle qui apparut au Patriarche Iacob sômeillant & en vision, marque & figure fort proprement la vertu d'Obeïssance: laquelle eschelle, bien que posée en terre, paruenoit neantmoins iusques au Ciel,& Dieu estoit appuyé sur le haut d'icelle. Les Anges y descendoient & montoient continuellement. C'est doncques ceste eschelle qui represente fort bien l'Obeïssance Monastique, laquelle bien que practiquée en terre au moyen de ses diuines actions & intentions, paruient neantmoins iusqu'au Ciel, & qui va immediatement & porte les ames au Paradis (pour estre vray, que les parfaits obeïssants ne demeurent que fort peu,ou du tout rien en Purgatoire, où la seule volonté est punie,) qui est de si grand merite au reste, que par icelle les pechez demeurent expiés; Ioinct que nostre Seigneur IESVS-CHRIST semble viure & operer en l'Obeïssant: l'Apostre l'enseigne, & dit: *Ie veis moy, non toutefois moy, mais c'est* CHRIST *qui vit en moy*: non, il ne se peut faire que Dieu soit à l'ad-

L'Obeïssance Monastique figuree par l'eschelle de Iacob. Gene.28.

Les parfaits ne demeurẽt rien ou peu en Purgatoire.

Galat.2.

uenir

uenir vangeur de ce dequoy il est icy operateur, comme dit vn grand pere & Docteur.

Or nous appellons celuy-là veritablement parfait obeïssant, selon le dire du mesme Apostre, qui n'aquiesce & n'adhere au sang ny à la chair: qui est comme mort & crucifié au monde (c'est à dire, en ce qui concerne les desirs du monde) & le monde à luy; parquoy quiconque mortifie par Obeïssance son ame, rendra auec asseurance raison de ses pechez.

Mais que veut dire, que Dieu estoit appuyé sur l'eschelle? Si ce n'est que IESVS-CHRIST, vray Dieu, vray homme, a tousiours tenu l'Obeïssance, & s'est appuyé à icelle, soit viuant, soit mourant; ainsi qu'en partie nous auons cy-dessus declairé: car viuant il dit, que sa viande est de faire la volonté de son Pere: & mourant il dit au mesme Pere celeste, que la volonté d'iceluy fut faite, non la sienne propre: Voire pour ne perdre l'Obeïssance, il a perdu la vie. Et pour monstrer que comme parfait obeïssant il mouroit, ayant la teste inclinée, il rendit l'esprit. Dauantage, lors qu'il viendra iuger les viuans & les morts, il sera appuyé à icelle eschelle, le mesme Sauueur le tesmoigne, disant: *Ie ne puis faire chose quelconque de moy; mais tout ainsi que i'oy ie iuge*: (Enquoy ainsi que remarque S. Gregoire le Grand,) *Il nous enseigne l'Obeïssance deuoir estre obseruée iusqu'à la mort, parce que* CHRIST, *comme il entend, il iuge: mesmes il obeït, quand il vient en qualité de Iuge general de tout le monde. Dont* (dit le mesme sainct Docteur) *nous est enseigné que l'Obeïssance ne nous doit sembler difficile & laborieuse*

Iean. 4.

Mat. 26.

Iesus-Christ pour ne perdre l'obeïssance a perdu la vie.

Iean 5.

Moral. 35. c. 12.

rieuse iusques à l'extremité de la vie presente; veu que le Redempteur venant au grand Iugement l'obserue & la garde : Partant ne se faut esmerueiller, si le pecheur en la brieueté de la vie presente, se sousmet à l'Obeïssance, veu que le mediateur de Dieu & des hommes, lors mesme qu'il recompense les Obeïssants, la retient & ne la laisse pas. Iusques là S.Gregoire.

Eschelle mystique expliquee.

Finalement pour acheuer la doctrine Mystique de nostre eschelle, nous pouuons dire, que ses deux grandes & hautes parties collaterales representent les corps & l'ame de ceux qui obeïssent : les eschelons qui sont inserez & soustenus par icelles, les diuers degrez d'Obeïssance & d'humilité, sa consorte indiuisible : quant aux Anges qui montent & descendent en l'eschelle Mysterieuse, ils signifient, que soit qu'ils assistent en la presence diuine, soit qu'ils vacquent au Ministere des humains, tousiours neantmoins ils cheminent, montent & descendent par la voye d'Obeïssance, deferée à Dieu, duquel ils entendent faire la volonté : Veu la dignité doncques d'vne telle vertu, & par l'exemple de nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & par l'explication de l'eschelle Mysterieuse: quiconque a des aureilles, qu'il entende.

SECTION III.

L'Obeïssance est recommandée par les enseignemens & faits admirables des saincts Personnages.

DE quelle recommandation doit estre celebrée la tres-illustre vertu d'Obeïssance, nous

nous l'auons suffisamment monstré, & par les authoritez de l'Escriture saincte,& par l'exemple de nostre Seigneur & Redempteur IESVS-CHRIST, & des principaux Patriarches de l'Ancien Testament. C'est donc maintenant que nous entreprenons de faire voir sommairement le mesme au temps de l'Euangile par la doctrine & genereuses actions de plusieurs illustres personnes.

Laer. liu. 7. c. 1.

Sentence notable d'vn Philosophe Payen, touchant l'Obeissance.

En premier lieu, par forme d'vn leger auant-discours, nous dirons en quelle estime quelques sages du monde ont eu nostre tres-belle vertu: l'vn desquels ayant ouy comme vn autre celebre & docte personnage auoit donné le premier rang de sagesse à celuy qui estoit sage de soy; le second à celuy qui ouyoit & obeissoit aux droictes & iustes admonitions d'autruy; il corrigea & renuersa ceste sentence, & prononça premierement homme de bien & plus sage celuy qui reçoit volontiers les bons & sages aduis; & apres celuy qui est de soy entierement instruit en toute cognoissance: il rendoit raison de son dire; d'autant (disoit-il) que celuy cy n'a rien que l'intelligence; & que celuy là auoit l'intelligence,& de plus le fait & l'action; parce qu'on doit estimer celuy-là obeir, qui met en practique & execution ce qu'il a apprins estre fort bon: mais quant à ceux qui sçauent & entendent beaucoup d'eux mesme, rarement ils font ce qu'ils sçauent: Laquelle doctrine conuient proprement auec la Chrestienne.

Excellēce de l'Obeissance.

Car parmy les plus Religieux Chrestiens, quiconque se rend soupple à celuy qui l'exhorte à

choses bonnes, notamment s'il est homme constitué en authorité, par la disposition & ordination diuine, outre l'effect de son action il a le merite de l'Obeïssance : il a l'imitation & conformité de son Maistre, son Seigneur & son Dieu: il a l'humilité, gardienne des autres vertus: toutes lesquelles excellentes qualitez le Philosophe Payen, bien qu'il ne les ait peu ny sçeu voir; neantmoins par vne seule consideration il a preferé l'Obeïssance à la Sapience : mais combien dauantage les mieux instruits & Religieux Chrestiens en doiuent faire estat & la preferer?

Vtilitez de l'Obeïssance Reguliere.

S. Iean Climacus degré 4.

Quant à nos plus saincts Docteurs, ils ont dit, que l'Obeïssance Reguliere est le principe de toute discipline: ont dit que l'Obeïssance & l'Humilité sont les deux aisles par lesquelles on s'enuole dans le Ciel : desquelles parle le Prophete, quand il dit : *Qui me donnera des aisles comme à vne Colombe*? Or ils ont dit, que l'Obeïssance Reguliere est vn asseuré peril, vne tres-proche & immediate excuse enuers Dieu, vne nauigation asseurée, vn chemin fait & acheué en dormant: qu'elle est la descharge de soy-mesme, & le chargement d'autruy : que par icelle les obeïssants sont portez par les mains d'autruy, & ainsi passent & traiectent la grande mer de ce monde: que par icelle est effacé l'erreur qu'on appelle la Moderation & gouuernement de soy-mesme, qui est lors qu'vne personne croit d'estre suffisant de se conduire : lequel erreur quiconque euitera, arriuera sans point de faute aux choses qui sont honnestes, spirituelles & agreables aux yeux de la diuine Majesté, plustost presque qu'il n'aura commencé.

Mais

Mais quoy?ne nous arrestons pas à produire telles sentences & sẽblables tesmoignages pour faire voir le lustre plus esclatant d'vne si rare vertu: car elle paroist assez de soy-mesme: joint que d'ailleurs tout ce discours est comme parsemé de pareils embellissemens: Contentons nous d'estre sobrement & mediocrement sages en cest endroict: toutesfois attendu que les exemples donnent plus de mouuement aux esprits que les paroles, il conuient en proposer & produire quelques vns, dont la saincteté & perpetuelle dignité de la susdite vertu pourra estre estimée.

SECTION IV.

Où l'Obeïssance Reguliere est recommandée par des exemples admirables.

Exemples admirables de l'Obeïssance. Acatius. S. Iean Climac. degré 4.

QVANT à iceux donc d'abord se presentent les injures continuelles, voire les playes souffertes par le Moyne Acatius: Considerant le merite de l'Obeïssance, ayant tousiours supporté auec vne patience incroyable l'improbité, & malice desmesurée de son vieillard precepteur; lequel bien-heureux Moyne Acatius ja mort & enseuely respondit au grand Abbé Iean, qui proche de son sepulchre luy crioit & demandoit, s'il estoit mort: hé! comme se peut-il faire, dit le deffunct, que l'homme obeïssant meure? monstrant qu'il retenoit la mesme qualité d'obeïr apres son decés, qu'il auoit si parfaictement possedee en viuant.

Cest exemple est digne d'admiration à la verité,

té, neantmoins si nous voulons entendre nostre tres Graue & tres-eloquent Prelat de Bourges, S. Sulpice Seuere, nous sçaurons plusieurs merueilles, dont la saincte Obeïssance Monastique a esté illustrée : c'est aux Dialogues de ce S. Autheur, que Posthimianus (qui par l'espace de trois ans, voyageant auoit visité les Monasteres d'Egypte & d'Orient, & particulierement ceux qui estoient situez en grand nombre sur les bords & riuages du fleuue du Nil) rapporte auoir veu en vn seul Monastere habiter en diuerses Cellules iusques à deux & trois mille Moynes, lesquels sur toutes les autres vertus faisoient estat de l'Obeissance, comme qualité premiere & principale : de sorte que le Postulant n'y estoit iamais receu Moyne, que premierement on n'eust experimenté, & fait preuue s'il sçauoit obeir sans iamais refuser d'accomplir les Commandements, quoy que rudes & difficiles, voire indignes d'estre tollerez, qui luy seroient faits par l'Abbé du Monastere.

Liu. des dialo. dialog. 1.

En suitte dequoy il recite deux incroyables actions d'Obeissance: La premiere est, qu'vn certain homme desireux d'entrer en Religion, ayant renoncé aux affaires du siecle, s'addresse à vn grand Monastere, & requiert d'y estre receu: l'Abbé respondant à ses prieres & requisitions, commence à luy proposer plusieurs choses difficiles à endurer, les labeurs & trauaux de la discipline Reguliere : les Commandemens qu'on luy feroit si durs, que la patience de personne quelconque n'auroit dequoy les accomplir. Partant qu'il recherche quelque autre Monastere, où les loix fussent

Vn postulant.

fussent moins rigoureuses & difficiles : qu'il ne hazarde pas d'entreprendre ce qu'il ne pourroit faire. Mais ce Postulant ne s'estonne pas de ces terribles,& effroyables propositions: Au contraire, il promet d'obeïr tellement à tout ce qui luy sera commandé, que mesmes si l'Abbé luy commandoit de se ietter dans le feu, il n'y apporteroit aucun refus: laquelle protestation entenduë par l'Abbé, il veut à l'instant faire preuue d'icelle : Or est-il qu'il y auoit d'auenture vn four à cuire pain, qu'on chauffoit, les flammes en sortoyent grandes & vehementes, estant furieusement embrazé. C'est doncques dans ce four ardant que l'Abbé commande à ce braue protestant d'entrer, à quoy il ne differe pas, ains sans autre consideration entre au milieu des flammes, lesquelles vaincues d'vne si audacieuse foy, comme iadis en la presence des trois enfans Hebrieux cedent à l'entrée d'vn si resolu & determiné Nouice : La nature y est surmontée, les feux allumez s'enfuyent,& celuy qui croyoit d'estre bruslé,s'émerueillant reçoit l'infusion d'vne fraische rosée : *Mais quel miracle* (dit nostre Autheur apostrophant*)* *ô* C H R I S T, *si le feu n'a touché ton nouueau soldat, en sorte que l'Abbé ne se soucie de commander chose tres-dure, ny le disciple ne se repend d'y auoir obeï; qui infirme estant tenté le mesme iour qu'il est arriué, est trouué parfaict? Meritoirement heureux, dignement glorieux, esprouué en sa patience, glorifié en sa Passion.* Iusques icy sainct Sulpice.

Entre dans vn four ardant.

N'est offensé des flammes.

Vn autre miracle procedant du merite d'Obeïssance, est rapporté au mesme liure des Dialogues,

gues, aduenu au mesme Monastere. Il est doncques dit, qu'il se presenta vn homme pour prendre l'habit Monachal, & pour estre receu en qualité de Frere & Religieux, auquel comme d'abbord luy fust proposé premierement, & sur toutes choses la Loy d'Obeïssance,& qu'iceluy promit icelle perpetuelle, accompagnée d'vne extreme patience en toutes choses, il arriue que par accident l'Abbé dudit Monastere tenoit en la main vne verge de bois de Storax,dés long temps toute seiche, laquelle il planta & mit dans la terre, commandant à ce nouueau venu, & le chargeant d'arrouser tous les iours ce baston,iusques à ce qu'il vint à reuiure, & porter fueilles, fleurs & fruicts. Ce qui estoit contre nature,mesmement en vn solage sec, & areneux : le Nouice obeït à ce fascheux commandemét, & à ceste loy dure.Il apportoit chasque iour sur ses propres espaules de l'eau pour arrouser ce baston,qu'il puisoit dans la riuiere du Nil, distant du Monastere d'enuiron deux milles. Or est-il qu'vne année estoit ja passée, & reuolue, ne cessant le labeur de l'ouurier, sans qu'il y eust esperance d'aucun fruict de l'œuure : toutesfois la vertu d'Obeïssance duroit & continuoit au trauail. La seconde annee succede, qui monstre encor la vanité du labeur de cest affectionné Frere : mais arriuant la troisiesme annee, & ne cessant ce verseau & ouurier aquatique d'arrouser iour & nuict son baston, voicy qu'il vient à fleurir. *Que cela soit vray*, dit le susnommé Posthumianus, *ie l'asseure pour auoir veu vn petit arbre qui estoit procedé d'iceluy baston, lequel est pour ce iourd'huy en la basse court du Monastere,*

Vn baston fleurit en faueur de l'Obeïssance.

Monaſtere. Arbre qui auoit des fort belles & verloyantes branches, & qui monſtroit quel eſt le merite l'Obeïſſance, & le pouuoir de la Foy. Iuſques à tant .Sulpice Seuere.

Ces deux exemples deuroient ſuffire, ayant ſté amplement deduits pour faire voir le merite & l'excellence de l'Obeïſſance Reguliere à tout Religieux bien faict : car il eſt treſ-veritable, qu'en ce qui concerne le deſir & emulation des vertus, à qui peu d'exemples & authoritez en nombre ne ſuffiront , pluſieurs ne profiteront point: neantmoins ores que nous nous eſtudions u racourciſſement de la matiere, & du diſcours, uant que partir des quartiers d'Orient, nous ne pouuons paſſer ſous ſilence ceſte admirable preuue d'Obeiſſance, recitée par le bien-heureux Dorothee Archimandrite & celebre Abbé ; lequel raconte qu'eſtant vn iour chez l'Abbé Seride, ut enuoyé des quartiers d'Aſcalon vn Moyne uec commiſſion & mandement de ſon Abbé deuers le ſuſdit Abbé Seridus , auquel Moyne uoit eſté ordonné d'eſtre preciſement de retour ur le veſpre. Cependant s'eſleue vne grande empeſte, tombe vne abondante pluye : les tonerres grondent & bruyent horriblement de toues parts , d'où s'enſuiuent des rauines d'eau emblables aux torrens : Le Moyne s'en veut neantmoins retourner preſſé du commandement e ſon Abbé : Nous au contraire, dit Dorothee, exhortions à demeurer & d'attendre la ſerenité u temps, l'aſſeurons qu'il ſe mettoit en extreme anger & perilloit grandement, à cauſe de ſi grãdes inondations: mais il ne voulut s'arreſter:partant,

tant, dit le mesme Autheur, nous resolumes de l'accompagner iusques au fleuue, esperant que ce Moyne l'ayant veu, changeroit d'aduis, & retourneroit : y estans donc arriuez, le Moyne se despoüille & met ses habits sur sa teste, & troussé de son scapulaire se iette au trauers des ondes & commence à nager : Mais quoy ? nous demeurants lors transis, saisis de peur & de crainte qu'il né fust submergé & entierement noyé, voicy qu'il est aussi-tost, ô merueille ! apperçeu au delà sur l'autre riuage : où habillé nous ayant demandé pardon, & nostre benediction, partit & s'en alla. Pour lors, dit S. Dorothee ; nous demeurames grandement estonnez, ayant en admiration la force, & la puissance de la vertu : car nous ne pouuiõs le voir sans frayeur & tremblement, luy seul sans apprehension quelconque & vuide de crainte & de peril, se mit à la nage asseuré du merite d'Obeissance.

SECTION V.

En laquelle est declaré que les Moynes d'Occident n'ont esté moins excellens que les Orientaux, en ce qui concerne ceste vertu.

IL est raisonnable qu'ayans rapporté quelques signalez exemples de l'Obeïssance Monastique aduenus en Egypte & Syrie, que nous fassions aussi le recit de quelques insignes & admirables actions prouenuës de la force & vertu de la mesme Obeïssance Reguliere en Italie. Parquoy nous

ous retirant des contrées d'Orient, & passant
:s mers, il faut voir combien excellents ont
sté nos Moynes en Occident, en ce qui concerne
ı mesme saincte vertu d'Obeissãce: ouy les Moy-
es de l'Eglise Latine ont esté excellents en Re-
gion, Pieté, & doctrine, qui ne cederont en cest
ndroit aux Orientaux pour ce subiect. Ie con-
:sseray bien que les Moynes d'Egypte & d'O-
ent furent iadis grandement louables, les Ana-
horetes admirables, les Hermites celebres &
:commandables : neantmoins si on considere
austerité de la vie Reguliere de nos Moynes,
ur discipline & sublimité en l'estude de la di-
ine Philosophie & contemplation, soit pour
nstruction de l'Eglise Catholique en sainctes
octrines & merueilleux exemples, soit en toute
rte de vertu, on apperceura sans doute, que nos
eligieux deuancent de beaucoup aux excellen-
s actions des choses diuines & humaines, & en
gloire des miracles, les Orientaux, & ce en l'vn
l'autre sexe: car ils n'ont seulemẽt excellé en la
e contemplatiue, comme ceux-là: Mais encor
ı l'actiue: ce que leurs escrits & leurs faicts de-
arent assez, en sorte que du seul Ordre des Be-
·dictins sont sortis plusieurs souuerains Ponti-
s, infinis presque Prelats & celebres Docteurs,
tres saincts Personnages, qui par leur doctri-
·, pieté, & bon exemple ont illustré, & decoré
:glise vniuerselle: ce que les Bretagnes neces-
rement confesseront: Les Alemans, Danois, Es-
uons, Hongrois, & toutes les nations du
orth au dessus du Rhin & du Danube, iusques
:a mer Balthique, n'ignoreront. Partant reco-
gnoistront,

gnoistront, que c'est l'Ordre de S. Benoist, auquel ils doiuent apres Dieu les premices de leur salut. Ie ne parle pas des autres parties & contrees du monde, pour reuenir & reprendre la matiere de nostre Obeïssance, en laquelle fut iadis merueilleux S. Maur, disciple de S. Benoist, & premier Abbé de la France, lors qu'il marcha sur les eaux & en retira l'enfant Placide. Admirable aussi l'Obeissance de ce tāt obeïssant Moyne appellé Pierre du Feu, puis apres Cardinal, qui au commandement de S. Iean Gualbert, son Abbé, passa au trauers d'vn grand, haut & long embrasement de feu, couuert seulement d'vne chemise sans estre aucunement offensé. Plusieurs autres exemples admirables d'vne parfaicte Obeïssance sont recitez par les Chroniques, & histoires seculieres & Ecclesiastiques, lesquels les plus studieux pourront voir.

S. Greg. Pape aux dial. liu. 2. ch. 17.

Le recitēt l'Abbé Vsper. & autres historiens.

SECTION VI.

Où est traicté des fruicts de l'Obeïssance Reguliere.

GRandement recommandable & desirable est l'estat auquel on vit sous l'Obeïssance: car il est digne de loüange & de remuneration enuers Dieu, & enuers les hommes: d'autant que c'est en iceluy estat qu'on s'auāce aux progrez de la vertu, au rapport d'vn certain sage, disant bien à propos, qu'on donné & adiouste cela seulement à la vertu, qui est soustrait & osté à la volōté. O quelle addition & augmentation est faicte à la vertu, lors

1. fruict. Rend la personne obeïssante plus vertueuse.

lors que par obeïſſance la propre volonté eſt entieremẽt retranchée,& que l'homme volontairement pour l'amour de Dieu, & pour ſon ſeruice ſe ſouſmet à la volonté d'vn autre homme. L'augmentation de vertu eſt ſuiuie de l'augmentation des guerdons & recompenſes : parquoy le ſalaire de ceux qui viuent en Obeïſſance eſt fort grand, ainſi qu'il fut monſtré à vn Religieux Pere ſolitaire, auquel raui en extaſe furent repreſentez quatre Ordres de perſonnes qui y auoient l'heur & honneur d'eſtre en la preſence de Dieu. Les premiers eſtoient des hommes qui eſtoient malades, prenant neantmoins en gré leur mal,& rendant graces à Dieu : Le ſecond Ordre,de ceux qui auoient eſté hoſpitaliers & charitables : Le troiſieſme de ceux qui viuent ſolitairement,retirez de la veuë du monde : Le quatrieſme eſtoit composé de ceux qui en conſideration du culte & ſeruice de Dieu, profeſſent vne ſaincte & Reguliere Obeïſſance,s'aſſubiectiſſant à leurs Superieurs & Prelats. Et ceſt Ordre dernier eſtoit eſleué par deſſus les autres trois, & iouïſſoit d'vne plus grande gloire, honnoré d'vn carquan d'or. Ce que conſiderant ce bon vieillard extatique, il demande pourquoy telle gloire & hõneur au quatrieſme Ordre? Auquel fuſt reſpondu,qu'iceluy meritoit beaucoup plus, d'autant que les autres auoient quelque repos en l'accompliſſement de leur propre volonté, ores qu'en bonnes œuures : mais que ceſtui-cy eſtant priué de tout arbitre & volonté, deſpendoit de la volonté du Pere qui luy commandoit.

Viſion recitée par Humbert General de l'Ordre des Preſcheurs.

Quatre ordres de perſonnes deuant Dieu.

Si c'eſt choſe fort vertueuſe que de renoncer à la

2. fruict.

L'Obeïssance espece de martyre.

à la volonté de viure, & s'exposer à la mort pour le seruice de Dieu, & tesmoignage de la Foy Chrestienne, certainement nous deuons confesser que semblablement c'est vn acte grandement vertueux, lors que quelqu'vn renonce entierement à sa propre volonté, & s'assuiectit pour Dieu au vouloir d'autruy : voila pourquoy il merite grandement enuers Dieu, duquel il fait la volonté.

3. fruict. aux Prouerb. 31. L'Obeïssance est vn moyẽ fort facile pour meriter beaucoup en tout & par tout.

Fort proprement sans point de doute l'Obeïssance est appellée *la nauire d'vn marchand* : d'autant que celuy qui est dans vne Nef, il peut boire, manger, s'assoir, dormir, & neantmoins marcher, & auancer chemin : & ce par le mouuement du vaisseau : pareillement le Religieux obeïssant, soit qu'il boiue, qu'il mange, ou repose, il ne laisse de meriter.

4. fruict. Victoire de soy-mesme par l'Obeïssance. Prou. 21. aux Moral. liu. 35. c. 12.

En cela nous deuons croire que l'Obeïssance Monastique est du tout noble, glorieuse & triomphante; d'autant que par icelle on acquiert vn tres-noble triomphe, sçauoir lors qu'on vient à se vaincre soy-mesme : ce qui est par le moyen de l'Obeïssance, suiuant le dire de l'Escriture, qui est, *que l'Obeïssant parlera auec victoire* : S. Gregoire le Grand tient la mesme doctrine, disant; *que l'Obeïssance est meilleure que les victimes*: d'autant que nous sousmettant humblement à la voix d'autruy, nous nous surmontons de cœur & de courage nous mesmes : ioint que les saincts Escrits declarẽt que celuy qui domine & commande aux affections de son ame, est meilleur que le preneur de villes; parce que plusieurs ont battu, forcé, & emporté plusieurs puissantes places, qui toutes

Aux prouerb. ch. 6.

toutesfois ne sont paruenus à vn si noble triomphe. C'est ce triomphe qui appartient propremét à l'homme: priuatiuement à tous autres animaux: car vn animal irraisonnable en peut vaincre quelqu'autre, non toutesfois soy-mesme: mais qui se peut vaincre, il est puissant & fort enuers tous, & contre tout.

Grande est la felicité à l'Obeïssant Religieux, se voyant abbatu par la force de l'Obeïssance sous les pieds de la diuine Majesté, & sousmis pour l'amour de Dieu; ainsi que dit l'Apostre à toute creature: car il arriue alors, que ce qu'il croyoit ignominie, deuient grand honneur: son malheur luy est reputé à vn extreme bon-heur: son opprobre est sa gloire: sa perte son gain: sa ruine & desconfiture, le Laurier de ses conquestes, & la Palme eternelle de ses combats: C'est en ceste infirmité que sa vertu s'en va à sa perfection, qu'il se doit glorifier & resiouïr lors qu'il se voit auancé à l'entreprinse des choses plus dures & difficiles, pour de là paruenir aux trophees, dont l'inuincible forme d'Obeïssance est decorée. C'est de là encor, qu'il luy conuient prendre vn genereux courage, & vne asseurée esperance de grandeur, se voyant heureusement asseruy à la puissance & Majesté d'icelle: car c'est vne grande gloire quand pour l'honneur & seruice de Dieu, on s'humilie à sa sublimité, qu'on est deprimé par son hautesse.

Felicité de l'Obeïssant Religieux.

S. Pier. en l'ep. 1. c. 2.

Dauantage c'est l'Obeïssance Monastique, qui certifie l'Obeïssant du bon plaisir de Dieu: car si ce qui est commandé par le Superieur n'est chose manifestement mauuaise, il le faut croire proce-

5. fruict. L'Obeïssance Monastique & son office.

der de Dieu, partant meriter grandement, parce que nostre Seigneur dit des Prelats & Superieurs: *qui vous escoute, m'escoute.*

Luc. 10.

6. *Tient le lieu de discretiõ aux perplexitez.*

C'est l'Obeïssance, qui au milieu des tenebres de ce monde, & des plus difficiles perplexitez tient le lieu de discretion.

7. *Descharge l'Obeïssant.*

C'est elle qui descharge l'Obeïssant de toute sollicitude, d'autant que tout le soing tombe sur le Superieur en ce qui concerne les choses spirituelles, & temporelles.

8. *Déliure de peril.*

C'est elle qui deliure l'homme de peril, d'autant que celuy qui obeït, est comme appuyé en la volonté & prouidence d'autruy, & porté sur les espaules, & les pieds du Superieur: par ainsi il n'est boüé, crotté, ny offencé, d'autant que les taches & souilleures appartiennent & regardent celuy qui commande, non celuy qui obeït, si ce n'est que les commandemens fussent notoirement iniques & iniustes: Parquoy ce verset du Psalmiste conuient fort bien à la personne obeïssante, où il est dit: *Tu seras porté par leurs mains, de peur que tu ne sois offencé en la pierre d'achoppement.*

9. *Nettoye l'ame.*

C'est l'Obeïssance, principalement Reguliere qui nettoye l'ame de toute soüilleure de propre volonté, à laquelle nous exhorte le bien-heureux Apostre S. Pierre, disant: *Purifiez vos ames en l'obeïssance de Charité, en amour de fraternité*: aussi est-ce chose veritable que de mesme que la branche d'vn arbre noble & fructueux entée sur vn sauuageon, le rend fructueux & domestique: aussi l'Obeïssance rend l'ame voluptueuse, du tout chaste, continente, & fertile en bonnes œuures.

En la premiere ep. ch. 1.

C'est

C'est l'Obeïssance, qui rend semblable l'estat des obeïssans en terre à l'estat des citoyens Celestes, parce que par icelle la volonté de Dieu est faicte en la terre, comme au Ciel: elle est l'image de l'homme celeste, tout ainsi que la desobeïssance est l'image & pourtraict de l'homme terrestre: de laquelle Obeïssance parle l'Apostre & exhorte les Corinthiens d'en porter l'image.

Est l'image de l'homme celeste. En la I. ep. aux Cor. c. 15.

C'est par l'Obeïssance, que Dieu domine parfaictement & a vn absolu empire sur l'homme. Quiconque professe l'Obeïssance, il se deuet, se priue & destitue de sa puissance & domination, mettant en possession de sa propre personne celuy qui tient la place & qui est cõme Lieutenant de Dieu. Et c'est ainsi qu'on se rend suiuant, & imitateur de IESVS-CHRIST nostre Seigneur, renonçant à soy-mesme.

Rẽd parfaictement au pouuoir de Dieu.

S. Matth. chap. 16.

Finalement, c'est au moyen de l'Obeïssance que Dieu est grandement glorifié: Le Prophete l'enseigne, quand il dit: *Si tu glorifies Dieu, ne faisant point tes voyes, & que ta volonté ne soit pas trouuée pour parler la parole, alors tu auras plaisir au Seigneur & t'esleueray par dessus les hauteurs de la terre, & te donneray à manger l'heritage de Iacob ton Pere:* Car la bouche du Seigneur l'a dit: Ouy l'obeïssant mangera l'heritage de Iacob, & iouïra paisiblement de la terre de promission celeste, d'autant qu'il se monstre vray fils de Iacob, lors qu'il peut vaincre, supplanter, & arrester les vices & pechez.

12. Glorifie Dieu. Isa. 58.

SECTION VII.

En laquelle est monstré l'Obeïssance estre recommandable à cause de la necessité d'icelle: Consideré notamment la crainte des pensées, & actions humaines, leur incertitude, aueuglement & inconstance.

C'est à Dieu à disposer de l'homme.

LE sage Roy Salomon dans les saincts Escrits prononce, *que le cœur de l'homme dispose sa voye: mais qu'il despend du Seigneur de dresser les pas d'iceluy:* d'autre part le Prophete Ieremie crie s'adressant à Dieu, & dit: *Seigneur, ie sçay que le chemin de l'homme n'est pas en sa puissance, & n'est pas en l'homme de cheminer & dresser ses pas.* Le grand Roy & Prophete Dauid reduit tant de fois en diuers encombriers & perplexitez; d'vn autre costé esleuant hautement sa voix vers le Seigneur, il luy disoit: *Dresse ma voye en ta presence, adresse moy en ta verité. Conduy moy par les droicts sentiers: à la mienne volonté que mes voyes soient dressees pour garder tes iustifications*: parquoy le mesme Prophete Royal dressoit encor sa priere à Dieu, luy disant: *Regarde sur tes seruiteurs, & à tes œuures, & guide leurs enfans: & que la splendeur, clarté & beauté du Seigneur soit sur nous: dispose les œuures de nos mains sur nous; d'autant que c'est en sa lumiere diuine que nous voyons sa lumiere, & bien-heureux l'homme que le Seigneur instruira par sa Loy.* Encores prie Dieu le mesme Psalmiste en vn autre Pseaume à mesme fin; & luy dit; *Ouure & dessille mes yeux & ie considereray les merueilles de ta Loy. Monstre moy la voye*

Psal. 5. 24. 26. 118. 89. 35. 93. 118. 87. 24.

laquelle ie chemine : fay moy voir tes chemins, & nseigne tes sentiers, & addresses: laquelle priere, pplication & requeste est appointée de Dieu, spondant,& disant : *Ie te donneray intelligence,& istruiray en ceste voye que tu marcheras.* Et cela ctes necessairement & conuenablement, parce e mesmes nous ne sçauons, quelle doit estre stre priere, ny ce que nous deuons demander à eu; parce que nous ne sommes suffisans de nser quelque chose de nous, comme de nous esmes : ains toute nostre suffisance depend & tiue de Dieu : car c'est Dieu qui opere, & fait nous le vouloir & le parfaire, selon sa bonne lonté; d'où s'ensuit que necessairement il fait e l'homme soit guidé, conduit & inspiré par uerses sortes, manieres,& moyens,comme c'est bon plaisir de Dieu, à desirer, & faire ce qui droict,sainct,& honneste; attendu que l'homme de soy est ignorant en ses voyes; aueugle en conseils; menteur en ses paroles; temeraire ses iugemens; immoderé en ses appetits,& des. *Qu'est-ce que peut penser l'esprit*, dit S.Bernard, *ins vn vase de test, & de terre, en la fragilité de la mplexion humaine, detenu prisonnier, corrompu par peché, ainsi rabaissé & deprimé par la terre, d'aunt que le corps qui se corrompt, aggraue & appesant l'ame, & l'habitation terrestre rauale l'ame medinte plusieurs choses?*

31. | Rom. 9. | 2. Cor. chap. 3. | *Au serm. de l'obe.*

Mais il faut prendre garde, que Dieu immeiatemét par sa grace & par soy-mesme seulemét e conduit & gouuerne l'homme, il y employe ministere & seruice des Anges & des hommes ncor, & de plusieurs autres creatures, principalement

Dieu employe le ministere des Anges & des autres creatures pour la conduite de l'homme.

lement en ce qui concerne les mœurs & disciplines ; & à ce qu'on puisse discerner ce qui est bon, meilleur, & tres-bon : quelle est la difference de la vertu & du vice. La prouidence diuine a voulu qu'vn homme fust instruit par l'autre : sa sapience a choisi, & estably des Legislateurs, Gouuerneurs, Prophetes, Apostres, Euangelistes, des Docteurs, & Pasteurs pour la consommation & perfection des Saincts en l'œuure du ministere, pour l'edification du corps de CHRIST : car comme nous auons dit cy-dessus, tout ainsi que les Anges inferieurs sont illuminez par les superieurs, ainsi en est-il des hómes, estant toutes choses qui procedét de Dieu, bien ordónées, joint que toute puissance deriue de Dieu : dont par singulier benefice il promet en Ieremie, qu'il donnera des Pasteurs selon son cœur, qui souderont, & relieront ce qui sera rompu : qui donneront à paistre, & à manger en toute science & doctrine : car Dieu par sa tres-grande misericorde, apres les Apostres & Euangelistes, a donné à son Eglise en tous siecles des personnages tout diuins, portez à la pieté : illustres en reputation & gloire de miracles : capables d'vne science celeste : qui ont fait des Regles & tres-sainctes institutions pour toutes personnes desireuses de professer la profession Chrestienne : Partant appellez Ministres de Dieu, & honnorez de la qualité du ministere de reconciliation : estant IESVS-CHRIST, nostre Seigneur, principal reconciliateur. Ouy, ils sont appellez les aides & ouuriers auec Dieu : ses Legats & Ambassadeurs, qui ne parlent d'eux mesmes; comparez aux peres de famille, qui engendrent des

Ministres establis de Dieu pour le regime de l'homme.
Eph. c. 1.
Ierem. chap. 3.
2. Cor. 5.
1. Cor. 3.
2. Cor. 2.
Ierem. 1.
1. Cor. 4.

des enfans à Dieu : nommez encor hommes de Dieu: Anges; & diſpenſateurs de ſes Myſteres : le ſel de la terre:la lumiere du monde.

Apoc. 2. 1. Cor. 4. Matt. 5.

Ce ſont doncques ces hommes excellents, leſquels Dieu donne, & ordonne Gouuerneurs des autres hommes en la vie ſpirituelle,par vne Hierarchie merueilleuſe,diſpoſant toutes choſes d'vne douceur, force, & ſageſſe admirable, depuis le haut du Ciel , iuſques au centre de la terre , n'y ayant aucune qui n'aye beſoin d'aide: mais beaucoup plus les perſonnes ſeculieres , & ceux qui cheminent en la vanité de leurs ſens , ayant leur entendement obſcurcy de tenebres : alienez,& & eſtrangez de la voye de Dieu,à cauſe de l'ignorance & aueuglement qui eſt en eux,auſquels appartient de laiſſer le vieil homme,quant à la conuerſation precedente, qui ſe corrompt par les deſirs & conuoitiſes d'erreur & concupiſcences qui les ſeduiſent d'eſtre neceſſairement renouuelez en l'eſprit de leur entendement & veſtus du nouuel homme , creé en iuſtice & ſainctetę , ſans ſe conformer à ce ſiecle meſchant,à ce monde plein de malice.

Prouidēce merueilleuſe de Dieu.

Aux Epheſiens cha. 4.

Aueuglement des hommes ſeculiers.

Car nous ſommes detenus d'vne grande cecité & profond aueuglement , tandis que nous conuerſons dans le monde couuert de tenebres ; où Sathan appellé Prince du monde , & Prince des tenebres preſide puiſſamment:ce qui eſt cauſe que le monde eſt auſſi fort à propos dit & figuré par l'Egypte, qui ſignifie tenebres : vne des playes de l'Egypte , & du monde, ſont les tenebres. Auſſi Moyſe eſtendant ſon bras contre le Ciel, l'on vit des horribles tenebres en toute la terre d'Egypte,

Exo. 10.

 la

la contrée où habitoient les Israëlites demeurant esclairée de la belle lumiere du Soleil:& c'est ainsi qu'il arriue par vn iuste iugement de Dieu,que plusieurs ayans des yeux, ne voyent point, desquels parle le Psalmiste, quand il dit: *Que ceux qui cheminent en tenebres n'ont sceu ny entendu:* mesmes, ce qui est plus admirable en cest endroit, c'est que la lumiere des amateurs du monde est appellée tenebres:le Fils de Dieu nostre Seigneur IESVS-CHRIST,disant:*Si la lumiere qui est en toy sont tenebres,combien grandes seront icelles tenebres?*

Mat. 13. *Psal.* 81. *Mat.* 6.

SECTION VIII.

D'où procede aux hommes l'ignorance des choses diuines.

D'où procede l'Aueuglement des humains.

OR la cause des tenebres qui sont au monde,procede de ce que les hōmes mondains sont portez à ceste resolution, que de ietter leurs yeux sur la terre,qui est vn corps opaque,grossier, & massif:joint qu'iceux ont tourné le dos à Dieu, duquel procede toute lumiere. Sainct Augustin dit,que parauant sa conuersion il estoit fait ainsi: *I'auois*,dit-il,*le dos tourné contre la lumiere,& ma face n'estoit point illuminée.* Le monde oppose la nue de ses pechez au vray Soleil,ce qui est cause qu'il n'est esclairé: car tout ainsi que la vertu sert pour illuminer le cœur,ainsi le peché le rend obscur & tenebreux. Ces tenebres sont recogneuës par quelques aueugles mondains, mesme quand l'vn d'iceux a sentencieusement dit: *O mal-heureux esprits des humains! O aueuglez leurs cœurs! que tenebreuse*

Liure des confess.

Lucrece liure 2. de la Na.

breuse est la vie des peuples! A quoy vn autre adiouste son concert, disant: *Ha! Dieu, de quelle nuict sont aueuglez les cœurs des mortels!*

Ouid. lib. 6. Meta.

O quel aueuglement on apperçoit és choses du monde, qui toutes consistent aux conuoitises de la chair, des yeux, & en vne vie ambitieuse & superbe. Quant à l'aueuglement qui procede de la premiere concupiscence, certes il a esté recogneu tel que les Infideles & Poëtes, pour tesmoigner vne si grande cecité, ont dit, que le fabuleux Dieu d'amour estoit aueugle: & nos Docteurs Chrestiens & Catholiques enseignent, que la premiere fille de luxure, est l'aueuglement.

Conuoitises en l'homme.

Concupiscence.

Quant à la seconde conuoitise, qui est en l'auarice & desirs des richesses, curiositez & vanitez mõdaines, hé! qui ne la considerera profondemẽt tenebreuse? qui est celuy, ayant des yeux, qui ne verra les hõmes du monde estre d'autant ou plus aueugles en leurs ames pour l'amour des biens mondains (que l'Apostre appelle *fiente*) que fust iadis des yeux du corps Tobie par la fiente chaude d'vne Arondele? *Et ce pour autant*, dit S. Augustin, *que Dieu iustement iette des punissantes cecitez sur les illicites cupiditez.*

L'Auarice secõde conuoitise.

Li. 9. des confess.

Grãd encor & en troisiesme lieu, est l'aueuglemẽt de l'orgueilleuse vie mondaine aux yeux des hõmes superbes, & ambitieux; d'autant que leur face interieure deuient tellement enflée, & sont tellement bouffis & grossis d'arrogance, que leur veuë de l'esprit en est totalement empeschée, & couuerte. Le mesme S. Augustin le tesmoigne de soy estãt encor dãs la vanité du siecle, disant à Dieu, & cõfessant ses erreurs: *I'estois separé de vous, Seigneur,* dit-il,

De l'Orgueil ambitieux.

dit-il, *& ma face par trop enflee couuroit & fermoit mes yeux.* La superbe est comme vne haute montagne, sur laquelle l'Ange plus beau & plus clair que tous les astres a esté obscurcy & fait tenebreux.

Les seculiers, cõbien ont besoin de conducteurs.

Sans point de faute si on y prend garde, on trouuera que toutes personnes mondaines & seculieres sont aueugles, de quelle condition qu'elles soient; ouy elles sont terrestres, animales & brutales: parquoy elles ont bon besoin de sages, experimentez, fideles & spirituels Gouuerneurs parmy les voyes de ce monde, pour y tenir le chemin du Ciel, & ne se seruir des mauuaises guides, dont les aueugles du corps (qui figurent les aueugles d'esprit) vsent presques ordinairement, prenant pour se conduire, ou vn baston, ou vn chien. C'est à dire, qu'ils ne se conduisent par le baston de terreur & de crainte, auec non moins d'ambition que de violence: ne prennent aussi le chien pour guide, qui veut dire qu'ils ne se laissent aller à leurs aueugles passions, d'ire, de fureur, des noises, procés & contentions: moins encor ayent pour conducteur vn enfant, trop dommageable conduite pour estre plus ciuile & pretextée, en ce qui regarde le spirituel & temporel: cruelle guide en la vie & en la mort, qui pour mourir riches & laisser leurs proches puissants au monde, viuent miserables, croyant leur aueuglée cupidité deuoir estre couuerte de l'amour naturelle de leurs enfans & neueux, ausquels & à eux mesmes bien souuent ils donnent la mort.

Considerant donc, que le monde est enuironné de si espaisses tenebres, & que la plus part des humains sont punis de si horribles obscuritez, soit

ſoit que par Sathan, Prince de ce ſiecle, ou par leur propre malice, ou ignorance ils ſoient aueugles, qui doutera que telles gens n'ayent beſoin d'vn porte-flambeau, & de diuerſes guides ? Que ce Dieu du Ciel & le Pere des lumieres leur donne, leſquelles ils ſuiuent, & auec le baſton de diſcipline ſondant les guais de ce monde, paſſent le fleuue Iordain auec le Patriarche Iacob, homme pacifique, c'eſt à dire en toute humilité, & meſpris des grandeurs mondaines ; ayent, diſ-je, beſoin de maiſtres & conducteurs, qui les enſeignẽt de fuir les bruits, les crieries, & abois qu'on oit parmy les perſonnes de procés & de conteſtations : & qu'ils ſoient inſtruits à eſtre ſerieuſement debonnaires, ainſi que le prononce noſtre Seigneur IESVS-CHRIST. *Matt. 5.*

Ouy, guides & precepteurs encor neceſſaires, qui monſtrent à ſe retirer des vanitez, laſciuetez & niaiſeries pueriles, & qui dreſſent en toute Charité leurs diſciples dans les voyes d'innocence & ſentiers de Iuſtice par l'abſtinence des deſirs charnels.

SECTION IX.

Combien eſt grande la cecité ſpirituelle, plus dommageable que la corporelle, d'où ſe collige la neceſſité de l'Obeïſſance que nous deuons rendre aux loix & Superieurs, comme nous mẽfians de noſtre prudence.

ENcor vn coup regardons comme l'humaine cecité procede & conſiſte aux paſſions de l'eſprit,

l'esprit, desquelles nous venons de parler, ensemble dans les plus espaisses tenebres & palpables ombres de la mort, & est beaucoup plus dãgereuse que celle du corps. Ce que nous entendrons facilement, si nous considerons les differentes qualitez des aueugles du corps & de l'esprit: ouy nous verrons les tenebres de l'ame estre si grandes aux mortels, hommes vains, & mondains, qu'ils ne se voyent eux mesmes, ne discernent de quelles viandes ils sont repeus & nourris: ne sçauent bien où ils sont, & où est-ce qu'ils vont.

L'humain aueuglement, où consiste, & cõbien dangereux.

Nenny, ils ne se voyent eux mesmes, d'autant qu'ils se croyent sages, ores que veritablement ils soyent fols: s'estiment gens de valeur & de prix, n'estant rien qui vaille. C'est la doctrine de l'Apostre, qui dit; *que celuy qui pense estre quelque chose, quoy qu'il soit vn neant, se seduit & se trompe:* ils ne cognoissent la meilleure & plus noble partie de leur estre. C'est à dire, leur ame, ny à quelle fin Dieu l'a creée, & la leur a donnée: ils ne cognoissent leurs corps: c'est à dire, ne considerent pas qu'iceux serõt quelque iour terre & poussiere.

Les hommes mondains ne se cognoissent eux mesmes.

Galat. 6.

Ne cognoissent leur ame.

Ny leur corps.

Non, ils ne prennent garde à leur nourriture; d'autant qu'ils s'entretiennent des biens iniquement & illicitement acquis, biens entoxiquez d'vne violente & meurtriere poison: *telles gens*, dit l'Ecclesiaste, parlant des auares, *tous les iours de leur vie, ils mangent en tenebres.*

Ny leur nourriture.

Eccles. 5.

Ne considerẽt, quelle est leur demeure, & où est-ce qu'ils doiuent infalliblement aller: ne voyent que iouïssans de la douceur & suauité terrienne, ils s'en vont par des belles, gratieuses, & delectables prairies à la mort & boucherie infernale.

Ny quelle leur demeure.

Mais

Mais voicy qui eſt remarquable, ſçauoir que l'aueuglement ſpirituel des amans du monde eſt pire & plus miſerable que le corporel : parce que les aueugles du corps, ores qu'ils ne voyent pas leur aueuglement, ils l'entendent neantmoins, en ſont triſtes & dolens, deſirent d'eſtre illuminez, cherchent vn conducteur : mais quant aux aueugles d'eſprit, hommes ſeculiers, & brutaux, qui ne voyent aucunement, & ne ſauourẽt les biens ſpirituels, & qui ſuiuent les voluptez de la chair, ils ne recognoiſſent leur cecité, ains demeurẽt eſloignez de toute clarté: & ce qui eſt plus admirable, c'eſt qu'ils n'attribuent leur orbité à eux meſme, ains au lieu où ils demeurent, diſant que c'eſt ainſi qu'on vit dans le monde, & qu'on ne ſçauroit viure autremẽt: ſemblables à ceſte inſenſée ſeruante du Philoſophe Seneque, qui donnoit la cauſe de ſon aueuglement, non à ſes yeux, ains au logis auquel elle habitoit.

Aueuglement ſpirituel pire que le corporel, & les raiſons.

Dauantage les perſonnes priuees de la lumiere corporelle s'en faſchent & contriſtent, comme appert par les paroles du bon & S. Tobie, diſant, *quelle ioye en moy, aſſis dans les tenebres, & ne voyant la lumiere du Ciel?* Mais les fils de ce ſiecle ne ſe lamentent de leur aueuglement : par ainſi grandement miſerables : car y peut-il auoir choſe plus miſerable que le miſerable qui n'a aucune commiſeration de ſoy-meſme?

Tobie 5.

Au reſte les aueugles de corps deſirẽt grandemẽt d'eſtre eſclairez & receuoir la veuë, teſmoin ceſt aueugle de l'Euangile, qui ne demãde autre choſe que de voir: au cõtraire ceux qui ſont ſaiſis de l'amour du monde, haïſſent la lumiere, parce qu'ils

Luc 18.

ont

ont aucunemẽt en horreur la parole de Dieu annoncée, son precepte & commandement qui est vn luminaire clair & radieux, par lequel les yeux sont illuminez : ils ont en horreur la lumiere, parce qu'ils font mal. Vn grand Philosophe a recogneu ceste erronée cecité, quand il a dit, les aueugles cherchent vn conducteur, & nous errons, & nous foruoyons du chemin sans aucune guide : D'iceux parle le Prophete, quand il dit, *Ils se sont deuoyez aueugles aux places* : qui aimant les tenebres sur la terre s'en vont à celles qui sont sous la terre : de là le Fils de Dieu nostre Seigneur prononce, *C'est le iugement du monde*: C'est à dire, la cause du iugement, & la damnation du monde ; parce que la lumiere est venuë au monde, & les hommes ont mieux aimé les tenebres que la lumiere. Qui passe du monde à vne Religion bien reglée, passe de la region des tenebres à la region de lumiere, où ayant trouué vn sage Gouuerneur, vn experimenté Pilote, vn guide fidele, par la pauureté d'esprit il laisse les aueuglées affections des choses terriennes, dont les dures escailles & offusquantes cataractes de superbe & de volupté charnelle, tombent des yeux de l'ame, y appliquant le sacré collyre d'vne professee Chasteté & Obeïssance.

Psal. 18.

Aux lament. de Iere. c. 5.

En S. Ieã 3. chap.

Necessaire est doncques la prestation & exhibition d'Obeïssance à vn Superieur autre que soy, par la conduite duquel on puisse estre bien & deuëment adressé, & par sa lueur clairement illuminé, estant celuy-là appellé dans les saincts Escrits lumiere du monde, & lampe esclairante és lieux tenebreux, par l'asseurance duquel encor on

L'exhibition d'Obeïssance de quelle vtilité & merite.

Mat. 5.

Ep. cano. de S. Pierre, c. 1.

on demeure ferme aux lieux obſcurs & gliſſants de ce monde : car tout ainſi que toute choſe liquide & coulante ne peut eſtre terminee & bornee par ſoy-meſme, d'autant qu'elle eſt naturellement fluide, neantmoins elle eſt confinee par quelque autre choſe qui ſoit dure & ſolide, ſans laquelle celle-là couleroit touſiours, pour n'auoir où s'arreſter : de meſme la nature des mortels, humide & coulante parmy & aual de tout ce qui ſe voit au monde, eſt dangereuſement confinée par les finages de la propre volóté, pour eſtre agitée du flux perpetuel des cupiditez : c'eſt en autre terme & limite, & en la volonté d'autruy que ſalutairement elle eſt arreſtée.

S. Bona. en la diſ. de ſal. c. 20.

SECTION X.

En laquelle l'Obeïſſance eſt recommandee, à cauſe des prudents Conſeils & ſages gouuernemens des Superieurs, auſquels pour l'amour de Dieu on obeït.

AYant cy deuant enſeigné aſſez amplement l'Obeïſſance eſtre neceſſaire à cauſe de l'inſtabilité des cogitations humaines, comme eſtant ſelon le dire du Prophete icelles timides, & les preuoyances des hommes incertaines; il me ſemble qu'il eſt à propos de repreſenter maintenant & deduire, combien icelle noſtre vertu eſt ſalutaire au moyen du bon regime & ſage conduite des dignes Prelats & Superieurs, auſquels le prudent & deuot Religieux ſe ſouſmet : ce que nous decla

Sap. 9.

L'Obeïſſance cõbien ſalutaire.

Liu. de bien ordonner la vie doctrine 5.

declare abondamment S. Dorothee, grand Abbé iadis & Archimandrite, la doctrine duquel nous raporterons sommairement en ceste Section. C'est au liure des Prouerbes, que le sage Roy Salomon dit que, *où il n'y a aucun Gouuerneur, le peuple perira & sera en ruine : mais salut sera où il y a plusieurs conseils* : ou bien selon l'autre translation, *où il n'y a point de gouuernement les hommes tomberont comme fueilles : mais choses bonnes & salutaires, où il y a beaucoup de conseil*: lesquelles paroles expliquant le susdit S. Abbé, contemplez, dit-il, mes freres, la force & l'energie de ceste sentence : contemplez la sacrée Escriture : elle nous admonneste de ne nous instruire nous mesmes, de ne nous croire sçauans, ne nous persuader d'estre suffisamment habiles pour nous gouuerner : car nous auons besoin apres Dieu, encor d'autres aides; il n'y a rien de plus miserable, rien qui puisse plustost estre prins, abbatu, & ruiné, que ceux qui n'ont aucunes guides & conducteurs en la voye de Dieu. L'Escriture le nous donne à entendre, quand elle dit, que *où il n'y a point de gouuernement, on y tombera comme les fueilles* : la fueille en son printemps est tousiours belle, verdoyante & delectable, mais arriuant son Automne, elle vient à se basaner, flestrir, & tomber, & quant & quant à estre mesprisee & foulee: ainsi en est de l'homme, qui n'est conduit de personne: dés l'entrée de sa conuersion, il est grandement feruant & porté aux ieusnes, aux veilles, & au silence, à l'Obeïssance, & à toutes autres bonnes & sainctes œuures: mais apres ceste ferueur venant à se diminuer, & la deuotion à se refroidir, s'il n'a point de gouuerneur

Prou. 11.

Refroidissement en la deuotion, combien dangereuse.

ıerneur ou d'assistāt qui r'allume le feu estaint, il
e desseiche & tombe: si bien que destitué de tou-
e aide & secours, il est fait captif par ses enne-
nis, qui exercent leur cruauté & violence selon
ur plaisir & volonté sur iceluy. Quant à ceux
ui ne precipitent & ne font rien temerairement,
ins auec conseil; c'est d'iceux que le Sage dit,
ue le salut est en beaucoup de conseil: non qu'on doi-
e entendre, qu'il faille consulter toutes sortes de
ens, ains receuoir plusieurs & diuers conseils
r diuers subiects qui sont donnez par les sages,
bien aduisez Superieurs: suiure les exemples,
niter les vertus, qui sont comme conseils, de
usieurs deuots personnages: ainsi que faisoit
inct Antoine. D'ailleurs, où il y a grande Con-
egation, & bien ordonnée; sans point de faute
uerses actions y sont exemplaires, & plusieurs
ns aduis y sont sainctement donnez.

Volonté propre à craindre.

Car si le Religieux n'est en tout & par tout
ntraire à soy-mesme au commencement de sa
nuersion, quittant ses mœurs deprauees; c'est
iceluy que le diable trouue vne seule & pro-
e volonté, & vnique iustice; & par icelle le rui-
& destruit: car lors par vn beau & specieux
etexte du bien, nous nous trahissons, & ne pre-
ns garde comme nous perissons: & qu'ainsi
it, comment pourrions nous cognoistre &
ercher la volonté de Dieu, si nous croyons à
us mesmes, si nous suiuons en tout & par tout
s appetits? Partant dit S. Dorothee, l'Abbé
stor auoit accoustumé de dire fort iudicieuse-
ent, que la volonté estoit vn mur d'airain en-
Dieu, & l'homme, estoit vne pierre repoussan-

L'Abbé Pastor. La volõté est vn mur d'ai-

rain entre Dieu & l'homme. te & rechaffante, opposee aux traicts de la diuine volonté: disoit, que la particuliere iustice meslée auec la propre volonté, estoit vne mort, vn extreme peril, vne peur tres-grande: car c'est lors que l'homme malheureux vient à perir, quand il s'appuye en sa propre iustice, qui est selon le dire du Prophete, tandis qu'il fait ses voyes en sorte que sa volonté soit trouuée en soy-mesme. Hé! qui pourra persuader quelque croyance à celuy qui voit de soy mesme auec suffisance, qu'est-ce qu'il a affaire, & qu'est-ce qui luy est plus vtile? De la vient, qu'il adhere opiniastre à sa propre opinion. Partant toutes personnes pieuses, deuotes, & Religieuses ont besoin d'vne grande cautelle, & preuoyance, qui consiste en la reuelation des pensees & cogitations; ce que Sathan a grandement en horreur: ce rusé ennemy entendant qu'il est descouuert, & qu'on soupçonne sa malice, qu'on la reuele & declare: de sorte qu'en apres il ne trouue moyen quelconque de dresser ses embusches: car si l'ame Religieuse prend tellement garde à soy qu'elle manifeste tous ses secrets, & qu'elle escoute vn plus sage que soy, qui l'instruise de faire cecy, & de fuir cela, que le temps est propre de faire cela, ou de ne le faire pas, le diable ne trouue lors dequoy nuire, ny dequoy le supplanter, & peruertir; parce qu'il est fortifié de toutes parts, & est dans vn temple d'asseurance: & lors le prudent Religieux entend & experimente que le salut consiste en beaucoup de conseil; ce que l'ennemy ne voudroit pas, parce qu'il desire tousiours de mal faire, & sçait bon gré à ceux qui n'ont point de Gouuerneur.

Esa. 58.

Reuelation des pensees vtile & necessaire.

Dauan

Dauantage ils tombent comme fueilles Automnales. Noſtre Pere S. Benoiſt aſſeure la meſme doctrine, quand il dit, que le Religieux eſt logé au cinquieſme degré d'humilité, s'il ne recelle pas ſes mauuaiſes penſées, qui arriuent en ſon cœur, ou les maux qu'il aura fait en cachettes, à ſon Abbé par vne humble Confeſſion.

En la Regle ch. 7. degré 5.

Le Moyne duquel parle S. Dorothee, qui eſtoit diſciple de l'Abbé Macharius, n'auoit ceſte perfection d'humilité; partant Sathan en faiſoit ce qu'il vouloit, & diſoit au meſme Abbé: i'ay en ma puiſſance vn de tes freres, lequel ie tourne-vire comme vn tourbillon. Sathan ſe plaiſt en ceux qui n'ont point de maiſtre, haït ceux qui s'aſſubiectiſſent à celuy qui apres Dieu les peut aider. Auſſi rapporte le meſme Abbé Dorothee, que le diable n'auoit le pouuoir de s'approcher de tous les Moynes de S. Machaire, lors qu'iceluy ſainct Abbé le trouua portant auec ſoy maintes & diuerſes fioles de breuuages, & n'en donna à boire à tous: car ceux qui preſentirent ſes deceptions, accoururent ſoudain & confeſſerent leurs ſecretes cogitations au pere ſpirituel, & trouuerent ſecours au temps de la tentation, ſans que l'eſprit trompeur, & captieux y peut quelque choſe: mais pour le regard du Religieux qui ſe gouuernoit, & s'inſtruiſoit de ſoy-meſme, & qui n'auoit point d'aide, le diable en fit ſon iouët, deteſtant le reſte des Moynes. Ce que le S. Abbé Machaire ayant ſçeu de Sathan, & qu'il euſt admonneſté iceluy frere, prudent & ſage de ſoy, s'enſuiuit que par telles admonitions il amenda ſa preſomption, & ſe retira de ſon erreur, en ſorte que le diable

Le Diable veu auec plusieurs fioles.

ne l'osa plus abborder, ains il l'eut plus contraire en apres que pas vn de tous les autres Freres.

D'où l'on peut facilement conclure, que le diable aime ceux qui se veulent d'eux mesmes instruire en la vie spirituelle : d'autant qu'ils sont ouuriers auec luy pour preparer à leur ruine des pieges & des embusches. Ce qu'enseignent les Peres, disans, que nulle cheutte n'arriue, sinon à celuy qui croit à son cœur, & courage, qui s'enseigne soy-mesme: partant rien de plus grief, rien de plus perilleux.

Tesmoignage de S. Dorothee.

Doctrine exéplaire de S. Dorothee.

Nostre Abbé Dorothee, grand obseruateur de ceste discipline, recite de soy-mesme, qu'estant sous l'Obeïssance & direction de l'Abbé Iean, auec plusieurs autres Moynes dans vn mesme Monastere, il ne manquoit de luy declarer les choses plus secrettes de son ame, sans qu'il entreprint rien qui ne fust de son aduis & volonté: que si d'auanture il pensoit en son esprit, & disoit: Et quoy ? à quel propos vas tu troubler le repos de ce bon vieillard ? Il te dira la mesme chose que tu penses : lors fasché contre ma propre imagination, ie disois: malheur & anatheme à toy meschante pensée ! parce que toute ta discretion, toute ton intelligence & prudence procede de la suggestion des demons. Ie m'en allois donques tout droict trouuer l'Abbé Iean, lequel le plus souuent me respondoit la mesme chose que i'auois pensé ; partant ma pensée, comme par reproche, me repliquoit : pourquoy cela? Voila le mesme que ie te faisois entendre : pourquoy as tu auec importunité fasché le bon vieillard ? à laquelle

quelle cogitation ie respondois au contraire, & disois encor : voila maintenant qui va bien, c'est le S. Esprit qui opere : car autrement tout ce qui est de toy est mauuais & vient du demon, & procede de ta complexion vitieuse : & c'est ainsi que ie ne souffris iamais d'adherer & croire à mes pensees, que ie n'eusse premierement consulté nostre bon Abbé, à quoy conformément S. Iean Climacus rapporte, qu'estant allé voir vn grand & celebre Monastere d'Egypte, entre plusieurs signalees & remarquables choses qu'il recite y auoir veu : c'est que le despensier d'iceluy Monastere portoit vn liuret attaché à sa ceinture, auquel il marquoit toutes les pensees qui luy arriuoyent chasque iour. Et voila les instructions que donne le S. Archimandrite Dorothee, aux obeïssantes & deuotes ames, sur le sujet de la deffiance de soy-mesme, & de la necessaire aide des Superieurs auec les autres grands Abbez.

Climac. degré 4.

SECTION XI.

L'Obeïssance renduë au Superieur est loüable, notamment celle qui ne discerne ny contrerolle : elle est necessaire aux Nouices.

IL est vray que cy-deuant nous auons dit, & par cy apres encor nous dirons, traittant des degrez de l'Obeïssance, qu'il n'appartient à celuy qui doit obeïr, de discerner ou examiner les commandemens des Superieurs, si ce n'est qu'ils contiennent vne manifeste iniquité : neantmoins il

nous semble estre à propos, de rapporter quelle est la doctrine en cest endroit des grands & Religieux personnages: Nous auōs fait voir comme s'en explique sur ce subiect S. Dorothee au chapitre precedant, enseignant que le parfait Obeïssant ne doit croire à soy-mesme: dont ioignant sa doctrine à celle de S. Iean Climacus, nous disons, que le vray Religieux, notamment le Nouice qui veut professer vne entiere Obeïssance, & qui s'estudie à la pieté & perfection, doit croire ne luy estre permis de iuger son instituteur, ores qu'il remarque en luy quelques moindres ou mediocres fautes & imperfections: car il est homme: que si nous faisons autrement, l'Obeïssance ne nous pourra profiter. S. Benoist le cōfirme, disant: l'instrument des bonnes œuures estre d'obeïr aux commandemens de l'Abbé en toutes choses, quand bien iceluy feroit tout autrement (ce que ja n'aduienne) estant memoratif de ce precepte du Seigneur, *Faictes ce qu'ils disent, & ne faictes ce qu'ils font*. S. Bernard suit encor la doctrine de son Abbé, Patriarche & Legislateur, & dit; que ce ne soit le maistre ignorant la puissance indiscrette qui t'esbranle: mais souuienne toy, qu'il n'y a aucune puissance qui ne procede de Dieu: & quiconque resiste à la puissance, resiste à l'ordonnance de Dieu.

Degré 4.

Ch. 4. en la Regle.

Sermō de l'Obeïssance.

Au reste (dit Climacus) il conuient retenir en la memoire les bonnes & sainctes admonitions des Prelats, & Superieurs, les obiecter & en faire bouclier contre les tentations des malins esprits, parce que la disposition de la diuine prouidence est admirable en leur endroit, à cause de leurs

Au mesme degré.

subiects

subiects & disciples ; Ioinct encor, comme dit S. Augustin, que la force & la vertu de la Chaire establie de Dieu est si grande, que ceux qui ne ont bien, sont contraints de bien dire, & quoy que leur croyance soit deprauée, ils sont forcez d'enseigner ce qui est droit, sans qu'il leur soit permis de prescher leur propre doctrine & leurs inuentions, mais celles d'autruy.

Liu. de la doctr. Chrestiẽne, c. 27. & en l'ep. 166.

Vertu & force de la Chaire establie de Dieu.

Lors donc, comme enseigne le susdit sainct Iean Clymacus, que la pensée se presentera pour iuger ou condamner le Prelat ; retire toy, & deteste d'icelle, comme d'vne fornication: Non, il ne faut donner entrée quelconque à ce serpent : au contraire, il le faut chasser auec ces paroles : ô malin seducteur, ie n'ay entreprins de iuger mon iuge, mais bien luy moy : non ie ne suis son iuge, mais luy le mien. Les Peres ont determiné & deffini que les armes des ieunes Religieux sont les chants des Psalmes : leur mur & rempart les oraisons : leur lauoir les tres-nettes larmes: mais l'obeïssance estre leur Confession ou declaration de leurs cogitations, sans laquelle nul des vicieux ne meritera de voir Dieu : iusques là sainct Iean Climacus.

Au mesme lieu.

Or pour reuenir à nostre discours, il semble qu'il importe de resoudre la difficulté, qui est proposée en l'election d'vn Superieur, & comme quoy on s'y doit comporter, parce que suiuant l'aduis de S. Climacus, tout homme qui veut entrer en Religion, & qui est porté de desir de sousmettre sa teste au ioug de nostre Seigneur, & de plaire à autruy, pour l'acquisition de l'humilité, & de son propre salut, il luy conuient employer

Au mesme degré.

Election d'vn Superieur, comment se doit faire.

ſa prudence & ſon induſtrie pour trouuer, diſcerner, & examiner vn Gouuerneur tel qu'il appartient, de peur qu'on ne prenne vn ſimple Nautonnier, pour vn experimenté Pilote, vn malade pour vn Medecin; vn vicieux pour vn vertueux: & qu'en fin on faſſe election d'vne mer infeſte & dangereuſe, pour vn port tranquille & aſſeuré.

Doctrine 5. C'eſt donques ſur ce ſujet que l'Abbé Dorothee donne ce conſeil, qui eſt, que quiconque n'aura deuant les yeux, que l'honneur & ſeruice de Dieu, & qui ſans diſſimulation quelconque cherchera d'accomplir la volonté diuine, que Dieu ne permettra iamais qu'il erre, ains il l'adreſſera touſiours aux droits ſentiers, & que pluſtoſt il treuuera vn enfant qui ſera miraculeuſement illuminé, par lequel il pourra ſçauoir le bon plaiſir de la tres-haute Majeſté: au contraire, ſi quelqu'vn auec diſſimulation fait ſemblant de rechercher la volonté de Dieu, & qu'il aille conſulter quelque Prophete, Dieu donnera au cœur du Prophete dequoy reſpondre à ceſte ame inique & hypocrite: car c'eſt ainſi que parle l'Eſcriture, ſçauoir: *que ſi le Prophete a erré & parlé, moy, Seigneur, ay deceu ce Prophete.* Il eſt donques neceſſaire à vn chacun d'eſleuer & dreſſer ſon eſprit à Dieu, luy ſouſmettre ſon iugement, & ne croire iamais à ſoy meſme: telle eſt l'inſtruction dudit S. Abbé Dorothee ſur ce ſujet.

Aide diuine à celuy qui ſe rend deuot sãs diſſimulation.

Et confuſion au diſſimulé.

Ezechiel 14.

Neceſſaire donques eſt l'Obeïſſance, principalement à vn Nouice, auec l'election d'vn Superieur: car de meſme que c'eſt choſe du tout perilleuſe à vn nouueau ſoldat, & à vn mal experimenté gendarme, de ſe porter aux combats à outrance:

trance: ainsi en est d'vn Moyne qui n'a encor fait preuue de soy, pour le regard des vertus Regulieres; & qui desire neantmoins se retirer & viure solitaire, & croire à soy-mesme, parce qu'ō ne peut que difficilement sans l'aide d'vn Pere spirituel, débattre par les operatiōs de l'esprit contre les anticipées & vicieuses coustumes : car il vaut mieux que deux soient ensemble, que d'estre seul: quiconque vient à destituer l'aueugle du conducteur, le trouppeau du Pasteur, le malade du Medecin, l'enfant de son pere, le Nauire de son patron, sans doute il est constitué en dol, & met tout en euident peril : tout ainsi l'homme qui entreprend de combatre contre les esprits malins, sans assistance d'vn bon capitaine, il arriue le plus souuent qu'il y perd la vie. D'ailleurs c'est chose trop dangereuse de commettre le regime & conduite de l'ame au corps, attendu que celuy-cy a maintesfois mal gouuerné celle-là : le iugement encor de nostre esprit est suspect, d'autant que l'amour est grand, par lequel il demeure vni & conjoinct auec le corps,

Ecclesiaste 4.c.

SECTION XII.

L'Obeïssance tres-digne d'estre requise, recherchee & retenuë, à cause de la tranquilité d'esprit qu'elle apporte quant & soy.

QVe ce soit l'Obeïssance qui rende l'esprit du deuot Religieux sanctifié, paisible, tranquille, le preuue en premier lieu S. Iean Climacus,

L'Obeïssance rēd l'esprit du Reli-

tant

gieux sã ctifié & paisible. tant de fois par nous allegué ; asseurant que de l'Obeïssance procede l'humilité, de l'humilité la tranquillité, & ce pourautant que le Seigneur se *Au mesme passage.* souuient de nous, estans en humilité,& nous déliure de nos ennemis : Or est-il, que de la déli- *Psa. 135.* urance des ennemis s'ensuit la paix & le repos.

Doct. 5. Nostre sainct Abbé Dorothee concerte auec le sainct Abbé Iean, & recite de soy, qu'il auoit acquis vne si grande douceur,& tranquillité en son ame, au moyen de l'Obeïssance, que mesme il s'en offençoit aucunement. *Grand fruict de l'Obeïssance.* Oyons-le parler : Ie n'ay iamais souffert, dit-il, de croire à mes pensées que prealablement ie n'eusse prins conseil de nostre Abbé, dont est arriué (croyez moy mes Freres) que ie iouïssois d'vn si grand repos,& agreable seureté, que bien souuent ie me faschois d'icelle : car n'ignorant pas que c'est par plusieurs tribulations, qu'il faut entrer au Royaume des Cieux, & que ie n'auois en moy-mesme ressentiment d'aucune affliction, i'estois contristé à merueilles, ne sçachant (ie le confesse) quelle estoit la cause d'vn tel repos : laquelle en fin nostre bon vieillard Abbé me descouurit, m'aduertissant de ne me fascher, & disant, que quiconque se liurera & portera à l'Obeïssance des Abbez & Superieurs, sans point de faute il obtiendra de Dieu ceste grande asseurance, ce repos & contentement d'esprit. Dont nous concluons que toute personne Religieuse, qui s'estudie d'acquerir quelque consolation en la vie Reguliere, il luy conuient necessairament se defier de soy-mesme, ne suiure ses cogitations, ne croire à son courage: dont il cognoistra quelle paix & tranquillité l'Obeïssan

beïssan

beïssance & la defiance apportent auec elles. On a beau courir & deçà & delà : car on ne trouuera repos qu'en l'humble subiection, sous le regime & gouuernement des Prelats : l'imagination des lieux, & le changement en a trompé plusieurs.

Thomas à Kemp. lib. 1. c. 9. de l'imitation de Christ.

SECTION XIII.

Où est declaré comme l'Obeïssance est recommandable, d'autant que par icelle on peut acquerir auec la patience plusieurs autres vertus, & merites.

COmme sçauant, exercité, & prudent, disoit iadis nostre tres-Religieux Abbé Climacus, que c'est par l'Obeïssance que l'humilité (dicte fondement & base des vertus) est acquise, & conseruée : & toute esleuation de presomption d'esprit, reprimée & rechassée, singuliere, tres-vtile & necessaire vertu, puis qu'il vaut mieux, dit-il, débattre & souffrir les attaques & tentations des soüilleures de la chair, que l'arrogance de l'esprit.

L'humilité base des vertus acquise par l'Obeïssance.

C'est la seule Obeïssance à l'acquisition de laquelle tous les Religieux qui s'estudieront, s'ils sont patiens en la souffrance des offences, en rapporteront vne double couronne, pour auoir à luicter bien souuent & les mauuais demons, & les hommes.

Ouy, l'Obeïssance & subiection deferée aux Superieurs, en cela est recommandable, parce que par icelle on profite beaucoup en l'acquisition des merites & recompenses spirituelles & diuines,

diuines, à descouurir le peché, & s'en garantir, que si le Religieux bien fait & resigné est reprins & corrigé, ores qu'il soit incoulpable, par ses Superieurs, c'est lors qu'il merite beaucoup par sa patience, & Obeïssance. L'authorité de ce grand & celebre Abbé, duquel fait mention Climacus, nous sert de preuue, lequel souuentesfois sans sujet quelconque dressoit ses inuectiues contre ses Moynes innocens, disant que de mesme que c'est vne chose du tout cruelle de rauir le pain de la main d'vn enfant famelique; pareillement que celuy-là s'offence grandement soy-mesme & ses propres disciples, desquels il a prins à regir & cultiuer les ames, s'il ne trauaille de tout son pouuoir à les exercer vtilement, & les auancer au possible pour acquerir à toute heure diuerses couronnes, plusieurs merites, & nobles triomphes, soit par contumelies, ignominies, ou par opprobres, & mesmes par inuentées obiections: d'autant, dit ce tres-Religieux Abbé, qu'il peche en trois sortes: en premier lieu, quant à soy, d'autant qu'il se priue du loyer qu'il pourroit pretendre en la correction & remonstrance: d'auantage en obmettant de faire ce qui pourroit proffiter à plusieurs: en fin le Prelat peche grandemẽt, laissant d'exercer & l'Obeïssance, & la Patience de plusieurs, qui estans presentement bien espreuuez & patiens en tout trauail & labeur, si on neglige quelque temps de les corriger, les croyant suffisamment espreuuez & instruits aux plus Regulieres vertus, ils deuiennent en apres destituez de celle modestie & temperance qui estoit en eux: de sorte qu'estant vne bonne & fertile

Degré 4. Abbé rigoureux à ses Moynes, & pourquoy.

L'Obeïssance & la Patiẽce n'estãt exercée, que deuient le Religieux.

tile terre, ils deuiennent vne terre infructueuse, pour n'estre arrousée & cultiuée, viennent à germer & produire des espines de fornication, & des chardons d'vne nouuelle & dangereuse asseurance : l'Apostre semble confirmer ceste doctrine, disant, *presse auec importunité*, *reprends*, *supplie en toute Patience & doctrine* : & ne faut craindre que celuy qui est affermi & profondement enraciné en la charité, se departe & retire de la vertu : car ny les Anges, ny les hommes, ny creatures quelconques ne le pourroient separer de la Charité, Patience & Obeïssance qu'il a voüé à Dieu.

1. Tim. 4.

Rom. 8.

Toutesfois il semble, qu'il ne conuient practiquer vn mesme antidote & medicament enuers tous malades: Ce seroit chose trop indiscrete aux Superieurs de se porter à telles extremitez de vertu à l'endroit des personnes qui en seroient moins capables & susceptibles : Bien souuent on lit auec admiration maintes choses auoir esté faictes, qui neantmoins sont mieux à noter qu'à imiter : la discretion, qui est la balance, & comme l'arbitre des autres vertus, doit estre consultée. Sainct Benoist l'ordonne pour ce sujet, disant, que les mœurs, complexions, & qualitez soient considerées en tous & vn chascun; de sorte que le Prelat s'accommode à tous, à fin de les gaigner tous à Dieu : d'où s'ensuit que les Superieurs se doiuent comporter de telle maniere, qu'aux punitions & penitences qui seront faictes, ils practiquent la doctrine de l'Apostre: par ainsi il semble que ceux-là sont grandement impertinens, qui en la probation des Nouices practiquent des paroles & actions mouuantes plu-

La discretion balance des autres vertus.

En la Regle ch. 2.

1. Tim. 2. v. 24. 25.

La seuerité requise enuers les Nouices.

stost

stoit à rien qu'à vne bonne edification : trop indignes certes actions des ames nobles, & genereuses. Telles plaisanteries sont damnees & reiettees en la Regle par vne eternelle censure, auec l'Escriture en plusieurs lieux : car qui pourroit souffrir, moins encor trouuer bon, qu'on fasse iouer & representer aux Nouices & autres Religieux les personnages de quelques Comediens, farceurs & boufons ? Ce n'est ainsi qu'il faut entendre le dire de l'Apostre, sçauoir ; que *qui croit estre sage en ce siecle, soit fait fol, à fin d'estre sage.*

Ephes. 4.

Mais reprenant nostre discours, disons qu'en cela est grandement recommandable l'Obeïssance, d'autant que par icelle est acquise la tolerance és reprehensions, lesquelles bien qu'iniustes, on doit boire comme eaux salutaires, ainsi qu'enseigne nostre Abbé Climacus, demeurant par iceluy salubre breuuage les lasciuetez de corps & d'esprit purgées, & procedant de celle potion profitable vne intime & profonde Chasteté en l'ame. Le Monastere, dit le mesme Sainct, est vn Ciel terrestre, partant ceux qui y habitent, doiuent s'estudier, seruant au Seigneur, de ressembler aux Anges en pureté de cœur. Finalement il faut entendre, qu'en ce qui regarde l'Obeïssance Reguliere, que tout autant que le deuot Religieux aura profité en icelle, de tant plus Dieu luy sera propice, facile & exorable, & toute creature est ordonnee d'obeïr à l'homme plus seruiable & subiecte.

Les reprehensiõs, eaux salutaires.

Degré 4.

La necessité encor, dignité & vtilité de l'Obeïssance est en cela considerée ; parce que sans icelle on ne sçauroit obtenir la discipline Mona-

stique:

ſtique : car quiconque entre en Religion, doit offrir & porter vne bonne volonté, comme vne matiere preparée pour en icelle introduire la forme d'vne parfaicte inſtitution, par les Peres ſpirituels : en ſorte que l'Obeïſſance Reguliere regiſſe la bonne volonté, & icelle auſſi gouuerne le corps : C'eſt la meſme volonté qui doit eſtre moulée, faicte, & formée par le maiſtre Pottier ſpirituel, comme vn nouueau vaſe par les mains d'autruy, au moule des diuins Commandemens, ſur la rouë de la tournoyante Obeïſſance, principalement au temps de la premiere conception.

Quelle volonté faut porter en Religion.

Mais arreſtons nous icy, & que ce que deſſus ſuffiſe en ce qui regarde la recommandation de l'Obeïſſance Reguliere.

H CIN

CINQVIESME PARTIE DV TRAICTÉ DE L'OBEÏSSANCE:

En laquelle sont representees les qualitez & diuers degrez d'icelle vertu.

SECTION I.

Où est enseigné quelle doit estre l'Obeïssance.

NOVS auons abondamment, comme ie croy, dit & declaré, quelle est l'essence & la nature de la vertu d'Obeïssance, combien elle est digne & recommandable : Reste maintenant à voir, quelles sont ses qualitez & diuers degrez en ce qui regarde sa perfection : disons donc, la plus parfaicte & accomplie, selon le dire de quelques saincts & doctes personnages, estre indiscrete ; c'est à dire, qu'elle ne vienne à discerner les commandemens qui luy sont faits ; mais se porte à faire fidellement & humblement ce qui est ordonné ; ce que nous auons aucunement touché cy-dessus. L'arbre de science du bien & du mal du Paradis terrestre represente la matiere de l'Obeïssance & desobeïssance : c'est en icelle matiere que consiste la censure de discretion en la conuersation Monastique, laquelle discretion est deuers le Prelat

L'Obeïssance indiscrete quelle.

& Pere

& Pere spirituel, qui est iuge de tous, & n'est iugé d'aucun. C'est à luy de discerner & examiner ses ordonnances, & aux autres d'obeïr. Par Adam est figuré le Religieux, qui doit obeïr. L'arbre de science du bien & du mal, le sujet du commandement & de l'Obeïssance : le serpent suggerant la cogitation, interpretant la diuine iussion, la trop discrete discretion. Le Superieur represente Dieu eternel, duquel il tient la place. Adam donc veut examiner le Commandement de Dieu : mord la pomme defenduë, & y trouue la mort, estant enseigné par ce cauteleux & malicieusement sage reptile, qui luy dit ou suggere, pourquoy est-ce que Dieu vous a commandé de ne manger point de tout arbre du Iardin? Voilà la discretion, sçauoir où il dit : pourquoy Dieu vous a-il commandé? Nenny, adiouste le serpent, vous ne mourrez nullement; Dieu sçait qu'au iour que vous en mangerez, vos yeux seront ouuerts, & serez comme Dieux, sçachant le bien & le mal.

Adã & l'arbre de sciẽce du bien & du mal, cõmẽt compris en l'Obeïssance Monastique.

Et c'est ainsi que le commandement de Dieu est discerné, examiné, & interpreté; dont Adam vient à manger du fruict, & est fait desobeïssant, & quand & quand chassé du Paradis : Et voilà quelle est la ruine que la discretion apporte à l'Obeïssant: car iceluy, soit Nouice ou autre, voulant trop prudemment s'informer des Ordonnances, des Regles & Statuts Reguliers, est banny du Paradis du cloistre de l'ame, que Dieu a planté; il s'esloigne de l'Obeïssance, qui est la meilleure partie du gouuernail de la Religion. Parquoy vn grand & religieux personnage a fort

Climac. degré 4.

bien dit, l'Obeïssance estre la deposition de la discretion entre les richesses de la discretion: d'où faut conclure, qu'il conuient necessairement à celuy qui fait estat d'vne parfaicte conuersion à Dieu, d'estre en cela, & en cest endroit aucunement fol, & hors de son propre sens, & que toute sa discretion soit de n'auoir point de discretion, & qu'il ne soit aucunement sage deuers soy-mesme. Ce que neantmoins faut entendre en telle sorte, qu'aux iussions n'y ait rien de manifestement contraire aux diuins Commandemens & statuts Reguliers, ainsi que nous auons enseigné cy dessus. Au reste on doit croire que Dieu ne permet guieres iamais que les Prelats errent aux Commandemens necessaires.

Le vray parfaict doit estre fol, & sans discretion.
1. Cor. 3.

Mais reuenons à la plus particuliere matiere de ce discours, & disons, qu'outre & par dessus les qualitez que nous auons ja dit appartenir à l'Obeïssance Monastique, icelle doit encor auoir les degrez que nous allons declarer, & doit estre embellie de tels ornemens, lesquels degrez sont au nombre de sept, suiuant la doctrine de sainct Bernard; lesquels (ainsi qu'il nous semble & sauf meilleur aduis) nous pouuons reduire facilement à trois, sçauoir d'obeïr librement, simplement, & continuellement: Car quiconque obeït virilement, promptement, & allaigrement, sans faute il obeït librement: & au contraire, qui obeït librement s'ensuit necessairement, qu'il obeït allaigrement, virilement & vistement: en second lieu, qui obeït simplement, obeït sans doute humblement: finalement il importe de necessité à l'Obeïssant d'obeïr auec perseuerance.

Serm. de l'Ob.

Trois sortes d'obeïr.
Librement.
Simplement.
Perpetuellement.

Quicon

Quiconque doncques desirera monter le premier degré, & les autres qui suiuent, il a besoin de retrancher sa propre volonté, comme nous auons tant de fois dit, & repeté en ce Traicté; & comme à vn tronc moins noble & fructueux enter vn ente venu d'ailleurs, sçauoir la volonté de celuy, qui en la Prelature est Lieutenant de Dieu : Sainct Bernard l'enseigne, disant, Tout ce que l'homme commande de la part de Dieu, qui ne soit toutesfois certain de desplaire à Dieu, il ne faut le prendre autrement, que si Dieu l'ordonnoit : car qu'importe que Dieu manifeste son bon plaisir & volonté, ou de soy, ou par ses ministres Anges & hommes?

Au 1. & 2. degré d'humilité.

Rom. 11.

SECTION II.

Les degrez de l'Obeïssance Reguliere expliquez.

OR il est à remarquer, qu'obeïr librement, allaigrement, virilement, & promptement, est chose loüable, lors que quelques choses griefues à executer sôt enjoinctes. S. Gregoire le Grād l'explique interpretant ce passage, *meilleure est l'Obeïssance que les victimes* : il faut sçauoir, dit-il, que l'Obeïssance quelquesfois est nulle, si elle a quelque chose de soy: quelquesfois aussi elle est de petite consideration, tandis qu'elle n'a rien de soy: car lors qu'vn lieu superieur, c'est à dire, quelque eminente Prelature & Superiorité est commandée, celuy aneantit à son dommage la vertu d'Obeïssance, s'il se porte à icelle auec affection, & de son propre desir : mais lors que les opprobres

1. des Roys c. 15.

aux Moral. l. 35. c. 13.

En la Regle au 5. degré d'humilité. c. 7.

& contumelies sont ordonnées, si de soy-mesme l'esprit ne le demande, il diminuë à son preiudice l'Obeïssance; d'autant que contrainct, & à contre-cœur il fait ce qui luy est commandé. Dont Moyse refuse humblement la Principauté sur le peuple: & S. Paul d'autre part dit: *Ie suis prest & appareillé, non seulement d'estre lié en Ierusalem, mais encor y mourir.*

aux Act. c.7.21.

S. Bern. au serm. de l'Ob.

La libre & franche Obeïssance est tousiours accompagnée d'allaigresse, quand la serenité paroist au front, & la douceur en la parole. Vne nuageuse composition de corps, vne indecente posture, la mauuaise mine, & le visage terni, offusqué & obscurcy des tenebres de tristesse, monstrent & marquent, que toute deuotion s'est retirée de l'ame: ce que l'Escriture condamne, quand elle dit: en tout don fais paroistre ta face allaigre.

Eccl. 35.

Ceux qui n'obeïssent ioyeusement, & librement, sont comme les grosses pierres, qu'on ne sçauroit remuer qu'auec peine, & affliction; sont comme les rouës d'vne charrete, lesquelles à deffaut d'estre oinctes, bruisent, & murmurent auec vn extreme ennuy: l'vn ne veut aller deuant l'autre, disant, pourquoy moy plustost faire cela qu'vn autre? Telles gens sont marquez en l'Escriture, où il est dit, *les intestins des fols sont comme la rouë d'vn Chariot, d'où procede beaucoup d'afflictions aux Prelats.* Le Superieur qui a des subiects, lesquels n'obeïssent qu'auec regret & demonstration de fascherie, est semblable à celuy qui a vn corps, tous les membres duquel sont malades & dolens, lesquels necessairement il fait mouuoir, pas vn

Eccl. 33.

neant

eantmoins d'iceux ne ſçauroit eſtre remué ſans
ouleur : ainſi en eſt-il du Prelat mouuant, &
u diſciple meu, ou mobile ; d'autant que ny l'vn
y l'autre ne ſont exempts de douleur, ennuy &
iſcherie : non plus que le corps qui donne le
iouuement & le membre qui le reçoit. Ce que
ecognoiſſant l'Apoſtre, il exhorte tous les vrais
deles d'obeïr aux Prelats,à fin qu'ils faſſent leur
harge auec ioye, & non gemiſſans, & à regret.
inſi donc qui obeït franchement, doit obeïr
romptement. Comme cela obeït Zachée, deſ-
endant viſte de l'arbre. Ainſi S. Pierre, & S.An-
ré,S.Iaques,& S. Iean ; qui ſoudain, & ſans de-
y quelconque laiſſans leurs filets, leurs pere &
iere ſuiuirent le Seigneur.

Hebr. 13.

Obeïſſance prõpte de Zachee & des Apoſtres.

Luc 14.
Matt. 4.

La parfaicte Obeïſſance laiſſe volontiers im-
arfaict ſon trauail, pour obeïr, comme on lit de
tant obeïſſant diſciple de l'Abbé Siſois, nom-
ié Marc,lequel eſtant appellé par ſon Abbé,lors
u'il eſcriuoit, laiſſa imparfaicte vne lettre al-
habetique, derniere de ſon eſcriture, dont à
iiſon de ſon Obeïſſence entre tous les autres
iſciples, il eſtoit principalement honoré d'vne
articuliere dilection. Le Sage enſeigne vne tel-
prompte Obeïſſance eſtre digne d'eſtre reco-
neuë & priſée, diſant : *Auez vous veu vn homme
rompt & habile en ſon œuure ? il ſe tiendra deuant
s Rois, & ne ſera deuant les vilains & roturiers.*
C'eſt à dire, ne leur ſeruira. Ceſte circonſtance
e ſoudaineté & viſteſſe eſt remarquée en la re-
le, où eſt dit, *doncques tels diſciples quittant les
hoſes qui luy appartiennent, & renonçant à leur pro-
re volonté, ſoudain ſe depeſchant & vuidant ce qu'ils*

Obeïſſance de Marc.
aux Vies des Peres.

Prou. 22.

Chap. 5.

ont entre leurs mains, laissant imparfaict ce qu'ils faisoient d'vn pied fort proche de l'Obeïssance, ils suiuent la voix de leur precepteur, l'accompagnent de leurs faits & actions : & ce qui s'ensuit.

Pareillement; quiconque obeït librement, s'ensuit necessairement, qu'il obeït virilement, d'où sainct Bernard dit, *Nenny, qu'il n'arriue iamais que par aspreté, ou difficulté quelconque la sacrée Obeïssance soit laissée en arriere, ains que le veritable obeïssant, auance sa main aux choses fortes, rudes, & difficiles : car nostre Seigneur* IESVS-CHRIST *aima mieux souffrir vne mort ignominieuse, que se rendre desobeïssant.*

Serm. de l'Ob.

Philip. 2.

Aussi est-il vray, que le merite d'Obeïssance ne consiste à faire le commandement qu'on desire faire, & qui regarde quelque honneur, & grandeur, & plaisir; ainsi que n'a gueres nous enseignoit par son authorité S. Gregoire. Au contraire, il faut assigner le merite d'obeïssance à l'endroit où sont enjoinctes des choses griefues à ouïr, plus fascheuses à accomplir, & tres ennuyeuses à continuer & tenir.

Le second & principal degré d'Obeïssance consiste à obtemperer & obeïr simplement. Nostre deuot Abbé le declare : *Nulle vertu*, dit-il, *ne peut estre dauantage necessaire, quant à la conuersation Religieuse, que la simplicité d'vne humble obeïssance, & vne vergogneuse grauité : partant le vray obeïssant soit comme la brebis de Ioseph conduite par celuy qui apres Dieu en a le gouuernement.* A quel propos S. Basile dit de mesme, que les brebis obtemperent à leur berger, & tiennent le chemin qu'il veut, ainsi toutes les personnes qui ont la

Liu. 2. des const. Monastiques.

pieté en recommandation, doiuent obeïr à leurs gouuerneurs, n'examinant curieuſement les choſes, pourueu qu'elles ſoient ſans peché.

Il appartient doncques à l'integrité de l'Obeïſſance, d'eſtre affublée de la ſimplicité, & reueſtue de l'innocence de la brebis, joinčte & aſſociée à l'affection charitable ; & que l'Obeïſſance qui a telles qualitez, offre auec les amis & parens de Iob, vn pendant d'oreille & vne brebis ; ainſi qu'enſeigne S. Gregoire, n'eſtant decent de faire l'vn ſans l'autre. Par la brebis eſt deſignée la ſimple & innocente obeïſſance : par l'oreillete d'or eſt entendue celle Obeïſſance : qui s'accomplit auec charité, qui par ſa ſplendeur ſurpaſſe les autres vertus, de meſme que l'or le reſte des metaux : car l'Obeïſſance ne doit eſtre gardée & practiquée par vne ſeruile crainte ; mais d'affection amiable, non par terreur de la peine, mais d'amour de Iuſtice.

Iob 42. aux Moral. liu. 35. c. 14.

L'Obeïſſance de quelle affection doit eſtre gardée.

Pour faire preuue donc de ceſte ſimple Obeïſſance, il eſt dit dans la regle, de propoſer des choſes aſpres aux Nouices, comme pareillement on lit, que les anciens Moynes d'Egypte, de Syrie & de l'Orient, propoſoient choſes grandemét griefues & démeſurées à tous Religieux au commencement de leur conuerſion : ainſi que par exemple nous auons cy deſſus declaré. Ceſte ſimplicité d'Obeïſſance eſt accompagnée de l'humilité : car il faut que le plus parfait obeïſſant croye qu'ayant faičt ſon deuoir en ce ſubiet, & tout autre, qu'il eſt ſeruiteur inutile : que ce qu'il a deu faire, il l'a fait : autrement s'il eſt vuide de la meſme vertu d'humilité, toute Obeïſſance, ores

L'Obeïſſance Religieuſe doit eſtre accompagnée, d'humilité.

Luc. 17.

que allaigre & franche se porte à la superbe.

Quant au troisiesme degré, que nous deuons décrire, selon nostre diuision derniere, il consiste en l'Obeïssance entiere, continuelle, non iamais deffaillante : car *qui manque en vn commandement, il est fait coulpable de tous* : ainsi lit on en l'Escriture, qu'Achaz à raison d'vne seule desobeïssance surprins & conuaincu du seul sacrilege, anatheme fust lapidé:& que Marie sœur de Moyse,à cause d'vne parole contumelieuse prononcee contre son frere, deuint lepreuse. Moyse mesme, cest excellant personnage, ce grand Prince du peuple de Dieu, ce tant admirable & venerable Prophete à toutes les nations du monde, en punition d'vne seule desobeïssance enuers Dieu, laquelle consistoit plustost au doute,qu'en la transgression aux eaux de contradiction, fut exclus de l'entrée de la terre de promission. Appert doncques, comme la perseuerance est necessaire en toute vertu, singulierement en la vertu d'Obeïssance : car que profite de courir,si on vient à deffaillir,soit au milieu, ou prés de la fin de la course, ne paruenant au bout d'icelle? *Courez*, dit l'Apostre, *en telle sorte que vous emportiez le prix.* Mais que ce soit assez,quant aux degrez & qualitez de l'Obeïssance.

S. Iaques en son ep. c.2.

Iosu.7.

Nombres 12.

Desobeïssance de Moyse punie.

Nombres 21.

1. Cor.9.

SIXIES

SIXIESME PARTIE DV TRAICTE' DE L'OBEÏSSANCE.

Où est discouru des moyens qu'il faut auoir pour acquerir & conseruer la vertu de l'Obeïssance Reguliere.

SECTION I.

Où par similitudes sont enseignez les moyens susdits d'Obeïssance.

CY deuant nous auons pleinement discouru des differents degrez, des diuers fruicts & qualitez de l'Obeissance, soit en general, ou en particulier, en ce qui touche la Reguliere Obeïssance: reste maintenant que nous declarions quels sont les moyens, quelles sont les aides pour l'obtenir & retenir: ce seront en premier lieu quelques similitudes que nous produirons pour l'esclaircissement de ceste doctrine, & feront voir à toutes personnes studieuses d'vne si necessaire & meritante vertu, que de mesme que nous voyons quelque chose flexible & ployable adherante & ioincte à quelque chose dure & solide, ne ployer iamais; comme le drap, & le papier estant ioinct & vni à vne colomne de bois ou de pierre: que si le drap, ou le papier est separé

ré l'vn & l'autre de soy, est ployable : Semblablement il est necessaire que la veritable Obeïssance retire & separe entierement sa volonté, qui est de sa nature flexible, de toute chose temporelle, qui est ordinairement dure & pierreuse ; de sorte qu'elle soit ployable à tout mandement & commandement des Superieurs, partant que l'homme obeïssant die : Mon Dieu, mon cœur est preparé ; ie suis preparé, & non troublé, ie suis disposé à receuoir vos commandemens en tout ce qui procedera de vos mains, soit bien, soit mal : i'ay l'ouye toute à poinct pour vous ouïr, la langue pour parler, la main pour trauailler, les pieds pour cheminer.

L'Obeïssance doit retirer sa volonté de toute chose tẽporelle.

Psa. 107. 118.

Et c'est ainsi que Dieu voulant rendre Abraham parfaict Obeïssant (comme nous auons dit ailleurs) luy commanda de se separer de toute chose temporelle, grossiere, pesante: ouy separer de ceux desquels il auoit prins son extraction & s'en retrancher soy-mesme : finalement se separer de celuy qui auoit son estre & sa naissance de luy mesme, c'est à dire de son propre enfant tant aimé Isaac, luy commandant de l'immoler.

Obeïssance d'Abraham.
Gen. 12.
Gene. 22.

L'humilité est grandement requise pour acquerir vne parfaicte Obeïssance : ce que remarque l'Apostre, parlant de l'Obeïssance de nostre Seigneur, auançant premierement l'humilité, & disant, *Il s'est humilié soy-mesme, & s'est fait obeïssant pour nous*, parquoy l'Obeïssance ne peut estre que deuers les humbles. Disons donc encores, que tout ainsi que les choses qui sont primes & menues, sont faciles & traictables, (comme appert en vne verge, soit de bois ou de fer estant fort menues)

L'humilité doit estre ioincte à l'Obeïssance.
Philip. 2.

menues) Pareillement la primeur, tenuité, & soupleſſe de l'humilité rend l'homme facile & traictable : car eſtant l'humilité le vuide du propre ſentiment & arbitre de l'humble, c'eſt au moyen d'iceluy vuide qu'il a dequoy receuoir le ſentiment & la volonté d'autruy en ſoy, & partant deuenir parfait Obeïſſant. Il eſt aſſez pleinement enſeigné en la Regle de combien l'Obeïſſance eſt aidée & ſouſtenue par l'humilité, & l'humilité par l'Obeïſſance.

SECTION II.

Où le meſme diſcours eſt continué par ſimilitudes, exemples & authoritez.

DAuantage, tout de meſme que pour ramollir certaines choſes dures on applique le mélange de quelque autre choſe liquide, à fin qu'icelles ſoient faictes plus douces & maniables: comme quand on meſle l'eau auec la terre, & qu'vne peau eſt oincte de quelque liqueur; ſemblablement qui voudra acquerir vne vraye & entiere Obeïſſance, & poſſeder vn cœur traictable, l'onction de la grace d'obeïr luy eſt neceſſaire, laquelle tout bon & ſainct Obeïſſant doit requerir & demander à Dieu, par ieuſnes & oraiſons; & qu'il luy plaiſe d'inſpirer aux cœurs des Prelats ce qui eſt de ſon bon plaiſir en ce qui regarde leurs fonctions & leurs charges: qu'il plaiſe à ſa diuine bonté de donner l'Obeïſſance conforme à ſes saincts commandemens.

Choſes dures cõment amollies.

Pareillement nous voyons les choſes dures eſtre amollies eſtant chaufees, & eſtre faictes dou-

ces & traictables, voire meſme deuenir liquides, & coulantes : comme la cire & les metaux par la chaleur du feu,leſquels eſtant fondus prēnent la forme du moule auquel ils ſont infus & iettez, tout ainſi doncques il conuient allumer,eſchauffer, & aucunement fondre le cœur de l'homme Religieux , pour luy faire receuoir & retenir en ſoy le modelle , l'expreſſe & viue image d'Obeïſſance en l'infuſion & recordation des benefices, tant generaux que ſpeciaux receus de la main de Dieu : il faut mettre le feu de l'amour diuin au cœur Chreſtien & Regulier : ouy ce feu lequel IESVS-CHRIST eſt venu mettre en terre & veut que touſiours il bruſle : feu qui allume en l'ame la memoire de l'Obeïſſance & ſouffrance de tant d'ignominies & de la mort cruelle qu'il a endurée pour nos pechez. Partant le rebelle & reueſche eſprit , puis qu'il ne peut fondre par le feu de charité,qu'il vienne à ſe confondre par la confuſion d'ingratitude, n'obeïſſant à ce qui luy eſt enioint , qui ne peut redonder qu'à l'augmentation de ſes merites.

Luc 12.

C'eſt donc par l'attente des recompenſes (ayant prealablement neantmoins touſiours & principalement l'honneur de Dieu deuant les yeux) que celuy qui eſt deſireux d'obtenir vne ſi excellente vertu,doit eſtre animé à l'acquiſition d'icelle. Nous auons cy-deſſus exprimé quels ſont les fruicts & remunerations de l'Obeïſſance, declaré que l'homme obeïſſant parlera auec victoires , que la main des puiſſants dominera , & que celuy qui ſera nonchalant payera tribut : à celuy qui vaincra , ſera donnée la Manne cachee,

Apoc.2.

ceſte

ceſte lieſſe que les yeux du corps ne peuuent voir, ny les oreilles oüir, ny le cœur comprendre.

Faut s'accouſtumer de bonne heure à l'Obeïſſance.

Finalement il importe beaucoup pour l'acquiſition de l'Obeïſſance, que celuy qui en eſt ſtudieux, s'accouſtume en l'exercice d'icelle de bonne heüre, & tandis que l'eſprit eſt encor tendre, & qu'on le peut fleſchir & manier, comme vn ieune rameau: car le Religieux qui eſt nourry en ſa volonté, eſt ruiné & deſtruit. Ce que conſiderant le grand S. Antoine commandoit à Paul, le ſimple Hermite, de coudre & deſcoudre les cilices, faire des paniers, & les défaire, & ce pour dreſſer & accouſtumer ſa volonté à obeïr: le ſemblable a eſté practiqué par pluſieurs autres grands & ſaincts Abbez, ainſi que nous auons dit cy-deſſus, & qu'on peut voir dans les hiſtoires & vies des Peres.

SECTION III.

Où les contraires à l'Obeïſſance Reguliere ſont declarez, leſquels il conuient euiter.

Noſtre ſalut cõſiſte en deux parties & quelles.

AYant eſcrit des moyens qu'il faut rechercher pour obtenir la tres-noble vertu d'Obeïſſance, s'enſuit conuenablement que nous diſcourions de ſes contraires: car comme ceux-là ſont à requerir, pareillement ceux-cy à deteſter & fuïr: tout ainſi donc que tout noſtre ſalut conſiſte en deux parties, ſçauoir de ſe retirer du mal, & de faire bien, de meſme pour eſtre deuëment inſtruits en l'acquiſition des vertus, toute perſon

personne doit sçauoir les droits chemins qui códuisent à icelles,& d'autre part les destours & deuoyemens qui nous en esloignét:car le malade qui desire recouurer sa santé, ou la conseruer, ne doit pas seulement prendre les medicamens qui luy sont salutaires; mais encor il faut qu'il s'abstienne de toutes choses qui luy sont contraires.

La propre volonté principale ennemie de l'Obeïssance.

S. Bern. sermõ 3. de la Resurrectió.

Disons dóc en premier lieu,qu'entre toutes les choses qui sont contraires & ennemies à ceste Princesse & grande Reyne des vertus Regulieres, c'est sans point de doute de l'aduis & commun consentement de tous les plus religieux Peres qui furent onques, la propre volonté & particulier sentiment, estant l'vn & l'autre vne pernicieuse lepre.

Rom. 12.

Or le propre sentiment, ou propre conseil est ainsi appellé, d'autant qu'il n'est pas commun, ains particulier. Le propre sentiment est en celuy qui a voirement le zele de Dieu,mais non selon la science, suiuant son erreur, y demeurant obstiné, sans vouloir s'accorder à nuls autres conseils. Ceux qui sont trauaillez d'vne telle maladie se foruoyent auec tant d'erreur, & s'assubiectissent si auant à leur propre volonté,qu'ils diuisent l'vnité, sont ennemis de paix, enflez de vanité,complaisans à eux mesmes,grands en leurs yeux, & qui ignorans la iustice de Dieu, veulent establir la leur. C'est crime d'idolatrie, de repugner & ne vouloir obeïr & obtemperer : partant telles gens se faisant plus Religieux deuiennent comme enchanteurs & idolatres.

Nenny,la propre opinion & le sens particulier ne doit regir l'homme dans le Cloistre, qui l'a

regi

regi & gouuerné au ſiecle : il ne faut pas qu'il l'aye pour guide & pour loy, veu que ſi ſouuent il l'a fait precipiter en tant de foſſes de mauuaiſe foy, *vous ne ferez là*, dit Moyſe au peuple Iſraëlite, *ce que nous faiſons icy* : chacun de nous ſe gouuernant comme bon luy ſemble, & faiſant ce que luy croit eſtre droit: il faut viure d'autre ſorte au deſert de ce monde, & d'autre en la terre de promiſſion, qui figure & repreſente le Cloiſtre. On ſacrifie autrement là, autrement icy : Illec les ſacrifices ſont volontaires, & ſont faits en diuers lieux ; icy ſeulement en Ieruſalem, ſelon le directoire & diuin rituel, on immole victimes & holocauſtes:en la terre de promiſſion n'y a qu'vn lieu deſigné pour ſacrifier, ſoit en Sylo, ſoit en Maſphat, ſoit en Ieruſalem:il n'y a qu'vne Arche d'alliance. Le propre ſentimẽt de l'homme eſt vn œil eſberlué du vieil homme,qui fait à deſtruire, de meſme que les autres membres de vieilleſſe : il les faut icy mortifier. Le propre ſentiment eſt vn œil ſcandaliſant, qu'on doit arracher. Celuy a bien rencontré qui a dit, que tout ainſi qu'vn cheual qui n'eſt aueugle, n'eſt pas propre pour tourner à la meule, de meſme que celuy qui eſt en Religion n'eſt pas propre au contour de l'Obeïſſance, ſi l'œil de ſon particulier & opiniaſtre ſentimẽt ne luy eſt arraché. C'eſt iceluy qui eſt vn conſeiller infidele, auquel ne faut ſe fier, d'autant qu'il eſt trop proche & trop voiſin de la chair: ce que l'Eccleſiaſtique cognoiſſant a dit myſterieuſement : *Garde toy bien de te conſeiller auec ton beau pere, car ſon alliance eſt molle, effeminee, & variable:* Il le faut auoir ſuſpect, comme eſtant vn iuge

Deu. 12.

Coloſſ. 3.

Le propre ſentimẽt doit eſtre arraché.

Matt. 5.

Eccl. 37.

subiect & facile à estre corrompue, ou par crainte, ou par haine, ou par amour.

Le vray & plus sainct motif d'vn Religieux à entrer au Cloistre.

La principale cause, le meilleur & plus sainct motif dont tout Religieux est porté à entrer au Cloistre, est, à fin que Dieu domine pleinement en luy, & qu'il puisse plus commodement s'employer de toutes les forces de son ame au seruice de sa Majesté diuine, accomplir ses inuiolables commandemens, auec toute sorte de subiection: que si quelqu'vn retient son sens & sentiment particulier, il ne pourra iamais receuoir Dieu, comme proprietaire de son fonds, de son domaine, & heritage; ains d'abord & à l'entree de la porte où loge le propre sentiment, il sera repoussé.

La propre volõté damnable au Religieux.

Sermõ 3. de la Resurrectiõ.

Damnable est encor la propre volonté au Religieux: d'icelle parle S. Bernard, disant qu'elle n'est iamais consentante & accordante auec Dieu & les hommes; mais est seulement nostre, quand nous voulons & faisons quelque chose, non pour la gloire de Dieu, non à l'vtilité du prochain, ains pour l'amour de nous mesmes, n'ayant l'intention ny de plaire à Dieu, ny de bien faire aux hommes: mais de satisfaire, & contenter les mouuemens & appetits de nostre ame. A icelle propre volonté est directement opposée la Charité, qui est Dieu, auquel elle fait la guerre auec vne extreme hostilité, laquelle au contraire Dieu punit seueremẽt: car qu'est-ce que chastie la diuine iustice en l'hõme, que la propre volonté? Cesse & ne soit plus, & il n'y aura point d'enfer. Qu'est-ce que bruslera ce feu infernal que la propre volonté? Partant tres à propos l'Escriture dit, *destour ne*

La Charité qui est Dieu opposite à la propre volonté.

Eccl. 18.

ſtourne toy de ta volonté : ſi tu bailles à ton ame ſes concupiſcences, elle te fera eſtre en ioye, & iouët à tes ennemis, c'eſt à dire, tu ſeruiras de riſée & mocquerie à tes haineux. C'eſt elle qui ſecouë le ioug, reiette la domination de la Majeſté diuine, lors qu'elle aime mieux ſeruir à ſoy-meſme qu'au Seigneur. C'eſt elle qui pille & rauit tout ce qui appartient à Dieu, de ſorte que s'il eſtoit en ſa puiſſance, elle ſouſtrairoit à Dieu l'Empire du monde, & l'vſurperoit, voire aneantiroit Dieu meſme, à fin qu'il ne punit ſes pechez. C'eſt vne beſte tres-cruelle, vn meſchant animal, vne Louue rauiſſante, vne Lyonne furieuſe, vne lepre tres-immonde, pour laquelle guerir conuient ſe lauer au fleuue Iordain, & imiter celuy qui n'eſt venu pour faire ſa volonté en ce monde, iuſques icy S. Bernard.

Dauantage, c'eſt celle philautie, amour de ſoy-meſme en l'accompliſſement de ſa volonté, qui eſt grandement nuiſible à celuy qui en eſt poſſedé, & aux autres qui habitent auec luy en meſme congregation, à raiſon des ſcandales qu'elle donne, & des diſſentions qu'elle excite. Sainct Iaques nous apprend ceſte doctrine, diſant : *d'où procedent vos defauts ? vos querelles, & vos combats, ſinon de vos concupiſcences* ? Mais c'eſt principalement qu'elle nuit à ceux qui luy ſont aſſubiectis & aſſeruis, empeſchant le cours des graces diuines : car il eſt du tout raiſonnable que celuy ſoit priué des bien-faicts de Dieu, qui ne veut obtemperer à ſes commandemens.

Ep. cano. c. 4.

Ouy nuiſible encor, parce qu'elle rend inutiles toutes les bonnes œuures qu'on ſçauroit faire,

re,& en efface le merite. Le Prophete le fait entendre, introduisant les gens saisis d'vn tel vice, qui crient, pourquoy auons nous ieusné Seigneur,& vous n'auez regardé,auons humilié nos ames, & ne l'auez sçeu ny appreuué? La raison en est rendue vn peu plus bas : parce, dit le Prophete de la part de Dieu, que voicy au iour de ieusne s'est trouuée vostre volonté.

Esa.58.

La propre volonté est vn grand mal, dit sainct Bernard,car elle est cause que la bonne terre n'est bonne,& le ieusne n'est agreable à Dieu, s'il n'est parfumé de l'odeur du lys de l'Obeïssance : ce qu'il faut croire semblablement de toutes autres actions qui concernent l'obseruance Reguliere, ainsi qu'enseigne le mesme Sainct.

Sermon 71. sur les cantiques.

En troisiesme lieu, adherer à ses affections,apporte vne grande nuisance & confusion: Le Prophete Osee le declare, escriuant qu'Israël sera confondu en sa volonté : & confus celuy qui suit ses opinions, & se tient à ses imaginations, d'autant que souuent luy arriue le contraire de ce qu'il attendoit : car, où il croit trouuer quelque consolation, il y rencontre vne extreme desolation, soit à cause du tourment qu'il souffre en sa conscience, soit en la punition de la penitence, soit aux infirmitez & autres maux qui s'ensuiuent. De tant plus qu'il veut se gouuerner à sa fantasie en Religion, plus est-il contraint de faire le contraire d'icelle, & ce pour n'estre en la grace ny de Dieu ny des hommes, comme le vray Obeïssant. Plusieurs choses ne sont accordees à celuy-là, qui sont liberalement eslargies à cestuy-cy. C'est icelle propre volonté,qui comme

Osee 10.

comme nous auons ja dit, iette l'homme en affliction, & infirmité de corps & d'eſprit. Le Roy Saül grand preuaricateur & tranſgreſſeur des loix diuines nous ſert d'exemple, eſtant en punition de ſa deſobeïſſance mis entre les mains cruelles du malin eſprit qui le tourmentoit furieuſement. Au reſte icelle propre volonté, ceſte idolatrie des particulieres opinions, amour de ſes affections, & ſuite de ſon bon plaiſir, eſt prohibee, comme damnable en tout Religieux par la Regle & les ſaincts Decrets auec toute autre proprieté: ainſi que nous auons dit ailleurs amplement.

1. liu. des Roïs ch. 16.

En la Regle ch. 7. c. 33. cap. cum ad Monaſter. de ſtat. Monachor.

SEPTIESME PARTIE DV PRESENT TRAICTE' DE L'OBEÏSSANCE Reguliere.

SECTION I.

En laquelle est enseigné quel doit estre le Superieur enuers les inferieurs, l'Abbé enuers ses Moynes & ses Freres.

ASSEZ pleinement, ainsi que nous croyons, a esté discouru comme quoy se doit comporter le Religieux veritablement Obeïssant enuers Dieu & les hommes, Prelats & Superieurs. Or parce que les bons maistres font les bons disciples, & que les grands & experimentez Capitaines forment, dressent, & font les bons soldats, à bon droit on requerra de nous de faire voir quels doiuent estre les Prelats : que si en cela nous ne satisfaisons au merite du sujet que desirons traicter, du moins serons nous receuables, si auec pareille affection nous escriuons du deuoir & qualitez des Superieurs que nous auons escrit des deuoirs des subiects & inferieurs, à fin que l'Obeïssance s'auance d'autant plus vers sa perfection, non toutesfois que nous entreprenions à deduire toutes les qualitez dont vn Prelat doit estre assorty, orné,& embel

embelly : mais les principales seulement en ce qui concerne nostre institut & nostre matiere, pour par apres en suite de ce representer quels doiuent estre les Officiers Claustraux & tous autres Obedientiaires.

Ce grand Legislateur & Patriarche des Moynes d'Occident, nostre Pere S. Benoist touche aucunement en la Regle certaines qualitez, que tout Prelat comprins sous le nom d'Abbé doit auoir : l'Abbé (dit-il) se doit souuenir d'estre tout tel qu'il est nommé, & faire en sorte que le nom responde à ses œuures : car on croit qu'il tient le nom & fait les fonctions de IESVS-CHRIST dans le Monastere, quand il est appellé de son surnom, l'Apostre disant : vous auez receu l'esprit d'adoption des enfans, auquel nous crions Abba, Pere, vostre dire est tres-veritable, vostre doctrine tres-salutaire. O Pere S. Abbé des Abbez, & le plus celebre General des troupes Monastiques qui fust onques : mais mal obseruée & retenue! Nenny, le nom d'Abbé n'est plus en nostre siecle, & en nostre terre vn nom de Pere pieux & debonnaire, selon son interpretation en ce qui regarde plusieurs personnages qui se veulent parer de cest honorable titre, ains vn nom de cruel exacteur des biens des Monasteres, fondez pour l'entretenement du seruice de Dieu & soulagement des Pauures, vn nom pernicieux en l'Eglise Chrestienne, & qui est l'opprobre du nom Catholique : ils sont voirement Abbez, portent vostre nom, tiennent vostre place : mais il y a Abbé & Abbé, le nom est vnique, mais Analogique, d'autant qu'en ceux-là demeure seulement l'om-

En la Regle ch. 2. & 64.

Rom. 8. Galat. 4.

S. Bern. au serm. de S. Ben.

bre de ce grand nom : le ministere n'est qu'vn, mais combien differens les Ministres ? Combien l'administration peu semblable ? Malheur à tels dénaturez Peres & faux Abbez. O Abbé tres-benin, & Pere tres-doux, pour estre iceux tout autant esloignez de vous aux siecles eternels, qu'ils sont retirez des pas & vestiges de vostre Saincteté en ces siecles mauuais & temporels, ne se trouuant en eux ny l'imitation de vos vertus, ny l'abrenonciation du monde, ny profession de discipline quelconque. Mais reuenons & reprenons nos brisées, sçachant que quoy que nos instructions ne profitent à tels, & semblables preuaricateurs, icelles seront neantmoins bien venues, & charitablement receuës de plusieurs dignes Prelats & bons Superieurs.

Le Pasteur doit procurer tout le bien de son troupeau.

Laissant doncques à part ce qui pourroit estre dit de la doctrine, cōtinence, sobrieté, des œuures & paroles, esquelles les Prelats doiuent estre puissants & authorisez, laissant encor à déduire quel doit estre le soin & la prouidence que l'Abbé doit auoir du Monastere, en ce qui appartient au temporel & spirituel, estant à luy de sçauoir qu'il redonde à la faute du Pasteur tout ce que de moins vtile le Pere de famille trouuera aux brebis; ainsi qu'il est sainctement & copieusement expliqué en la Regle : ouy laissant à déduire toutes telles qualitez, sinon en tant que concerne nostre Obeïssance, déclarons seulement ce qui fait à nostre propos, sçauoir comme se doit comporter le Prelat au regime, gouuernement & correction de ses subiects, de ses freres & enfans ; & cela seulement en ce qui concerne la saincte Obeïssance.

Vne

Vne charge tres-importante, vn deuoir grandement conſiderable & tres-difficile eſt la function du Prelat, d'autant qu'il a beſoin d'auoir vne grande diſcretion, qui eſt la mere des vertus, auoir l'induſtrie, la prudence, la dexterité auec vn eſprit fort ſimple & ployable: car quant à l'Abbé (comme dit le bien-heureux Pere dans la Regle) il doit voirement haïr les vices, neantmoins aimer ſes Freres, arracher les mauuaiſes herbes, eſtre toutesfois miſericordieux, hauſſant la miſericorde par deſſus le jugement, à fin que luy meſme puiſſe obtenir miſericorde: il faut que l'Abbé ſe gouuerne prudemment aux corrections, où rien d'excez, & trop n'arriue; de peur que voulant oſter la rouilleure du vaſe, il ne le rompe: il faut qu'il regarde à ſa fragilité, & ſe ſouuienne qu'il ne conuiét rompre tout à fait le roſeau caſſé, qu'il ne permette voirement la nourriture des vices: mais que ce ſoit prudemment, & auec charité, qu'il les retranche, ainſi qu'il iugera eſtre à vn chacun expediant, s'eſtudiant d'eſtre plus aimé que craint, & redouté. Ne ſoit donc ny turbulent, ny faſcheux, ne ſoit par trop ſoupçonneux, obſtiné, & jaloux: car ſi cela eſt, il ne ſera iamais en paix ny les autres auec luy: ſoit encor prouidant en ſes commandemens & conſideré. Toutes les qualitez que deſſus, auſquelles vn Prelat ſe doit inſtruire, ſont enſeignees en la Regle, deſquelles neantmoins il nous ſemble bon d'en diſcourir.

La diſcretion mere des vertus, combien neceſſaire au Prelat.

Chap. 2. & 64.

SECTION II.

Où la mesme doctrine est continuee & prouuee par l'Escriture.

C'Est doncques à ces sainctes & salutaires instructions, que conuient, s'accorde & concerte la sapience diuine & humaine. L'Apostre pour son regard retient ceste modestie en ses exhortations, disant : *Ie n'escris pas pour vous confondre, mais ie vous admonneste comme mes tres-chers fils. Freres*, dit-il ailleurs, *ores que l'homme soit saisi & preoccupé en quelque faute, vous qui estes spirituels, instruisez-le en l'esprit de douceur, te considerant toy-mesme, de peur que tu ne sois aussi tenté.* C'est encor le mesme Apostre qui ordonne, que le correctiós soient faictes auec modestie, & mesme pour le regard de ceux qui resistent à la verité, & veut qu'on ioigne la reprehension auec la priere, l'increpation auec la doctrine & patience. *C'est le iuste qui me corrigera en misericorde*, dit le Psalmiste: *n'allumez pas les charbons des pecheurs*, dit l'Ecclesiastique, *leur trouuant à dire, & ne sois embrasé de la flamme du feu de leurs pechez.*

1. Cor. 4. Galat. 6. 2. Tim. 2. 2. Tim. 4. La reprehension doit estre temperee de modestie. Psa. 140. Eccl. 9.

Certes de mesme que le pecheur ne doit estre ny loüé, ny flatté en ses vices, aussi est bien seant & requis qu'il soit corrigé auec modestie: le Sage le preuue, escriuant que *ceux qui disent au meschant, tu es iuste, les peuples les maudiront: & les tributs & lignées les detesteront : ceux qui le reprennent seront loüez, & viendra benediction sur eux :* car ce qui est dit auec vn esprit vlceré, procede de l'impetuosité

Le pecheur doit estre repris auec modestie. Prou. 24.

petuosité d'vn punissant ; non de la charité d'vn corrigeant, *aime*, dit vn grand Docteur, *& dis tout ce que tu voudras. Qu'est-il besoin*, dit S. Ierosme, *de piquer celuy qui ne regimbe pas, assez honteux de soy? ou de confondre dauantage celuy qui a pour maistresse sa raison, auquel la propre conscience est vne verge, & la double vergoigne loy de discipline?* Lequel dire du sainct Docteur doit estre neantmoins entendu sobrement, pour auoir lieu seulement, lors que le repentant a la droicte raison pour guide, & qu'il est confus d'vne iuste confusion, estant les corrections en outre practiquées vtilement à l'endroit des plus iustes, quelquefois pour l'augmentation de leurs merites. Enquoy est requis de tenir & auoir vne tres-grande discretion, consideration, & prudence, selon la diuersité de l'esprit & complexion d'vn chacun ; communement toutesfois plus proffite la correction amiable, que l'accusation trouble : Celle-là apporte la prudence & la honte ; celle-cy la fureur & l'indignation.

August. ad fin.

Ep. ad Ocean.

C'est sainct Gregoire, qui par dessus tous (ainsi qu'il me semble) determine la question, quand il dit: *que ce soit la rigueur de la discipline qui regisse la douceur, & que la douceur decore la rigueur:* & qu'ainsi l'vn soit recommandé de l'autre, en sorte que la rigueur ne soit rigoureuse, ny la debonnaireté lasche ; aussi faut-il penser, que bien souuent apres la faute commise, la vie ardente d'amour est plus agreable à Dieu, que l'innocence tapie & endormie en innocence. Il faut quelquefois, dit le mesme S. Docteur, attirer par douces admonitions ceux qui demeurent incorrigibles dans l'aspreté

Au Pastoral par. 1. c. 6.

preté & violence des fleaux & des coups; parce que maintefois ceux qui ne ſont corrigez par les tourmens & reprimez auec fureur, de leurs iniques mouuemens, il arriue qu'ils en ſont retirez par des blandiſſantes careſſes & flattantes courtoiſies: auſſi on a veu, que les malades qui n'ont peu eſtre gueris au moyen des forts medicaments, que l'eau tiede ſeule les a remis en ſanté.

Plutarc. aux Moral.

De ſorte que comme les nourrices ont accouſtumé de donner le tetin à leurs enfans pour les appaiſer; pareillement le diſciple offenſé, abbatu, & contriſté, doit eſtre releué auec courage & loüange, de peur qu'il ne deffaille du tout.

Liu. 23. des Moral. chap. 14.

Conſiderations qu'ō doit auoir aux corrections.

Les conſiderations que le Prelat doit auoir aux corrections, ſont enſeignées par le meſme ſainct Gregoire le Grand, Pape & Moyne tres-Religieux; quand il dit: *Penſons que nous ſommes tels que pluſieurs, que nous corrigeons, ou bien iadis auons eſté ſemblables à eux; ores que par la diſpoſition de la grace diuine nous ne ſoyons tels maintenant*; à fin

1. qu'auec plus de moderation & de temperance d'vn cœur humble nous faſſions les corrections; qu'auec plus de verité nous nous cognoiſſions en ceux que nous chaſtions.

2. Que ſi preſentement ny au paſſé nous n'auons eſté attaints de pareilles fautes que ceux que nous ſommes ſi ſoigneux d'amander, de peur que noſtre cœur s'orgueilliſſe & tombe malheureuſement de l'eſtat d'innocence, mettons nous deuant les yeux les biens de ceux-là, deſquels nous corrigeons les maux.

3. Et ne trouuant encor aucuns biens, recourons aux ſecrets iugemens de Dieu, parce que tout ainſi

ainſi que ſans aucuns merites nous auons receu le bien que nous poſſedons, de meſme peuuent-ils eſtre pourueus de la grace d'vne haute vertu, en ſorte qu'excitez ils puiſſent preuenir & ſurpaſſer les biens que nous auons acquis & receu : car qui croiroit iamais que par le merite de l'Apoſtolat Saül deut preceder Eſtienne lapidé, veu que celuy-là gardoit les veſtemens de ceux qui lapidoient ceſtui-cy ? Et vn peu plus bas le meſme S. Docteur conclud ainſi ; *C'eſt donc premierement que le cœur ſe doit humilier ſur ces conſiderations, & quant & quant apres l'iniquité des delinquants eſtre reprinſe & chaſtiée.*

Admirable eſt encor ailleurs ce ſouuerain Pontife à donner pareilles inſtructions, comme tres-bien entendu & experimenté, & à conduire les ames des particuliers, & à gouuerner la Chreſtienté & tout l'vniuers.

Le Recteur(dit-il)*doit eſtre debout & releué par le zele de iuſtice contre les vices des delinquants ; ſoit toutesfois leur compagnon par humilité, de maniere que quant aux biens, c'eſt à dire, aux vertus & ſainctes actions, il ne ſe prefere à pas vn ; neantmoins lors que l'exigence des coulpes des peruers le requiert, qu'il recognoiſſe ſoudain la puiſſance de ſa priorité & primauté : la nature a produit égaux tous les hommes, mais à raiſon de l'ordre variable des merites, la coulpe poſtpoſe les vns aux autres.* Et plus bas ; *partant tous ceux qui ſont en authorité ne doiuent penſer à la puiſſance & au rang qu'ils tiennent ; mais à l'égalité de la condition : ſi qu'ils ne s'eſiouïſſent de ce qu'ils preſident aux hommes, ains de ce qu'ils leur profitent.*

Aux Paſto. par. 2. ch. 6.

C'eſt ce que l'Eccleſiaſtique Syrac donne à entendre,

Eccl. 32.

tendre,

tendre, disant: *Es tu establi Duc & Gouuerneur? ne t'esleue point; sois entre eux comme l'vn d'iceux.* De mesme l'Apostre S. Pierre admonneste les Prelats de ne dominer au Clergé; mais estre l'exemple du trouppeau. Le Prelat à l'imitation de IESVS-CHRIST doit estre soigneux de seruir plustost qu'estre serui: il est necessaire que lors qu'il faut bander & restraindre la playe du subiect en le corrigeant, que l'operateur soit grandement soigneux de se moderer, si qu'il exerce en telle façon les droicts de discipline à l'encontre des deffaillans, qu'il ne perde les entrailles de pieté. Il faut doncques auoir soin que ce soit la pieté qui monstre le Superieur Mere, & la discipline Pere, & parmy tout cela prendre garde que la correction ne soit rigide, ou la pieté lasche: car la discipline & misericorde sont grandement affoiblies, si l'vne est retenuë sans l'autre: est doncques requise vne iuste misericorde consolante, & vne discipline pieusement seuere & chastiante. Que le vin & l'huile soient appliquez aux blesseures du Samaritain: le vin les nettoye auec quelque aigreur, l'huile les fomente & allege auec douceur: au vin est la mordicante douleur, en l'huile la mollesse de pitié: par le vin ce qui est pourry est nettoyé: au moyen de l'huile ce qui fait à guerir est entretenu & conserué: il conuient mesler la douceur auec la seuerité, & faire vn temperament de l'vn & de l'autre.

Ep. 1. de S. Pier. c. 5.

Quoy requis en la correction.

Luc 10.

En l'Arche du testament, la manne y est auec les Tables de la Loy, & la verge d'Aaron; parce que si au cœur d'vn bon Recteur est la verge de correction, la science de l'Escriture sacrée y soit aussi

aussi la Manne de douceur. Dauid le signifie, disant : *Ta verge, & ton baston, iceux m'ont consolé*: car par la verge nous sommes frappez, & par le baston soustenus: s'il y a doncques du chastiment par la verge qui bate, y soit de mesme la consolation du baston qui soustienne : partant que l'amour y soit, mais non mol & flattant: y soit la rigueur, mais non exasperante & trop irritante: y soit le zele, mais non immoderé punissant : y soit la pitié, mais non au dessus, ce qu'il conuient pardonnant. Iusques à tant S. Gregoire.

Psal. 22.

Au Past. par. 2 ch. 6. & au cano. disciplina distinct. 45.

Par ainsi les Prelats s'estudient d'estre plustost aimez que craints & redoutez : C'estoit la voix d'vn Tyran, *haïssent, mais qu'ils craignent.* Pareille presque est la doctrine en cest endroit du grand sainct Bernard. Il enseigne que le Prelat doit auoir deux mammelles ou tetins, lesquels ainsi qu'vne bonne & pieuse mere, il donne & presente à deux diuerses conditions de personnes : & selon le dire de S. Paul ; *s'esiouïsse auec les ioyeux, & pleure auec les larmoyans:* desquelles deux mammelles, l'vne, sçauoir celle de congratulation, donne le laict d'exhortation ; & l'autre qui est de la compassion, fait infusion de consolation. Celle-cy est ouuerte pour plaindre, condouloir & consoler; Celle-là pour animer, exhorter salutairement les allaigres à perseuerance. Ceste pieuse Mere se conforme à tous, & transfere les actions & affections en soy ; se monstre veritablement Mere aux defaillans & aux profitans. O qu'autrement, ô malheur ! font ces Prelats, qui fondent dans la fornaise d'auarice les opprobres, les fouëts, les cloux, la lance, la Croix,

Serm. 11. sur les Cantiq.

Rom. 12.

Croix, & la mort de IESVS-CHRIST, pour en tirer vn gain des-honneste; & qui s'efforcent d'enfermer le prix de l'vniuers dans leurs bourses. Iusques là S. Bernard.

Mais reuenons à nostre discours, & disons, que les Peres mieux entendus en la Regularité ont iugé, que de mesme que le coulpable doit se monstrer humble, patient, & obeïssant, l'accusateur pieux modestement: ainsi celuy qui preside, doit estre accompagné de discretion, pitié, & debonnaireté: le feu de rigueur doit brusler dans le feu de misericorde, & la verge de correction tirée de la racine de Iessé, sçauoir de l'amour & dilection: le pecheur en tant que pecheur doit estre chastié; & en tant qu'homme pardonné. *La mansuetude*, ou douceur, *est suruenuë*, dit le Psalmiste, *& ils seront corrigez.*

Psal. 89.

SECTION III.

Où la doctrine de sainct Dorothee est rapportee sur le mesme sujet.

LA doctrine de sainct Gregoire & de S. Bernard, tres-doctes & tres-illustres Moynes, cy-dessus rapportée, deuroit suffire, comme estant tres-copieuse & parfaictement deduite, pour le regard de nostre sujet: neantmoins attendu que sainct Dorothee Abbé declare particulierement en ce qui concerne les Moynes, comme ils doiuent estre instruits par les Superieurs, & qu'iceux mesmes doiuent estre en toutes instructions, il nous semble à propos de rapporter ses enseignements.

ments. Il dit doncques, que le Recteur soit soigneux d'instruire ses Freres auec seuerité de cœur, & affection de misericorde; qu'il les enseigne de parole, mais dauantage de faict & par exemple, veu que les exemples operent & meuuent beaucoup plus puissamment. Parquoy si quelque Frere vient à faillir, auec clemence & douceur, il luy conuient monstrer le dommage du peché. Que s'il est besoin d'vser d'vne forte reprehension, il faut obseruer vn temps conuenable à la personne; comme pareillement vn milieu, en sorte qu'il ne soit grand criard en ses reprehensions: car c'est vne chose dure & fascheuse à toutes personnes: d'où s'ensuit, que les admonitions & corrections sont moins gardées, & souuent celuy qui reprend est mesprisé, comme homme hors du sens, & furieux: partant il faut considerer, que celuy qui est repris & corrigé, est Frere, & membre au Seigneur, & image de Dieu, [t]enté par l'ennemy malin, & prouoqué: parquoy [i]l faut prendre garde, qu'offensé par la trop vio[l]ente reprehension, le diable en apres ne le porte [à] la mort, & ainsi perisse l'ame pour laquelle [I]ESVS-CHRIST est mort. Que le Superieur [s]ache & se souuienne, qu'il est subiect au juge[m]ent de Dieu; d'où considerant sa propre infir[m]ité, suiuant la doctrine de l'Apostre, & l'exem[pl]e de IESVS-CHRIST, il doit entrer en com[pa]ssion & compatir.

Doctrine 17. Le Recteur cõmẽt doit admonester.

Or à ce que le Superieur puisse déposer toute [ir]e, & courroux aux corrections, le saincT & do[ct]e Abbé Dorothee a dressé pour ce sujet vne [d]efue priere à Dieu, laquelle nous auons vou-

Doctrine 17.

lu transcrire, qui est telle que s'ensuit.

Oraison de S. Dorothee deuant la correction.

S. Dorot. Doct. 17.

O Dieu, clement amoureux des ames, qui par vostre ineffable bonté nous auez donné l'estre, n'estant rien auparauant, & nous auez communiqué vos biens,& quoy que nous ayons apostasié,& preuariqué en vos preceptes, vous ne nous auez mesprisé, ains nous auez rappellez par vostre volontaire humanité, & par vostre precieux sang, vueillez maintenant,ie vous prie,estre propice à nostre infirmité, & tout ainsi que vous commandez aux flots & vagues de la mer, de mesmes commandez & calmez le trouble de nostre cœur.

SECTION IV.

En laquelle est expliqué, quels doiuent estre les Officiers des Monasteres.

AV demeurant outre ce que dessus, il est encores requis,que si les Prelats desirent auoir des Religieux bien-vueillants, & obeïssants, ils pouruoyent auec toute sollicitude aux Monasteres en ce qui regarde les choses temporelles,& spirituelles : autrement ils seront estimez estre de pire condition que les infideles, comme dit l'Apostre. Les Superieurs doiuent doncques estre fideles, & sçauoir donner en temps opportun les aliments necessaires à la famille. C'est de leur charge de ne permettre que l'vn perisse de faim, & l'autre soit gorgé de viandes. En la troupe & communauté religieuse & premiere Chrestienne, où presidoient les Apostres, il est dit,que nul

Pouruoyance des Superieurs quelle doit estre.

n'estoit

n'eſtoit indigent parmi eux, & qu'on bailloit à vn chacun ſelon qu'il en auoit de beſoin : ſi les choſes neceſſaires ne ſont adminiſtrées au Conuent, pluſieurs grands maux en arriuent ; & n'eſt pas de merueille ſi les plaintes, & querimonies ſont entendues dans le Cloiſtre, veu que l'Aſneſſe de Balaam ſçeut faire ſa plainte à celuy qui la frappoit iniuſtement. S'enſuit donc de là l'euagation des Religieux, s'enſuit l'occaſion de deſobeïſſance, de proprieté, & autres maux couuerts, & pretextez de neceſſité ; & d'où procede en fin tout deſreglement & deſordre.

Nombres 22.

Mais auſſi quant aux autres adminiſtrateurs des Monaſteres, & Congregations, appellez Officiers & Obedientiaux, ioinct les Procureurs, & Prieurs Clauſtraux, à la verité ils doiuent eſtre choiſis les plus capables en pieté, probité, & doctrine, à fin que les ſeruices & adminiſtrations ſoient d'autant plus agreables, & que les autres Religieux leur deferent l'honneur, reſpect, & reuerence conuenable : car ſi les ieunes, les ignorans, & autres inhabiles ſont pourueus des charges Clauſtrales, ce n'eſt de merueille ſi tout reſonne en plaintes, indignations, & meſpris, veu qu'on n'apperçoit que deſordre & ſubuerſion de tout droict diuin & humain : car il eſt raiſonnable que qui excelle en ſçauoir, pouuoir, & raiſon, ſoit auſſi premier en authorité & domination, comme le preuue fort bien S. Auguſtin. Les lettres ſainctes declarent ouuertement & amplement les maux qui procedent de l'ignorance & incapacité de telles & ſemblables perſonnes : car, comme dit le Sage, *où n'y a point de ſcience ; là*

Les Officiers des Monaſteres quels doiuent eſtre choiſis.

La gloſ. ſur le 46. chap. du Gen. tiree de S. Auguſt.

Prou. ch. 19.

Eccl. 10. Sap. 13. 4. des Rois 17.

n'y a bien quelconque à l'ame : & ailleurs il est dit, que *le roy fol ruinera & perdra le peuple, & les Citez seront habitées au moyen du bon-heur des prudents: tous hommes sont vains, esquels n'est point la science de Dieu. N'est-il pas vray que les Lions deuorent les Assyriens qui ignorent les loix du Dieu de la terre, & tuent ceux qui ne sçauent ses coustumes & ceremonies?*

Baruc 3.

Il est dit encor des ignorants, que *d'autant qu'ils n'ont eu la Sapience, ils sont morts, à cause de leur folie.*

1. Tim. 5. Dan. ch. 11. Prou. 12.

C'est la doctrine, qui rend les personnages venerables; & qu'au moyen d'icelle ils esclairent & brillent comme la splendeur du firmament; de maniere que c'est par la doctrine que l'homme est cogneu, & que le fol & insensé sera en mespris. Mais laissons de dire dauantage maintenant, pour auoir discouru en quelque autre endroit sur ce sujet.

En la Regle ch. 31. 2. Tim. 3.

Nostre Pere & Legislateur S. Benoist enseigne en fin suffisamment dans la Regle, quels doiuent estre les ministres & officiers des Monasteres, de quelles mœurs ornez, instruits, & decorez : lesquels enseignemens, pleut à Dieu que tant de Moynes qui n'ont pour la pluspart que le nom de Religieux, entendent quelque iour, & les ayant entendus les accomplissent, à fin que leur arriue du bien, & que desormais ils ne s'auancent & profitent en pis, ains en aage & sagesse enuers Dieu & les hommes, suiuent les exemples de tant de sainctes & religieuses Congregations de l'Ordre reformé, se conforment à la Regle & aux saincts Decrets, se reglent suiuant la disposition du droict diuin & humain, gardent

dent inuiolables les promeſſes iurees en leurs profeſſions deuant Dieu & les Anges, ſans continuer ſi longuement en leurs preuarications, de ſorte que nul d'entre eux ne diſe Sien, ce qu'il poſſede, ains que toutes choſes ſoient en commun, conformement à ces premiers Religieux, & Apoſtoliques Chreſtiens: qu'ils apprennent l'Obeïſſance, pour par icelle pluſieurs eſtre faits & conſtituez iuſtes, cultiuent la continence, en telle maniere, que ſi d'auenture ils ont exhibé & porté leurs membres pour ſeruir à l'immondicité, & iniquité à faire iniquité, ils appliquent maintenant iceux pour ſeruir à iuſtice & ſanctification, Amen.

aux Act. 5.
Rom. 5.
Rom. 6.

LIVRE TROISIESME DES INSTITVTIONS REGVLIERES DE LA vie Monaſtique.

TRAICTE' DE LA CHASTETE'.

SECTION I.

Recommandation de la Chaſteté, & combien eſt excellente ceſte noble Vertu.

1. Cor. 7.

CELVY qui tient ſon Euangile, non de l'inſtruction des hommes, ny par l'enſeignement des hommes, mais par reuelation de IESVS-CHRIST regnant en gloire, & qui a receu ſa doctrine immediatement du Ciel, l'Apoſtre ſainct Paul, diſcourant de la Virginité, & du Mariage, en l'Epiſtre qu'il a eſcrit aux Corinthiens, ſemble qu'il déclare pluſtoſt par forme d'indulgence de permettre les droicts Nuptiaux qu'iceux approuuer, ou du moins les approuuant, les diſſuader aux perſonnes qui font profeſſion particuliere de la perfection Euangelique, & qui deſirent ſe rendre dignes diſciples de IESVS-CHRIST. Cela eſt monſtré fort clairement, quand il dit, qu'il veut que tous ſoient comme luy, & luy reſſemblent

S. Paul à quelle cõditiõ permet les droicts nuptiaux.

blent : c'est à dire que tous soient Chastes & continens comme luy. Veut & ordonne encor le tres-sainct Apostre, que les mariez s'abstiennent des actes du mariage, lors qu'ils se porteront à l'Oraison, & autres exercices spirituels. Proteste aussi ouuertement, & aux filles & aux vefues, que c'est chose bonne de perseuerer en ceste mesme qualité, sçauoir de viure continentes : dit neantmoins, que ceux qui ne peuuent ou ne veulent se contenir, font mieux de se marier, estant de la qualité de ce faire, que de brusler, & se laisser trauailler & vaincre par les desirs & conuoitises charnelles, estant chose damnable aux personnes voüées, & sacrées au seruice de Dieu, bien qu'ainsi agitez, de se marier : dauantage le mesme Apostre voulant faire voir l'excellence de la Chasteté en diuers lieux, & clairement s'expliquer, dit & prononce plus heureuses celles qui demeurent ainsi : adiouste encor, que *qui marie sa fille fait bien, mais qui ne la marie, fait mieux* : parquoy si le dire de l'Apostre est veritable, comme il est, sçauoir que c'est vn bien de demeurer ainsi, & ne se marier, s'ensuit (comme vient à resoudre S. Ierosme) que ne demeurer ainsi, n'est bien.

Conseils de continence.

S. Jerosm. liu. 1. cōtre Ioninian.

Considerée donc l'eminence de la tant loüable Chasteté, & la diuine doctrine d'icelle, i'ay esté espris & saisi d'vn poignant & puissant desir, à ce pressé par plusieurs sainctes, deuotes & chastes ames, de dresser les suiuants discours : Aussi est-il vray que la Chasteté est vne vertu, sans laquelle les autres vertus à peine subsistent, si nous croyons à ce celebre Docteur S. Ierosme, qui parle en ces termes : *Il n'y a vertu*, dit-il, *qui le*

La Chasteté quelle vertu.

aux Cōment. sur le Psal. 132.

le puisse rendre tant illustre iusques là, ny action quelconque qui puisse te faire estre si brillant, que si tu manques d'auoir la ceinture & l'escharpe de Chasteté, tu ne traines toutes choses par terre, & icelles estimer basses & viles : parquoy vne si excellente vertu semble seulement digne des ames diuines : Que si nous la voulons aucunement & en certain degré attribuer aux animaux irraisonnables, nous verrons qu'il n'y a que les plus nobles & prudens d'iceux, qui en soient participans, comme les Abeilles, les Elephans, les Dauphins, desquels nous parlerons plus au long au discours suiuant. Ce qu'estant ainsi, cest esprit qui nous a donné la volonté, nous donne le moyen de parfaire par sa misericordieuse volonté, nous inspire, & par ses tres-sainctes infusions nous assiste & purifie ; que ce Verbe eternel renforce nostre parole, autheur qu'il est de Virginité,& amateur de Chasteté ; en telle sorte, qu'instruisant autruy ie puisse m'enseigner,& m'instruire moy-mesme; sçauoir quelle vertu est la Chasteté, taschant de la bien cognoistre, la cognoissant l'aimer, l'aimant l'embrasser, & retenir. Ainsi donc ayant enuoyé nos vœux au Ciel, entrons en matiere, & declarons quelles sont les parties ou especes de Chasteté ; toutesfois auec protestation, que nous faisons prealablement, qui est que quant à la doctrine, nous ne disons rien de nous, comme de nous mesmes ; mais pour la pluspart nous rapportons ce que les saincts hommes de Dieu, establis Maistres & Docteurs de son Eglise, nous ont enseigné, & comme animez, poussez, & inspirez par le S.Esprit, ils ont parlé.

S.Pier.en l'ep.2.ch. 1.

SEC

SECTION II.

Les definitions de Chasteté, ses parties, differences & degrez.

NOus disons donc, que c'est l'office de la Chasteté, de domter les appetits charnels c voluptueux, de presenter à Dieu les humains, es conseruer entiers sans corruption; & inconinent disons appartenir à ceste vertu, de mettre ous le ioug de la raison les effects & insolences e volupté. Disons la vertu de Chasteté estre vne ette, & honneste habitude, & deportement de out le corps, refrenant les fureurs des vices: Dions encor icelle vertu estre vne perpetuelle meitation d'incorruption dans le corps corruptile.

Offices de la Chasteté quels.

La Chasteté que c'est.

Quant aux principales vertus de Chasteté, il mble qu'assez suffisamment elles peuuent estre éparties en trois, que nous pourrons dire, des ierges, Vefues & Mariez. Neantmoins il est veritable, qu'on peut apporter quelque autre diffence en la Chasteté; car il y a Chasteté d'action, Chasteté d'affection. Certaines personnes sont hastes quant à l'esprit, & non quant au corps: y en a d'autres au contraire. Du premier rang nt les Mariez, lesquels ores qu'ils aiment de ure Chastement, sont toutesfois contraints de ndre le deuoir de Mariage. Au deuxiesme ordre nt mis ceux-là, qui ayant protesté vne contiente vie, ne s'abstiennent neantmoins des conitises voluptueuses: Mais ceux qui obtiennent troisiesme lieu; c'est à dire, de ceux qui se main-

Parties ou vertus de Chasteté combien.

Chasteté d'Action & d'affection.

tiennent en toute pureté & netteté de corps & d'esprit ; ceux-là sont vrayement Chastes & veritablement continents. En ces trois ordres donques de diuerses personnes on trouue , & se rencontre la Chasteté, par laquelle on vient à domter la fureur & petulance des peruers desirs & deprauez mouuemens : La Chasteté toutesfois doit estre considerée plus eminente & parfaicte en vn degré qu'en l'autre ; celle des Vefues surpassant celle des Mariez , & celle des Vierges l'vne & l'autre. C'est ainsi que sainct Ierosme l'enseigne en l'Epistre qu'il escrit à vne Noble Dame Romaine , appellée Leta : *Heureuse Vierge*, dit-il , *Paule , fille de Tosotina , qui par les vertus de ses ayeule & tante , est beaucoup plus Noble & illustre en sainctete, qu'en race : ô que s'il vous pouuoit arriuer, Dame Leta, que de voir & vostre belle-mere, & vostre belle-sœur , & considerer en leurs corps, petits, & delicats, leurs grands & puissants courages, certainement à raison de celle pudicité qui vous est naturelle, vous ne feriez aucune difficulté de bailler en religion vostre fille , & changer la premiere ordonnance diuine, en la seconde Loy de l'Euangile , dont vous ne feriez cas, & ne desireriez d'auoir autres enfans: vous l'offririez vous mesmes à Dieu : mais d'autant qu'il y a temps de se porter aux embrassements, & temps pour se retirer d'iceux , que la femme n'a son corps en sa puissance , & qu'vn chacun perseuere en la vocation qu'il est appellé , selon Dieu , &c. rendez à vostre fille ce que vous auez differé de rendre en vous mesmes.* Iusques icy S.Ierosme.

La Chasteté considerée selon les personnes diuerses.
Tome 1. Ep.7. ch. 6.

SECTION III.

De l'excellence de la Viduité au dessus de la Polygamie.

MAis quoy? Procedons auec ordre, & en premier lieu monstrons comme la Viduité est au dessus de la bigamie, & secondes Nopces: sur quoy oyons le mesme celebre & sçauant Docteur S. Ierosme, discourant sur ce sujet, & affermant en plusieurs endroits de ses escrits, comme quoy les Vefues obtiennent le second degré en Pudicité: mais cela principalement en l'Epistre qu'il escrit à Saluia, Dame Romaine, vefue; à laquelle il persuade la Viduité & monogamie, sçauoir l'vnique Mariage, disant; que la Vefue ne sçache l'indulgence de la bigamie, ou secondes Nopces; qu'elle ne se porte à cognoistre, moins experimenter le dire de l'Apostre, c'est à sçauoir, que *c'est chose meilleure de se marier que de brusler*; Oste ce qui est premier & deuant, qui est de brusler, & de soy ne seroit bon de se marier: loin neantmoins les calomnies des Heretiques, nous sçauons que les Nopces sont honorables, & le lict du Mariage immaculé: Adam mesme chassé du Paradis, n'a eu qu'vne femme. C'a esté Lamech maudit & sanguinaire de la race de Cain, qui a diuisé vne coste en deux, & que ç'a esté la peine du déluge qui a subuerty la pepiniere de bigamie, ou pluralité des Nopces. Hé! pourquoy est-ce que l'Apostre permet aux jeunes Dames de se marier pour la seconde fois; si ce n'est parce qu'au

Ep. 9.

1. Cor. 7.

Hebr. 13.

Adã n'a eu qu'vne femme.

Gen. 3.

Gen. 4.

Lamech a esté le premier bigame.

1. Tim. 5.

S. Paul pourquoy permet aux ieunes vefues de se remarier. *Ezechiel 20.*

qu'aucunes d'icelles ont suiuy & marché apres Sathan ? Et cela plustost pour leur faire euiter le mal, que pour faire bien ; & d'autant que la ieune ne pouuant ou voulant se contenir, ait plustost vn homme qu'vn Diable pour mary. Iadis Ierusalem s'est portée à la fornication, s'est prostituée à tout passant : C'est en Egypte qu'elle a fait perte de sa pudicité : là ses mammelles ont esté rompues & ouuertes : Au desert elle dit ; *Ce sont nos dieux ô Israël :* à raison dequoy elle a receu des commandemens qui n'estoient bons, & plusieurs iustifications tres-mauuaises, esquelles elle ne vesquit pas, ains fust punie : ce que consideré, quelle merueille, si aux Vefues lascines, desquelles parle l'Apostre, ont esté accordez les preceptes de bigamie & les iustifications meschantes, leur permettant par grande indulgence vn deuxiesme, troisiesme, & vingtiesme mary, si bon leur semble ? Et que de là elles puissent sçauoir, qu'on ne leur accorde pas tant les mariages, qu'on leur oste & retranche les adulteres : non ainsi Iudith, entre les Dames des Hebrieux au vieil Testament : ny Anne fille de Phanuel, qui employoit les iours & les nuicts en ieusnes & Oraisons ; & ainsi gardoient le thresor de leur pudicité, desquelles celle-là en figure de l'Eglise, a tranché la teste du Diable : celle-cy a premiere receu le Sauueur du monde dans le Temple, instruite aux mysteres futurs & diuins Sacremens. Ce que dessus le mesme S. Ierosme.

Iudith 9. *Luc. 2.*

Ep. 11. à Pernesie, cha. 1. Pareille prestance & excellence de la Viduité au dessus de la Polygamie, enseigne encore iceluy sainct Docteur ; expliquant ces paroles de l'Apo

l'Apoſtre : *Ie veux que les ieunes Vefues ſe marient: car c'eſt à cauſe de la crainte d'vne dangereuſe fornication.* Pourquoy, dit-il, parle ainſi l'Apoſtre, ſi ce n'eſt, qu'il eſt à craindre, qu'elles ne tombent en fornication, & que de peur d'eſtre deſcouuertes elles ne ſoient contraintes de faire mourir leurs enfans adulterins, & baſtards ? Si ce n'eſt, que c'eſt choſe plus tollerable de ſouffrir la bigamie, que la deteſtable bordelerie? En l'vn il y a cõſolation pour les miſerables: en l'autre de conſiderer la peine du peché. Mais ouy, ſi ce n'eſt à fin qu'on ne donne aucune occaſion de mediſance à l'aduerſaire, & que ce parement & accouſtremét exquis de la Vefue ne la rende reprochable en ſes chaſtes propos, & deliberations, & que par ſes doux yeux, amoureux regards, allegreſſe, & bonne grace de ſon viſage, elle ne traine apres ſoy des troupes de courtiſants: qu'elle promet autre choſe en ſa parole, autre en ſon habillement : de ſorte que le dire du Poëte luy conuienne, qui dit:

Elle d'vn œil ſi vif, a ne ſçay quoy promis.

Il appert donc, que la pluralité des Mariages eſt vne entiere Indulgence, non aux fins d'acquerir aucun bien, mais pour fuïr le mal.

La pluralité des mariages eſt vne indulgẽce pour fuïr le mal.

Encor ailleurs le meſme Autheur : nous condamnons le ſecond Mariage ? Nenny, mais nous loüons les premiers : en l'Arche de Noë furent autresfois les animaux mondes & immondes ; y furent les hommes, & les ſerpens : en la grande maiſon y a des vtenciles de diuerſe ſorte : autre eſt le fruict centieſme, autre le ſoixantieſme, autre le trentieſme. Le premier eſt deu à la Virginité:

En la meſme Ep. ch. 3.

nité : le second à la Viduité : le troisiesme aux premieres Nopces. Hé ! en quel nombre sera nombrée la bigamie? Elle sera hors de rang & de nombre. Certainement elle ne germera en la bonne terre, ains entre les halliers, ronces & buissons : en cela seulement loüable, & de meilleure condition, si elle surmonte les publiques victimes & lubricitez.

De là vient, que cestuy nostre sainct Docteur prie sa deuote, & bien-aimée fille, qu'elle ne reçoiue, & ne se serue des tesmoignages qui sont en subuention aux miserables incontinents : plustost qu'elle lise ceux-là dont la pudicité est couronnée. Car il doit suffire à la Vefue, d'estre descheuë du premier degré, & que par le troisiesme elle est paruenuë au deuxiesme. Iusques là sainct Ierosme.

La Monogamie de quelle excellence sur la Polygamie.
Au cha. 4. de la mesme Ep.
Ephes. 5.
Gen. 4.

D'abondant on peut clairement déduire & colliger, comme quoy la Monogamie & vniques Nopces surpassent en excellence la Polygamie, ou pluralité de Mariages, en ce qu'il n'y a qu'vn Adam & vne Eue ; voire mais vne coste est tirée & separée de celuy-là, pour estre faicte en femme : dauantage ce qui estoit diuisé est conjoint, quand il est dit ; que *deux sont en vne chair*, non en deux, ou en trois : que *l'homme adherera à sa femme*, Non à ses femmes : lequel tesmoignage est referé à IESVS-CHRIST ; pour faire voir que comme le premier Adam, quant à la chair, est Monogame ; ainsi le second quant à l'esprit : & que comme il n'y a qu'vne Eue Mere de tous les viuans, il n'y a aussi qu'vne Eglise Mere de tous les Chrestiens & croyans.

C'est

C'eſt ainſi que pourſuiuant les meſmes alle-
ories nous verrons que Dieu a voulu manifeſter
ı reprobation de la bigamie en l'introduction
es animaux immondes que le Patriarche Noë
ıet dans l'Arche; d'autant que c'eſt deux à deux
u'ils y entrent, déclarant en cela, que l'accou-
lement de diuers animaux n'auoit point de lieu
ıx beſtes les plus terreſtres, comme aux Serpens,
ezards, & Crocodiles : que ſi on argumente, que
:s animaux mondes le nombre ait eſté impair &
ı nombre de ſept : il eſt reſpondu, qu'en cela la
alme de Virginité & de Pudicité eſt repreſen-
e, d'autant que Noë ſorty de l'Arche a immo-
des victimes, non des beſtes immundes, mais
:s mundes, legitimes & propres au ſacrifice: les
ımundes eſtant deſignées propres à l'accouple-
ent; les autres en holocauſte.

S. Iero. en ladict. ep. chap. 4.

Gene. 7.

Noë fit ſon ſacrifice des animaux mundes, & pourquoy.

Les quatre Patriarches reſtaurateurs du mon-
: entrent dans l'Arche, chacun ayant ſa fem-
e, & non pluſieurs : la Monogamie eſt recom-
andée pareillement en Iſaac & Rebecca ſa fem-
e, à laquelle ſon enfantement eſt reuelé de la
ırt de Dieu, & qui au deſſus des autres femmes
ınt eſt faicte mention en l'Eſcriture, a par ſoy
eſme conſulté l'oracle & la reſponce de Dieu
ernel.

Que s'il eſt permis d'employer les hiſtoires ou
ıctrines profanes, nous verrons comme le Poë-
fait plaindre & lamenter ſur le ſujet d'vn ſe-
ınd mariage, ceſte Dido Reyne de Cartage, &
ıe par la mort qu'elle ſe donne de ſa propre
ain, elle veut expier ſa faute.

Virgile 4. de l'Eneide.

Tout ce que deſſus eſt diré de la doctrine de
ce

Au liu. de la Cõtinence Viduele.

ce grand S. Ierosme, l'Hermitage duquel a esté l'oracle de l'vniuers. Ce qui nous doit suffire pour son regard. Maintenant entendons ce grand S. Augustin, qui comme le Soleil au milieu des planetes, ainsi cest admirable Docteur entre les Docteurs de l'Eglise se represente: *En ce qui regarde*, dit-il, *le lien coniugal, si la Pudicité est gardée, on ne craint que la damnation. Mais en la continence des Vierges & des Vefues, on y recherche & on y attend l'excellence d'vne plus ample recompense, &c.* En quelque autre part il dit aussi de mesme; que le seruice & frequent mystere que Marthe rendoit, estoit bon; mais meilleur celuy de Marie, attentiue à oüir la parole diuine. Aussi loüons nous la bonne œuure de Suzanne en la Chasteté coniugale: mais nous luy preferons Anne la Vefue: & dauantage Marie Vierge. Et au liure de la saincte Virginité il escrit: *bonne*, dit-il, *est la pudicité coniugale, meilleure la Continence virginale & viduelle.*

Au liu. de la bõté coniugale.

Quel Estat fait l'Eglise Chrestiẽne de la continence.

En fin l'vniuersel consentement de l'Eglise Chrestienne par son approbation, rend illustres & celebres les Dames qui se sont maintenues continentes en leur veufuage; ainsi qu'on peut lire dans les histoires Chrestiennes & Catholiques. Les Escritures sainctes, comme nous auons dit cy-dessus, en font vne honorable mention: de sorte que nous pouuons dire auec S. Bernard, que la voix de la Tourterelle a esté ouye en nostre terre, sçauoir en l'Eglise militante & Catholique, du temps de l'Euangile, quand les Vefues gardent & consacrent à Dieu leur Chasteté. Car cest oiseau nous signifie & denote l'obseruance de

Serm. 59. sur les Cantiq. Cantiq. 2.

: la Continence, & tient-on que la Tourterelle t contente d'vn seul masle, lequel ayant perdu le n'en reçoit point d'autre, monstrant en cela, reprenant la pluralité des mariages aux hommes. Car bien que la coulpe à raison de l'incontinence soit veniele: icelle neantmoins si grande continence est des-honneste; Il y a de la honte ayement en ce qui regarde l'honnesteté, que la ison ne puisse en l'homme ce que la nature peut ı vn oiseau:car on voit la Tourterelle au temps : son vefuage practiquer & exercer infatigableent & genereusemét l'œuure d'vne saincte Viıité. On la voit par tout seule & singuliere: on ntéd par tout gemissãte & plaintiue, sans qu'on puisse voir se brancher iamais sur les rameaux :rdoyans. Et ce pour enseigner aux Vierges, & ıx Vefues, comme estant leur symbole, qu'elles oiuent fuïr ainsi que poison la verdeur des voptez: & que comme on voit ce mesme oiseau equenter d'ordinaire les cimes des montagnes arbres secs: ainsi les chastes ames doiuent apendre à mespriser les choses terrestres, & aimer ; celestes: iusques là presque S. Bernard.

La tourterelle cõtẽte d'vn seul masle.

Practique la viduité.

Le docte Athenagoras Philosophe Chrestien, l'Apologie tesmoigne qu'en la primitiue Egliles secondes Nopces estoient estimees vn cern honneste adultere. On lit aussi que Leon iesme, Empereur de Constantinople, fut exmmunié par deux Patriarches, pour s'estre ma: la quatriesme fois, iceux Patriarches condamnt les quatriesmes Nopces. Ce qu'estant ain, nous pouuons tirer vn puissant argument en ıeur de la Virginité, sçauoir que s'il est vray,

Genebr. en la chr. en l'annee 899.

comme il est, que la Viduité surpasse en merite & prerogatiue le mariage; combien dauantage la Virginité?

SECTION IV.

La Virginité surpasse en merite le mariage & la Viduité.

La Virginité de combien surpasse le Mariage & le Veufuage.

OR donc passant à la deuxiesme partie de ce discours, il conuient voir de combien la Virginité excelle par dessus le Mariage & le Veufuage: pour preuue dequoy nous employerons ceste allegorie cy-deuant touchée, expliquée par S. Ierosme, tirée de la saincte Escriture, dans laquelle est representé, que Noë sorty de l'Arche qui luy auoit fait eschapper la subuersion generale du monde, immola des victimes en odeur de suauité, non des animaux qui estoient entrez en nombre pareil dans l'Arche, destinez à la generation, mais de ceux qui estoient en non pareil nombre, comme voulant donner à entendre vn mystere, que les Vierges qui sont hors de pariage, sont acceptables à Dieu, qui reçoit leur holocauste en parfun tres-souëf, & delectable.

Ep. 22. chap. 6.

Ceste nostre proposition est discouruë & preuuée par nostre S. Ierosme, en l'vne de ses Epistres qu'il escrit à ceste tant fameuse Vierge nommée Eustoche: où parlant de ceste grande Dame Romaine Blesilla, fille de la tres-saincte Paule, & sœur de la mesme Eustoche, faicte Vefue dans le septiesme mois de ses Nopces, dit ainsi: *O malheureuse la condition humaine, ignorante de l'aduenir,*

uenir, elle a perdu la couronne de Virginité & le plaisir des nopces: Et quoy qu'elle tienne maintenant le second rang en la pudicité, toutesfois quels supplices, & quelles Croix pensez vous qu'elle souffre, voyant iournellement en sa sœur estre retenu ce qu'elle a perdu, & qu'ores qu'auec plus de difficulté elle se priue d'vn plaisir experimenté, elle en attend moindre recompense:

Pareillement en vn autre endroit le mesme Docteur escrit: nous n'ignorons pas, que les Nopces ne soient honorables, & leur lict immaculé: nous lisons que la premiere sentence prononcée par la bouche diuine est celle-là, *croissez & multipliez, &c.* Mais nous receuons en telle sorte le Mariage, que nous luy preferons la Virginité. Quoy? l'argent ne sera argent si l'or est plus precieux? Tournera-il en opprobre, & contumelie à l'arbre, ou à la gerbe, si les fruicts & les pommes sont preferez à la racine, & aux fueilles; & le grain au chaume & à la paille: Et qu'ainsi la Virginité qui est tirée du Mariage, soit preferée à iceluy: le centiesme, soixantiesme, & trentiesme fruict, ores qu'il sorte d'vn mesme champ & pareil grain, si est-ce qu'il y a difference quant au nombre, le trentiesme est rapporté aux Mariez; le soixantiesme aux Veufues, le centiesme est donné & merité par les Vierges: Et quoy que le merite soit plus grand aux Veufues à cause de la difficulté deriuee du combat, procedãt de l'experience des voluptez charnelles: Neantmoins la Virginité a deuers soy, & possede l'entiere & non corrompue couronne.

Liure 2. contre Iouinian cha. 1. Hebr. 13. Gen. 1.

Hé! ne peut-on pas dire, pour recommander l'excellence de la Virginité, que c'est dans le Paradis

Adam & Eue Vierges

radis terrestre qu'Adam & Eue ont esté Vierges, & continens; Et que hors d'iceluy ils se sont portez aux actions du Mariage? N'est ce pas l'image de Dieu, de laquelle parle l'Apostre, dont est vestu tout fidele, ayant despouillé le vieil homme, où n'y a masle ny femelle, qui figure la Virginité? Car l'image du createur n'a point de copulation nuptiale, où toute diuersité de sexe est ostée; au moyen de laquelle nous venons à renaistre en IESVS-CHRIST Vierge, nay de Vierge & baptisé & regeneré par vn Vierge.

dans le Paradis terrestre. Coloss. 3. S. Ierosl. liu. 1. cõtre Iouinian. ch. 9.

Iesus-Christ Vierge, nay de Vierge, & Baptisé par vn Vierge.

C'est chose à la verité digne d'obseruation & remarque, à la loüange de la Virginité, sçauoir que selon la verité Hebraique l'Escriture ayant dit qu'au premier, troisiesme, quatriesme, cinquiesme, & sixiesme iour, Dieu regarda ses œuures estre bonnes, la mesme Escriture le tait au second iour, comme voulant donner à entendre, que le double & deuxiesme nombre n'est bon, qui se separe de l'vnité, & designe l'alliance des Nopces. Dans l'Arche de Noë le nombre pair est immunde: le nombre impair est le prototype & figure de l'Eglise. Pareillement si nous continuõs nos allegories, nous obseruerõs sans doute, que ce n'est sans mystere, ains en recommandation de la Virginité, qu'il estoit commandé en la Loy, que le Souuerain Pontife n'espousast autre qu'vne Vierge, non vne Vefue: En quoy paroit la differente condition de la Vefue, & de la Vierge, l'vne estant receuë, l'autre reprouuée: & comme la Vefue du sacerdoce Mosaïque est prohibée de se remarier, mais bien commandée de demeurer en la maison de son pere; de mesme c'est vn autre

S. Ierosl. au mesme lieu.

Le nombre pair n'est bon, & l'impair combien excellant.

Contre Iouinian. chap. 11. Leui. 21.

autre priuilege des filles & sœurs des anciens Prestres de la Loy, à la sepulture desquelles estant Vierges le Prestre pere ou frere pouuoient assister, sans se contaminer, non les autres.

Adelme liu. des loüanges de la Virginité, il viuoit enuiron l'année 680.

Et laissant à part telles obseruations, nō moins doctes, que Religieuses, emprūtees de S. Ierosme, entendons cest ancien & religieux Docteur, le bien-heureux Adelme, discourant de la comparaison de la Virginité, Viduité, & Mariage, comme l'ayant apprins par reuelation Angelique. Son dire donc est tel, que comme la Virginité, Viduité & Mariage sont distinguez en trois ordres & degrez, & forme de viure, ainsi leur qualité est par trois diuerses distinctions differente en merite, ordre & prerogatiue; ainsi le prononçant & declairant l'Ange, de sorte que la Virginité soit Or, la Viduité Argent, le Mariage Airain. Et en bref disons, que la Virginité soit les richesses: la Viduité mediocre suffisance: le Mariage pauureté. Que la Virginité soit paix: la Viduité continente redemtion: le Mariage captiuité. Que la Virginité soit le Soleil: la Viduité vn flambeau: le Mariage la nuict. Que la Virginité soit la Reyne: la Viduité la Dame: le Mariage la seruante. Que la Virginité soit la douce patrie: la Viduité le port: le Mariage la haute mer.

La Virginité or, la Viduité argēt, le Mariage airain.

Semblablement le mesme autheur expliquant le dire de l'Apostre, c'est à sçauoir; *la femme est diuisée, la Vierge, & celle qui n'est mariée pense aux choses qui appartiennent au Seigneur, & comme elle se rendra agreable à Dieu. Car celle qui est mariée, pense aux choses du monde, & à plaire à son Mary.* A la verité, dit S. Adelme, il y a grande distance,

& large difference entre l'honneur & munificence de la dilection diuine, & d'vn bas raualé, & infime amour: l'vne s'estime heureuse de la Chasteté Angelique; l'autre n'a autre cõtentemẽt que estre agreable aux embrassemens,& baisers de son mary : ceste-cy desire de charger son col de carquans,parer de brasselets & des brillantes bagues ses bras, & ses mains : Celle-là desire de briller par le culte d'vne belle & esclatante pudicité, & reluire ornee de brillans & ioyaux des vertus, comme encor estre embellie & decorée des marguerites & pierreries de merites : celle-cy est en continuel soucy de peigner, goffrer, friser, & delicatement ageancer ses cheueux, mesler le blanc & le rouge, pour plastrer son visage : celle-cy-mesprisant toutes ces vaines, & fascheuses afferies, se monstre parée de la Palme de la Virginité qu'elle porte en la main, & d'vne guirlande, couronne, & diademe de gloire, qu'elle maintient sur sa teste : celle-là par la pompe,folastre des riches habillemens(à l'imitation de ceste femme Babilonyque,qui en vne coupe d'or, abreuue d'vn mortel breuuage les grands de la terre, laquelle l'Apocalypse descrit) monstre & produit vn spectacle beau & pernicieux tout ensemble aux regardants: Celle-là ne cesse de monstrer aux desireus & amateurs des beautez diuines, les enseignemens de Chasteté, l'exemplaire & pourtraict des Citoyens celestes.Et c'est ainsi que la grandeur & sublimité de la vie Angelique est representée, & anticipée par les sacrées Vierges, enfermans dans leurs vases & corps fragiles vn riche thresor,d'où & duquel fort conuenablemẽt

S. Thom. 22. q. 152.

la

la Virginité est dicte deriuer de la verdeur, qui importe quant & soy immunité de toute adustion & brusleure de concupiscence, & qui ne se ternit iamais.

Mais reuenant à la comparaison des Nopces auec la Virginité, il me semble que ce grand & admirable tutelaire de la France S. Martin le declare fort clairement par vne conuenable similitude; au rapport de ce docte & eloquent Euesque Sulpice Seuere: les beufs, dit-il, auoyent brouté ou trepizé partie de la prairie: les pourceaux auoyent foüy & ouuert tout vn endroit du mesme pré; mais ce qui restoit, estoit verdoyant esmaillé de diuerses fleurs, sans lezion quelconque. Celle partie donc qui a esté mangée par le bestail, represente le Mariage, laquelle ores qu'elle n'aye perdu la grace entiere de l'herbage, elle est neantmoins desnuée de toute dignité de fleurs.

S. Sulp. Seuere, Archeu. de Bour. liu. 2. des dialo. chap. 7.

Quant à la partie que les pourceaux, animaux immundes ont renuersé, icelle represente l'image de la puante & sale fornication. Au reste celle portion de prairie qui n'a souffert aucune injure, signifie la gloire de la Virginité: elle abonde en herbes: elle produit grande quantité de foin, & au dessus de toute beauté, distinguee d'vne Admirable varieté de fleurs, esclaire comme si elle estoit ornee de brillans & pierres precieuses: heureuse beauté & digne de la majesté diuine: En telle sorte que chose quelconque en ce bas vniuers ne peut entrer auec elle en parangon: & paralelle. Ceux qui veulent esgalizer le Mariage auec la Virginité errent grandement, non moins fols que

 mise

miserables. Soit doncques tenuë ceste distinction par toutes personnes sages & bien entenduës, & qu'ils sçachent que le Mariage appartient à l'indulgence & pardon : la Virginité regarde la gloire: la fornication est deputée à la peine, si elle n'est purgée par vne condigne penitence.

1. Cor. 7.

Iusques à tant ce grand Patriarche & Archeuesque de Bourges S. Sulpice Seuere susnommé. Finalement concluons auec S. Augustin, & asseurons que la personne qui n'est mariée pense à ce qui est de Dieu, & comme elle plaira à Dieu; edifice sur ce fondement or, argent, & pierres precieuses : mais la mariée edifie sur du bois, du foin & de la paille : si que les cœurs de la Chasteté demeurent nets, & ne peuuent estre bruslés, reçoiuent vne couronne grandement de haut pris, & recompense : quant aux œuures des mariez elles bruslent, quoy qu'iceux soient saincts, comme par le feu de tribulation.

1. Cor. 3. Liu. 21. de la Cité chap. 26. gloss. sur le ch. 3. de l'ep. 1. aux Cor.

SECTION V.

Où est respondu à quelques obiections faictes en faueur du mariage contre la Virginité & Viduité.

OR que ce soit assez d'auoir rapporté & mis en auant tant de puissans argumens & tres-dignes authoritez, pour preuue particuliere de l'excellence de la chaste Viduité au dessus du Mariage, & de la Virginité par dessus l'vn & l'autre : car de la preeminence de la Chasteté en general, il sera plus amplement parlé en vn autre

discours

diſcours affecté & dreſſé à ces fins,& icelle aſſeurée par pluſieurs autres plus efficaces raiſons & belles ſentences : partant ce ſeroit à propos d'arreſter la ſuitte de ce diſcours , & y mettre fin , ſi ce n'eſtoit, qu'il ſemble conuenable de reſpondre à quelques pretextees raiſons, à quelques authoritez mal expliquees , quelques opinions mal déduites , ores que ce ſoyent perſonnes qui les produiſent , qui ne ſe laiſſent iamais conuaincre de raiſon pour ne l'entendre ; ne ſont corrigez par authoritez , d'autant qu'ils ne les reçoiuent , ne flechiſſent aux iuſtes perſuaſions,parce qu'ils ſont ſubuertis , & qui aimeroient mieux mourir que de ſe conuertir , la fin deſquelles gens eſt ſuiuie de la mort, & de l'enfer. En ce qui regarde donc l'argument qu'ils mettent en auant, prins du texte de l'Apoſtre , qui contient : *Qu'il eſt meilleur ſe marier que de bruſler :* outre la reſponce que nous auons donné tirée de ſainct Ieroſme, nous diſons encor, que ce commandement de l'Apoſtre regarde ſeulement ceux-là qui ne ſont liez par aucun vœu, ny attachez , & qui ne veulent ſe contenir, & qui ſe portent à la paillardiſe : voire meſme à ceux qui ont voüé Chaſteté , l'vn & l'autre eſt mal, à ſçauoir paillarder, & ſe marier : & pire encor ſe marier , attendu que ſous le nom de Mariage ils couurent leur faute , & ſe rendent impuiſſans à garder leur vœu : mais bien de meſme que la femme qui a ſon mary abſent , ou detenu d'vne longue maladie, doit combattre contre les bruſlantes tentations , par ieuſnes , macerations de corps , & Oraiſons ; & non ſe marier à vn autre : ainſi doit faire celuy qui reſſent des ardantes

S. Paul expliqué.

Celuy qui eſt lié du vœu de Chaſteté ne doit paillarder, ny ſe marier.

tentations charnelles, & ne sont à raison d'icelle à craindre les maladies : car il n'y a celuy qui ne puisse guerir par autre remede. Que s'il arriue autrement, heureuse & precieuse telle mort; quoy qu'au contraire il soit vray; que presque toutes maladies procedent des desbauches & voluptez charnelles.

S. Bonau. sur le 4. des sent. dist. 38. ar. 2.

Dauantage, ce n'est en vain que la nature a formé l'vn & l'autre sexe, d'autant qu'on ne peut dire que ce qui est ordonné & fait par la nature, pour la conseruation de l'espece, auoir esté faict en vain, ores que plusieurs indiuidus ne se practiquent : autrement il faudroit dire qu'en vain la nature produit plusieurs fruicts, plantes, grains, & herbes : parce que la moindre partie est reseruée en semence.

Comme pareillement ne peut venir en consideration cest argument, duquel les aduersaires font tant d'estat, & estiment si puissant, qui est, que le monde periroit, si tous les hommes & femmes s'abstenoient du Mariage, comme pour vn bien meilleur: car ainsi que respondent les anciens Peres & Docteurs de l'Eglise, il ne faut craindre que tous se portent à ceste volonté, que d'embrasser la continence, parce qu'il y aura tousiours plus de gens imparfaits que de parfaits: Chose grandement difficile est la Virginité, & la Chasteté, & pour estre difficile, elle est rare.

S. Ierosl. liu. 1. cōtre Iouinian.

La responce que fait S. Augustin, n'est moins pertinente : *O qu'ainsi fust, & pleust à Dieu*, dit-il, *que tous eussent la volonté de se contenir! plustost la Cité de Dieu seroit remplie, & la fin du siecle seroit auancée, qui est cause que l'Apostre dit : Ie veux que tous*

Au liure du bien Coniugal ch. 10. & au liu. du bien de Viduité. ch. 23.

tous ſoyent comme moy, & en ce qui regarde la Chaſteté, me reſſemblent: ce qu'il n'auroit dit, s'il n'eſtoit permis de faire election du Celibat, ores que le moindre deut prendre fin. Le meſme autheur dit ailleurs, qu'il y a beaucoup plus d'heur d'imiter la vie des Anges, que d'augméter par les voyes de la chair le nõbre des mortels. C'eſt vne felicité beaucoup plus plantureuſe, & feconde, n'auoir le ventre appeſanty & aggraué; mais l'eſprit agrandi, & dilaté, ne porter vn cœur & vn eſtomac laſche, & debile & n'enfanter de ſes entrailles la terre, mais le Ciel, par deuotes prieres & Oraiſons. Ainſi parle le ſuſdit Docteur. Au reſte c'eſt choſe tres-fauſſe, de dire, que la Virginité & la profeſſee Chaſteté n'eſt pas vertu, ſi on entend par icelle la coërtion & reſtriction de la concupiſcence, comme eſtant vn moyen pour ſeruir Dieu auec plus de pureté, de ſanctification, & de grace: voire mais il eſt treſ-certain que la virginité eſt vne vertu heroïque, prend ſon nom & deriuation du nom de vertu.

Ep. 118. Beaucoup plus d'heur d'imiter la vie des Anges, que d'augmenter le nõbre des mortels.

Vaines, debiles & de neant ſont encor les raiſons qu'on met en auant, portant les Vierges auoir les fleurs ſans fruict, d'autant qu'elles ont le fruict centieſme, les mariez n'ayant que le trentieſme; dont parle fort bien S. Auguſtin, *nulle fecundité de la chair*, dit-il, *peut eſtre parangonnée à la Virginité: Mais l'homme animal ne perçoit & n'entend ces fruicts.*

Liu. de la S. Virginité. cha. 8.

Pareillement la Vierge Chreſtienne n'eſt vne ſouche de vigne couchee en terre, & pourriſſãte: mais bien releuee & ſouſtenue par vn tres-noble ormeau, eſpouſe de IESVS-CHRIST, groſſe

de

Ep. à Proba. de son esprit, comme dit S. Fulgence. Finalement elle n'est vne racine sans fruict, ou vn vin s'aigrissant, ains gardát sa fleur, vigueur & beauté perpetuelle: quant aux Mariages, ils ternissent, & seichent, pour autant qu'ils doiuent prendre fin: mais la fleur de Virginité ne finit iamais, prenant son commencement en terre, & dépuis sa perfection dans le Ciel, où il n'est parlé d'aucun Mariage, mais tous y sont comme Anges de Dieu: ce qui est cause que S. Cyprian parlant aux Vierges sacrees dit, Vous auez commencé d'estre ce que nous serons, ou deuons estre quelque iour: vous estes aucunement paruenues à l'honneur de la Resurrection, auez attaint à la vie Angelique, voire mesme vous estes esgales aux Anges.

Le mariage finit, mais non la Virginité.

Liure de l'habit des Vierges.

Quant à l'obiection qu'on fait, disant que le Mariage excelle au dessus de la Virginité, en ce que celle-cy procede & prend sa naissance de celuy-là, S. Augustin y respond auec vne belle refutation: car, dit-il, en cela ne doiuent, & ne peuuent pretendre les Mariages, & entrer en comparaison auec les merites des personnes continentes, à raison de ce que les Vierges naissent, & procedent d'iceux: car ce n'est vn bien du Mariage, ains de la nature, laquelle est ainsi diuinement instituée, & establie, que par la conionction de l'vn & l'autre sexe, ores qu'icelle soit approuuee & honneste, ou bien illicite & des-honneste, nulle fille ne puisse naistre qu'elle ne soit Vierge: de sorte qu'il arriue quelquefois que la Vierge vient à naistre d'vn accouplement incestueux & adulterin: mais non la Vierge sacree, (entant que sacree) du Mariage.

Soit

Soit aſſez pour maintenant d'auoir aſſeuré & preuué l'excellence de la Viduité en prerogatiue ſur le Mariage, & bigamie; comme pareillement d'auoir fait voir l'eminence de la Virginité hautement ſur l'vn & l'autre, par quelques teſmoignages de l'Eſcriture, & par la doctrine des Maiſtres & Docteurs de l'Egliſe Chreſtienne & Catholique: reſte neantmoins, ainſi qu'il nous ſemble eſtre fort à propos, de manifeſter par faits illuſtres & exemples admirables l'honneur & grandeur de la Virginité: & en ce premier diſcours produire & rapporter la merueilleuſe hiſtoire de ceſte ſaincte & ſçauante Vierge, & Martyre, qui eſt celle qui s'enſuit.

HISTOIRE.

Sous l'Empire de Valerian & Gallien, pere & fils, Empereurs Romains, enuiron l'an 263. de la reparation du genre humain, fut iadis en Alexandrie, ville Metropolitaine & principale de l'Egypte, vne noble, ſaincte & docte Damoiſelle, nommee Eugenia, fille de Philippe Proconſul, Senateur Romain, & Gouuerneur d'icelle prouince: ouy Vierge, qui a joint la candeur & blanc des lys, auec le rouge & vermeillon des roſes: & qui de l'vn & de l'autre en a fait vn bouquet, ou pluſtoſt vne guirlande & double couronne; ſçauoir de pudicité & de Martyre, dont elle a eſté ornee, & decoree au iour de la conſommation, & perfection de ſes Nopces glorieuſes, & triomphantes dans le Ciel. Ceſte belle & ingenieuſe Damoiſelle eſtoit inſtruite aux arts liberaux, n'ignoroit les ſyllogiſmes, les ſophiſmes, & les formes

Faut noter qu'en ce qui concerne le changemẽt de veſtemẽt de ceſte S. Vierge & autres, qu'il le faut pluſtoſt noter qu'imiter, cõme ayãt eſté fait par vne ſpeciale inſpiration

mes subtiles d'argumenter des Philosophes. Il n'y auoit liure qu'elle n'eust leu: & comme elle estoit tres-bien versee en toutes sciences, & fust d'vn esprit subtil, & solide iugemẽt, portée à la pieté & vertu, quoy que Payenne & idolatre: neantmoins elle merite (si ainsi est permis de parler) d'estre esclairée d'enhaut, & au moyen de deux pieux Eunuques en apres Martyrs, qu'elle auoit fait embrasser la Religion Chrestienne: par ainsi estant deuëment Catechisée, elle est baptisee auec ses deux susdits Escuyers seruans, l'vn desquels estoit nõmé Prothée, & l'autre Hyacinthe: & cela secrettement: neantmoins comme elle estoit d'vne excellente, & merueilleuse beauté, elle ne manque d'estre pourchassée, & sollicitée à se marier, se presentent plusieurs grands, riches & puissants partis, mesmes les exhortations de ses parents y sont employées, dequoy elle ne tient compte, & d'vne saincte & Chrestienne generosité mesprise tout ce que les plus releuées ames mondaines recherchent auec tant d'ambition, d'ardeur & d'amour: Mais pour plus facilement se deliurer de telles importunitez, & seruir à Dieu en la perfection Chrestienne, & vaquer à la contemplation des choses diuines, ayant sur ce deliberé, elle conuient & prend resolution auec ses deux seruiteurs, d'abandonner ses pere & mere secrettement, & quittant l'habit de femme s'habiller en homme, & se desrober à ce grãd nombre de seruiteurs & de seruantes qu'elle auoit: & ainsi entrer dans vn Monastere de Religieux, auec ses deux saincts Eunuques, quoy que ce fust vn Monastere d'hommes, non de femmes.

du S. Esprit: car il est defendu de ce faire au 22. du Deuter. On lit le semblable auoir esté fait neantmoins par les SS. Euphrosine, & Marine, desquelles escrit S. Anton. p. 2. tit. 15. ch. 10. & Genebr. escrit le mesme de S. Hildegonde, en la Chronol. l'an 1188.

mes. L'entreprinſe eſt executee, l'Eueſque ou l'Abbé Helenus donne l'habit de Religieux à la Damoiſelle Eugenia, ores qu'il ſceut par reuelation diuine, quelle eſtoit; Mais auſſi n'ignorant d'ailleurs la volonté de Dieu & l'œuure du ſainct Eſprit, ne declare le ſecret: Pareillement il veſtit auſſi de l'habit Monachal Prothée & Hyacinthe. Ainſi donc receuë dans le Monaſtere ceſte tant noble & religieuſe Damoiſelle, on ne ſçauroit dire, encore moins comprendre auec quelle pieté, deuotion, & profonde humilité, elle ſert à Dieu, quelle eſtoit ſa Patience, ſon Abſtinence, ſa Benignité, ſa Charité, quelles eſtoient ſes veilles, ſes Oraiſons, ſes macerations de corps: finalement tels eſtoient ſes deſportements, que ſa vie ſembloit plus diuine qu'humaine: & quoy que poſee en terre quant au corps on l'admiroit & voyoit d'eſprit conuerſer au Ciel. Mais cependant ne ſçachant ſes parents, amis, ſeruiteurs, & ſeruantes qu'eſtoit deuenuë leur tant douce & chere Eugenia, tous ſe mettent en queſte: elle eſt cherchee de toutes parts auec vn extreme dueil & regret, ſans qu'on la puiſſe trouuer: On la croit rauie à raiſon de ſa beauté, comme vne autre Proſerpine par Pluton, ou par quelque autre des Dieux. On conſulte les Oracles, mais en vain, on n'en tire aucune reſpõſe. Quelques annees depuis ſon entree au Monaſtere s'eſtoient ja paſſees, quand l'Abbé Helenus vint à mourir, auquel à cauſe de ſes eminentes vertus Eugenia eſt ſubrogee, eſleuë & choiſie des Moynes pour eſtre leur Abbé, ayant eſté touſiours creuë, tenue, & reputee parmy eux veritablement homme: Mais quoy?

Eugenia prend l'habit de Moyne.

Eſt eſleuë Abbé du Monaſtere.

La

La prouidence diuine, qui dispose toutes choses auec tant de suauité, ne veut plus permettre qu'vn si grand & lumineux flambeau demeure caché sous le muy, ny qu'vn Astre si brillant & radieux au firmament de l'Eglise Militante, soit couuert dans la secrette & sombre retraicte du Monastere. Dieu donc fait naistre l'occasion dont sa saincteté & ses vertus sont manifestees au monde, le tout à l'aduancement de la gloire de Dieu, edification de son Eglise, & à l'augmentation de ses propres merites : ainsi Dieu permet qu'elle souffre des calomnies pour estre innocente, qu'elle soit iniuriee pour estre espuree : car l'ordinaire proceder de Dieu en la vocation, & iustification de ses esleus, est d'operer par les contraires, & non par les semblables pour la plus-part : s'il veut guerir vn aueugle de naissance, il fait de la bouë auec son crachat, dont il vient à oindre les yeux, & semble plustost les vouloir obscurcir, qu'esclaircir. S'il veut multiplier le grain, il veut qu'il soit enseuely dans la terre & qu'il soit pourry : s'il nous veut donner vn gratieux Printemps, il fait preceder vn rigoureux Hyuer, qui glace tout, qui despoüille la terre de son vert, qui laisse les branches des arbres, & les plantes en tel estat, qu'on les croiroit mortes. Il veut encor en la nature que la vigne plus fructueuse & delicieuse entre tous arbres, soit d'autāt plus que les autres fossoyee, taillee, & esmondee, à fin qu'elle porte dauantage de fruict: c'est ainsi qu'il a voulu que les Apostres, les Martyrs, & tout autant de saincts personnages qui sont maintenant receus dans le Ciel, ayent passé le cours

cours de ceste vie en diuerses sortes d'afflictions, à l'imitation du Sauueur du monde, qui en a monstré l'exemple,& par sa Passion nous a ouuert les Cieux : c'est ainsi que pour faire trouuer son succre plus delectable, ceste incomprehensible prouidence fait boire quelque Absynthe, & tire l'esclaircissement de deux contraires par leur opposition. La myrrhe, ny l'encens ne seruent & ne rendent aucune odeur, si celle-là n'est incisee, & celuy-cy rompu & brisé. Ainsi donc il arriue qu'estant Eugenia à raison de sa saincteté & probité de vie, & de ses excellentes vertus, renduë celebre,non gueres moins aux infideles qu'aux fideles & Chrestiens, elle fust appellee,ayant tousiours esté tenuë pour homme, de la part d'vne certaine Dame d'Alexandrie,estant malade,nommee Melantia, pour par les prieres de l'Abbé estimé sainct personnage,& duquel les prieres estoiẽt agreables à Dieu, recouurer sa santé. Mais quoy? Elle remise en conualescence du corps, deuient beaucoup plus malade d'esprit: car croyant que Eugenia fust homme, comme elle estoit nompareille en beauté, Melantia en deuient furieusement amoureuse ; de sorte que feignant encor la continuation ou recheute en maladie, elle obtient d'Eugenia, ainsi creuë & reputée d'estre,encor de luy vne visite: parquoy se seruant de l'occasion, & feignant de luy vouloir parler en secret, elle commande de vuider la chambre à tous les assistans : quoy faict, elle commence d'vn timide, mais passionné discours d'expliquer, non la qualité de sa maladie corporelle,ains spirituelle animale, dit estre atteinte d'vn mal qu'elle ne

Est recherchée d'impudicité par vne femme.

sçauroit plus taire, qu'elle a honte de le declarer; neantmoins que la violence d'iceluy la force, & contraint de ce faire : qu'elle sçait tres-veritables les responces, & les vertueux remedes qu'on luy pourroit donner, mais qu'iceux ne luy sçauroient profiter, & vainement luy seront proposez, attendu que la fureur de son mal l'empesche : qu'elle voit & sçait en quel precipice la porte l'improbité de sa maladie; qu'elle s'en veut retirer, mais en vain, que de mesme qu'vn vaisseau chargé remontant droit contre le fil de l'eau sur vn fleuue rapide, plus il s'auance, plus il est repoussé par la violence des ondes : qu'ainsi elle s'obstinant contre la vehemence de sa passion, elle ne sçauroit rien gaigner par le trauail de la raison, ains qu'elle est roulee plus auant dans l'abysme de son malheur; partant adiure l'Abbé par la douceur de ses yeux, par tant de graces qui resident en son visage, par la debonnaireté de son naturel, de vouloir donner soulagement à ses amoureuses affections, qu'autre que luy ne pourroit & ne sçauroit apporter, comme estant le seul arbitre de sa vie & de sa mort, luy offrant vne entiere puissance, & absolu empire sur sa personne, & sur ses biens. Eugenia, que Malantia croit homme, & Abbé, ayant ouy les amoureuses & langoureuses paroles de ceste infortunee Dame, ainsi attainte, & outree d'amour, demeure grandemēt estonnee, la iuste colere la saisissant d'vn costé, & la portant à tancer la folle humeur de ceste femme, tant osee & hardie, que de le solliciter d'amour, attendu sa qualité Religieuse, & sa profession Monastique d'vne part: Mais d'ailleurs aussi considerant

ſiderant la puiſſance d'vne ſi forte tentation, la fragilité & l'infirmité humaine, elle eſt meuë de regret & piteuſe commiſeration, dont meſlant auec vne admirable prudence l'aloës, auec le miel, l'aigreur de ſes iuſtes reprehenſions auec la grauité, modeſtie, & douceur de ſes remonſtrances, elle luy parla ainſi : Quoy ? Madame Melantia, eſt-il bien poſſible qu'vne paſſion aueugle tellement voſtre eſprit, que vous ne cognoiſſiez l'enormité de voſtre crime, & la forfaicture que vous faictes à voſtre honneur ? Et que vous perdât vous m'accabliez moy par meſme moyen dans voſtre propre ruine ? Ne doutez pas que ceſte verge touſiours veillante de la iuſtice diuine ſouffre qu'vn tel forfait demeure guieres impuni, ſi vous continuez en vous la trop deteſtable conuoitiſe, & que le tonnerre de la vengeance du Ciel ne foudroye incontinent ſur moy, ſi ie vous adhere. Arreſtez ie vous prie, arreſtez Madame, l'impetuoſité de vos furieuſes affections, & que la raiſon preuale & ſurmonte voſtre trop brutale paſſion : Ie ſuis marry que vous ayez treuué ſubjet aucun d'amour en moy, d'autant que les abſtinences & macerations corporelles me deuroyent auoir terni & enlaidy entierement : Mais ainſi que ie voy, c'eſt vne maligne agitation de Sathan, ennemy de voſtre ſalut, & du mien, qui vous trouble par vne ſi violente perturbation de corps & d'eſprit, & qui vous ſuſcite ainſi à ma perte totale. Reſiſtez donc, Madame, inuoquant l'aſſiſtance diuine, à vne ſi deſordonnée folie, qui vous porte à ce faire. La meilleure partie de la gueriſon de voſtre mal, eſt de vouloir guerir. Au

Ses remonſtrāces à Melantia.

reste pour mon regard, sçachez que plustost ie consentirois d'estre enterré tout vif, ainsi que sont les vierges Vestales, estant conuaincues de pareil crime : Plustost d'estre englouty vif & viuant par le plus terrible Crocodile qui nage dans nostre Nil,& que mille tonnerres grondans m'allassent accablant, que d'obeïr à vos peruerses & damnables volontez. Ah! ie puniray & chastieray par cy-apres ce mien corps, en sorte que son embon-poinct ne vous seruira plus de scandale.

Melantia voyant ses dolentes & plaintiues requestes esconduites,lesquelles,cõme elle croyoit, deuoient amollir vn esprit de fer,& vne ame d'airain & de bronze,vlceree d'vn costé par la representation qui luy auoit esté faicte de l'horreur de ses criminels desirs : d'autre part se voyant refusee par l'Abbé de ce dont elle croyoit deuoir estre, & par son merite, & par sa beauté, sollicitee; elle creust que tel mespris redondoit par trop à sa honte & confusion, dont tournant l'amour en haine, sa bien-vueillance en fureur, à l'imitation de la maistresse de Ioseph, elle veut couurir son peché, & quand & quand prendre vengeance d'vn si indigne mespris. Ce fut lors que transportee de rage, & non plus d'amour,elle fait mille impuissantes menaces, enuoye plus d'imprecations au Ciel contre l'Abbé, que iadis ceste Reyne de Carthage contre Aenee : crie, & veut faire croire que l'Abbé est vn pernicieux seducteur, vn secret rufien, & qui sous la couuerture de la saincteté de son habit,l'a voulu forcer en son honneur, & presser auec extreme violence : elle commande à ses seruiteurs de s'en saisir,

Rage & fureur de Melantia.

Accuse Eugenia

saisir, & le mener à Philippes, Gouuerneur, pour le faire punir, suiuant le merite de son offence: Ce fut lors que Melantia vomit toute sa noire bile, conformement à son nom, interpreté *Noir-ceur*: Le bruit de ceste action est espars par toute Alexandrie: les Moynes sont grandement estonnez, à cause d'vn si funeste accident, non tant toutesfois Prothée & Hyacinthe, qui sçauoient que ceste accusation ne peut estre que pure calomnie: mais singulierement Eugenia, à qui la candeur, & tesmoignage de sa conscience administre mille tesmoins d'asseurance, & de gloire, ainsi que dit l'Apostre, ne se trouble aucunement, ores qu'elle ne voulut se manifester: neantmoins estant produite en la presence de Philippes son Pere, qui ne la cognoissoit estant vestuë en Moyne, & pour ne l'auoir veuë puis quelques annees: Elle respond aux accusations & interrogations qui luy sont faictes, auec vne admirable modestie & grauité, & apres vn assez long silence ayant sa fiance en la souueraine bonté, & misericorde de Dieu, qui peut faire que sa honte soit son honneur: son desastre son bon-heur: sa misere sa gloire: sa perte son gain: sa desroute le laurier de sa victoire, & la palme immortelle de ses combats; Sur ceste asseurance donc Eugenia dit à Philippes Gouuerneur general de l'Egypte, son pere, & son juge: Il y a temps de se taire, suiuant le dire du Sage, & temps de parler: partant puis qu'il n'est question de souffrir iniure en mon particulier (ce que ie ferois volontiers pour l'amour de Dieu, & pour le bien & Charité du prochain, ores que le deuoir & le droict de nature oblige ou permette tous, &

de l'auoir voulu violer & la fait saisir.

Eugenia menee au gouuerneur son pere.

Sa respõse aux accusations de Melantia.

2. Cor. 1.

vn chacun de conseruer son honneur :) par ainsi s'agissant de l'honneur des Chrestiens & du Dieu des Chrestiens, pour ne donner occasion de medisance à l'aduersaire, vous verrez ô Philippes, la manifeste imposture & malice de Melantia, & qu'elle est attainte du crime qu'elle me veut improperer, lequel ie vous prie luy pardonner. Vous verrez qui ie suis, & apres entendrez d'où ie suis: & soudain tire sa robe monachale, descouure son sein, fait voir ses mammelles, & donne à cognoistre qu'elle estoit vne femme : parquoy l'improbité de Melantia fut aussi-tost condamnee de tous les assistans : qui demeurerent neantmoins grandement estonnez, considerant vne chose non iamais esperée. Ce faict, elle reprend la parole, & parle ainsi : Ouy Philippes, ie suis fille, & vostre fille Eugenia, qui par la grace de Dieu, Createur du monde, ayant embrassé la religion Chrestienne, & esté baptisee auec mes deux Eunuques Prothée & Hyacinthe, que vous voyez icy, vestuë en Moynes pour n'estre cogneuë, desireuse de seruir Dieu en toute perfection, suis entree habillee en homme dans le Monastere. Quoy dit, elle se teust. Philippes ne sçachant presque où il en estoit, en fin reuenu à soy recognoit Eugenia sa fille, & touché d'vne grande tendresse de cœur, luy tesmoigne en effect tout ce que l'amour paternel luy pouuoit suggerer. Dieu donc opere tellement par le merite de la Virginité d'Eugenia, que Philippes est visité du sainct Esprit, par l'operation duquel, se seruant des sainctes instructions d'Eugenia, luy & toute sa maison sont conuertis à la foy Chrestienne,

Se manifeste estre femme.

& en

& en fin fait digne Martyr de IESVS-CHRIST: comme pareillement Eugenia ne se monstre moins forte, valeureuse, & constante à mespriser la mort, & endurer le Martyre, que gardant sa Virginité vaincre, & surmonter les violens appetits de la chair, & enseigner de ce faire à plusieurs sainctes filles par son exemple, estant de retour à Rome où elle endura la mort pour la confession du nom de IESVS-CHRIST, comme n'y ayant autre nom sous le Ciel donné aux humains, auquel il faille esperer salut. L'Eglise Catholique celebre sa feste le vingt-cinquiesme Decembre. Elle fut martyrisee en la neufuiesme persecution generale des Chrestiens, meuë par l'Empereur Valerian, & son fils Galien.

SECONDE PARTIE.

DE QVEL PRIS EST LA CHASTETÉ; MAIS SINGVLIErement la Virginité, & en quelle estime les nations de la terre l'ont tenuë:

ET DES DIVERS DEGREZ DE VIRGINITÉ.

SECTION I.

Ouuerture du suject duquel est question de discourir.

CE grand Sage, & heureux Roy Salomon, à qui Dieu eternel a desparty en preciput vne sagesse nompareille, considerant l'excellence de la Chasteté, & la splendeur de la Virginité, s'en va apostrophant & s'escriant apres, & sur les loüanges d'icelle, disant: *O que vous estes belle generation chaste, brillante, & magnifique en clarté : immortelle est la gloire d'icelle enuers Dieu: cogneuë & recommandee elle est aussi enuers les hommes :* comme s'il disoit : Belle, ouy, en ce qui concerne les actions sainctes & les œuures glorieuses: Chaste encor, en ce qui appartient & regarde l'innocence de l'ame. Certes elle ne

ne peut eſtre dicte *Claire, glorieuſe* & *reſplendiſſante* que pour le regard de la ſplendeur des vertus, cóme auſſi *Chaſte* & *Belle*, quant au corps, & tout l'exterieur: & partant digne d'eternelle memoire, parce que la generation des chaſtes ames eſt en recommandation, & en grace enuers Dieu.

Et c'eſt ainſi que le plus ſage de tous les Rois du monde parle de l'immortelle loüange de la meilleure & principale partie de Chaſteté: qui eſt la Virginité. Certes ſon excellence eſt grande, en telle ſorte que ceux qui ſont participants des hauts degrez d'icelle, iuſques aux animaux meſmes irraiſonnables, ſont eſtimez tenir le plus noble lieu, & plus digne rang en leur genre ou eſpece, recognus produire des operations plus excellentes, & plus diuines. A raiſon dequoy nous pouuons dire: Saincte & immaculee Virginité, ie ne ſçay de quelles loüanges ie vous celebreray.

La Virginité meilleure partie de la Chaſteté.

Car c'eſt choſe aſſeurée, que tout autant que furent iadis en l'Egliſe Chreſtienne de grands, rares, & excellens perſonnages en pieté & doctrine, tout autant ont-ils porté, & eſleué la Chaſteté, mais principalement la Virginité, iuſques au Ciel: Entre autres S. Ieroſme, qui nous eſt ſi familier, preuue par pluſieurs exemples Euangeliques en l'vne de ſes Epiſtres, qu'on ne doit deſrober leur loüange aux filles & Vierges, & que ce ne luy doit eſtre choſe reprochable de ce que quelquefois il s'arreſte à declairer leurs merites & excellences: d'autant que les vertus ne doiuent eſtre meſurees ſelon le ſexe, ains ſelon l'eſprit, voire d'autant plus eſt grande leur gloire, qu'elles ont meſpriſé leur haute nobleſſe, & ſur-

Ep. 16. chap. 3.

monté la fragilité naturelle : parquoy puis qu'il est question de parler de la gloire de la Virginité, addressons nous à celle par laquelle les marques de la deuote Virginité ont prins naissance, accroissement, & perfection : C'est à dire, la tres-sacree Vierge Mere de Dieu, à fin que par ses puissantes & efficaces prieres, celle Sapience eternelle, qui rend disertes les langues des enfans, nous donne la bouche pour parler, la Sapience & doctrine, pour enseigner, à laquelle les aduersaires ne puissent resister.

Sap. 10.

Luc. 21.

SECTION II.

La Chasteté recommandee, comme estant obseruee par les plus nobles Creatures.

La gloire suit la vertu, comme l'ombre le corps.

C'Est vn dire assez cogneu & passé en Prouerbe, que tout ainsi que l'ombre suit le corps, ainsi la gloire la vertu, pour estre l'honneur l'abondant aliment de la vertu : & pour auoir icelle l'honneur pour compagnon & assistant, & ce selon la doctrine du Philosophe : de sorte que c'est par le moyen de l'excellence des vertus, que les hommes semblent deuenir dieux. Mais quoy? A la verité, s'il y a aucune vertu qui merite gloire & loüange, c'est sans doute la Chasteté : & dans les especes, & parties de la Chasteté par excellence la Virginité : Partant tres à propos le Sage dit : *O que vous estes belle, ô generation, ô filles qui estes ornees de Chasteté, d'autant que c'est par la netteté que toutes choses celestes & terrestres sont embellies & decorees.*

Aristote 8. & 4. des Ethiques.

Elle

Elle eſt vn tres-beau & tres-digne ornement aux Anges, la meilleure partie des creatures du Ciel : & entre les Elements le feu, qui eſt le ſymbole de Chaſteté, comme il eſt le plus noble des Elements, auſſi tient-il le premier rang : entre les hommes ceux qui profeſſent & gardent la Chaſteté, ſont tenus & reputez comme Anges : Et quant aux animaux aquatiques, les Dauphins: quant à ceux de l'air les Abeilles : quant à ceux de la terre, les Elephans pour eſtre plus Chaſtes entre les autres irraiſonnables ſont eſtimez les plus prudents & ingenieux : car en ce qui concerne les Abeilles, les naturaliſtes tiennent qu'elles ne s'accouplent iamais par forme de generation, & qu'elles gardent vne perpetuelle Chaſteté, ainſi qu'enſeigne Ariſtote, & pluſieurs autres auec luy : on tient auſſi, qu'elles aiment & ſe delectent aux filles & enfans vierges : qu'elles piquent & abominent les perſonnes deſbauchees & lubriques ; & celles qui ſont fardees, ou autrement oinctes & parfumees. Tel eſt le naturel de la plus ſage de tous les animaux qui volent.

Entre les animaux irraiſonnables les plus excellens ſont les plus chaſtes.

Des Abeilles.

Liu. 3. de la gener. des animaux, c. 10.

Quant aux Elephans, qui tiennent le premier & plus noble rang parmy les beſtes à quatre pieds, ils ne s'accouplent que certains iours de l'annee à part, ſecrets & retirez en quelque ſolitude : & apres l'accouplement ils ſe cachent comme ayant honte d'vn tel fait, & ſoudain apres ſe lauent comme s'ils auoient eſté ſouïllez ; s'abſtiennent d'approcher leur femelle : point d'adulteres entre les Elephans, point de combats lors de leurs amoureuſes chaleurs, ores qu'ils aiment ardamment, & careſſent grandement les beaux

Des Elephans.

Ariſt. liure 5. de l'hiſt. des animaux c. 14. c. 2. liu. 9. c. 46.

Pline liure 5.

Ariſt. li. 9. c. 48. de l'hiſt. des anim.

Plin. liu. 9. c. 8.

beaux hommes & belles femmes ; ainsi que le rapporte & preuue Pline.

Du Dauphin.

Pour le Dauphin, c'est vn animal grandement prudent & amoureux de l'homme, au rapport mesme d'Aristote, la femelle ne ioignant qu'en certain temps son masle, qui luy est particulier; ainsi que dit le tres-sçauant Pline.

Liu. 9. chap. 8.

Le feu excelle entre les Elemẽts.

Quant aux Elements, les anciens idolatres & Payens ont eu en veneration singuliere l'Element du feu, & en la forme & symbole d'iceluy ont honoré la Virginité, dont taisant ce que disent sur ce subiect les Autheurs & Historiens Grecs, Chaldees & Latins, nous dirons seulement que les Romains ont eu comme vne Deité le feu, sous le nom de la Deesse Vesta, & ordonné que certaines Vierges appellees Vestales l'entretiendroient perpetuellement allumé: Cela est tesmoigné par le Poëte, quand il dit:

Ouide aux Fastes.

Par Vesta n'entendras rien autre qu'vne flamme,
Nul corps d'elle ne sort, ny d'homme, ny de femme,
Vierge donc à bon droit, qui ne donne ou reçoit
Aucun germe ou semence, ains tres-volontiers voit
Les Vierges pour compagnes.

Comme s'il vouloit dire, que de mesme que le feu & la flamme ne sont produits par semence quelconque, & n'en laissent aucune pour produire & engendrer : pareillement la Virginité n'en prend & n'en laisse point.

SEC

SECTION III.

La Chasteté venerable à toutes les nations de la terre.

LEs Romains doncques, nation la mieux policee, & la plus puissante du monde, ont voulu en cela & en l'hôneur qu'ils rendoient aux Vierges Vestales (qui estoient comme seruantes, Ministres, ou Prestresses de la Deesse Vesta) môstrer en quelle veneration ils auoient l'excellente vertu de Virginité: car elles auoient ce priuilege, d'aller en carrosse, ce qui n'estoit accordé qu'aux principaux Magistrats: les plus furieuses querelles & affectionnez procez estoient accordez par leur intercession & entremise: & ne pouuoient les Princes & Magistrats Romains refuser leurs demandes & requestes, s'agissant de pardonner les injures, & crimes: mesmes arriuant qu'elles eussent en rencontre quelque criminel qu'on conduisit au supplice, leur pouuoir s'estendoit iusques là, que de luy donner grace, & le deliurer.

Plin. liu. 28. c. 2.

Priuileges des Vestales dans Rome.

C'estoit chez elles qu'on mettoit les testaments les plus importants pour estre gardez en toute asseurance: c'estoit aux Vestales Vierges, que les Preteurs & Consuls Romains donnoient le haut de la ruë & cedoient le chemin; en la presence desquelles les Magistrats baissoient leurs verges & leurs haches par grande submission: ces filles sortant de la maison de leur pere & receuës au College des Vestales, estoient quand & quand emancipees, & nourries aux despens du public:

Suet. en la vie de Iulles Cesar c. 28.

public : Plusieurs autres droicts, priuileges, & immunitez auoient ces Vierges, à cause de l'honneur de leur integrité virginale; ainsi qu'on voit aux escriuains des choses Romaines. Leur College a subsisté iusques à l'Empire de Theodose premier.

Plutarq. en Fenestella.

S. Augustin rapporte la mesme raison que nostre Poete sus mentionné, en ce qui concerne le ministere des Vierges Vestales à l'endroit de la Deesse Vesta, par laquelle on entendoit le feu, sans lequel vne Cité ne pouuoit subsister, comme estant vn Element tres-necessaire : *d'où vient*, dit-il, *que les Vierges seruent à la Vierge : car tout ainsi que rien n'est engendré du feu, de mesme d'vne Vierge. Laquelle vanité*, escrit ce grand Docteur des Chrestiens, *deuoit estre necessairement ostee par celuy qui est nay d'vne Vierge.*

Liu. 4. de la Cité de Dieu, c. 10.

Mais reuenons à nostre sujet premier, & faisons voir, que la Chasteté a esté celebre, & honorable parmy toutes les nations presque de la terre sainctes & profanes. Certes quant à celles-cy, au rapport de Plutarque, il y auoit iadis en Grece vne certaine Vierge nommée Euclis, qui auoit gardé sa Virginité iusques à la mort, à raison dequoy elle estoit honorée chez les peuples de Locres & de Beoce, & luy sacrifioient les espoux & espouses auant leurs Nopces.

Euclis celebre pour sa Virginité.

Plut. en la vie d'Aristides.

A esté aussi celebre enuers les anciens Payens la Vierge Dama, persuadée de garder sa perpetuelle Virginité par son pere le Philosophe Pythagore, laquelle attira à semblable resolution plusieurs autres filles.

Et Dama.

Timee de Locres en la vie de Pythag. Suidas.

On faisoit à Rome la feste de la bonne Deesse, les

La bonne Deesse.

les Calendes de May, laquelle on dit auoir eu tellement en recommandation sa pudicité, qu'elle ne sortit iamais de sa maison paternelle: son nom ne fut ouy en public, ne vit, & ne fut veuë d'aucun homme, à cause dequoy les hommes n'entroient en son Temple.

Macrobe liu. 1. ch. 12.

Les Gymnosophistes, les Philosophes & Sages des Indiens faisoient tant d'estat de la Chasteté, que pour se mieux contenir des femmes, ils se retiroient aux deserts & solitudes.

Les Gymnosophistes chastes.

C'est ainsi que plusieurs gens profanes & idolatres ont trouué la pudicité estre comme necessaire tant de corps que d'esprit, au culte & ministere de leurs faux dieux mesme; d'où vient ceste loy. *Approche les dieux chastement:* laquelle loy est rapportée, & expliquée par Ciceron.

S. Aug. liu. 4. de la Cité, c. 20. Viues au com. Liure 2. des loix.

C'est ainsi qu'il n'y auoit que les femmes mariees à vn seul mary qui peussent sacrifier à la Deesse Iunon, ny autres que les Vierges à la Deesse Vesta, selon S. Ierosme, il n'estoit pas loisible de toucher l'idole de Fortune Muliebre, sinon à celle qui auoit esté mariée. Vne fois à Rome la Chasteté fut estimée Deesse, & eut vn Temple particulier.

S. Ierosm. ch. 6. aux Galates. Viues aux com. de la Cité c. 19.

S. Clement Alexandrin rapporte, que iadis en la ville d'Epidaure y eust vn Temple, au frontispice duquel, & sur la porte estoit cest escrit.

Liu. 9. des tapisseries.

ESTRE CHASTE CONVIENT A CELVY QVI ENTREPREND ENTRER DEDANS CE TEMPLE.

Le Philosophe Porphyre, ores qu'impie & idolatre, dit que les dieux ne reçoiuent volontiers les

les prieres des humains, si par plusieurs iours ils ne se sont purifiez des souïlleures charnelles. Partant Numa Roy des Romains, lors qu'il se portoit au seruice & culte de ses dieux, s'abstenoit quelques iours auparauant des femmes.

Liu. 4. de l'abstinēce de la chair.

Le mesme a esté practiqué par les Egyptiens, lesquels lors qu'il estoit question de sacrifier à leurs dieux, n'approchoient leurs femmes, quelquefois de quarante iours auparauant, quelquefois moins : non toutesfois que leur abstinence fust moindre pour ce regard, que de septante iours, au rapport le tout du mesme Porphyre.

Tertulia. de la Monoga. cha. 17.

Tout ainsi encor les femmes & Dames Romaines se sont gouuernees aux sacrez mysteres de la bonne Deesse, comme les hommes aux sacrifices d'Isis : ainsi seulement sacrifioient les Vierges en office Sacerdotal à Iunon, à Diane Scythique, & à Apollon Pythie.

Plutar. liu 5. du sympo. q. 10.

C'estoit pour mieux s'entretenir Chastes & continents, que les Prestres Egyptiens s'abstenoient de manger du sel, comme croyant iceluy de sa nature inciter à luxure.

Les autres, comme les Prestres d'Ethyopie vsoient de la ruë en leur boire & manger, comme sçachant que meslee auec la viande ou breuuage elle aiguise la veuë, & reprime & amortit les appetits charnels. Plusieurs semblables exemples sont rapportez par sainct Ierosme aux liures qu'il a escrit contre l'Heretique Iouinian impugnateur de la Virginité. En fin ie diray, que les Vierges Millesiennes ont esté tellement opiniastres à la conseruation de leur Virginité, qu'elles l'ont preferée à leur propre vie, ainsi que les

Valere le Grand & autres.

les hiſtoriens referent auec admiration.

Suffize donc ce que deſſus, pour monſtrer en quelle eſtime les nations infideles & eſtrangeres de la cognoiſſance du culte du vray Dieu, ont voulu auoir celle belle vertu de Chaſteté,& Dieu vueille par ſa ſaincte grace, que ce ne ſoit en condemnation de tant de Chreſtiens, auſquels eſt dit que ceux qui ont des femmes ſoient comme s'ils n'en auoient point.

SECTION IV.

La Chaſteté recommandee par les ſainctes Eſcritures.

VEnons maintenant à la recherche des ſaincts & ſacrez Eſcrits,les enſeignements deſquels ſont d'autant plus à preferer,qu'il y a de la difference de l'authorité du Createur, & de la creature: & du Ciel à la terre. Quant à ce qui concerne l'ancien Teſtament,nous trouuons que la Virginité eſt appellée vn threſor qui ne peut eſtre aſſez priſé. De quelles loüanges a eſté celebree la Chaſteté de la vefue Iudith, meſme de Dieu recogneuë & recompenſée? Son liure en eſt plein & fidele teſmoin : car c'eſt ainſi qu'en la harangue qui luy eſt faicte à ſa loüange, on luy parle: *Ton cœur a eſté conforté, parce que tu as aimé la Chaſteté. Et n'as voulu ny ſçauoir ny cognoiſtre autre homme que le tien premier, dont tu ſeras beniſte eternellement.* Nous n'entendons pas toutefois icy r'amener ny la doctrine ny les exemples pour la confirmation des vœux de Chaſteté, &

Gen.24.

Iudith ch.5.

Virginité, vn particulier discours y sera destiné par cy-apres: Nous dirons seulement, que nous apprenons des Escritures sainctes, que ceste pretieuse vertu tire son origine du Ciel: & que les Anges l'ont & apprise & tousiours sans declin quelconque obseruee & retenuë comme deriuante de ceste source des vertus, la pure & diuine Majesté.

La Chasteté apportee du Ciel en terre.

La Vierge Marie premiere maistresse de la Virginité.

Celle vertu tant admirable a esté portée du Ciel en terre, de l'eschole celeste pour estre enseignée dans l'eschole terrestre: c'est la Sapience eternelle, le Redemteur du monde, qui a voulu establir sa Mere la glorieuse & tres-sacrée Vierge la premiere Maistresse de ceste discipline en la chaire de la chaste & virginale netteté, non moins à tous admirable qu'inimitable. En ceste eschole ont appris tant & tant de sacrées Vierges de perdre plustost la vie, que le merite de leur Virginité: telles furent iadis Pelagie, auec ses sœurs: de mesme Sophronie, desquelles est faicte mention chez les Docteurs de l'Eglise Chrestienne sainct Augustin, sainct Ambroise, & autres historiens Ecclesiastiques. Mais quoy? laissant quant à present tels & semblables actes genereux non moins que merueilleux, pour en parler ailleurs, il nous semble à propos de discourir des diuerses sortes & parties de la Virginité.

S. Aug. liu. 1. de la Cité, c.26. S. Ambr. liu. 3. des Vierges. Nycephore liu. 7. ch. 21.

SEC

SECTION V.

Des differentes especes de Virginité.

C'Est donc en trois parties & trois diuerses especes que nous pouuons distinguer l'excellente vertu de Virginité pour y auoir vne triple difference entre ceux qui la professent. La premiere est de celles personnes qui se contiennent en leurs maisons, ou bien qui s'enferment dans les Cloistres & Monasteres, dont retirez en lieu d'asseurance, ils fuyent le danger & peril de la perte de leur Chasteté.

La Virginité distinguee en trois especes.

Des renfermez aux Cloistres.

Tiennent la mesme difference, & mesme rang, ceux qui, ores qu'ils frequentent parmy le monde, & se portent en diuerses contrees & lointaines regions pour la conuersion des infideles, ou bien qui ayant charge des ames en qualité de Pasteurs & Prelats des Chrestiens, conseruent neantmoins leur entiere & premiere pudicité dans les affaires & negoces du monde. Tels furent iadis François de Paule, Antonin Archeuesque de Florence, Louys fils de Charles Roy de Sicile, Euesque de Tholouse; Vincent Ferrier, & ce grand S. Bernard, & plusieurs autres.

Au second rang, vn peu ce semble plus glorieux & eminent, sont logez ceux-là, qui affligez de maladie pouuant en suitte des aduis des Medecins guerir, se mariant auec femmes legitimes, ont mieux aimé mourir, que guerissant perdre leur Virginité: du nombre d'iceux furent Iaques Cardinal, fils du Roy de Portugal, & ce Prince Casi

De ceux qui ont mieux aimé mourir que se mariant perdre leur Virginité.

Bozius li. 11. des signes c. 7

Cromer. liu.9.des Polonois.

Casimire, fils de Casimire, Roy de Pologne, & quelques autres.

Des mariez qui ont conserué leur pudicité.

Au troisiesme rang ou degré sont logez auec toute sorte d'admiration, ceux qui joints en mariage ayant toute liberté & legitime licence d'vser d'iceluy, mesmes estant prouoquez par toute sorte de voluptueux allechemens & delicieuses amorces, ont neantmoins auec leurs femmes conserué leur pudicité immaculée, & non iamais corrompuë : Non que ce soient personnes de vile & basse condition ; mais bien des Roys, & Reynes, Princes, & Princesses. Tels ont esté en Angleterre le Roy Edoüard auec sa femme, qui mourut l'an 1066. Gunegonde aussi Imperatrice auec son mary Henry Auguste, premier du nom Empereur, qui vesquirent vn peu apres l'an mille : comme encor Emeric Duc d'Esclauonie, fils d'Estienne Roy de Hongrie, enuiron l'an 1010. Ciuge encor ou Chunegonde, Reyne de Pologne auec son mary Boleslaus, surnommé le Pudique, laquelle n'ayant esté iamais cognuë charnellement d'aucun homme, apres la mort de son mary, ayant distribué ses biens aux pauures, & aux Eglises s'enferma dans vn Monastere, où elle mena par l'espace de douze ans vne vie fort austere & grandement rigoureuse, ennoblie & rendue celebre apres sa mort par infinis miracles, ainsi que les Historiens en font foy. Sont constituez aussi en mesme degré Pierre Vrceoly, Duc de Venise, au rapport de Volaterran. Alphonse I I. Roy de Castille, illustre en miracles, selon le mesme Autheur : & Leazarie, Comte d'Arie auec sa femme Dauphine, enuiron l'an 1340. & en diuers

Cromer. liu. 10.

Volater. liu. 4. liu. 2.

temps

temps plusieurs autres, desquels est faicte mention chez les Historiens, lesquels faits semblables à la sacrée Vierge, & S. Ioseph, ont persisté au milieu des flammes sans brusleure quelconque & emmy les conuoitises amoureuses entiers sans souïlleure, se conformant à la tres-saincte & immaculée Virginité de IESVS-CHRIST.

Mais quoy? Passerons nous sous silence celle qui en ce troisiesme & glorieux degré doit tenir le premier rang, & qui n'a point de semblable: tant s'en faut qu'elle aye quelqu'vne à soy premiere, vne seule excepté la Vierge sacrée Mere de Dieu? Ie veus dire ceste tant noble & tant saincte Princesse Pulcheria, fille de l'Empereur Arcadius, sœur du ieune Empereur Theodose, & femme de l'Empereur Martian, laquelle espousa, & comme heritiere de l'Empire le declara Empereur, à la charge que sa Virginité luy demeureroit conseruée: Ouy Princesse & Emperiere decorée de toutes vertus diuines & humaines: la merueille des Dames Chrestiennes, le miracle des siecles, & l'admiration des peuples & nations de la terre, de laquelle sera plus plainement parlé ailleurs: Et partant concluons, attendu ce que nous venons de dire, que ce n'est mal à propos qu'on doit inferer & arrester, que là où se treuue la Chasteté & Virginité jointe à la sainctеté, vne marque de la vraye Eglise y est recogneuë: & ce suiuant le manifeste Oracle du Prophete Esaie, *Esa.56.* contenant, qu'à tels Eunuques Dieu promet vn lieu honorable dans sa maison, & dans l'enceinte de ses murailles: de sorte que les Vefues des estrangers leur seruiront, c'est à dire, que tous

ceux d'entre tous les peuples qui se conuertiront à la Religion Chrestienne, auront en grand honneur & veneration, suiuant l'ordonnance diuine, les personnes ornees de ceste adorable vertu de Continence & Chasteté. Aussi est-il vray que si les Barbares & Infideles embrassant le Christianisme ont trouué quelque chose digne d'admiration enuers le peuple Chrestien, la perpetuelle conseruation de la Virginité leur a semblé plus admirable: ce qui est cause qu'ils ont donné & assigné tant de grands biens aux seruiteurs de Dieu, & aux Ecclesiastiques, comme professans vn entier Celibat, ainsi qu'il pourra estre en quelque autre part declaré.

SECTION VI.

La Chasteté des infideles ne doit estre comparee à celle des fideles Chrestiens: la deuote continence, marque de la vraye Eglise, l'incontinence tousiours compagne de l'heresie & infidelité.

Difference des vœux de Chasteté que faisoient les anciens & ceux que font les Chrestiens.

ET ne sert l'obiection qu'on veut faire, sçauoir est, que plusieurs personnes profanes non Chrestiens ont gardé la Chasteté; ainsi que nous auons dit cy-dessus; d'autant qu'il y a vne bien grande difference entre l'vne & l'autre: car celle des Gentils ne fut iamais perpetuelle. Il estoit permis aux Vierges Vestales les trente ans expirez de leur ministere, de se marier: & quant aux

aux autres,leur continence eſtoit ſeulement pour quelque temps: d'ailleurs icelle continence eſtoit pour la pluſpart violente,non libre, & volontaire, ſimulee non veritable: & au principal, c'eſt qu'elle n'eſtoit voüée à vn vray Dieu, ains aux demons autheurs de toute impieté & impureté par vœux impies & ſacrileges; faignant & repreſentant quelque eſpece de Chaſteté corporelle apparente, ores que telles gens fuſſent grandement corrompus en leurs volontez & conuoitiſes; d'autant que ce n'eſtoit le S. Eſprit qui leur inſpiroit le ſainct don de continence, de l'operation duquel vne ſi grande & rare vertu procede.

C'eſt donc la Chaſteté & l'immaculée Virginité, qui eſt vne marque de l'Egliſe Catholique en la plus digne partie des fideles,dont comme il eſt contenu au Symbole,l'Egliſe eſt notée & marquée *Saincte*,diſcernée de tous autres peuples,nations & congregations. Et qu'il ne ſoit ainſi, de quelle eſpece d'infamies & impudicité ne furent & ne ſont ſoüillez, & les Infideles & les Heretiques?En quelles paſſiōs d'ignominie & lubriques deſirs ne ſe ſont ils abandonnez, ainſi que leur reproche l'Apoſtre? Par ainſi s'enſuit,que la gloire & la loüange de la ſaincte & deuote Chaſteté eſt ſi haute,releuée,& diuine, que là où elle n'eſt, n'y ſçauroit auoir aucune Egliſe ſaincte, Chreſtienne,Catholique & veritable.

Rom.1.

Là où n'eſt la Chaſteté n'y peut auoir aucune Egliſe ſaincte.

Certes s'il nous eſtoit permis, & que la crainte de reciter tant d'abominables impudicitez,tant de deteſtables lubricitez, tant d'horribles ſaletez, ne me retenoit, de peur d'offenſer la veuë & les oreilles de tant de ſainctes, chaſtes, & pudiques

ames, ie pourrois produire, quelles ont esté pour ce regard les nations de la terre allienées du culte du vray Dieu : entre autres les Babyloniens, les femmes desquels seruoient au temple de Venus sans aucune difference vne fois de leur vie, se prostituant aux estrangers ; desquelles semble parler le Prophete Habacuch, chap. 6. de sa prophetie.

Herod. li. 1. & 2.

Combien renommée & fameuse fut iadis l'impudicité des Corinthiens, qui eurent vn Temple si riche dedié à la Deesse d'amour, auquel estoient nourries, & entretenues mille femmes desbauchées ; l'historien le rapporte. Ie ne veus parler des des-honnestetez des Cypriots, Phenices, Angiles, Locrois, quant à leurs filles ; comme encor de plusieurs autres qui s'estimoient les mieux policez : voire mesme ce peuple Romain, qui eut en sa puissance la meilleure partie de la terre habitable, de quelle impureté ne fut-il entaché? Leurs historiens & les nostres le declairent bien auant, ores que dés le commencement de leur estat ils vescussent en telle continence, que non seulement ils estoient contens d'vne femme, mais encor ne fut fait aucun diuorce parmy eux, bien que permis par l'espace de cinq cents ans : en apres toutesfois ils deuindrent enormement desordonnez & impudiques, iusques à couurir du pretexte de Religion leurs deshonnestes & tres-ordes solemnitez & festes Florales, & Lupercales, desquelles seroit aussi peu honneste d'en parler.

Impudicité des Corinth.

Strabon. liu. 8. 11.

Des Cypriots, Phenices, &c.

Valere le Grand li. 11. c. 1.

Au. Gell. liu. 4. ch. 3.

Dionys. Haly. l. 2.

Lactant. liu. 1. ch. 10.

Ie ne veus passer plus auant à declarer quels ont esté leurs autres desbordemens & sales déportements ; le discours nous ennuyeroit, & le recit

recit nous en laiſſeroit vne puante odeur: meſme ſi nous diſions quelles furent les vilainies de Neron, d'Adrian, d'Heliogabale, Empereurs; & à leur imitation du reſte de leurs ſubiects. Ie me tais auſſi, & ne veus parler ſur ce ſujet des Egyptiens, & Perſans. Ie ne veus & ne deſire que le diſcours de l'abominable luxure des Turcs & autres Mahometans approche nos oreilles: ſuffit que ceux qui ont la curioſité de le ſçauoir, liſent les hiſtoriens qui en parlent.

Herod. liu. 2. Diodor. liu. 1. p. 1. c. 4. Agath. liu. 2. Strabon. liu. 15. Quant aux Mahometãs Ieã Leon au liu. de la deſcr. d'Affriq.

En ce qui regarde les ſoüilleures, lubricitez, & turpitudes des Heretiques & faux Chreſtiẽs, nos Docteurs teſmoignent que iamais l'hereſie ne fut de bon & entier accord auec la continence, bien que d'vn front hypocrite elle en aye voulu faire monſtre & parade: ainſi l'enſeigne ſainct Ieroſme, *fort rarement*, dit-il, *l'heretique aime la Chaſteté, & quiconque fait ſemblant d'aimer la pudicité, c'eſt d'vne bouche, & d'vne parole venimeuſe, qu'il le promet:* Plus particulierement enſeigne & confirme noſtre dire le meſme ſainct Docteur en autre part, nommant les anciens Heretiques qui furent de ſon temps & aux ſiecles precedents.

Tertul. liu. des preſcript. c. 6. & 30. S. Ieroſ. liu. 2. des com. ſur le ch. 7. d'Oſee cõtre Pelag. c. 2. Boz. liu. 12. c. 13. des ſignes.

De pareilles ſoüilleures, & paillardiſes auoit eſté honnis & ſoüillez tous les heretiques qui furent iuſques à noſtre temps, ſingulierement les Hereſiarques, ce ſeroit choſe facile à verifier: mais eſtant cela notoire à ceux qui prendront la peine de lire les hiſtoriens Eccleſiaſtiques, nous nous deporterons d'en parler plus auant, comme ayant honte de leur honte: auſſi eſt-il vray qu'en ce peu que nous venons de dire & d'eſcrire, nous auons eſté touchez de quelque vergoigne d'en

proposer la lecture aux yeux de tant de chastes & sainctes Vierges : & n'a esté que nous mesmes n'ayons souffert vn horrible mal de cœur, auec de furieuses conuulsions : mais nous auons esté aucunement contraints de produire en quelque sorte les lubricitez & desnaturees saletez des peuples forains & separez de l'Eglise Chrestienne, à fin que tous ceux qui sont amateurs de la Chasteté sçachent quelle & combien excellente est la vertu de continence, & de quel don du Ciel sont honorez ceux qui la possedent, & que tous ensemble entendent comme fort auant, & au delà de toute comparaison l'Eglise Catholique deuance en excellence & par la gloire d'vne si eminente vertu toutes autres pretendues Eglises, peuples & nations qui sont esloignees d'icelle : & partant que c'est à bon droict que nous pouuons dire & proclamer de la saincte Eglise Catholique, comme pareillement de tous ceux qui professent diuerses especes de continence: *O que vous estes belle, chaste generation auec clarté*: Immortelle est la gloire d'icelle, parce qu'elle est cogneuë; c'est à dire, appreuuée & recommandée, & enuers Dieu, & enuers les hommes.

Mais d'autant que nous auons en ce discours mis en auant, produit, & fait voir quels sont les degrez de Chasteté, quel est le prix & la gloire d'icelle, & ce par les actions & le dire sententieux de tant de sages mondains ; Et de plus, & beaucoup mieux les dicts & les faicts de tant & tant de saincts personnages, quoy que sommairement, il nous semble bon de terminer ce discours par le recit vn peu long de l'histoire des

vies

vies des tres-saincts Chrisante & Daria, mariez, Vierges & Martyrs, qui est telle que s'ensuit, embellie de paraphrases au dessus de celle qu'on escrit vulgairement.

SECTION VII.

Histoire de la vie de SS. Chrisante & Daria, paraphrasee, extraite de diuers autheurs.

C'Est à bon droict que le Roy Prophete chantant les diuines loüanges de Dieu eternel, dit & prononce, *qu'il est admirable en ses saincts; & qu'il donnera vertu & force à son peuple, dont il soit benist :* lequel dire prophetique i'oseray plustost approprier & croire appartenir aux SS. personnages, qui embrassant en perfection le culte & seruice du vray Dieu, se sont conseruez vne entiere sainctеté de corps, & d'ame tout ensemble, & telle que l'Apostre enseigne, qu'à tous autres parmy la sacrée troupe, desquels saincts personnages me vient en quelque particuliere & plus eminente veneration & admiration les tres-saincts & tres-illustres Docteurs de la foy Chrestienne Vierges & Martyrs, Chrisante, & Daria sa femme.

Psal. 67.

Quant à S. Chrisante son extraction fut noble & honorable, selon le monde, issu d'vn pere nommé Polemius, qui tenoit rang fort releué pour estre Senateur Romain, & qui demeurant en Alexandrie, ville capitale de la riche prouince d'Egypte, fut soigneux de faire esleuer son fils Chrisante és sciences humaines & autres disci-

Extraction de S. Chrisante.

plines

plines dignes de ſa qualité, & de la beauté de ſon eſprit, luy ayant donné des maiſtres les plus excellens qu'il auoit ſceu choiſir en la ville de Rome,où il auoit changé ſa demeure apres auoir quitté Alexandrie.

Mais comme ce ieune homme ſe portoit d'vne viuacité incroyable à l'acquiſition de la doctrine & ſapience humaine, la ſapience eternelle, *qui donne ſes atteintes d'vne extremité à l'autre puiſſamment, & diſpoſe toutes choſes doucement*; le porte à vn grand deſir de ſçauoir quelle eſtoit la loy Chreſtienne, quelle la doctrine Euangelique:par ainſi ayant en main les eſcrits ſacrez,& les liſant, il y recognoiſt(eſclairé du Ciel) la tranſcendance d'icelle ſur les autres ſciences & doctrines, que les leçons d'iceux eſcrits diuins contenans choſes veritables, eſleuent du bas de la terre & choſes terreſtres aux deſirs des celeſtes,que par l'obſcurité bien ſouuent des diſcours l'Eſcriture ſaincte exerce les eſprits plus forts, & neantmoins ſe monſtre blandiſſante & indulgeante par l'humilité & baſſeſſe de ſon ſtyle aux foibles : de ſorte qu'elle n'eſt tellemét cloſe qu'on doiue craindre d'en entreprendre la lecture, ny tellement ouuerte & patente, qu'elle doiue eſtre meſpriſée. Ouy Chriſante prend garde qu'en liſant & reliſant, que la frequente lecture oſte le dégouſt & l'ennuy d'icelle: Et que plus elle eſt meditée, plus elle eſt cherie,& aimée: En fin il recognoiſt que ceſte doctrine Euangelique, non ſeulement par le poids & dignité de ſon ſujet ſurmõte toutes autres ſciences; mais encor en la forme de ſon ſtyle & erudition, d'autant que c'eſt vn meſme

Curieux de ſçauoir ce qui eſtoit de la doctrine Chreſtienne.

La ſaincte Eſcriture de quel ſtyle,& ſon excellence.

me texte qui recite le faict Hiſtorique & literal, & qui pareillement monſtre le myſtere ou ſens Myſtique : Bref que l'Eſcriture Legale, Prophetique, & Euangelique eſt comme vn miroir, dans lequel nous voyons noſtre viſage interieur, la laideur ou beauté d'iceluy : elle eſt ceſte rouë prophetique trainée & roulée par terre, pour autant qu'elle s'accorde aux petits par l'humilité de ſes paroles, & toutesfois faiſant infuſion aux grands eſprits des choſes ſublimes & ſpirituelles, hauſſe, & releue ſon cercle, & ſon rond, & de là meſme s'eſleue en haut : d'où elle ſembloit auparauant trainer en bas.

Chriſante donc inſtruit & grandement auancé en l'intelligence de la loy des Chreſtiens, & par ſon eſtude, & par la conference qu'il auoit auec vn Docteur Chreſtien, nommé Carpophore, reueſtu qu'il eſt, & interieurement animé de la vertu d'enhaut, ayant eſté baptizé, commence de dire & publier par la ville de Rome auec vn genereux meſpris des Edicts Imperiaux, qu'il n'y auoit autre Dieu que le Dieu des Chreſtiens, qu'il n'y auoit autre nom ſous le Ciel par le moyen duquel il falut eſperer ſalut aux hommes, qu'au nom de IESVS-CHRIST, vray Fils de Dieu, homme & Dieu tout enſemble.

Exalte le Chriſtianiſme.

Le bruit de ceſte nouueauté & changement de Religion en Chriſante paruint en fin aux oreilles de Polemius ſon pere, qui demeure grandement eſtonné & faſché de ceſte nouuelle, ſoit qu'il fuſt porté d'vn zele plus obſtiné que diſcret au culte de ſa fauſſe & idolatre Religion, ſoit qu'il craignit vne entiere cõfiſcation de corps & de biens

en

en son fils, & en soy-mesme, permettant la croyance & Religion Chrestienne en iceluy, contre la seuere interdiction des Empereurs : Parquoy meu d'extreme cholere contre Chrisante son fils, il le fait ietter en vne obscure & cruelle prison, où il est affligé de faim & de soif à outrance: mais ny pour cela la Chrestienne constance de Chrisante n'est aucunemẽt esbranlée, souffrant ioyeusement toutes les tribulations qu'on sçauroit donner à vn miserable esclaue & prisonnier.

Est emprisonné par son pere.

Polemius voyant que la rigueur & seuerité ne luy profitoit rien pour la diuersion des opinions de son fils Chrisante, s'aduise de tenter vn autre moyen contraire, qui est de ramollir par la mollesse & douceur des flatantes paroles, amoureux regards, & par chatouillantes actions de plusieurs femmes & filles, ceste rigide & aceree opiniastrise de son fils, & par le moyen des tenantes, sensibles & relaschantes voluptez corporelles abattre & rabaisser la vigueur tant asseurée de son ame : de sorte que perdant sa Chasteté, il perdit en apres facilement & les graces & la foy de celuy qui est autheur, & qui a tant recommandé la Virginité. Polemius suit ainsi son dessein, & tirant Chrisante de prison, le fait habiller richement, le loge dans vne chambre magnifiquement ornée & tapissée, où ces femmes qu'il auoit preparé, mignardement accoustrées le viennent voir : toute sorte de bonne chere n'est oubliée, singulierement les filles & les femmes apostées pour corrompre la constante resolution de Chrisante, estallent leurs artifices pour le gaigner & le perdre. C'est là où ces Syrenes employent leurs

Est tiré de prison.

Tẽté par des femmes impudiques.

leurs charmantes voix, leurs enchantereſſes paroles, à fin de porter dans le naufrage Chriſante. Quels regards laſcifs, quels attouchements lubriques ne ſont portez ſur l'innocente perſonne de Chriſante? Mais quoy? En vain tout cela: elles trouuent auoir affaire à vn homme de bronze, à vne ame de fer, à vne chair inflexible d'airain: auſſi de ſa part voyant Chriſante qu'il n'eſtoit en ſon pouuoir de reſiſter aux aſſauts que les allechements & douces amorces de la chair luy liuroient auec tant de puiſſance, inuoquant l'aſſiſtance diuine, il arriue que Dieu operant ſes merueilles, toutes ces femmes furent ſaiſies & aſſoupies d'vn profond ſommeil, & demeurerent comme immobiles, de ſorte qu'il fallut les emporter ainſi endormies de la chambre; au rapport de Metaphraſte: mais ſingulierement ce fut lors que Chriſante fit paroiſtre que la delicateſſe de tant de viandes exquiſes, ny la beauté tant excellente & diuerſe des femmes & filles n'auoient rien ſçeu gaigner ſur luy, reiettant les doux baiſers de ces filles, non moins que le mortel venin des viperes, abhorrant l'experience de ce vers Epithalamique.

Qu'il ſurmonte.

Lors les roſes, le miel coulant de bouche en bouche.

Ce premier aſſaut ainſi ſouſtenu genereuſement par Chriſante, Polemius demeurant grandement penſif & perplex, il eſt conſeillé par quelqu'vn de ſes proches de ſe mettre en queſte de quelque belle & noble Damoiſelle, pour la donner à femme & faire eſpouſer à Chriſante. On fait choix entre autres nobles, belles & accortes filles Romaines, de la Vierge Daria, lors ſeruant en qualité

Recherché par Daria.

lité de Vierge au Temple de Vesta, selon quelques vns, selon les autres, au Temple de Minerue. Au reste Damoiselle belle & accomplie iusques en admiration en toutes les qualitez qui rendent recommandable vne femme; à laquelle pour mieux l'attirer à l'alliance de son fils, Polemius promet l'instituer heritiere vniuerselle de tous ses biens, arriuant la suruiuance à son futur mary : Ce fut neantmoins auec beaucoup de difficulté que Daria s'y accorda : toutesfois elle fust vaincuë par les prieres accompagnées des larmes de Polemius,& par la promesse de si grandes richesses.

Daria donc est habillée & parée, non moins richement que mignardement : les Grenats, les Rubis,l'Onyx,le Balay,le Diamant,dont ses cheueux entortillez, crespez & frisez sont couuerts, par leur brillante clarté & esclat radieux, la font paroistre vne Deesse descendue du Ciel : la soye & l'or dont sa robe est tissuë en frize, relief & broderie esgayée de rubis & de perles, luy donne le lustre d'vne parfaicte Diuinité. Toutes les afferteries qui se peuuent imaginer,sont employées en ses habits, en son maintien & geste : Et c'est ainsi qu'elle entre dans la chambre de Chrisante, & l'aborde auec vn visage meslé & de modestie & de douceur, d'amour & de reuerence : auquel comme bien instruite qu'elle estoit aux disciplines humaines, & aux Arts qu'on nomme Liberaux, elle parle en ceste ou semblable sorte.

Harangue de Daria à Chrisante.

Excusez Daria,Chrisante,ie vous supplie, si au delà de la commune forme de proceder en la recherche de mariage,vous la voyés paroistre deuãt vous

vous pour requerir voſtre alliance, à ce coniurée par l'inſtante priere de voſtre tant debonnaire pere, le vieil Polemius, meuë par les larmes de ſa bien-vueillance, mais dauantage à ce induite par la dignité de voſtre merite: Si vous me voulez tancer de temerité trop effrontée,tancez plus iuſtement l'excellence de vos qualitez, qui vous rendent aimable à ceux meſme qui ne vous ont cogneu que de nom, & qui ne ſçauent qui vous eſtes que par réputation : ouy vos qualitez, la gloire deſquelles ne ſe terminera iamais auec voſtre vie, ains durera & volera de ſiecle en ſiecle.

C'eſt l'admiration, Chriſante, de vos vertus, qui me porte à quiter la reſolution que i'auois faicte de ſeruir quelque temps en Chaſteté à la Deeſſe Minerue:la Lune affecte le Soleil, recherche ſa lumiere, & l'ayant obtenuë en ſon plein produit & nous enuoye ſes meilleures & plus benignes influences: Tout eſt en proſperité en la nature, tout y fait profit: le iour en eſt plus gratieux, la nuict plus plaiſante & allaigre: le miel s'y amplifie, les poiſſons y accroiſſent: où quand ces deux luminaires s'eclypſent, ce Phœbus & ceſte Phebe defaillent, le Ciel eſt en dueil,la terre ſombre, & pluſieurs ſiniſtres & funeſtes accidens arriuent en l'vniuerſel des Elemens : ainſi que la matiere deſire la forme, & que la forme ne ſubſiſte qu'en la matiere, de meſmes ie veus croire que l'entier & vnique bien & contentement des humains doit eſtre cenſé quand les filles ſont iointes par vn doux & legitime Hymenée à vn homme de qualité ſortable: & pareillement le ſeul bien des hommes conſiſter en l'ac-

queſt d'vne vertueuſe femme, ouy femme qui luy ſoit vne indiuiſible conſorte, propre à le releuer de ſes cheutes, bien faicte pour addoucir les amertumes de fortune, prudente à donner remede à la violence de ſes paſſions : dont ie croy que bien à propos ce Legiſlateur du peuple circoncis dit, qu'au commencement du monde les dieux formerent la femme de la coſte du premier homme, la firent ſemblable à luy, pour luy eſtre en aide, d'autant qu'il n'eſtoit bon que l'homme fuſt ſeul : d'où s'enſuit que tous les humains s'ils ne ſont du tout deſnaturez, doiuent auoir ceſte volonté, & ceſte inclination, que la nature fournit de ſoy-meſme, de perpetuer leur eſtre & leur nom par la generation & education des enfans, & la tranſmettre à la poſterité.

Chriſante, n'eſt-il pas vray, que s'il eſt permis de tirer quelque preuue à mon dire, des eſcrits que vous tenez & reputez diuins, auec les Chreſtiens, leſquels i'ay voulu particulierement lire & conſiderer : Mais ouy, n'eſt-il pas vray, que le plus ſage de tous les Rois qui furent onques, conſeille à l'homme bien ſenſé de prendre auec la femme qu'il aimera, ſes contentemens tous les iours de la vie de ſon inſtabilité, leſquels luy ſont donnez ſous le ſoleil en tout le temps de ſa vanité : car ceſte eſt la part de ſa vie, de ſon labeur, & qu'il ſe reſiouïſſe auec la femme de ſa ieuneſſe ? N'eſt-il pas vray qu'il enſeigne, que la femme diligente eſt vne couronne à ſon mary? que c'eſt elle qui edifie la maiſon ? Et vn autre des Docteurs Iuifs, & Chreſtiens prononce, que le mary de la bonne femme eſt bien-heureux:car

Eccl. c. 9.

Prou. 5.

Eccl. 16.

le nombre de leurs ans est double. Ie ne veus sur ce sujet m'estendre dauantage : ie me contente de vous auoir fait voir par la doctrine que mesmes vous estimez toute diuine, qu'on ne sçauroit se porter à vne perpetuelle continence, qu'on ne peche contre la disposition & l'ordre de la nature, contre nostre propre sentiment, & contre l'ordonnance de la prouidence des dieux. Ce sont les considerations, Chrisante, que ie vous supplie faire sur le sujet des desseins de vostre pere, qui sont; que vous luy donniez des petits fils & neueux : quittiez quand & quand ceste phanatique opinion des Chrestiens, indigne du rang que vous tenez, qui vous estrange de l'amour de l'Empereur, & de tout le Senat : pour mon regard receuant l'honneur des volontez d'iceluy tant venerable Polemius vostre pere, ie vous fais maintenant offre de ma personne pour estre vostre femme & fidelle compaigne, vous protestant neãtmoins que mon ame est genereuse iusques là, que si ie sçauois quelque autre de meilleure qualité & merite, & plus conuenable à mon humeur, que ie l'irois rechercher iusques aux fins dernieres de la terre. Tout ce discours fut prononcé par la Damoiselle Daria, auec vne emphase admirable, auec vne grace efficacement attrayante, auec vne douceur de voix & des yeux nompareille, l'honnesteté & l'amour meslant les roses & les lys sur son front, sur ses iouës, & sur tout son visage.

Daria ayant ainsi parlé se tenant en silence, ce fut à Chrisante de respondre : mais voyant qu'il auoit à combatre, non seulement les raisons de

Daria, mais encor sa beauté si pressante & si puissante, qu'elle auoit presque acquis vne entiere victoire sur ses sens, & captiué son entendement & volonté, les obiects de la veuë estans beaucoup plus mouuants que ceux de l'ouye, se recognoissant fort agité, il esleue son esprit au Ciel: sçachant que nous ne pouuons rien de nous, ains que toute nostre suffisance vient de Dieu. Assisté qu'il est de sa faueur, asseurant ses forces incertaines, il repart comme s'ensuit à Daria.

Repartie de Chrisante.

Il est vray, & ainsi ie le confesse, ô belle & braue Daria, qu'en la naïfueté & franchise de vos actions, en la force & energie de vos discours ie demeure tellement obligé à la grandeur de vos merites, asseruy à l'excellence de vos perfections, que si n'estoit l'estroite obligation qui me presse à vous tesmoigner l'honneur que ie vous veus rendre, i'estimerois plus conuenable de me taire que de parler, de peur que ne vous rendant vn digne remerciement par mon dire, ie manque par trop à mon deuoir: C'est maintenant que ie fais preuue que la beauté & la bonté sont tres-bien exprimées par vne mesme diction en la langue Grecque, & le doiuent estre mieux en vous. Ie cognois que le Ciel & la nature ont concerté ensemble pour vous rendre, & quant aux naturelles, & quant à l'institution des mœurs, vn tout absolu & parfait en ses parties & plus eminentes qualitez: que sur tous vos dieux Mercure & Venus joignant la grace auec les paroles vous ont desparty les effects de leurs diuinitez; que vous pouuez estre celle-là qui peut bien-heurer son mary

mary dans les malheurs & encombriers de fortune,& ordinaires desastres esquels tous les mortels sont assubiectis ; qui pourrez estre vne couronne de gloire à celuy qui aura ce bien & ce bon-heur de vous auoir à femme ; qui pouuez doubler & combler de biens & felicitez l'homme qui aura l'honneur de vous ioindre : neantmoins ie vous prie d'entendre ce que vous n'ignorez pas, qui est que la plus digne & heureuse action de nostre vie est posée en la contemplation des choses diuines & celestes,partant que le Philosophe n'a rien mal enseigné , quand il dit necessairement la felicité estre située en la meilleure partie de l'homme , soit l'entendement , ou quelque autre , laquelle par la loy de nature doit commander , regir & contenir en soy la cognoissance des choses honnestes & diuines,la contemplation est assortie de la sapience, qui n'est autre que le sçauoir des choses diuines & humaines,au delà de laquelle rien de plus desirable , rien de plus excellant : Et c'est aussi que ceux qui ont estably leurs estudes en la contemplation des choses , ont esté estimez & nommez Sages & heureux, comme dit nostre excellant Orateur.Et certainement c'est approcher les diuines intelligences , qui sont formes & substances independentes de la matiere , de produire en nous des œuures qui n'ayent aucune subordination, & qui ne dependent d'icelle : & de mesme que leur souuerain bien gist & consiste en la contemplation, pareillement nous croyons nostre felicité deuoir estre logée en la mesme consideration des choses diuines , & à cest effect nous esloigner de tout

Aristote liu.7. des Ethiques c.7.

Ciceron aux offices.

Ciceron Tuscula. 5.

suiect & occasion qui nous pourroit retirer d'icelle. Nenny, vous n'ignorez pas, Daria, comme estant tres-bien instruite en l'vniuerselle Philosophie, dequoy vos discours donnent ample tesmoignage, que c'est la Lune, que plus proche & conioincte qu'elle est & au dessous du Soleil, s'eclypse, & nous voyons moins de Lune: pareillement de tant que l'homme est plus esloigné de la femme, moins est-il subiect aux eclypses de toute splendeur de vertu: voire la fille saincte & religieuse, plus elle est esloignée d'vn mary, plus ie la veus croire lumineuse, & pleine de merites & bonnes œuures: de sorte qu'il semble que ce sage Caton ne disoit pas mal à propos, que si le monde pouuoit estre sans femme, nostre vie ne seroit sans les dieux: c'est à dire, que nostre vie seroit comme celle des dieux. Et vn autre de nos sages Romains a recogneu & respondu, qu'il ne pouuoit vacquer à l'estude de Philosophie, & à l'entretenement d'vne femme. Ie laisse à vous produire plusieurs sentences des sages du monde: Ie vous veus dire seulement, Daria, que nostre loy & Religion Chrestienne, de laquelle vous auez voulu produire quelque tesmoignage, nous enseigne, que pour atteindre à la perfection d'vne saincte vie digne du Ciel, il conuient professer vne perpetuelle continence, retirer nostre ame des functions animales, & la porter aux spirituelles. Ie ne veus vous alleguer les lieux & les textes, il les faut voir particulierement dans les sainctes Escritures, en recognoistre l'authorité, & receuoir l'instruction, ce qui merite vne particuliere conference, au moyen de

Eras. liu. 8. des Apophthegmes.

S. Ieros. contre Iouin. li. 1. ch. 28.

laquelle

laquelle ie vous rendray raison de l'excellence de la Religion des Chrestiens, & de la verité & dignité d'icelle.

Daria demeura contente de ceste responce, comme encor Polemius pere de Chrisante, esperant que par la continuelle frequentation & familiere conuersation de Daria auec Chrisante, il y auroit moyen de le diuertir de ses opinions, eu esgard à l'elegance des discours, à la puissance des raisons, au doux-rigoureux empire de sa beauté, laquelle bien contemplée estoit plus que suffisante de domter les esprits de fer plus rebelles, & les cœurs plus sauuages: d'ailleurs que Daria estoit tellement versée & exercée és disputes des escholes, que les plus diserts Orateurs, & les plus subtils Dialecticiens craignoient d'en auoir auec elle. Mais quoy? Il en arriua tout autrement qu'on en esperoit, d'autant que par le moyen d'vn long entretien entre ces deux contendants, Chrisante l'vn d'iceux assisté & inspiré de Dieu, presse de si puissantes, & viues raisons la docte Daria, que le sainct Esprit y operant, il luy fait voir l'horreur de son idolatrie, l'honnesteté, sainctété, & verité de la Religion Chrestienne: la vanité de toutes les sciences humaines en comparaison de la celeste & diuine, singulierement l'excellente recompense qui est promise à ceux qui pour seruir Dieu viuront en pureté & Virginité, de sorte que Daria adherant aux persuations de Chrisante promet de se faire baptiser, prealablement bien instruite en la croyance Chrestienne: accordent entre eux, qu'ils feront voir & croire à tout le monde qu'ils sont

Daria conuertie au Christianisme.

mariez ensemble, & neantmoins que l'vn & l'autre gardera sa Virginité, & s'abstiendra de toute conionction charnelle.

Le bon homme Polemius croyant le mariage arresté & la reduction de Chrisante à l'idolatrie, faicte au moyen de Daria, met en toute liberté Chrisante: quoy faict, Daria se fait baptiser, deuëment catechisée, & ainsi viuent ensemble comme mary & femme en apparence, quelque temps, neantmoins en toute honesteté. Or Dieu qui les auoit faits en vaisseaux d'électiõ pour porter son nom vers les Princes de la terre, & en presence des peuples & nations du monde, ne veut que ces deux grands flambeaux allumez si clairement de la foy, bruslants d'vne si ardante Charité pour le vray seruice de Dieu, demeurent cachez sous le muy; le sainct Esprit les pousse dans le desert de l'infidelité pour y combattre les tentations de Sathan & en rapporter des glorieuses victoires. Considerant donc Chrisante & Daria, qu'il conuenoit employer les talens que Dieu leur auoit mis entre les mains à negotier, ils conseillent, enseignent & prechent à tous ceux ausquels ils ont accés ou cognoissance, la conuersion à la Religion Chrestienne, mesmement aux ieunes gens de garder leur pudicité. Chrisante le persuade aux hommes, Daria le fait entendre aux filles & femmes: & proffitent si auant qu'ils seroit difficile de nombrer les personnes de tout aage, & tout sexe, qui à trouppes quittoient l'idolatrie, & se faisoient baptiser à leur instigation.

Chrisante & Daria conuertissent plusieurs au Christianisme, & persuadent la pudicité.

Ia les merites de Chrisante & Daria estoient accom

accomplis enuers Dieu, & ne reſtoit que de clore leur vie par le Martyre, & par vne honorable mort; de ſorte que ces inuincibles & genereux guerriers de IESVS-CHRIST ſont accuſez du crime de Chriſtianiſme,& partant puniſſables de diuers tourmens,& en fin de mort: ils ſont prins & preſentez au Tribun Claude, pour faire leur procés: il afflige Chriſante de diuers tourments, mais en fin voyant que Dieu ſe monſtroit combatre & deffendre la cauſe de Chriſante auec des merueilles qui ne pouuoient proceder que du Ciel, vaincu de l'euidente verité de la Religion Chreſtienne & de la protection diuine d'icelle, touché d'enhaut ſe iette aux pieds de Chriſante, luy demande pardon,le prie d'interceder pour luy enuers la Majeſté diuine, ſe fait baptiſer auec ſa femme, ſes enfans & toute ſa famille,& ſeptante de ſes ſoldats & bourreaux. Ce qu'eſtant venu aux oreilles de l'Empereur Numerian, il commande qu'on faſſe mourir le Tribun Claude, & tous les autres nouuellement faits Chreſtiens: quelques vns furent ſubmergez dans le Tybre, les autres decapitez: & par meſme moyen on reprend la pourſuite & continue-on l'execution des tourments contre Chriſante, qui fut ietté en vne priſon terrible, puante & affreuſe: Daria eſt menée au lieu public des femmes proſtituees, mais elle n'y eſt pluſtoſt entrée,que Dieu enuoye vn lion de l'amphitheatre, qui ayant rompu ſes liens vint ſe coucher aux pieds de Daria pour luy ſeruir de garde contre tous ceux qui entreprendroient de la violer, & l'ayant voulu entreprendre vn ieune homme grandement deſbauché, le

Sont accuſez deuant le Tribun.

Le Tribun conuerty, & toute ſa famille.

Qui ſont martyriſez.

Daria expoſée au lieu public des proſtituees.

Est gardée par vn Lion. lion l'ayant mis sous ses pattes le retient, regarde la saincte pour voir ce qu'elle luy commanderoit de faire : la Vierge remonstre sa faute à ce ieune homme, & fait tant qu'il se conuertit à la Foy : & ainsi elle commande au lion de le laisser. En fin apres plusieurs autres tourmens appliquez & soufferts par Chrisante & Daria auec plusieurs miracles auenus, ensemble la conuersion de plusieurs personnes, Chrisante & Daria sont menez hors la ville de Rome, où iettez dans vne fosse tous vifs, on les couurit & accabla de terre & de pierres, & ainsi finissent leur vie ces deux tant celebres & valeureux personnages, portant le lys de Virginité d'vne main, de l'autre la palme de martyre, & entrent triomphans dans le Ciel, y receus auec ioye & applaudissement de toute la cour Celeste.

Chrisante & Daria enterrez tous vifs.

DISCOVRS

DISCOVRS TROISIESME DE LA VIRGINITE', AVQVEL SONT DECLAREES LES causes pour lesquelles la Chasteté est à souhaiter, singulierement la Virginité, & des biens qui l'accompagnent, & des maux qui arriuent à son contraire.

SECTION I.

Difference de la Loy de Nature, Masaïque, & Euangelique, en ce qui concerne la Chasteté.

TEMPS *d'embrasser, & temps d'estre esloigné des embrassements,* dit l'Ecclesiaste. Cap. 3. v. 5.

Chasque chose a son tẽps.

Les années sont composées de diuerses saisons: à diuers temps conuiennent diuerses operations & dissemblables labeurs: autre & diuerse est la saueur que les enfans prennent aux viandes, & autre celle que les personnes arriuées en aage de maturité. C'est à ce propos que l'Apostre dit; *Lors que i'estois petit, ie parlois comme petit, ie iugeois comme enfant, ie pensois comme enfant: mais quand ie suis deuenu homme faict, ce qui estoit d'enfance s'en est allé.* 1. Cor. 13.

Les premieres

Or quant aux premieres generations du monde,

generations du mõde ont ignoré la Virginité.

Gen. 1. & 8.

Exo. 23.

1. Cor. 7.

de, voire mesme des enfans de Dieu, elles ont ignoré & la Virginité perpetuelle, & le merite d'icelle. Aussi au premier & au second aages, Dieu a ordonné la multiplication de l'humain lignage pour peupler & remplir la terre. Quant au troisiesme, quatriesme & cinquiesme aage on craignoit ceste menace, qui importoit maledictions à la sterile qui n'entretenoit, & ne donnoit semence en Israël; c'est à dire, qui ne multiplioit le peuple de Dieu: bref on se marioit, & on estoit marié; & estoit chose reprochable & ignominieuse au frere, s'il ne donnoit des enfans à la vefue de son frere: aussi estoit en ces premiers aages permise la polygamie, ou pluralité de femmes: & n'y auoit au temps de la loy Mosaïque que quelques Nazareens qui viuoient certain temps & iusques leur vœu estoit accomply, en Chasteté, & quelques Prophetes, comme nous auons dit ailleurs, qui ont gardé leur perpetuelle continence.

Mais le temps de l'Euangile arriué, il a esté dit aux enfans de Dieu, & l'vniuers a ouy comme publié aux quatre coins du monde, que le temps estoit racourcy: au reste, que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant point, qu'ils adherent & se ioignent au Seigneur, & qu'ils soient faits de mesme en conformité d'esprit auec luy. Et pourquoy cela? Parce, dit l'Apostre, que celuy qui est sans femme, pense à ce qui est de Dieu, & comme il plaira à Dieu; & pourra posseder les autres biens, que l'Apostre déclare assez prolixement en l'instruction qu'il donne aux Corinthiens sur ce sujet: d'où se peut colliger, quel est

eſt le bonheur de la Vierge, au moyen duquel quittant le nom de ſon ſexe, elle eſt appellée *Vierge*, non pas femme : ouy Vierge, à raiſon de la qualité de ſa force & vertu, non pas femme à raiſon de ſa delicateſſe & molleſſe, à ce faire & pretendre elle eſt animée par l'exemple de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST, qui accompliſſant la loy, & la reduiſant à ſa perfection par ſon exemple, a enſeigné la Virginité, comme de meſme la tres-ſacrée Vierge ſa Mere, qui premiere l'a par vœu profeſſée; Sainct Iean Baptiſte le plus grand entre tous les nais de femmes : par apres l'ont cultiuée quelques vns des Apoſtres & en effect gardée, & tous enſemble preſché & teſmoigné qu'elle deuoit eſtre entretenuë & conſeruée par ceux qui en ont voulu faire le vœu, comme de vertu excellente, & meritoire : & que le temps ſelon noſtre Eccleſiaſte eſt venu, auquel on ſe doit retirer loin des embraſſements.

La Vierge quitte le nom de ſon ſexe, & comment.

Ieſus-Chriſt a obſerué la Virginité.

Sa Mere auſſi qui l'a premiere voüée.

S. Iean Baptiſte.

SECTION II.

Cauſes qui induiſent à vouër Chaſteté; ſçauoir pour vaquer au ſeruice de Dieu, au bien du prochain & de ſoy-meſme.

EN ce qui regarde les cauſes & conſiderations qui peuuent induire les ſainctes ames à ſe porter à la Chaſteté, & embraſſer la Virginité, on en treuuera pluſieurs : deux d'icelles ſont expliquées par l'Apoſtre, leſquelles nous auons cy-deſſus aucunement touchées. La premiere d'icelles regarde Dieu & ſon ſeruice, c'eſt à dire, à fin qu'on

Deux principales cauſes de garder la Virginité.

qu'on luy serue auec plus de liberté, de franchise,& en vnion d'esprit; si qu'ayant nostre esprit forclos & bien loin de soy, esloigné de toutes conuoitises & soucis, il soit plus present à soy-mesme & dauantage recolligé.

La cause seconde regarde le prochain: car c'est auec beaucoup plus de liberté que les personnes chastes & continentes vacquent aux offices de Charité enuers le prochain, s'estant deschargées des fardeaux des soucieux pensements qu'apporte quant & soy la vie coniugale: de là vient que l'Apostre crie,& redouble son cry, *Ie veux que tous hommes soient comme moy*. Et dit encor: *Ie dis aux non mariez, & aux veufues, ce leur est bon si elles demeurent ainsi que moy*. Comme cela donc est conseillée la Virginité, à fin que par icelle celuy qui en est amateur, soit sainct de corps,& d'esprit, & qu'au demeurant ayant laissé l'amour charnel de ses pere, mere, enfans, & autres choses mondaines, il soit fait digne disciple de IESVS-CHRIST. *Luc. 12.*

SECTION III.

Ces causes preuuées par l'authorité de l'Escriture & interpretation des Docteurs.

MAis ce n'est assez d'auoir ainsi legerement touché les causes & considerations que dessus; Il conuient nous eslargir vn peu dauantage, & traicter vn peu plus copieusement & dignement icelles par l'authorité des Escritures sainctes, y iointes les doctes interpretations des plus

plus nobles Docteurs de l'Eglise Chrestienne. Premierement donc il est enseigné en quelle estime on doit tenir la Chasteté, & de quel esprit sainct de conseil elle est recommandée, quand Dieu dit à Abraham, *Donne audience à ta femme Sarra en toutes les choses qu'elle te dira.* Le mary, dit S. Ierosme, est assubiecti à celle qui luy est subiecte, & ce d'autãt que les offices des mois sanglans ayant cessé en Sarra, elle n'estoit plus femme, & ainsi aucunement faicte exemple de la malediction diuine: lors Abraham & sa femme commencent à s'addonner à l'oraison; car tandis qu'on rend le deuoir du mariage, on ne sçauroit vacquer aux instantes Oraisons, & diligentes prieres. Non, dit S. Ierosme, que nous nions qu'on ne trouue des mariez, & des vefues qui soient saincts, mais à telle condition qu'elles ne seruent plus en qualité de femmes, & qu'en la necessité du mariage ils imitent la Chasteté des Vierges. Et c'est ce que l'Apostre ou IESVS-CHRIST parlant par l'organe d'iceluy, proteste, disant: *La non mariée pense és choses de Dieu:* non que l'Apostre impose necessité quelconque, ou qu'il vueille enlacer aucun, mais il conseille ce qui est honneste, n'ayant point d'expres commandement, pour ce sujet, parce que c'est vne action au dessus & aucunement contre la nature, comme si autrement l'Apostre disoit, interprete sainct Ierosme, ie veus que vous soyez ce que les Anges sont: dont la Vierge a dauantage de merite lors qu'elle mesprise & ne veut faire ce que faisant elle ne pecheroit pas: neantmoins l'Apostre en suite conclud à plus grand bien, conseille

Gene. 21.
Gen. 18.
S. Ierosme liu. cõtre Heluid.
Gen. 3.

la

la Chasteté aux filles & aux ieunes hommes non encores liez en mariage, comme ayant obtenu misericorde du Seigneur pour estre fideles: voila pourquoy il dit; *I'estime cela estre bon, à cause de la necessité presente, parce qu'il est bon à l'homme d'ainsi estre:* quelle est ceste necessité? Malheur aux femmes grosses & nourrices en ce iour là : pour ce la forest vient à croistre, à fin qu'elle soit taillée & couppée : pour ce est-il qu'on seme le champ, à fin de le moissonner. Ia la coignée est approchée de l'arbre, laquelle par la Chasteté Euangelique tranche & coupe le bois de la loy, & la forest des Nopces. C'a esté chose premierement necessaire de planter & faire croistre les arbres, pour les pouuoir par apres couper & essarter : ja l'vniuers est remply : la terre n'est tantost capable de nous pouuoir comprendre : tous les iours les guerres nous coupent, & les maladies nous emportent,& encor nous pensons de remplir le monde. Tout ce que dessus est prins & presque emprunté de S. Ierosme en vn traicté qu'il a faict contre l'heretique Heluidius.

Li. 1. c. 9. contre Iouinian.

Les Nopces remplissent la terre, & la Virginité le Paradis.

Ep. 11. à Heraclie c. 4.

Pareillement le mesme sainct Docteur declame contre l'heretique Iouinian: il faut, dit-il, considerer la force & l'energie de ces mots; *Croissez & multipliez & remplissez la terre.* Les Nopces, dit ce sainct Docteur, remplissent la terre, & la Virginité remplit le Paradis. Qu'importe, dit il ailleurs, que les Patriarches ayent eu plusieurs femmes? Qu'auons nous affaire de cela, veu que selon la lettre mortifiante Osee le Prophete se joint à vne femme, non simplement paillarde, mais encor adultere? Que si deuant le deluge &

apres

apres ceſte ſentence a eſté en ſa vigueur, ſçauoir; *Croiſſez, multipliez & rempliſſez la terre*, Que nous en doit-il ſoucier? Ouy nous deuers leſquels les fins des ſiecles ſont deuenus: le temps eſt court: la coignée eſt miſe à la racine de l'arbre.

1. Co. 10.

Mat. 3.

D'abondant ce n'eſt pas ſeulement en conſideration des biens, immunitez, & merites (que la Chaſteté donne à ceux qui l'ont en partage) que l'Apoſtre exhorte à l'acquiſition d'icelle, mais encor pour euiter les maux qui arriuent en ſon abſence. Ce ne ſont les eſperances des plus hauts & releuez degrez de gloire, qui portent les genereuſes ames à la recherche d'vne telle vertu; c'eſt auſſi le dégouſt & l'auerſion de tãt de tribulatiõs de la chair, que ſouffrent ceux qui ne l'ont, ſans toutesfois aucune recompenſe ny merite, qui induiſent les infirmes. Et certes l'Apoſtre amenant ceſte derniere & ſeconde cõſideration, donne vne aſſez debile & infirme raiſon aux infirmes & debiles: car il pouuoit exhorter à la queſte d'vne ſi excellante vertu par des raiſons beaucoup plus excellantes & plus dignes: neantmoins il s'eſt voulu accommoder aux perſonnes moins ſpirituelles, deſquelles ſera parlé en vn diſcours particulier.

De là vient que, comme rapporte S. Ieroſme, pluſieurs femmes ayant entendu les biens & prerogatiues de la Chaſteté, eſtant encor leurs maris en vie, oyans le dire de l'Apoſtre, qui dit; *que toutes choſes luy ſont permiſes, mais toutes choſes ne luy ſont expedientes*; dont elles viennent à ſe chaſtrer pour obtenir le Royaume des Cieux; ou dés la ſeconde Natiuité apres la reception du ſacrement

Ep. 11. à Herachie

1. Cor. 6.

de Baptesme;ou apres les Nopces d'vn mutuel cõsentement par l'ardeur de la foy : Pourquoy donc la veufue qui par vn iuste, ores que secret iugement de Dieu, est destituée de mary, ne dira & redira, le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a osté, & ainsi prendra & retiendra l'occasion de la liberté presentée ?

Ainsi donc conuient s'abstenir du mariage pour plus librement & honnestement seruir à Dieu, & plus diligemment mediter en sa loy : à raison dequoy le Prophete Ieremie est prohibé de se marier, la captiuité de son peuple & de Ierusalẽ s'approchant. Ezechiel estant en Babylone dit, *Ma femme est morte, & voicy que ma bouche est ouuerte.* Ny celuy qui estoit à marier, ny celuy qui estoit marié ne peuuent librement prophetiser en l'estat coniugal. Iadis c'estoit chose glorieuse d'ouïr ce verset du Psalme, *tes fils seront comme nouuelles plantes à l'entour de ta table :* Maintenant l'Apostre dit des personnes continentes ; *qui adhere à Dieu est fait de mesme esprit auec luy.* Il est dit au Psalme ; *Mon ame s'est ioincte apres vous: vostre droicte m'a receu.* Alors la punition estoit ordonnee, & faicte d'œil pour œil, de dent pour dent : maintenant nous prestons la iouë à celuy qui frappe:Dieu seme pour moissonner, il plante pour coupper.

Ierem.6.

Ezechiel 24.

SEC

SECTION IV.

En laquelle eſt diſcouru comme la Chaſteté eſt neceſſaire pour rendre les ſeruices agreables à Dieu ; le tout preuué par authoritez & exemples ſacrez & profanes.

VOire ſelon les enſeignemẽts du meſme Docteur aux commentaires ſur le Pſalm.133.il faut obſeruer & prendre garde que le culte & les ſeruices faicts à Dieu par les Moynes & Nonnains, luy ſont grandement agreables, d'autant, dit-il, qu'iceux ſont comme les ſeruiteurs d'vn grand Seigneur,ſes Gentils-hommes & plus Nobles Chambellans, de ſi haute & releuee dignité, qu'ils le voyent touſiours, & ſont ordinairement en ſa preſence : Mais les perſonnes ſeculieres & mondaines ſont vrayement de la famille, mais elles n'ont toutesfois leur demeure dans le palais Royal, ains dehors & aux champs, parquoy ceux cy neceſſairement doiuent s'adreſſer à ceux là, s'ils ont beſoin de quelque choſe, à fin qu'ils intercedent & prient pour eux leur commun Maiſtre & Seigneur.

Dignité des Moynes au deſſus des perſonnes ſeculieres.

Continuons en la doctrine du treſ-ſainct & ſçauant pere,& ſur ce ſuject conſiderons ce qu'il dit ailleurs, qui eſt apres auoir monſtré par le dire de ſainct Paul la Virginité deuoir eſtre preferée au Mariage, d'autant qu'icelle eſt conſeillée, non commandée, pour eſtre la plus excellente des vertus, apres auoir faict voir que les

Liure 1. contre Iouin.c.19.

La Virginité cõſeillée,nõ commandée & pourquoi.

Apostres auoient seulement à la tendre, ieune & nouuelle Eglise commandé l'abstinence du sang de la beste suffoquée, & fornication, ne luy auoir ordonné aucuns ieusnes, moins presenté la continence coniugale: ayant ainsi, dis-je, sainct Ierosme expliqué son discours, en fin il enseigne que l'Apostre, entre les autres vertus recommande la Chasteté; de sorte qu'il veut que l'Euesque ait esté mary d'vne femme seulement, non bigame, que s'il en a vne, ne pouuoir, & ne deuoir practiquer les actions maritales, autrement il sera criminel d'adultere: de là on peut inferer, que l'homme laique & seculier ne peut bien & vtilement vacquer à la priere, s'il ne s'abstient des œuures du mariage: & quant au Prestre, auquel d'office necessairemét appartient d'offrir le sacrifice pour le peuple, & tousiours prier, il s'ensuit que tousiours il se doit interdire le Mariage.

Office & deuoir du Prestre.

La gloss. sur le 1. cha. de S. Luc expliquant ces paroles, les iours de son office sont acomplis.

Qu'il soit ainsi, du temps de l'ancienne loy les Sacrificateurs qui immoloient les hosties, & offroiét les holocaustes des bœufs, agneaux, & autres animaux, ne se tenoient aucunement dans leurs maisons, & familles: Et auant qu'entrer en l'exercice de leurs charges, ils s'en absentoient & purifioient l'espace de quelques iours, separez de leurs femmes: ils ne beuuoient ny vin, ny ceruoise, d'autant qu'ils prouoquent à luxure. Coustumierement donc les Apostres ont esté, ou Vierges, ou apres leurs Mariages continens: & quant aux Euesques, Prestres & Diacres ils sont esleus ou Vierges ou veufs, ou bien apres le mariage perpetuellement pudiques: iusques à tant sainct Ierosme, auquel se conforme la glose, qui dit, que les

Les Sacrificateurs s'abstenoiét de leurs femmes deuãt la function de leurs charges.

les Prestres Leuitiques s'abstenoient de leurs femmes és iours de leurs tours & Offices, n'entroient aucunement en leurs maisons, & qu'en nos Prestres & Sacrificateurs on ne cherche la succession charnelle, ouy la perfection spirituelle pour estre ordinaires à l'Autel, dont la perpetuelle continence leur est deuëment commandée.

Leui. 10.

Certes les lettres diuines & humaines attestent fort clairement, que la Chasteté est comme necessaire, à ce que le culte & seruice de Dieu soit fait & entretenu auec gré & grace, & dignement offert & presenté à sa Majesté diuine. Et quoy que cy-dessus nous l'ayons en partie preuué, neantmoins il nous semble bon d'en poursuiure encor le discours : C'est donc ainsi, au tesmoignage des Autheurs tres graues, que Moyse apres auoir obtenu le don de Prophetie, s'est retiré de sa femme : Sainct Ierosme auec Epiphane en suitte des traditions Hebraïques l'enseignent : ouy sainct Ierosme, quand il dit, c'est ce Moyse, qui ayant veu la vision au buisson, & en iceluy l'Ange, ou bien Dieu mesme parlant, n'a osé ny voulu l'approcher qu'au prealable il n'eust osté & reiecté les liens du Mariage, en desliant la courroye de ses souliers. On ne se doit esmerueiller de ce grand Prophete & amy de Dieu, son Legislateur, pour ce regard, veu que tout le peuple venant à s'approcher de la montagne de Sina pour ouïr les ordonnances diuines, fut commandé de se sanctifier trois iours auparauant, & s'abstenir des embrassemens de leurs femmes. Et Dauid n'a eu licence de manger les pains de proposition, qu'il n'aye confessé que tant luy que ses compagnons

La Chasteté cōme necessaire, & pourquoy.

Epiphan. heres. 78. Genebr. en la chr. p. 71.

S. Ierosme liu. 1. cōtre Ioui. c. 10.

Moyse s'est délié du lien du mariage, desliant ses souliers.

n'auoient touché leurs femmes il y auoit trois iours : dont beaucoup moins sera permis de manger le pain des Anges, le sacré corps de IESVS-CHRIST à ceux qui sortent & se leuent des licts de leurs femmes. Tout cecy de S. Ierosme.

S. Chrys. hom. 17. sur S. Mat.

Les autres signalez Docteurs de l'Eglise Chrestienne & Catholique confirment la mesme doctrine, principalement sainct Iean Chrysostome, quand il dit, qu'il n'y a celuy qui n'aye ce ressentiment de nature, c'est à sçauoir que le iour qu'il aura vaqué aux œuures matrimoniales, ores que legitimement & sans aucun crime, il n'osera toutesfois se porter à la priere & Oraison. Sainct Augustin dit, que le Chrestien a par fois licence de cognoistre sa femme, quelques fois non, à sçauoir quand il faut vaquer à l'oraison pour plus facilement impetrer de Dieu ce qu'on demande, suiuant le dire de sainct Paul. De plus asseure le mesme S. Augustin, que bien souuent il arriue que les enfans naissent lepreux ou epileptiques, ou deuiennēt demoniacles, & debiles: & ce d'autant qu'ils ont esté conçeus lors que leurs meres auoient leurs defluxions menstruales, ou les iours des Dimanches, & autres solemnitez: ce qu'enseigne pareillement S. Thomas d'Aquin, ceste grande lumiere de l'Eglise.

Aux questions de l'anciē Testamēt c. 127.

S. Aug. ser. 244. du temps intitulé Du bien coniugal.

Les enfās pourquoy lepreux, epileptiques, &c.

Sur le 4. des sent. dist. 32. ar. 2.

A ceste mesme religieuse honnesteté a regardé le Poëte, quand il a dit:

Loin loin fort esloignés ie vous veus & ordonne
Retirez des Autels vous à qui Venus donne
La precedente nuict son trop sale plaisir,
Le Chaste plait aux dieux, il vous conuient venir
Vestus de robe pure & prendre des mains pures
Les eaux de la fontaine.

Tibul. li. 2. ep. 2.

SEC

SECTION V.

La Chaſteté ſe preuue neceſſaire par les voluptez contraires.

OR que ce ſoit aſſez d'auoir monſtré que la Chaſteté n'eſt pas ſeulement requiſe aux Preſtres & Miniſtres de Dieu, à raiſon de la pureté de ſon ſeruice, ouy celle Chaſteté qui regarde meſme l'abſtinence du licite Mariage pour eſtre principalemēt dits & nommez gent ſaincte, Religion immaculée; mais encor il conuiēt preuuer qu'vne vie pudique leur eſt neceſſaire, à fin qu'ils puiſſent plus librement, & tranquillement mediter en la loy de Dieu, & vaquer à leurs offices : car ce ſont leurs levres qui gardent la ſcience, & doit-on demander la loy de leur bouche, parce qu'ils ſont, ou doiuent eſtre Anges du Seigneur des armées, c'eſt leur charge d'eſtre attentifs à la lecture, à l'exhortation & doctrine, y eſtre perſeuerants : & ce faiſant ſe ſauuer & les autres qui les eſcoutent.

Quelle doit eſtre la vie des Preſtres.

Malach. 2.

1. Tim. 4.

Faiſons donc voir comme les voluptez charnelles apportent vn tres-grand empeſchement à la leçon & meditation des Eſcritures ſainctes: car comme l'homme animal & groſſier addonné aux conuoitiſes brutales, ne comprend pas ce qui eſt de l'eſprit de Dieu; les plaiſirs & delices ſenſuels le deſtournent & le diuertiſſent : &, comme dit le ſage Syrach, *La parole ſage déplaira au luxurieux, il la iettera derriere le dos:* dont tres-bien ce grand Orateur & Philoſophe Latin monſtre, que

Eccl. 21.

les hommes qui prennent leur passetemps aux voluptez charnelles, ne peuuent tandis rien agir & penetrer digne de la raison, ny de l'esprit, ne peuuent conceuoir rien de magnifique, rien de haut & releué, rien de diuin, & celeste pour auoir rabaissé leur cogitation en chose tant basse & contemptible.

Ciceron au liu. de la vieillesse & de l'amitié.

Les infideles mesmes ont iugé que la Chasteté estoit tellement requise pour acquerir les sciences & disciplines, voire les Philosophes, que plusieurs d'iceux l'ont gardée à leur possible : entre autres Platon, le plus renommé & plus diuin de tous, (ainsi que tesmoigne S. Augustin:) dont pour la faire garder à ses disciples, il voulut choisir pour son eschole l'Academie, lieu grandement mal sain, solitaire, & retiré du bruit, du luxe, & des plaisirs de la ville, ainsi que rapporte S. Ierosme, contre Iouinian.

Platon a obserué la Chasteté.

Liu. de la vraye Religion, chap. 3.

Platon pourquoy choisit l'Academie pour son eschole.

Les Poëtes ont donné à entendre, que l'estude des sciences & la Philosophie n'auoient point de conuenance auec la cohabitation des femmes: & pour monstrer cela, ils ont dit & feint, que leur Minerue, Deesse des sciences, comme pareillement les neuf Muses estoient Vierges, partant estre appellées Camænes. Ceste consideration faisoit aussi, que les Prestres & Sacrificateurs Egyptiens, ores qu'idolatres, viuoient sans femmes.

Minerue & les Muses Vierges.

S. Ierosme. contre Iouinian.

On donne la raison de ceste continence, quand on dit, qu'il faut necessairement que l'ame pour bien contempler, soit libre, vuide & purgée de toutes passions & affections de la chair. Quel mal apportent icelles affections, le Poëte l'a re-

cogneu,

cogneu, quand il a dit ainſi,

La luxure doux mal qui touſiours ſe portant
A l'arbitre du corps va les ſens hebetant.

La verité, dit ſainct Bernard, ne ſe monſtre point à perſonnes impures, la ſapience ne s'y loge pas. Dieu, dit S. Auguſtin, ne veut que la verité ſoit manifeſtée qu'à ceux qui ont le cœur net: Dieu eſt verité, lequel ſeulement ceux qui ont le cœur pur & net, verront.

Sermon 62. ſur les cantiques.
Li. 1. des ſoliloq. c. 1.

C'eſt la volupté, dit ce grand & eloquent Romain, qui empeſche le conſeil, ennemie de raiſon, qui ſille, qui ferme les yeux de l'ame, & qui n'entre en commerce & ſocieté auec la vertu.

Ciceron en ſon Caton Maieur.

Ceſt amour de beauté, dit S. Ieroſme, qui le plus ſouuent eſt aux perſonnes mariées, fait oublier ce qui eſt de la raiſon, s'approcher d'vne fole manie, eſt vn vice grandement laid & deshonneſte, nullement conuenable à vn eſprit bien fait, qui rend laſches les genereux courages, qui les retire des braues & hautes entrepriſes, & les rauale aux choſes plus viles & abiectes. C'eſt l'amour qui rend les perſonnes faſcheuſes, grondeuſes, temeraires, imperieuſes, ſeruilement flateuſes, inutiles à tous & à elle meſme.

S. Ieroſ. contre Ioui. liu. 1. tiré de Seneque.

Vn celebre Docteur enſeigne non moins eloquemment, que doctement, l'excés du trouble qui ſe voit és eſprits des plus ſages & plus diſcrets mariez en l'excés de l'amour: quoy de plus miſerable (dit-il, parlant du trop ardant amour des mariez) que ces hommes là? Quelle image pourrons nous crayonner, quelle conception pourrons nous receuoir, quelle tempeſte, quel choc, & quel eſtour pourrons nous comparer

Deſcription du furieux amour d'aucũs

auec leurs suspitions & fureurs ? Tout y est remply de soupçon, de sedition, & de trouble : que s'ils sont saisis de ialousie, ils ne sont en meilleur estat que sont les furieux frenetiques alienez de sens & de raison; ou que ceux qui sont tourmentez par les malins esprits, & tout y est plein d'angoisses & fascheries. Ce qu'auisant Salomon prononce ces paroles : *dure comme l'enfer est l'emulation, & ialousie.*

Aux cant. 8.

Quels donc, & combien grands sont les empeschemens qu'apportent les œuures de la chair, ores qu'en vn mariage licite, cela se collige facilement de ce passage de l'Apostre, disant, *qui est sans femme il a soucy des choses qui sont du Seigneur, comme il plaira à Dieu : mais celuy qui est marié, a soucy des choses du monde, comme il plaira à sa femme & est diuisé* : ouy diuisé, pour estre le mariage vn grief destourbier, & puissant empeschement en ce qui regarde & l'Oraison, & l'amour de Dieu. Ceste diuision & alienation a fait dire au marié & inuité au grand festin Euangelique: *I'ay espousé vne femme, partant ne puis venir*, comme s'il disoit, ie dois penser aux choses du monde, pouruoir à mes enfans, à ma famille, pouruoir à mes affaires domestiques, ie n'ay loisir de penser à Dieu. Parquoy l'Apostre ayant exhorté à la Virginité, dit incontinent apres; *Ie vous enseigne cecy à vostre vtilité, non point pour vous enlacer, mais pour vous faire voir ce qui est honneste, & qui nous donne pouuoir sans empeschement de prier le Seigneur.*

1. Cor. 7.

Luc 14.

SEC

SECTION VI.

La Chaſteté neceſſaire à ceux qui veulent euiter les tribulations de la chair, & les ſollicitudes qui deſtournent les eſprits du ſeruice de Dieu.

ET partant ſi vn honneſte, pacifique, & tranquille mariage(ores qu'il ſe trouue rarement) apporte & donne de l'empeſchement au culte & ſeruice de Dieu, par ce qu'il deſtourne l'eſprit,& le porte aux ſollicitudes & labeurs des choſes ſeculieres & mõdaines,que ſera-ce de ces mariages, où l'improbité ſe trouue en l'vn des mariez, ou encor en tous deux? Où ſont ordinairement noiſes, débats, & contentions? où les deſpits, les ialouſies, & mauuais meſnage s'y voyent? Vrayement lors vne des parties, ou bien toutes deux auront dequoy dire, non ie ne puis venir à ce diuin ſoupper, faict & dreſſé par le Pere Celeſte, & auquel IESVS-CHRIST en propre perſonne ſe rend ſeruant, où la Majeſté diuine honore les banquetans de ſa preſence. Certes il eſt à craindre à telles gens, qu'ayant refuſé & deſdaigné de ſe trouuer au grand ſoupper ſpirituel en ce monde, moins voulu ouurir à l'eſprit de Dieu qui heurte à la porte, deſireux d'entrer & de ſoupper auec leurs ames, bien ſouuent empeſchez par tant de negoces mondains, qu'ils ne ſeront honorez en qualité de conuiez au feſtin Celeſte. *Apoc. 3.*

Incommoditez du mariage.

Que s'il eſt permis de pourſuiure plus auant, & declarer les incommoditez temporelles & corporel

porelles des Nopces, qui pourra nier ce qui tous les iours est experimenté de plusieurs, & qu'vn sage du monde a remarqué, sçauoir, que qui espouse vne femme riche, il la souffrira superbe; si laide, il l'aura odieuse; si belle,il en sera ialoux;si pauure, il l'aura onereuse & à charge? Le mesme presque se peut dire par les femmes, pour le regard des hommes. Ce que consideré,qui ne voit de combien de troubles & ennuis les esprits des mariez sont affligez, & agitez: si bien qu'ainsi deprimez, iamais ou bien rarement ne se peuuent esleuer à la consideration des choses diuines & Celestes? Le plus souuent les honnestes & sages Abigails rencontrent des Nabats: & les Dauids, Samsons, Salomons, des Micols, des Daliles,des Egyptienes,Ammonites,Moabites, Sydoniennes: & les Iobs des femmes foles, & les femmes sages des hommes fols.

Ie laisse à part plusieurs autres incommoditez temporelles, & autres dommages qui arriuent aux personnes mariées, comme les seruitudes,ou condition seruile, à laquelle elles sont miserablement asseruies, n'ayant en puissance leur propre corps, liez d'vne si dure & estroicte chaine, que bien souueut les captifs & esclaues n'en endurent point de plus cruelle ny de plus longue.

Aussi est vray que le dire du Comique a esté receu auec approbation vniuerselle, ce qu'il a dit aux Adelphes, Act.5.Scen. 4. Le mesme a dit ailleurs.Qu'en amour il y a tous ces vices, iniures, soupçons, inimitiez, & dit le mesme en l'Eunuque Act.1. Scen. 1.& S.Aug.l. 19.ch.5.de la Cité de Dieu.

Ie

Ie diray neantmoins, que les tribulations de la chair que les mariez endurent, deſquelles parle l'Apoſtre, ſont manifeſtées en la nourriture, education, & auancement des enfans, comme pareillement au ſoin & prouiſion de toute la famille : ouy, tribulations, en cela d'autant plus difficiles & intolerables, qu'elles ne ſont du nombre de celles-là qui operent, acquierẽt, & obtiennent ce poids eternel de gloire, duquel parle S. Paul: car icelles ne meritent rien enuers Dieu, ny ne ſeruent pour leur ſalut, attendu qu'elles ne ſont faictes ny entreprinſes pour l'honneur & gloire de Dieu.

Sollicitudes du mariage.

2. Cor. 4.

Que ſi nous conſiderons les empeſchements qu'apporte quant & ſoy le mariage, en ce qui concerne les œuures ſainctes & ſpirituelles, nous les y verrons tres-grands : & qu'il ſoit vray, la condition coniugale ne ſouffre pas qu'on puiſſe aſpirer, & paruenir à ces perfections Chreſtiennes & Euangeliques ; c'eſt à dire à vne volontaire pauureté & Charité fraternelle, tant recommandée par la Sapience eternelle le Sauueur de nos ames : car en ce qui regarde celle-là, les parents doiuent theſauriſer & amaſſer à leurs enfans, ſuiuant le dire de l'Apoſtre : Pour le ſecond, qui ne voit que la compagnie, & l'amour des femmes & des enfans empeſche la ſainɛteté de vie, la ſocieté & fraternité Religieuſe? Ainſi que par exemple le preuue ſainct Auguſtin : de meſme eſt-il des autres actions de perfection, qui regardent & deriuent des conſeils Euangeliques.

Combien le mariage empeſche les œuures ſainctes.

2. Co. 12.

Aux Cõfeſſ. liu. 6. c. 4.

Et de là on apprend, que l'Apoſtre donne vn treſſainct & tres-ſalutaire conſeil, quand il dit

1. Cor. 7.

aux

aux filles, *qu'il est bon de garder leur Virginité, à raison de la presente necessité, parce que le temps est court,* si que *ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant point : car la figure de ce monde passe* : ouy, le temps est bref, auquel il conuient que le peuple de Dieu soit plustost multiplié par regeneration spirituelle, que par propagation charnelle : la figure de ce monde passe, d'autant qu'il vieillit de iour en iour : par ainsi les mariez soient comme s'ils ne l'estoient, & leurs actions, non aux œuures de la chair, ains au culte & seruice de Dieu: car les mariages sont beaucoup agreables à Dieu, qui apres auoir eu des enfans, ou n'en ayant point, mesprisant d'en auoir, viuent d'vn mutuel consentement, si faire se peut, en continence.

En la gloss. du mesme chap. 7.

Le soin donc & soucy qui causent la distraction en ce qui concerne le seruice de Dieu, est beaucoup moindre enuers les continens, pour estre grandement puissante l'affection des parents à l'endroit des enfans : dont, ainsi que dit S. Gregoire, bien souuent ils se déuoyent du bien de leur propre salut, ores qu'ils soient gens de bien, & desirent de voir le Dieu Tout-puissant, parce qu'ils sont saisis & occupez des charges domestiques, & ainsi necessitez de diuiser leur esprit. Quant aux continens, ils sont retirez des negoces de ce monde, & restraignent le plaisir charnel d'vn licite mariage mesmes : parquoy ils ne sont point enuelopez d'aucun soin de femme, ny d'enfans, ne sont trauaillez d'aucunes fascheuses & difficiles pensées des familles. S'ensuit donc que l'eminence des continens est grandement distante des mariez. Iusques icy S. Gregoire.

L'affectiō des parēs enuers leurs enfans fort puissante.

Hom. 16. sur Ezec.

Les continents combien ont de liberté.

Car

Car l'amour des mariez diuisé, enuers les enfans, & enuers eux mesmes, & enuers leurs alliez, deuient fort moindre, ou du tout nul enuers Dieu, de mesme que l'eau d'vne fontaine despartie en diuers canaux & ruisseaux: que si l'amour de Dieu est reduit & ramassé en vn seul canal, il coule auec plus de rapidité, & de force, & rejaillit bien plus haut en la vie eternelle.

L'amour des mariez quel.

Toutes ces causes, & plusieurs autres qui induisent, & ont induit, & porté, & encor maintenant induisent & portent tant de sainctes & genereuses ames de l'vn & l'autre sexe, à l'obseruance de la Chasteté, ont esté subtilement entenduës, bien receuës, & heureusement executées par nostre saincte Vierge & Princesse Madame saincte Euimie, la vie historique de laquelle, comme grandement edifiante & fructueuse, nous trouuons bon de reciter cy apres.

HISTOIRE DE SAINCTE EVIMIE, PRINCESSE DE FRANCE.

Ne peut estre que tres-veritable ce que Dieu mesme, qui est la Sapience & l'infallible regle de verité, prononce par l'Oracle, & la bouche du Prophete Esaie, sçauoir, que *de tant que les cieux sont esleuez au dessus de la terre, ainsi*, dit Dieu, *sont plus hautes mes voyes, que vos voyes, & mes pensees que vos pensees*, d'où s'ensuit, que bien differés sont aussi & les desseins, & les volontez des ames celestes, & qui adherans, & se ioignans à Dieu, sont faictes vn mesme esprit auec luy, comme dit l'Apostre: & des ames grossieres & terrestres, qui ne perçoiuent pas ce qui est de l'esprit de Dieu:

Esa. 55.

1. Cor. 6. S. Iac. c. 3.

Dieu : celles-là sont instruites & esleuées en la sapience pudique d'enhaut : celles-cy en la sapience terrienne & sensuelle : celles ames recherchent les biens eternels, celles-çy les temporels,& qui en leur vanité passent aussi viste que le vent, mettant leur esperance au mensonge & biens fallacieux pour estre biens de ce monde & de ceste terre, en laquelle n'est la verité, ny la science,ny la misericorde de Dieu.

Osee 4.

Terre, où ne se trouue la verité d'vne parfaicte amitié, pour ne s'y trouuer, dit le Sage, vn homme fidele,& l'amitié ne pouuant estre qu'entre les gens de bien: volontiers ceux que les gens du monde aiment charnellement, ils les haïssent spirituellement : de sorte que bien à propos le Prophete Ieremie nous aduertit, *à ce qu'vn chacun se prenne garde de son prochain, qu'il n'ait point de fiance en son propre frere, d'autant que tout frere supplantera, deceura, & superchera son frere, & tout amy marchera auec finesse & tromperie, & l'homme se mocquera de son frere, & ne luy dira la verité :* & l'autre Prophete dit : *Garde la closture de ta bouche de la femme qui dort en ton sein.* Et comment pardonnerót à autruy ceux qui ne pardonnent à eux mesme ? Terre où nulle verité sincere, où rien qu'hypocrisie,dissimulation & trahison: où comme vn autre Iudas, celuy qui baise son amy, le trahit, le vent & liure à la mort.

Ierem. 9.

Les amitiez de la terre de quelle conditiõ.

Terre, où les hommes d'vn cœur appesanty & endurcy n'aiment que la vanité & le mensonge.

Psal. 4.

Terre, où il n'y a que tromperie: falacieuses & deceuãtes y sont les richesses, les delices, les graces, les puissances & la gloire: ouy, trompeuses les

richesses

richeſſes, d'autant que comme dit l'Eccleſiaſte, qui les aime n'en retire aucun fruict : les delices y ſont pleines d'amertumes : la volupté y eſt ceſte femme que l'Eccleſiaſte trouue plus amere que la mort : elle eſt ce miel qu'on leche ſur les eſpines.

Eccl. c. 5.
Eccl. 7.

Trompeuſe y eſt la grace & bien-vueillance; d'autant que comme dit le Pſalmiſte ; *Y ſont confus ceux, qui plaiſent aux hommes : car Dieu les a meſpriſez:* Et l'Apoſtre proteſte, que *s'il plaiſoit aux hommes, il ne ſeroit ſeruiteur de Dieu.* Et S. Iaques nous fait entendre, que *qui eſt amy de ce ſiecle, ſe fait & ſe rend ennemy de Dieu.*

Pſa. 52.
Galat. 1.
S. Iaques c. 4.

Terre, où la puiſſance eſt auec tant d'ambition recherchée, & l'authorité tant affectée, laquelle le plus ſouuent n'eſt qu'vne canne, & foible roſeau d'Egypte ; *ſur lequel*, ainſi que dit ce Rabſaces Aſſyrien, *quiconque s'appuye, le baſton ſe rompant le tronçon luy percera la main, & bleſſera griefuement*; La fin & le fruict de la puiſſance terrienne n'eſtant autre que de partir de ceſte vie chargée de pechez, & comme elle a eſté puiſſante pour les commettre, elle ſoit apres ſoubmiſe à des puiſſantes punitions : car ainſi que dit l'Eſcriture ſaincte ; *aux plus forts ſeront apreſtez les plus forts torments.*

4. des Rois 17.
Sap. 6.

Terre en fin, où la gloire eſt vaine & deceuante, & qui charge ſes glorieux de honte & deshonneur, ſainct Paul diſant, *ſoit leur gloire à confuſion, qui portent leurs deſirs & ſouhaits aux choſes terriennes:* Et Dieu meſme par ſon Prophete Oſee declaire, *qu'il changera leur gloire en ignominie :* & qui ordonne, *que de tant plus qu'ils ſe ſont glorifiez*

Philip. 3.
Oſee 4.
Apoc. 18.

en leurs delices, tout autant leur soit donné de tourment, de dueil & d'angoisse.

Ce que consideré par la Vierge & Princesse saincte Euimie, instruite & diuinement inspirée de tant plus que sa qualité dés sa naissance la releuoit sur le commun des humains, plus elle a esté rehaussée sur les cogitations & pensées mondaines, portée par vne profonde humilité à embrasser la perfection Chrestienne, consacrer à Dieu, & à son seruice son corps, son ame & toutes ses affections. Commençons donc à declarer, quelle a esté son extraction, quelle sa vie tres-saincte, & ses actions admirables, son proceder incroyable, & son exemple tres remarquable en la conseruation de sa Virginité.

Extraction de saincte Euimie. l'an 646.

Le Royaume de France administré par les Maires, & pourquoi.

Quant à sa naissance, elle fut fille de Clouis II. que quelques historiens nomment Louys I. Roy de France, au regne duquel la grandeur & la gloire des Rois de France de la premiere race commença de s'esteindre, la puissance & l'authorité Royalle estant administrée par les Maires du Palais, à cause de la folie & manie dont fut saisi ledit Roy Clouis, & apres à cause de la minorité des Rois; d'où ne se faut esmerueiller si en ce qui regarde les premiers enfans de France, leurs gestes, noms, conditions & qualitez, demeurent grandement obscurcies, & suprimées dans les Cayers de l'histoire Françoise; la tyrannie desdits Maires du Palais vsurpant tout: & qu'ainsi l'histoire de France ne fasse aucune mention de nostre saincte Vierge & Princesse; neantmoins par plusieurs tesmoignages demeure tres-certainement aueré, & par tradition constamment retenu

nu, & par les Legendes authentiques, offices diuins religieuſement preuué, que noſtre ſaincte Euimie a eſté fille de Clouis II. fils de Dagobert. Auſſi eſt-ce choſe tres-aſſeurée, que les meilleures, & plus veritables memoires des regnes, principalement de la premiere & deuxieſme lignée de nos Rois, ſe trouuent dans les Regiſtres des Monaſteres ſeulement : la barbarie eſtant grande, & le meſpris des lettres parmy les François en la premiere race: & ne ſçauroit-on preſque rien par le moyẽ de la Chronique ordinaire, de la qualité & religieuſe vie de pluſieurs ſainctes Dames & Princeſſes; meſme de ſaincte Bathilde, ou Baudour, femme de Clouis II. & mere, comme nous croyons, de noſtre ſaincte Euimie, ſi n'eſtoient les Legendes, Chroniques & autres documens qui ſe ſont trouuez, & ſe trouuent dans les Monaſteres : d'ailleurs, ainſi que nous obſeruons aux anciennes hiſtoires de nos Rois, à peine eſt faicte aucune mention des filles de France.

Le Geuaudan & le Lãguedoc iadis aux Eſpagnols.

Dauantage, ce qui a peu empeſcher que les hiſtoriens François n'ayent parlé de noſtre saincte Vierge, c'eſt qu'elle n'a paſſé ſa vie dans les terres & eſtats des Rois Francois : car le païs de Geuaudan eſtoit en la poſſeſſion des Rois d'Eſpagne & des Goths, auec tout ce qui depend ce iourd'huy du Languedoc, qui depuis a eſté appellé la Gaule Gothique, iuſques à Charles Martel, qui en depoſſeda & les Goths, & les Sarrazins.

Diſons donc que ceſte noſtre tant ſaincte Princeſſe a teſmoigné cy-deuant, & atteſtera à iamais auec combien d'amour Dieu fauoriſe les Vierges,

entretient & reçoit leurs vœux agreablement, les protege & conserue merueilleusement, & les auance à des actions tres-dignes, & excellens merites. Car ayant dés sa ieunesse par la disposition de la grace diuine consacré à Dieu la Chasteté de son corps, & de son ame, au desceu mesme de ses parens: & apres deuenuë en aage pour estre mariée, le renom de sa beauté, de ses graces & perfections volant de toutes parts, elle fut recherchée de tous les plus nobles & puissans Princes en mariage, voire mesme pressée d'y consentir par l'authorité de ses plus prochés: ce nonobstant parce qu'elle s'estoit voüée à Dieu & immolée à IESVS-CHRIST, & en espouse, & en hostie viue, nette & immaculée, elle mesprise & refuse genereusement & religieusement ces grands & superbes partis des Rois & des Princes: dit & respond n'auoir & ne vouloir auoir autre espoux que celuy qui pour espouser nos ames, est descendu du Ciel, & cest homme CHRIST, auquel l'Apostre veut que nous soyōs fiancez & promis, en qualité de Vierges chastes: elle dit qu'elle ne peut ny ne doit irriter & annuller la foy premiere pour ce sujet promise. Ce neantmoins la tres-saincte fille ne demeure sans estre grandement pressée à se marier. C'est l'ordinaire, que les hommes qui sont de la terre ne parlent que de la terre, comme ayant leurs volontez establies à porter leurs yeux & les abaisser en la terre; ainsi que dit le Roy Prophete, lesquels pour estre nais de la chair, & non renais & regenerez d'esprit, aussi ne respirent & ne sauourēt-ils que les choses charnelles & sensuelles.

S. Euimie ieune fille consacre sa Virginité à Dieu.

Est recherchee en mariage.

Le refuse.

2. Cor. 11.

1. Tim. 5.

Psal. 16.

Ainsi

Ainsi donc la saincte fille diuersement agitée est reduite en extreme perplexité, & ne sçachant comme se depescher de tant de laqs que le monde luy dresse, sortir de tant de nasses que Sathan luy pose,& comme se démesler des toiles & filets que la chair luy tend, ne voit autre resource,qu'à l'imitation de ceste autre saincte Vierge Agathe, leuer ses doux yeux ruissellants de larmes, & ses pures & innocentes mains vers le Ciel.

A recours à Dieu.

Par ses ieusnes redoublez,par ses prieres nuict & iour reiterées, elle recommande à Dieu sa pudicité, supplie la tres-sacrée Vierge d'auoir en sa protection par ses puissantes prieres enuers son fils autheur de la Virginité, les Vierges qui se sacrifient à son seruice, au nombre desquelles elle desire d'estre enrollée. C'est lors, que dressant ses ardentes supplications vers le throsne Royal de la diuine Majesté, ouurant & espandant & ses mains & son cœur en la presence d'icelle, & vestue d'vn rude Cilice au dessous de ses habits Royaux, dit d'vne voix plaintiue,& d'vne parole rompue de souspirs, sanglots & gemissements.

Son Oraison à Dieu.

Seigneur, qui semez & faictes germer les chastes conseils, prenez les fruicts que vous auez semé en mon ame ; que mon corps demeure exempt des soüilleures, & entierement immaculé sans que ie me voye confuse & frustrée de mon esperance ! Hé ne delaissez pas vostre Euimie,qui en la simplicité de son cœur desire vous seruir comme vne brebis innocente.

Ne permettez pas, mon Dieu,ie vous prie,que ces graces corporelles me redondent à disgraces eternelles, & que ie ressente les effects d'vne fa-

lacieuse, deceuante & vaine beauté, ains que ces miens yeux me soient plustost arrachez, que me seruir de scandale. Ouy, faictes mon IESVS & mon CHRIST, que ces belles perfections qu'on dit estre en moy, & qui donnent sujet aux conuoitises amoureuses, soient entierement ternies, effacées & contaminées, & que plustost que de perdre la Chasteté que i'ay voüée à l'honneur de vos sacrifices, ce mien corps souffre toute sorte de maladie, laideur & deformité, dont ie tombe en horreur & auersion à l'endroit de ceux desquels tant ardemment ie suis conuoitée: & qu'vne detestée lepre plustost me saisisse, & que la mort du nombre des viuans me rauisse: car c'est vous qui auez en vostre puissance, & la vie & la mort.

Saincte Brigide d'Escosse obtient par ses prieres de deuenir laide perdant vn œil.

Telle fut l'ardente priere de la sacrée Princesse: possible auoit elle ouy reciter ce qui estoit arriué à la fameuse Vierge saincte Brigide d'Escosse, qui pour se deliurer du pourchas importun, auquel sa beauté excellente amenoit de riches & puissants courtisans, auoit obtenu de Dieu de deuenir tellement laide & difforme, par la perte d'vn de ses yeux, que tous en furent diuertis, dont elle eut moyen de se retirer dans vn Monastere pour y viure en toute pureté, & y recouurer incontinent sa premiere santé & beauté.

S. Euimie deuient lepreuse par ses prieres.

Ainsi donc Dieu exauce les oraisons de la religieuse Euimie, de maniere qu'elle deuiẽt entierement lepreuse, quoy veu par ses parens, & toute la Cour Royale ils en souffrirent beaucoup de regret, & les poursuiuans furent grandement estonnez. C'est ainsi que l'or est espreuué, & raffiné en la fournaise sans estre diminué ny gasté,

& que

& que les ſainctes & genereuſes ames ſont polies, non ternies par l'affliction.

Mais quoy? Qu'eſt-ce que l'horrible ladrerie peut auoir de commun auec la tres-entiere, tres-reſplendiſſante & tres-belle Virginité? Quelle conuenance y peut-il auoir entre la corruption de la lepre & l'integrité Virginale? Quel commerce de la Chaſteté, netteté de corps & d'eſprit tant recommandée en la loy Euangelique, auec l'immondicité tant abhorée en la loy Moſaïque? D'où vient que Dieu ne voulant ſouffrir vne telle incompatibilité, veut du mal aduenu pour le bien, tirer dauantage du bien: ſi que la Princeſſe Euimie eſt diuinement admoneſtée, que pour recouurer ſa ſanté, elle n'aille pas chercher les eaux du Iordain tant ſalutaires autresfois au lepreux Naaman, grand Capitaine Syrien: mais qu'elle recherche les eaux & viue ſource de la fontaine de Buele, au païs de Geuaudan, tout proche des riues du fleuue de Tar, en laquelle fontaine ſe baignant elle ſera remiſe au premier eſtat de ſa diſpoſition corporelle, & donnera la vertu aux meſmes eaux de guerir telles maladies.

A reuelation où elle doit eſtre guerie.

On obeït donc aux reuelations & inſpirations diuines: l'equipage, & tout ce qui eſtoit requis au voyage d'vne telle Dame, eſt dreſſé, dont s'eſtant miſe en chemin, apres pluſieurs iournées & faſcheuſe perquiſition, elle arriue en fin à la fontaine mentionnée de Buele, où la ſaincte lepreuſe ſe laue, & quand & quand, ô merueille! y recouure ſa ſanté: de ſorte que celle qui pour eſtre preſeruée de toute ſouïlleure charnelle auoit obtenu de Dieu d'eſtre contaminée de ladrerie, eſt

Se laue en la fontaine de Buele reçoit gueriſon.

restituée en parfaicte conualescence.

Dont pour ne demeurer ingrate d'vn si excellant benefice, inspirée du Ciel & de plus pouruoyant aux importunes recherches qui luy pouuoient estre faictes de mariage, elle prend resolution de faire sa demeure tout aupres de la fontaine & renuoyer les personnes qui l'auoient accompagnée, retenant quelques filles auec soy.

Se confine en vne cauerne proche de ceste fontaine.

Ainsi la noble Vierge fait eschange des palais Royaux, & des magnifiques & delicieuses villes, auec vne affreuse cauerne, & vne profonde, obscure, & presque inaccessible vallée: fait eschange des doux chants & melodieuses harmonies du monde, auec le bruit des ondes horriblement precipitées & resonnātes dans ce vallon, qui semblent esgaler les cataractes du Nil, vallon qui enuironné de rochers droict coupez de leur hauteur, semble surmonter les nuës: vallon entierement inculte, pierreux, & tres-difficile à cultiuer, & qui estoit estimé non moins inhabitable qu'espouuantable auparauant.

C'est là neantmoins que la tres-saincte Vierge fait election de son triste, mais tres-salutaire domicile, pour y seruir Dieu, & quittant le monde viure comme en vn lieu hors du monde: c'est là où elle veut estre estably le deuot lieu de ses oraisons, & l'agreable prison de son corps, ores que foiblet, tendre & delicat, y passer ses ans & y acheuer les iours de sa vie: Non helas! pour y faire penitence de ses pechez passez: car quelles fautes pouuoit auoir faict, quels crimes pouuoit auoir perpetré ceste ame innocente, sanctifiée, & preparée dés son enfance, pour estre au moyen

de

de ſa tant pure Chaſteté, la demeure tres gracieuſe du S. Eſprit ? Mais eſtant iuſte pour y eſtre iuſtifiée dauantage, eſtant ſaincte y eſtre encor ſanctifiée. C'eſt là où elle fait entendre à Dieu, qu'ayant en conſideration les paroles de ſes levres diuines, elle veut garder les voyes dures, auſteres, & difficiles, & veut cheminer en icelles: & qu'en qualité de *Vierge de Sion*, comme dit le Prophete, *elle veut eſtre diſciplinée, de peur que le zele de Dieu ne ſe retire d'elle*: Mais ouy, c'eſt dans le deſert, où Dieu commande qu'on luy offre Sacrifice: c'eſt là où le premier bapteſme eſt adminiſtré, & les pechez effacez par penitence: c'eſt au deſert, où la brebis errante eſt cherchée, trouuée, & ſur les eſpaules du pieux pere & Paſteur chargée, rapportée au ſacré & eternellement heureux bercail. La verge ſeiche & aride d'Aaron y florit & fructifie: c'eſt à dire, que ceux qui ſont arides au ſiecle & parmy le monde, ne pouuant porter aucun fruict, transferez au deſert ils y fructifient plantureuſement: ſi on a le cœur dur comme pierre, en telle ſorte qu'on ne puiſſe gemir & pleurer ſes pechez, c'eſt en la ſolitude, où le rocher frappé de la verge de diſcipline, donne de l'eau en abondance: que ſi les bouïllons de la chair cuiſent & bruſlent, là le buiſſon bruſle & ne conſume pas: ſi on eſt ſaiſi des ardeurs des brulantes tentations, l'humide nuë tenant le deſſus y donne vn agreable & rafreſchiſſant ombrage, dont on puiſſe rendre graces à Dieu, & dire; *Seigneur, Seigneur, vertu de mon ſalut; vous auez ombragé ſur ma teſte au iour du combat*: ſi au contraire par l'ombre d'vne geſlée nuict, & froid rigou

Apoc. 22.

Pſal. 16.

Ierem. 6. Selon la verſion des 70.

La vie ſolitaire de quelle excellence.

Mat. 3. Mar. 1. Mat. 17.

Nombres 17.

Nombres 20.

Exod. 3.

Exo. 13.

Pſal. 13.

goureux, on eſt refroidy en l'exercice des bonnes œuures, vne colomne de feu eſclairant au deſſus les tenebres y enflamme les plus refroidis eſprits. Habitant au deſert on ſe faſche à cauſe de l'ordinaire triſteſſe qu'apporte la ſolitude, mais qu'on medite qu'ores que le lieu ſoit terrible vrayement, toutesfois c'eſt la maiſon de Dieu, & la porte du Ciel : là eſt poſée l'eſchele de Iacob, au haut de laquelle Dieu eſt appuyé, & par laquelle les Anges deſcendent en bas pour ſoulager les habitans du deſert, & apres remontent au Ciel. Ce que conſideré, celuy qui habite les deſerts, ne s'eſtimera ſeul, ſe voyant ainſi accompagné: c'eſt en la vaſte ſolitude, où regardant bleſſé & nauré qu'on ſera de quelque peruerſe & pernicieuſe paſſion, au ſerpent d'airain, c'eſt à dire, en IESVS-CHRIST crucifié, qu'on ſe ſentira guerir. C'eſt là où Amalech eſt ſurmonté pluſtoſt par Oraiſons, que par armes, où IESVS-CHRIST fait vn banquet miraculeux aux troupes qui le ſuiuent, & non ailleurs: où Moyſe parle face à face auec Dieu, où il reçoit la loy : où Helie eſt repeu & viſité de l'Ange : où S. Iean s'accouſtume de demeurer dés ſon enfance.

Le deſert maiſon de Dieu. Gen. 28.

Nombres 21. Exo. 17. Iean 6. Luc. 9. Exo. 33. 4. des Rois c. 1.

C'eſt là doncques, où la Saincte fait vne triſte, mais ſalutaire commutation des viandes tant exquiſes, Royalement ſeruies & preparées, en quelques racines, herbages, & legumes, que le deſert luy peut fournir : voire meſme ſa table ordinaire ſi ſplendidement couuerte eſt changée en ieuſnes continuels & infatigables.

Vie auſtere de ſaincte Enimie.

C'eſt là où pour tous licts iadis ſi mollement & glorieuſement faits, & pour logis ſumptueux & enri

& enrichy de tapiſſerie, elle choiſit vne grote pierreuſe, baſſe & eſtroite, capable ſeulement de ſon corps, laquelle nous auons quelquefois veu non ſans veneration & admiration, où comme vne innocente & tres-nette columbe aux pertuis de la pierre, és cachettes de la muraille, par vn continuel gemiſſemét, elle va immolant le ſacrifice de ſon cœur contrit & humilié: C'eſt celle vallée iadis ſi horride, deſerte & nullement frequentée, qui eſt rendue vn iardin tres-recreatif & delectable, eſmaillé de fleurs celeſtes, pluſtoſt que terreſtres, en laquelle la ſaincte Vierge iouït de la gratieuſe & ſpirituelle preſence de ſon eſpoux IESVS-CHRIST.

Dãs vne grote.

Cant. 2.

Ouy, vallée qui pour eſtre ſi profonde & eſtroite, ſemble eſtre eclypſée du Ciel, eſt neantmoins par la deuote Princeſſe preferée aux Royaumes & Empires de la terre; & voit plus clairement dans ceſte obſcure fondriere & profond abyſme, que ne font ceux qui habitent les larges & deſcouuertes villes du monde, où tant s'en faut qu'elle demeure eſpouuantée à raiſon d'vn lieu ſi effroyable & ſolitaire, qu'au contraire c'eſt de ce deſert qu'elle monte facilement dans le Ciel, & pourmene ſon ame au Paradis.

Famem, rupem & alia pro Chriſto fert Eui-mia in purgatorio officij.

En ce lieu la genereuſe Vierge n'apprehende point la pauureté, car elle croit que IESVS-CHRIST appelle les pauures bien-heureux: les trauaux & labeurs ne la faſchent pas, car elle ſçait qu'aucun ſoldat ne ſera couronné, s'il ne combat courageuſement: elle n'a guieres de ſoucy dequoy viure, ayant apprins que la foy ne craint point la faim.

Elle

Elle ne craint de coucher son corps debilité par tant de penitences, transi par tant de ieusnes, sur la terre nuë, ou sur la pierre froide & dure; d'autant que IESVS-CHRIST son espoux bien-aimé est couché auec elle.

Ne se soucie la religieuse Vierge de porter vn visage haure, pasle, & terny; que la peau de son corps soit rude, scabreuse & halée, sa cheuelure nullement ageancée, voire mesmes tonduë; parce qu'elle n'ignore pas que IESVS-CHRIST son Seigneur & son Maistre a esté saly & enlaidy de crachats, & a eu son chef percé d'espines.

Concours de filles vers elle pour viure Religieusement.

En fin ce desert & inculte vallée par la reputation saincte & renommée des miracles de la religieuse Princesse Euimie, est remply d'vne grande troupe de filles deuotes, qui sous la discipline d'vne si noble & saincte Mere seruent à Dieu en toute pieté, iustice & sainctete tous les iours de leur vie. Non ceste vallée n'est plus vne horrible solitude, c'est la Cité du grand Roy, edifiée & embellie de plusieurs pierres pretieuses.

Auro carens & opibus, Virgo diues virtutibus Inter deserti nemora. Sanat mẽtes & corpora.

C'est vn abord perpetuel & continuel de personnes de tout aage, sexe & condition : les morts y sont portez pour recouurer la vie : les malades pour obtenir guerison : plusieurs y viennent pour en rapporter vne saincte & salutaire instruction: ainsi qu'on chante en son Office le iour de sa feste.

Vn Monastere fondé au lieu de sa solitude.

S'ensuit donc l'edification d'vn beau Monastere, où apres le decés de leur saincte Abesse, plusieurs Religieuses y seruent à Dieu deuotement, iusques à ce que la discipline Reguliere venant à s'y perdre & aneantir, iceluy Monastere fut baillé

pour

pour eſtre poſſedé auec toutes ſes dépendences aux venerables Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt,& depuis tellement augmenté en biens temporels,qu'il tient le premier rang des Monaſteres du païs de Geuaudan, ayant eſté baſtie ioignant le Monaſtere vne petite ville, qui porte le nom de la Saincte,& s'appelle Sainct'-Euimie, ou Saincte-Heremie : ville & Monaſtere qui ont ſubſiſté & demeurent touſiours imprenables par les puiſſantes interceſſions de leur noble Patrone & & pieuſe tutelaire, à tous ennemis, notamment aux Huguenots, qui ont eu en leur puiſſance le reſte du païs, n'ayant Dieu permis que le lieu où repoſent les ſainctes reliques de ceſte Saincte ait eſté profané, & comme pluſieurs autres deſolé. Ainſi donc faſſe ſa diuine Majeſté, que comme nous croyons ceſte ſaincte Dame maintenant reſidente dans le Ciel parmy les troupes glorieuſes, illuſtrée de double couronne, qui enuironne ſon chef, compoſée de roſes & de lys, marquant la double gloire qu'elle reçoit; le lys repreſentant la Virginité, & le teint rouge & vermeil de la roſe, l'abſtinence & mortification de la chair: de meſme nous ne ſoyons iamais deſtituez de ſon aide, laquelle Dieu vueille que nous puiſſions touſiours reſſentir en l'imitation de ſes vertus, & protection de ſes merites.

Remis aux Religieux de S. Benoiſt.

Ville baſtie aupres, qui porte le nõ de la Vierge.

Au reſp. Quàm felix es Euimia, Quæ nũc in cœli curia Corona fulges gemina: Roſam portãs & lilium, Quod duplex ſignat gaudiũ: Virginitas eſt lilium, Roſa carnis ſupplicium, Et iugis abſtinentia. Nec fruſtratur remedio Eius ſiſus auxilio.

DISCOVRS

DISCOVRS QVATRIE'ME DE LA VIRGINITE'.

AVQVEL EST DECLARE', QVELS SONT LES MERITES qu'obtiennent les Vierges, & en ceste vie,& en l'autre future, en la terre & au Ciel.

SECTION I.

Introduction au discours.

Eccl. 16.

Il n'y a rien dessous le Ciel de comparable à la Virginité.

IL n'y a poids qui soit si digne de l'ame qui est continente; dit le sage, & prudent Syrach en l'Escriture saincte : c'est à dire, que tout ce qu'on estime pretieux, tout ce qu'on estime grand, magnifique, & sumptueux au monde & au dessous le Ciel, ne peut entrer en paralelle ou comparaison auec la vertu de la religieuse & deuote Virginité : si elle est pesée elle emporte tousiours le poids,d'où par excellence elle est appellée *Continence.* Ainsi dit le sacré texte, que *ce que le Soleil est és lieux hauts,Dieu pareillement est la beauté de la bonne femme,& en l'ornement de sa maison* : lesquelles paroles communement sont entenduës en forme allegorique de l'Eglise Catholique : neantmoins tres-bien à propos & conuenable

nablement sont appliquées & appropriées aux Vierges, comme aux tres-nobles parties de la mesme Eglise vniuerselle.

Le Soleil source de la lumiere, & de qui tous les Astres l'emprũtent.

Car c'est le Soleil qui est le plus beau & plus excellant de tous les Planetes, comme estant la source de la lumiere, & duquel les autres Planetes & generalement les Astres empruntent la lumiere, sans lequel rien ne sçauroit paroistre beau & delectable à la veuë: ainsi en l'Eglise Orthodoxe, nulle beauté sans la saincteté : nulle saincteté sans ceste beauté, i'entends la Chasteté. Et tout ainsi qu'on ne sçauroit voir rien de plus agreable que l'orient du Soleil, rien de plus salutaire és choses humaines : de mesme és hautes & plus releuées vertus de l'Eglise Chrestienne, rien de plus illustre que la Virginité : elle est le flambeau resplendissant sur le sainct chandelier Euangelique, & la beauté de sa face est par dessus la durée des aages, c'est à dire, la splendeur des vertus, où la resplendissante vertu est grandement en lustre, & paroit aux œuures de Virginité, elle sera establie en perpetuelle durée; d'autant qu'elle sera remunerée d'eternelle recompense : aussi sa condition est pareille à celle des Anges, qui n'ont point de fin.

La Virginité de quelle dignité en l'Eglise. Eccl. 26. v. 22.

Rien donc de plus illustre sur le chandelier de l'Eglise, de plus brillant parmy toutes les vertus que la Virginité, ne pourroit estre posé, mis & colloqué: parquoy IESVS-CHRIST a commandé à ses disciples, *qu'ils ayent les reins ceinturées, & portent en leurs mains des lampes ardantes.*

La Vierge quand flambeau ardant.

Ouy, la Vierge continente est vn luminaire ardant sur le chandelier, quand par l'ambition des

subli

sublimes actions designées par la lampe lumineuse, elle se monstre & manifeste, dont Dieu en demeure glorifié : Mais quoy ? Ce que dessus ainsi legerement deduit & declaré, nous deuons plus amplement entrer en matiere & discours sur ce sujet, inuocation par vn prealable faicte de l'assistance diuine.

Sap. 3. *Heureuse est la sterile, & celle qui n'est point souïllée, & qui n'a cogneu la couche du peché, elle aura le fruict en l'aspect & regard des ames sainctes :* C'est à dire, que Dieu regardera les ames sainctes par remuneration, d'autant qu'elles l'ont regardé par contemplation.

Bien-heureuse, ouy, l'ame par diuers respects & plusieurs considerations, qui n'est polluë. Heureuse la sterile, & l'Eunuque encor, qui se chastrent pour la conqueste des Royaumes celestes: c'est chez les continens, & principalement chez les Vierges, que la felicité doit resider en excellence. Grand sera le fruict d'icelle en la visitation des ames sainctes : car le regard de Dieu n'est autre chose, que donner & despartir sa grace & sa gloire, & en ce siecle & en l'autre aux saincts personnages.

SECTION II.

Des biens & faueurs qui accompagnent la Chasteté en ce monde & en l'autre.

OR c'est maintenant qu'il nous conuient voir & necessairement representer quelles sont les gloires, les graces, les faueurs, & delices de la Chasteté

Chaſteté en quantité & qualité, en la vie preſente, & en la future, le tout ayant eſgard à noſtre premier deſſein.

Prerogatiues de la Chaſteté en ceſte vie.

Certes en ce qui concerne la vie de ce ſiecle meſme, pluſieurs grands biens & prerogatiues accompagnent les perſonnes continentes en ce qui regarde le corps & l'ame: & quant au corps iceluy par la Chaſteté eſt nettoyé,& purifié; parquoy ores qu'autre recompenſe ne fuſt attenduë de la continence que la netteté; neantmoins toutes perſonnes bien faictes, pour ceſte ſeule conſideration la doiuent deſirer.

1. Nettoye le corps.

En ſecond lieu, la Chaſteté rend l'ame libre, deſliée, & deſuelopée des ſoins, troubles & rongeans ſoucis, dont les mariez & autres incontinents ſont d'ordinaire viuement attaints & tourmentez; ainſi que cy-deſſus a eſté aſſez prolixement diſcouru: de ſorte que les delices de la chair n'entrent en comparaiſon auec les angoiſſes & déplaiſirs d'icelle: les déplaiſirs ſurpaſſans de beaucoup les plaiſirs, ainſi appellez: ceux-là tribulations de la chair, par l'Apoſtre.

2. Rend l'ame libre des ſoucis mõdains.

En troiſieſme lieu, la continence reſiouït & recrée grandement l'ame & la conſcience, à raiſon de ce qu'elle reſſent en ſoy meſme rendre à Dieu vn ſeruice agreable, luy offrant vne hoſtie ſaincte, vn ſacrifice net, & viuant par l'eleuation de ſes mains pures, voire meſme ſuiuant, & imitant IESVS-CHRIST, eſpoux des Vierges & fils de Vierge.

3. Reſiouit l'ame.

La quatrieſme conſideration ſera aux amateurs de la Virginité, que c'eſt elle qui les rend gratieux, aimables, & reſpectueux aux hommes, & aux

4. Rend gratieux aux hõ-

mes & aux Anges. & aux Anges ; ouy, aux hommes, par ce que tant les bons que les mauuais les ont en veneration: de mesme aux Anges ; car l'experience nous enseigne, que tout ce qui est donné & pourueu de raison, aime son semblable naturellement : s'ensuit donc que les Anges, comme estans tres-chastes, aiment plus familieremẽt, & tendrement les persónes chastes, pour ce regard leurs semblables.

5. Embellit ses possesseurs. La cinquiesme prerogatiue de la continence de Virginité est, qu'elle embellit & decore merueilleusement ses possesseurs ; dont Salomon s'escrie : *O que vous estes belle chaste generation auec lustre & clarté* ; & l'espoux dit à son espouse, *qu'elle est toute belle.* *Sap.4. Canti.4.*

6. Fait approcher de Dieu. Mais c'est la Chasteté encor qui confere vn sixiesme bien & honneur, sçauoir ; qu'elle fait approcher & comme ioindre à Dieu, dont le Prophete Psalmiste chante, que *les Vierges seront conduites & amenées au Roy :* & ce d'autant que l'incorruptió rend les personnes proches de Dieu, qui est l'incorruptibilité mesme. La beauté de la Chasteté, dit nostre Abbé Smagradus, doit estre grandement aimée des Moynes, laquelle est comparée à vne ceinture d'or, la dilection de laquelle estant sauourée, elle est trouuée plus douce que tout amour charnel : car la Chasteté est le fruict de tres-souëfue odeur, la beauté non tachée des Saincts : la serenité de l'esprit & santé du corps: par icelle les humains sont guindez dans le Ciel & faits compagnons des troupes Angeliques. *Smagrade sur le 4. cha. de la Regle S. Benoist.*

Mais ce n'est assez d'auoir ainsi discouru des biens & priuileges qui suiuent la Chasteté ; Il conuient preuuer nostre dire par exemples prins & tirez

& tirez de l'vn & l'autre Testament, & produire les faits excellens, les actions genereuses que plusieurs grands personnages par le merite de la Chasteté ont executé.

SECTION III.

L'excellence de la Chasteté releuée des faits & signalez exemples des plus saincts personnages de l'ancien Testament.

LE premier qui entrera en rang, sera Abel, second fils d'Adam, qui selon l'assertion des Rabins demeura Vierge l'espace de cent ans (lesquels accomplis il fut occis par Cain son frere) ores qu'il eut deux sœurs, auec lesquelles il se pouuoit marier. Et c'est celuy Abel Vierge, Sacrificateur & Martyr, auquel l'Eglise des Esleus prend son origine & commencement, non pas en Adam, quoy qu'il ait merité le Ciel par sa longue penitence d'enuiron mille ans. Et voila la grandeur & l'excellence d'Abel, à raison de la Virginité gardée : ou bien, voila combien est excellente la Virginité pour auoir esté conseruée, entretenuë & hautement estimée par le premier homme iuste qui fust iamais. Sainct Ignace martyr, estime que Melchisedech & Iosué ont vescu & sont decedez Vierges & continents.

Abel demeure Vierge cent ans. Les Rabins en la Chro. de Gene. fol. 8. En l'ep. aux Philadelph. S. Adbel. liu. de la Virginité. Melchisedech & Iosué morts Vierges.

N'est-ce pas aussi le Prophete Helie, qui orné, & decoré de la grace & vertu de Virginité, a le pouuoir de fermer & d'ouurir le Ciel, & de donner la pluye & la secheresse sur la terre ? Comme pareillement de faire descendre le feu du Ciel, pour faire ardre & brusler deux fois cinquante

Helie par la vertu de la Virginité ferme & ouure le Ciel.

hommes de guerre? Et qui sur la fin de ses iours est rauy au Ciel, & qui encor comme chante le Poëte Chrestien.

D'vn char flammeux porté vers les astres dorez
L'azur de l'air penetre.

Et plus bas.

Qui des humains n'a point la fin triste senti,

C'est à dire, que ce grand Prophete a esté en cela priuilegié, de ce qu'il a esté exempt de payer le tribut ineuitable de la mort.

Helisée pour sa Virginité quel hõme.

S. Adhel. au mesme liu.

4. des Rois 13.

Quarãte deux enfans deuorez pour l'auoir iniurié.

Ierem. 1.

Mort dõne la vie à vn enfant.

Quant à Helisée, enrichi du double esprit & double grace de son maistre Helie, en la naissance duquel (comme quelques vns ont escrit) certaine beste à quatre pieds dorée en Galgal fit retentir vn grand cry & terrible mugissement, signifiant la cheute des Simulacres, & la ruine de l'idolatrie; N'est-il pas vray qu'à raison de la guirlande & prerogatiue de Virginité affublé du manteau d'Helie, il diuisa le fleuue du Iordain? & que pour venger l'iniure & moquerie à luy faicte par quelques enfans ou ieunes gens, passant par Bethel, deux ours sortans de la forest en firent la punition, les occirent & deschirerent iusques au nombre de quarante deux? & qui mort donne la vie à vn corps mort ietté dans son sepulchre?

Ieremie sanctifié au vẽtre de sa mere.

S. Adhel. l'enseigne.

Sainct Ieremie, aussi Prophete, nous est proposé en exemple, lequel sanctifié au ventre de sa mere fut consacré à la Virginité, à qui Dieu tesmoigne que parauant qu'il sortit de la matrice il l'a sanctifié. Et c'est ce Ieremie, la grace & dignité Prophetique duquel est si haute, si eminente, & releuée, qu'il semble impossible de la pouuoir

assez

assez comprendre, encores moins dignement la louër & celebrer.

Daniel aussi l'vn des quatre grands Prophetes, de qui le nom déclaire son excellence (car Daniel est interpreté *iugement de Dieu*) appellé tant de fois par l'Ange, *homme de desirs*, à cause de la recherche & contemplation des saincts & diuins secrets, dans lesquels il a penetré plus auant, & plus precisément que nul autre des Prophetes, en ce qui regarde la venue du Messie, & du CHRIST, & ce à raison de la pudicité volontaire qu'il a gardé iusques à sa derniere vieillesse, & entiere closture de sa vie: & pour auoir offert à Dieu icelle en odeur de suauité & tres-agreable encens: C'est ce Daniel, qui n'ayant encor ouy sonner par la trompette Euangelique ces diuines paroles du Sauueur; *Prenne qui pourra prendre*, s'est conserué neãtmoins incontaminé de toute souïlleure charnelle, & a tousiours vescu en vne tres-grande pudicité, en remuneration & recompense de laquelle au dessus de tous les autres Prophetiques esprits, luy ont esté declairez les mysteres plus cachez & les plus admirables Sacrements. Merueilleux sont ses Oracles, en ce qui concerne la statue cõposée de quatre metaux, denotant les quatre grandes Monarchies, songée par ce grand Roy de Babylone. Admirable est ce qui est par luy predit, en ce qui regarde la pierre Angulaire ioignant la loy Mosaïque à l'Euangelique: Ouy, pierre coupée, & tirée du haut de la montagne, sans employ aucun de main d'homme, laquelle met en pieces & poudre icelle grande statue mystique.

Daniel Vierge. S. Adhel. Interpreté iugement de Dieu.

Merueilleux en ses Propheties.

C'est en mesme temps qu'on tient que ces trois enfans Hebrieux Ananias, Azarias, Misaël, amoureux de ceste tant saincte & agreable vertu la Chasteté, & volontairement gardent leur pudicité, dont s'abstenant des viandes royales & se contentans de manger des legumes, & de boire de l'eau, par ce moyen reprimant les lascifs mouuements du corps, ils meritent d'estre & demeurer dans la fournaise, ores qu'embrasée des flammes qui s'esleuoient soixante coudées en hauteur, sans les offencer, ny brusler aucunement.

SECTION IV.

Des personnages signalez au temps de l'Euangile, quant au premier sexe & aux hommes.

MAis laissant à part ces anciens personnages, qui ont vescu auant la venuë du Sauueur du monde, ausquels les mariages furent non seulement permis, ains encor en quelque sorte commandez, venons au temps de l'Euangile, & à l'entrée d'icelle oyons IESVS-CHRIST prononçant ces paroles : *Bien-heureux ceux qui ont le cœur net*, & ce en la sixiesme beatitude, où le nombre de six fait à remarquer pour estre le premier nombre parfaict. Iamais sainct Iean Baptiste n'eust eu l'honneur de toucher le chef sacré du Redempteur, & iamais il n'eust baptisé IESVS-CHRIST Vierge, s'il n'eust esté Vierge, ayant entretenu sa Virginité par le moyen d'vne tres-aspre austerité de vie.

S. Ierosl. l.1.c.14. tom. 1. contre Iouin.

S. Iean Baptiste Vierge baptise Iesus-Christ Vierge.

Et

Et quelle cauſe ſçauroit-on rendre de l'amour que noſtre Seigneur IESVS-CHRIST a porté à ſainct Iean l'Euangeliſte, ſi ce n'eſt à raiſon de ſon inſigne pudicité? C'eſt de là qu'il a merité que tant de diuins ſecrets, comme iadis à Daniel, & encor plus hautement, luy ayent eſté reuelez, duquel S. Ieroſme parle ainſi: *Iean, dit-il, l'vn des diſciples, & qu'on tient auoir eſté le plus petit ou plus ieune d'entre tous les Apoſtres, lequel la foy de IESVS-CHRIST ayant trouué Vierge, l'a fait demeurer Vierge, à cauſe dequoy il eſt le plus aimé du Seigneur, & a ce priuilege de ſe repoſer ſur le ſein de IESVS: & ce dequoy Pierre, qui auoit eſté marié, n'oſe interroger ſon maiſtre, il prie S. Iean de l'interroger: & apres la Reſurrection Magdeleine ayant annoncé que le Seigneur eſtoit reſſuſcité, tous deux courent vers le ſepulchre, mais S. Iean deuant S. Pierre eſleué par les ailes de la Virginité.*

S. Iean l'Euangeliſte aimé de Ieſus-Chriſt à cauſe de ſa Virginité.

Dauantage eſtant les Apoſtres allez à la peſche, dans vne barque au lac de Geneſareth, IESVS demeurant debout ſur le bord du riuage, nul des Apoſtres ne le cogneut que S. Iean, vn homme Vierge cognoiſſant l'autre, dont il dit à S. Pierre, *c'eſt le Seigneur.*

S. Pierre auſſi ayant entendu qu'en ſes vieux ans il ſeroit ceint, non par ſoy-meſme, mais par autruy, & ſeroit mené où il ne voudroit: auſſi luy ayant eſté declaré ſa fin, & ſa mort par la ſouffrance de la Croix, demande à IESVS-CHRIST qu'eſt-ce que deuiendroit S. Iean? Comme ne ſe voulant ſeparer de luy, auec lequel il auoit fermé vne eſtroite amitié, IESVS-CHRIST luy reſpond, *ſi ie veus qu'il demeure iuſques à ce que ie*

vienne, qu'en as-tu que faire? D'où la parole courut entre les freres, que ce disciple ne mourroit pas. Et de là est monstré, que la Virginité ne meurt pas, & que les souïlleures du mariage sont lauées par le sang du martyre, que le deceds des Vierges doit plustost estre estimé vn sommeil, qu'vne mort.

La Virginité ne meurt pas.

Encor le mesme sainct Ierosme, *nostre S. Iean,* dit-il, *volant en haut comme l'Aigle, paruient iusques à l'eternité du Pere, entonnant son commencement, & commençant fort hautement, Au commencement estoit le Verbe. Il a osé dire ce que les siecles ne sceurent iamais. La Virginité a exposé ce que les Nopces auoient ignoré, & n'auoient peu sçauoir, & pour comprendre en peu de paroles plusieurs choses, & enseigner de quel priuilege est honoré S. Iean, voire en sainct Iean la Virginité par nostre Seigneur Vierge: c'est qu'il recommande sa Mere Vierge à son disciple Vierge;* Iusques à tant S. Ierosme.

Qu'est-ce que nous dirons de ce vaisseau d'election, ou de ce vaisseau esleu, de ce typique Benjamin, qui dés le matin deuore la proye, & sur le vespre diuise les despouilles? N'est-il pas vray qu'au moyé de sa priuilegiée pureté il a esté esleué iusques au troisiesme Ciel, où il a ouy de ses chastes oreilles & contemplé de ses pudiques regards les plus secrets mysteres des citoyens celestes? Et qui par le moyen de sa Chasteté Angelique, a fondé & recogneu l'ordre & la disposition des chœurs & Hierarchies Angeliques?

S. Paul rauy au troisiesme Ciel à cause de sa pureté.

Quant à sainct Luc Euangeliste, qui est celuy qui ne voye de quelle prerogatiue il a esté honoré en l'Euangile, comme estant designé le troi-

siesme

siesme historien ou escriuain Euangelique, descriuant au surplus tant elegammẽt que Canoniquement les Actes & les faits illustres des Apostres, & l'histoire de l'Eglise naissante? Et pour estre Vierge a esté fait Euangeliste, & particulier disciple de la Vierge Mere de Dieu, perseuerant en la Virginité iusques au trespas, qui fut l'an septante quatre de sa vie.

S. Luc pour estre Vierge a esté faict Euangeliste, & particulier disciple de la Vierge Marie.

Nous pourrions icy amener vne tourbe innombrable de saincts personnages, qui ont vescu au premier, deuxiesme, & troisiesme siecle en l'Eglise Chrestienne & Catholique: mais en cela nous ne serions moins ennuyeux à autruy, qu'onereux à nous mesmes: neantmoins nous ne pouuons passer sous silence, ce qui est recité de la merueilleuse pudicité de S. Gregoire de Nazianze, en l'histoire Ecclesiastique: lequel comme dés son enfance il fut studieux de Sapience, & amoureux de Chasteté, aussi fut-il tres-doucement resioüi & consolé par vne delectable vision qu'il eut en sommeillant: car à luy s'apparurent deux belles & majestueuses Dames, lesquelles luy firent entendre quelles estoient, & que l'vne d'elles s'appelloit Chasteté, l'autre Sapience, & l'exhortant à la conqueste de ceste braue & tant noble couronne d'integrité, luy disent, qu'elles sont enuoyées pour demeurer auec luy, & estre ses indiuidues compaignes, d'autant qu'il leur auoit preparé en son cœur vne habitation grandement pure, nette & agreable. Et de ceste vision on peut facilement colliger ce grand & tres-sainct personnage orné de tant d'excellents merites, auoit gardé sa Chasteté inuiolable toute sa vie, par

Liu. 11. de l'hist. Ecclesiastique.

Vision de S. Gregoire de Nazianze.

 vne

S. Gregoire tres chaste & ses eloges sacrez.

vne constante & inuariable resolution, veu mesmemét qu'il est dit de luy, qu'on ne sçauroit treuuer rien de plus probable, mettable & plus sainct que sa vie: rien de plus disert, & plus clair, & plus eloquent que son parler: rien de plus entier que sa foy: rien de mieux accomply & plus solide que son sçauoir & doctrine.

Amos ayãt persuadé sa femme de conseruer leur chasteté, professe la vie Monastique auec elle.

Nous ne sçaurions aussi laisser en arriere l'exemple memorable du Moyne Amos, lequel sainct personnage ayant espousé par l'importunité de ses amis vne belle femme & du tout accomplie Damoiselle, & icelle retirée dans la chambre des nopces, apres luy auoir fait lecture de certains passages de l'Epistre de S. Paul aux Corinthiens, & d'autre part rapporté auec vne puissante persuasion le merite de Virginité, la fit resoudre à cela, que tous deux viuroient continents: ce que resolu s'en allerent au mont de Nastrie y professer la vie Monastique, en laquelle ils perseuererent tres-sainctement, & auec vn tres-grand fruict de plusieurs autres qui les imiterent. Socrates en son histoire, & autres.

SECTION V.

De l'excellente Chasteté du second sexe, femmes & filles.

MAis n'y a-t'il pas plusieurs illustres Vierges du second sexe, qui ont leur bonne part aux excellences, victoires & triomphes de la Chasteté? Ouy, & partant ne doiuent estre frustrées de leurs loüanges, ains meritent d'estre produi

produites pour exemple en quelque nombre. Non toutesfois que nous voulions mettre en auant celles dont eſt fait mention en l'ancien Teſtament : i'entends ces honorables vefues ; comme Iudith, de laquelle, & le cœur & le bras ſont r'aſſeurez, d'autant plus qu'elle auoit aimé la Chaſteté, eternellement benite, & qui tenant la figure de l'Egliſe a par le merite de ſa pudicité trenché la teſte au Diable en la perſonne du Prince Holoferne, & deliuré ſa Bethulie : car ſi quelque vertu preuaut à l'encontre du Diable, certainement c'eſt la Chaſteté. Ie ne veus non plus parler de Holda Propheteſſe, & comme Abeſſe habitant, & demeurant en Millo, c'eſt à dire, au College de doctrine, ainſi que l'interprete le Paraphraſte Chaldee.

Iudith. 5. Iudith pour ſa Chaſteté combien excellente. 4. des Rois 22. Genebr. en la Chron.

Laiſſant donc en arriere celles-là, venons à deduire ces braues Vierges, & ces genereuſes vefues, deſquelles au temps de l'Euangile les faits & les noms ont eſté celebres en reputation. La premiere qui ſe preſente en preeminence du nombre des Vierges, c'eſt la tres-ſacrée Vierge Marie Mere de Dieu. Ouy, Vierge perpetuelle, & belle comme la Lune, eſleuë comme le Soleil, iardin clos, fontaine ſeellée & cachetée, l'aurore du Soleil, la belle fille du Pere celeſte, la Mere, la ſœur, & l'eſpouſe du Fils, & ſa ſeruante, la grand'-Mere des ſainctes Dames, Reyne des Citoyens des cieux, colombe entre les ſoixante Reynes, & qui à raiſon du priuilege de ſa perpetuelle pureté a merité de receuoir dans ſes ſaincts & ſacrez flancs le Verbe eternel, la tres-ſuffiſante caution, & pretieux gage des ſiecles, le Monarque du monde,

La tres-ſacree Vierge Marie & ſes eloges.

monde, le Gouuerneur du Ciel, le Redempteur de l'vniuers, l'Ange l'annonçant, & le S. Esprit y operant.

Anne fille de Phanuel vefue, & pudique.

Anne & Phanuel que signifient.

Ep. 10. à Furia. c. 6. tom. 1.

Il semble aussi, qu'assez conuenablement nous pouuons reduire au téps de l'Euangile ceste Anne fille de Phanuel, pour en estre parlé dans les escrits Euangeliques : non improprement ainsi appellée, dit S. Ierosme, d'autant que *Anne* signifie *grace* : & *Phanuel* est interpreté *Bouche de Dieu: Aser, felicité*, ou *richesses*. Parce donc que dés sa ieunesse elle auoit porté patiemmét les pesantes incommoditez de viduité iusques à l'an huictante quatriesme de son aage sans sortir du Temple, vacqué iour & nuict à ieusnes & Oraisons, & singulierement conserué sa Chasteté, à bon droit elle merita d'estre appellée *Grace, fille de la bouche diuine*, & d'estre comblée de felicitez & richesses spirituelles.

Ep. à Demetrias.

Quant à ces quatre filles de Philippe Diacre, Vierges tant celebres, n'est-il pas vray, dit S. Ierosme, que le merite de Virginité leur a acquis & le merite & le don de Prophetie?

Vierges voilees par les Apostres.

Admirables furent iadis celles Vierges, sçauoir Tecla voilée par S. Paul: Iphygenie par sainct Mathieu: Valeria par S. Martial : Flauia Domitilla par S. Clement.

SECTION VI.

Vierges deuotes & admirables en Chasteté & doctrine de l'Orde de S. Benoist.

Mais ce seroit entreprendre vn' œuure d'infiny labeur, si nous voulions rapporter les faits

faits genereux, & les prodiges miraculeux que tãt d'illuſtres Vierges de l'vn & l'autre ſexe ont fait paroiſtre au monde par le merite de leur Chaſteté, & deſquelles graces & benedictions diuines & celeſtes, ils ont eſté honorez: de quel rare ſçauoir, eminente doctrine, & don de Prophetie ils ont eſté illuſtrez : ſignamment entre les filles Vierges les ſainctes Ildegarde, Gertrude, Metilde, Roſuide, Brigite de Suede, Catherine de Sienne, & pluſieurs autres inſignes Vierges en ſaincteté & en doctrine admirables, au moyen de leur vertueuſe & religieuſe pudicité.

Vierges admirables en doctrine & Chaſteté.

Neantmoins en faueur de nos plus nobles, plus doctes, plus anciennes, & plus dignes Vierges & Religieuſes Nonnains ſur toutes les autres, nous dirons briefuement quelles ont eſté certaines Religieuſes de ce grand & tant puiſſant Ordre S. Benoiſt.

Excellente ſans point de faute a eſté la tres-noble Roſuide, née en Saxe, Nonnain tres-ſaincte & tres-docte, au Monaſtere de Gardeſſevmés, qui a eſcrit en Latin ſix Comedies, exhortant les Vierges ſacrées à continence, qui en vers hexametres a dreſſé vn tres-beau Panegyrique des faits & geſtes des Otthons Empereurs, & a fait à la loüange de la bien-heureuſe Vierge & Martyre Agnes vn entier liure en vers elegiaques, hexametres, & comme encor ſur la mort de S. Denys, & autres Saincts pluſieurs Poëmes. Elle fut d'vn admirable eſprit, comme teſmoignent les eſcriuains qui ont fait mention d'elle : bien entenduë en la langue Grecque & Latine.

Excellence de la Nonnain Roſuide, & les liures qu'elles a eſcrit.

Viuoit l'an 860.

Illuſtre pareillement en ſçauoir & pieté fut ia-

dis

Et d'Elizabeth Abbesse. Viuoit l'ã 1168.

dis Elizabeth, Abbesse du Monastere de Desconnagens, Diocese de Treues : ainsi qu'on peut voir és liures qu'elle a composés, entre autre les liures grandement vtiles des voyes de Dieu : elle a escrit aussi vn liure des vnze mille Vierges : de ses diuerses reuelations deux liures : à saincte Hildegarde vn liure & quelques autres Traictez.

Saincte Hildegarde, & quels liures elle a escrit. Viuoit l'ã 1180.

Sur toutes se monstre admirable en erudition & saincteté saincte Hildegarde, Abbesse du Monastere S. Rupert, du mesme Ordre S. Benoist au Comté Espaneimens en Alemagne : car elle a escrit de beaux & doctes cõmentaires sur la Regle de S. Benoist, reduits en vn liure : vn autre liure intitulé *des trente questions :* vn autre de la vie de S. Rupert Confesseur : & de quelques autres Saincts : de mesme elle a composé vn autre liure contenant cinquante huict Homelies sur les Euangiles : vn autre du S. Sacrement de l'Autel.

De mesme encor trois liures appellez *les vies des merites :* vn liure *des diuines œuures :* deux *de la Medecine simple & composée*, vn des exhortations aux seculiers, & vn à ses sœurs Religieuses, & plusieurs autres liures, Epistres, & Traictez en vers & prose ; ainsi qu'on peut voir dans les historiens & escriuains : ouy, c'est celle saincte Hildegarde, signalée en Propheties, tant cherie de S. Bernard, qui a escrit plusieurs liures en langage Latin & Alemand, poussée par le sainct Esprit de prescher la parole de Dieu en plusieurs lieux, remplie d'vne celeste doctrine & saincteté : & doüée d'vn si excellant esprit de Prophetie, qu'elle a predit les heresies Lutheriennes & autres : à laquelle les Papes, Rois, & Empe-

Doüée de l'esprit de Prophetie.

reurs

reurs s'adressoient pour auoir aduis en leurs plus importants affaires.

Nous ne deuons encor laisser en arriere sainçte Gertrude, digne d'vne eternelle loüange, qui nous a laissé son beau Traiçté, intitulé *des Insinuations diuines*; œuure à la verité remply d'vne celeste doctrine & saincteté.

S. Gertrude & ses escrits.

Saincte Metilde merite bien que nous ayons sa memoire en recommandation: car elle a escrit & laissé plusieurs liures, & traictez admirables des choses diuines.

Et de saincte Metilde.

Toutes ces Religieuses Nonnains, que nous venons de reciter, ont esté filles tres-sainctes en l'Ordre de S. Benoist, ornées d'esprit Prophetique, & qui ont obtenu vne sciēce infuse des choses celestes par leurs tres-deuotes prieres, chastes, pieuses & contemplatiues, non par aucune industrie humaine.

Ores que i'eusse proposé de n'amener en exemple autres Religieuses que quelques vnes de nos Benedictines insignes en doctrine & saincteté de vie; neantmoins ie n'ay peu laisser en arriere saincte Brigide, le tres-grand & singulier ornement, non de Suede seulement, mais encor de l'Eglise vniuerselle: & qui a estably vn Ordre appreuué sous la Regle de S. Augustin, aussi bien des hommes Religieux que des femmes; Ores qu'elle n'aye esté signalée de la Continence de Virginité, ains de Viduité seulement: Certes elle a apparu en l'Eglise de Dieu, admirable en sçauoir & religieuse deuotion auec les autres que nous venons de reciter, tres-loüables toutes ensemble, ainsi qu'attestent leurs escrits, non moins doctes,

Saincte Brigide fonde vn Ordre & d'hommes & de femmes.

doctes, que pieux, qui n'ont rien de mol & effeminé, ains tout y est entierement masle, & viril, & releué. Non, iamais les siecles passez n'ont eu rien de semblable; i'entends quant aux nations infideles. Les doctes Athenes & toute la Grece ensemble, maistresse & mere des Arts & disciplines humaines; la sage Egypte, Perse, Niniue, & Babylone n'eurent iamais de semblables Dames, qui ayent laissé aucuns escrits qui tesmoignent vne pareille splendeur en mœurs & innocence de vie, & celeste doctrine. Si l'infidelité a produit quelque femme celebre en sçauoir, elle a esté d'ailleurs infame en sa vie, à raison dequoy le Poëte dit en sa Satyre troisiesme celle femme ne luy plaire; Qui d'vn discours roule-pointé vn court enthymeme.

Les Sybilles inspirees du S. Esprit.

Car quant aux veritables Sybilles elles ont esté inspirées du Ciel, & partie d'icelles Vierges : les autres qui ont porté le mesme nom ont donné des Oracles par la suggestion des mauuais demons, ordinairement accompagnés d'ambiguité, ou de saleté, ou d'impieté.

Concluons donc, & disons, que les merites, premes & recompenses de la Chasteté ayant esté ainsi cogneus, desquels nous auons cy-dessus parlé, & parlerons encor cy apres, tant & tant de saincts & deuots personnages qui ont esté, & seront de tout sexe, aage, qualité, & condition, mesmes Rois & fils de Rois; tant de Reynes, femmes, sœurs, & filles de Rois, Princes, & Empereurs, se sont portez auec toute integrité à l'obseruance de la Virginité, & de la Viduité; de sorte que nous contons au seul Ordre de S. Be

S. Benoist plus de quarante deux Reynes ou Emperieres Vierges, ou Veufues: Empereurs ou Rois plus de vingt-cinq, qui ont voüé autresfois vne tres-religieuse Chasteté: quant aux autres Princes & Princesses on n'en sçauroit donner le nombre: &, comme dit S. Augustin, ce sont ces belles ames aimant la Chasteté; ausquelles les Nopces ont esté viles & contemptibles, qui n'ont desiré les embrassemens terrestres: elles ont tellement receu le commandement, que neantmoins elles n'ont refusé le conseil: & pour deuenir plus agreables, elles se sont aussi parees & ornees dauantage.

S. Aug. serm. 18. des paroles du Seigneur.

SECTION VII.

Des glorieuses recompenses ordonnees à la Chasteté, ou personnes Continentes par priuileges & prerogatiues.

OR que ce soit assez parlé des merites, prerogatiues, & autres biens qui accompagnent la Chasteté en ce monde, selon le bon plaisir de Dieu, parquoy venons à discourir des recompenses & glorieux triomphes, desquels les sainctes Vierges iouïssent en la terre des viuans & dans le Ciel.

Si nous recherchons donc de quelle plus glorieuse dignité, & plus digne gloire sont ornez & honorez dans le Ciel ceux qui vouënt à Dieu leur Chasteté, & particulierement leur Virginité, il faut necessairement noter y auoir deux sortes de felicité au Ciel, desquelles differemment

Deux sortes de felicité au Ciel.

iouissent les bien-heureux esprits receus dans la gloire eternelle; l'vne commune à tous, qui consiste en la vision de la Majesté diuine & participation de sa diuinité : & consequemment de la puissance Royale, en maniere de certaine perfection substantielle, designée & figurée par le cercle, & la couronne d'or, selon qu'il est dit en l'Apocalypse, *C'est toy Seigneur qui nous as faits à nostre Dieu Royaume, regne, & sacrificateurs, & regnerons sur la terre.* Or la couronne est vne marque de puissance Royale.

La commune.

Apoc. 5.

L'autre beatitude qu'on appelle *Accidentaire*, est celle-là, de laquelle ceux qui ont esté plus auancez en eminence de merites, iouïssent, adioustée à la substantielle, qui emporte quant & soy vne particuliere dignité & sublimité, qu'on appele *Laureole*, ou *petite Couronne*, & guirlande.

L'accidentaire.

Laureole au Paradis que c'est.

La premiere qualité de beatitude substantielle & essentielle metaphoriquemẽt appellée *Couronne*, est possedée par les ames & bien-heureux esprits, lesquels Dieu couronne en misericorde & benedictions : Non, dit S. Augustin, que la couronne ne soit renduë aux bonnes œuures, mais à cause que par la misericorde de Dieu nous faisons bien, à raison dequoy la couronne est renduë & donnée.

Psa. 102.

Or ceste commune gloire & felicité n'empesche point que plusieurs bien-heureux esprits ne participent certaine autre particuliere qualité de beatitude & dignité plus sublime, haute, & releuée, & qu'elle ne leur soit plus auant, hautement & profondement communiquée, à raison de la qualité & prerogatiue de leurs merites: de mesme que

que les Anges, desquels les vns sont plus proches de la diuine Majesté. Ceste verité est communement ainsi definie & determinée par les Theologiens, elle est authorisée par l'Eglise saincte & Catholique, singulierement attendu que IESVS-CHRIST dit & enseigne, *qu'en la maison de son pere y a plusieurs habitations & demeures:* Et que l'Apostre declare *qu'vn chacun receura salaire selon son trauail & labeur: qu'vne estoile est differente de l'autre en clarté: qu'il faut tous comparoir deuant le Tribunal de* CHRIST, *à fin qu'vn chacun reçoiue selon qu'il aura fait en son corps, ou bien ou mal*: lesquels lieux tirez de l'Escriture saincte declarent ouuertement la distinction des merites en ceste vie, & des salaires & recompenses en l'autre; ainsi que constamment l'asseurent & interpretent les Peres, dont S. Gregoire le grand parle ainsi: *parce*, dit-il, *qu'en ceste vie en ce qui regarde les Esleus, il y a discretion & difference d'œuures: pareillement en l'autre il y a discretion & difference de dignitez. De sorte que plus icy l'vn surmonte l'autre en merites, plus aussi de là l'vn surpasse l'autre en retribution & recompenses: voila pourquoy la verité dit en l'Euangile, en la maison de mon pere, &c.* Et ailleurs le mesme sainct Docteur, *tous les laboureurs*, dit-il, *reçoiuent vn mesme denier, qui sont distinguez en plusieurs maisons, parce qu'vne mesme gloire est possedée de tous les bien-heureux; & neantmoins differente est la qualité de retribution qu'ils obtiennent, à cause de leurs œuures diuerses.*

En S. Ieã chap. 14. — *1. Cor. 3.* — *1. Co. 15.* — *2. Cor. 5.* — *aux Moral. li. 4. ch. dern.* — *Aux dialog. liu. 4. c. 35.*

S. Ierosme auoit enseigné long-temps auparauant la mesme doctrine, disant, *diuerses mansions sont preparees au Ciel à plusieurs & diuerses vertus,*

Liure 2. contre Iouinian.

lesquelles mansions & demeures, les œuures non les personnes reçoiuent.

Faut donc conclure, qu'à diuerses actions sont rendus diuers prix,& remunerations : ce que l'Apostre declare manifestement,comme nous auons rapporté cy dessus, quand il dit, *qu'vn chacun receura son propre loyer & salaire selon son labeur*: Car il dit deux choses, sçauoir qu'il y a certaine propre & particuliere recompense affectée, & deuë à vn chacun, d'autant qu'on dit cela estre vne chose propre à quelqu'vn, qui n'est commune à tous autres : & vn propre & particulier salaire est vn distinct, & differant salaire. En deuxiesme lieu l'Apostre dit, que ce salaire sera approprié à vn chacun, selon son labeur, c'est à dire, à proportion du labeur & patience qu'il aura souffert en ceste vie, ainsi qu'il escrit ailleurs : & encor *selon qu'il aura fait en son corps, soit bien ou mal (* Il faut prendre garde que l'Apostre met retribution & au bien & au mal) *arriuant le iugement du Seigneur.* Si donc il est certain, que tous les damnez ne souffrent semblables peines (car quoy de plus iniuste ?) mais que selon l'ordonnance diuine il soit porté, que *de tant plus que la Babylone s'est glorifiee, & a esté en delices, plus aussi on luy donne de tourment & de dueil,* il demeure certain,que tous aussi ne peuuent pretendre mesme recompense; mais à raison de la varieté & diuersité des merites en ceste vie sera la recompense en l'autre. En suite dequoy S. Augustin parle tres-bien;nul de ceux-là (à sçauoir des Saincts) sera aliené ny estrangé de celle maison, ores que l'vn soit plus iuste que l'autre, l'vn plus fort que l'autre, l'vn plus sage que

1. Cor. 3. — *Rom. c. 2.* — *2. Cor. 5.* — *Apoc. 18.* — *Traicté 67. sur S. Iean.*

que l'autre, où chacun est pour receuoir sa demeure, eu esgard à son merite. Le denier est vrayement esgal, lequel le pere de famille veut estre donné à tous les ouuriers de la vigne: par lequel denier est signifiée la vie eternelle, où nul ne possede la vie plus que l'autre: Mais la pluralité de demeures signifie les diuerses dignitez des merites en vne mesme vie eternelle.

Et apres d'vn autre passage de l'Escriture, le mesme sainct docteur confirme son dire, où on lit, comme cy-dessus a esté rapporté, *autre est la gloire du Soleil, autre la gloire de la Lune, autre la gloire des estoiles: car l'estoile differe de l'estoile en clarté:* de mesme en la Resurrection des morts, les Saincts auront diuerses demeures & differentes clartez au Royaume, comme les estoiles au Ciel: mais à cause d'vn mesme denier, nul n'est separé du Royaume: iusques icy S. Augustin; qui confirme son dire en ses autres escrits, auec les autres Docteurs. Et de ce nous resoluons, que tout ainsi qu'il y a diuerses demeures, diuerses retributions, guerdons & recompenses dans le Ciel; ainsi il y a vne grande diuersité & varieté de merites de la vie des humains en terre.

1. Co. 15.

S. Aug. li. de la S. Virginité chap. 26. S. Hilaire sur le Psal. 64. S. Basile liu. du S. Esprit, c. 16.

Voire mais, ceste mesme assertion peut estre persuadée par la raison naturelle, si nous accordons qu'on puisse establir en toute chose que ce soit, vne double perfection, l'vne sans laquelle la nature n'est point parfaicte, l'autre sans laquelle elle n'est point deuëment ornée, qualifiée, & polie: car l'homme ayant le corps & l'ame, il est parfaict quant à la nature, ores qu'il soit autrement diforme, ignorant, manque & defectueux:

Que si par dessus le corps & l'ame, il est plus beau, honneste, Ciuil & Politique, decoré des autres vertus de corps & d'esprit, sans faute il a certaine autre perfection.

Le Chrestien doit estre assorty de deux perfections.

Semblablement le Chrestien, à ce qu'il soit entierement parfaict, il doit estre assorty de deux perfections, vne necessaire à l'estre, qui est essentiele, par laquelle il soit fait Fils de Dieu, qui est posée en l'obseruance des commandemens diuins : l'autre gist & consiste à garder les conseils Euangeliques, d'où s'ensuit l'excellence des prerogatiues, & merites, laquelle n'est seulement necessairement pour estre simplement, mais pour bien estre & plus heureusement : ainsi voit-on en toutes les republiques bien ordonnées la mesme chose estre obseruée : car outre les peines & recompenses proposées à ceux qui gardent les loix, il y a de plus certaines recompenses & gratifications données & accordées aux vertus heroïques, comme estoient chez les Romains les couronnes Ciuiques, les processions, ou supplications, les triomphes, &c. De mesmes entre les Chrestiens, non seulement ceux qui gardent la loy, ont la vie eternelle ; mais encor s'ils ont les autres vertus telles que nous auons dit, ils sont honorez de certaine gloire, remuneration & recompense singuliere & priuilegiée.

SEC

SECTION VIII.

La Laureole, ou Couronne d'or appartenant à la Virginité, où incidemment est parlé des autres deux accordees à la Doctrine & au Martyre.

S'Ensuit dõc de la doctrine susdite, que les biẽheureux ont quelque particuliere iouïssance de certaine sublimité ou dignité de gloire, selon qu'il y a difference de plus grand & plus excellant merite en eux, laquelle propre & particuliere felicité les Theologiens appellent volontiers *Laureole*, c'est à dire guirlande, ou petite couronne; & ce figuratiuement, à raison de la semblance à la couronne qui est faite de Laurier, de laquelle anciennement les grands vainqueurs aux exercices Olympiques & guerriers estoient couronnez, en tesmoignage de leur valeur & prouësse: ou bien encor ceste Laureole peut deriuer son etymologie & analogie plus proprement & communement de Leureole, de laquelle est faicte mention en l'Exode: où il est commandé à Moyse de faire vne table pour mettre les pains de proposition & vne corniche d'or à l'entour; & en icelle vne couronne polie & haute de quatre doigts, & pardessus vne autre petite couronne d'or, où est designée la sublime gloire, & l'excellente splendeur dont les plus excellens en merites sont distinguez & discernez des autres. Car de mesme qu'à la couronne d'or estoit au dessus posée vne autre petite couronne; ainsi à l'essenticle

Laureole quelle recompense au Paradis.

Gloss. Exod. 25.

tiele beatitude & felicité, denotée par la premiere couronne, est adioustée vne autre Laureole de certaine plus excellente gloire accidentaire aux bien-heureux en ce qui regarde le corps & l'ame.

En ce qui appartient donc à ceste gloire sureminente, les Theologiens enseignent, qu'elle est donnée à trois sortes de personnes (si tant est qu'elles soient en estat de perfection, ou bien en l'estat qui monstre le chemin de perfection) sçauoir aux Martyrs, aux Docteurs, aux Vierges, selon l'excellente œuure, ou action des trois facultez & puissances de l'ame raisonnable exerçãt les fonctions au corps. Ces facultez sont l'irascible, la concupiscible, & la raisonnable. Or est-il, que l'acte le plus excellant de l'irascible, c'est la souffrance genereuse de la mort, au dire mesme de la mesme verité, qui dit, *que nul n'a plus grande charité que de mettre & employer son ame:* C'est à dire, de perdre la vie: comme pareillement le plus releué de la faculté raisonnable, est la Predication de la verité, & le plus illustre de la partie concupiscible, est l'obseruance de la Virginité. L'Escriture saincte nous enseigne l'eminente gloire susdite deuë à ces trois differantes qualités de personnes: Des Martyrs est dit, *qu'ils sont vestus de robes blanches, & leur sont particulierement donnees des Palmes en leurs mains:* mais singulierement à raison de leur eminente Charité, laquelle comme la plus noble des vertus, merite vne plus noble recompense. Des Docteurs est dit, *que ceux qui instruisent plusieurs, sont comme estoiles en perpetuelles eternitez:* Des Vierges il est aussi dit, *qu'elles*

La Laureole dõnee à trois sortes de personnes.

L'acte plus excellãt de la faculté irascible quel. Et celuy de la raisonnable. De la cõcupiscible.

Apoc. 7.

La Charité est la plus noble des vertus.

Dan. 12.

chantent vn Cantique priuatiuement à tous autres. *Apoc.14.*

Le nombre suffisant de ces trois actions tant priuilegiées, & excellentes, est colligé encor de ce triple nombre d'ennemis que nous auons à combatre, qui sont le monde, Sathan, & la chair. Les Martyrs vainquent le monde: les Vierges triomphent de la chair: & les Predicateurs surmontent le Diable, qu'ils chassent des cœurs & des corps d'autruy & du leur propre. Dauantage les plus parfaits se peuuent confirmer aux trois plus nobles actions de IESVS-CHRIST, ou à l'vne d'icelles; car il a esté Docteur de la verité, la manifestant au monde: il a esté Martyr, endurant la mort: il a esté Vierge par vne incomparable pureté.

Trois ennemis à combatre & quels.

Iesus-Christ a esté Docteur, Martyr & Vierge.

Mais sans nous amuser à telles & semblables allegories dauantage, pour nous expliquer plus clairement, disons plus precisement, que nous entendons par Laureole, guirlande & petite couronne des Vierges, la gloire de l'incorruption du corps, accompagnée de l'incorruption de l'ame: de mesme que la Laureole des Martyrs est la gloire de l'inuincible souffrance de la mort pour la foy, ou pour la iustice: & la Laureole des Predicateurs est la gloire de l'incorruptible doctrine annoncée aux humains de parole, de verité, de cœur pur, consience bonne, & auec bon exemple.

La Laureole des Vierges quelle.

1.Tim.1.

Des Martyrs.

Des Docteurs, ou Predicateurs.

La mesme chose presque peut-on dire de la seconde Palme, que quelques vns disent estre vn prix accidentaire & aduentif, qui toutesfois ne peut estre appellé ny Courône, ny Laureole, pour ne proceder d'œuure, ou action quelconque mise

Palme accidentaire quelle.

reelement en execution, ains estre seulement vne operation de la volonté de l'ame.

Ceste Palme, ce prix, & ceste gloire a obtenu S. Martin, comme plusieurs autres, lequel de tout son cœur a desiré & recherché le Martyre, ores que l'effect ne s'en soit ensuiuy : d'où est chanté en son office, *O ame bien-heureuse, laquelle ores qu'elle n'aye esté rauie par le sanglant cousteau du persecuteur, n'a perdu toutesfois la palme de Martyre.*

Qu'il nous suffise d'auoir ainsi discouru generalemét des susdites trois Laureoles, sureminentes gloires, & recompenses : disons maintenant de la Laureole de Virginité, en ce qui regarde sa plus particuliere qualité, en tant qu'il nous touche : car il ne nous conuient parler des autres deux, ores que parauenture incidamment traictant de leurs comparaisons & dignitez, pour declarer dauantage l'excellence de la Virginité, nous en puissions dire quelque chose.

La Laureole de gloire pourquoy donnee plus auãtageusemẽt aux Vierges.

Il demeure donc conclud, que la Laureole & guirlande de gloire, d'honneur & dignité, est deuë à la Virginité, à raison & à cause de l'excellente action, & singuliere victoire qu'elle rapporte des difficiles combats & dangereuses attaques des appetits sensuels, & conuoitises charnelles, contre lesquelles combatent d'vn combat sans tresue ni relasche quelconque actuellemét ou habituellemét les Vierges; Ie dy les Vierges: car ores que les Vefues combattent vaillãment, de mesme cœur & pareil courage en semblable estour, & peril de guerre; neantmoins les Vierges demeurent plus belliqueuses, victorieuses & triomphantes; d'autant que la victoire est beaucoup plus noble

& glo

& glorieuse, où iamais on n'a cedé à l'ennemy. Au reste il faut noter, que la Laureole & priuilege d'honneur est deu proprement aux Vierges qui ont eu vne perpetuelle, & continente resolution & determiné consentement de garder leur Virginité, bien que (suiuant la plus douce opinion) icelle proposition & resolution ait esté interrompuë quant à l'esprit, demeurant neantmoins l'integrité de la chair, si tant est qu'à la fin de la vie tels professeurs de Virginité se trouuent estre remis en leur premier estat, parce que la Virginité de l'esprit peut estre reparée, non celle du corps.

La Virginité de la chair n'est pas corrompuë par l'interruptiõ de l'esprit.

Voire mais il y en a qui opinent iusques là, que s'il se treuue quelque Vierge qui n'ait fait dessein de garder sa pudicité perpetuelle, & qu'elle vienne à mourir en cest estat, qu'elle aura neãtmoins vne speciale recompense à cause de l'incorruption de la chair; tout ainsi que les enfans innocens auront vne particuliere remuneration de ce qu'ils auront esté trouuez exempts & immunes de peché, jaçoit qu'ils n'ayent eu ny l'oportunité ny l'occasion de pecher.

Neantmoins il faut conuenablement dire, & conclure, que la Laureole & preeminence de gloire, est seulement & plus parfaictement deuë dans le Ciel aux Vierges qui sont en estat de perfection, ou en l'estat de la voye d'icelle; & qui ayent voué vne religieuse Continence. Aussi est-il vray, que l'estat de Religion excelle sur l'estat des Vierges simplement, tout ainsi que les vertus qu'on nomme Theologales surpassent la Virginité, & ce pour dresser & disposer l'ame à Dieu,

A quelles Vierges specialement est deuë la Laureole.

S. Th. 22. q. 152.

Les vertus Theologales

surpassēt la Virginité. Dieu, & aux choses diuines plus efficacement. Or est-il que la Virginité pour deuenir vne œuure tres-excellente & priuilegiée doit estre parfaicte en toutes ses parties, & accomplie en toutes ses perfections.

Finalement on peut asseurer, que la Vierge peut estre corrompuë quant au corps, & non toutefois perdre le merite de Virginité, comme s'il aduient qu'elle soit oppressée, & violentée; voila pourquoy saincte Luce disoit au President Paschasius, si tu commandes que contre mon gré, & par force ie sois violée, ma Chasteté m'acquerra vne double couronne: non qu'il faille entendre, qu'elle dit obtenir vne double couronne & Laureole de Virginité; mais bien qu'elle receuroit double recompense, sçauoir est pour auoir gardé son integrité, & pour auoir souffert patiemment vne telle offence & iniure. Quoy que suiuant les saincts Decrets, la Vierge corrompuë de quelque sorte que ce soit, ne puisse estre consacrée.

Cano. Iuuencula 2.q.1. Cano. illa autem 32.q.5.

Ce seroit icy, que bien à propos nous pourrions apporter & les textes & les passages de l'Escriture, pour preuuer nostre Laureole & suressentielle gloire, que nous auons dit appartenir aux Vierges en la commune gloire eternelle: mais attendu que ce discours est deuenu aucunement trop prolixe, à fin que ie ne le grossisse, & n'ennuye dauantage, nous remettrons & à produire, & à traicter aux discours suiuants icelles authoritez: partant ce que nous auons dit des merites, prerogatiues, loyers & autres biens appartenants & deus à la Virginité, il semble qu'à nostre accoustumée nous le deuons confirmer par quel-

que

que exemple de quelque celebre personne, & tres-saincte Vierge : & notamment par le recit que nous ferons de la vie admirable de l'auguste Princesse & Emperiere Pulcheria.

SECTION IX.

La vie de la saincte Emperiere Pulcheria, recueillie de diuers historiens.

HISTOIRE.

CE fut l'année 408. apres l'Incarnation du Verbe eternel pour la Redemption de l'Vniuers, qu'Arcadius Empereur de Constantinople & Empire Romain d'Orient estant mort & decedé de ce monde, laissa pour successeur à l'Empire son fils, appellé le ieune Theodose, encore presque enfant, & aussi trois filles Princesses fort ieunes, mais tres-excellentes en pieté & vertu, sçauoir Pulcheria, Arcadia, & Marina : l'aisnée desquelles la Princesse Pulcheria n'ayant encor attaint l'an quinziesme de son aage prit neātmoins en main le gouuernement de l'Empire d'Orient, s'y conduit, s'y porte, & y fait les affaires auec tant de prudence, de dexterité, d'heur & de sagesse par l'espace d'enuiron quarante cinq ans, qu'elle se rend du tout admirable, la fin & le milieu de son heureuse administration respondant à son commencement & principe. Merueilleuse fust son industrie, sa valeur & felicité en la Regence de ce grand Empire. Son introduction en ceste importante charge : Certes son entrée n'y fut que tres-Saincte, tres-Chrestienne & tres-religieu

Theodose le ieune succede à Arcadius, & frere de Pulcheria.

Pulcheria prend en main le maniement de l'Empire d'Orient.

Qu'elle gouuerne 45. ans heureusement.

Sō entrée à ceste charge.

religieuse, sçachant qu'en premier lieu il falloit rechercher le Royaume de Dieu & sa iustice, & que pour le regard des autres choses, Dieu les donne & facilement & suffisamment par dessus.

Matt. 6.

Premierement donc elle se met en deuoir de rendre propice & fauorable la diuine Majesté, comme estant icelle qui tient en sa main les Sceptres & Diademes des Royaumes, & des Empires du monde : elle luy sacrifie vn sacrifice propitiatoire, non faict des biens & des richesses de la terre, ny de quelques choses de haut prix ; mais de plus haute & plus digne consideration qu'on peut penser : c'est elle mesme qui se consacre à son seruice, & sa Virginité, induisant ses deux autres ieunes sœurs & tres-nobles Princesses Arcadia & Marina à faire le semblable, à fin que Dieu ayant esgard à ces tant agreables hosties, offertes en odeur de suauité, il eut en sa particuliere protection & tutelle, & la ieunesse de son frere, & tout l'Empire Romain : lequel sacrifice comme elle auec ses sœurs l'immole, & voüe son cœur à Dieu, aussi veut-elle qu'il fut escrit, consigné, & graué sur l'Autel d'or qu'elle donna à l'Eglise Patriarchale de Constantinople en perpetuelle memoire de son offrande : Offrande beaucoup plus noble que tous les sacrifices des animaux immolez, & en la loy de Nature, & en la Mosaïque, vœu & sacrifice beaucoup plus propitiatoire, que celuy d'vn Codrus, Roy d'Athenes, de Decius, ou Curtius, Princes Romains, se deuoüants à la mort pour le bien de leur patrie en suite des Oracles des meschans demons ; par ainsi vœux impies, detestables, non imitables: où

Elle se consacre & sa Virginité au seruice de Dieu.

Induit ses sœurs à faire le semblable.

au contraire le vœu de ceſte tres-religieuſe Princeſſe ſera en admiration, en precieuſe memoire & imitation à iamais.

Dauantage, pour l'entretenement d'vn ſi important & ſolennel vœu, elle y ioint le ieuſne,& l'Oraiſon : de maniere que tant elle, que l'Empereur ſon frere, enſemble ſes deux ſœurs, gardent le ieuſne fort auſtere deux iours de la ſemaine:ſe leuent de nuict, diſent leurs matines, & offices nocturnes, & chantent en chœur dans la Chapelle de leur Palais Royal : elle fait inſtruire ſon frere le ieune Theodoſe Empereur aux exercices conuenables à vn grand Prince, & pour la paix & pour la guerre, & en l'eloquence des langues Grecque & Latine; de ſorte que l'Empereur par le moyen de ſon docte ſçauoir à bien parler & eſcrire, & Pulcheria & ſes ſœurs pour eſtre inſtruites à filer, à tiſtre,& coudre,euſſent peu facilement gaigner leur vie.

Le ieuſne & l'Oraiſon y ioincts.

Se leuent de nuict & chantent leur office.

Principalement Pulcheria & Theodoſe eſtoient tres-bien inſtruits aux Arts liberaux, ſciences diuines & humaines,& tous deux grandemẽt ſages & religieux ; tellement qu'ils n'entreprenoient iamais aucun affaire graue & perilleux, qu'ils n'euſſent prealablement fait à Dieu leurs Oraiſons & prieres, de ſorte qu'il n'y auoit choſe importante qui deuſt arriuer, que la tres-ſaincte Vierge & Princeſſe n'en eut la reuelation du Ciel, dont elle faiſoit toutes choſes promptement,prudemment, & tres-bien à propos.

Pulcheria & Theodoſe inſtruits aux Arts liberaux.

Theodoſe eſtant venu en aage competant, & fait Majeur pour gouuerner l'Empire, ne voulut iamais permettre que ſa ſœur Pulcheria ſe démit

de

de l'administration des affaires publiques ; ains la déclara Auguste & consorte en l'Empire : aussi sçachant bien que les actions de la chaste Princesse estoient si agreables à Dieu, qu'il estoit son bras deffenseur, combatant pour elle, pour l'Empereur & pour l'Empire. Car jaçoit que les Vuandales, Ostrogots, Visigots, les Huns, Aleins, Sueues, & autres nations farouches & barbares fussent posées és marches & confins de la Grece, & de la Thrace, & que ces peuples peussent facilement forcer les frontieres & entrer dans les terres de l'Empire : mesme qu'à ce faire & la ieunesse de Theodose, & le sexe de Pulcheria leur en fournit l'occasion ; neantmoins Dieu par vne aide & assistance du tout celeste, en destourna leurs conseils, efforts & entreprises.

Pulcheria declaree Auguste & faicte cõsorte de l'Empire par son frere.

C'est lors que Radagase auec vne armée de deux cens mille combatans entra en Italie, & que peu apres, & durant l'empire de Pulcheria & de Theodose, Alaric auec les troupes cruelles & farouches des Vuandales se mit en campagne : semblablement Attila auec ses Huns, Auares, & autres peuples innombrables, qui gastent & deschirent l'Empire d'Occident par leurs courses & rauages, bien que ce fust Honorius qui en fust Empereur, oncle de Theodose & de Pulcheria, auancé en aage & experience au maniement des affaires.

Les Scythes voulurent ayant pour chef le redoutable Royla, destruire & enuaïr l'Empire de Constantinople, & entrerent si auant, qu'ayant prins & occupé quelques villes & prouinces, refusant toutes conuentions, ils posent leur camp

pres

pres de la ville Imperiale de Constantinople: mais ne tarda guieres que Dieu combattant pour sa tres-saincte Pulcheria fait pleuuoir feu & souffre, & le Ciel desbonde ses foudres, & tonnerres auec telle violence, que leur General d'armée Royla est foudroyé, & reduit en cendres, & quant aux troupes, elles sont ou destruictes & perduës, ou mises en fuite.

Les Scytes & leur Roy deffaits par le feu du Ciel.

Les Perses ayant rompu la paix, estoient entrez dans les estats de l'Empire d'Orient, & auoient occupé quelques prouinces: mais ils sont en fin contraints de se retirer; si grande est la pluye, & la gresle qui fond sur leur armée auec vne extreme perte d'icelle: Bref plusieurs autres grands Rois & belliqueuses nations s'abstiennent de faire guerre, & de rien entreprendre contre l'Empereur Theodose, non retenus d'autre respect & consideration, que de ce qu'ils sçauoient que Dieu auoit en particuliere protection ce grand Empire, si sagement gouuerné par l'excellente Princesse Pulcheria, laquelle par sa merueilleuse conduite soustint ainsi sain & entier l'Empire Oriental, & aida à remettre l'Empire Occidental, ruiné par les nations que nous auons dit cy-dessus, & par la tyrannie des vsurpateurs.

Les Perses contraints de se retirer par la pluye & la gresle.

Ouy, c'est celle Pulcheria, qui retira son frere l'Empereur panchant grandement à l'heresie de Nestorius, & qui d'vn inuincible & releué courage luy resiste, aidée par les escrits de S. Syrille Alexandrin.

Pulcheria retirẽ Theodose panchãt à l'heresie de Nestorius.

C'est elle qui marie son mesme frere & Empereur à ceste fille Athenaïde tant renommée par sa beauté, honnesteté, & doctrine, l'ayant prea-

lablement faicte Chrestienne, & donné le nom d'Eudoxia au sacrement de Baptesme, & la souffrit par apres fort patiemment & genereusement, ingrate, ores qu'issue de fort bas lieu.

C'est la Vierge & Auguste Pulcheria encor, qui apres la mort & decés de son frere l'Empereur Theodose sans enfans, demeure seule heritiere de l'Empire, & prenant le gouuernail en main, se marie pour le bien de la Chrestienté auec Martian, qu'elle declara Empereur, à la charge que sa Virginité luy demeureroit entiere & reseruée : & qui fit assembler les deux Oecumeniques & celebres Conciles d'Ephese & de Calcedoine, esquels la verité Catholique fut restituée à sa premiere dignité contre les heresies & impietez de Nestorius, d'Eutiches & Dioscorus, & iamais ses armées ne furent battuës & desconfites par les ennemis, ny iceux par l'espace de quarante cinq ans qu'elle administra l'Empire, ne s'emparerét iamais d'aucun païs ou prouince qui fut de son Empire : moins y eut-il aucune reuolte en ses gens de guerre : Et qui plus est, Dieu se monstra tellement fauorable à ses Generaux d'armée, que par trois diuerses fois trois diuerses armées ennemies furent rompuës & defaictes par foudres & tonnerres.

Se marie à Martian, à la charge que sa Virginité luy demeureroit.

Fait assembler les Conciles d'Ephese & de Calcedoine contre les heretiques.

De maniere que le Poëte pouuoit dire aussi veritablement de ceste diuine Princesse, que cy-deuant il auoit chanté de son ayeul paternel le grand Theodose:

O aimée de Dieu, à qui fournit Æole
Des escadrons aërez, pour qui combat le Pole,
Et les vents coniurez s'en viennent au combat.

Fina

Finalement l'Empire Romain d'Occident s'en allant en ruine & decadence, elle conſerua ſauue & entier l'Empire d'Oriẽt, encor que ſur ſes marches & frontieres les nations barbares proches & voiſines de toutes parts fremiſſent d'vne rage cruelle & guerriere, & fiſſent entendre les bruits & cliquetis furieux de leurs armes.

C'eſt à celle Royale Princeſſe, & à ſes ſœurs, que ce grand Syrille Alexandrin dreſſ• ces Panegyriques paroles, diſant : *C'eſt à bon droit, tres-religieuſes Reynes tant aimées & cheries de Dieu, qu'on vous peut appeller ſainctes & tres-chaſtes eſpouſes de* IESVS-CHRIST, *l'honneur & le los de l'vniuers, la gloire des Egliſes du Sauueur du monde.*

Liure de la foy aux Reynes.

C'eſt Pulcheria, qui portée d'vne deuote pieté, & pieuſe deuotion, fit faire recherche de toutes les reliques qui pouuoient appartenir à la ſacrée Vierge Mere de Dieu, & en ayant trouué pluſieurs, comme veſtements, & autres ſemblables choſes illuſtrees de miracles, les fit transferer à Conſtantinople, où elle fit edifier à l'honneur de Dieu, & à la memoire de la ſacrée Vierge trois magnifiques Temples.

Pulcheria fait rechercher les reliques qui eſtoient de la Vierge Marie.
Nycepho. liure 7. c. 21.

Seroit choſe trop longue & ennuyeuſe de dire & reciter les ſomptueuſes Egliſes qu'elle fit baſtir : les Monaſteres, & les Hoſpitaux qu'elle fonda : les reuenus qu'elle bailla & aſſigna pour l'entretenement des pauures & ſeruiteurs de Dieu.

Sozom. l.6.

Parquoy tout ce que deſſus conſideré, qui eſt celuy qui n'admirera tant de merueilles ? Qui ne s'eſtonnera de tant de miracles ? Qui ne loüera Dieu de tant de bien-faits qu'il a voulu

donner au monde, & à toute la Chrestienté à raison du merite de la Virginité de ceste Auguste Reyne, & de ses sœurs? Car c'est de ce premier vœu de Virginité, que tant de signalez benefices, desquels nous auons cy-dessus parlé, sont deriuez. Quel Chrestien se pourra trouuer baptisé au nom de IESVS-CHRIST, qui puisse nier, que les vœux des Vierges sacrées, & leur sanctimonie tant agreable à Dieu, ne soient & le preside, & l'asseurance de la Religion Chrestienne, & le propitiatoire de l'vniuers? A la verité nul ne peut ignorer la valeur & puissance des Oraisons des Vierges & des chastes Veufues enuers Dieu, qui aura tant soit peu leu les histoires Ecclesiastiques, politiques & seculieres.

DISCOVRS CINQVIE'ME DV VOEV DE VIRGINITE' OV CHASTETE', ET de son excellence.

SECTION I.

Où est prouué en general estre chose saincte & agreable à Dieu, de luy faire & rendre des vœux, par l'authorité de l'Escriture, & exemples des saincts personnages.

Psal. 75.

VOuëz & rendez au Seigneur vostre Dieu, dit le Prophete, *vous tous qui à l'entour d'iceluy apportez dons & presents, au terrible, & à celuy qui oste l'esprit des Princes, au terribre enuers tous les Rois de la terre.* Autres sont les vœux communs, sans lesquels il n'y a point de salut; autres les vœux particuliers, tels que sont les vœux de Chasteté. Mais c'est aux vœux propres & particuliers que le Prophete exhorte, en telle maniere que tous fassent des vœux, les deliberent en leurs volontez, & les accomplissent en effects. Ie dis tous, ausquels Dieu donne le vouloir & le parfaire, & qu'ainsi les sainctes operations accompagnent leurs pieuses intentions: Ouy, *rendez*, dit le Prophete, *au Sei-*

gneur Dieu, non à l'homme, si ce n'est pour l'amour de Dieu.

Mais qui sont ceux qui principalement sont exhortez à vouër? Ceux-là certainement, *qui à l'entour apportent dons & offrandes*, qui sont presents à son sacré ministere; comme vn autre fidele seruiteur Moyse, en la maison du Seigneur, qui apportent & offrent les plus precieuses offrandes du monde, se presentans & offrans eux mesmes, la crainte accompagnant l'amour, d'autant que Dieu est terrible, & si terrible qu'il oste, retire & separe en sa fureur l'esprit des Princes, & des Rois qui ont l'esprit de superbe, de mespris, d'audace & de presomption.

C'est donc le S. Esprit, qui par la bouche du Roy Prophete veut inuiter & semondre à vouër tous ceux *qui sont à l'entour*; C'est à dire, qui ont l'honneur d'estre appellez à son plus particulier seruice, & qui ont ceste prerogatiue d'estre ses domestiques, ses plus fauoris, & comme tels estre entour de luy, & en sa presence.

Grande vertu de vouër à Dieu choses grandes.

Grande vertu, & tres-digne action est de vouër à Dieu choses grandes & dignes de luy, & qu'il a pour agreables: ouy, les choses qu'il requiert que nous luy donnions, & consacrions, qui est nostre cœur. C'est vne vertu non basse, non mediocre, ains supreme, appellée Latrie, d'autant qu'elle ne peut & ne doit estre exhibée qu'à Dieu, n'appartenant de vouër, offrir, ou sacrifier nos vœux religieux, & saincts sacrifices, qu'à vn seul Dieu, & pour meriter le Royaume du Ciel, nous offrir & sacrifier nous mesmes.

Appellee Latrie.

Certes

Certes les Eſcritures ſainctes nous apprennent les vœux en general eſtre grandement agreables à Dieu : les Patriarches, les Prophetes, les Apoſtres les auoir practiquez. L'hiſtoire pareillement enſeigne les plus doctes & ſaincts perſonnages de l'Egliſe Catholique apres les Apoſtres, auoir faict les vœux que nous appellons de Religion, & recommandé iceux tant de parole, que d'effect. Tels ont eſté ceux qui en l'Orient & Occident ont ſuiui la vie Religieuſe & Monaſtique, principalement les Inſtituteurs des principaux Ordres, Sainct Baſile és prouinces Grecques, S. Auguſtin en Affrique, S. Benoiſt en Italie, & en la meilleure partie de la Chreſtienté. Ayant donc ainſi legerement touché la matiere des vœux, remettant les lecteurs à ce qui en eſt eſcrit en l'introduction de ce Traicté ; Il eſt queſtion que nous diſcourions particulierement des qualitez & conditions des vœux de Chaſteté, & par meſme moyen quelles ſont les excellences, l'antiquité & la continuelle obſeruance d'icelle en l'Egliſe Chreſtienne, reſeruant de parler au Diſcours ſuiuant de la garde & moyens de la conſeruer, ſi tant eſt que Dieu ſoit propice & vueille fauoriſer nos vœux & volontez en ceſt endroit.

Les vœux grandement agreables à Dieu, & practiquez par les Patriarches & les Apoſtres.

SECTION II.

Où est prouué par les saincts Escrits, comme le vœu de Virginité est recommandable enuers Dieu, digne de remuneration, selon les promesses diuines.

Rom. 12. C'Estoit iadis que l'Apostre sainct Paul prioit & exhortoit par la misericorde de Dieu les Romains Chrestiens, & en leurs personnes tous les fideles en IESVS-CHRIST, qui ont esté, & seront, *d'offrir & exhiber leurs corps en hostie viuante, saincte, plaisante à Dieu, & raisonnable seruice*: & cela, non de volonté seulement, ains encor en effect: offrir en hostie par mortification des desirs charnels: l'offrir viuante, par la foy operante en Charité: l'offrir saincte; c'est à dire, feruente & asseurée au bien: Plaisante, & agreable à Dieu, en vne bonne & pure intention. En fin offrir à Dieu vn seruice & culte raisonnable, qui soit accompagné de discretion, sans qu'il y aye rien de peu ou de trop. Adiouste encor le mesme Apostre, & prie de ne se conformer à ce siecle, & ne suiure la forme & maniere de viure du monde, en ce qui regarde ses ordinaires conuoitises: mais qu'on se reforme par renouuellement des sens, d'autant qu'on a perdu partie du premier image de la creation: car Adam & Eue ont esté creez Vierges.

Il y a plusieurs & diuers moyens de sacrifier nos corps en hostie viuante, saincte, & agreable à Dieu,

à Dieu, selon que diuersement chacun en sa condition reprime & peut refrener, & retenir ses appetits & concupiscences, les assubiectissant aux commandemens de Dieu, & à sa diuine volonté, luy sacrifiant vn sacrifice de loüange : mais c'est en perfection que l'hostie susdite luy est offerte, lors que par vœux solemnels & Religieux, les Vierges vouënt à Dieu, & luy sacrifient leur Virginité, & les Chastes leur Chasteté, parce qu'entre tous les sacrifices qu'on fait à Dieu, celuy qui est fait d'vn vœu volontaire & de chose à luy agreable, & excellente, est tenu & reputé le plus parfait, ainsi que nous l'auons preuué ailleurs.

Le sacrifice à Dieu plus parfait quel.

Quant à present, il nous semble estre entierement conuenable de déduire & monstrer par les saincts Escrits, par la doctrine & les exemples de tant de saincts personnages, que Dieu a donné à son Eglise en qualité de Docteurs, Maistres & Pasteurs, combien le vœu de Virginité luy est agreable. Pour donc proceder selon nostre ordre accoustumé, le premier texte sera, iceluy tant propre & signalé contenu és Propheties de ce noble & Euangelique Prophete Esaie, car c'est comme cela que Dieu parle des Vierges sous le nom des Eunuques, *Ne die pas l'Eunuque*, dit Dieu, *ie suis vn bois aride, par ce que le Seigneur a parlé ainsi aux Eunuques: ceux qui garderont mes Sabbaths, & eliront les choses que i'ay voulu, & tiendront mon alliance, ie leur donneray lieu en ma maison, & en mes murailles, & meilleur nom qu'aux fils & filles : ie leur donneray vn nom eternel qui ne perira pas.* Or que Dieu parle en ce passage de ceux qui se contiennent volontairement & vouënt Chasteté, non

Esa. 56.

des chastrez, nais ou taillez, l'enseignent de commun accord tous les anciens Peres & Docteurs Grecs & Latins. Adiouste neantmoins S. Augustin & dit subtilement, que si quelqu'vn est contentieux iusques là, que de dire qu'il est parlé des vrais Eunuques, encore cela faire pour nous, & aider nostre cause: car si aux Eunuques qui ne pourroient ny sçauroient autrement faire, vne plus grande gloire leur est promise qu'aux iustes mariez. Certes à plus forte raison sera promise aux Continents, estant en leur puissance de ne se contenir pas.

Au liure de la S. Virginité.

Que ce soit de ce lieu qu'on infere que le Celibat ne soit pas commandé, mais conseillé, les mesmes autheurs, & Docteurs le tesmoignent, entre autres S. Ierosme en cest endroit par ces paroles, *qui ont esleu ce que i'ay voulu.* Dauantage il se verifie, que ceux qui ne sont Eunuques, ores que postposez, ne sont toutesfois excluz du Royaume des cieux, ains honorez du nom de fils & de filles: donc tous ne sont tenus d'estre ainsi Eunuques, donc il n'y a rien de commandé pour ce regard, & peut-on eslire, ou n'eslire pas de viure en Continence.

Le Celibat conseillé, & non commandé.

Au reste, que la Chasteté soit non seulement vtile en ceste vie, mais encor qu'en l'autre elle soit vn tres-noble argument, soit de gloire singuliere, ou sujet d'vn bien plus excellant, il se collige facilement de ces paroles Prophetiques: *Ie leur donneray* (sçauoir aux Eunuques) *lieu en mes murs & en ma maison; & meilleur nom qu'aux fils & filles, nom eternel qui ne perira iamais:* ce qu'exposant S. Augustin dit tres-bien, *qu'est-ce que tu*

Esa. 56. Li. de la S. Virginité. ch. 25.

trauer

trauerses & contestes, impie cecité, promettant seulement vne temporele felicité, attendu que Dieu dit, Ie donneray aux saincts Continents vn nom eternel, & nom meilleur? Que si dauanture tu t'efforces de pendre ce mot eternel, ou l'eternité pour vne longue duree seulement : ie dis, encor redis, & adiouste, qui ne manquera iamais, dit Dieu : Que cherches tu dauantage? que peus-tu dire de plus? Le nom eternel quel que ce soit, est promis aux chastrez de Dieu, lequel nom sans faute marque vne certaine particuliere, & plus excellente gloire: Nenny, ce nom ne sera commun à plusieurs, ores qu'habituez & receus en mesme maison, & en mesme Royaume: Iusques à tant S. Augustin.

Oyons sur ce mesme sujet auec S. Augustin S. Ierosme, *de mesme*, dit-il, *qu'on ne constitue aucune difference de sexe en ce qui regarde les Proselytes; mais les hommes & les femmes sont indifferemment appellez à salut : ainsi aux Eunuques qui se sont chastrez pour le Royaume des cieux, l'vn & l'autre sexe y est comprins & entendu, qui ont mortifié leurs membres sur la terre, la fornication, l'immundicité; les mauuais desirs, iusques à ce que tous deuiennent hommes parfaits, & qu'ils disent auec l'Apostre, nous ne cognoissons aucun selon la chair, &c.* Donc en ce lieu ne faut entendre sous le nom d'Eunuques, ceux desquels le Poëte dit:

Tom. 4. liu. 15. Commét. sur le ch. 56. d'Esaie.

Ieunesse infortunée ainsi par fer taillée,
Où l'homme est retranché.

Mais il faut entendre ceux-là ausquels IESVS-CHRIST parle en l'Euangile, *qui se sont chastrez pour le Royaume des cieux, &c.* & vn peu plus bas dit le mesme S. Docteur, *Nous auons dit cy-dessus, quels sont les Eunuques, sçauoir qui sont soigneux des*

choses qui appartiennent à Dieu, desquels parle la Sapience, qui porte le titre de Salomon, disant : heureuse la sterile immaculée, qui n'a cogneu la couche en peché : elle aura le fruict en la visitation des ames sainctes : & le chastré qui n'a point faict de mal par ses mains, & n'a point pensé contre Dieu choses mauuaises : Certainement à iceluy sera donné le nom esleu de foy & portion delectable au Temple du Seigneur : c'est celle sterile feconde en Virginité: c'est celle qui n'est point subiecte à malediction, à cause de ce qu'elle n'a donné semence, ny laissé de sa posterité en Israël : c'est l'Eunuque qui de viue force emporte & gaigne le Ciel: c'est luy qui garde tellement les Sabbaths, qu'il ne trauaille iamais à l'œuure des Nopces : cestuy-cy a choisi ce qui a esté agreable à la volonté diuine, offrant plus qu'il ne luy est ordonné, & qui ne considere & ne se tient à l'indulgence de l'Apostre, mais à la volonté d'iceluy. Cestuy-cy tient l'alliance eternelle du Seigneur, en telle sorte qu'il ne vaque pour certain temps à l'oraison, & par apres retourne au mesme, c'est à dire aux actions de mariage; dont il doit cognoistre & sçauoir qu'il obtiendra vn lieu tres-bon en la maison du Seigneur, qui est son Eglise. Et plus bas, *Loin, loin aux cauillations & subtilitez des Iuifs, & qu'ils ne nous apprestent plus à rire, ouurant les Royaumes celestes à ceux qui ne sont hommes qu'à demy, veu que la pudicité n'est pas en la debilité du corps, mais en la volonté* : & incontinent apres, *& cela deuons nous sçauoir, qui est que les Eunuques offrent holocaustes, lors qu'ils se consacrent à Dieu* : Iusques à tant S. Ierosme.

SEC

SECTION III.

Tesmoignages du nouueau Testament.

CE texte Prophetique estant si beau, & si clair, doit suffire pour toutes autres authoritez, singulierement du vieil Testament, si doctement interpreté en faueur de la Chasteté par les deux plus grands Docteurs de l'Eglise Latine. Venons maintenant à la loy Euangelique, & au nouueau Testament, où nous verrons sous la parabole de ceste terre, partie de laquelle porte vn fruict trentiesme, l'autre soixantiesme, la troisiesme centiesme, la Sapience diuine nostre Seigneur IESVS-CHRIST enseigna & distingua le merite de Chasteté en la continence des Vierges au dessus de celuy des Veufues, & celuy des Veufues au dessus de celuy des mariez, selon l'interpretation des Peres: & par ainsi la Chasteté Virginale comme bien tres-excellant deuëment estre voüée.

En sainct Mat. 13. S. Cypriã liure de l'habit des Vierges. S. Ierosf. liu. 1. cõtre Ioui. S. Aug. li. de la S. Virginité.

Semblablement nous verrons au moyen de ce passage, où IESVS-CHRIST dit *y auoir des Eunuques qui se sont chastrez pour l'amour du Royaume des cieux:* dont facilement ie treuue, que la Continence ne confere seulement vne vtilité corporelle, mais de plus elle est remunerée dans le Ciel, comme parle S. Cyprian, declarant que les Vierges d'oresnauant ne s'estudient à plaire à autre personne, qu'à leur Seigneur & maistre, duquel elles attendent recompense, disant le Seigneur, *il y a des Eunuques qui se sont chastrez pour le Royaume des cieux:* la mesme & semblable exposition

Liure de l'habit des Vierges.

Mat. 19.

tion est tenuë & suiuie par les autres Peres & Docteurs, & demeure arresté & conclu, que la Virginité, comme vn bien tres-excellant fait à embrasser, vouër & professer, attendu la recompense qui luy est promise, & ce de franche volonté; d'autant que tous ne comprennent pas ceste parole; c'est à dire, cest œuure.

Finalement par les paroles qui sont dites des Eunuques, qui se sont chastrez pour acquerir le Royaume des cieux, est facilement resoluë, & colligée, l'irrefragable fermeté de la perpetuelle Chasteté, & icelle ordinaire appellation des Eunuques le monstre clairement: car celuy n'est pas censé Eunuque & chastré, qui s'abstient pour quelque temps, mais qui ne peut faire autrement, & qui est necessité de se contenir. Or les Eunuques desquels nostre Seigneur parle, ne sont contraints de se contenir par aucun vice ou defaut de nature, d'autant qu'ils sont distinguez d'iceux, non par aucune loy generale, d'où s'ensuit, qu'ils sont à ce necessitez & contraints par quelque loy particuliere, à laquelle librement tels Eunuques volontaires se sont librement sousmis par le moyen de leur vœu.

Le mesme s'apprend encor de ce qui est dit, *qu'ils se sont chastrez*: car si le Sauueur eut parlé de ceux qui sans vœu quelconque viuent en Celibat, il diroit; qui se chastrent iournellement, non pas qui se sont chastrez: dont parlant ainsi il donne à entendre, que tels Eunuques s'estant vne seule fois chastrez volontairement, se sont retranchez toute faculté de se marier. Et c'est l'explication des Peres: *Ces Eunuques*, dit S. Ierosme, *plaisent*

Liure 1. contre Iouin. ch. 7.

plaisent à CHRIST, *lesquels non la necessité a chastré, mais la volonté, il reçoit volontiers en son sein ceux qui se sont eunuquisez pour le Royaume celeste, & qui pour mieux seruir à Dieu n'ont voulu estre ce à quoy ils estoient nais.*

Consequemment on collige clairement de la doctrine de l'Apostre, que ce grand, surabondant, & excellant bien qu'on appelle de surerogation, contient en soy la Virginité, à raison dequoy elle doit estre professée, & voüée, soit en ce qu'il dit, que *c'est chose bonne si la fille Vierge demeure ainsi:* soit quand il dit; *qu'il veut que tous soient comme luy*, sçauoir *Continents*, comme l'expliquent tous les Peres. (Or est-il qu'il faut croire que l'Apostre a prins & choisi ce qui estoit meilleur) soit lors qu'il dit, que *celuy fait mieux qui ne marie point sa fille, que celuy qui la marie*; En fin quand il conseille de garder la Chasteté & Virginité, comme sur ce enseigné par le S. Esprit, non toutesfois qu'il la commande, d'autant que c'est vne action trop excellente, que tous n'ont dequoy faire necessairement, ains quelques vns seulement, esquels Dieu fait ceste grace de l'entreprendre librement.

La Virginité action trop excellante pour estre commandée.

Qui ne voit donc comme par vn illustre & euident passage de l'Apostre les vœux Religieux sont approuuez, & non seulement iceux estre licites, mais encor la premiere foy & promesse faicte deuoir estre estroitement & constamment gardée? Car ce qui est dit des Veufues, doit estre pareillement entendu des filles, & ce d'autant qu'il y a plus de difficulté aux Veufues de conseruer leur Chasteté, qu'aux filles. Ainsi ont entendu

1.Tim.5. tendu les paroles de l'Apostre & les Docteurs de l'Eglise Chrestienne, & les Conciles generaux d'icelle.

SECTION IV.

Le vœu de Chasteté preuué par l'authorité des Peres, & practiqué par les saincts personnages.

DE là vient que plusieurs personnes dés la naissance de l'Eglise Chrestienne commencerent de cultiuer la Continence, ainsi que nous auons dit aux precedents discours, singulierement les quatre filles de Philippe Diacre, desquelles parle S. Luc aux Actes, & qu'Eusebe atteste estre enuieillies en leur Virginité.

Euseb. li. 3. de son histoire ch.30.

Apolog. 2. à Antonin.

Iustin Martyr dit estre chose veritable, que plusieurs de l'vn & l'autre sexe ayant suiuy en leur enfance la doctrine de IESVS-CHRIST, perseuererent iusques à la fin en incorruption & Celibat.

En l'apo. pour les Chrestiẽs à Anton. dit: Com.

Pareillement ce docte Philosophe Athenagoras declare, que plusieurs Chrestiens hommes & femmes viuent iusques à l'extreme vieillesse en Chasteté, à cause de l'esperance qu'ils ont de pouuoir viure, s'vnir, & ioindre auec Dieu en ceste forme de vie : que c'est la Virginité & le chastrement qui rend les personnes plus proches de Dieu.

Liu. de la Resurrection de la chair.

Tertullian tient la mesme doctrine, quand il dit, que la Virginité, & la Viduité & la modeste dissimulation de mariage sont sacrifices offerts à Dieu des biens de la chair.

Origene

Origene enseigne, qu'il semble n'appartenir à autre, d'offrir sacrifice qu'à celuy qui a voüé Chasteté perpetuelle.

Hom. 23. sur les Nombres.

S. Cyprian employe la grandeur de son eloquence, pour esleuer le merite & dignité des Vierges, esquelles il dit : *Gardez filles, gardez ce que vous auez conuenu, & promis de garder, & maintenir ce que vous serez tousiours. Grand est le loyer qui vous attend.*

De la discipline & habit des Vierges.

Eusebe de Cesarée escrit en suite de Philon Iuif, que du temps de S. Marc l'Euangeliste y auoit grand nombre de femmes Chrestiennes, qui gardoient la Virginité perpetuelle, aimant mieux produire des fruicts d'eternelle durée, que des fruicts mortels.

Liure 2. chap. 16. Philon de la vie contemplatiue.

C'est le mesme Eusebe, qui rend raison pourquoy le mariage n'est tant frequenté en la loy Euangelique, comme en la Mosaïque : d'autant, dit-il, que le nombre du peuple de Dieu n'est pas petit, & ne consiste en vne seule nation ou partie du monde maintenant : ains est espars & occupe toute la terre: d'ailleurs qu'estant la vie des Chrestiens plus parfaicte que celle des Iuifs ou Hebrieux, elle a besoin d'estre exempte des sollicitudes qui necessairement embarassent les personnes seculieres & mariées.

Liu. de la demonst. Euangel.

S. Athanase dit, que de mesme que la fille mariée laisse pere & mere pour adherer à son mary; ainsi la Vierge doit faire delaissement des choses du monde pour seruir à Dieu seul.

Liu. de la Virginité.

Qu'est-ce que ne dit pas S. Ambroise de l'estat loüable des Vierges, attendu qu'il a fait vn liure entier de l'excellence de la Virginité?

Liu. de la vraye Virginité.

Sainct Basile est grand Predicateur, & Docteur de la religieuse Virginité, & ordinateur des Monasteres des Regulieres Nonnains en Orient, ainsi qu'il appert par ses escrits.

En l'heresie 58.

Que genereux furent, dit S. Epiphane, *ceux qui se chastrerent pour le Royaume des cieux ; genereux les Apostres & ceux qui ont suiuy la vie Monastique, & apres les Vierges.* Et en l'heresie quarante huict, il dit que la Virginité & delaissement des biens du monde est vn culte approuué de Dieu.

aux Côment. sur le 19. ch. de sainct Mat.

Nous auons cy-dessus fait voir suffisamment, quel a esté S. Ierosme sur ce sujet: mais singulierement fait à considerer, quand il escrit, ceux-là se chastrer, qui se dedient à Dieu en qualité de Temple tres-pur, & s'offrent en holocauste tres-agreable, où le chastrement est appellé le Celibat voué, & non autre.

S. Iean Chrysostome n'employe iamais auec plus de vigueur son eloquence, que lors qu'il est question de parler de l'excellence du Celibat, ayant composé des liures entiers à ceste occasion, & des Traictez tous entiers.

Liu. de la S. Virginité cha. 11.

Mais c'est singulierement S. Augustin, le Soleil des Docteurs de la saincte Eglise, qui enseigne la Virginité vouée estre tres-saincte & tres-agreable à Dieu, disant qu'il ne presche pas aux Vierges qu'elles soient simplement Vierges: mais qu'elles soient Vierges consacrées à Dieu par deuote continence, le vœu adioustant beaucoup, pour estre vn acte de Religion plus excellant que la pureté corporelle.

Accomply genereusement, dit-il à Armentarius, *ce que tu as promis, celuy t'aidera qui desire tes vœux: heu-*

reuse

reuse la necessité qui contraint à choses meilleures. Et comme il dit ailleurs, *ceux qui rendent ce qu'ils ont voué, Dieu leur rendra les recompenses du Royaume celeste qu'il a promis.*

Liu. de la foy à Pie. ch. 3.

Les siecles suiuants ont tenu la mesme doctrine, quant au vœu de Chasteté, & les plus saincts & excellents personnages en sçauoir & pureté de vie, l'ont pratiquée en eux-mesmes.

Les plus excellãts personnages ont practiqué la Chasteté.

D'où appert, que la Chasteté vouée doit à bon droit estre appellée hostie & sacrifice, & icelle agreablement estre offerte à Dieu, lequel vœu on ne peut, ny retracter ny s'en dédire, ores que volontairement on doiue sacrifier à Dieu, d'autant que suiuant la doctrine de l'Apostre, il n'est permis d'irriter & rompre la foy premiere, mais bien & heureusement la liberté passe en necessité: laquelle doctrine il semble que nous auons en suffisance declaré & par les textes principaux des Escritures sainctes deuëment expliquées par les meilleurs interpretes de l'Eglise Chrestienne, & par les authoritez & sentences d'iceux Docteurs: parquoy reste maintenant que pour preuue de la mesme chose, nous produisions quelques raisons & exemples.

Qu'on puisse donc & sainctement & meritoirement vouër à Dieu Chasteté, & rendre nostre seruice receuable, il paroist clairement, si on considere & la dignité de la continence & l'vtilité qui procede & deriue du vœu d'icelle.

Nous auons fait voir l'vn & l'autre, lors que nous auons parlé de la dignité & vtilité des vœux en general, signamment lors qu'il a esté preuué, que ce qui est fait auec vœu est meilleur,

plus vertueux, & plus agreable que ce qui est fait sans vœu.

SECTION V.

Vœu de Chasteté pratiqué par la sacrée Vierge Marie Mere de Dieu, & partant imitable.

ET par les exemples & tres-sainctes actions des plus illustres personnes du monde les vœux de Virginité demeurent sainctement autorisez & dignes d'estre religieusement imitez : car leur action est nostre instruction.

La Vierge Marie comme la plus excellãte des creatures humaines a la premiere fait vœu de Virginité. Luc. 1.

Le premier exemple que nous produirons, sera de la tres-sacrée Vierge Marie : car c'est elle, qui comme la plus noble & plus excellante de toutes les creatures humaines, meritoit premiere d'entreprendre de vouloir & parfaire vne si excellante œuure, telle qu'est la saincte & deuote Virginité : car comme note tres-bien S. Augustin, & apres & deuant luy tous les autres Docteurs Grecs & Latins, la saincte Vierge n'eust pas respondu à l'Ange, qu'elle trouuoit de la difficulté en la conception declarée (disant, *comme se fera cela, veu que ie ne cognois point d'hõme ?*) si elle n'eust voué à Dieu sa Virginité, autrement sa responce interrogatoire ne pouuoit estre que tres-impertinente, attendu que comme les paroles de l'Ange regardoient l'aduenir, aussi la conception se pouuoit facilement faire par la cognoissance d'homme à l'aduenir par apres : mais c'estoit le vœu de Virginité qui l'empeschoit de cognoistre aucun hom

homme: *Nenny*, dit S. Augustin, *elle ne diroit cela, si ce n'estoit qu'elle s'estoit vouée Vierge à Dieu, mais d'autant que les mœurs & coustumes des Hebrieux & Iuifs ne permettoient d'ainsi faire, elle fut mariée à vn homme iuste, lequel ne deuoit auec violence luy oster, mais plustost conseruer ce qu'elle auoit voué. Commandement luy pouuoit estre fait de la part de Dieu de demeurer Vierge, d'autant que le Verbe eternel auoit à prendre dans ses flancs la forme de serf par vn conuenable miracle; mais d'autant qu'elle deuoit estre en exemple aux autres Vierges à l'aduenir, & à fin qu'on ne creut qu'elle deuoit estre seule Vierge meritant de conceuoir sans accouplement d'homme, elle dedia à Dieu sa Virginité, sans qu'elle sceut alors qu'elle deust iamais conceuoir ou enfanter; & qu'ainsi l'imitation de la vie Angelique & celeste d'icelle fust introduicte & establie par vœu, non par commandement ou precepte, par amour d'election, non par necessité d'obseruation. Ainsi* IESVS-CHRIST *venant à naistre d'vne Vierge, laquelle deuant que sçauoir que quelqu'vn deust naistre d'elle, auoit resolu de demeurer Vierge, il a mieux aimé approuuer la Virginité, que l'imposer, ordonner ou commander*: iusques là sainct Augustin.

S. Aug. liu. de la S. Virg. ch.4.

S'ensuit donc necessairement des paroles de l'Euangile, comme le sainct Docteur l'enseigne, que la bien-heureuse Vierge auoit voué sa Virginité, laquelle auec plus de bien-seance auoit esté volontairement vouée, que commandée: dauantage, que IESVS-CHRIST auoit fauorablement approuué tel vœu, dont S. Ierosme dit, *que les Nopces ayent leur temps, leur tiltre, & leur saison; ie me tiens à la Virginité qui est dediée en Marie & en Christ.*

Ep. 22. à Eust. c. 7.

Le vœu de Virginité de la Vierge Marie imité.

Le vœu & consecration de la Virginité de la tres-sacrée Vierge a esté suiuy & imité és siecles suiuants d'vn infiny nombre de Vierges, ainsi que nous auons cy-dessus referé, & comme chacun peut apprendre facilement dans les histoires des Chrestiens, lesquelles sainctes & continentes ames ont iugé estre meilleur de faire ce qui estoit expediant, que ce qui leur estoit permis, selon le dire de l'Apostre; ont veu, voyent, & considerent encor plusieurs Chrestiens, & Catholiques parents (par prealable ayant sondé & sceu la volonté de leurs filles) faire mieux de ne marier icelles, que de les marier, croyant que consacrées à Dieu vn excellant merite leur est acquis par dessus les mariées: car les Vierges vsent & employent en bien le bien ou la chose bonne, & les mariez en bien le mal: car bien & mal, & ces deux, bon vsage & mauuais vsage font quatre differences. Celuy employe tres-bien le bien ou la chose bonne, qui dedie à Dieu sa continence: mais celuy vse mal du bie͂, qui dedie icelle à l'idole, aux faux dieux & mauuais demons: celuy encor vse mal du mal, qui relasche ses concupiscences à paillardises & adulteres: mais celuy conuertit à bons vsages le mal, qui retraint ses conuoitises au seul mariage: partant c'est chose beaucoup meilleure de bien vser du bien, que de bien vser du mal. Au mariage rien qu'indulgence & tolerance du mal: en la Virginité est estably l'accomplissement d'vn excellant bien.

La gloss. ord. sur le ch. 7. aux Cor.

Vser bien du bien, & mal du mal que c'est.

Parquoy ce n'est merueille si aux premiers siecles les filles dés leur enfance ont esté vouées & consacrées à Dieu, ainsi que rapporte S. Ierosme de

Ep. 27. à Eustoch.

de la petite Paule, fille de Læta, voire mesme auant la naissance & conception des enfans, iceux auoir esté sacrez & dediez à Dieu pour luy seruir en perpetuelle Continence, à l'exemple de celle Anne, qui voua son fils Samuel en qualité de Nazarean au seruice & ministere du Tabernacle.

Ep. 7. à Læta.

SECTION VI.

Quelle a esté la conuersion des mœurs & changement de vie aux Vierges qui ont professé le vœu de Virginité, que les SS. Peres & Docteurs de l'Eglise exhortent à vouër.

OR en ce qui regarde la conuersion des mœurs & principale action du vœu pour monstrer le changement perpetuel qui deuoit estre fait de la vie seculiere & sensuelle à la vie deuote, saincte & Continente, S. Ierosme tesmoigne que la coustume estoit aux Monasteres d'Egypte, & de Syrie, que tant la Vierge, que la Veufue qui se consacroit à Dieu, renonçant au monde, mesprisant les delices du siecle, presentoient leurs cheueux aux Meres des Monasteres pour estre coupez, non pour aller par apres la teste nuë, mais couuerte & voilée: & c'est ainsi qu'en forme d'holocauste la peau leur estant en quelque maniere ostée, le vieil homme despoüillé, les superfluitez retranchées en qualité d'hosties votiues, se donnoient & s'offroient pour estre sacrifices agreables à Dieu : C'est des sainctes Vierges qu'on peut dire ainsi que le mesme Sainct ensei-

Ep. à Saluia. 48.

gne, *Prenez hosties & entrez dans ses sales*; ouy, hosties sainctes, viuantes & plaisantes à Dieu: Prenez des hosties, c'est à dire, soyez vous mesmes les hosties que vous prendrez. La Virginité est holocauste de CHRIST, toute Chasteté, soit en Viduité, ou Continence coniugale, est hostie de CHRIST, ie ne dis chose nouuelle, l'hostie de Chasteté se porte soy-mesme: ainsi parle S. Ierosme, & de son dire se collige la Virginité estre sacrifice, & par consequent pouuoir & deuoir estre vouée à Dieu.

La Virginité & toute Chasteté hostie de Christ.

Tom.7. au 10.l. Com. sur le Psal. 95.

Mais que ce soit assez pour monstrer que la Chasteté peut estre dignement & vtilement à Dieu voüée: disons maintenant pour determiner & expliquer ce qui est de la qualité du vœu, que tous ceux de l'vn & l'autre sexe sont bien mieux semonds & inuitez que contraints & forcez à vouër Chasteté; d'autant qu'elle est plustost conseillée, que commandée. Ce que nous auons incidemment dit & declaré és discours precedents: mais derechef oyons sur ce sujet ce grand Docteur si familier à estre par nous cité S. Ierosme, qui parle ainsi, *Ne t'esmerueille pas si parmy les chatouïllements de la chair, flammes & mouuements de vices, nous ne sommes astraints de mener vne vie Angelique, ains à ce faire enseignez: où le conseil est donné, là est l'arbitre de l'offrant; mais où est le commandement, là est imposée necessité pour le subiect & seruiteur: Ie n'ay point de commandement, dit l'Apostre, mais ie donne conseil, comme ayant obtenu ceste misericorde du Seigneur. Pourquoy ose-il donner conseil de ce dont il n'a point de iussion? A cela est respondu, que IESVS-CHRIST ne le commande, ny en-*

La Virginité plustost conseillée que commandée.

Contre Iouinian. ch.7.

cor

cor l'Apostre, qui est fait toutes choses à tous, c'est à dire, qui se conforme à toutes gens pour les gaigner à Dieu : Il monstre seulement aux Agonothetes, aux luicteurs & combatans, le pris & trophee du combat, il les inuite & appelle à courir : il tient en sa main le pris de Virginité, parquoy il crie, Qui aura soif qu'il vienne & qu'il boiue : qui pourra prendre qu'il prenne : qui le pourra comprendre, qu'il le comprenne. Et peu apres, *partant* CHRIST *aime dauantage les Vierges, parce qu'elles offrent à Dieu ce qui ne leur auoit esté commandé : car il y a bien plus de grace d'offrir ce que tu ne dois pas, que ce à quoy tu es contraint de satisfaire & payer.*

D'où s'ensuit, que la Virginité est de conseil, non de precepte ou commandement : elle peut estre suadée, non ordonnée : Sainct Paul la conseille comme inspiré du S.Esprit.

Psal. 44.

Auec quelle douceur attrayante de conseil les Vierges sont inuitées par le S. Esprit, à ce qu'elles se dedient & vouënt leur chaste seruice à Dieu eternel, le declare nostre S.Ierosme tousiours eloquemment à son accoustumée, expliquant ce verset du Psalme, *Oyez fille*, & ce qui s'ensuit : car c'est en ce Psalme que Dieu parle à l'ame deuote, & l'exhorte qu'à l'exemple d'Abraham, elle laisse les Chaldées ; qui sont interpretez comme demons, s'en alle habiter en la region des viuans, apres laquelle le mesme Prophete souspiroit, disant en vn autre endroit, *Ie croy de voir les biens du Seigneur en la terre des viuants.* Or est-il, dit le S. Docteur, parlant à la Vierge admirable Eustoche, non, ne vous suffit pas de sortir de vostre terre, que quand & quand vous ne mettiez en oubly &

Tom. 1. Ep. 22. à Eustoch.

voſtre peuple & la maiſon de voſtre pere: de maniere que meſpriſant les plaiſirs charnels, vous vous portiez aux Chaſtes & ſpirituels embraſſemens de voſtre eſpoux. Hé! ne regardez pas en arriere, ne vous arreſtez pas au pais d'alentour; mais ſauuez-vous en la montagne. Il eſt mal ſeant d'auoir la main à la charruë, & y tourner le dos. Nenny, eſtant au champ ne retournez pas à la maiſon pour y prendre autre veſtement, puiſque vous eſtes veſtuë de la tunique de IESVS-CHRIST. Grande merueille! le pere admonneſte la fille de ne ſe ſouuenir de la maiſon de ſon pere: *vous eſtes enfans du Diable, & vous faictes & accompliſſez ſes deſirs*, diſoit IESVS-CHRIST aux Iuifs; de meſme qui fait peché appartient au Diable. Faut donc laiſſer vn tel pere, & lors le Roy conuoitera voſtre beauté; c'eſt à dire, que l'eſpoux ſe ioindra à ſon eſpouſe, CHRIST à ſa deuote Vierge, & tous deux ſeront non en vne chair, mais en vn eſprit: Non voſtre eſpoux n'eſt ny arrogant ny ſuperbe. Il daigne bien ſe marier auec vne noire Egyptienne ou Ethiopienne, ſi toſt que vous voudrez preſter l'aureille pour entendre la ſapience de ce Salomon, & viendrez à luy il vous declarera ſes ſecrets, vous menera dans ſa chambre, où ayant par merueille merueilleuſement changé de couleur auec admiration de loüange & de gloire, il ſera dit de vous, *Qui eſt celle-là qui monte ſi belle & ſi blanche?* C'eſt ce que ie vous eſcrits, Madame Euſtochium (ainſi vous dois-je appeller du nom de Madame, pour eſtre l'eſpouſe de mon Seigneur:) iuſques icy S. Ieroſme.

Mat. 24.

Iean 8.

1. *Iean* 3.

Epheſ. 5.

Que

Que les Vierges soient espouses de IESVS-CHRIST, par vn special honneur & priuilege, S. Augustin l'enseigne au 39. sur S. Iean, *Non,* dit-il, *celles qui vouënt leur Virginité à Dieu, ores qu'elles tiennent en l'Eglise vn plus ample degré d'honneur & sainčteté, elles ne sont sans Nopces, elles sont des Nopces auec toute l'Eglise, ausquelles* CHRIST *est l'Espoux.*

S. Ambr. liu. 1. des Vierges.

Saincte Agnes quelle respose fait à vn courtisã mõdain, apres auoir voüé sa Virginité.

La Vierge & Martyre saincte Agnes auoit resenty telles & semblables caresses, visites & graces spirituelles de IESVS-CHRIST son espoux, en suite & recognoissance du vœu qu'elle luy auoit fait de sa Virginité, quand elle disoit, au rapport de S. Ambroise, à ce courtisan mondain, à ce riual charnel, qu'il ne luy fist plus instance d'amour; d'autant qu'elle auoit ja engagé sa foy & ses affections à vn autre Amant, qui estoit CHRIST; lequel pour arres de sa perpetuelle, constante & inuariable bien-vueillance luy auoit donné vn anneau, l'auoit parée d'vne belle couronne qu'il luy auoit posé sur sa teste, & mis vne marque sur sa face: de sorte qu'elle ne pouuoit admettre ny receuoir vn autre Amant. *C'est à celuy,* disoit la saincte Vierge, *à qui ie garde la foy, à qui ie me donne de toute ma deuotion, lequel ayant aimé ie demeure Chaste: l'ayant touché ie demeure nette, & lequel ayant receu entre mes bras ie demeure tousiours Vierge.*

SEC

SECTION VII.

Quelques obiections contre le vœu de Chasteté, ausquelles est respondu.

C'Est icy qu'il semble que nous deuons arrester le courant de nostre discours, si ce n'estoit que le torrent de quelques obiections descendant de la sapience animale, & Diabolique, ne nous faisoit rouler plus auant. Car c'est la Philosophie, & prudence de la chair, qui se voulant seruir de l'Escriture contre l'Escriture dit, que le vœu de Continence ne doit & ne peut estre perpetuel, d'autant qu'il faut qu'il soit volontaire, & non forcé: qu'il faut sacrifier à Dieu volontairement, non par vne obligation forcée de violence & contrainte.

Les vœux de Chasteté comment doiuent estre faits.

Mais à cela est respondu, que veritablement les vœux de Chasteté doiuent estre faits d'vne pure & franche volonté, non auec tristesse, chagrin, contrainte à & contre-cœur, lors qu'il est question de faire le vœu : mais depuis estant faits, que la necessité de les obseruer nous est imposée, attendu le commandement diuin, qui ordonne de vouër & de rendre son vœu, qui veut qu'ayant voué on ne tarde de le rendre, autrement il sera reputé à peché : qui veut que l'homme qui aura voué à Dieu son vœu, se garde de le rompre, & accomplisse ce qu'il aura promis. Et en fin c'est vne regle de droict, que ce qui a pleu & agreé vne fois, ne peut & ne doit apres plus desplaire.

Psal. 75. Deu. 23. Nombres 30.

C'est

C'eſt vne prudence encor animale & groſſiere, qui met en auant, replique & dit que les vœux de Chaſteté perpetuelle ſont lacs & pieges, au moyen deſquels les ames deuotes ſont precipitées en ruine. Non, il ne faut croire que la neceſſité, qui procede d'vn franc arbitre, ſoit vn garrot homicide : mais bien parauenture ce vœu, qui procede de crainte, temerité & contrainte : que ſi quelquefois la liberté deuient neceſſité, heureuſe icelle neceſſité qui neceſſite au bien.

Auec pareille impertinence eſt obiecté le dire de S. Paul, portant que *ceux qui ne ſe contiennent, ſe marient*, parce qu'il *eſt meilleur ſe marier que bruſler*: que pour euiter fornication & s'empeſcher de paillarder vn chacun aye ſa femme, & conſequemment chacune des femmes ſon homme : à quoy eſt tres-bien reſpondu. Quant au repart, nulle perſonne n'eſtre admonneſtée à ſe marier de celles qui ſont trauaillées des tentations de la chair, ains ceux-là ſeulement qui viuent dans l'incontinence, ſe ſouïllant en toute lubricité: En ſecond lieu eſt auſſi reſpondu, n'eſtre ordonné à ces perſonnes lubriques abſoluement de ſe marier, ains ſeulement leur eſtre monſtré le remede : en fin le remede de mariage n'eſtre baillé à ceux qui ont fait vœu de Chaſteté : car S. Paul ores qu'il fuſt grandement agité & oppreſſé des aiguillons de la chair, ne ſe maria pourtant pas. Et c'eſt la doctrine commune receuë en l'Egliſe Catholique, & la veritable interpretation des paroles de l'Apoſtre.

1. Cor. 7.

SECTION VIII.

Où est monstré, que Dieu venge seuerement ceux qui violent les vœux de Chasteté, ou qui les empeschent aux autres.

OR que la Chasteté voüée doiue estre gardée, l'enseignent les saincts & diuins Escrits sous intermination de tres-griefues peines, singulierement ce texte des Prouerbes, qui dit, que *c'est ruine à l'homme de vouër aux Saincts, & apres de retracter ses vœux* : & le declarent encor les terribles iugements de Dieu contre les pariures, & preuaricateurs de leurs promesses : dequoy nous aporterons vn ou deux exemples, qui seruiront d'histoire pour recreer aucunement l'esprit des filles ennuyées dans les difficultez de la doctrine de ce discours. Oyons donc ce que rapporte S. Ierosme sur ce sujet, & qu'vn chacun cognoisse combien Dieu a en horreur & punit ceux qui empeschent ou veulent diuertir les vœux vne fois faits, mesme en ce qui regarde la Chasteté, & Virginité voüée par les propres parents des ieunes Vierges.

Prou. 20.

Tom. 1. ep. 7. c. 3. à Lata.

Fut iadis Pretextée tres-noble Dame Romaine, dit S. Ierosme, qui suiuant le commandement de son mary Hymetius, oncle paternel de la Vierge Eustoche, luy voulut châger son ordinaire garniture & sa simple & modeste forme d'habillements ; luy frise, entortille & crespe les cheueux mondainement, desirant vaincre, surmonter & diuertir la proposée volonté de la Vierge, & le desir

deſir de ſa mere Paule : mais qu'en arriue-t'il? C'eſt qu'elle voit la meſme nuict venir vn Ange à elle, qui d'vne terrible, tonante & menaçante voix luy dit ces paroles. Quoy ? as-tu eſté ſi hardie, Pretextée, de preferer le commandement de ton mary à IESVS-CHRIST? As tu oſé entreprendre de toucher auec tes mains ſacrileges, la teſte de la fille & Vierge de Dieu? Sçaches donc, que preſentement tes mains ſecheront, à fin que tu ſentes ainſi tormentée, qu'eſt-ce que tu as faict, & apres cinq mois paſſez tu deſcendras aux enfers : que ſi tu perſeueres dauantage en ton crime, tu ſeras priuée de ton mary & de tes enfans : tout cela arriua par ordre vne choſe apres l'autre. Vne prompte & ſoudaine mort marqua la tardiue penitence de la miſerable. C'eſt ainſi que CHRIST ſe venge des violateurs de ſon Temple : c'eſt ainſi qu'il defend de toucher à ſes perles & pretieux ornements : Et cela ie recite, dit S. Ieroſme, non que ie vueille gauçer ſur les calamitez des malheureux, mais à fin de vous faire entendre, & vous aduertir ô Læta, auec quelle crainte, precaution & preuoyance vous deuez garder ce que vous auez promis. Voila le dire de S. Ieroſme.

Vn Ange apparoit à Pretextee & la menaſſe.

Elle eſt punie de mort.

Semblable punition preſque, non toutesfois de mort arriua à vn ieune Prince, qui vouloit retirer du Monaſtere des Nonnains de noſtre Dame de Reins la ſaincte Vierge Dode par force & violence, d'autant qu'elle luy auoit eſté fiancée : car ſa main de laquelle il auoit ſaiſi la religieuſe Vierge par la robe, deuint tellement retirée, que les doigts ſe recourberent entierement

Aux vies des SS. le 25. Auril.

Vn ieune Prince voulant tirer Dode Vierge hors du

iuſques

Monastere par force, perd la main, & le bras.

iusque dans la paulme de la main : & son bras deuint tellement sec & aride qu'il ne le peut iamais remuer : mais Dieu voulut que ce ieune Prince fit mieux son proffit de ce chastiment que Pretextée : car ayant recogneu son crime, se prosternant à genoux il demande pardon à Dieu, se recommande aux oraisons de la saincte Vierge, & des autres ses compagnes, dont au moyen de leurs tres-sainctes & deuotes prieres, il recouura sa premiere santé : & qui est plus admirable, c'est que ceste affliction luy redonda tellement à bien, qu'il renonça, non seulement aux biens terriens qui luy auoient esté donnez en faueur d'vn tel mariage, les départant pour l'amour de Dieu aux Monasteres & aux pauures, ains d'abondant il professa tout le reste de ses ans la vie Monastique, gardant sa perpetuelle Chasteté, & vesquit tres-sainctement.

Qu'il recouure en faueur des prieres des Religieuses.

Donne ses biens aux pauures, & professe la vie Monastique.

DISCOVRS

DISCOVRS SIXIESME, OV EST MONSTRE QVELLE, ET COMBIEN GRANDE est la difficulté en la garde de la Chasteté, & auec quelle force & magnanimité de courage elle doit estre conseruée & defenduë.

SECTION I.

Où est enseigné, que la Continence est vn don de Dieu, & les causes de la difficulté d'icelle declarées.

I'*Ay sceu qu'autrement ie ne pouuois estre Continent, si Dieu ne le donne*, dit Salomon: Non, ce n'est sans cause que ce grand & sage Roy attribue la vertu & le don de Continence à la grace diuine, & ce d'autant qu'iceluy don surmõte les forces de nature, & ne peut estre acquis par l'industrie d'icelle: dont il est necessaire qu'il arriue & vienne d'ailleurs. En la Continence est posée & subsiste l'incorruption, laquelle approche l'homme de Dieu. Or nul n'arriue à la perfection de l'incorruption, si ce n'est celuy qui est esleu par la faueur celeste, d'où s'ensuit, que la Continence dépend & deriue immediatement de Dieu: est vn don tres-bon & parfaict, descen

Sap. 8.

La Chasteté est vn don qui surmonte les forces de la nature.

La glose sur le mesme passage.

Est vn don venant im-

mediatement de Dieu. descendant & venant de Dieu, duquel don sera plus amplement parlé au discours suiuant.

La Continence a pour contraire la volupté charnelle, au moyen de laquelle comme par vn hameçon, Sathan a iadis tiré à soy tout le monde, l'a reduit dans ses filets, l'a assemblé dans ses nasses, & reserré dans ses rets, à raison dequoy il s'esiouïra, & sera en liesse, dit le Prophete parlant du Roy de Babylone, en la personne duquel est entendu le Prince tenebreux de ce monde au sens allegorique. La volupté de la chair est cest ours typique, duquel Daniel escrit, qu'il auoit trois rangs en sa bouche de dents, auquel fut dit, *Leue toy, mange plusieurs chairs.* Conuenablement certes telle volupté est nommée *Ours*, qui aime grandement la douceur du miel, de mesme que les hommes charnels aiment les plaisirs, & les douceurs des delices & voluptez. Cest Ours a trois rangs de dents en sa bouche pour deuorer trois sortes de personnes, les ieunes gens, les hommes faits & les vieillards encor: les forts Sansons, les saincts Dauids, & les sages Salomons.

Habacuc 1.

Dan. 7.

Neantmoins le Prophete dit, que cest Ours mange non toute chair, mais *plusieurs chairs*; d'autant que l'appetit & le plaisir charnel n'execute pas tousiours ce qu'il ordonne ou suade; ainsi qu'il appert par l'infini nombre des Continents de l'vn & l'autre sexe, depuis la promulgation & publication de l'Euangile: car Dieu veut auoir & aura tousiours ces ames Chastes & Continentes pour son seruice, purifiera leurs souïllceures par le feu de son S. Esprit, rafraichira par l'arrousement

sement interieur de ses graces, leurs enflammées conuoitises.

Or que les mortels soient si grieuement trauaillez, si facheusement infestez par ce vice, il arriue principalement de ce que les delectations de la chair consistent aux delectations du sens de l'attouchement, lesquelles sont tres-vehementes: D'ailleurs que ceste passion est comme vne guerre dressée dans le plus interieur de la Nature, par la dispense & prouidence diuine, dit Cassian: d'où s'ensuit que plus elle est inthime, & naturelle, plus elle est puissante. Telle concupiscence, dit Hugues de S. Victor, est vne immoderée agitation, vn doux venin, vne importune rogne, qui a ordinairement le miel en la bouche, le fiel au cœur, l'aiguillon au dos. *Cruelle* (dit S. Gregoire de Nysse) *Dame, enragée & furieuse maistresse, qui trauaille, tourmente & pique les plus belles ames par ses peruers desirs, comme par des tres-cruelles pointes & aiguillons.*

Les hommes pourquoy tãt trauaillez de l'incontinence.

Collat. 4.

Liure de l'instit. Monast.

Liu. de la vie de Moyse.

Il appert donc en ce que dessus, quel & combien furieux ennemy est en cest endroit l'appetit desordonné: ouy, certes, d'autant plus dangereux, qu'il est plus voisin, plus proche & interieur, plus nuisible & malicieux, qu'il est blandissant & flatteur, par lequel vice facilement les superbes esprits sont raualez, prosternez & humiliez iusques à infamie par la disposition diuine. De là se voit de quelle grande playe par le iuste iugement de Dieu le genre humain a esté nauré en Adam, & la rebellion enuers Dieu par la propre inobedience de soy, & en soy-mesme punie & vengée: d'où se collige fort à propos, que com-

me par la puissante iustice de Dieu l'homme est blessé d'vne tant mortelle playe : ainsi ne peut-il estre guery, que par la grace de la diuine misericorde, indulgente, secourante.

Quoy veu & ainsi expliqué, on peut suffisamment apperceuoir, combien hazardeux, dur, & laborieux est le combat, auquel les personnes continentes trauaillent : ce qui se verra encor plus clairement cy-apres : partant qui est celuy qui ne cognoisse, attendu la fureur de l'ennemy, la violence du choc, & la rudesse de la charge, de quelle force de courage nous auons besoin, y ioincte pour vn principal l'assistance diuine, & le secours du Ciel ? Vueille donc ceste mesme faueur nous estre fauorable, à ce que nous soyons aidez à poursuiure, dignement estaller & ranger les qualitez & l'ordre du secours que nous deuons rechercher en vne si importante & difficile guerre.

SECTION II.

Combien est difficile l'obseruance de la Continence, & fascheuses les infestations de la chair.

Mat. 19. TOus ne comprennent pas ceste parole, dit IESVS-CHRIST.

Que les combats de la Chasteté soient non moins difficiles, qu'incertains, qu'ils soient grandement douteux & perilleux, nous l'auons aucunement dit cy-dessus : mais qu'il ne soit donné à tous de courir en ceste lice & combattre main

à main

à main en champ clos, l'enseigne le Legislateur des Chrestiens, le Verbe eternel, la Sapience du Pere, le Redempteur de l'vniuers, quand il dit, que *tous ne comprennent pas ceste parole*, apres auoir discouru & du Mariage, & de la Continence: Nenny, tous n'entendent pas bien ceste parole, c'est à dire, tous ne sont capables d'entreprẽdre & faire vne telle œuure, ains seulement ceux à qui il est donné, c'est à sçauoir, qui ont le don de Dieu, qui se preparent pour receuoir vne telle faueur, par saincts desirs, recouurent vn tel don auec instantes & continuelles prieres, & le conseruent auec plusieurs trauaux & labeurs.

Tous ne sont capables d'emporter le prix de la Cõtinente.

C'est la doctrine de S. Ierosme, *que personne ne pense pas* (dit-il) *sous ces paroles estre, ou pouuoir estre introduit & entendu aucun destin ou fortune quelconque, & que ceux-là soient seulement Vierges, ausquels le Ciel fait ceste faueur, ou autrement par quelque accident; mais bien il est donné à ceux qui ont voulu & ont demandé, qui pour obtenir ont trauaillé: car il sera donné à quiconque demandera, & qui cherchera trouuera, & on ouurira à celuy qui hurte à la porte. La voix du Seigneur est comme de celuy qui exhorte, excite, & anime les soldats au combat de la pudicité, par vn insigne guerdon, loyer, & recompense, disant, Qui peut prendre, qu'il prenne: qui peut combatre qu'il combate, qu'il surmonte & triomphe:* Iusques à tant S. Ierosme.

Li. 3. des Comm. sur le 19. chap. de S. Matt.

Le don de Continẽce à qui donné.

Nenny, vne telle victoire ne s'aquiert qu'auec la sueur au front, meslée de cendre & poussiere: c'est auec beaucoup de labeur qu'on paruient à vn si excellant trophée: les extremes & desordonnez appetits de la chair sont vn violant em-

pesſchement, vn obſtacle d'airain entierement tyrannique, pour deſtourner de paruenir à la beatitude : car c'eſt auec vne extreme fureur, que les deſirs charnels combatent : leur guerre eſt obſtinée & opiniaſtre, dont tres-bien dit ſainct Auguſtin, qu'entre toutes les guerres des Chreſtiens, plus durs, laborieux & dangereux ſont les combats de la Chaſteté, où l'eſtour, le choc & la charge eſt ordinaire : la victoire rare & incertaine.

1. Pier. 2.

Liure de l'honneſteté des femmes., chap. 2.

Les combats de la Chaſteté les plus dãgereux de toutes les guerres.

Mais oyons encor ſur ce ſujet S. Ieroſme eſcriuant à la Vierge Euſtoche : *Soit voirement*, dit-il, *que la Vierge à raiſon de l'heur de ſa Virginité, ſoit eſtablie entre les Anges, & que le monde ſoit aucunement aſſubietty, & mis ſous ſes pieds, ie ne veus pas pourtant que vous deueniez ſuperbe d'vne ſi belle reſolution, mais pluſtoſt craintiue. Sçachez que vous marchez chargée d'or, vous auez à fuïr les volleurs & brigans. Ceſte vie eſt vne lice aux mortels, elle eſt vn champ de bataille : c'eſt icy où nous combatons pour eſtre ailleurs couronnez. Nul ne marche aſſeuré entre les ſerpens & les ſcorpions. Mon glaiue, dit Dieu, eſt enſanglanté dans le Ciel, & vous penſez auoir paix en terre, qui vous produit eſpines & chardons, terre que le ſerpent mange ? Nenny, noſtre luite n'eſt pas ſeulement à l'encontre du ſang & de la chair, mais encor contre les Principautez & puiſſances de ce monde, & recteurs de ces tenebres, contre les malices ſpirituelles qui ſont és lieux celeſtes. Nous ſommes enuironnez de groſſes trouppes d'aduerſaires, tout eſt plein d'ennemis, la chair fragile qui doit eſtre reduite en cendre bien toſt, a à débatre contre pluſieurs, & ſouffrir diuerſes attaques :* Ce que deſſus S. Ieroſme.

Ep. 22. à Euſtoc.

Epheſ. 6.

Et ce qui eſt pire, c'eſt que la meſme chair

quel

quelquesfois vaincuë par ſoy-meſme & par ſes ennemis, tient le party d'iceux d'vne opiniaſtre rebellion : & peruerſe conuoite contre l'eſprit, beaucoup plus troublée & agitée par ceſte effrenée perturbation, que par autre quelconque; dont dit le meſme Sainct, que l'homme donnera peau pour peau, & tout ce qui eſt de ſon auoir pour garantir ſa vie : mais dit Sathan à Dieu, parlant de Iob; *Touchez ſa chair & vous verrez qu'il vous maudira en face.*

La chair ſe range du coſté de l'ennemy.

Iob 1.

Ceſt ancien & experimenté ennemy Sathan ſçait trop mieux, que le combat de la Continence eſt plus grand & perilleux que celuy des richeſſes. On reiette facilement ce que nous auons au dehors : la guerre ciuile & inteſtine eſt plus dangereuſe. Et ailleurs le ſainct Docteur parle ainſi : *L'auarice* (dit-il) *eſt foulée & meſpriſeé de pluſieurs & reiettée auec la bourſe : la langue mediſante eſt corrigée par l'ordonnance du ſilence : la ſumptuoſité des habits, & le delicat entretenement du corps en moins d'vne heure ſe change & ſe paſſe : tous les autres pechez ſont comme externes, & détachez de nous, de maniere qu'on ſe défait aiſément des choſes qui ſont au dehors : le ſeul appetit lubrique eſtant interieur & naturel, à cauſe de la generation des enfans, franchit & ſort de ſes limites, redonde & tourné à vice, & par ie ne ſçay quelle loy de Nature s'eſclate en crime. Il faut vne grande vertu, & apporter vne ſoigneuſe diligence pour ſurmonter les inclinations de naiſſance, eſtant de chair, ne viure ſelon la chair, combatre contre ſoy-meſme, & inceſſamment guetter auec les cent yeux d'Argus l'ennemy en nous enclos & caché.*

Le combat de la Continẽce plus perilleux que celuy des richeſſes.

Ep. à Furia.

L'appetit lubrique ennemy interieur.

SECTION III.

Guerre perpetuelle aux Continents contre la chair.

Cesar. Hom.24.

CEsarius iadis Moyne, & depuis Euesque d'Arles, escriuant à ces anciens Moynes tant celebres de l'Isle de Lerins, leur monstre & en leurs personnes à tous autres faisant profession de la vie Monastique, en quel peril ils sont posez, & quelle fortune ils courent ordinairement, disant: Estans venus à ce sainct lieu, ce n'est pas pour y iouïr d'vne paix & tranquille asseurance; Nenny, nous y sommes assemblez pour y batailler & combatre, ce lieu n'estant autre qu'vn champ de bataille pour y faire vne continuelle guerre auec les vices, desquels l'Escriture parle, quand elle dit, *Prens garde que tu n'ayes aucune alliance auec eux:* partant il est requis & necessaire que nous soyons perpetuellement au guet, & sentinelle, d'autant que ce combat n'a point de fin, l'ennemy est sans espoir de paix, il peut estre vaincu, non toutesfois iamais appaisé ou reconcilié: partant ceste guerre que nous faisons, est assez dure & perilleuse; car elle est demenée dans l'enclos de l'homme, & ne se termine qu'auec l'homme mesme: c'est donc à ceste condition que nous nous sommes transferez dans ce camp spirituel, dans ces secrettes tranchées, sçauoir à fin de combatre iournellement d'vne infatigable combat contre nos passions.

Deut.7.

Le combat de la Continēce n'a point de fin.

Dieu eternel Seigneur des armées est fait zelateur,

lateur & ialoux d'vn tel zele & ialouſie, pour les filles de Sion,& de Ieruſalem,qu'il veut qu'elles ſoient trauaillées de diuerſes tentations, fatiguées de pluſieurs tribulations, eſpreuuées de patience, & ce pour la garde & entretenement d'vne ſi excellente vertu, & pour l'accroiſſement de plus grande recompenſe: dont le dire du Prophete, *La verge & le fleau te ſera en chaſtiment, ô fille de Sion, de peur que mon zele ne ſe retire de toy.*

Ierem. 6. ſelon la verſion des 70.

Certes la Chaſteté en cela eſt difficile à aquerir, & dure à garder, d'autant que comme la femme ſoit aucunement quelque partie de l'homme, iſſue, ſortie de l'homme, de meſme la femme de l'homme, la nature ſemble vouloir demander ce qui luy appartient: ouy, ſingulierement la nature corrompuë, parce que le lubrique appetit eſt certaine maladie deſcendante du peché originel, bleſſure mortelle touſiours viuante dans les veines, & quelquesfois inſenſiblement viuante au deſſous du cœur: partant à ce qu'vn ſi grand effort ſoit repouſſé, vne telle violence rabatue, vne telle fureur diſſipée,ſon ire briſée,& ſon trenchãt emouſſé; Il eſt du tout neceſſaire de luy oppoſer vn rocher de conſtance, de magnanimité & de perſeuerance: il eſt beſoin d'eſtre armé d'vne ſouueraine vertu, laquelle ne pouuant eſtre deduite & tirée des principes de nature, ne ſe peut iamais trouuer en nous; eſtant veritable, comme dit S. Ieroſme,que les plus ferrez,fiers & accords eſprits ſont domtez par l'appetit charnel.

La Chaſteté difficile à acquerir & dure à garder.

S. Baſile, de la vraye Virginité.

L'appetit lubrique maladies venans du peché.

Commēt doit eſtre combatu.

La Chaſteté eſt celle fille du Pere, de laquelle parle le ſage Syrac, tant difficile à conſeruer: &

Eccl. 44.

ce pour autant que le Diable luy ſuggere touſiours ſon contraire, la beauté l'attire au conſentement & la chair l'incline à l'action, hà ! quels furieux aduerſaires !

SECTION IV.

Guerre de Sathan.

Iob 40. Greg. liu. 31. c. 11. 12. des Moral.

QVi peut ignorer la furieuſe puiſſance de ce cruel Behemot ? *La force duquel*, dit le S. Iob, *conſiſte aux reins, & ſa vertu eſt poſée au nombril*, dont nous deuons entendre, tout le genre humain, hommes & femmes, à cauſe de l'infirmité lubrique, & charnelle luy eſtre aſſeruy, aſſubiecty & ſouſmis.

En la meſme homi. 24.

C'eſt encor ce ſainct Ceſarius Moyne & Eueſque, qui nous enſeigne, quelle & combien terrible & furieuſe eſt l'improbité, l'infeſtation & facherie des eſprits immondes, principalement à l'encontre des ames chaſtes & deuotes : car c'eſt ainſi qu'il parle à ſes freres & Moynes: Or maintenant apres que nous auons renoncé à ſes volontez (ſçauoir de Sathan) il voit ceux qui ſouloient eſtre ſes ſeruiteurs eſtre retournez au ſeruice & premier & ancien de leur autheur, il void en quelque ſorte ſes idoles changées en Temples du S. Eſprit : dont fremiſſant de rage & eſcumant de fureur, comme vn lion rugiſſant, il veille, ſe met aux embuſches, & recherche tous moyens de nuire. C'eſt de ce lion que parle l'Apoſtre S. Pierre: c'eſt ce veillant & guettant aduerſaire, contre lequel faut eſtre ſans interruption quelconque en ſentinelle, d'autãt qu'il tourne-vire, &

Sathan quel aduerſaire.

ſonde

ſonde touſiours s'il pourra deuorer quelqu'vn. Et peu apres le meſme autheur dit : heureux ceux leſquels ce lion pouſſé d'enuie, eſt contraint de chercher, mais à qui n'eſt permis en ſa malice de les trouuer. Son manger eſt exquis, dit le Prophete, dont il recherche auec extreme auidité les ſainctes & nettes ames, excellentes en beauté, & innocence de mœurs & de vie, comme ſa viande plus ſauoureuſe & appetiſſante : mais quoy que ſon enuie le porte à chercher, Dieu veut que ſon deſeſpoir le faſſe rugir & creuer. Iuſques là le S. Eueſque. Telle eſt la fureur, la force & la rage de Sathan, ennemy de la continence.

Habacuc 1.

SECTION V.

Guerre de la part de la Beauté, & bonne grace, où eſt encor declarée l'inſolence importune de la chair, la ſouffrance de laquelle eſt vne eſpece de martyre.

QVant à la Beauté, hé ! qui ne ſçait combien cruel & tyrannique eſt ſon empire, voire meſme ſur les ames plus releuées & genereuſes: blandiſſante & flatteuſe en ſa cruauté, & cruelle en ſes blandices & flateries: car la Beauté eſt celle grace & elegance, qui cogneuë par la raiſon ou par le ſens, pouſſe auec vehemence à aimer la choſe belle, ainſi que diſent les Philoſophes: à raiſon dequoy on dit, que la Beauté bleſſe plus ſubtilement & grieuement qu'aucune ſagette.

La beauté ennemy dangereux en ſes flateries.

Meliſſa cha. de la beauté.

Dauantage, qui ne voit quelle eſt l'inſolence

& pe

La propre chair quel ennemy.

Clymac. degré 15.

& petulance de la chair, inclinant ou plustost assubiectissant l'esprit humain? Hé! quel moyen de sortir hors de nous mesmes? qui est celuy qui puisse estre & ami & ennemi de soy-mesme? *Ie ne sçay comment & en quelle maniere*, dit ce Climacus, *ie pourray iuger ce mien ennemy à la forme des autres: car auant que l'auoir attaché il est deslié: auant que le iuger, ie suis remis en grace auec luy: auant que le punir, ie suis adoucy: hé! comme le lieray-ie, ou le puniray, veu que la nature me l'a donné pour l'aimer? comme me deliurer d'iceluy, auquel ie suis attaché inseparablement? Pourray ie destruire & abatre celuy qui se leue auec moy? quel moyen de monstrer incorruptible celuy que la nature m'a baillé corruptible? qu'auanceray-ie de luy dire & proposer choses raisonnables, luy qui tient cela de sa nature, que de mentir en mille pretenduës raisons & persuasions? Il tient mon party & est mon ennemy: il est aide & aduersaire: si ie le releue, il m'abbat: si ie l'afflige, i'en demeure debile: si ie le contriste, ie perille: si ie le fomente & le traicte, ie n'ay dequoy m'auancer en la vertu:* Iusques icy Clymacus:

La Chasteté thresor difficile à treuuer, & plus difficile à garder.

Ep. 27. à Eustoch.

La Chasteté est vn thresor grandement difficile à trouuer, & plus difficile à garder: parquoy on ne doit estimer y auoir moins d'assidu & continuel martyre au trauail & garde de l'immaculée Chasteté, ainsi que nous auons rapporté ailleurs de S. Ierosme, qu'à souffrir & surmonter les labeurs, les peines, les supplices & la mort, pour la cause de Dieu, de sa foy & de sa iustice.

SECTION VI.

Les Infideles & Payens ont cogneu la difficulté de la Continence.

A Cause dequoy non mal à propos iadis les Poëtes ont feint leurs Deesses Vierges, Diane & Minerue, estre ordinairement armées ; non tant pour monstrer la puissance de leur Majesté, que pour declarer la force guerriere qui est requise aux personnes continentes, à quoy faisant allusion S. Ierosme, il dit escriuant à vne religieuse Dame, expliquant ces paroles : *Ceignez vous de vostre espee, tenez la puissamment sur vostre cuisse. Ie croy que vous entendez le sens de ce passage de l'Escriture, & de quel glaiue de guerre vous deuez estre ceinte, & à ce que vous entendiez que la Virginité doit tousiours auoir l'espee de pudicité, dont elle trenche les œuures de la chair : l'erreur des Gentils mesmes a fait les Vierges Deesses armees:* Voila ce que dit S. Ierosme.

Ep. 140. à principio to. 3.

C'est donc en ceste guerre & longue & dure, qu'il faut combatre auec fureur & courage, contre vn si felon ennemy, luy resister iusques à la chair, & au sang, comme dit l'Apostre ; croire cest ennemy, qui semble estre inuincible, pouuoir & deuoir estre par nous vaincu, quoy que sçache dire ceste desesperée amoureuse Phedra chez le Poëte, quand elle parle ainsi à sa nourrice:

Aux Hebrieux, c. 12.

Nourrice, ie sçay bien ton dire veritable,
La fureur me contraint suiure le dommageable;

Seneque en son Hippolite.

Mon

Mon esprit voit & sçait qu'au precipice il va,
Mais en vain s'en retire & trauaille en cela,
Cherchant quelque remede & conseil salutaire;
Ainsi qu'vn Nautonnier qui s'efforce de faire
Remonter vainement son trop pesant vaisseau
Contre l'onde rapide & le droit fil de l'eau.
La raison ne peut rien où la fureur commande.

Vn autre Poëte a exprimé suffisamment la puissance d'vne telle passion, quand il a chanté,

Ouide.

———— autre la suasion
De la cupidité, autre l'inclination
De mon esprit bien fait: ie voy ce qu'est meilleur,
Ie l'appreuue, mais suy ce qu'est deterieur.

Semblablement vn autre Poëte dit:

Claudia. en l'epigramme.

La pauureté cruelle & dure conuoitise
Me domtent; mais helas! il faut que ie m'auise
Que la faim peut souffrir, non toutesfois l'amour.

Lesquelles sentences des Poëtes s'accordent fort bien au dire de S. Ierosme & des autres autheurs cy-dessus rapportez, en ce qui concerne vne si insolente affection, fol appetit, puissante & naturelle passion, laquelle nous pouuons entendre estre celle-là que l'Apostre auec plus de relief & plus haute doctrine, appelle *Loy des membres repugnante à la loy de l'esprit*, qui captiue sous la loy du peché, de sorte que l'homme charnel ne fait le bien qu'il veut, mais le mal qu'il ne veut; duquel seruage neantmoins la grace diuine par IESVS-CHRIST plus forte beaucoup nous déliure, nous affranchit & retire.

Rom. 7.

La Virginité lys planté au milieu

La Virginité est vn lys qui est planté au milieu des espines, c'est à dire emmy les piqueures des viues pointes & aiguillons.

Que

Que la vie des personnes chastes soit bien auant posée dans l'amertume des mortifications, quant aux œuures & paroles, est representé typiquement en l'Escriture, où il est parlé des chastes espoux IESVS-CHRIST & son Eglise: car c'est ainsi qu'en l'Espoux *Ses leures sont lys qui distilent la Myrrhe, premiere & pretieuse*: de l'Espouse est dit, que *ses doigts sont pleins de Myrrhe tres fine, & appreuuée*: Par le lys est designée la Virginité: par la bouche & les mains, les paroles & les œuures declarées: par la Myrrhe l'amertume des cogitations & preseruation de corruption est denotée.

des espines.

Canti. 2.

Cant. 5.

SECTION VII.

Les labeurs & trauaux soufferts par les saincts personnages font cognoistre quelles sont les difficultez en la garde de la Continence.

Mais c'est assez d'auoir rapporté quant à ce sujet, le dire & les belles sentences des Docteurs par nous alleguez: venons à instruire nostre discours par les exemples de plusieurs saincts personnages, ou faire paroistre combien ils ont esté trauaillez en ceste guerre, combien long, grief, & difficile leur exercice. Ie dis de plusieurs, d'autant que toutes les ames continentes n'ont esté trauaillées ny infestées de pareilles attaques, la prouidence diuine par vne admirable dispensation ayant esgard aux infirmes: neantmoins ce sera à raison d'vne bonne partie que nous con-

clurons

clurons & ferons voir les difficultez d'vn tel combat.

S. Paul tourmenté des aiguillons de la chair.

2. Cor. 12.

En premier lieu, qui peut ignorer les viues pointes des esguillōs de la chair dont ce vaisseau d'election S.Paul raui iusques au troisiesme Ciel, a esté souffleté, batu & tourmenté, y ioint l'Ange de Sathan?

S. Ierosme aux deserts de l'Egypte affligé & tourmenté.

Qui sçauroit exprimer les labeurs, les trauaux, les austeritez & afflictions que ce grand S. Ierosme a souffert l'espace de quatre ans dans la vaste solitude d'Egypte, qui bruslée des ardeurs du Soleil fournissoit neantmoins d'habitation horrible à ces anciens Moynes? Or c'est luy qui le declare & s'escrie, disant, qu'il estoit tellement raui & transporté en la bourasque de ses pensées & impetueux desirs, qu'il croyoit estre emmy les delices Romaines: & bien qu'il fust compagnon des scorpions & autres bestes sauuages, il estimoit estre enuironné des troupes de ieunes filles: la palleur couuroit ses ioües: & les rouges flammes des conuoitises brusloient son ame: & ores que son corps ne fust qu'vn marbre froid, que sa chair langoureuse fust à demy morte, neantmoins les seuls appetits desordonnez par extreme ferueur y bouillonnoient.

Ep.10. à Enstoch.

Au Pré spirituel ch. 45.

N'auons nous pas entendu autresfois, au rapport de l'Abbé Heliodore, y auoir eu vn sainct Hermite reclus en l'Hermitage du mont des Oliues, qui ayant soustenu auec extremes difficultez la fureur d'vn tel combat, impugné qu'il fust, & assailly quelque iour auec trop de vehemence, ce bon vieillard se plaignant & lamentant à l'esprit immonde qui l'affligeoit, Hé! dit-il à Sathan,

than, soit assez : Iusques à quant ne me laisses-tu en repos ? Retire toy, qui es enuieilly auec moy.

SECTION VIII.

Se doiuent resoudre genereusement à soustenir vne si difficile, mais glorieuse guerre.

TElles sont les difficultez, les perils & les furieuses charges que les plus valeureux combatans ont à souffrir dans les lices de Chasteté: mais quoy ? doit-on apprehender ces dangereux combats ? Ouy certes, si nous n'auons autre recours qu'à nos propres forces : mais d'autant que la religieuse Continence est asseurée du secours d'enhaut, & que la grace surmonte le delict, que le bien excede le mal, il faut auoir vne parfaicte fiance à celuy qui dit : qu'il *a vaincu le monde & le prince du monde, & qu'il ne lairra iamais les siens tenter au dessus de leur pouuoir : mais bien en tirera du fruict & proffit des tentations* : la vertu acquerra sa perfection dans l'infirmité, les rudes attaques & sanglans combats seront le sujet & matiere des belles victoires, & plus glorieux triomphes : partant il conuient à tous ces puissans athletes, & genereux guerriers, qui desirent acquerir honneur & faire preuue de leur courage dans les estours de Chasteté ; de faire estat de pouuoir toutes choses en celuy & par celuy qui les assiste & conforte: considerer les exemples de ceux qui ont deuancé, qui ont frayé en cela le chemin & donné esperance certaine de victoire. On les imite si on com-

Rom. 4.

1. Iean. 16.

1. Co. 10.

bat auec pareille resolution de cœur & courage sous l'estendar de la Croix, & si on croit que c'est singulierement lors qu'il fait paroistre son aide, quand tout autre aide deffaut.

Ep. 8. à Demetrias c. 2.

Qu'on lise comme iadis ceste genereuse Dame & Vierge Romaine Demetrias, tant celebrée par S. Ierosme, se porta courageusemẽt en telle occasion, ayant à débatre non seulement contre Sathan, la chair, & le sang; mais encor à l'encontre de ses propres parents, luy commandant d'accepter vn riche, puissant & honneste mariage: Oyons comme S. Ierosme la fait parler se voyant reduite à l'incertain de la perplexité, agitée en ses irresolutions; car sçachant en son ame, & sa conscience luy representant, qu'elle auoit consacré dans son cœur à Dieu sa Virginité: d'ailleurs se voyant pressée par l'authorité de ses proches, son esprit flottant dans les vagues d'esperance & de crainte, retirée en secret toute seule, ayant la nuict à soulas, est dit qu'elle parla ainsi à soy mesme, & se munit de tels conseils & aduis.

Resolutions genereuses de Demetrias.

Que fais tu Demetrias, qu'est-ce que tu deffends auec tant de peur ta pudicité? il est besoin de faire paroistre & ta liberté & ton audace, comment endurerois-tu le martyre, veu que tu es saisie de tant de crainte en pleine paix? Si tu ne peus supporter le mauuais visage des tiens, comment pourrois-tu souffrir les trauaux des persecuteurs? si les exemples des hommes ne te prouoquent pas, que ce soit l'heureuse Martyre Agnes qui te puisse exhorter & asseurer, veu qu'elle a surmonté son aage, & triomphé du tyran, acquis & consacré le titre de Chasteté par le Martyre? Ne sçais-tu pas miserable! Ne sçais-tu pas à qui tu dois ta Virginité? Et vn

peu

peu apres, *Haſte toy donc, romps les difficultez, la dilection parfaicte met dehors & chaſſe loing la crainte: arme toy du halecret de iuſtice, prends le heaume de ſalut, marche en bataille: car la pudicité a ſon particulier Martyre, que crains-tu de perdre la vie? que redoutes-tu tes parents?*

1. Iean 4.

Epheſ. 6.

Ceſte ieune guerriere de CHRIST, dit S. Ieroſme, haïſſoit ſes riches ornemens nuptiaux, & diſoit auec la Reyne Eſther, ô Seigneur vous ſçauez que i'ay en abomination le ſigne piaffant de mon orgueil: la pareure de gloire qui eſt ſur ma teſte. Mais qui n'admirera la generoſité & l'induſtrie qu'vne Religieuſe Nonnain Polonoiſe fit paroiſtre pour la conſeruation de ſa Virginité enuiron l'an 1525. Car eſtant faicte captiue par vn hõme de guerre Lithuanien, & ne pouuant impetrer par prieres quelconques que ſa chaſte integrité luy fut ſauue & gardée, elle ſfait en fin entendre à ce fier & brutal idolatre, & le prie de n'vſer d'aucune violence en ſon endroit, & qu'elle ſuy enſeigneroit vn ſecret, & fort propre remede, lequel prattiquant, aucun fer ne le pourroit naurer en ſon corps, pour preuue dequoy elle veut que ce terrible Gendarme en faſſe l'experience ſur elle meſme, luy tendant le col à ceſt effect: ce que croyant le barbare, il frappe de toute ſa force de ſon eſpée ſur la ſaincte fille, & luy coupe la teſte, ſi que par ce moyen elle ſurmonta l'effrenée violence d'vn tel homme, & ſe garentit & empeſcha le ſtupre abominable par vne honneſte & courageuſe mort.

Eſther 14.

Soz. liu. 22. ch. 3. priſe de Cromer. liu. 10. de l'hiſtoire de Polongne.

Finalement pour concluſion de ce diſcours en plus grande preuue de l'admirable aſſiſtance di-

uine à l'endroit des personnes Continentes,pour monstrer ce que peuuent les braues & genereux courages sur les diuerses aggressions d'incontinence, il nous semble fort à propos d'escrire icy les merueilleuses victoires que iadis l'Abbé Pachome rapporta des esprits immondes, auec longues & tant dangereuses occasions,& continuelles attaques.

HISTOIRE DE S. PACHOME ABBE' SCYTHIOTIQVE.

Recitée par Palladius, vie 29. Vincent en son miroir hist.liure 17.c.79. Nycepho. liu.11.c. 36.

Heraclides tenté s'encourt à Pachome.

Pachome furieusement tēté s'enfuit par le desert.

Rapporte donc Heraclides chez Palladius, & dit ainsi:Ie me trouuay vn iour grandement pressé d'vne vehemente tentation charnelle. Ie n'en dis rien ny à mes Freres & voisins Moynes, ny à nostre maistre Euagrius: ains partant secretement ie m'en allay trauersant dans le plus profond desert, où ie rencontray Pachome septuagenaire,au lieu ou desert de Scythie proche de la Palme,d'auanture parmy les autres Moynes: auquel apres quelques discours & compliments ordinaires,iceluy m'ayant donné audiance à part, ie fais recit de mon angoisse; si que respondant à mon dire, il me parla ainsi: Ne trouuez estrange, ny tant extraordinaire ce que vous souffrez, mon Frere Heraclides: car que vous ne soyez tombé en vne telle tentation par nonchalance ou negligence d'esprit, le tesmoignent & la nature des lieux & le defaut & l'indigence de toutes choses, mesmes l'absence des femmes: Parquoy sçachez que plustost vous estes trauaillé d'vne telle tentation pour estre studieux & desireux de la conseruation de Chasteté: car si quelquefois nostre chair iouït

iouït d'vne entiere ſanté, c'eſt pour lors qu'elle deuient laſciue: quelquefois auſſi vne telle maladie procede de diuerſes cogitations. D'ailleurs c'eſt le demon aduerſaire, qui excite ceſte guerre: & qu'ainſi ſoit, ſi vieil que me voyez, demeurant l'eſpace de quarante ans en ceſte cellule, ſoigneux & ſoucieux à mon poſſible de mon ſalut & pudicité, voicy que iuſques à preſent ie ſuis neantmoins faſcheuſement & bien ſouuent à outrance ſollicité d'vne ſemblable tentation, & vous puis aſſeurer, que par l'eſpace de douze ans apres la cinquantieſme année de mon aage, ny iour, ny nuict ceſte meladie ne m'a quitté; de maniere que vous me pourrez croire & ſoupçonner eſtre deſtitué de toute aide & aſſiſtance diuine.

Toutefois aimant mieux perir lors par quelque mort eſpouuantable que de ſuccõber & conſentir à vne telle ſaleté de corps, vagant par le deſert, ie me iette & me couche tout nud à l'entrée de la cauerne d'vne beſte ſauuage, à fin qu'icelle ſortant ie fuſſe deuoré, où ie demeure giſant iuſques au veſpre. Deux lions, maſle & femelle attirez par la ſenteur viennent à moy, leſquels me lechant & blandiſſant de leurs langues, de la teſte iuſqu'aux pieds, me laiſſerent ſans offence quelconque.

Deux lions au au lieu de le deuorer le leſchent.

Penſant donc & croyant que Dieu pardonnant à mes afflictions euſt arreſté le cours de mes deſeſperées impugnations, ie retourne à ma petite loge, & y eſtant l'eſprit malin ceſſa quelques iours. Mais quoy? Ce fut apres que derechef il eſmeut vne plus violente batterie qu'il n'auoit accouſtumé; de ſorte qu'il me contraignoit preſ-

que à blasphemer: car transfiguré en certaine fille, que i'auois veu en ma ieunesse glenant au temps de moissons, qui se venant assoir sur mes genoux, causa vne si grande esmotion en moy, & en tous mes membres, que ie croyois auoir iouy d'elle: sur quoy courroucé & fasché à outrance, ie la frappay de toute ma force, & soudain elle s'esuanouït, me restant en la main de laquelle ie l'auois frappé, vne si grande puanteur, que par l'espace de deux ans ie ne la pouuois endurer.

Le Diable s'apparoit à luy en guise de fille.

Qu'il repousse & sa main demeure puante.

Ainsi doncques affligé ie m'en vay errant & marchant dans le profond & vaste desert, où ayãt pris vn aspic d'vne moyenne grandeur en la main, i'applique sa teste sur mon ventre, à fin que par sa morsure mortelle, ie fusse deliuré de mes ennuis & tourments; prenant encor vn serpent, ie le prouoquoy semblablement, luy piquant la teste: mais ny l'vn ny l'autre ne m'offença, la diuine misericorde y pouruoyant, comme ie croy. Et alors i'entends vne voix qui s'addressoit à moy, disant ainsi: Va Pachome, continuë brauement à faire la guerre: car à ceste occasion ie t'ay laissé persecuter par le demon, de peur que t'estimant plus fort que luy tu ne deuinses orgueilleux: ains recognoissant ta foiblesse, tu eusses seulement recours à l'assistance de ton Dieu.

Vn aspic ny vn serpent ne luy nuisent.

Ainsi donques ie retournay à ma premiere & secrette habitation, y residant desormais auec asseurance, & mon ennemy se voyant mesprisé, s'est entierement retiré confus. C'est ainsi donc que Dieu permet que certaines personnes soiẽt poursuiuies par les esprits immondes, & vexez par vne bien longue & continuelle rebellion de la chair,

pour

pour l'augmentation de leurs merites. Ce qui eſt encor atteſté au liure grandement authentique, appellé le Pré ſpirituel,à cauſe de la gratieuſe varieté & delectable amenité de diuerſes fleurs, & plusieurs exemples des ſaincts & merueilleux perſonnages, composé iadis par le grand & celebre Abbé Iean Moſque.

Au Pré ſpirituel chap. 3.

En iceluy liure eſt donques recité, qu'au Monaſtere de Penthules en Paleſtine, y auoit vn venerable Preſtre appellé Conon, Alexandrin de nation, lequel fut commandé par les anciens Religieux de la Congregation,eu eſgard à la probité de ſes mœurs, de baptiſer les eſtrangers qui abordoient à ceſt effect audit Monaſtere : & par ainſi ce Religieux Preſtre baptiſoit & adminiſtroit l'onction du S. Chreſme à ceux qui ſe preſentoient : il arriuoit toutefois que lors qu'il faiſoit l'onction ſacrée ſur les femmes, iceluy demeuroit grandement ſcandaliſé, dont il prenoit volonté de quitter le Monaſtere, quoy qu'eſtant trauaillé de ceſte tentation, S. Iean Baptiſte luy apparut l'aſſiſtant & luy diſant : Ayez patience Conon, & perſeuerez, & ie vous deliureray de ceſte guerre, ennuy & faſcherie.

S. Iean Baptiſte apparoit à Conon tenté, & le conſole.

Mais il aduient vn iour entre autres,qu'vne ieune fille de Perſe arriue au Monaſtere pour eſtre baptiſée, d'vne ſi parfaicte beauté, que le Preſtre n'oſa entreprendre de la faire deſpoüiller pour l'oindre du ſainct huille, ſi que la fille penſiue auoit demeuré deux iours au Monaſtere, quand Pierre Archeueſque entendant ce qui ſe paſſoit ſur ce ſujet, s'eſtonna grandement du proceder du bon vieillard Conon, dont il fut ſur le poinct

de deleguer vne femme Diaconiſſe à ce miniſtere; toutefois conſiderant la defenſe des ſaincts Canons, il ne l'oſa entreprendre. Or le Preſtre Conon prenant ſon melot, ou manteau ſe retire du Monaſtere, diſant en ſoy-meſme, Ie ne demeureray plus en ce lieu.

Il auoit fait quelque chemin, & outrepaſſé les collines proches du Monaſtere, quand ſainct Iean Baptiſte luy vient au deuant, le rencontre & luy dit : Retournez à voſtre Monaſtere, Conon, & ie vous deliureray de ceſte guerre : à quoy le Preſtre reſpondit auec indignation : Vrayement ie n'y retourneray pas : car voicy que tant de fois vous m'auez promis la meſme choſe, & n'en auez rien faict.

Le deliure de ſa tëtation, & à quel le condition.

S. Iean voyant vne telle reſolution du Preſtre, le fit aſſoir, & le deſpoüilla de ſes veſtements, & quand & quand luy fit trois fois le ſigne de la Croix ſous le nombril, & luy dit : Croyez Preſtre Conon, que ie vous voulois recompenſer pour vn tel combat d'vne glorieuſe remuneration : mais d'autant que ne le voulez pas, voila que ie vous ay deliuré de ceſte vexation : toutefois vous ſerez priué du guerdon & loyer de ceſte œuure tant meritoire.

Toutes leſquelles choſes eſtant ainſi dictes & faictes, le Preſtre retourna au Monaſtere, & baptiſa le lendemain ceſte belle fille de Perſe, & luy dõna l'onction ſans qu'il print garde que c'eſtoit vne fille. Or il accomplit autres douze années au meſme miniſtere, auec tant de tranquillité d'eſprit & de corps, qu'il ne reſſentit iamais aucun mouuement charnel, regardant ou touchant les

les femmes : & ainsi il acheua le cours de sa vie en paix.

Par le moyen de ces deux exemples on peut voir facilement, quel est l'inuincible courage, qu'on doit auoir dans les estours d'vne si perilleuse guerre ; quelle doit estre l'esperance du secours de la diuine bonté, qui retire vn glorieux fruict & excellant profit de nos desesperées tentations : & par mesme moyen, quels merites & recompenses doiuent pretendre & attendre tous les chastes & valeureux combatans qui soustiennent valeureusement les efforts de la chair, & des esprits immondes.

DISCOVRS SEPTIESME DE LA CONSERVATION DE LA CHASTETÉ, EN CE QVI regarde les pensées, & actions en general. Des diuers degrez d'icelle, & comme la grace diuine y est tousiours necessaire.

SECTION I.

Les personnes Continentes sont admonestées de craindre le peril, attendu que le prix de la Chasteté est de grande importance.

Ch.15. *SI tu te conuertis, & retournes, ie te conuertiray & te feray retourner: & tu te tiendras deuant ma face: si tu separes la chose precieuse de la vile, & de nul pris, tu seras comme ma bouche:* dit le Prophete Ieremie de la part de Dieu.

C'est donc Dieu eternel, qui admonneste l'ame fidele par son Prophete de se conuertir à luy: qu'il la conuertira, & elle demeurera deuant sa face, c'est à dire, que toute personne qui coopere aux diuines inspirations de sa part, Dieu ne manquera d'acheuer & parfaire sa conuersion, & iustification, & sera decorée de tres-grands honneurs & souuerains biens: que si elle choisit & garde

garde ce qui est bon,& reiette ce qui est mauuais, elle goustera, & sera rassasiée de tout ce qui est meilleur,plus exquis & delicat : parquoy s'ensuit, que de mesme qu'on doit estre prudent à choisir, de mesme aussi doit-on estre tres-aduisé à conseruer & garder ce dequoy on a fait choix. Ainsi est-il vray que de tant qu'vne chose est plus pretieuse, aussi est elle plus soigneusement conseruée : comme sont les perles & pierres pretieuses, & autres choses materielles & temporelles : pareillement de tant plus que nous auons aquis vne plus excellante vertu, & quelque don tres-digne & parfait descendant d'enhaut ; aussi deuons nous auec plus de soin le garder.

A ce soin & solicitude nous exhorte l'Apostre, disant ; *auec crainte & tremblement faictes vostre salut.* Et ailleurs : *Ne sois par trop sage, mais crains que celuy qui croit estre debout prenne garde de tomber.* Toutes ces salutaires admonitions peuuent à bon droit entendre toutes personnes Continentes pour n'y auoir rien de plus glissant & fragile que la Chasteté, sinon corporelle du moins spirituelle & mentale : De sorte que c'est auec cent yeux qu'il faut faire pour ce sujet sentinelle, veu que les volleurs & brigans d'vn si pretieux meuble soient puissants,subtils & en grand nombre, frauduleux & non moins cruels que rusez proditeurs & traistres, ne laissant stratageme quelconque en arriere qu'ils n'employent,ny ressort qu'ils ne fassent iouër, ainsi que nous auons assez declaré au precedant discours, sur quoy S. Gregoire parle ainsi.

Philip. 2.
Rom. 11.
1. Co. 10.

Il n'y a rien de plus glissant que la Chasteté.

Faut(dit ce grand Pape) que ceux qui ignorent les

3. partie du Pastoral, c. 29.

les pechez de la chair, craignent de tant plus le ruineux precipice, qu'ils sont logez hautement. Ouy, faut qu'ils soient aduertis, que plus ils sont esleuez en lieu eminent, plus aussi sont ils en butte, & mirez & poinctez dauantage par les traicts de l'assiegeant, lequel est incité à s'esleuer dauantage qu'il se voit plus courageusement vaincu, & qu'il se voit estre combatu par les entieres troupes de la chair fresle & debile.

Faut qu'ils soient aduertis, de regarder incessammét aux guerdons, loyers, lauriers, & recompenses: & ainsi volontairement ils mespriseront les labeurs qu'ils souffrent & tolerent.

SECTION II.

D'autant que les loyers promis à la Chasteté sont grands, d'autant plus on doit estre soigneux de la conseruer.

OR si on prend garde à la felicité permanante à laquelle on arriue, tout ce en quoy on trauaille est fait grandemét leger, & facile. Qu'ils oyent ce que dit le Seigneur, des Eunuques, qui gardent ses Sabbaths & choisissent ce qu'il a voulu, & tiennent son alliance: *Ie leur donneray*, dit Dieu, *en ma maison & au dedans de mes murs & lieu & nom beaucoup meilleur qu'aux fils & aux filles:* C'est à dire, vn nom qui ne sera iamais mis en oubly, & plus excellant que s'ils auoient engendré fils & filles. Par les Eunuques sont entendus ceux qui ayant reprimé les mouuements de la chair, tranchent & coupent les actions debordées & de

Esa.56.

La gloss.

& deprauées. Or est-il monstré en quel rang ils sont tenus enuers le Pere, veu qu'en la mesme maison, sçauoir en l'eternelle demeure, ils sont preferez aux autres propres enfans, & qui sont de la mesme maison.

Apoc.12.

Felicité particuliere des Chastes au Paradis.

Que les Continents oyent ce qui est dit par S. Iean: *Ce sont ceux*, dit-il, *qui suiuent l'Agneau, & qui chantent vn Cantique que nul autre ne peut chanter:* Car c'est à eux de chanter vn Cantique à l'Agneau, de s'esiouïr auec luy en perpetuité par dessus tous autres, de l'incorruption de la chair: lequel Cantique les autres des bien-heureux peuuent bien ouïr, ores qu'ils ne le puissent dire; d'autant que par Charité voirement ils demeurent & sont ioyeux de leur hautesse & sublimité, quoy qu'ils n'arriuent à leurs preuues, à leur gloire & felicité.

Oyent encor ceux qui ignorent les pechez de la chair, ce que dit la verité mesme IESVS-CHRIST: *Tous ne comprennent ceste parole:* monstrant par vn tel dire, cela estre vne chose tres-saincte, & souueraine, en ce qu'il ne veut qu'elle soit commune & appartienne à tous, & declarant, ce qui difficilement se peut faire, & comprendre, il donne à entendre auec quelle cautelle & prudence on le doit conseruer: tout ce que dessus est de S. Gregoire le Grand, expliquant les passages de l'Escriture, lesquels nous auons ailleurs aucunement expliqué; neantmoins quant à present nous auons trouué indigne de mespriser l'interpretation d'vn si grand Docteur.

SEC

SECTION III.

Certains moyens de conseruer la Chasteté sont declarez, sçauoir, ceignant ses reins, renforçant ses bras, ne permettant que la lumiere soit esteinte la nuict.

Prou. 31. QVels doiuent estre les deportemens des sainctes Vierges, ce grand maistre des Sentences & Prouerbes le Roy Salomon, instruit de la Sapience diuine, nous semble l'auoir en partie declaré, descriuant les qualitez de l'Eglise Catholique, Vierge, chaste Espouse de CHRIST, & d'icelle l'vne des plus nobles & illustres parties, sçauoir la personne Continēte consacrée à Dieu, sous le nom typique & figuratif de la femme forte : Mais c'est particulierement qu'il baille, & donne la forme & le moyen de garder Chasteté, quand il dit : que *ceste femme forte a ceint & troussé ses reins de force, renforcé son bras, veu & gousté que son traffic estoit bon*, & *que sa lumiere ne s'esteindra de nuict* : car ceindre ses reins de force, signifie comme vertueusement la Vierge attentiue aux desirs celestes ne doit succomber ny se rauailler aux appetits charnels ; Mais les mespriser genereusement : & quand & quand entreprendre auec courage les belles & plus nobles actions, d'autant qu'aucune bonne œuure ne sçauroit estre agreable à Dieu, que par vn prealable la luxure de corps & d'esprit ne soit restraincte, & cela lors que l'ame arriuée à quelque perfection, a sauouré les

les conſolations ſpirituelles, dont elle cognoit le bon negoce de la vie qui ne fleſtrira iamais : lors encor que la lumiere de la puiſſante & vertueuſe Vierge ne s'eſteint pas de nuict; mais ſoit és iours de paix, ou aux profondes nuicts des tribulations, elle trauaille ſi valeureuſement, & ſa foy eſt ſi reſplendiſſante, que vaquant aux eſtudes des ſaincts Eſcrits, s'eſgayant aux diuines loüanges, elle s'eſtablit preſentes les celeſtes promeſſes, & & les eternels iugements : Car la magnanimité eſt & doit eſtre perpetuelle compagne (ainſi que dit S. Auguſtin) de la Chaſteté, qui eſt vne vertu de l'ame, & au moyen de celle-là endurer pluſtoſt tous maux, que de conſentir au mal.

La gloſſ. ſur le meſme paſſage.

La magnanimité doit eſtre cõpagne de la Chaſteté.

S. Aug. liu. 1. de la Cité de Dieu, c. 18.

Le meſme eſt enſeigné par IESVS-CHRIST noſtre Seigneur benit en tous ſiecles, quand il dit à ſes diſciples, *Vos reins ſoient ceints, ayez des lampes ardentes en vos mains : & ſoyez ſemblables à ceux qui attendent leur Maiſtre & Seigneur, quand il ſera de retour des Nopces* : en ceſt endroit la Sapience eternelle propoſe trois moyens, qui ſont comme inſtrumens pour la conſeruation de la Chaſteté, auſquels tous autres remedes ſe reduiſent facilement. Quant au premier, qui regarde la ceinture des reins, ce n'eſt autre choſe, ainſi que ja nous auons dit, que reſtreindre l'impudicité & laſciueté de la chair par la ceinture de la crainte de Dieu. Nous ceignons nos reins, dit S. Gregoire, quand nous reſtreignons la luxure de la chair par la Continence.

Luc. 12.

1 Ceindre ſes reins en l'Euãgile que c'eſt.

Hom. 13. ſur les Euang.

Au reſte ce n'eſt aſſez de ceindre les reins de la chair, il eſt neceſſaire de reſſerrer ceux de l'eſprit : Ce qui ſe fait lors que ſoigneuſement la perſon-

ne

ne Continente garde son cœur : auquel la Sapience diuine a estably son domicile, sain & entier de toute impure pensée, & suffoqué toute peruerse cogitation à son principe. Il faut donc demeurer en sentinelle, en telle sorte que ce ne soit assez à la Vierge de s'armer du glaiue de l'esprit, mais l'auoir encor prest & appareillé sur sa cuisse: de maniere qu'il n'arriue aucun retardement ou demeure à le desgainer, & mettre au vent. Ouy, il est requis d'auoir ce glaiue flamboyant, & voltigeant çà & là du Paradis : voltigeant à ce que promptement il tranche les peruers mouuemens; flamboyant, à fin que par le feu du diuin amour, iceux soient consommez.

Gen. c.4.

Ceux qui se portent negligemment en cest endroit, dit S. Gregoire, s'exposent à la moquerie de Sathan, ennemy ancien du genre humain, representez fort naifuement par ceste fille qui cribloit du fromét, portiere d'Isboseth Roy d'Israël, & qui dormoit sur la chaleur du midy, laquelle aussi estant hors la porte du logis, & venant à s'endormir, deux larrons entrerent dedans, qui frapperent le Roy dormant, en la haine, & luy couperent la teste, & l'emporterent. La fille qui nettoye le froment est la discretion, qui separe la paille du grain, c'est à dire, les vaines & profanes cogitations des Sainctes & Religieuses ames; laquelle fille venant à dormir, les deux brigans & assassins, la chair & le Diable donnent la mort au Roy, c'est à dire, à l'esprit : Ils le frappent en la haine, d'autant qu'ils mettent à mort la vertu du cœur, au moyen du coup mortel qu'ils font porter à iceluy par la delectation de la chair.

Moral. liu. 1. ch. 26.

2. des Rois c.4.

Non

Non Iſboſeth ne ſeroit Iſboſeth, c'eſt à dire, homme de confuſion, ne mourroit d'vne mort inopinée, s'il n'auoit mis pour garde à l'entrée de ſon logis, vne fille, c'eſt à dire, à la porte de l'entendement, vne molle, laſche & foible garde : car il conuient mettre aux portes du cœur vne forte & veillante ſentinelle, laquelle ne ſoit iamais ſaiſie ny opprimée du ſommeil de nonchalance, que l'ignorance d'erreur ne trompe pas. Et iuſques icy S. Gregoire.

Iſboſeth, homme de confuſion.

Voila quant au premier moyen, qui regarde l'obſeruance de Chaſteté, & le ceindre & le reſſerrer de reins.

Mais pour plus facilement refrener ou rejetter les peruers mouuements charnels, noſtre Seigneur commande, *qu'on porte des lampes ardantes aux mains.* Or que par le nom de lumiere ſoit ſignifié le flambeau de la foy, & la loy diuine, l'Eſcriture l'atteſte clairement : *Le commandement eſt la lampe, & la Loy la lumiere,* dit Salomon ; Pareillement le Roy Dauid : *Ta parole*, dit-il, *eſt la lampe à mes pieds, & la lumiere à mes ſentiers.* Quand noſtre Seigneur ordonne, *qu'on tienne des lampes aux mains,* il donne à entendre, que ce n'eſt aſſez de profeſſer la loy & la foy de cœur & de bouche, mais que les œuures ſignifiées par les mains, ſont requiſes, chaſtiant, c'eſt à ſçauoir le corps & l'aſſubiectiſſant, de peur qu'on ne demeure reprouué : oüy, l'aſſubiectiſſant à la diſcipline, laquelle preſentement ne ſemble accompagnée d'aucune lieſſe, ains de dueil & de triſteſſe.

Luc 12.

La lumiere ſe prēd pour le flambeau de la foy.

Prou. 6.

Pſa. 118.

Tenir des lampes aux mains, que c'eſt.

Hebr. 12.

C'eſt donc tenir les lampes allumées en la main, qu'accomplir en effect, & par œuures ce qu'on a

prins des saincts Escrits, & des exemples des tres-saincts personnages, imitant leur humilité, leur patience, leur force & magnanimité, & leurs autres vertus : *Ainsi donc*, dit S. Gregoire, *deux choses sont commandees, sçauoir, ceindre les reins & auoir aux mains des lampes allumees, de sorte que la neteté soit au corps, & la lumiere de verité en l'ame: car l'vn sans l'autre ne sçauroit plaire à nostre Redempteur.* Et peu apres, *la Chasteté n'est grande, sans la bonne œuure, ny aucune bonne œuure sans la Chasteté.*

Hom.13. sur les Euang.

Finalement le troisiesme moyen & remede propre & necessaire à la conseruation de la Chasteté, est contenu en ces paroles, où il est dit par le Legislateur des Chrestiens & de l'vniuers IESVS-CHRIST nostre Sauueur, & à ses disciples, qu'ils *soient semblables aux hommes qui attendent leur Seigneur, quand il sera de retour des nopces.* Or attendre leur Seigneur retournant, est l'attendre se hastant au iugement. Il reste donc que celuy qui a la Continence & les œuures, dresse son esperance au Ciel, & ne se contienne des vices à cause de l'honnesteté & bien-seance du monde: dont si ses vertueux commencements sont fondez sur l'honnesteté, son intention toutesfois ne s'y doit arrester ny par les bonnes actions chercher la gloire de ce monde: mais establir toute son esperance en l'aduenement & retour de son Redempteur.

Attendre son Seigneur venant des Nopces, que c'est.

Car sans faute c'est vn puissant mors, & vne pressante bride pour se retenir du peché, que la contemplation de la mort & du iugement; singulierement si on considere, à quelle fin l'homme a esté creé, qui n'est autre, que tandis qu'il passe

auec

auec tant de visteſſe le courant de ſa vie, il ſe prepare à la conqueſte de la gloire & felicité eternelle. Ce qui eſtant ainſi, il ne doit auoir choſe quelconque plus à cœur, que de ſe diſpoſer à vne ſi haute entreprinſe diligemment, & genereuſement. Cela conſideroit Dauid, quand il crioit à Dieu & diſoit : *Ie ſuis estranger & pelerin en la terre : ne me cachez vos commandements.* Et l'Apoſtre S. Pierre : *Ie vous prie, mes freres,* dit-il, *que comme paſſans & pelerins vous vous abſteniez des deſirs charnels qui bataillent contre l'ame.* Et ailleurs l'autre grand Apoſtre : *Nous n'auons point icy vne Cité permanante, mais nous cherchons celle qui eſt à venir.* En l'ancienne loy le peuple Hebrieu mangeoit la Paſque, faiſant memoire de l'iſſuë de l'Egypte, & auoient les flancs retrouſſez & ceinturez, demeuroient debout, tenant les baſtons de voyage en main: de meſme quittant la figure les Chreſtiens, mais principalement les ames continentes eſtant au paſſage continuel de ce monde doiuent eſtre ceintes de la ceinture de Chaſteté, & ainſi diſpoſées à l'entreprinſe de toute bonne œuure, & s'appuyer ſur le baſton de la foy, & regarder en l'hauteur de noſtre foy & conſommateur IESVS-CHRIST, ſans relaſcher ny leur vigueur ny leur courage; ains qu'iceux ſoient releuez d'eſpoir, & rehauſſé d'aſſeurance, ayant vne ſi groſſe nuée de perſonnes continentes, comme teſmoins en obiect, leſquelles s'eſtant propoſé la ioye qui leur eſtoit promiſe, ont enduré & ſouffert la Croix; c'eſt à dire, les afflictions piquantes de la chair, du monde, & de Sathan; ont couru & combatu dans les lices auec patience & courage, ſe deſ-

Pſal. 38.

1. Pier.

Hebr. 12.

chargeant de la pesanteur du peché, dont ils sont faits participants de l'honneur qui est deu à celuy qui est siegeant à la dextre du throsne de Dieu.

SECTION IV.

Remedes proposez pour la conseruation de la Chasteté, & enseignez par S. Gregoire & sainct Ierosme.

SAinct Gregoire le grand enseigne la mesme doctrine, en ce qui concerne les susdits moyés & remedes tendants à l'aquisition & conseruation de la Chasteté ; ores qu'il ne suiue pareil ordre.

3. par. du Pastoral. Admoni. 29.

1. Remede.

Les bõnes œuures doiuent accompagner la Chasteté auec l'humilité.

Les seculiers sont souuent honte aux Re-

C'est donc ainsi qu'il parle : Il faut admonnester ceux qui sont exempts des soüilleures de la chair, qu'ils sçachent voirement la Virginité surmonter en preeminence le mariage ; neantmoins pour cela ne se glorifier : ains reietter loin d'eux toute superbe, arrogance & vanité (mais nous parlerons plus amplement cy-apres de la necessité de l'humilité.) Ouy dit le mesme Docteur, il faut que les professeurs de Chasteté sçachent, que bien souuent leur vie demeure confuse par les sainctes actions des personnes seculieres & laïques, lors qu'il arriue que ceux-cy trauaillent sainctement au delà de leur estat & condition ordinaire : & ceux-là n'excitent leurs cœurs à faire & penser choses dignes, eu esgard à leur qualité & profession, dont tres-bien, ainsi que dit le Prophete : *La mer reproche sa honte à Sydon :* car c'est

c'eſt comme par la voix de la mer, que Sydon recognoit ſa vergoigne, quand par la comparaiſon de la vie des ſeculiers & flottans en ce monde, la conuerſation de celuy qu'on voit ſtable, muny & aſſeuré, eſt reprouuée : car il arriue, que ſouuentesfois pluſieurs qui ſe ſont conuertis & retirez des pechez de la chair, ſe monſtrent d'autant plus feruents en bonnes œuures, qu'ils ſe ſont veus damnables & criminels par leurs offenſes.

ligieux en leur forme de vie.

Et ſouuent quelques vns durant & perſeuerant en l'integrité de la chair, voyant qu'ils ont moins de ſujet de pleurer leurs crimes, penſent que leur innocence leur doit plainement ſuffire : & c'eſt ainſi qu'ils ne ſont point enflammez, que leur eſprit ne bouillonne point d'vne ſaincte ferueur; ſi que ſouuent la vie ardente d'amour eſt plus agreable à Dieu apres la coulpe & l'offenſe, que n'eſt l'innocence blotie, tapie, pareſſeuſe en ſon aſſeurance : ce qu'atteſte l'Eſcriture, quand elle dit, *Qu'il y aura plus de lieſſe au Ciel à raiſon de la conuerſion penitente d'vn pecheur, que ſur nonante-neuf iuſtes qui n'en ont beſoing :* Et l'vſage nous apprend, que nous aimons dauantage celle terre, qui defrichée & eſſartée des eſpines & buiſſons, deuient abondante en fruicts, que celle terre qui ne fuſt iamais eſpineuſe, & quoy que cultiuée eſt ſterile, ou du moins peu fructueuſe en ſa moiſſon.

2. Remede. Penſer choſes dignes, en eſgard à leur dignité & profeſſiõ.

Luc. 15.

De meſme encor quant à la crainte que doit auoir la Continence du futur iugement, ainſi que n'a guieres nous diſions, noſtre tres-ſainct Docteur exhorte & admonneſte les perſonnes Chaſtes, qu'ils ſe gardent bien de ſe preferer vaine-

3. Remede. Attendre l'aduenement au iugemẽt.

ment,à raiſon de la ſublimité de leur ordre, aux autres qui leur ſont inferieurs, veu qu'ils ignorent pluſieurs biens, que ceux-là font auec plus de grace & merite, & mieux que non pas eux-meſme. Auſſi en l'examen & recherche que fera le iuſte iuge, la qualité des actions changera les merites des ordres. Et qui eſt celuy, qui ayant conſideré les images des choſes ne ſçache qu'en la nature des pierres precieuſes l'eſcarboucle eſt preferé la hyacinthe? Neantmoins la hyacinthe azurée & de bleu celeſte,eſt de plus gande eſtime qu'vn palle eſcarboucle: car ce que l'ordre de Nature a oſté à celuy-là l'eſpece de beauté particuliere, luy a donné & adiouſté: & celuy-cy, lequel l'ordre naturel auoit preferé, la qualité de la couleur vient à le ternir & enlaidir: ainſi donc au genre humain certaines perſonnes, ores qu'ils ſoient de meilleure qualité, ſont deterieurs & mauuais en leurs actions: Et quelques vns en ordre deterieur ſont meilleurs en leurs fonctions, parce que ceux-cy viennent à ſurmonter leur infime condition par leur bonne vie; & ceux-là diminuent & rabaiſſent le merite du lieu & rang ſuperieur qu'ils tiennent, pour ne l'eſgaler par leurs merites. Iuſques à tant S.Gregoire.

L'Eſcarboucle preferé à la hyacinthe en vne qualité, & l'autre en vne autre. De meſme en eſt-il aux ames humaines.

Cant. 3. Nenny, il n'eſt pas poſſible que la Chaſteté, vertu de ſi excellant & glorieux merite, digne de ſi grande admiration, monte au haut des vertus par le deſert, ſe retire des illicites cupiditez du monde, ſi ce n'eſt par des difficiles degrez; & ſoit faicte comme vne petite verge de fumée, c'eſt à dire, droicte, ſubtile, & agile: droicte ayant le cœur ſimple & fidele: menuë en ce qui regarde les

les voluptez de la chair : agile & prompte à toute bonne œuure ; Mais principalement ſon aſcendant eſt marqué, quand il eſt dit; que ceſte verge eſt compoſée de drogues aromatiques de myrrhe, & d'encens, & de toute poudre d'Apoticaire ou Eſpicier: car par les aromats ſont deſignées pluſieurs vertus, notamment la continuelle mortification de la chair, & preſeruation d'incorruption, par la myrrhe : & l'infatigable oraiſon, par l'encens, leſquelles ſont ſuiuies de l'vniuerſalité des autres ſainctes & pieuſes actions.

Les Vertus deſignees par les aromats.

Ce que deſſus donc fait à conſiderer, & eſtroitement obſeruer par les perſonnes Continentes, ſans iamais s'aſſeurer en la premiere Chaſteté; de ſorte qu'on ſe porte negligemment en la garde & perſeuerance d'icelle, ainſi que cy-deſſus nous auons monſtré, & par le dire & par l'exemple de pluſieurs ſaincts perſonnages. Mais ie deſire encor plus particulierement produire noſtre ſainct Ieroſme, qui parle ainſi en l'Epiſtre au Moyne Ruſtique : *Ce grand vaiſſeau d'election S. Paul l'Apoſtre, en la bouche duquel* IESVS-CHRIST *reſonnoit, quoy qu'il euſt ſubiugué ſon corps, ne laiſſe de ſentir vne naturelle ardeur, & la rebellion de ſa chair à la raiſon : dont comme endurant force, il s'eſcrie: Moy miſerable homme, qui me deliurera du corps de ceſte mort ? & tu penſes ſans bleſſeure & achopement pouuoir paſſer, ſi tu ne gardes de toute ſorte de garde ton cœur? Qui eſt celuy qui ſe pourra vanter qu'il a le cœur chaſte ? Les Aſtres ne ſont pas nets en la preſence du Seigneur, combien à comparaiſon les hommes immondes, deſquels la vie eſt tentation ſur la terre ? Malheur à nous, qui tout autant de fois paillardons, que*

Ep. 4. c. 3.

1. Cor. 9.
Rom. 7.

Iob 5.

nous conuoitons. C'est donc cruauté, que de pardonner à soy, sçauoir à son corps, iusques à ce qu'il soit plainement asseruy à l'esprit, & qu'il arriue & à la perfection & au dernier degré de Chasteté. Iusques là S. Ierosme.

SECTION V.

Quels sont les degrez de Chasteté.

OR communement on met & assigne trois degrez de Chasteté, qui conuiennent & concernent les ames plus religieuses, desquelles il faut maintenant parler ; mais briefuement, sans que nous mettions difference entre *Chaste*, & *Continent* ; Ores que sainct Bernard appelle celuy *Chaste*, qui ne sent ny consent à aucuns mouuements ; & celuy *Continent*, qui ressent voirement iceux mouuements charnels, & ne consent pas; dont il chante misericorde & iugement : en ce qu'il a sentiment de misericorde, pour estre exempt de consentement.

Sermon sur les paroles de Sapience vaine.

Le premier degré donc de Chasteté est la Continence de l'acte charnel, auec propos & déliberation de viure ainsi, & de refuser le consentement à tous mouuements illicites. Ce degré est proche voisin de la volupté terrienne, la vapeur des tentations de la chair le touche, & la puanteur de la bruslante Pentapolice paruient iusques à iceluy : partant de peur que la personne posée en ce degré ne perisse auec la femme de Loth, regardant derriere soy, qu'elle se haste de monter vn degré plus haut d'vne plus sublime Chasteté.

Premier degré de Chasteté quel.

S. Bonau. l. du profit des Religieux, ch. 56.

Ce premier degré est au trauail de la bataille, & en

& en l'incertain de la victoire; attendu que la ſeule volonté aidée de la grace, combat contre quatre puiſſans ennemis, ſçauoir les chatouillements charnels, l'appetit des affections, les allechantes amorces du monde, & les ſuggeſtions de Sathan. Et ainſi ſont quatre contre deux: ſe fie neantmoins la bonne volonté, adhere & s'appuye à celuy qui a dit: *Vous aurez de l'angoiſſe au monde; mais bon courage, i'ay vaincu le monde, lié Sathan & emporté ſes deſpouïlles.* C'eſt CHRIST noſtre Seigneur, qui bien toſt pacifiera nos ennemis, aſſubiectira nos exacteurs, qui ſont les affections, les ſens, les appetits & les mouuements deſordonnez,

Quatre puiſſants ennemis à combatre à la Chaſteté.

Le ſecond degré de Chaſteté eſt, quand par les caſtigations de la chair, & autres ſpirituels exercices, les affections ſont purifiées, & netoyées; & que la chair eſt aſſeruie à l'eſprit, en ſorte que plus rarement telles perſonnes ſoient tentées, ores que non pleinement elles ſe puiſſent ſentir exemptes des viues attaintes des conuoitiſes; toutesfois le Iebuſean demeure caché, reprimé & confiné dans ſes marches & limites; de maniere que facilement ſes emotions ſoient calmées, où le commandement ſuffit ſans qu'il ſoit beſoin d'employer le combat, & la viue force; ſi ce n'eſt qu'il vienne à ſe fortifier à raiſon d'vne trop grande negligence.

Second degré de Chaſteté.

Car il aduient, que l'aduerſaire ſe retire pour quelque temps, à fin d'aſſaillir plus facilement à l'improuiſte ceux qui ne ſont ſur leurs gardes, ſe confians en leur derniere paix & prochaine aſſeurance: les ennemis qui attaquent le peuple de

2. Macc. 2. Dieu le iour du Sabbath estant de repos, & en tuent plusieurs, figurent le Diable ennemy rusé & malicieux de la Chasteté : on doit donc tousiours estre en estat & en armes sur nostre frontiere; d'autant qu'il ne faut esperer aucune paix: Et quoy que les actes d'hostilité cessent, ce n'est rien autre chose que dol, ruse & tromperie. Les *Degré 15.* renards, dit S. Climacus, feignent d'estre endormis, pour tromper les oiseaux : Sathan de mesme suggere & feint vne entiere pudicité, à fin qu'il perde & engloutisse l'ame. Ne te fie, dit le mesme autheur, tandis que tu viuras, à la bouë de ta chair, ne te fie à toy-mesme, iusqu'à ce que tu viennes au deuant & rencontre de IESVS-CHRIST.

Troisiesme degré. Le troisiesme degré consiste, d'auoir tellement domptées & souples les concupiscences de la chair, qu'à peine & tres-rarement on les ressente; & par habitude auoir conçeu vn tel amour de la Chasteté, qu'on aye en auersion tous les mouuements charnels, sans qu'on apperçoiue aucune emotion, ny par l'ouye, ny par la veuë : de sorte que le parfaict Continent soit estimé iceluy qui est comme insensible; & c'est estre Chaste en perfection. Or que quelqu'vn puisse perseuerer en *C'est vn don de Dieu de viure en la chair, & ne sentir ses vices.* cest estat, c'est vn don de Dieu, de tant qu'il est au dessus des facultez de Nature de viure dans la chair, & ne sentir les vices de la chair. Ceux-là vrayement qui sont de froide complexion le peuuent, soit à raison de la debilité du corps, ou de la disposition de la Nature; ainsi qu'il appert aux vieillards, & aux malades : mais que la continence d'esprit puisse subsister auec la susdite pu-

reté

reté de la chair, cela ne se peut que par la seule vertu & grace diuine. Dont nous pouuons dire auec le Roy Prophete par admiration de chose prodigieuse: *Venez & voyez les œuures du Seigneur, lesquelles il a posé en prodige sur la terre, ostant les guerres des tentations charnelles, iusques aux dernieres extremitez de la terre*, ou *derniers mouuements*. Puis s'ensuit; *Cessez & voyez, que ie suis Dieu, ie seray exalté parmy les gens, ie seray exalté en terre*. La cessation & vacance signifie le repos; d'autant que les troubles des vices esteins & assoupis, & les ennemis vaincus & subiuguez, l'esprit a dequoy se reposer, estre attentif à Dieu, & entendre qu'il est Dieu, qui a peu si puissamment & voulu si pieusement opprimer les efforts des tentations, donner la paix que si souuent il promet par les saincts Escrits aux hommes de bonne volonté. De ceste paix Dieu eternel parle, quand il dit: *Ie donneray la paix en vos contrees, limites, & confins: vous dormirez, & n'y aura aucun qui vous esueille ou espouuante. Ie feray cesser les mauuaises bestes.*

Psal. 45.

Leui. 26.

SECTION VI.

Où est encor enseigné, comme la grace diuine est necessaire pour l'acquisition & conseruation de la Chasteté: & que la doctrine des Peres enseigne l'homme ne pouuoir rien de ses propres forces.

TEls sont donc les degrez de Chasteté, lesquels tous les professeurs de la vie Monastique

que doiuent s'efforcer de monter de toute leur puissance ; & ne s'arrester ny au premier ny au deuxiesme degré ; veu que c'est chose notoire en la vie spirituelle, que ne s'auancer pas, est reculer : mais plustost faut *aller de vertu en vertu ; pour voir en fin Dieu en sa Sion* ; Tousiours neantmoins & preuenante & cooperante sa diuine grace : car si elle est necessaire au progrez & auancement de toute vertu, & en l'expugnation & victoire des vices, à la verité c'est en cest endroit, que le don special & particulier benefice de Dieu est requis, ainsi que la doctrine des Peres & l'experience l'apprend en ceux qui ont merité ceste supreme Chasteté : car dit Cassian, *C'est en quelque sorte sortir de la chair, & n'habiter plus en ce corps mortel, c'est au delà de la Nature, que d'estre enuironné de la chair, & ne sentir les acerees pointes d'icelle : partant ie diray estre impossible que l'homme de ses propres aisles puisse voler à vne si haute & celeste dignité, si la grace diuine ne le retire de la bouë terrestre, & le vueille enrichir du don de Chasteté.* Iusques à tant Cassian.

Liure des remedes. C'est au delà de la nature d'estre enuironnés de la chair, & ne sentir ses pointes.

Non autrement que Cassian parle sainct Iean Climacus : *Celuy*, dit-il, *qui par sa propre industrie veut vaincre & surmonter sa chair, il court en vain; parce que si le Seigneur ne destruit la maison de la chair, n'edifie la maison de l'ame ; en vain qui que ce soit, s'efforce de la destruire par ieusnes & par continuelles veilles. Offre deuant les yeux du Seigneur l'infirmité naturelle de la chair, & ainsi humilié recognoissant ton imbecilité, tu receuras en ton interieur l'entier don de Chasteté.* Voila ce que dit Climacus.

Degré 15.

Sainct

Sainct Augustin recognoit par son apostrophe, que la Chasteté ne peut deriuer d'ailleurs que de Dieu; & que comme c'est à luy seul de l'ordonner; aussi à luy seul appartient de la donner; dont il dit : *Seigneur, vous commandez la continence, donnez ce que vous commandez, & commandez ce que vous voulez.* Ceste doctrine demeure clairement verifiée en nos precedents discours en plusieurs lieux.

Lib. 10. confessio. c. 29.

Maintenant ce seroit à propos, que comme nous venons de discourir de la grace; presentement aussi nous traictassions de l'humilité, attendu que, comme nous auons dit, l'vne & l'autre sont grandement necessaires pour obtenir la parfaicte Continence; neantmoins craignant d'estre plus prolixe qu'il n'est conuenable, il semble que nous deuons differer d'en parler iusques au discours suiuant: parquoy faisant suiure les sentences des Peres, & les authoritez de l'Escriture, par quelque histoire à nostre accoustumée, nous insererons icy celle que nous auons tiré de sainct Gregoire le Grand, pour preuuer auec combien de preuoyance toutes personnes de quelque aage, sexe & condition qu'elles soient, faisant estat de la Continence, se doiuent munir & garder.

SECTION VII.

Histoire d'Vrsin Prestre.

IL y auoit, dit S. Gregoire, en la Prouince de Nurse vn certain Prestre nommé Vrsin, qui regissoit l'Eglise qui luy estoit commise auec beaucoup de crainte de Dieu, qui depuis le temps de son

son ordination és Ordres sacrez, aimoit voirement sa femme (du consentement de laquelle il s'estoit separé) comme sa sœur, mais neantmoins il se donnoit garde d'elle comme d'vne dangereuse ennemie, ne la laissant ny approcher ny venir à luy pour quelque occasion que ce fust, comme ayant retranché toute hantise & familiarité: aussi ont les saincts personnages cela de propre, que de s'abstenir bien souuent des choses licites, à fin de s'esloigner des illicites: dont le mesme personnage de peur de tomber en quelque faute refusoit d'estre seruy d'elle és choses plus necessaires.

Vrsin separé de sa femme.

Ne la laisse approcher de luy.

Ayant donc ce venerable Prestre accomply quarante ans au regime & gouuernement de son Eglise, & estant paruenu à vne belle vieillesse, il fut saisi d'vne ardente fieure & reduit à l'extremité de la vie: mais comme la Prestresse (ainsi est appellée sa femme) l'eust veu les membres roides & estandus, le croyant mort elle pose l'oreille sur sa bouche, pour sçauoir s'il respiroit en aucune sorte, & luy restoit quelque brin de vie. Le venerable Prestre, auquel residoit quelque peu de souffle & subtile respiration, reuenant à soy & colligeant ce peu de force & de vigueur qui luy demeuroit, parla & s'escria ainsi: Retire toy, femme: encor y a-il en moy quelque estincelle de feu, retire & oste la paille. Or icelle retirée & s'estant augmentée la vertu corporelle du malade, il commence de crier fort haut, & tesmoigner vne ioye nompareille, disant: Soient bien venus mes Seigneurs, soient bien venus mes Seigneurs, qui auez bien daigné venir vers vostre tant petit

serui

seruiteur. Ie viens, ouy ie viens, ie vous rends graces, ie vous rends graces. Mais venant à redire ces mesmes paroles, & comme ses amis & voisins, qui l'enuironnoient, luy eussent demandé à qui il parloit; le sainct homme leur respond, disant auec admiration : Hé! ne voyez vous pas les saincts Apostres qui sont icy venus; ne regardez vous pas les premiers des Apostres, Pierre & Paul? deuers lesquels tournant la face, il dit : Me voicy, ie viens, ie viens : & ce disant il rendit l'ame.

Il voit les Apostres S. Pierre & S. Paul à sa mort.

C'est donc en la presente Histoire, que nous pouuons apprendre plusieurs choses grandement vtiles; sçauoir auec quelle consideration & precaution on doit auoir l'œil à la conseruation de la Chasteté; comme il faut retrancher toutes occasions contraires, ores qu'elles semblent importer quant & soy quelque necessité, & de quelle durée sont les mouuements de la chair.

En quatriesme lieu, nous est enseignée l'heureuse fin que les personnes vrayement Continentes peuuent & doiuent attendre, qui est en la protection & assistance des saincts Apostres.

DISCOVRS HVICTIEME, AVQVEL SONT EXPLIQVEZ EN PARTICVLIER LES diuers moyens pour conseruer la Chasteté.

SECTION I.

La Vierge representée par la femme forte descritte aux Prouerbes de Salomon.

Prou.31. QVi *trouuera la femme forte*? dit ce grand estaleur des sainctes Paraboles & Prouerbes. Sous le nom & figure de la femme forte, Salomon Roy tressage rapporte plusieurs vertus, lesquelles tres à propos,& auec beaucoup de conuenance se peuuent attribuer, ainsi que nous auons dit au precedant discours, non seulement à l'Eglise Catholique en general & à l'ame ornée, embellie & decorée des Chrestiennes vertus : mais encor auec beaucoup de grace s'approprier aux sainctes Vierges; desquelles vertus la premiere, qui est la force, est insinuée, quand il est dit : *qui trouuera la femme forte*? Ouy forte en force d'esprit, laquelle estre necessaire & requise aux Vierges, & ames chastes, nous auons suffisamment dit & declaré ailleurs. Aussi est-il vray, que la Vierge doit estre & paroistre plus que femme, soit pour entrer determinée en vne guerre &

La Vierge doit paroistre plus que femme.

re & fort longue & fort dure, soit pour entreprendre genereusement à combatre & vaincre des tres-dificiles ennemis, soit pour ietter les yeux animée aux triomphes, aux recompenses, biens & honneurs qui luy sont proposez, considerant que son prix est IESVS-CHRIST, qui est venu, non des dernieres parties de la terre basse des mortels, mais de la terre des viuans; duquel l'issuë est du plus haut du Ciel, & qui de grace & de force a renforcé, embelly & decoré les Vierges sacrées; en telle sorte qu'il ne doute plus, ny de leur foy, ny de leur constante amour: mais bien ces ames sainctes enrichissent des despouilles & trophées leur espoux, l'annoblissent & font glorieux par leurs victoires; luy rendent du bien & non pas du mal, tous les iours de leur vie, lors qu'elles vsent des bien-faits qu'elles ont receu de Dieu, viuant en sainctetė & iustice tous les iours de leur vie deuant sa face. Ouy forte femme la Vierge, mettant la main és choses fortes; c'est à dire, où est requise la force; entreprenant choses dures, renonçant à tout ce qu'elle possede, arrachant son œil, & coupant son pied qui scandalise; ayant en quelque haine pour l'amour de Dieu son pere & sa mere; aprennant que c'est par beaucoup de tribulations & par viue force, qu'il faut entrer au Royaume des Cieux: mais arrestons vn peu sur cest endroit nostre discours, d'autant que ce n'est de nostre dessein de poursuiure toutes les vertus conuenables aux ames continentes en cest endroit, produites par le mesme Salomon. En rapporter les allegories, ce seront les principaux enseignemens que nous toucherons, & tout ainsi

Forte femme la Vierge.

que l'ordre & suite de nostre stile le requerra.

SECTION II.

Les vertus sont necessaires aux Continents qui sont contraires aux vices, par lesquels l'iniquité de Sodome est declarée.

QVels & en quel nombre principalement & particulierement sont les moyens pour acquerir, ou pour conseruer la Chasteté, nous l'aprenons, si nous colligeons les vertus contraires aux vices, lesquels l'vn des quatre grands Prophetes nous va denombrant; dont celle impudique Sodome perit iadis. *C'a esté l'iniquité de Sodome ta sœur*, dit-il parlant à Ierusalem: *la superbe, la saturité & trop bonne chere, l'abondance & l'oisiueté:* Ausquelles iniquitez sont opposées l'humilité, la parcimonie & sobrieté, vne mediocre substance, & suffisantes commoditez, & vne honneste, & saincte occupation. Toutes lesquelles qualitez ou vertus nous auons entreprins de declarer, n'ayant que faire de rechercher & representer de quelle angoisse & forcenerie est détenu l'appetit lubrique, de quelle ignominie & abomination est suiuie l'action charnelle; de quelle repentence & vergoigne est sa fin & son issuë. Suffise de reciter sur ce sujet ces deux vers ingenieusement rapportez l'vn à l'autre, & de diction à diction, mot à mot: lesquels comme ils sont dits de l'homme, aussi peuuent-ils estre appropriez à la femme, de laquelle est dit,

Ezechiel 16.

Fœmina corpus, opes, animam, vim, lumina, vocem,
Tollit,

Tollit,& annihilat, necat,eripit, orbat, acerbat.

C'eſt à dire en François:

Le corps,les biens,l'eſprit,l'effort,les yeux,la voix
Salit, deſtruit, occit,foiblit,ternit, aigrit.

En premier lieu donc, il eſt neceſſaire que les chaſtes ames ſoient vuides de ſuperbe & vanité, ſoient remplis d'vne entiere & parfaicte humilité;ores que la ſuperbe n'incite tant à luxure,qu'elle eſt la peine concomitante d'icelle. Cela ſe voit au premier noſtre parent, lequel ayant peché par orgueil, ſoudain il ſentit pour peine de ſon forfaict la rebellion de la chair,laquelle peine eſt appellée,par l'Apoſtre, *La loy des membres.* D'icelle meſme corruption & ſouïlleure de la chair, ont eſté punis les plus grands Philoſophes & autres ſages & illuſtres hommes du monde, deſquels parle l'Apoſtre,quand il dit, *Qu'ayant cogneu Dieu ils ne l'ont glorifié comme Dieu; mais ſe ſont euanouïs en leurs cogitations, partant baillez & permis aux deſirs de leur cœur & immondicité.* A quel propos S. Gregoire le Grand.La chair, dit-il, a raualé,d'autant que la ſuperbe l'auoit eſleué; le Prophete Oſee ayant eſcrit: *L'eſprit de fornication au milieu d'eux*; incontinent en rend la cauſe, diſant: *Et l'arrogance d'Iſraël ſur ſa face:* Et cela meritoirement pour n'y auoir aucun peché plus vilain,qui humilie l'homme dauantage,& le rende plus brutal: les plus ſaincts & plus iuſtes ſont bien ſouuent, par la permiſſion de la Sapience diuine,agitez de l'aiguillon de la chair, vexez par l'eſprit de fornication, ainſi que nous liſons de S. Paul, de peur que les excellents dons des graces diuines ne les portent à trop d'arrogance & de pre-

La ſuperbe n'incite tant à luxure qu'elle eſt concomitante.

Rom. 2.

aux Moral. liure 26. c. 12.

Oſee 5.

Il n'y a peché qui rende l'homme plus brutal que la luxure.

ſomption d'eux-meſme. C'eſt donc ainſi que Dieu permet que les ſuperbes & preſomptueux ſoient precipitez à telle ignominie, à fin de les humilier, à raiſon dequoy S. Auguſtin s'eſcrie. *O venin de ſuperbe, qui ne peut eſtre guery que par le venin & contrepoiſon de luxure.*

Serm. 3. des paroles de l'Apoſtre.

Mais oyons encor ſur ce ſujet le meſme S. Gregoire, enſeignant qu'en ceſt endroit il faut auoir vne grande defiance de ſes propres forces; auoir neantmoins vne grande fiance en Dieu, d'impetrer de ſa diuine bonté la Continence.

Liu. 26. des Mor. cha. 13.

De la ſuperbe on va à la ſaleté de la chair.

De la coulpe de ſuperbe, dit-il, *on va en l'abominable ſaleté de la chair : car l'vn dépend de l'autre: mais tout ainſi que par la ſuperbe d'eſprit on deſcend en la proſtitution de la chair ; pareillement par l'humilité de l'ame la Chaſteté de l'eſprit eſt ſauuée, garantie & aſſeurée.* Et vn peu apres; *Par la garde de l'humilité la neteté de la Chaſteté doit eſtre gardee.*

Liu. 2. des ſent. c. 39.

Cela appert par exemple, dit S. Iſidore, (& nous l'auons dit cy-deſſus) au premier homme du monde; lequel à meſure qu'il eſt deuenu enflé de ſuperbe, il a reſſenty les mouuements laſcifs, & a couuert ſa honte : dont prononce S. Gregoire au meſme lieu, parce qu'on neglige l'humilité de cœur, le iuſte iuge meſpriſe l'integrité du corps, & quelquesfois manifeſte ouuertement par le peché, ceux-là eſtre reprouuez & reprochables, leſquels il auoit iadis toleré en ſecret comme non coulpables.

L'humilité pourquoy neceſſaire.

Demandera quelqu'vn; à quoy l'humilité tant neceſſaire, laquelle n'eſt autre choſe qu'vne abiection, & aneantiſſement de ſoy-meſme? En cela nous la diſons eſtre neceſſaire, à ce que toute

per

perſonne ſçache & reſſente ſon impuiſſance,& ſa defiance de ſes forces, ainſi qu'il a eſté dit : car, comme dit Caſſian, il eſt neceſſaire que l'homme ſoit impugné tout autant de temps de ce vice, iuſques à ce qu'il ſçache & entende qu'il fait vne guerre au deſſus de ſes forces, & entende ne pouuoir pretendre aucune victoire par ſon trauail & propre induſtrie, ſi ce n'eſt qu'il ſoit protegé de l'aide & aſſiſtance diuine.

Lib. 6. c. 5.

Tres à propos S. Bernard : *Belle eſt*, dit-il, *la meſlange de la Virginité & de l'humilité : celle ame plait à Dieu non mediocrement, en laquelle l'humilité recommande la Virginité, & la Virginité decore l'humilité. Ouy tu peus ſans la Virginité eſtre ſauué, mais non ſans l'humilité: l'humilité qui déplore la perte de ſa Virginité peut plaire à Dieu, non toutesfois la Virginité ſans l'humilité.* Puis encore le meſme S. Abbé pourſuit. *La Vierge Mere de Dieu ſe glorifie en ſon Cantique de ſon humilité, mettant en oubly & en arriere ſa Virginité. Il eſt plus expediant de n'eſtre point Vierge que de s'orgueillir, & preſumer ſuperbement d'icelle.* Et ailleurs le meſme S. Abbé: *La Virginité peut pretendre quelque gloire, mais non pas enuers Dieu, ſçauoir ſimplement & en ſoy conſideree : dont tres-bien noſtre parabolique Salomon dit : falacieuſe & trompeuſe l'image, vaine la beauté qui reſide en la Virginité & incorruption du corps ; pour autant que la femme qui craint Dieu ſera ſeulement loüee : car en la crainte conſiſte l'humilité. De ce nous ſoit en exemple la bienheureuſe Vierge Marie, laquelle ores qu'elle fuſt Mere de Dieu, touſiours neantmoins elle a eſté ornee d'vne crainte honnorable & profonde humilité.*

Serm. 2. ſur l'Euangile Miſſus eſt.

L'on peut eſtre ſauué ſans la Virginité, mais non ſans l'humilité.

Serm. 1. de la feſte de la Viſit.

Le meſme S. Abbé traicte & pourſuit la meſme

matiere fort auant au mesme lieu.

En fin la vilité & l'austerité sont les deux pieces principales de l'eschele, dit S.Bernard, esquelles les eschellons sont inserez fermement, par lesquels on monte au sommet des vertus spirituelles. Ce sont ces deux qualitez dont s'escrie à Dieu Dauid, & dit, *Voyez, mon humilité & mon labeur:* Bonnes pieces collaterales vrayement; parquoy la Vierge y mette auec asseurance les degrez de ses spirituels exercices; & monte la noble Espouse de IESVS-CHRIST, comme la verge de fumée du desert de son cœur, & de la vallée de pleurs & des larmes.

Ep.42. à Henry Archeu. de Sens.

L'humilité combien necessaire, & quelle vertu.

Encor pour vne fois oyons S. Bernard sur ce mesme sujet de l'humilité: *Elle*, dit-il, *est tellement necessaire, que sans icelle les autres deux vertus*, parlant de la Charité, & de la Chasteté, *ne semblent ou ne peuuent estre vertus: car c'est l'humilité qui nous obtient & impetre de Dieu la Charité & la Chasteté, n'estant donnee la grace qu'aux humbles. C'est l'humilité, qui les conserue estant obtenuës, d'autant que l'esprit du Seigneur ne repose & ne s'arreste que sur les personnes pacifiques & humbles: c'est en fin l'humilité, qui leur donne la perfection, estant obtenues, parce que la vertu se rend parfaicte en l'infirmité, ou l'humilité est qui abbat & ruine l'ennemie de toute grace, & le principe du peché la superbe, la deschassant & loin de soy & des autres vertus.* Et iusques à tant S. Bernard.

S.Iaq.4. Esa. ch. dernier.

2.Co.12.

SEC

SECTION III.

Les ieuſnes, abſtinences, & macerations du corps, ſecond moyen requis aux Continents.

AYant ainſi parlé de l'humilité en ce qui regarde la Chaſteté, venons au ſecond & deuxieſme moyen, qui eſt de pouuoir acquerir & conſeruer la Chaſteté : lequel moyen conſiſte en la ſobrieté, & rigoureuſe abſtinence de boire & manger : car c'eſt celle-là qui briſe la ſuperbe de la chair. Et qu'il ne ſoit ainſi, noſtre Prophete declare, que *l'iniquité de Sodome procede de la gloutonnie & de l'abondance* ; vice contraire à la ſobrieté, au ieuſne & mortification. A icelle auſterité de vie nous exhorte l'Apoſtre, diſant ; *Gardez vous bien de vous enyurer du vin qui incite à luxure.* De meſme il enſeigne, que *la Veufue viuant delicieuſement eſt morte.* Mais voyons ce que diſent ſur ceſte meſme matiere en ſuite de la doctrine Apoſtolique les Peres. Quant à S. Ambroiſe il parle ainſi: *Le lubrique appetit*, dit-il, *ſe repaiſt dans les banquets, ſe nourrit dans les delices, s'enflamme par le vin, & yurongnerie.* Semblablemét S. Ieroſme: *A quel propos eſt s'attribuer & faire eſtat de la pudicité, laquelle ſi elle n'eſt accompagnée & aſſortie de ſes deſpendences, qui ſont la Continence & parcimonie, elle ne ſçauroit faire foy & donner croyance de ſoy-meſme? Quoy*, dit-il, *l'Apoſtre macerera ſon corps pour l'aſſeruir à l'empire de l'ame, de peur qu'il n'obſerue ce qu'il commande aux autres : neantmoins la ieune fille en ſon adoleſcence, ſon corps boüillonnant & eſchauffé des*

Epheſ. 5.

Liu. 2. de la penitence c. 4.

Ep. 10. à Furia.

viandes, s'asseure de sa Chasteté? Et vn peu plus bas dit ce tres-sainct Docteur: *Non les monts d'Ethna, non les terres & contrees de Vulcan, non le Vesuue & l'Olympe ne bruslent de tant d'ardeurs, que les mouëlles des ieunes gens remplis de vin & enflammez des viandes. Les traicts & sagettes du Diable se doiuent repousser par la rigueur des ieusnes & veilles.* Voila comme parle ce grand Docteur de l'Eglise.

Ep.27. c.10. Le mesme S. personnage escrit, que saincte Paule Abbesse de tant de sainctes Nonnains auoit de coustume d'abatre les lascifs mouuements de ses ieunes Religieuses par des frequentes & reïterées abstinences; aimant mieux qu'elles souffrissent mal d'estomac que d'esprit.

Mais qu'est-il de besoin de produire tant de belles sentences de S. Ierosme en cest endroit? Veu que ses escrits sont remplis des exhortations qu'il fait pour la mortification de la chair, & sa vie tant austere donne vn puissant exemple & confirmation de son dire, & par ainsi grandement hay des heretiques, gens addonnez à leurs appetits sensuels.

Hom. sur l'Euan. Simile est Regn. Mat. 25. Sainct Bernard en parle aussi, que tout amant deuient palle; la palleur & la maigreur sont marques d'amour tres-certaines. Qu'as-tu affaire des delicates viandes? Nenny, elles n'appartienent aux Moynes: que les Citoyens de Babylone banquetent splendidement: si ton espoux te voit saisi d'amour, si maigrir, si pallir, si rougir, il volera à toy d'vn impatient desir; Te presentera ses doux baisers, & se ioindra par des embrassements delicieux.

Dan. 14. Nous lisons és Escritures sainctes, que Daniel a en

en premier lieu destruit l'idole Bel, & en apres déchassé le Dragon qui y estoit logé & caché. Pareillement il conuient premierement mortifier la chair, à fin que la lasciue conuoitise, qui est vn furieux Dragon, & interieur ennemy, soit entierement dechassée : d'où vient que Climacus dit: Celuy qui croit de viure chastement, se saoulant des viandes, est semblable à vn homme, qui iettant du pain à vn chien, voudroit le chasser loin de soy. Et S.Basile escrit, par prealable la Religieuse Vierge deuoir vaincre son goust.

Degré 15. Le Chaste se saoulant de viandes à quoy sẽblable. Liu. de la vraye Virginité.

Aussi est-il vray, que la terre de nostre corps, dés la premiere maledictiõ n'y germe ne produit qu'espines & chardõs: & si par dessus cela elle est engraissée & gorgée de delices, il arriuera que les espines seront tellement espaisses, que la semence de la parole de Dieu sera du tout en nous suffoquée : car qui nourrit delicatement son esclaue, sans point de faute il le sentira en fin rebelle, & desobeïssant. Que la malice suffise à son propre iour, dit ce S. Abbé, sçauoir la conuoitise naturelle ; que si elle vient à estre irritée & esmeuë par les plaisirs exterieurs sensuels, voila deux ennemis contre vne seule Continence, dont elle est en extreme danger ; parce que difficilement vn seul resiste à deux : les deux sont la concupiscence, que la nature a dés son origine; l'autre la prouocante & externe volupté des delices.

Pru. 29.

Par là on voit, que fort à propos l'autheur des Prouerbes sacrez, dit de la Vierge & femme forte, *Qu'elle s'est mise en queste de laine & de lin:* C'est à dire, qu'elle a cherché de s'exercer aux œuures

Prou. 31.

de simplicité & de pieté: car la laine dont sont vestuës les brebis, animaux simples & innocens, denote les Vierges: partant est-il chanté en l'office de saincte Cecile, comme ayant acquis l'vn & l'autre, *qu'elle seruoit à Dieu ainsi qu'vne brebis, &c.* par vne amoureuse innocence & par l'aspreté d'vn rude Cilice domtoit ses membres, & enuoyoit ses tres-sainctes & affectueuses prieres à Dieu auec gemissements.

La laine denote la Virginité.

Car par le lin, qui est semblablemét tiré & cueilly tout verd de terre; mais qui diuersement laué, batu, & en plusieurs sortes manié, perd sa natiue humeur, & reçoit la grace d'vne blanche couleur; est designée la personne Continente, qui chastie sa chair, netoye les ordures originelles par ieusnes & autres afflictions, filant & tissant en soy par ce moyen vne robe auec laquelle elle puisse vestir IESVS-CHRIST, suiuant le dire de l'Apostre, *Ne faisant les desirs de la chair*: Par ainsi de la noble pourpre & du lin tres-fin, tres-beau & resplendissant est fait son vestement, paruenant à celle neteté qu'a d'ordinaire le lin; & à la grandeur marquée par le pourpre, symbole de Royauté: Et cela principalement si on embrasse la continence, non par les considerations mondaines, mais celestes; & qu'on s'exerce aux iustifications des Saincts.

Et le lin le Continent.

En fin il est dit de nostre femme forte, qu'elle est reuestuë de force, & de beauté; & qu'ainsi accoustrée elle marche, regne & commande en prosperité: car de mesme que la force & la beauté du corps sont deux principaux ornements externes, qui concilient & acquierent & la puissan-

La force & la beauté deux or-

ce

ce & la bien-vueillance sur autruy; semblablement aux chastes ames & Vierges sacrées on voit ces deux qualitez paroistre en eminence; au moyen dequoy elles regnent heureusement, en telle maniere que la belle Chasteté les rende venerables & aimables enuers Dieu, enuers les Anges & les hommes, & les puissances terribles des demons & de l'enfer.

nements pour acquerir la bien-vueillance sur autruy.

Le vestement donc de l'ame continente est la force & la beauté; le fin lin & l'esclatante pourpre, sa pareure plus riche & mysterieuse; en sorte toutesfois que ceste belle ame mette & estende sa main à choses fortes; c'est à dire, arduës & dificiles, si qu'elle ne face seulement estat des ieusnes & abstinences d'aliments; mais encor qu'elle se porte courageusement au trauail & autres exercitations, qui seruent à l'aquisition des vertus & conseruation d'icelles: desquels exercices sera parlé cy-apres.

Le vestement de l'ame cõtinente est la force & la beauté.

SECTION IV.

Exercitations de corps necessaires aux Continentes ames.

PArquoy venons à la troisiesme qualité, ou vertu contraire à l'oisiueté, *de laquelle*, suiuant le dire du Prophete, *est issuë l'iniquité*, & quand & quand la subuersion de Sodome: laquelle qualité nous appellons vn sainct labeur & honneste exercitation de corps & d'esprit, touchée & remarquée par nostre parabolique Salomon en sa typique femme *forte*, escriuant qu'elle a considé-

té

ré les sentes & les voyes de sa maison, & n'a mangé son pain oiseuse; nous voulant faire entendre, que considerer les chemins de sa maison n'est autre chose, que rechercher subtilement les pensées & cogitations de sa conscience: car nostre conscience est nostre maison; ou bien nostre maison & veritable patrie est le Ciel, selon le dire de l'Apostre, laquelle nous recherchons: les sentiers & les voyes sont les preceptes de iustice, au moyen desquels on vient aux heureuses demeures de la maison du Pere eternel; lesquelles voyes l'ame saincte & deuote considere fort bien, lors qu'elle medite & regarde diligemment par quelles œuures elle doit & peut paruenir au Ciel, fuyant le mal, & faisant le bien; mettant en pratique ce qu'elle sçait par theorique: Et c'est ainsi qu'elle ne mange son pain en oisiueté, & ne traitte auec nonchalance la diuine doctrine qu'elle a aprins par vne diligente leçon; mais la met en œuure. Dont en mesme sens est dit ailleurs. *Si tu ne t'entretiens en la crainte du Seigneur, bien tost ta maison sera subuertie & renuersee:* partant c'est auec crainte & tremeur qu'il faut faire son salut, & vn chacun manger les labeurs de ses mains: si que les Vierges ne se rencontrent iamais ny oiseuses ny curieuses.

Nostre conscience est nostre maison.

Eccl. 27.

Ainsi donc le trauail est necessaire aux ames chastes & l'oisiueté est de fuir: comme peste qu'on fuye l'oisiueté, dit vn sainct Abbé, comme la mere de badinage & la maratre des vertus. Aussi est-il vray, que le genre humain est logé dans le continuel trauail, & la perpetuelle guerre: nostre rebelle nature nous est laissée comme

Le trauail necessaire aux ames chastes, & l'oisiueté à fuir.

vn

vn champ de bataille, où nous entrons à toute heure, pour y combatre & exercer la vertu; de mesme que Dieu ne voulut pas qu'on exterminast certains peuples, à fin de contenir Israël en son deuoir, & tousiours en haleine. Si donc nous ne combattons, si nous ne trauaillons, ains si nous demeurons tapis dans l'oisiueté, la chair refractaire sera cause de nostre destruction & ruine, ainsi qu'au peuple de Dieu iadis engraissé & oisif les dieux des gens voisines. Suiuant quoy, dit S. Gregoire, soyons forts contre les viues poinctes de la chair, parmy les œuures & labeurs spirituels: que si comme lassez nous relaschons & rabatons quelque chose de la rigueur de nostre premiere & accoustumée conuersation, les mouuements sensuels s'effarouchent & viennent vaincre Israël, Moyse ayant abbaissé ses mains. Le labeur assidu, vne continuelle occupation & operation, ainsi que le baume & la myrrhe preseruent de corruption, empeschent que les membres ne deuiennent flasches, mols & engourdis, deffaits par l'oisiueté pourrissante dans les desirs charnels: ainsi parle le S. Pape.

Iuges 2. & 3.

Sur le 1. ch. du liure 1. des Rois.

Il conuient donc que ceux qui s'estudient à conseruer leur Chasteté, prennent garde de n'estre ny lasches, & stupides, ny remis; qu'ils ne deuiennent appesantis, agrauez, & tapis du sommeil de paresse, & desgoustez des choses spirituelles, de peur que l'homme ennemy n'occupe leur fort & domicile; ains qu'ils soient en perpetuelle garde, craignant tout autant les trefues qui sont données de la part de Sathan & de la chair, que la guerre ouuerte: tiennent leur domicile

cile muny d'vn fort preside, garny d'vne continuelle vigilance contre tous efforts: car, comme dit vn sainct personnage, ceux qui sont asseruis à tout autre peché, sont seulement attaquez par vn demon; mais l'oiseux est assailly par diuers & innombrables.

L'oiseux attaqué par innõbrables demons.

Que les chastes ames respondent à l'esprit assaillant, desireux de rentrer dans la place de laquelle il a esté chassé; ce que la bien-heureuse Vierge & Martyre Agnes respondit au ministre de l'esprit immonde: *Retire-toy*, disoit la Saincte, *loin de moy, source de peché, aliment de forfaicture, viande de la mort: car ie suis ja preoccupee d'vn autre amant qui m'a offert plusieurs & meilleurs ornements & ioyaux: ie luy demeure arree, & estroitement promise par l'anneau qu'il m'a donné.*

Response de saincte Agnes à l'esprit de la chair.

En ce qui concerne les exercices corporels, combien vaillans & diligens doiuent estre ceux qui desirent conseruer entier leur vœu de Chasteté, singulierement les religieuses filles, l'enseigne S. Ierosme: *Ces delicates & nobles Vierges*, dit-il, *qui ne pouuoient supporter la puanteur des immondices des places & des ruës, qui estoient soustenuës & portees par les mains des Eunuques, & qui fascheusement cheminoient aux lieux qui estoient vn peu moins plains & mal vnis, esquelles leurs vestemens de soye estoient à charge & trop pesants, & la chaleur du Soleil vn feu bruslant, on les voit maintenant assez mal propres & tristement vestuës: elles accommodent les lampes, allument le feu, balient le paué du Monastere, netoyent les legumes, & mettent cuire les herbes; dressent les tables & donnent à boire.*

Tom. 1. Ep. 26.

SEC

SECTION V.

La pieté ioincte auec les exercices ſpirituels, neceſſaires aux chaſtes.

MAis quoy? N'eſt-il pas vray, que l'Apoſtre dit, que *l'exercitation & trauail du corps eſt de petite valeur; & que la pieté eſt vtile à toutes choſes?* Dont outre & par deſſus tous autres moyens, la pieté ſaincte enuers Dieu, ſon culte & ſacrifice, doiuent eſtre en recommandation aux perſonnes continentes: Ouy, notamment l'Oraiſon, ſoit mentale en la Meditation des grandes recompenſes qui ſont promiſes & icy & en l'autre vie, comme ſemblablement des peines & tourments dont ſeront punis les infracteurs de leurs vœux. Auſſi eſt-il vray qu'il n'y a rien qui porte plus volontiers à l'amour de la Chaſteté, que la conſideration de l'excellence d'icelle; de laquelle excellence & preſtance ſera parlé prolixement au ſuiuant diſcours. Ouy c'eſt l'Oraiſon qui eſleue les eſprits au deſſus d'eux meſme, les preſente à Dieu eternel, rend chaſtes & les deſirs & les affections; illumine l'entendement, & obtient l'infuſion en iceluy de l'amour de Dieu; d'où procede l'horreur des voluptez ſenſuelles. La volonté eſt fortifiée contre les tentations, & icelles ſont debilitées. Quelle eſt la valeur de l'Oraiſon en ce ſujet, l'action de ſaincte Iuſtine nous le monſtre contre Cyprian le Magicien: car icelle Vierge Chreſtienne d'Antioche s'arma ſi puiſſamment au moyen de l'Oraiſon, que les enchantements

L'Oraiſon eſleue les eſprits au deſſus d'eux meſmes.

magi

magiques & necromantiques ne luy peurent iamais nuire, encore que Cyprian insigne Magicien eust employé tous ses artifices & les forces de l'enfer pour vaincre sa Chasteté.

La deuotion à la Vierge Marie & aux SS. auec la frequentatiõ des Sacremẽs vtile à la garde de la Chasteté.

Parce toutesfois que non la seule pieté & deuotion deferée à Dieu est vtile à la garde de la Chasteté; mais encor la deuotion enuers la tres-sacrée Vierge Mere de Dieu, enuers les bien-heureux Anges, les Saincts, Vierges & Continents personnages, qui sont maintenant receus dans le Ciel; ainsi que plusieurs exemples nous l'enseignent, comme aussi principalement l'vsage & frequentation des Sacrements, c'est à sçauoir de Penitence, & d'Eucharistie, dont le deuot Abbé dit: qui est celuy qui pourra rompre ces mouuemens tant effarouchez? Qui pourra endurer la demangeaison de cest vlcere? Qu'on responde qu'en ce peril la grace nous donne subuention & secours, & qu'ainsi nous sommes asseurez par la participation qu'on fait du Sacrement du corps du Seigneur & de son pretieux sang, pour estre vn puissant medicament & remede: car si ceste femme de l'Euangile par l'attouchement de la frange de la robe du Sauueur a esté guerie, combien dauantage nos infirmitez spirituelles seront gueries par l'entiere reception & vnion du corps de IESVS-CHRIST? Cela est apparent aux deuots personnages: tandis que CHRIST demeure en nous, il arreste la guerroyante loy de nos membres, asseure & fortifie la pieté, assoupit les perturbations d'esprit: Il munit les sens, dit S. Bernard, contre les petites coulpes, & aux plus grands pechez il oste le consentement. Le Sacrement de

Sermon de la Cene du Seigneur.

S. Cyrille liu. 4. sur S. Iean c. 17.

Sermon 1. de la Cene.

de l'Autel est ce souuerain aliment de l'Eglise, duquel parle Zacharie : car quel est le bon & le beau d'icelle, si ce n'est le froment des esleus, & le vin qui produit les Vierges ? Ainsi l'ont entendu & pratiqué plusieurs continentes ames, qui n'ont receu durant vn long temps autre viande que la sacrée Eucharistie. L'Empereur Louys le Debonnaire ne receut autre nourriture en sa maladie durant quarante iours, que l'Eucharistique.

Louys Debŏnaire nourry quarante iours durant de l'Eucharistie.

Partant donc la femme forte & la Vierge, ainsi appellée à raison de la vigueur, verdeur, vertu & magnanimité d'esprit, ne mange iamais son pain oiseuse; mais bien imite celle Anne fille de Phanuel, la loüange de laquelle est dans l'Euangile, qui dés le premier temps de son veufuage se confina, toute ieune qu'elle estoit, dans le Temple, y vacquant tous les iours de sa vie à ieusnes & Oraisons : car c'est vne aide grandement asseurée aux personnes tentées & perilleuses, que le chant & recit des Psalmes : nulles plus puissantes armes pour mettre en fuite les demons: ainsi que le declare l'Abbé Marcel, racontant qu'il y auoit certain vieil Moyne demeurant au desert de Sciti, lequel se leuant de nuict selon sa coustume, & entendant la voix & le son d'vne trompete sonnant à la charge & au combat, en demeura troublé, ne sçachant que ce pouuoit estre, disant en soy-mesme; d'où ce bruit de trompete ? Il n'y a icy aucunes gens de guerre : sur quoy l'esprit malin s'approchant de luy dit : Ouy, il y a guerre en ce quartier; partant si tu ne veus estre attaqué, ny t'obliger de combatre, va & dors, & tu ne seras

Genebr. en la Chron.
Luc 2.
Au Pré spirituel, ch.152.

assailly des tentations. Croyez-moy,mes enfans, disoit le bon vieillard, il n'y a rien qui trouble, irrite, offence, ruine, contriste & effarouche dauantage les demons & l'autheur de perdition Sathan, que fait la perpetuelle Meditation des Psalmes : car toute l'Escriture voirement nous est vtile & contriste par trop les demons, non toutesfois comme le Psautier. Et vn peu plus bas: car quand nous meditons, recitons & chantons les Psalmes, en partie nous donnons loüange à Dieu; partie nous implorons sa misericorde, partie nous recitons les imprecations & maledictions y contenuës contre la malice des Diables; comme quand nous disons, *que Dieu s'esleue, & que ses ennemis soient dissipez.*

SECTION VI.

La personne continente doit considerer les sentiers des cinq sens exterieurs, & les diuertir en tant que de raison, signamment le sens de l'ouye.

MAis encor de plus, la saincte & forte Vierge doit ouurir sa bouche à la Sapience, & faire que la loy de Clemence & douceur soit en sa langue, apres auoir consideré les sentiers de sa maison; c'est à dire, qu'elle aye posé bonne garde aux cinq sens exterieurs, qui sont comme les chemins & voyes patentes, par lesquelles toutes choses sensibles sont portées à l'entendement : & par ainsi qu'elle ne pése, qu'elle ne parle, qu'elle n'entende, si ce ne sont choses honnestes & pudiques. Car

Les sens sont les chemins ouuerts, par lesquels toutes

Car la Vierge penſera ſeulement aux choſes qui ſont dignes des penſées d'vne Vierge: de maniere que ſelon le dire de l'Apoſtre, *Ny aucune fornication, ny immondicité ne ſera meſme nommee en ſa preſence:* ainſi qu'il n'eſt decent aux Saincts de proferer aucunes foles paroles, ſaletés ou plaiſanteries, qui ne ſont conuenables: car les propos deprauez corrompent les mœurs. Entre toutes les choſes qui fomentent les laſciuetez, ce ſont les paroles. Dauantage, dit S. Baſile, tout ainſi qu'vne pierre iettée dans vne Ciſterne n'agite & n'eſmeut ſeulement les parties adiacentes de l'eau eſquelles elle eſt tombée; mais encor elle fait autres & autres cercles & ronds; voire meſme bien ſouuent iuſques aux dernieres extremitez: ainſi le parler laſcif ietté auec vehemence dans l'ame chaſte, comme en vne onde tres-pure, excite diuerſes cogitations d'amour, les vnes apres les autres, & trouble toute l'ame des flots de volupté. A quel propos le Poëte dit:

choſes ſẽſibles ſont portees à l'entendement.

Ephesiens 5. chap.

1. Cor. 5.

Liu. de la S. Virg.

La parole eſmeut l'ame, & la laſciue bouche
Frappe dedans le cœur & puiſſamment le touche,
Aux veines tranſmettant les ſemences de mort.

La ſaleté des paroles, dit Ariſtote, *entre autres choſes principalement doit eſtre exterminee de la Cité: d'autant que de la deſ-honneſte licence d'icelles s'enſuit le vilain effect.*

Liu. 7. des polit. chap. 17.

C'eſt ainſi donc que ceux qui profeſſent vne ſaincte Chaſteté, doiuent ouurir leur bouche à la Sapience; en ſorte que iamais vne mauuaiſe parole ne ſoit par eux proferée: *Mais,* comme dit le grand Apoſtre, *tout bon diſcours à l'edification de la foy, ſe croyant touſiours eſtre eſtablis en la preſence*

Epheſ. 4.

de la Majesté diuine : partant que leurs leures meditent la iustice & leur langue parle iugement : & que la loy de Dieu soit en leur cœur. Tu as, dit S. Bernard, consacré ta bouche à l'Euangile, par ainsi c'est chose illicite de l'ouurir aux railleries & plaisanteries ; & de s'y accoustumer est estimé sacrilege. Les choses qui sortent de la bouche & qui procedent du cœur, souïllent l'homme.

Liu. 2. de la consid.

SECTION VII.

La leçon & meditation des saincts escrits necessaire.

VRayement, dis-je, il est necessaire que la personne continente ouure ses leures, lisant, s'instruisant soy-mesme, & enseignant autruy, au moyen des sainctes Escritures : d'autant que c'est le propre de la parole diuine, d'allumer, purger & luire, tout ainsi que le feu. Voila pourquoy le Prophete dit : *N'est-il pas vray que mes paroles sont comme feu, dit le Seigneur* ? La parole de Dieu nous fait sages : vn tel bien cogneu, la volonté se porte à iceluy : car on peut bien aimer les choses qu'on n'a onques veu ; mais non pas celles qu'on n'a iamais cogneu : donc de l'assiduë leçon & meditation de la parole de Dieu la bouche est ouuerte à la Sapience, & la loy de Clemence, pieté, humilité & crainte du Seigneur reside en la langue. C'est de ceste parole sacrée, dont la Vierge s'arme puissamment, comme du glaiue de l'esprit : ses maladies & perturbations en sont gueries. *Nenny*, dit le Sage, *ce n'est l'herbe & simple*

Le propre de la parole diuine d'allumer, purger, & luire.

Iere. 23.

Sap. 18.

ple quelconque ou aucun emplastre, qui les a rendu sains; mais vostre parole, Seigneur, qui guerit toutes choses.

Quoy? Si les Philosophes par leur profane eloquence ont ramené à la vertu les plus corrompus & depranez; Hé! que ne fera le discours enflammé, la loy immaculée conuertissant les ames, & donnant la Sapience aux petits? Que ne feront les chastes paroles du S.Esprit?

Psa.118.
Psal. 18.
Psal. 11.

La Vierge forte ouure sa bouche à la Sapience, lors que sagement instruicte par la diuine doctrine, elle sçait & cognoit les falacieuses suggestions des demons, descouure leurs ruses & embusches, repousse leurs attaques, sçait combattre en fuyant les obiects proposez & les occasions de mal faire: Non, il ne faut pas aucunefois pretendre de mettre en fuite l'esprit immonde, disputant, contestant, & luy contredisant: car il sçait persuader auec beaucoup de probabilité, se seruant de nos propres & naturelles armes.

Climac. degré 15.

SECTION VIII.

La fuite des compagnies necessaire aux Continents.

OVure la Religieuse Nonnain en fin ses leures à la Sapience, lise & entende comme il faut fuir: car la hantise & conuersation des peruers, communique reciproquement les vices de l'esprit entre les personnes, infecte tout ainsi que la contagion corporelle. *La compagnie des impudiques*, dit Seneque, *amollit les plus forts & les plus*

Seneq. li. de l'ire 3.

plus durs. De là vient, que Dieu commandoit aux Israëlites, qu'ils ne contractassent aucune amitié auec les idolatres qui habitoient encore la Palestine, de crainte qu'icelle ne leur amenast leur entiere ruine. Aussi est veritable ceste paremie & vieil Prouerbe, *Que si on frequente vn boiteux on apprendra de boiter*: Les amis & familiers de Platon deuenoient bossus, comme luy: & les disciples d'Aristote beguayoient de mesme que leur maistre; & les Courtisans d'Alexandre le Grand portoient le col de trauers, & parloient auec vne voix aigrelete.

Exo. 34.

Plutarc. de l'educatiõ des fans.

La fuite des mauuaises compagnies necessaire aux continents.

La fuite donc des mauuaises compagnies est necessaire à la personne continente; comme pareillement la retraicte entiere du siecle du monde. Il conuient, dit le deuot & contemplatif Abbé, que les Vierges quittent leur mondaine substance, & se retirent de leur vaine conuersation, selon le dire du Prophete: *Retirez vous, sortez de là; ne touchez aux choses immondes.* Il est commandé à Loth de sortir de Sodome; il se retire en la petite ville de Segor: par Sodome le monde est entendu, & par Segor, qui est petite ville & proche, est denoté le Monastere: petite ville à la verité au respect & comparaison de Sodome, spatieuse & populeuse.

Esa. 52.

Non seulement les ames continentes ont à fuïr la compagnie des desbordez & vicieux, mais encor les gens de diuerse qualité, sexe & condition, de differant sexe notamment: car le sel est engendré de l'eau, disoit vn S. Hermite; que s'il touche & approche d'icelle, il se vient à resoudre en eau: semblablement l'homme & la femme, que la

Liu. du Pré spirituel, c. 217.

la nature fait proceder l'vn de l'autre, par vne familiarité bien ſouuent trop grande ſe reſoluent & ramolliſſent reciproquement en affections peruerſes.

Il n'eſt conuenable que les perſonnes religieuſes voyent auec tant de frequence les perſonnes ſeculieres & mariées, de peur que n'arriue ce que dit le S. Prophete Royal des Iſraëlites. *Ils ont conuerſé parmy les gens, & ont apprins leurs œuures, & ont ſeruy à leurs idoles.* Ce qui leur eſt tourné en ſcandale. Qui eſt cauſe, que S. Ieroſme diſoit à Euſtoche Vierge : *Ie ne veus pas que tu ſois en la compagnie des matrones, ie ne veus que tu ailles aux maiſons des perſonnes nobles, ou que tu les regardes beaucoup : non ie ne veus pas que tu voyes auec tant de frequence ce que meſpriſant tu as voulu eſtre & demeurer Vierge. C'eſt à la femme de l'Empereur que l'ambition des Courtiſans aborde, pour rendre les ordinaires compliments : pourquoy fais tu donc ce tort & ceſte iniure à ton mary? Apprens en ceſt endroit vne ſaincte ſuperbe, ſçache que tu es de meilleure qualité qu'icelle, & que telles gens ſont en quelque ſorte indignes de t'aboucher & de parler auec toy.* Iuſques icy le S. Docteur, lequel fait vne aſſez longue inſtruction ſur ce ſujet en l'Epiſtre à Demetrias Religieuſe : *Il eſt vray que la terre eſt bonne & bonne la pluye qui vient du Ciel : mais du meſlange de l'vne & de l'autre ſe fait de meſchante boue : le meſme arriue lors que les perſonnes ſpirituelles, & menant vne vie celeſte s'approchent auec tant d'affection.*

Pſa. 105.

Ep. 22. ch. 6.

C'eſt ainſi donc que la femme forte, comme nous venons de dire, doit conſiderer les voyes de ſa maiſon, eſtre continuellement aux aguets,

faire que sa lampe luise la nuict sans iamais estre estainte, obseruant ses actions & pensées: C'est ainsi que mettant en oubly son peuble & la maison de son pere, sortant de sa terre, renonçant aux choses plus pretieuses mondaines, pour l'amour de IESVS-CHRIST, elle doit estimer comme fiente & ordure, auec l'Apostre, tout ce qui luit au monde auec tant de splendeur, qui y resonne auec tant de melodie, qui y respire si souëfuemẽt, qu'on y sauoure si doucement, qu'on y touche si delicieusement: tout ce qu'on y apperçoit se raporter aux plaisirs spirituels.

SECTION IX.

Garder la veuë, grandement necessaire.

ET partant il conuient prendre garde aux cinq sens exterieurs, ainsi que nous auons dit cydessus. Sainct Augustin l'enseigne escriuant ainsi: si tu veus garder ta Virginité entiere, il faut considerer les appasts & blandissemens du Dragon, de peur que n'estant assez preuoyant tu permettes les cinq sens qui sont en toy comme les cinq Vierges, estre corrompus par le serpent: car tout ce qui est beau à la veuë, tout ce qui est doux au toucher; tout ce qui flate l'ouye; tout ce qui chatouïlle le goust; tout ce qui est delicat à l'appetit, en tout cela si nous sommes inconsiderez & nonchalans, s'ensuit que nous permettons la Virginité de l'ame estre violée; les mauuaises concupiscences venant à s'y glisser; le dire du Prophete demeurant accomply, qui est, que la mort est entrée par les fenestres.

Hom. 35. des 50. homil.

Ierem. 9.

Il

Il arriue bien ſouuent, ſelon le dire du Prophete, que l'œil met en proye noſtre ame. Parquoy il faut faire pache auec iceluy, à ce qu'il ne voye pas ce dont par apres il larmoye : parce que Dauid a veu Berſabee, il l'a conuoitée, il a peché, & il a arrouſé ſon lict de larmes. Non, il ne conuient pas regarder ce qu'il ne conuient conuoiter : il faut contenir nos ſens, que nous ne puiſions & humions par iceux quelque mortel venin.

L'œil met bien ſouuent noſtre ame en proye.

Aux Lamentations. c. 3.

Ainſi ceux qui ſont amateurs de la profeſſion Monaſtique, ſe cachent dans les Monaſteres comme dans des ſepulchres, à fin qu'ils ne voyent & ne ſoient veus; qu'ils ne conuoitent ou ne ſoient conuoitez : car d'autant moins qu'on touche, on voit, on cognoit les choſes du monde; de tant plus les affections ſe rafroidiſſent. Il eſt difficile que demeurant quelque temps dans vn moulin moulant, on ne deuienne enfariné : de là vient que les Vierges Religieuſes ſe couurent d'vn voile, pour ne voir ny eſtre veuës d'autruy. Voire mais S. Ieroſme en cela rigoureux vn peu, veut qu'on ne les voye rien du tout. *Ieſus eſt ialoux,* dit-il à certaine Vierge, *il ne veut pas qu'aucun te voye en nulle ſorte en face : ores que tu dies & t'excuſes, que tu as le viſage couuert de ton voile; ton eſpoux toutesfois porte cela auec indignation.*

Ep. 22.

Nous liſons, que S. Martin de Tours faiſant ſa viſite ne s'offenſa aucunement; ains loüa grandement certaine Vierge recluſe, qui s'excuſa par vne autre femme, de n'eſtre aucunement veuë par le S. Eueſque.

SECTION X.

Les vestements Reguliers conuenables à l'obseruance de la Continence.

MAis de plus, il faut que nostre Vierge & femme forte soit grandement considerée en ce qui regarde le culte, l'entretenement & vestements du corps. Sainct Ierosme atteste, que de son temps les Vierges sacrées à Dieu estoient vestuës d'vn grand manteau ou robe noire; leurs vestements estoient viles & aspres; & à leurs entrées dans les Monasteres offroiét aux Meres Abbesses leurs cheueux pour estre tondus, reiettant toutes choses pretieuses & delectables, iusques à l'vsage mesme des anneaux. Et ailleurs il dit: *Rien ne profite aux Moynes & Nonnains le vil manteau, la brune & triste tunique, d'auoir le corps crasseux & la feinte pauureté, s'ils destruisent la dignité de leur nom par les œuures.* Aussi voit-on que les vrais Moynes sont vestus de vils & rudes habits, soit pour faire penitence, soit pour le mespris du monde, ainsi que l'enseignent les Peres, ayant tiré leurs formes & constitutions de l'Escriture saincte. On lit de S. Iean Baptiste, qu'il estoit vestu de poils de Chameau; comme encor & ces autres saincts personnages, desquels l'Apostre parle en l'Epistre aux Hebrieux. Iudith ieune veufue l'auoit ainsi practiqué, ayant dressé vne chambre au plus haut de sa maison, où auec ses filles, elle demeuroit close, ceinte d'vn cilice, ieusnant tous les iours de sa vie excepté les Sabbaths, les nouuelles

Ep. 8. à Demetrias.
Ep. 6. à Princip. & ailleurs.
Ep. 9. à Saluie.
S. Iean Baptiste vestu de poils de Chameaux.
Mat. 3.
Hebr. 12.
Iudith combien austere & deuote en sa vie.
Iudith 8.

uelles Lunes, & les festes de la maison d'Israël: parquoy elle merita de se déliurer soy-mesme, & son peuple, & de couper la teste à Holoferne : & merita d'estre dicte la gloire de Ierusalem, & l'honneur de sa nation. Iusques icy S. Ierosme.

Iudith 15.

SECTION XI.

Admirable force & genereux courage de plusieurs deuotes Religieuses.

AInsi ont vescu en nombre sans nombre iadis tant de Religieuses Nonnains, & ores qu'à raison de leur sexe, education & condition tres-delicates, signamment ces admirables Religieuses filles d'Italie, qui ont vescu au siecle dernier; lesquelles (laissant à part les anciennes) d'vn courage tres-fort & plus qu'humain, mettant la main aux choses fortes & plus difficiles, reiettant ce qui estoit mol & delicat, entreprennant ce qui estoit plus ardu & rigoureux, ont en effect demandé à Dieu cette consolation, comme vn autre sainct Iob, que *les affligeant de douleur, il fust de son vouloir ne leur pardonner ou les espargner*; enflammées d'vne si ardente Charité, corroborées d'vne telle force, que souuent elles demandoient à Dieu auec tres-instantes prieres, accompagnées de larmes & gemissemens, qu'il fust de son bon plaisir, de transferer les maladies & afflictions d'autruy en elles mesmes; desirant auec l'Apostre d'estre Anathemes pour leurs freres Chrestiens. Telle a esté ceste fameuse Vierge Osanne de Mantouë: Telle l'admirable Catherine de Raconis, qui

Admirable force & Charité des Vierges d'Italie.

Iob 6.

Catherine de Raconis.

qui souuentesfois s'est offerte à Dieu à estre punie pour les pechez des plus peruers, diuertissant en soy les supplices dont ils estoient punissables, ressentant par ce moyen de terribles tourments enuoyez du Ciel.

Estiennete Sonsinas.

Telle Estiennete Sonsinas : car ceste saincte Vierge auoit en coustume de prier & demander à Dieu, de verser sa fureur & son ire sur elle; & par ainsi expier les peines qui estoient imminentes au peuple Chrestien ; voire mais elle se soumettoit à toute sorte de mal, de peine, & ce pour le bien de tout le genre humain : parquoy elle se portoit à de tres-griefs tourments, desquels Dieu permit qu'elle fust affligée par l'espace de quarante ans.

Catherine de Genes.

Telle encor Catherine de Genes, d'extraction noble & honorable, qui prioit Dieu en telle sorte, qu'il luy pleust transferer sur elle toutes les peines qui estoient deuës aux pecheurs, si que purgez de leurs offences, il les receut en grace.

De ce que dessus appert, combien puissamment tant de genereuses Vierges sacrées ont renforcé leurs bras, ont aprehendé auec leurs doigts le fuseau, se portant à des choses dures & incroyables, auec discretion toutesfois denotée par les doigts; se sont iustifiées par leurs œuures, fait certaine leur vocation, & acquis les promesses du Ciel en IESVS-CHRIST.

DISCOVRS

DISCOVRS NEVFVIE'ME DE LA CHASTETÉ: AVQVEL EST TRAICTÉ DE L'EXCELLENCE DE la Virginité.

SECTION I.

Entree au diſcours par l'explication du verſet du Pſalme 44.

LA Reyne a aſſiſté à ta dextre en veſtement doré, enuironnee de varieté. C'eſt ainſi que le Prophete Royal parle en l'epithalame, ou chant Nuptial de IESVS-CHRIST & ſon Egliſe, leſquelles paroles nous pouuons deuëment, & dignement approprier aux deuotes & chaſtes ames, ainſi que nous l'auons expliqué pluſieurs fois: car ce ſont elles qui comme Reynes & dignes conſortes du fils de Dieu, Roy des Rois leur eſpoux, iouïſſent & iouïront des honneurs, biens & immunitez en quelque maniere qu'elles appartiennent à iceluy, comme aſſiſtantes à ſa dextre; & non comme ſeruantes eſtablies à ſa ſeneſtre: ornées de la Charité, ſon preme, & de tous autres merites en diuerſité: illuſtrées par les brillants choiſis en la doctrine des Apoſtres, cueillis en la pourpre des Martyrs, trouuez parmy les

Les ames chaſtes ſont Reynes, & dignes conſortes du fils de Dieu.

les perles des Vierges, & tirez de l'escarlate des Penitens

C'est ainsi donc que nous pouuons parler des chastes ames, de la Chasteté & Beauté, & autres excellences d'icelles, desquelles nous auons discouru cy-deuant en diuers lieux, singulierement de la Virginité, qui tient le superieur degré de Continence & de Chasteté; comme pareillement de sa bonté & vtilité, lors que nous auons expliqué le Vestement, la Force & la Beauté de la femme forte; & lors que nous auons dit qu'elle estoit vestuë de la pourpre & de lin, ayant parlé allegoriquement de tous ses ornements, & selon qu'il appartient aux qualitez de l'ame: car quant au corps, & la force & la beauté d'iceluy a esté dommageable à plusieurs: mais non iamais ny la force ny la beauté de l'esprit; ains c'est de là qu'il prend son lustre, reçoit sa splendeur, qu'il reluit & demeure noblement paré.

La Virginité tient le degré superieur de Chasteté & Continẽce.

La force & la beauté du corps dommageables à plusieurs, non celle de l'esprit.

SECTION II.

Quelle est la robe tissuë de triple fil, dont la sacree Nonnain est vestuë.

OR c'est maintenant que nous entreprenons d'expliquer celle robe contrepointée de forte & diuerse tissure, que la Chasteté s'est faicte, embellie & esmaillée de plusieurs diuines & excellantes varietez. Aussi est-il vray, si nous croyons à vne tres-saincte Vierge Martyre, & au rapport qu'en fait vn des plus grands Docteurs de l'Eglise, que la religieuse Vierge est ornée de la

S. Ambr. escriuant de S. Agnes.

la main de IESVS-CHRIST, comme vne eſpouſe, ſon bras dextre & ſon col enuironné de pierres pretieuſes ; & ſon eſpoux luy donne des marguerites de prix ineſtimable ; la veſtit d'vne robe tiſſuë d'or: finalement comme ce Verbe eternel & ſplendeur de la gloire du Pere s'eſt reueſtu de beauté & ceint de force ; ainſi veut-il que la Vierge ſoit parée & decorée comme luy, *ſoit belle comme la Lune, d'elitte comme le Soleil* ; *terrible comme vne armee rangee en bataille.*

Le Rinocerot prins & appriuoiſé par vne fille Vierge.

Vn animal à la verité tres-feroce eſt le Rinocerot, & qui à peine peut eſtre prins par aucun artifice de l'homme : Mais quoy? Si grande eſt ou la majeſté cachée, ou la puiſſance donnée d'en-haut à la Vierge ; qu'à ſon abbord & en ſa preſence ceſte cruelle beſte s'amadouë, s'appriuoiſe & depoſe toute ſa ferocité ; & comme portant vne ſecrete, mais admirable reuerence à la Virginité ; permet & endure d'eſtre priſe & liée. Leſquelles choſes ainſi conſiderées, noſtre Sage dit tres-bien, que nul poids de choſe quelconque ne balance auec la Continence : c'eſt à dire, qu'il n'y a rien ſous le Ciel, qui luy puiſſe eſtre parangonné, comme eſtant ſon prix & valeur de bien loin & des extremes lignages, & hors du monde.

Nous auons cy-deſſus en diuers lieux, ſelon que le ſujet l'a requis, ou que l'occaſion s'en eſt preſentée, rapporté les eminences & prerogatiues de la Chaſteté en general, & les diuerſes parties & degrez d'icelle : ce ſont les belles fleurs deſquelles ſont faits pluſieurs bouquets, dont ſa couronne, laureole, & guirlande eſt ſpecieuſement

ment embellie, principalement au premier & deuxiesme discours; où nous auons traicté des rapports & comparaisons du Mariage, de la Viduité & de la Virginité: & discouru encor de la gloire & honneur singulier, que la Chasteté auec eminences a obtenu tousiours enuers toutes les nations de la terre. Mais c'est maintenant que nous pretendons nous estendre beaucoup plus au long & au large sur ce sujet, discourant de son entier ornement,& expliquer quelle est ceste robe diuersement tissuë, & si fermement & vtilement estoffée; par laquelle sont declarez plusieurs ornemens des vertus appartenantes aux religieuses Vierges,& sacrées Nonnains, qui vestuës de leurs vestements d'or, sont rangées à la dextre de leur Espoux IESVS-CHRIST, gratieuses & grandement agreables en leur diuersité.

Partant quels sont leurs ornements, il nous conuient le déclarer, & iceux nous voulons estre composez & tissus de triple fil, qui vni ensemble ne peut & ne doit estre rompu, moins separé de la Chasteté: ces trois filets nous les appellons Bonté, Beauté & Excellance.

SECTION III.

De la Bonté, premier filet dont le vestement de la deuote fille est tissu.

Premiere Bonté de la Virginité.

La Chasteté ad-

EN quelle eminence soit posée & releuée la Virginité, à raison de sa Bonté, on le peut considerer en plusieurs sortes: en premier lieu, parce que c'est elle qui addresse à la vie contemplatiue,

platiue,qui eſt beaucoup plus noble & meilleure que la vie actiue, ioinct que la Religieuſe voüée au ſeruice de Dieu, *Penſe* (comme dit l'Apoſtre) *aux choſes qui ſont & appartiennent à Dieu*, à ce qu'elle ſoit Saincte de corps & d'eſprit : que *c'eſt vn bien de demeurer ainſi*; c'eſt à dire, Vierges, & que celuy qui *ne marie ſa fille, la voüant à Dieu, fait beaucoup mieux que de la marier*, comme nous auons aſſez prolixement diſcouru ailleurs.

dreſſe à la vie contemplatiue, meilleure que l'actiue.
1. Cor. 7.

En ſecond lieu, ſelon le Philoſophe,il faut accorder ſans contradiction, que là il y a plus de Bonté, où ſe trouue plus d'approche & plus d'accez au premier principe. Or eſt-il, que la Virginité s'approche d'auantage de l'eſſence diuine, à cauſe de ſa pureté, meſme elle fait viure en ce monde les Vierges de la vie future ſpirituelle & Angelique,& non animale, commune aux beſtes brutes : quoy veu S. Cyprian diſoit, parlant à quelques Vierges; *Vous auez commencé d'eſtre ce que nous ſerons ou deuons eſtre quelque iour, ayant aucunement attaint à l'honneur & gloire de la Reſurrection.*

Second Bien de la Virginité.
Metaph. liu. 5.
La pureté en ceſte vie fait viure de la vie future ſpirituelle.
Liure de l'habit des Vierges.

Pour vn troiſieſme la Virginité contient ce Bien en ſoy, que de meſme qu'elle ſeule ſans les œuures ne ſauue pas; ſemblablement toutes les œuures ſans la Virginité, la Pieté, la Continence, du moins quant à l'eſprit, ainſi que dit la gloſe du Canon, ſont imparfaictes à ſalut : ce que nous auons rapporté cy-deſſus de S. Ieroſme, & de S. Bernard.

Troiſieſme Bien de la Virginité.
Canon. hoc ſolũ 35. q. 5.

Dauantage on conſidere en la cauſe plus de Bonté, où vn meilleur effect s'enſuit : Or eſt-il que l'effect de la Virginité eſt de remplir le Paradis,

Quatriéme Bonté de la Virginité.

Est referé au Cano. Nuptia 32.q.1. dis, où est la souueraine & eternelle felicité, ainsi que S. Ambroise & S. Ierosme enseignent : Par là donc on voit, quelle & combien grande est sa Bonté.

5. Bonté. Les Nopces sont les fueilles & la Virginité le fruict. Cano. tūc saluabitur 33.q.5. S. Ierosme liu.1.cōtre Ioui. Mais encor de plus, la Virginité est par eminence bonne, en comparaison des nopces ; d'autant que celles-cy sont estimées comme fueilles; celle-là le fruict & les pommes; ainsi que nous lisons dans le Canon. Et la femme mariée sera sauuée, ou meritera d'estre sauuée, si elle enfante des enfans qui demeurent Vierges; si elle rend ce qu'elle a perdu en la generation des enfans, & recompense le dommage de la racine & vermolure, par la fleur & le fruict : dont la Vierge ne merite seulement pour soy mesme; mais encor pour ses parents, ainsi qu'il sera dit cy-apres.

6. Bonté. Apoc.3. La Bonté de la Virginité se descouure encor, d'autant qu'au moyen d'icelle ceux qui n'auront entaché leurs vestements, marcheront vestus de blanc auec le Fils de Dieu, & seront honnorez de sa presence & compagnie.

7. Bonté. De mesme la Virginité est bonne, à cause de la bonté de son fruict, luy estant attribué & ordonné le plus haut & pretieux fruict, sçauoir le centiesme, duquel nous auons discouru au commencement de ce Traicté.

8. Bonté. Les Vierges ont par grace en terre, ce que les SS. ont dans le Ciel. Bonne la Virginité encor, parce qu'au lieu & temps de ceste mortalité, elle represente certain estat d'immortalité & de gloire : car ce que les Saincts ont dans le Ciel, sçauoir l'integrité & l'incorruption du corps & de l'ame ; cela mesmes ont les Vierges par grace en terre.

9. Bōté de la Virg. La Bonté de la Virginité est monstrée par l'a-
ction

ction & l'exemple de IESVS-CHRIST nostre Precepteur & Redempteur, ayant tellement aimé la Virginité, que dés son entrée en ce bas monde, il a estably vne nouuelle famille de Vierges; si que possedant és cieux les Anges, en terre il eut particulierement de personnes Vierges; parquoy il a voulu choisir pour sa premiere demeure le ventre Virginal de la Vierge Marie, & a aimé dauantage son Disciple Vierge.

Combien Iesus-Christ a aimé la Virginité.

Mais aussi on voit en la vertu de la Chasteté le bien d'honneur & de reuerence: car qui la possede, est censé & est en effect Temple de Dieu. *Voire mais si grande est la vertu de la Bonté de Chasteté*, dit S. Augustin, *que presque toute la nature humaine se porte à proclamer ses loüanges, & ne se peut trouuer vne si horrible & vicieuse saleté, qui se puisse tousiours départir d'vn loüable sentiment de l'honnesteté.*

10. Bonté.

1. Cor. 3.

Liu. 2. de la Cité de Dieu, ch. 26.

Sainct Gregoire de Nazianze confirme nostre dire, quand il chante ainsi à la loüange de la Virginité par ces vers,

Au Poëme.

Saincte Virginité diuinement donnee
Ie te saluë, ô Mere innocente, comblee
De fruicts & biens tres grands.

Le grand & admirable Patriarche Alexandrin ne cede à pas vn autre pour déclarer le Bien de la Continence & Virginité. *O Virginité*, dit-il, *opulance qui ne manque iamais, couronne qui onques ne flestrit, ou flestrira; Temple de Dieu, domicile du S. Esprit, precieuse marguerite incogneuë du vulgaire, la ioye des Prophetes, la gloire des Apostres, la vie des saincts Anges.*

S. Atha. liu. dernier de la Virginité.

Sainct Bernard explique à son accoustumée non

Sermon qui se cõ-

moins pieusement, que deuotement la necessaire Bonté de la Chasteté : *Croyez & sçachez*, dit-il, *que la Continence vous est necessaire, à ce que le S. Esprit soit fait en vous vne fontaine iaillissante en la vie eternelle. L'eau ne monte en haut, mais elle vient necessairement d'enhaut ; aussi est-il dit, que tout don qui est tres-bon & toute chose donnee parfaicte, descend de la part du Pere des lumieres: dont ce qui rejaillit & remonte en la vie eternelle, descend certainement de la vie eternelle; en sorte qu'ores que l'eau vienne d'enhaut, si elle n'a vn conduit & vn canal bien entier, & qui contienne l'eau, elle ne retourne à contremont ; mais s'escoule & se perd. La Continence est donc necessaire, à fin que le S. Esprit qui est descendu, & a viuifié vostre ame iaillisse en la vie eternelle.* Voila ce que dit ce deuot Abbé sur ce sujet.

mence, la Sapience vainc la malice.

Belle allusion de S. Bern. sur le mot de Continence.

SECTION IV.

De l'eminente Beauté de la Virginité.

NOus auons monstré cy-dessus combien releuée & excellente est la Virginité en sa Bonté ; maintenant nous pretendons faire voir quel est son relief à raison de sa Beauté, laquelle voulant representer comme dans plusieurs tableaux, nous nous seruirons en premier lieu du pourtraict qu'en a dressé S. Bernard, qui en parle ainsi: La Chasteté, la Charité & l'humilité ne sont voirement d'aucune couleur ; toutesfois elles ne sont sans vne belle splendeur, ouy brillãte beauté & splendeur qui va iusques là, que de pouuoir delecter les diuins regards. Qu'y a-il de plus beau que la Chasteté, qui fait & presque regenere l'hom

Ep. 42. à Henry. La Chasteté de quel lustre & esclat.

l'homme conçeu d'vne immonde semence, & le traduit de l'immondicité à la neteté, & d'ennemy le rend domestique ; finalement d'homme le fait Ange? L'homme à la verité & l'Ange sont differens ; mais la difference consiste en la felicité, non en la vertu: que si de celuy-là la Chasteté est plus heureuse, toutesfois celle de cestuy-cy doit estre censée plus forte. Et c'est la seule Chasteté, qui parmy la solennité des Nopces, se peut attribuer & l'estat & la beauté de celle belle & bien-heureuse region, en laquelle on ne se marie point, donnant & faisant voir à la terre l'experience de celle celeste conuersation.

La Chasteté tient en sanctification, ainsi que l'enseigne l'Apostre, le fragile vase que nous portons, auquel souuent nous perillons est à la maniere d'vn baume odorant, duquel embaumez les corps morts sont preseruez de corruption, elle contient & les sens & les membres, les resserre à ce qu'ils ne viennent à se dissoudre en oisiueté, se corrompre en desirs, ny pourrir dans les voluptez de la chair, ainsi qu'on lit de quelques vns, au dire du Prophete ; *qui comme iuments sont pourris en leur propre fiente. Parquoy*, dit & poursuit le mesme Abbé, *ie diray, que l'ornement d'vne si excellante Beauté honore dignement le Sacerdoce; parce qu'il rend le Prestre aimé de Dieu & des hommes, & le fait semblable en la gloire des Saincts, ores que constitué & conuersant en ceste region de differance & dissemblance.* Iusques icy S.Bernard.

Ioël.c.1.

La Chasteté honore dignement le Sacerdoce.

Le lustre aussi & les eminences de la Beauté de Chasteté, mais principalement de la Virginité, sont tirées des comparaisons de plusieurs choses

La Virginité representée

par plusieurs hieroglyphes. des ſymboles metaphoriques : car la Virginité eſt parangonnée, & comme par certains Hieroglyphes, repreſentée par les Roſes & les Lys, les plus belles de toutes les fleurs : dont l'eſpoux en ſes Cantiques voulant marquer ſon eſpouſe decorée d'vne admirable ſouëfueté & beauté de Virginité, dit *que les fleurs des Roſes & les Lys des vallees l'enuironnent.*

Par les Roſes & les Lys.

Comparée à l'or. S. Ieroſ. à Natal. La Virginité eſt auſſi comparée à l'or, le plus beau de tous les metaux ; le fer repreſentant la Chaſteté des Mariez, l'argent celle des Veufues, & l'or celle des Vierges.

A l'Aurore, au Soleil, & à la Lune. Pareillement la Virginité eſt comparée à l'Aurore ou eſtoile matiniere, la plus belle d'entre tous les Aſtres ; de meſme au Soleil, & à la Lune, les plus beaux des Planetes, dont il eſt dit : *qui eſt celle-cy qui monte & qui paroiſt en ſon Orient comme l'Aurore, belle comme la Lune, eſleuë comme le Soleil?*

Liu. de la Virginité. Sainct Cyprian appelle la Virginité, à raiſon de ſa Beauté, & par conſequent les Vierges, l'honneur de l'ordre Eccleſiaſtique, l'ornement de la grace ſpirituelle, la portion plus illuſtre du troppeau du Seigneur.

Liure des Vierges. S. Ambroiſe en parle en ces termes : *Nul ne peut eſtimer ou exprimer vne plus grande Beauté, que celle de la Virginité, qui eſt aimee du Roy, appreuuee & loüée du Iuge, conſacree au Seigneur, exhortee & conſeillee de la part de Dieu.*

Lib. 1. des dialog. Sainct Sulpice Seuere dit : *Heureuſe Beauté, & digne de Dieu meſme, car il n'y a rien qui luy puiſſe eſtre comparé. La Virginité eſt vne pompe Royale, de laquelle qui en ſera affeublé & veſtu, il ſera releué par deſſus tous autres en Beauté.*

Si

Si grand a esté le respect & l'honneur deferé à la Beauté de la Virginité, que le S. Roy & Prophete a chanté en ses Psalmes entendant parler metaphoriquement & de l'Eglise en general, comme aussi des Vierges, tres-noble partie d'icelle : *Oyez filles, voyez & prestez l'oreille : oubliez vostre peuple, & la maison de vostre Pere ; & le Roy* (mais Roy celeste) *connoitera & se plaira en vostre Beauté : & les filles de Tyr par dons & presents imploreront la beauté de vostre face, comme encor tous les riches du peuple & gens profanes:* Ouy filles non charnelles, mais filles d'honneur, de respect & reuerance ; car ainsi que dit l'Escriture, *en plus grand nombre sont les enfans de la deserte & delaissée, que de celle qui a vn mary.*

Psal. 44.

SECTION V.

De l'excellence de la Virginité.

En ce qui touche l'Excellence de ceste tant celebre vertu, à la verité il semble que tous les Peres anciens, taisant les modernes, lors qu'ils traictent cest argument, s'y portent d'vne particuliere affection, & nompareille deuotion, pieté & admiratiõ, soit en expliquãt les loüãges de la Virginité, soit en esleuãt ses merites & prerogatiues.

Ainsi donc parle S. Iean Damascene : *De tant,* dit-il, *que l'Ange est superieur & au dessus de l'homme ; de tant plus la Virginité est plus honnorable que les Nopces.*

Luc 4.

Cassian dit, que c'est vne plus parfaicte vertu de garder & tenir la Virginité, que de chasser les diables : parquoy vn autre enseigne, que quicon-

aux Collat.

Garder la Virgi-

nité vertu plus parfaicte que chasser les diables. que a assubiecti l'immódicité à la parfaicte Continence, est plus sainct que Dauid, plus fort que Sanson.

La Virginité sœur des Anges. *La Virginité*, dit S. Cyprian, *est la sœur des Anges, la victoire des lascifs debordements, la Reyne des vertus, la possession de tous biens, qui tient au Ciel la Laureole, & guirlande, & en terre la principauté. Auancez vous, braues & genereuses Nonnains*, dit S. Augustin, *par la voye de sublimité & hautesse.* Hé! quelle difference entre Helie, Helisee, Iean Baptiste & les Anges! nulle du tout, quant à l'integrité; si ce n'est que ceux-là sont mortels; parquoy d'autant que leur condition est infirme, plus on les doit croire dignes d'honneur & de gloire.

Liu. de la Virgin.
Liu. de la S. Virginité cha. 45.

Liu. de la vraye Virginité. S. Basile dit, qu'il faut estimer les Continents, ou les Vierges comme Anges, non de l'ordre ou Hierarchie inferieure, mais superieure & plus illustre, à cause de la grande difficulté qui est en la conseruation de la Chasteté aux hommes, contestant auec deux tres malicieux & puissants ennemis, sçauoir la chair & le diable.

Les Vierges de quelle Hierarchie entre les Anges.

Degré 5. Climacus passe plus outre, & dit, que la Chasteté d'vne maniere plus proche atteint & ioint la Diuinité: car de mesme que Dieu est incorruptible, pareillement il se plait en l'incorruption & integrité; au contraire les mauuais demons s'esiouïssent en la turpitude & saleté.

Liu. de la vraye Virg. Le mesme est asseuré & confirmé par S. Basile: aussi ceste vertu dépend entierement de l'ame, non du corps, comme de la partie & plus sublime & plus noble de l'homme. Qu'est-ce qui se peut dire dauantage de l'Excellence de la Chasteté,

té, veu que c'est icelle qui déliure de toute ordure & vilenie, & esleue iusques au Throsne des Anges, voire presque iusques à la semblance de Dieu? Quelle dignité ne paroistra abiecte, vile & basse en comparaison de celle-là?

Qui n'admirera la Vierge vestue & chargée d'vne chair fragile, & ne sentir les bouïllons de la chair, au delà de l'honnesteté, la grace de Dieu y operant efficacement? Grande est l'excellence de naistre de la chair, estre resserré par les liens de la chair, non toutesfois germer ou produire les fruicts de la chair, ny estre retenu dans les liens de la chair; ny viure selon les loix de la chair, mais d'vne plus excellente & diuine maniere.

Aristote aux Ethiques liu. 2.

La Virginité excelle au dessus des autres vertus en force & merite.

Certes la Virginité excelle, à raison d'vne plus grande vertu, releué merite & genereuse force: car estant accordé, que la vertu paroist plus excellante, où plus elle a pour obiect vn bien plus difficile, & qu'il y a plus de difficulté de s'abstenir des delectations charneles, que des autres; S'ensuit que la Virginité excelle en merite & force au dessus des autres vertus: dont rien mal à propos elle est ditte sœur germaine des Anges, vne vie celeste: car ainsi qu'vn grand & S. Docteur dit; viure en la chair au delà de chair, ce n'est vne vie terrienne, mais celeste: partant acquerir en la chair vne vie celeste, est de plus grand merite que d'auoir l'estre Angelique; parce que d'estre Ange, cela appartient au bonheur & felicité; mais d'estre Vierge, deriue de la vertu, qui s'efforce d'obtenir par labeur, trauail & par la grace, ce que l'Ange a de nature: & par ainsi la Virginité est au dessus des Anges en quelque sorte.

Hieron. ou Sophrō au serm. de l'Assumption nostre Dame.

La Virginité au dessus des Anges en quelque chose.

Liure des Veufues.

Sainct Ambroiſe le confirme ; *La Virginité*, dit-il, *tient le ſupreme degré au deſſus de la condition humaine ; au moyen de laquelle les hommes deuiennent ſemblables aux Anges. Grande eſt la victoire des Vierges ; car les Anges viuent ſans eſtre enuelopez de la chair, & les Vierges triomphent de la chair.*

S. Bern.

Parquoy celuy a dignement rencontré, qui a dit, la Virginité eſtre la perle des vertus, la germaine des Anges, la lumiere des ames, qui met ſous ſes pieds les lubricitez, ſurmonte le diable, meſpriſe le ſiecle, chaſſe tout peril & danger: elle eſt la lampe de l'Egliſe, & le chemin du Paradis.

Aux authentiques de lenonib. §. ſancimus, collat. 3.

Dauantage la Virginité excelle tellement ſur les autres vertus, que ſeule & de ſoy meſme elle ſoit iuſques là puiſſante, de preſenter les ames des humains à Dieu, ſi nous croyons pour ce regard aux loix ſeculieres & ciuiles. Ce que neantmoins faut entendre des vertus contenuës ſous le genre de Chaſteté, & ce auec plus de conuenance & de congruité, comme parlent les Theologiens, qu'auec vne meritante & efficace dignité.

La Laureole de la Virginité plus excellante que celle du Martyre.

Finalement la Virginité excelle glorieuſement en cela, ſçauoir que la Laureole, Diademe en particulier honneur qui luy appartient, eſt eminente & tranſcendente entre les autres, ou ſur les autres Laureoles & guirlandes de gloire, à raiſon de ſon excellant triomphe, qui procede d'vn plus difficile combat & importante victoire : car ores que la Laureole & prerogatiue de felicité qui eſt deuë & aſſignée aux Martyrs, ſoit eſtimée abſolument plus digne : neantmoins celle qui eſt deuë à la Virginité eſt en quelque ſorte plus excellante ; & ce à raiſon d'vne plus longue guerre, & plus

plus proche peril qu'on peut voir en ce combat. Vn certain Autheur le preuue aſſez elegamment, parlant de certaine Vierge & Religieuſe Nonnain.

S. Thom. ſur le 4. des ſent. diſt. 49. q. 5. ar. 5.

SECTION VI.

Comparaiſon du Martyre & de la Virginité.

VEnant à conſiderer, dit-il, la foy inexpugnable en toutes les actions de ceſte ſaincte Vierge, & de plus l'eſtroicte parcimonie, auſtere abſtinence & maniere de viure ſolitaire; ſans faute ie veus croire qu'ores qu'elle n'ait enduré le Martyre, elle a neantmoins accomply le Martyre (ce que ie veus eſtre dit au deçà de toute offence des Martyrs, auſquels ie defere le plus haut degré de perfection en ceſt endroit:) car ce n'eſt la ſeule effuſion de ſang qui fait le Martyre, ce ne ſont les feux & les flammes auec la main funeſte d'vn bourreau, & la mort, dernier ſuplice, qui met la palme de Victoire en main, & rend les Martyrs triomphateurs en la foy: mais c'eſt encor par le meſpris de ſon propre corps, qu'on vient à poſſeder les lauriers & couronnes de gloire; de ſorte qu'affliger ſa chair, vaincre le monde, dompter le diable, c'eſt à la verité vne eſpece de Martyre. Et qu'ainſi ſoit, il appert employant vne reciproque comparaiſon & alternatiue conferance de l'vn auec l'autre. Ie veus donc que ce ſoit le Martyr qui ſupporte les feux, mais feux de peu de durée, adminiſtrez par les bourreaux: & voicy la Vierge deuote qui ſurmonte les flammes ordinaires de concupiſcence.

Affliger ſa chair, vaincre le monde, &c. eſpece de Martyre.

Le

Comparaison de la Vierge au Martyr.

Le combat du Martyr ne dure longuement de la part du persecuteur; mais celuy de la Vierge est long & continuel, contre les vices de la chair. Si le Martyr est admirable en la patience des tourments, la Vierge se monstre du tout genereuse soustenant patiemment les efforts de Sathan & des enfers : le Martyr endure pour le nom de IESVS-CHRIST, parce qu'il veut endurer : la Vierge aussi bien resignée voudroit de mesme patir & souffrir : le Martyr abhorre les idoles, confesse vn vray & seul Dieu ; la Vierge pour auec plus de lustre confesser IESVS-CHRIST abiure & renonce à soy mesme.

En fin le combat du Martyr se finit & termine par vne prompte mort ; au contraire le choc, les attaques & les estours de la Vierge sont de longue durée, la mort vnique remede de tous maux luy estant deniée & differée.

Ep. 27. à Eustoch.

Et de là on peut facilement voir ; comme la Virginité égale le Martyre, ou bien excelle aucunement par dessus. Aussi est-il vray qu'on donne à la Virginité le nom de martyre, bien conseruée toutesfois & defenduë. Sainct Ierosme le proteste : *Non*, dit-il, *non l'effusion de sang seulement, mais encor la seruitude d'vne ame deuote est vn entier, iournalier & quotidien Martyre. Celle couronne là est faicte de Roses & violetes ; celle-cy de lys : dont il est dit au Cantique des Cantiques : Mon coussin est de couleur blanche & vermeille ; comme attribuant en paix & en guerre pareilles recompenses.*

La Chasteté bien conseruée merite le

Et certes la Chasteté sainctement conseruée merite le nom de Martyre, si nous voulons croire à S. Augustin, qui proclame qu'entre tous les combats

combats des Chreſtiens, les plus durs & difficiles ſont les guerrieres & ſanglantes attaques de Chaſteté, comme nous auons dit ailleurs. Ainſi le S. Moyne Malchus ; au rapport de S. Ieroſme, teſmoigne que la Chaſteté gardée à ſon particulier Martyre.

nom de Martyre. Liure de l'honneſteté des femmes.

SECONDE PARTIE DV DERNIER DISCOVRS.

SECTION VII.

L'Excellence de la Virginité monſtrée par plusieurs applications & deductions allegoriques ; tirées de l'Eſcriture, premierement de l'Arche d'Alliance.

ATtendu la lõgue pourſuite & prolixe eſtanduë de ce dernier diſcours, ioint la ſuffiſante preuue & deduction que nous venons de faire de l'Excellence, Bonté & Eminence de la Virginité, nous pourrions clorre iceluy: Mais quoy? Il nous arriue qu'eſtants tranſportez par les vents impetueux & forts orages en la haute mer & vaſte Ocean de diuers obiects, nous nous trouuons que plus auant noſtre nef va ſinglant, plus nous nous perdons dans l'immenſité de ceſt element: ſi que pour le regard de nos eſcrits l'abondance de tant de diuerſes matieres ſur ce ſujet nous eſt nuiſible, ne pouuant quant à ce arreſter noſtre plume, qu'elle ne pourſuiue à deſcrire encor l'Excellance de la Virginité, faire voir de quelles & quantes

quantes couleurs elle est esmaillée,de quelles figures és saincts Escrits elle est ombragée, de quelles fleurs allegoriques elle est & doit estre ornée.

Exo. 25.

L'ame chaste de la Vierge figuree par beaucoup de symboles en l'ancienne loy.

Et qu'ainsi soit, par celle table des pains de Proposition qui estoit logée dans le Tabernacle, par l'Arche d'Alliance & le Propitiatoire, par les deux Autels des Encensemens & des Holocaustes estre figurée l'ame tres-chaste de la Vierge,il semble que fort raisonnablement on le peut soustenir : tous lesquels susdits meubles & ornements du Tabernacle estoient de bois de Sethin, couuerts d'or tres-pur.

Par le bois de Sethin.

En premier lieu donc par le bois de Sethin, grandement espineux & semblable à nostre Aubepin, de sa nature incorruptible, proprement sont denotées les Vierges, se conseruant exemptes de toute corruption,ores qu'elles ayent prins leur extraction de parents grandement espineux, piquez de tres-poignantes poinctes de vices & pechez. De plus, comme lesdits ornements du Tabernacle estoient reuestus de lames de fin or dehors & dedans, ainsi les Religieuses Nonnains par vne diuine, celeste & particuliere sapience(de laquelle l'or est le symbole) s'estant par vne prudence plus qu'humaine consacrées à Dieu, elles se doiuent maintenir en icelle dans le Tabernacle du Seigneur auec splendeur de richesse de vertus.

L'or symbole de Sapience.

Par l'Arche & le Propitiatoire.

Fort conuenablement aussi la Vierge saincte est figurée en l'Eglise de Dieu par l'Arche & le Propitiatoire, le plus pretieux ornement de tout le Tabernacle : car c'est d'vne principale & singuliere

guliere maniere, que & la loy de Dieu & la Manne (dont IESVS-CHRIST est representé, comme estant & nostre Legislateur & la viande tant delectable de tout le monde) habite parmy les Vierges, & y pose son Throsne, ainsi que chante l'Eglise aux offices des Vierges.

Le Propitiatoire encor tres-sainct figure les mesmes sacrées Vierges; & ce d'autant qu'à raison du merite de Virginité Dieu se rend propice, misericordieux & placable à toutes personnes, aux Royaumes & Empires; ainsi que cy-dessus a esté remarqué par l'exemple de celle admirable Vierge & Emperiere Pulcheria & de ses sœurs, se rend propice aux parents d'icelle; ce qui appert par ce responds qu'on chante en l'Office de la feste de saincte Luce Vierge & Martyre, laquelle priant au sepulchre de saincte Agathe pour la guerison & santé de sa mere, la mesme saincte Agathe luy apparoissant saisie d'vn profond sommeil luy fit entendre & luy dit, Vierge Luce, qu'est-ce que tu me demandes, veu que cela mesmes que tu demandes tu peus donner à ta mere presentement, par ce que tu as preparé à Dieu vne habitation en toy fort agreable?

Saincte Agathe apparoit à saincte Luce, & ce qu'elle luy dit.

La Table des pains de Proposition dans le Tabernacle designe la Vierge: car s'il y a quelque chose parmy les humains qui soit plaisante à Dieu, ce sont les Vierges, deuers lesquelles, comme nous auons dit, Dieu se delecte auec delices d'habiter, entrer & souper auec elles. La Vierge, dis je, est la manse, ou table, en laquelle les pains de proposition sont estallez, par ce qu'en icelle la vertu de la parole diuine appellée pain d'vne admira

La table des pains de proposition designe la Vierge.

mirable, tres-parfaicte & religieuse maniere paroist presente deuant la Majesté eternelle, & au conspect de l'Eglise vniuerselle elle est singulierement eminente.

Et aussi l'Autel des Holocaustes.

C'est par l'Autel des Holocaustes que la Vierge sacrée est representée, en ce qu'en elle mesme d'vn cœur pur & d'vne ame nette vne Hostie, ou plustost vne entiere holocauste en toute perfection est dignement offerte à Dieu. C'est elle qui est l'Autel, Holocauste & Victime, & de plus offrante & sacrifiante soy mesme entierement, *Mortifiant ses membres, qui sont sur la terre*, comme dit l'Apostre, *crucifiant sa chair auec les vices & concupiscences pour vn vœu Religieux & solemnel sur l'Autel de son ame.*

Et celuy des Encensements.

Par l'Autel aussi appellé des Encensemens est figurée la mesme Religieuse Nonnain, estant comme l'Autel sur lequel la Myrrhe de chois & d'election, & l'Encens & toutes les odeurs aromatiques des vertus fument souëfuement deuant Dieu : car ainsi que nous auons dit & redit ailleurs, toutes autres vertus sont moins agreables à Dieu sans la Chasteté.

SECTION VIII.

Contenant l'Etymologie du nom de Vierge, auec vne exhortation aux Vierges.

TOutes lesquelles choses ainsi expliquées & bien entenduës, sçachent au demeurant les deuotes Vierges, quelle est leur qualité, & quel rang elles doiuent tenir, interpretant leur nom, qui

qui deriue ou de verdeur, ou de force, ou de vertu, sans qu'elles oublient la bonté, la beauté, & l'excellance qu'elles possedent. Que ce soit la vertu qui vous releue en hautesse, sacrez temples de Dieu & la plus noble portion du troupeau du Seigneur, & non les voluptez basses, viles & abiectes; *Prennez garde que vous n'ignoriez pas vostre condition, les plus belles d'entre les femmes, suiuant la piste des troupeaux*; C'est à dire, comme l'explique nostre deuot Abbé, que ne vous laissiez transporter de l'esprit à la chair; des biens de l'esprit aux desirs seculiers; de l'interieure tranquilité de l'ame au bruit du monde & au trauail sans repos des solicitudes externes, esquelles ne se voit & ressent que labeur, douleur, & affliction d'esprit.

Le nom de Vierge d'où deriué.

La Vertu comment releue les Vierges.

S. Bern. serm. 55. sur les Cantiq.

Non, non, n'ignorez pas combien sublime & releuée est vostre condition, en sorte que laissant la consideration des exemples & nobles actions de tant de puissantes Vierges, vous diuertissant vous n'alliez apres les troupeaux des reprouuez, imitant leur vie & conuersation: au contraire ioignez vous plustost à ces prudentes Vierges Euangeliques, prennant les lampes en main, ornées & assorties d'huile & de lumiere; c'est à dire, de foy & de pieté: & par ainsi qu'on vous estime & vous prise comme Dames de l'vniuers, & Espouses du Roy des Rois, lesquelles auec admiration iadis les filles de Sion virent & dirent Bien-heureuses, & les Reynes les louërent. Ouy vous que Dieu a predestiné d'vne particuliere sorte & maniere, estes faictes conformes à l'image de son fils vostre Espoux, redimées & netoyées de toute iniquité, appellées, iustifiées, glorifiées,

S. Greg. aux Moral. 16. ch. 22.

Rom. 9.

Hebr. 7. ſegregées des pecheurs, releuées par deſſus les cieux, à cauſe de voſtre qualité celeſte & Angelique.

Hé ! donc, que tant de chaſtes Dames ne s'ignorent pas, en telle façon qu'elles marquent d'aucune tache ou ſouilleure leur gloire en leur corps ; ſe ſouuiennent qu'elles ont la Lune ſous leurs pieds & toutes les choſes qui ſont ſous le globe & le cercle d'icelle (où il n'y a qu'inconſtance & toute œuure peruerſe.)

Apoc. 12.

Eccl. 50. Non, ne s'ignorent pas, ains ſçachent qu'elles ſont comme l'eſtoile du matin au milieu de la nuë ; partant deuoir luire en leurs iours dans les tenebres du monde.

Eccl. 50. Qu'elles croyent eſtre ou deuoir eſtre comme l'arc-en-Ciel, reluiſant parmy les nuës de gloire ; c'eſt à dire ; deuoir eſclairer d'vne ſinguliere clarté entre tous les eſtats & ordres des Chreſtiens, & briller en vertus celeſtes.

Eccl. 50. Qu'elles voyent eſtre aux campaignes de Hierico, comme les fleurs des Roſes és iours de Printemps, à ſçauoir comme Roſes touſiours verdoyantes, ſans iamais ſe ternir ou fanir, illuſtrées en la candeur de leur neteté, & au rouge du pourpre Royal & eminente Majeſté : & ce en Hierico, qui eſt interpreté *Odeur*, qui veut dire qu'elles rendent vn excellant parfum des vertus d'innocence & ſublime courage.

Eccl. 50. Sçachent nos ſacrées Nonnains, qu'elles ſont comme le lys ſur le bord des courantes eaux en Continence ; c'eſt à ſçauoir aux proprietez dont les lys & la Virginité ſe referent & rapportent enſemble ; & ce au paſſage de ce ſiecle courant & rapide.

Conſi

Conſiderent qu'elles ſont comme encens en odeur tres-ſouëfue, és iours d'eſté en la preſence du Seigneur, en pureté & ſincerité d'oraiſons, en ferueur de deuotion, en clarté d'vne glorieuſe foy. *Eccl. 50.*

Entendent, que comme vn ſolide vaſe d'or, orné de toutes pierres pretieuſes, *elles doiuent poſſeder en leurs corps mondes, & ſanctifiez leurs ames decorees de la Sapience qui eſt d'enhaut deſcendant du Pere des lumieres*; Non l'animale & terreſtre, mais celle qui eſt pudique, pacifique, modeſte, pleine de miſericorde, bons & ſalutaires fruicts. *Eccl. 50.* *Iaq. 3.*

Cognoiſſent & ſe ſouuiennent eſtre comme les arbres d'vne hauteur eminente, & d'vne tres-ſouëfue odeur: & qu'elles doiuent & peuuent dire auec l'Apoſtre: *Nous ſommes la bonne odeur de* CHRIST; *noſtre conuerſation eſt és lieux tres-hauts :* Et partant ſe croyent comme Cedres eſleuez au Liban en candeur d'innocence & mondicité: & par leur odeur donner la fuite, ainſi que les Cedres, aux ſerpens de la terre; que de meſme que le Cedre eſt eſtimé bois incorruptible & au moyen de ſa reſine, & liqueur preſeruer tout autre bois oingt d'icelle, de pourriture: pareillement icelles Vierges ſacrées deuoir eſtre eſloignées de toute corruption, ne ſentir aucune pourriture en leur immaculée Chaſteté: le ſainct & ſacré ſuc dont elles ſont ointes en l'ame par le S. Eſprit, redondant au corps, & l'exemptant de toute vitieuſe putrefaction. *Eccl. 24.* *Le Cedre bois incorruptible.*

Se monſtrent encor comme les Cyprez au mont de Sion, lequel arbre tout ainſi qu'il ne perd iamais ſes verdoyantes branches par nulle *Eccl. 24.* *Le Cyprez ne perd ia-*

mais ſa verdeur. exceſſiue chaleur,par quelconque rigoureuſe glace, par aucune impetuoſité de vents : pareillement nos releuées Nonnains, poſées & plantées ſur le mont de l'Egliſe doiuent ſubſiſter conſtantes en leurs vœux, ſans que iamais elles ſoient eſbranlées par aucunes tentations moins honneſtes, ny par aucunes mauuaiſes affections : non ſe laiſſer geler ou bruſler par le ſouffle vehement de leurs paſſions ; mais bien touſiours aſſeurées & affermies ſur le quarré & le cube de la vertu d'vne courageuſe animoſité, s'eſleuer par deſſus elles meſmes, regarder du haut en bas les mortels, & de plain pied marcher en égal auec les Anges, meſpriſant tout ce qui eſt de terreſtre.

Eccl. 24. *Cades ſignifie tranſlation.* Faſſe eſtat la ſaincte Religieuſe,qu'elle eſt comme la Palme hauſſée ſur Cades, à ſçauoir en la tranſlation de ce monde, qui en ſon tout eſt poſé en malice : par ainſi ſainctement ſuperbe, deuoir eſtre annoblie par les victoires rapportées ſur les concupiſcences mondaines, decorées de triomphes.

Eſtre encor comme l'Oliuier aux champs de l'Egliſe vniuerſelle, par vne rare beauté, ſinguliere grace,& beaucoup de luſtre.

SECTION IX.

Rapport & comparaiſon de la Grenade à la Religieuſe Vierge,comme encor de la vergete de fumee, dont eſt faicte mention au Cantique des Cantiques.

EN fin auant que nous departir des hieroglyphes, rapports & comparaiſons allegoriques des

des plantes, & des arbres, & de leurs fruicts auec les Religieuses Vierges, nous dirons en dernier lieu, que comme les Grenades sont symboles d'amour, desquelles est faicte mention si souuent aux saincts Escrits : ainsi elles excellent en amour tres-sainct & tres chaste, attendu que l'accomplissement du precepte & sa perfection est la Charité.

La Grenade symbole d'amour.

1.Tim.1.

La Grenade est de couleur de feu, & comme rouge: ainsi les Vierges doiuent illuminer le prochain par leurs sainctes actions, les eschauffer par leurs prieres & oraisons ; & pour leur regard monter en haut imitant la nature du feu par leurs sainctes affections.

Est de couleur de feu.

En la Grenade deux, trois & plusieurs grains sont tres-estroictement vnis ; de mesme par la Charité puissamment inherante, faut que la Religieuse soit vn mesme cœur & vne mesme ame auec IESVS-CHRIST son Espoux ; soit parfaictement vnie de cœur & d'ame auec ses Sœurs & Religieuses Compagnes par vn estroit & mutuel amour, à fin qu'elles habitent ensemble en bonté & allegresse.

A plusieurs grains biẽ vnis.

La Grenade sous vne dure escorce contient & enserre plusieurs grains, pour faire voir que l'amour de la Vierge aux plus perilleuses occasions doit estre dur & fort, ouy forte comme la mort sa dilection.

D'abondant tout ainsi que la Grenade produit vn fruict Aigre-doux, grandement salutaire : de mesme la Vierge doit produire ses fruicts doux enuers le prochain, aigres contre les vices.

Finalement tout ainsi que la Grenade est gra-

Est couronnee.

tieusement & mysterieusement couronnée en sa partie plus superieure ; de mesme la Vierge en faueur de l'amour diuin & gratieuse dilection, dont elle a oublié son peuple & la maison de son pere, merite de porter vne couronne d'amour, & vn diademe d'eternelle recompense.

Ce qu'estant ainsi, sçachent generalement tout autant qu'il y a de chastes ames qui ont consacré à Dieu leur Chasteté, qu'elles soient dignes d'estre honnorées & admirées, si elles montent du desert ainsi qu'vne petite verge de fumée procedant de la bruslante Myrrhe, & Encens & de toute poudre de Confiseur & Apoticaire; c'est à dire, montãt des infimes & basses voluptez au haut des vertus ; des peruerses & desordonnées affections mondaines, aux plus hauts degrez des perfections des Saincts, retenãt tousiours l'agilité & promptitude, la droicture & esgalité qu'on voit estre en la Vergete de fumée, parmy leurs actions, auec les qualitez de la Myrrhe & de l'Encens ; & generalement de toute poudre de senteur mistionnée; c'est à dire, la mortification de la chair, & de ses concupiscences ; les Oraisons & vœux Propitiatoires offerts à Dieu auec doucœur de suauité: ouy possedant l'humilité dont tous les autres ornements de l'ame doiuent estre poudrez ; & ce dressant leur montée és cieux du desert de ce siecle, appuyées sur leur bien-aimé, duquel toutes benedictions procedent.

Cant. 3.

SEC

SECTION X.

Belles remonstrances aux deuotes Religieuses.

QVe la deuote Vierge se souuienne, qu'elle est le champ (dit S. Bernard) Euangelique, arrouse de claires & coulantes eaux, odorant en fleurs, abondant en fruicts; ayant vn thresor caché en soy, sçauoir la Continence de la chair: car c'est vn precieux thresor de posseder son vaisseau, ou son corps en sanctification & honneur, & non en passion de desir, ainsi que les gens qui ignorent Dieu; Thresor qui ne doit estre cherché parmy les espines & chardons de la peruersité seculiere, ny aux forests de la rude Antiquité.

Sermo. sapientia vincit 20. Sap. 7.

Et pour vn dernier le Chœur vniuersel & sacré des Vierges, se doit souuenir estre dedié, offert & consacré à IESVS-CHRIST, Fils de Dieu vnique, Roy des Rois, Seigneur des Seigneurs, & par ainsi deuoir tousiours auoir en leur cœur au deuant de leurs yeux son amour, son culte, sa reuerence, son honneur, & dilection: car vous ne doutez pas, religieuses ames, que de soy-mesme il n'en soit tres-digne, d'autant qu'en luy & par luy toute perfection, toute vertu, toute force, toute sapience, toute beauté & gloire subsiste: car si vous admirez la sagesse & la doctrine, c'est en luy que tous les thresors de la sapience & science de Dieu eternel sont cachez: si vous aimez les choses belles, voicy qu'il est beau, specieux & & elegant au dessus des fils des hommes, lequel les Anges desirent voir & contempler, qui de la presence de son visage remplit de ioye & d'al-

Le chœur des Vierges vniuersel consacré à Dieu.

Collo. 2. Qui leur peut dõner la Sagesse & Doctrine.

Les choses belles. Psal. 44.

1. Pier. 1. Psal. 15.

legresse les cieux & la terre.

La force & puissance. *Psal. 23.* *Philip. 2.* *Psa. 111.*

Que si entant que genereuses ames vous vous plaisez en la force & puissance, c'est luy qui est fort & puissant Seigneur, puissant aux combats, est ceint de son glaiue puissamment sur sa cuisse; au nom duquel le Ciel, la terre & les enfers ployent le genouïl. Si la gloire & les richesses, comme ayant le courage noble, touchent vostre esprit; ne sçauez vous pas que la gloire & les richesses sont en sa maison, & que mesmes les Astres du matin luy donnent loüange? Vous vous portez possible aux plaisirs & contentemens en suite de l'inclination naturelle : Hé! n'est-il pas vray que les delectations & delices en perfection resident en sa dextre? Mais ouy les festins & bonne chere vous plaisent ; n'est-ce pas que tous ceux qui l'aiment sont comme enyurez de la feconde abondance de sa maison, & sont abreuuez du torrent de volupté? Toutes lesquelles choses, ores qu'il conuienne les esperer en la vie future principalement, & qu'elles ne vous soient maintenant presentes, neantmoins ie veus croire, que l'onction du S. Esprit vous enseigne que c'est, & les vous fait gouster en partie; attendu mesmement que la force & la vertu de la foy est telle en ceux & celles qui la possedent en perfection, qu'elle establit & fait presentes en quelque sorte les choses absentes.

La gloire & les richesses. *Iob 38.* *Les plaisirs & contentements.* *Psal. 15.* *Les festins & banquets veritables.* *Psal. 35.*

Qu'il n'arriue doncques iamais, que ce monde malin par la vanité de ses promesses, vous deçoiue, oubliant vostre propre noblesse & condition. Ia n'aduienne qu'aucune miserable abiection & indigne pusillanimité vous saisisse en telle

telle maniere que vous, creatures de chois & d'e-lite, capables de la felicité eternelle, & de la gloire du grand Dieu, par le souffle duquel & l'inſpiration vous auez eſté creées, marquées de ſa ſemblance; racheptées de ſon ſang, dotées du dot de la foy, adoptées par l'eſprit, vous laiſſiez iamais aller iuſques là, que vous ſeruiez vne miſerable ſeruitude ſous ceſte pourriture des ſens corporels.

SECTION XI.

Hiſtoire de ſaincte Euphroſine.

LE diuin Apoſtre ſainct Paul enſeignant le peuple Galate, & l'inſtruiſant en la doctrine de la foy, dit, que ceux qui ont eſté baptiſez, ont veſtu IESVS-CHRIST; que pour ce regard il n'y a ny Iuif ny Grec, il n'y a ny ſerf ny franc, il n'y a ny maſle ny femelle: car tous ſont vn en IESVS-CHRIST: Dieu n'eſt accepteur des perſonnes, dit le Prince des Apoſtres, mais en toute nation celuy qui le craint & fait iuſtice, luy eſt agreable: de laquelle doctrine nous apprenons, que Dieu fait paroiſtre les effects de ſes merueilles, auſſi puiſſamment aux plus foibles & delicates filles, qu'aux hommes plus courageux & robuſtes. Noſtre dire eſt confirmé par l'exemple de tant de Vierges Martyres, comme encor de pluſieurs autres, qui par l'auſterité de leur vie qu'elles ont obſerué, n'ont eſté guieres moins que Martyres, meſmes en quelque ſorte ont ſurmonté. Pour plus ample preuue dequoy i'ay treuué à propos de produire en ſuite des admira-

bles actions de ces sainctes Dames dont nous venons de discourir, & de mettre aussi en auant en peu de paroles l'histoire de saincte Euphrosine, surmontant par vne tres-rigoureuse maniere de viure en la vie Monastique, sa qualité, sa condition & son aage.

Disons donc à l'imitation des Autheurs & fideles historiés, qui ont escrit & admiré les actions de ceste saincte fille Euphrosine, qu'elle nasquit en Alexandrie d'Egypte; eut pour pere Paphnucé, lequel ayant vne extreme volonté de marier celle sienne fille vnique, il fait qu'elle fust fiancée à vn puissant & riche Seigneur. Elle d'ailleurs ayant le desir de seruir à Dieu de toute son ame, & luy dedier sa Virginité, trouue moyen de parler, s'estant absentée industrieusement de ses seruiteurs & seruantes, à vn certain Moyne fort religieux, lequel elle requist & adjura de l'instruire és choses qui regardoient le plus agreable seruice de Dieu, & le bien & auancement de son propre salut: à laquelle le S. Moyne dit; si vous pouuez, genereuse & deuote fille, supporter & surmonter les tentations de la chair, laissez & renoncez les biens du monde, fuyez & vous retirez d'iceluy. A quoy la Saincte respondant dit, c'est à vous tres-religieux Pere, que de mesme que vous m'instruisez & exercez en moy vn si sainct desir, pareillement de me donner le moyen de l'accomplir & parfaire, notamment en ce qui regarde le mespris & renonciation du siecle. Entendant donc le venerable Moyne la pieuse intention de la Damoiselle Euphrosine, il fait sur ce sujet son Oraison à Dieu, luy presente, offre & sacrifie vne si agrea

Saincte Euphrosine fiancee se dérobe de ses seruiteurs & seruantes.

si agreable victime, suppliant sa Majesté diuine de la receuoir en odeur de suauité: laquelle priere acheuée se leuant, il couppe les cheueux à la fille, & la vestant d'vn habit decent & Monastique, luy donne le nom de Smagrade ou Esmeraude, & l'ayant par vne seconde priere recommandée à Dieu, ainsi le bon Pere se retire.

Ses cheueux coupez elle prend l'habit Monastique. Nommee Smagrade.

Euphrosine demeurant seule & pensiue, imaginant en soy qu'elle deuiendroit, ne sçait à quoy se resoudre: car d'entrer, disoit-elle en soy-mesme, dans vn Monastere de filles, mon pere ne manquera de me chercher par tout; dont infailliblement me trouuant il me retirera auec violence de quelque Monastere que ce soit, pour me rendre à mon espoux. Il est trop puissant en credit, en moyens & authorité pour auoir dequoy luy resister. En fin apres auoir beaucoup consideré toutes choses, & fait sa priere à Dieu de l'assister & conduire, elle prend resolution de changer son habillement de fille en celuy d'homme: quoy fait elle s'en va droit en vn Monastere de Religieux, où son pere estoit fort bien cogneu; & où elle apres quelques ceremonieuses postulations est receuë en qualité de Religieux (se disant estre vn Eunuque qui auoit quité le Palais & la Cour de l'Empereur, & s'appeller Smagrade) & quand & quand fut baillée par l'Abbé à vn des Moynes grandement Religieux & venerable, appellé Agapite pour l'instruire, luy disant l'Abbé: Voicy qui est vostre fils & disciple, enseignez-le en telle sorte qu'il surpasse son maistre. Le Moyne Agapite obeïssant au commandement de son Superieur, ne manque à son deuoir. Smagrade profi-

Elle s'habille en homme & entre en vn Monastere d'hommes.

te merueilleusement en la vie spirituelle : mais il arriue que le Diable, enuieux de l'heureux succez du Nouice, comme il fut beau à merueilles, il prénoit occasion d'exciter de mauuaises & deshonnestes pensées aux cœurs des Religieux ; si que tous se faschoient & plaignoient à l'encontre de l'Abbé, de ce qu'il auoit donné entrée à vne si excellente beauté dans le Monastere, à la ruine, scandale & tentation des Freres : ce qui fut la cause que l'Abbé parla en telle ou semblable sorte à Smagrade : Mon fils, ie suis contraint de vous dire, que souuent les plus grands biens que la Nature a desparty à nostre corps, sont nuisibles & preiudiciables à l'ame, & qu'ainsi soit vous n'ignorez pas que la beauté tenant des premiers rangs entre les faueurs de Nature, elle est quelquesfois dommageable à plusieurs, comme nous lisons du Patriarche Ioseph, l'elegance & singuliere beauté duquel luy causa la prison, & presque la perte de la vie. Ie ne parle de Sarra ny de Suzanne, Dames belles par excellence ; qui pour estre telles, ont souffert & donné à souffrir aux leurs grandement. Sçachez donc que la beauté & bonne grace qui paroist en vostre visage, & toutes vos actions seruent d'instrument à Sathan pour esmouuoir les conuoitises charnelles des Religieux de ce Monastere ; partant ie treuue bon que vous demeuriez seul retiré dans vostre Cellule, faisant vos seruices à Dieu particulierement, sans paroistre publiquement en la compagnie des Freres à l'Eglise & au Refectoir : car ie pouruoyeray pour le reste à vostre entretenement. A quoy obeïssant Smagrade demeuroit solitaire vaquant

Est sequestree à part.

conti

continuellement à prieres, ieusnes, veilles & autres austeritez ; de maniere qu'Agapite son maistre en demeuroit tout esmerueillé, & rapportoit aux autres Moynes l'incroyable constance d'iceluy.

Son pere la cherche par tout.

Quant à Paphnuce, pere de Smagrade, on ne sçauroit exprimer la douleur dont il estoit saisi, ayant tousiours en sa pensée qu'est-ce qu'estoit deuenuë sa tant cherie fille Euphrosine ; & ce d'autant plus qu'elle luy estoit vnique, & l'auoit obtenuë par les prieres & suffrages des saincts Moynes & Religieux, n'ayant demandé à Dieu à autres fins vn heritier ou heritiere, que pour despenser conuenablement ses biens en saincts & pieux vsages. Pareillement le pretendu mary d'Euphrosine venoit à son beau-pere Paphnuce pour se condouloir auec luy, disant que possible quelqu'vn la pourroit auoir seduit, & quand & quand rauy Euphrosine, de sorte qu'ils enuoyent leurs seruiteurs par toute l'Egypte, cherchent dans la ville d'Alexandrie, & dans les Monasteres des filles, voire mesmes regardent dans les plus profondes cauernes du desert, & ne la trouuant le pere pleure pitoyablement sa fille, & l'espoux son espouse, la croyant morte. Mais Paphnuce pere ne pouuant plus endurer la douleur dont il estoit mortellement oppressé, va trouuer l'Abbé du Monastere, où sa fille estoit, quoy que du tout incogneuë ; aux pieds duquel se prosternant le pere, il luy dit tout esploré : Hé ! ne cessez Pere, ne cessez d'importuner Dieu eternel par vos prieres, iusques à ce que nous ressentions le fruict de vos Oraisons : car ie ne sçay qu'est deuenuë

A recours à l'Abbé de Smagrade qui fait faire des prieres.

ma

ma fille Euphrosine. L'Abbé entendant Paphnuce & le voyant remply d'amertume, fait assembler tous les Freres Religieux,leur commande de se monstrer charitables enuers le desolé Paphnuce, dont tous contristez portant compassion à l'affligé pere, ils employent de tout leur cœur leurs ieusnes & Oraisons, à ce qu'il pleust à Dieu de manifester & donner de bonnes nouuelles au pere de sa fille : Toutesfois c'estoit Smagrade ou Euphrosine, qui prioit d'autant plus, qu'elle ne fust descouuerte. Aduenāt donc que nul des Moynes n'eust aucune reuelation sur ce sujet, l'Abbé dit à Paphnuce : Ie croy seigneur Paphnuce, que vostre fille a prins quelque bon party:voila pourquoy Dieu ne nous en declare rien. Ce qu'ayant entendu Paphnuce se retire neantmoins fort dolent.

Quelques iours apres retournant iceluy au Monastere, l'Abbé le voyant tousiours continuer en ses regrets luy dit : Voulez-vous seigneur Paphnuce voir & parler auec vn Frere Religieux que nous auons ceans grandement spirituel, lequel n'a guieres nous auons receu venant de la Cour de l'Empereur Theodose ? Ie le veus, dit Paphnuce:partant l'Abbé dit à Agapite de le conduire en la Cellule de Smagrade ; ce qui fut fait: Mais quoy ? Euphrosine ayant apperceu son pere entrer & iceluy recogneu,ce fut lors que ses deux yeux furent faits deux torrents débondants en larmes : neantmoins le pere ne cognoissant sa fille à cause du changement d'habit, à raison de l'alteration de son visage, procedant de l'abstinence & autres mortifications, il creut que les pleurs

Paphnuce parle à sa fille sans la recognoistre.

pleurs & regrets de Smagrade deriuoient d'vne pitoyable compunction & tendresse de cœur, ioinct qu'elle auoit couuert sa face fort bas de son capuchon, de peur d'estre descouuerte. Ayant donc tous deux suiuant la coustume reguliere prié Dieu, le pere & la fille s'assoyent, & alors Smagrade commença à parler à son pere de la future beatitude, & comme on ne sçauroit paruenir à vne si grande gloire, que par la voye de l'aumosne, de la patience, & du mespris du siecle, qu'il ne failloit aimer les enfans au delà de Dieu, comme pareillement les enfans ne deuoient aimer leurs parents au dessus de celuy qui est createur de toutes choses; & voulant dauantage consoler son pere affligé, luy dit: Resoluez vous, seigneur Paphnuce; Moderez vos douleurs, & sçachez que si vostre fille estoit en perdition & mauuais estat, que Dieu l'auroit reuelé; asseurez vous que Dieu est assez puissant de la vous manifester en ce monde, rendez luy seulement graces sans entrer en aucun desespoir ou mesfiance: car pour moy ayant entendu par le moyen de mon maistre Agapite vostre douleur & fascherie, portant compassion à icelle, i'ay prié Dieu de vous donner patience, & qu'il accomplisse par sa saincte volonté, ce qui est & sera expediant à vous & à vostre fille. Ces discours & autres ayant esté tenus & acheuez entre Paphnuce & Smagrade, entre le pere & la fille, l'vn prend congé de l'autre, demeurant Paphnuce grandement consolé; si qu'au moyen des discours que luy auoit tenu Smagrade, rencontrant l'Abbé, il luy dit: Mon ame demeure fort edifiée par ce Frere, & me semble estre deue

deuenu aussi contãt que si i'auois trouué ma fille: & dés lors se retire en sa maison, frequentant en apres le Monastere, & voyant fort souuent Smagrade sa fille.

1. Tim. 4. Smagrade auoit combatu ces bons combats, auoi. tantost acheué son cours, & gardé en perseuerance la foy: il luy restoit seulement de receuoir la couronne de iustice, que le Seigneur iuste Iuge a promis à tous ceux qui aiment son aduenement, auoit accomply la trente huictiesme année de sa conuersion dans le Monastere, quand il tombe en vne griefue & mortelle maladie; ce qu'ayant sceu Paphnuce, il le vint visiter, & voyant qu'il s'en alloit à la mort, se iettant sur luy & le baisant, il se met à lamenter, à crier, & à dire: Malheur à moy! Ha! où sont vos douces paroles & vos belles promesses, Frere Smagrade, par lesquelles si souuent reïterées, vous m'auez promis que ie verrois ma fille Euphrosine; & voicy que non seulement ie ne la verray pas; mais encor par vn plus grand meschef ie fais perte de vous mesme, duquel ie retirois tout contentement? A quoy Smagrade respondit; Ne vous tourmentez pas; seigneur Paphnuce, dauantage, ains souuienne vous que Dieu iadis a manifesté à

Gen. 46. Iacob son fils Ioseph, qu'il croyoit mort: & depuis cognoissant Smagrade que sa fin s'approchoit, & que le iour de son decez estoit arriué, il dit à son pere: Parce que Dieu a accomply mon desir & conduit iusqu'à la fin heureusement mes genereux labeurs, non ie ne veus point que vous ny moy tres-honoré Seigneur, demeurions dauantage soucieux pour le regard de vostre fille

Euphrosine se descouure à son pere.

Euphro

Euphrosine : car ie suis icelle mesme, & vous estes mon pere:voicy vous m'auez veu,& ie vous ay tenu parole : Mais ie vous prie que personne ne le sçache,ny ne permettez que mon corps soit veu nud d'aucun autre, ny laué que par vous. Au reste, d'autant qu'à mon entrée en ce Monastere i'ay declaré à nostre Abbé auoir plusieurs possessions & heritages, partie desquelles i'ay promis de donner à ceste saincte maison, si i'y pouuois durer & demeurer, tenez & executez mes promesses, ie vous supplie mon pere, & priez Dieu pour moy.

Lesquelles paroles ne furent plustost proferées par Euphrosine, qu'elle rendit l'esprit auec le dernier souspir de sa vie. Ce que veu & entendu par Paphnuce,ses entrailles furent à l'instant furieusement esmeuës & agitées, dont demeurant estonné, perclus & priué de tout sentiment, il tombe comme mort en terre; Mais Agapite y arriuant le releue & le conforte à son possible, de maniere que reuenu à soy, il commence à se lamenter & piteusement dire : Helas ! ma douce & tant aimée fille, pourquoy ne vous estes vous plustost declarée à moy, & i'eusse librement demeuré auec vous ? Les ennuis que i'ay souffert pour vostre absence demeureroient allegez:pourquoy me laissez-vous suruiure ? Ce n'est ainsi que contre tout ordre vous me deuiez deuancer à la mort. Hé ! quel contentement peus-ie pretendre en ce monde,destitué de vostre presence ? Le Soleil en son Orient ne pourra que reduire desormais les tristes obiects de mes douleurs, & les nuicts sombres entretiendront profondement

mes pensées dans les gemissements de mes desastres : pourquoy laissez vous, fille tant debonnaire, vostre pere ja courbé de vieillesse, priué de soulas, d'appuy & d'assistance ? Du moins deuez vous obtenir de Dieu, que comme l'amour & la nature auoit vni inseparablement nos ames en la terre, ainsi elles fussent retirees ensemblement dans le Ciel. Arrestez donc, belle ame, arrestez vous & me receuez en vostre compagnie. Plusieurs autres dolentes paroles sont prononcées par ce desolé pere en l'excez de sa douleur ; Le bruit desquelles est ouy & annoncé à l'Abbé & aux Moynes, qui tous accourent à ce sainct spectacle : où ayant recogneu ce qui s'estoit passé, leurs admirations sont accompagnées de pleurs, regrets & doleances, lesquelles l'Abbé interrompant parla ainsi, dressant ses paroles à la defuncte: O Euphrosine, ô Esmeraude, pierre precieuse, dont les fondements de la Ierusalem celeste sont bastis, ô Vierge & Espouse de IESVS-CHRIST, n'oubliez ie vous supplie, maintenant receuë dans l'heureuse immortalité, vos seruiteurs & vos Freres. Faictes que nous ressentions vos Oraisons enuers la diuine Majesté fauorables. En fin le corps de la deuote Vierge est honorablement ensepulturé, & ce auec non moins de merueille que de reuerence, mesmes auec tant de foy & de zele, que l'vn des Moynes ayant puis quelque temps perdu vn de ses yeux, baisant les sacrées Reliques & les yeux de la defuncte Vierge, il en recouura la veuë.

Or en ce qui regarde le bon vieillard Paphnuce, ayant aumosné vne bonne partie de ses biens

au

au Monaſtere; il ſe rendit Religieux Conuers en iceluy , y veſquit fort religieuſement l'eſpace de dix ans , & acheua ſainctement ſes iours & ſa vie : Ce que conſideré, qui eſt celuy qui ayant ou leu, ou entendu ceſte Hiſtoire, n'admirera l'inuincible courage de ceſte ſaincte Vierge,l'excellence de ſa conſtance, la parfaicte reſignation des affections meſmes les plus naturelles pour le ſeruice de Dieu ? Elle a pleuré iadis en terre; mais voicy qu'elle eſt comblée de ioye, de lieſſe & plaiſir en Paradis : elle a compaty ſuiuant le dire de l'Apoſtre, a voulu ſouffrir dans le monde, & mourir au monde,tandis qu'elle viuoit en iceluy, pour regner & viure glorifiée eternellement dans le Ciel. *Rom.8. 2.Tim.2.*

Pour ne laiſſer vuides quelques fueillets qui reſtoient, nous auons iugé eſtre choſe non moins vtile que delectable de clore ce Traicté par le Poëme qui s'enſuit, lequel contient ſommairement les qualitez, merites & prerogatiues de la vertu de Virginité : Comme pareillement en faueur de l'ancienne & Chreſtienne pieté de la Prouince d'Auuergne, y ioindre l'Hiſtoire des deux Amants qui ſuit apres.

LYS DE VIRGINITE', OV RAPPORT PARABOLIQVE DV LYS A la Virginité.

O Splendeur de la gloire, & l'image du Pere,
Qui par vostre pouuoir & vertu salutaire
Hebr. 1. *Soustenez l'uniuers; asseurez maintenant*
Ceste plume essoree, & faites qu'escriuant
De la parfaicte Vierge, & du Lys le symbole,
Ma main soit aceree & forte ma parole.
Cant. 2. *Ouy vous fleur des champs & le Lys des vallons*
Suiuy en toutes parts des chastes escadrons,
Apoc. 14. *Qui dites vostre amante estre parmi les filles*
Comme le Lys parmy les espines steriles.
Qui cueillez vos beaux Lys au Iardin des odeurs,
Qui prennez vos deduits dedans les chastes cœurs;
Mat. 6. *Et lors considerant selon vostre ordonnance*
Le lys des champs, ie voy que la magnificence
Du grand Roy Salomon n'approche aucunement
En gloire ou en splendeur du Lys le vestement.
Rom. 1. *Ie sçay qu'on recognoist vos traicts aux creatures,*
Sap. 16. *On y void vostre poids, vos nombres & mesures:*
En l'uniuersel Tout vostre haute Majesté
Et vostre vertu brille en extreme clarté.
Ainsi vous produisez souuent par parabole
Tout ce qui est creé pour nous seruir d'eschole:
Plus la Vierge & le Lys symbolisent ça bas;
Leurs mysteres secrets marchant de mesme pas.

l'Euan

L'Euangelique Lys, qui ne trauaille ou file, — Matt. 6.
Fait voir quel est l'estat de la deuote fille :
Car quoy que le Lys soit dans les picquants buissons,
N'est alteré pourtant en aucunes façons ;
Ainsi dans les soucis terriens & molestes
La Vierge a ses esprits espurez & celestes.
Ha ! donc voyez vos Lys, & voyant apprenez,
Quelles sont vos vertus, vos beautez comprennez
Dignes filles du Ciel, merueilles de la terre,
Thresor de plus haut pris que l'vniuers enserre. — Mat. 13.
C'est en trois qualitez qu'en general le Lys
Vous figure & contient dedans son beau pourpris.
Sa neteté, sa grace, & beauté raportee
Representent la Vierge excellemment ornee.
O candeur virginale ! hé ! quels seront les mots,
Quel le styl, quels les vers dont ie diray ton los,
Vertu tres-precieuse ? Il n'appartient qu'aux Anges
Pour toy estre Angelique, estaller tes loüanges : — Ierof. à Demet. Ep. 8. à Eustoch. Ep. 27.
Tes triomphes, ta gloire, & faits victorieux
Sont auec dignité recogneus dans les cieux.
Du Lys donc la racine & blanche & non poignante
Designe le cœur net de la Vierge innocente,
Cœur qui blanc en vertu non de vice noirci,
Est de soy doux, traictable & non point endurci.
Le Lys est de couleur blanche & resplendissante ;
La Vierge en pieté soit allaigre & plaisante.
Bien que dans les buissons le Lys aille croissant — Cant. 2.
Il ne picque pourtant ; ainsi soit paroissant
De la Vierge l'esprit en desirs & en œuures,
Ayant le miel, le laict, en sa langue, en ses leures. — Cant. 4.
Le Lys bien que naissant d'vn tyge fort puant,
En odeur neantmoins est souëf, odorant :
Ainsi la Chasteté bien que prenne naissance

 D'vn

D'vn lieu fort infecté, par tout contraire chance
Mille baumes d'odeur elle peut respirer,
Mesmes l'ire du Ciel puissamment arrester.
Et comme plus picqué de l'espine poignante
Le Lys est d'vne odeur souësuement flairante:
Ainsi la Chasteté plus de rebellions
Elle sent, plus d'odeur ont ses deuotions.

Le tronc ou tuyau.

LA Vierge qui doit estre & haute & releuee,
Aux terrestres desirs non iamais inclinee,
Au tronc du Lys aussi qui est long, droit & fort,
A grande conuenance, & merueilleux rapport:
Ne fleschit, ne s'abbaisse aux sifflades puissantes
De Sathan, ny du corps aux passions cuisantes;
Plustost en tous ses faits elle redresse aux cieux
Deuote son esprit, son cœur, ses mains, ses yeux.
De ce tronc la longueur monstre aussi la constance
Necessaire à son sexe & la perseuerance
Qu'elle doit retenir en sa fragilité,
Appuyant sa foiblesse & sa debilité
En son espoux aimé, tandis qu'elle s'en monte — *Cant. 8.*
De ces tristes deserts & ce siecle surmonte.

Petites bestioles noires & puantes à l'entour du tronc.

S. Bern. traicté de la passion, cha. 27.28. 29.31. & au sermon à Henry.

MAis las! quels moucherons ie m'en vay remarquant,
Qui les fueilles du Lys peu à peu vont gastant,
Noirs, sales & puants & à voir trop horrides,
Et qui semblent ternir ses fleurs les plus splendides?
Ne sont ce les pensers & desirs tant diuers,
Dont le diable, la chair, le monde comme vers

Infe

Infectent bien ſouuent ces excellantes ames,
Font abhorrer le Cloiſtre & reſſentir les flammes
Des delices mondains? Helas! combien de fois
Ce ſale Belzebut fait retentir ſa voix
A la pudique oreille; & preſſant l'importune
De ſes durs moucherons, ſans donner trefue aucune?
Que dis-tu, que fais-tu, dit ce trompeur ſerpent?
O fille infortunee! ainſi donc vas perdant
La fleur de ton printemps? Non Dieu, non ta nature
Ne te veulent ſouffrir tyrannie ſi dure:
Imite tes parents, car la diuinité
N'a iamais commandé telle Virginité:
Mais tout ainſi qu'on voit que ceſte herbe Royale
En ſa fleur n'eſt ternie, ainſi l'ame loyale
De la Vierge n'eſt pas ſouïllee, or que grondants
Tels ſales moucherons y bordonnent rodants.

Ainſi **S. Bern.**

Les fueilles larges & baſſes, qui deſignent les paroles.

M*Ais d'abondant encor recherchons le myſtere*
De ces fueilles de Lys, qui larges pres de terre
Sont en nombre tres-grand, dont la vertu, l'odeur
Des cuiſantes tumeurs mitiguent la douleur;
Figure leur verdeur les paroles pieuſes
De la Vierge, touſiours graues & ſerieuſes,
Qui Cantiques de foy, d'honneur, de Charité
Sonnent inceſſamment en toute humilité.
Sathan chante aux mortels ſes dangereux Cantiques,
Superbes, enuieux, auares, impudiques.
A Eue calomnie chante & detraction,
Eue infidelité reſonne ambition.
Excuſez ſont les chants d'Adam auec pretextes,
Chants qu'ont mis les mortels dans les tũbeaux funeſtes,

Gen. 3.

Les paroles, les tons de pieté, douceur,
S.Bern. *Des tumeurs de peché ostent la puanteur:*
Tels tons harmonieux la Vierge tres-sacrée
Luc I. *Chanta d'humilité sainctement inspirée;*
Par la parole ainsi le Dieu fort, l'Eternel
Psa.106. *Dans les deserts d'Ethan guerissoit Israël.*

Des autres fueilles plus hautes & moins larges.

PAr les fueilles qui sont moindres & releuees
Accompagnant le tronc, les Vierges sont nottees,
Qui plus haut en vertu peu à peu vont montant,
Plus rares en propos aussi se vont monstrant.

De la fleur de Lys quant à son inclination.

QVãt à la fleur de Lys qu'on voit en bas pãchante,
On la remarque encor en mystere excellente:
Car en beauté parfaicte, admirable en odeur,
Comme de mesme encor en grace & en splendeur
A la Vierge fait voir qu'ores que releuee
Soit en sublime estat humblement inclinee,
Elle doit estre en bas ne pouuant subsister
Par sa propre vertu; moins encor resister
Aux contraires efforts pour n'estre que poussiere,
Se flestrissant ainsi que la fleur printaniere:
Sa force vient de Dieu, ce que recognoissant
S. Bern. *Craintiue de tant plus aille s'humiliant.*

Description de la fleur, quant à ses fueilles, couleur & petits fleurons.

OR contemplons encor dans le tres-beau parterre
Des Lys quant à leurs fleurs l'admirable mystere:
De six fueilles en tout se compose la fleur,
Tres-nette, fort polie, excellante en blancheur,

Où

Où les commoditez & fruicts on peut cognoistre,
Où des Vierges on void l'heur & faueur paroistre
De six fruicts, dont les trois sont en terre perceus,
Les trois autres seront dedans le Ciel receus:
Car par la Chasteté la Vierge est preseruee
Du dur ioug coniugal, du tourment exemptee
Que la grossesse apporte; & puis apres des maux
Du dur enfantement; mais de plus des trauaux
Et de ces longs soucis qui par la nourriture
S'ensuiuent des enfans par deuoir de nature,
Soucis accompagnant au cercueil les parents,
Et qui deuant le temps rendent chenus leurs ans.
Mais voyons quelles sont ces trois preeminences
Qui sont comme aux vertus des Vierges redeuances
Aux siecles eternels, sçauoir qu'elles iront
Tousiours apres l'Aigneau, & qu'elles iouïront — *Apoc. 14.*
De la gloire de CHRIST *par eminantes sortes,*
Des biens de leur Espoux indiuisez consortes;
Rauies en excez diront vne chanson
Qu'autre ne peut chanter, d'vn harmonique ton:
Le troisiesme ornement & particulier preme,
C'est que possederont vne gloire supreme
Aux celestes maisons, dont le nom releué — *Esa. 56.*
Sera beaucoup meilleur, beaucoup plus reueré
Que n'est celuy de mere enuers belle lignee,
Nom qui sera tousiours d'eternelle duree.

Fleurons en nombre de sept.

Six œuures corporelles, en sainct Mat. 25.

MAis quels fleurõs ie vois dans ce Lys iaunissans;
(Dont l'vn demeure verd) qui s'y vont eleuans
Iusqu'au nombre de sept? ce sont les six pieuses
Et sainctes actions des Vierges deuotieuses,
Qu'elles doiuent ça bas dignement practiquer,

Et les talens donnez auec fruict trafiquer ;
Le negoce desquels leur obtiendra le preme
Dont elles iouïront dedans le Ciel supreme.
Mat. 25. *Donques si la Nonnain les prisons visiter,*
Vestir les nuds ne peut, & moins s'exerciter
Aux œuures de pieté, qu'elle employe ses armes
S. Bern. *A cest effect, sçauoir ses prieres & larmes:*
Car il est tout certain que la Virginité
A salut eternel ne vaut sans Charité,
1. Tim. 4. *Si l'exercice peut du corps y estre vtile,*
Plus la pieté vaut à la sacrée fille.

Du fleuron qui s'esleue par dessus les autres.

IE pensois auoir veu par vn penible effort
En mon esprit du Lys le tout entier rapport
A la saincte Nonnain, quand i'ay prins cognoissance
Que l'vn de ses fleurons sur les autres s'auance:
Ce que considerant i'ay soudain recogneu
Qu'il y a du mystere, & apres aperceu
Qu'iceluy represente en sa haute eminence
La sublime grandeur de la diuine essence.
La Vierge ainsi tendante à la perfection
Doit rapporter ses vœux, ses fruicts, intention
A l'honneur d'vn seul Dieu; non point sa propre gloire
En ce monde quester, trop vaine & transitoire:
Mat. 25. *Sa lampe qu'est son corps ne se preparera*
Psal. 44. *De l'huile de liesse: elle ne s'ornera*
Au feu de Charité, s'ailleurs elle est cherchante
Qu'en son Roy son espoux, tout espoir, toute attente:
Cant. 1. *En l'odeur des parfuns d'iceluy doit courir,*
En luy dormir, veiller, en luy viure & mourir.
Monstre encor ce fleuron, que les sacrées filles
Ne doiuent s'abbaisser aux actions tant viles

Des

Des delices du corps; mais tousiours à peu pres
Sur le mont de Sion, ainsi que les cipres
S'esleuer hautement, partant soient cognoissantes
Leur condition haute & mesmes mesprisantes
D'vn courage sainct, fier, superbe, genereux
Tout ce qui est çà bas plus haut, plus glorieux.
Vne merueille encor tient mon ame songeante
Concernant la verdeur tousiours perseuerante
En ce plus haut fleuron; mais quoy? ceste verdeur
L'esperance fait voir, qui doit loger au cœur
De la vaillante fille, & partant genereuse
Aux penibles efforts se rendre, & courageuse:
Car l'espoir aux mortels est vn astre benin
Allegeant leurs labeurs, leurs maux iusqu'à la fin.

Vertus medicinales du Lys.

REste à voir que du Lys la vertu referée
A la Virginité est tres-bien rapportée,
Vertu qui peut les maux des mortels alleger
Et iceux puissamment par merueille seder.
La racine du Lys cuite dessous la cendre
Fait qu'apposée au nerf soit rendu doux & tendre.
Le Lys reduit en poudre & du depuis meslé
Auec l'huile de rose, en apres appliqué
Les brusleures guerit: sa poudre est siccatiue,
Consolidante aussi, purgeante, mollitiue,
La playe netoyant, resoluant les tumeurs,
Dechassant le venin, mitigant les douleurs:
Et la Virginité sincere & non pas fainte,
Cuite sous les charbons d'vne humilité saincte
L'enfleure, la tumeur d'arrogance & fierté
Desseche & amollit par sa proprieté;
De la luxure encor purge les apostemes,

Pline li. 11.c.19.

D'aua

D'auarice guerit les bruſleures de meſmes,
Ne pouuant compatir ſa ſaincte neteté
Auec la puanteur du vice & ſaleté.
Expulſe le venin de la chagrine enuie
Et ne permet iamais que l'ame ſoit ternie
D'aucun peché vilain ; déchaſſe le poiſon
Qu'on donnoit à ſainct Iean en mortelle boiſſon ;
Et fait qu'au grand ſainct Paul la funeſte vipere
Actes 28. *Ne nuit par ſa morſure en la Maltoiſe terre.*
Diſons encor du Lys, que lors qu'il eſt huilé
Pour eſtre aperitif peut eſtant diſtillé
Ouurir la dureté de la malade oreille :
Et la Virginité a la vertu pareille
Mat. 25. *D'ouurir la porte, entrer au Nuptial feſtin,*
Ainſi l'ordonne & veut noſtre oracle diuin.
O que douce eſt la voix, agreable & puiſſante
Cant. 2. *D'vne telle colombe, & doucement volente.*
Vous donc Lys eternel eſtandez voſtre main
A tant de chaſtes cœurs, monſtrez voſtre œil ſerein
Sur leurs ſi longs aſſauts, pour eſtre en ceſte courſe
Des Vierges regardé comme leur pole & ourſe :
Sap. 8. *Car on recognoit bien que d'eſtre continent*
C'eſt vn pur voſtre don, tres-haut, tres-eminent.
S. Aug. liu. 3. des Confeſſ. *Donnez la Chaſteté par vous tant celebrée,*
Vous la deuez donner pour l'auoir ordonnée :
Non, non, ſans vous le Lys ne germeroit çà bas,
Et les Vierges auſſi leurs fleurs ne dorroient pas
Et de grace & d'odeur, ſi la fraiſche roſée
De voſtre aide & confort ne leur eſt diſtillée.

Fin du Lys de Virginité.

HISTOIRE DE DEVX TRES-CHASTES PERSONNAGES, Mary & Femme, appellez les deux Amants ; extraicte des Liures de S. Gregoire Euesque de Tours.

AYant cy-dessus recité en l'histoire de S. Chrisante le pouuoir qui fut en iceluy à persuader vne perpetuelle continence à Daria son espouse, il est à la verité conuenable en faueur du sexe feminin, de rapporter la merueilleuse puissance, & pressante vertu qui furent iadis en vne ieune Dame, pour porter vn ieune & tres-noble Seigneur son Mary à l'obseruance d'vne entiere Virginité ; Ioinct qu'estant chose du tout asseurée, que les exemples domestiques meuuent dauantage les affections humaines, que les estrangers : & que toutes nations ont en plus singuliere veneration, amour & imitation leurs personnages illustres ; il m'a semblé que ie ne deuois laisser en arriere en ce qui concerne nostre sujet, l'ancienne & Chrestienne Chasteté, qui a paru dans la prouince d'Auuergne, non moins abondante en personnes signalées aux genereuses actions militaires, qu'en toute espece de vertus, entre tous les peuples des Gaules ; ainsi que le tesmoigne le plus ancien de nos historiens François, sçauoir S. Gregoire iadis tres-noble

L'Auuergne abondante en personnes signalees aux genereuses actions.

Sci

Seigneur en Auuergne, tres-Religieux Moyne,& depuis tres-digne Euesque de Tours, lequel rapporte en deux diuers endroits de ses Escrits, pour exemple digne de recit, la merueilleuse Continence qui fut cultiuée & entretenuë par vn grand Seigneur d'Auuergne & par sa femme, tres-noble Dame, comme s'ensuit.

Liu. 1. de son hist. c. 47. & liu. de la gloire des Conf. ch. 32.

En ce temps (c'est à dire, sous l'Empire de Theodose le Grand) viuoit vn ieune Seigneur du nombre des Senateurs d'Auuergne, nommé Injuriose, fort riche & puissant; lequel rechercha en mariage vne Damoiselle non moins noble & riche que luy: l'vn & l'autre estoient vniques à leurs parents. Apres donc les promesses de mariage stipulées arriue le iour des Nopces; la solemnité desquelles celebrée les mariez suiuant la coustume sont couchez en vn mesme lict: où l'Espouse griefuement contristée, ayant la face tournée contre la muraille pleure fort amerement. Ce qu'aperceuant Injuriose son espoux, luy dit: Dequoy pleurez vous, Madame? Hé! dictes le moy, ie vous prie: mais elle ne respondant rien, il fut contraint de l'adjurer à déclarer la cause de ses regrets, & luy dire: Ie vous prie au nom de IESVS-CHRIST Fils de Dieu, de me dire veritablement le sujet de vos douleurs. Alors la Dame tournant la face vers son Mary parla en ceste sorte.

Injuriose marié à vne Dame qui luy persuade de viure en Continence.

Helas! est-il possible que quoy que ie pleure, me plaigne & me lamente tous les iours de ma vie, que mes larmes soient si grandes qu'elles puissent nettoyer l'ordure de mon crime, & alleger l'excessiue douleur de mon cœur? I'auois resolu

Complainte & remonstrance de la Dame à Injuriose.

ſolu de garder ce mien corps immaculé à IESVS-CHRIST, ſans permettre qu'il fuſt ſouïllé de l'approche d'homme quelconque : Mais malheur à moy ! qu'eſtant abandonnée de mon Dieu par mes demerites & offences, ie n'ay dequoy accomplir ce que ie deſirois, ayant perdu en ce dernier iour, lequel ie ne deuois iamais voir, ce que i'auois conſerué ſi cherement dés mon enfance: car me voicy delaiſſée de CHRIST mon immortel Eſpoux (qui m'auoit promis en dot & auantages Nuptiaux le Paradis) pour auoir choiſi & preferé la compagnie d'vn l'homme mortel, dont mon chef demeure non pas orné des Roſes d'odeur & candeur eternelle : Mais de celles qui fleſtriſſantes tout auſſi toſt des-honorent iceluy. Ouy ! moy qui deuois veſtir la robe de pureté ſur le bord de la fontaine d'où deriuent les quatre fleuues, me voicy affublée d'vn veſtement qui m'eſt onereux, non honorable. Mais pourquoy continuë-ie ce diſcours ? O moy malheureuſe; qui deuois auoir en partage le Ciel, ie me vois precipitée dans l'abyſme ! ô ſi tels malheurs me deuoient arriuer, pourquoy eſt-ce que ce iour de ma vie n'a eſté ma fin, qui fuſt le commencement? Que ne ſuis-je entrée aux tenebres de la mort à l'inſtant que i'ay eſté expoſée à la lumiere du Soleil de ce monde ? Pourquoy les premiers baiſers de mes douces nourrices ne me furent funebres & mortels ? I'ay en horreur les beautez terreſtres, conſiderant les mains du Redempteur percées pour la vie des humains ; non ie ne regarde les diademes eſtoffez de tant de brillants & riches pierreries, quand en mon ame i'admire celle eſpineuſe

neuse couronne : le mesprise l'estenduë de vos terres & Seigneuries, Mon tres-cher Injuriose; d'autant que ie desire l'amenité & la douceur du Paradis. I'ay en horreur la beauté de vos palais, l'excellence de vos somptueux edifices, quand ie vois ce Seigneur de l'vniuers habiter sur les voutes azurées, esmaillées de tant de rubis esclatans & brillans escarboucles.

Telles & plusieurs autres semblables paroles, ayant esté prononcées auec pleurs & souspirs, esmeurent à pitié & attendrirent le cœur du ieune Seigneur Injuriose, qui ayant esté viuement attaint en son ame de la poincte de tels discours, efficacement animez par la puissante pronontiation de la Dame; Respondit ainsi : Hé ne sçauez-vous pas, ma tres-chere & bien aimée, que nos parents, les plus nobles & puissants de ce païs, nous ont voulu marier ensemble, estants l'vn & l'autre de nous vniques heritiers, pour auoir vn iour lignée & generation, de peur qu'eux & nous venants à deceder de ce monde, leurs Seigneuries & riches heritages ne fussent possedez par des estrangers ? A quoy la Dame repartant dit : Pourquoy Seigneur Injuriose, faire consideration de ces choses, attendu que la figure de ce monde passe si legerement? Sa gloire n'est que confusion, & ses richesses rien qu'espines poignantes : le temps est venu, que ceux qui ont des femmes soyent comme s'ils n'en auoient pas; & ceux qui vsent de ce monde comme n'en vsant point : vn neant doit estre estimée la vie dont nous iouïssons presentement : par ainsi celle-là fait à rechercher qui n'est terminée par la mort,

qui

qui n'eſt ſubiecte à changement, ny finie par accident quelconque, où l'homme touſiours permanent en la felicité eternelle eſt viuant en la lumiere qui n'eclipſe iamais, & n'a point d'occident, tranferé à l'eſtat Angelique, participant vne lieſſe interminable.

Lors Injurioſe prennant la parole, dit à ſon Eſpouſe : Vos diſcours non moins delectables que veritables, ont donné fort auant dans mon cœur : iceux comme vn grand flambeau m'ont eſclairé pour voir la vie eternelle ; partant ſi voulez vous abſtenir des voluptez charnelles, me voicy obeiſſant à vos volontez. A quoy la Dame reſpond : Il eſt bien difficile que les hommes puiſſent accorder cela à leurs femmes : toutesfois ſi vous faictes en ſorte que vous & moy demeurions Continents & incontaminez en ce ſiecle, ie vous iure & vous aſſeure que ie vous feray part de la dot & de tous les aduantages deſquels i'ay promeſſe infaillible de mon Eſpoux celeſte IESVS-CHRIST mon Seigneur & mon Dieu, auquel ie me ſuis conſacrée Eſpouſe, & voüée tres-humble ſeruante. Alors Injurioſe muny & armé de la protection de la Croix, & ſe ſentant fortifié de la vertu d'enhaut contre l'apprehenſion de l'infirmité humaine repartit : Ie feray, Madame, ce que vous deſirez. Ainſi ſe donnant mutuellement la main d'eſtre l'vn à l'autre, ils confirmerent leurs pactes & conuenances & puis repoſerent.

Iniurioſe & ſa femme ſe promettent vne perpetuelle Continence entre eux.

Quoy dauantage ? C'eſt que perſeuerant ainſi quelques années apres dormants en meſme lict, ils garderent vne ſemblable Continence iuſques

Espousent la vie Monastique tous deux.

à ce que d'vn reciproque consentement le Mary ayant prins la sacrée tonsure se dedia entierement au seruice de Dieu, comme pareillement sa tres-chaste consorte fut vestuë de l'habit Monastique, pour arriuer à l'entiere perfection Chrestienne, vacquants tous deux aux exercices de pieté & iustifications tous les iours de leur vie, singulierement la saincte Dame, qui deuança son Mary à la mort, ou plustost à la possession du Royaume des cieux, quittant son espoux terrestre pour iouïr du celeste.

Icelle donques decedée, le Seigneur Iniuriose ne manqua de rendre le dernier deuoir à sa defuncte & tant aimée femme : c'est luy qui la veut mettre dans le sepulchre de ses propres mains, ne permettant à autre personne de toucher le corps qu'il sçauoit auoir esté le temple tres-Religieux du sainct Esprit; dont auenant que les seruices funeraux, selon la coustume Chrestienne fussent paracheuez, ce religieux Mary colloquant le sainct corps dans le sepulchre, & le tenant entre ses bras, il dresse ses yeux vers le Ciel & dit : Ie vous rends graces, ô mon Seigneur, & mon Dieu, de ce que vous m'auez fait la faueur, que tout ainsi que i'ay receu ce thresor recommandé de vostre main; ainsi ie le restitue sans souïlleure quelconque à vostre diuine Majesté. A quoy (ô merueille!) la defuncte se sousriant respondit : Taisez homme de Dieu, taisez vous : car il n'est ja necessaire que n'estant interrogé vous declairiez nos secrets; apres lesquelles paroles proferées elle reprint le sommeil de la mort : par ainsi le pieux Injuriose

La Dame morte Iniuriose la veut inhumer de ses propres mains.

Elle parle estant morte.

rioſe ayant couuert le ſepulchre il ſe retira.

Or eſt-il, que non guieres long temps apres il vint à mourir, & fut enſeuely en vn particulier tumbeau; quoy qu'en la meſme Egliſe que ſa religieuſe Dame; toutesfois en telle ſorte ſeparé que l'vne des tumbes ioignoit la muraille de l'Egliſe du coſté de midy, & l'autre du coſté d'Aquilon; mais Dieu voulut manifeſter leur Chaſteté & leur tres-eſtroicte vnion & amitié par vn euident miracle: car le lendemain de la ſepulture le peuple venant au matin faire ſes prieres accouſtumées à l'Egliſe, on apperçoit les deux tumbes qui eſtoient eſloignées d'vne ſi grande diſtance, vnies & ioinctes enſemble, faiſant entendre la diuine prouidence que les corps de ces deux perſonnages ne deuoient eſtre ſeparez en terre, deſquels les ames eſtoient aſſociées au Ciel: d'où eſt arriué que les habitants du païs les appellent vulgairement les deux Amants, & les ont en grande veneration. Iuſques icy S. Gregoire Eueſque de Tours.

Leurs deux tõbes ſe ioignent enſemble.

Leurs corps repoſent en la Chapelle de S. Reuerãd au Monaſtere de S. Allyre de Clermont en Auuergne.

Qui eſt celuy donc, qui liſant ceſte Hiſtoire, & autres ſemblables que nous venons cy-deſſus de reciter, ne dira, Seigneur, que deſormais vos œuures teſmoignent voſtre excellence, & vos Saincts vous beniſſent & declarent la gloire de voſtre regne & preſchent voſtre puiſſance! N'eſt-il pas vray, que ce qui eſt foible de la part de Dieu, preuant au deſſus des forces humaines? Les richeſſes & grandeurs du monde font place à l'humilité: les amoureuſes & ardentes affections de la chair à la Continence, & les charmantes beautez deuiennent inſenſibles, lors que

Pſa. 144.
1. Cor. 1.

les deuotes reſolutions paroiſſent ; ainſi que nous venons d'entendre de l'Hiſtoire de ces deux Amants, & quand & quand apprendre auſſi que Dieu ne manque à ſeconder les bonnes & ſainctes intentions, & les conduire à vne entiere perfection.

LIVRE

LIVRE QVATRIESME DES INSTITVTIONS REGVLIERES DE LA vie Monaſtique :

AVQVEL EST TRAICTE' DE LA PAVVRETE' MO-naſtique.

PREMIERE PARTIE.

Introduction au Traicté de la Pauureté.

SECTION I.

Contenant la matiere de l'Introduction au Traicté de la Pauureté ; où eſt diſcouru d'icelle en general.

TOVT *autant* (dit Dieu par la bouche du Prophete) *que les cieux ſont hauſſez ſur la terre, ainſi ſont mes voyes plus hautes que vos voyes, & mes penſees que vos penſees :* Parce que *la Sapience du monde eſt folie enuers Dieu, & ce qui eſt la foibleſſe de Dieu, eſt plus fort que les hommes.* Auſſi eſt-il vray qu'il a pleu à Dieu de ſauuer les croyans par la folie de la predication. Et qu'ainſi ſoit, qui ne

Eſa.55.

1. Cor.1.

ne considerera celle premiere beatitude establie en la Pauureté d'esprit estre selon la mondaine sagesse, vne partie non petite de la predication Euangelique? qui est celuy d'entre les humains sage de soy-mesme, qui establira en l'indigence la suffisance, & de plus en la Pauureté la felicité du Royaume des cieux? Qui croira que quelque iour puisse arriuer qu'on puisse retirer de la faim la satieté, du dueil la consolation, de la persecution & malediction la liesse & resiouïssance, & que la plus droicte & courte voye aux richesses soit le mespris des richesses?

Mat. 5.

Vn des plus sages & sçauants mondains a dit quelquesfois, *estre chose impossible que l'indigent puisse bien faire, ny regner, ny estudier:* lequel dire, quoy que nous l'accordons aucunement veritable, en tant que certaines commoditez & moyens, comme instrumens, sont necessaires à bien faire quelque chose, & à bien trauailler & regner, & ce d'vne absoluë necessité: toutesfois en ce qui concerne les pauures Euangeliques, s'appuyans en la prouidence diuine, iettant leur soucy en icelle, ores qu'indigens & necessiteux des biens du monde, le dire du Philosophe ne leur conuient pas, notamment en ce qui regarde la proprieté & possession particuliere des biens; d'autant qu'ils iettent leurs cogitations, leur soin, & solicitude au Seigneur, qui les nourrit: dauantage tant s'en faut que les professeurs de la Pauureté religieuse, ores qu'indigens des biens terriens, soient destournez du trauail & operation des bonnes œuures, & retirez de l'estude, des vertus, de dominer à leurs passions; qu'au

Aristote 1. des Ethiques.

Liure 2. des Politiq.

Les Pauures Euangeliques non indigens.

Psal. 54.

contraire

contraire on trouue que la Pauureté est la boutique & le magasin de toute vertu; parce que bien souuent on a veu que la Pauureté a persuadé la modestie à l'esprit, quoy que repugnant: tellement que ce que le Philosophe n'auoit osé, cestecy a obtenu & accomply. C'est icelle mesme pauureté, laquelle ores qu'elle assiege à l'estroit auec les troupes des calamitez nos portes; neantmoins c'est elle qui les garde auec plus de seureté: c'est elle qui vnique n'a conserué seulement iadis les maisons; mais encor les villes & les Empires, par le moyen du soucy, trauail & seureté, sans que le luxe effeminé, ny le repos assoupi, ny les voluptez eneruées & laches en ayent peu approcher.

La Pauureté est la boutique de toute vertu.

Il est bien vray, que d'abord elle se represente triste, & rigide, & qui à bon droict est comparée à vn homme armé, pour estre son arriuée furieuse, & menaçante: toutesfois si on la prend en familiere, elle deuiendra & sera vn hoste facile, asseuré & vtile; & qui veillera continuellement contre les voluptez plus dommageables que les volleurs ou larrons. Les ambitions sont forcloses de son domicile, la superbe n'y a point de lieu, les grandes pertes ny les craintes continuelles d'icelles n'y abordent pas, les suspitions & tromperies, les gouttes & indigestions en sont excluses; d'où s'ensuit, que la tranquillité, le repos & la vertu trouueront plus de lieu en son logis; mais d'autant plus de lieu la vertu, que la fortune y en aura moins: ouy l'abord de la Pauureté est dur & difficile, plus doux celuy des richesses; mais neantmoins l'accez de la Pauureté plus asseuré,

Les voluptez plus dõmageables que les volleurs & larrons.

ſeuré. Que s'il eſt ainſi, pourquoy l'homme bien ſenſé preferera-il les richeſſes à l'aſſeurance, attendu que toutes les entreprinſes, toutes les actions & affections des humains viſent au contentement, & pointent à la felicité; & qu'icelle peut eſtre ſans les richeſſes, non toutesfois ſans l'aſſeurance? C'eſt ainſi que le Philoſophe diſcourt de la Pauureté; lequel diſcours laiſſant en arriere, & ſuiuant ce qui eſt de noſtre deſſein, portons noſtre ſtyle à la doctrine ſacrée, & declarons quelle eſt la Religion, la liberté & le merite de la Pauureté Monaſtique Chreſtienne, laquelle n'eſt moins inſeparablement annexée à l'ordre regulier, que la Chaſteté ou l'Obeïſſance: car le vray Religieux doit delaiſſer ſes biens & renõcer à ſoy meſme, s'il veut eſtre veritable & fidele ſeruiteur & diſciple de IESVS-CHRIST, & Pauure le ſuiure Pauure. Or que le Religieux doiue renoncer à ſoy meſme, & ce au moyen de l'Obeïſſance, nous l'auons dit au Traicté d'icelle, diſant noſtre Seigneur: *Si quelqu'vn veut venir apres moy, qu'il ſe reſigne & renonce ſoy meſme, qu'il prenne ſa Croix & me ſuiue:* car celuy renonce à ſoy-meſme, qui en quelque ſorte ſe demet de ſon propre ſentiment, arbitre & volonté, & s'aſſubiectit à la volõté d'autruy. Ceſte ſaincte abnegation a eſté practiquée & declarée par S. Paul, quand il dit: *Ie vi, non point maintenant moy, mais* CHRIST, *qui vit en moy.* D'auantage celuy renonce à ſoy meſme, qui ne croit eſtre à ſoy meſme, ains appartenir à IESVS-CHRIST, formãt ſes actions ſelon ſon vouloir: IESVS-CHRIST *eſt mort pour tous,* dit l'Apoſtre, d'où s'enſuit que ceux qui viuent

La felicité peut eſtre ſans les richeſſes.

Mat. 16.

Galat. 2.

2. Cor. 5.

viuent ne viuent desormais à eux-mesme ; mais à celuy qui est mort pour eux : car pour qui viure plus iustement qu'à celuy, & pour celuy qui s'il ne mouroit nous ne viurions pas ? Iustement il demande nostre vie, luy qui a perdu pour nous sa vie. Mais reuenons à nostre sujet sans nous esgarer plus auant, & disons que le deuot Religieux doit encor quiter & se despartir de toutes intentions & affections de femme & d'enfans, ainsi qu'il a esté enseigné aux discours de la Chasteté. Reste donc maintenant à preuuer, comme iceluy doit quiter ce qui est à luy ; c'est à dire les biens, heritages & possessions terriennes, tirant nostre preuue de ce fondement Euangelique, où la Verité & Sapience eternelle proteste, que *tout homme qui ne renonce à tout ce qu'il possede, ne peut estre son disciple.*

Le deuot Religieux doit quiter possessions & heritages.

Quiconque donques desire professer & tenir la perfection ordonnée par IESVS-CHRIST, lise & aprenne suauement la presente doctrine & l'accomplisse efficacement. Ouy que ce soit auec l'Apostre qu'il repute ce qui luy estoit gain luy estre dommage pour l'amour de CHRIST, voire qu'il estime toutes choses luy estre dommage à cause de l'excellance de la cognoissance de IESVS-CHRIST nostre Seigneur, pour lequel il se priue de toutes ces choses & les tient comme fiente, à fin qu'il gaigne IESVS-CHRIST, c'est à dire, qu'il repute les honneurs, les richesses, les voluptez & delices comme ordure : & ainsi instruit en vne science si eminente se porte à la perfection & par icelle s'approche & s'vnisse auec Dieu, & estant vni à luy participe la fruition,

Philip. 3.

 & iouïs

& iouïssance d'iceluy ? & c'est icelle science eminente, par laquelle nous sommes enseignez, comment & en quelle maniere nous pouuons estre les vrais disciples de IESVS-CHRIST, & par quelle voye nous paruenons à iceluy.

SECTION II.

Definitions de la Pauureté, rapportez les trois degrez d'icelle.

TRaictant donques de la Pauureté Monastique, il importe necessairement de sçauoir qu'est-ce quelle est, & quelles sont ses parties. En premier lieu nous la voulons definir par vne generale definition, & la dire vn mespris volontaire des richesses, soit qu'elles soient possedées ou nō, & ce pour l'amour de Dieu, & pour le bien & salut de l'ame. Nous auons dit, *mespris volontaire*, d'autant qu'il faut volontairement sacrifier à Dieu : il est dit aussi, *pour l'amour de Dieu*; parce que, comme dit S. Bernard, toute volontaire Pauureté n'est capable de recompense enuers Dieu: car on lit que plusieurs Philosophes ont delaissé toutes choses, à fin que desempeschez des soucis mondains, ils peussent plus facilement vacquer à l'estude de vanité, & non auec vne intention spirituelle, qui est pour dauantage seruir à Dieu, & profiter à l'auancement du salut des ames.

La Pauureté que c'est.

Sermō 1. en la feste de Tous-saincts.

Quant à ses especes, elles sont diuersifiées selon la diuersité & varieté des obiects : car il y en a qui sont pauures d'esprit, & non de biens; com-

Especes de la Pauureté. 1. Pauures d'esprit qui.

me sont ceux-la qui possedent les richesses, non pour l'affection & amour d'icelles; mais pour l'amour de Dieu, pour son culte & seruice, & pour le bien du prochain. Tels furent iadis Abraham, Iob, Dauid, Iosias, S. Louys, grands & Saincts Princes, auec leurs semblables en telle espece de Pauureté. En mesme rang presque pouuons nous mettre plusieurs Papes & bon nombre d'Euesques, qui par obeïssance ont accepté les grandes & riches dignitez, comme S. Gregoire le Grand Pape, & autres saincts Euesques, lesquels ores qu'ils eussent fait election d'vne vie Religieusement Pauure, neantmoins la prouidence diuine le disposant autrement, ils ont esté faicts & establis Princes sur la terre, & dispensateurs des biens Ecclesiastiques par dessus les autres: à ceste cause le Souuerain Pontificat, comme encor les Euefchez sont nommez Obediences par les meilleurs historiens & plus illustres escriuains; tout ainsi que les Offices Monastiques & Claustraux. D'où s'ensuit, que ny ceux-cy, ny ceux-là ne doiuent estre estimez Seigneurs, ains Procureurs des biens d'Eglise, suiuant la manifeste disposition du droict. Disons donc, que ces grands personnages retenant leur premier propos & intention se sont monstrez d'autant plus loüables sectateurs de Pauureté, que posez au milieu & en l'affluance des richesses, ils n'ont separé leur amour & affection d'icelle.

II.

Le Pontificat Souuerain & les Euefchez appellez Obediences.

Quelques vns encor sont Pauures d'esprit & des biens temporels, & n'ont aucunes richesses pour les auoir abandonnées & renócées en estant possesseurs. Il y en a aussi qui n'ayant iamais eu

III.

IV.

& possi

& possible n'en pouuant auoir, ont fait de necessité vertu, renonçant à toute volonté d'en auoir, pour d'autant plus librement seruir à Dieu, suiuant les autres cy-dessus referez.

I. Trois especes de Pauureté.

A ces trois ou quatriesme especes de Pauureté presque se raportent les trois degrez que certains Docteurs mettent au mespris des richesses : qui est en premier lieu, ne vouloir rien auoir qui soit iniustement acquis ou donné : En second lieu, n'auoir rien de superflu, mais estre contant des choses necessaires quant aux aliments, viures & vestements, donnant le reste aux pauures sans rié posseder toutesfois de propre & en particulier, seulemét en cómun auec abnegation de proprieté.

II.

III.

Le troisiesme & dernier degré est, ne vouloir rien posseder en ce monde ny en l'vne ny en l'autre maniere : mais tenir vne vie mendiante & endurer beaucoup d'indigence aux choses mesmes necessaires, pour l'amour de Dieu.

SECTION III.

De l'excellence des deux derniers degrez.

QVant à ces deux derniers degrez ils semblent n'estre guieres differents, en ce qui regarde l'estat Monastique, si ce n'est que ceux qui appartiennent au premier degré de ces deux derniers, viuét de certains reuenus, ou biens assignez, lesquels ils tiennent par droict de possession & Seigneurie en commun, & ce de la liberalité & largesse des personnes pieuses seculieres, ou par quelque autre moyen acquis ou donnez aux Monasteres. Ceste forme de vie s'accorde auec celle

Apo

Apoſtolique,dont il eſt parlé aux Actes des Apoſtres,& auec la doctrine de S.Paul,qui nous enſeigne , qu'ayant dequoy viure & nous veſtir, nous ſoyons contens : mais les autres que nous auons mis au dernier degré ne poſſedant rien,meſme en commun,de propre , perpetuellement viuent des bien-faits & aumoſnes iournalieres qui leur ſont faictes.

Actes ch. 2.

Or de dire quel de ces deux degrez eſt le plus digne,nous n'entreprenons de le definir & determiner maintenant; diſons ſeulemẽt nous ſembler qu'ils excedent l'vn l'autre , & ſont excedez l'vn par l'autre ſelon diuers reſpects & cõſiderations: neantmoins le premier, en ce qui regarde la Pauureté Monaſtique , approche dauantage à la vie commune Chreſtienne & Euangelique,enſeignée & tenuë par les Apoſtres dés le commencement de l'Egliſe, du depuis cultiuée & ſuiuie par tous les ſaincts perſonnages,deſquels pluſieurs ont paru grandement excellents en toute perfection de vie actiue & contemplatiue , ainſi qu'il eſt notoire,ſans que par l'eſpace de douze cens ans on ait veu prattiquer aucune mendicité Monaſtique en l'Egliſe Chreſtienne; meſme tant c'en faut qu'aucun Moyne voulut mendier , ores qu'indigeant des choſes neceſſaires , qu'au contraire ils mangeoiẽt les labeurs de leurs mains,& d'iceux encor en faiſoient des aumoſnes, *de peur que*,comme dit l'Apoſtre,*leur gloire ne fuſt aneantie.*Et lit on qu'aux anciens Monaſteres d'Oriẽt nul n'eſtoit receu qui ne ſçeut & ne peut trauailler:auſſi eſt-il tres-certain,que le Religieux mẽdiant profeſsãt la derniere eſpece de Pauureté,ne peut que fort dificilemẽt arriuer

La mendicité Monaſtique non prattiquee l'eſpace de douze cens ans.

1. Cor. 9.

arriuer à la perfection Monastique ; en laquelle difficulté on pourra establir plus de perfection parauenture: neantmoins tres-bien & auec beaucoup de prudence le sacré & general Concile de Trente a permis à tous les Ordres Mendiants, exceptées les familles & maisons des Capucins de l'estroicte Obseruance de S. François, de posseder d'oresnauant toute sorte de biens meubles & immeubles, ores qu'il fust prohibé par leurs Constitutions, & qu'ils n'eussent aucun priuilege Apostolique pour ce regard: car il est vray que la queste qui se fait pour viure, apporte quant & soy des grands empeschements à toute personne qui fait estat de suiure & tenir vne vie tranquille & spirituelle, comme vn chacun peut voir. C'est Salomon, qui auec beaucoup de sagesse a dit, que *l'indigence porte les personnes à pariure & larrecin.* Mais qui doutera que bien souuent elle ne les porte à flatteries indignes & indecentes, disant l'Escriture d'ailleurs ; *qu'à cause de la Pauureté plusieurs ont peché*: & que *meilleure est la Sapience auec les richesses* ; c'est à dire necessaires ? mesmes tant s'en faut que la premiere Pauureté diminue la perfection Religieuse ; qu'au contraire elle luy conuient grandement, & est fort bien seante & aide beaucoup, comme les Theologiens Scholastiques enseignent, declarant la Pauureté Monastique consister principalement à n'auoir rien de propre riere soy ; ains que les choses necessaires soient administrées des biens communs à chasque Religieux par les administrateurs, selon qu'ils en auront besoin.

Session 25. ch. 3. des Reguliers.

Prou. 30.

Eccl. 27.

Eccl. 7.

S. Thom. 2.2. q. 184. ar. 7. & liu. 3. contre les Gentils cha. 135.

Au reste, laissant à parler de la Mendiante Pauureté,

ureté, de ses qualitez & conditions, nous conclurons en ce qui concerne la Pauureté Monastique en general, que nostre Seigneur IESVS-CHRIST, comme dit S.Bernard, l'a tant prisée, que quoy qu'il fust le Roy de gloire dans le Ciel, & que les honneurs & richesses fussent à sa gauche & l'eternité de vie à sa dextre auec toute affluance de biens, n'estant trouuée la Pauureté en iceux, il seroit descendu de son throsne Royal en terre pour la chercher, l'auroit choisie, l'auroit esleuë, & par l'estime & l'estat qu'il en a faict, nous l'auroit renduë grandement precieuse.

Serm. 1. en la vigile de la Natiuité de nostre Seigneur.

La Pauureté cõbien prisée par Iesus-Christ

SECTION IV.

Autre diuision de la Pauureté, sçauoir en celle qui est appellée, Contrainčte, & l'autre Volontaire: & de la preeminence de l'vne sur l'autre.

MAis reprenant nostre premier & principal sujet, disons que la Pauureté peut estre diuisée & en celle-là qui est appellée *Contrainčte de necessité*, & en celle qui est nommée *volontaire*. Nous auons en passant cy-dessus parlé de l'vne & de l'autre, toutesfois nous voulons encor adiouster ce qui s'ensuit pour la cõsolation de plusieurs personnes pieusement pauures, sçauoir qu'en ce qui touche la Pauureté meritoire & renonciation à tous biens, ne proceder pas seulement, comme enseigne S. Bonauenture, de la distribution volontaire d'iceux faicte aux Pauures, si quelqu'vn en a; ou bien de n'en vouloir point auoir, ainsi que

S. Thom. li. contre les Gentils chap. 131.

que nostre Seigneur,les Apostres & plusieurs autres : mais encor de la patiente souffrance de la perte des mesmes biens,soit que par force ou autrement ils soient iniustement rauis:ce qui souuentesfois est de plus grand merite , que de les auoir eslargis,& distribué aux pauures,parce que plus rare est la vertu , & plus difficile de souffrir patiemment les maux qu'on nous fait , que de faire bien par vne libre volonté & de nous mesme.

Les gens de bien à quelle intention doiuent desirer les biens terriens.

Comme ainsi soit donc que les gens de bien ne puissent & ne doiuent auoir ny desirer les biens terriens à autre fin , si ce n'est pour en bien faire, sainctement les employer & en meriter la vie eternelle (car autrement ils ne sçauroient estre gens de bien,cherchant les choses terriennes,non auec vne pieuse intention,& aimant la creature, non pour l'amour du createur)s'ensuit qu'ils doiuent auec non moins de courage & patience endurer la perte de leurs facultez & commoditez par quelconque accident que ce soit qu'ils les perdent , que s'ils les auoient dispensez en vsages pieux & charitables ; parce qu'on ne doute pas, que l'on ne puisse retirer le mesme fruict d'vn celeste merite en la perte patiemment tolerée & soufferte , qu'en la pieuse & saincte dispensation desdits biens , comme le preuue tres-bien sainct Bonauenture.

L'on peut meriter autant en la perte de biēs qu'en la dispensation.

Et que ce ne soit ainsi , qui est celuy qui croira , que S. Iob ait moins merité portant patiemment la perte de ses biens , que tout autre grand Prince renonçant à toutes choses terriennes & les distribuant aux pauures ? L'Apostre estime

que

que le merite est égal, & de pareille sorte; sçauoir de compatir aux prisonniers, pouruoir à leurs necessitez : & de souffrir auec ioye pour l'amour de Dieu le rauissement des biens.

Hebr. ch. 10.

En suite dequoy nous disons encor, que les pauures qui ne possedẽt aucune substance, vouënt Pauureté legitimement & fructueusement, & acquierent pareil merite que les autres, qui laissent beaucoup : par ce qu'ils donnent & renoncent à tout ce qu'ils pourroient acquerir. C'est la doctrine de S. Augustin : *Non*, dit-il, *ie n'auray moins de merite de ce que ie n'ay esté riche : car les Apostres, qui premiers ont fait cela, ne furent riches : mais celuy quite tout le monde, qui quite tout ce qu'il desiroit auoir.*

Ceux qui ne possedent rien vouënt legitimement Pauureté.

Ep. 99

Sainct Ierosme concerte en cest endroit auec S. Augustin, disant : *Les Apostres quant aux richesses rien, quant à la volonté ils ont laissé entierement tout le monde. Si nous offrons les richesses auec nostre ame à* CHRIST, *il receura volontiers nostre offrande : mais si nous baillons ce qui est au dehors à Dieu, & ce qui est au dedans au Diable, le partage n'est égal ; & nous est reproché ce qu'autresfois à Cain: n'est-il pas vray, dit Dieu, que si tu offres bien & ne diuises & partages bien, que tu as peché ?* C'est ainsi que lit S. Ierosme : & en l'epistre à Exuperance il confirme la mesme opinion & dit : CHRIST *tient pour receuës toutes choses, selon la volonté de l'esprit : nul ne fut plus pauure que les Apostres : nul n'a laissé dauantage pour l'amour de Dieu. Ceste pauurette veufue en l'Euangile, qui mit dans le tronc deux pictes ou petites pieces de monnoye, est preferée à tous les riches; parce qu'elle a donné tout ce qu'elle auoit.* Iusques là S. Ierosme.

Ep. 26. à Pãmach.

Gen. 4. en la gloss.

Ep. 35.

DEVXIESME PARTIE DV TRAICTE DE LA PAVVRETE.

Où est enseigné comme le vray Religieux doit renoncer à la proprieté des richesses terriennes.

SECTION I.

Trois causes sont recitées, d'où demeure preuué, que la Pauureté est conuenable aux Religieuses personnes.

Si tu veus estre parfait, dit la Sapience eternelle, *va, vends tout ce que tu as & le donne aux Pauures: & tu auras vn thresor au Ciel; & viens & me suy.*

Par la Pauureté on renonce à toutes les choses du siecle.

D'autant que la qualité Monachale est vn estat sinon parfait, neantmoins menant à perfection, & comme par l'Obeïssance on se resigne soy-mesme quãt au corps & à l'ame; ainsi par la Pauureté on renonce à toutes les choses du siecle, suiuant la doctrine Euangelique: par ainsi tous ceux qui qui se portent à vne vie Religieuse, doiuent dire auec le Prince des Apostres à IESVS-CHRIST: *Voicy nous auons laissé toutes choses, & vous auons suiuy*: ouy les Apostres ont quité non seulement les

S. Bern. en la declamat.

les heritages terriennes, mais les cupiditez dauantage; parce que la concupiſcence du monde eſt beaucoup plus nuiſible que ſa ſubſtance; pour laquelle euiter on doit reietter les richeſſes; car icelles ne ſçauroient qu'à grande peine eſtre poſſedées ſans auoir affection & cupidité, pour eſtre vne colle forte, vne humeur limoneuſe, vn glu tenant, non tant exterieur qu'interieur: car le cœur humain adhere facilement aux choſes qu'il touche, qu'il reçoit & retire: ce qui eſt cauſe qu'vn certain Religieux perſonnage a dit ſententieuſement, en ce qui concerne le delaiſſement des choſes mondaines; que ſi le Religieux a quelque choſe de propre en ce monde, qu'il n'aura Dieu au Ciel.

La concupiſcence du monde plus nuiſible que ſa ſubſtance.

Ce qui fait dire à S. Bernard parlant à vn Religieux: *Prens garde ſoigneuſement à ce que tu aimes, à ce que tu crains, dont tu t'eſiouïs & te triſtes, tellement que ſous l'habit de Religion tu portes vn eſprit ſeculier, & ſous le froc de conuerſion tu trouues vn corps peruers.* Et peu apres, *que ton amour ſoit conuerty, en ſorte que tu n'aimes rien que Dieu, ou pour l'amour de Dieu: tourne ta crainte auſſi enuers le Seigneur, parce que toute crainte eſt peruerſe, ſi tu crains autre choſe au delà de Dieu, & non pour l'amour de Dieu.* Qu'il ſoit ainſi de ta ioye & triſteſſe; qu'elles viſent à Dieu, toutesfois que cela ſe faſſe en telle ſorte que tu ne reçoiues aucune ioye ny facherie, fors que ſelon Dieu; autrement il cherchera l'homme Religieux comme Ieruſalem auec des lampes, flambeaux & lumieres par vne ſubtile recherche. Il ſondera les idoles, c'eſt à dire les conuoitiſes & auarices des biens du monde, auſquelles on de-

Liu. d'aimer Dieu.

Sopho. 1.

fere beaucoup plus qu'à Dieu mesme. *L'homme riche*, dit l'autheur sacré des Prouerbes, *croit d'estre sage*; c'est à dire, celuy qui est riche Religieux, *mais le Pauure*, (c'est à dire IESVS-CHRIST) *l'examinera & le iugera.*

Prou. 28.

SECTION II.

Fructueusement on voüe la Pauureté Reguliere: de la bonté du vœu d'icelle preuuée par authoritez de l'Escriture & des saincts Peres.

MAis venant à parler plus precisément de la Pauureté Monastique, & à preuuer comme la volontaire renonciation des biens terriens, & la negation des conuoitises seculieres est entierement annexée à l'estat Regulier, & que tres-sainctement & meritoirement elle est voüée à Dieu, il est necessaire de reprendre vn peu plus haut nostre discours, & asseurer nostre dire par les authoritez des sainctes Escritures, & par les doctes sentences des saincts Peres & Docteurs de l'Eglise. En premier lieu donques, nul ne sçauroit nier que IESVS-CHRIST ne nomme bien-heureux les pauures d'esprit; ceux qui par effect & affection renoncent aux richesses, & qui pour l'amour de Dieu font election d'vne volontaire Pauureté; & consequamment de l'humilité, qui doit estre l'indiuisible consorte & compagne d'icelle.

Matt. 5.

Luc 6.

L'humilité doit estre indiuisible compagne de la Pauureté.

Aussi est-il vray, que les richesses produisent ordinairement la superbe, & que la Pauureté est ren

renfermée dans l'humilité, parquoy il faut conclure & indubitablement tenir, que nostre Seigneur au lieu allegué ne parle point des affligez, qui sont quelquesfois appellez Pauures; sçauoir au Psalme, où est dit: *Ie suis vnique & Pauure, les tribulations de mon cœur sont multipliees.* Ne parler aussi des humbles, lesquels aussi sont appellez Pauures, selon la phrase du Prophete, où Dieu dit: *Sur qui regarderay-ie, ne sera-ce pas sur le Pauure & contrit d'esprit, & sur celuy qui craint mes paroles?* Telle est la commune interpretation sur le 5. chap. de S. Matthieu. Et qu'ainsi soit, en sainct Luc les pauures qui sont appellez bien-heureux, ne sont opposez aux superbes, ains aux riches. Au reste IESVS-CHRIST a esté pauure, qui sans point de faute a enseigné ce qu'il a faict & prattiqué. De là vient, que la volontaire Pauureté est legitimement & sainctement voüée à Dieu, pour icelle luy estre agreable, voire par le tesmoignage de IESVS-CHRIST mesme, prononcant tels Pauures bien-heureux, & le Royaume des cieux leur appartenir.

Les affligez appellez Pauures.
Psal. 24.
Les humbles appellez Pauures.
Esa. cha. dernier.
Cha. 6.

La mesme Pauureté Reguliere, & resignation des richesses est encore preuuée en ces lieux de l'Euangile, où nostre Seigneur enseigne, que pour estre parfait il faut quitter tout & le suiure; & que de là on perceura vn thresor dans le Ciel, & plusieurs autres tres-grandes recompenses. Or que telle renonciation & deslaissement des biens du monde se rapporte à la profession Monastique, l'explique S. Augustin en diuers lieux. Sainct Bernard en la declamation interpretant les paroles Euangeliques de IESVS-CHRIST & de

Mat. 19.
Ep. 89. q. 4. sur le Psa. 103. serm. 3.

ſainct Pierre dit, auec beaucoup de doctrine & d'eloquence, que telles paroles Euangeliques ont perſuadé le meſpris du monde,& la Pauureté volontaire par tout l'vniuers : ont remply les Cloiſtres de Moynes, les deſerts d'Anachoretes. Ceſte perfection de vie a eſté tenuë & obſeruée par les premiers Chreſtiens auec les Apoſtres, entre leſquels nul ne diſoit que choſe quelconque fuſt ſienne ; mais toutes choſes eſtoient communes parmy eux ; laquelle maniere de vie S. Auguſtin declare auoir ſuiuy, & en auoir inſtitué vne ſemblable auec ſon Clergé,demeurant interdicte toute proprieté.

Toutes choſes communes entre les premiers Chreſtiens. Actes 4. Serm.1. de la vie commune des Clercs.

La Saincteté & digne recommandation de ceſte Pauureté Apoſtolique ſe collige encor de la punition qui fut faicte ſur les perſonnes d'Ananias & Saphyra ſa femme, pour l'auoir tranſgreſſée & violée ; ainſi qu'on lit aux Actes des Apoſtres ; laquelle punition le Poëte Chreſtien declare par ſes vers,diſant:

Arator Poëte Chreſtiẽ liu.1. ſur les Actes.

Ananie bleſſé malheureux par ſon crime
Attaint de larrecin, digne de mort l'eſtime
L'Apoſtre : c'eſt encor que Saphyra en dol
Pareillement ſurpriſe imitant l'eſprit fol
De ſon mary trompeur, eſt punie.

Et plus bas :

——————la volonté changée
Tourne en crime de faux : car la foy ja voüée
Faut ſainctement tenir, il ne faut violer
Le vœu cy-deuant fait : retenir,reſeruer
Son propre droict , ſon bien eſt beaucoup plus loiſible
Que de preuariquer.

Tous les Peres & plus inſignes Docteurs Chreſtiens

stiens traictant cest argument, asseurent par leurs Escrits authentiques la Pauureté Monastique; declarent le vœu d'icelle loüable, parfaict & meritoire; deuoir estre entretenuë irrefragable. C'est ainsi que S. Vrbain Pape escrit en son epistre Decretale: *Quiconque*, dit-il, *qui accepte vne vie commune & la vouë, regarde qu'il n'aye rien de propre, & ne rende vaine ny fausse sa promesse.* Et S. Augustin: *vn autre vouë de laisser toutes choses, & aller en la vie commune, en la societé des Saincts, il a voüé vn grand vœu.*

Sur le Psal. 25.

Mais c'est S. Ierosme qui semble se porter entierement à la persuasion & assertion de la Pauureté Monastique, & renonciation de la proprieté de toutes choses: ouy S. Ierosme, tant illustre en l'Eglise de Dieu par sa pieté & doctrine, qui luit comme la Lune en son plein, & comme le Soleil au milieu des Planetes. C'est donques ainsi qu'il escrit à Heliodore: *Prennez garde, Frere; non il n'est permis de retenir chose aucune de tes biens: car, comme dit* CHRIST, *Ainsi donc chacun de vous qui ne renoncera à tout ce qu'il a, ne peut estre mon disciple: & pourquoy es tu d'vn courage timide? Tu es Chrestien. Regarde Pierre qui laisse ses filets: regarde le Publicain qui se leue & laisse sa banque incontinent qu'il est appellé, à l'instant tous deux faits Apostres. Le fils de l'homme n'a point où se reposer son chef: si tu attends l'heredité du siecle, tu ne pourras estre coheritier auec* IESVS-CHRIST. C'est encor en la mesme epistre qu'il argumente doctement sur ce sujet, & dit: *Escoute le Seigneur qui parle; Si tu veus estre parfaict, va & vends tout ce que tu as. Pour ton regard tu as promis d'estre par-*

Ep. à Heliodore, ch. 5.

Mat. 4.

Mat. 9.

Mat. 8.

Mat. 19.

fait:car lors que tu t'es chastré pour acquerir le Royaume du Ciel laissant la Milice seculiere, qu'est-ce que tu as suiuy & embrassé que la parfaicte vie? Or est-il que le parfait seruiteur n'a point d'autre Maistre que CHRIST*: que s'il sert à quelque autre, il n'est point parfait, & ne l'estant, veu qu'il a promis de l'estre, il a menty deuant Dieu. Or la bouche qui ment, tue l'ame: nul ne peut seruir à Dieu & aux richesses.*

Ep.23. à Marcelle tom.1.

Les Apostres, dit-il ailleurs encor, *laissent leur pere ja vieillard, leur nasselle & filets: le Publicain se leuant de sa banque suit le Sauueur: le disciple est prohibé par la voix du Maistre de retourner à sa maison dire adieu aux siens, & enseuelir son pere: c'est vne espece de pieté d'estre impie pour le seruice du Seigneur.*

Ep.26. ch.3.

Le mesme S.Docteur escriuant à Pammachius rapporte la mesme doctrine, & luy dit: *si tu desires estre parfait comme les Prophetes & les Apostres, voire estre ce que* IESVS-CHRIST, *va, vends ou quite & delaisse, non vne partie de ta substance, de peur que la crainte d'auoir faute d'argent te soit occasion d'infidelité, dont tu perisses auec Ananie & Saphyre: mais donne tout aux pauures, non aux riches, non aux superbes; en sorte qu'ayant dequoy viure, & nous vestir, nous soyons en cela contents.*

Mat. 19.

C'est encor en l'Epistre qu'il escrit à Iulian, où discourant de l'adolescent Euangelique, qui disoit auoir accomply la Loy en tout & par tout: n'auoir peu toutesfois au premier combat vaincre les richesses: par ainsi difficilement les riches entrent au Royaume des cieux, lesquels desirent des Citoyens grandement prompts & legers, esleuez par la vistesse de leurs ailes: à raison dequoy

Le Ciel quels Citoyens desire.

IESVS

IESVS-CHRIST nostre Seigneur dit : *Va, & vends tout pour me suiure, & pour auoir en possession le Seigneur du monde*; & pour pouuoir chanter auec le Prophete : *le Seigneur est mon lot, ma part & mon partage*. Ouy, à fin que comme vn vray Leuite tu ne possedes rien des biens terriens ; & à cela ie t'exhorte, si tu veus estre parfait, si tu desires venir & monter au feste de la dignité Apostoliqué, & ayant prins en main la charruë ne regarder derriere : si estably sur le haut du toict tu mesprises tes anciens vestements, & pour te dépescher de la Dame Egyptienne, tu laisses le manteau du siecle : car Helie se hastant vers les royaumes celestes, ne peut marcher auec son manteau ; ains il laisse les vestements du monde au monde. Tu respondras, que de faire ainsi appartient seulement à la dignité Apostolique, & à celuy qui desire estre parfaict : mais pourquoy ne voudras-tu estre parfaict ? Iusques à tant sainct Ierosme.

Psal. 72. Deu. 10.

SECTION III.

La Paunreté Monastique deriue de l'institution Apostolique.

BIen est vray, qu'ores qu'il apparoisse qu'vne telle forme de viure n'aye esté en practique entre les premiers fideles Chrestiens entierement; Il conste neantmoins icelle auoir esté tenuë & suiuie par les plus parfaits & Apostoliques Chrestiens, en sorte qu'ils viuoient comme Moynes, leurs habitations estant comme les Monasteres, sans

La Paunreté Monastique te-

nuë par les plus parfaicts & Apostoliques ancienement.

Au liu. des hommes Illustres.

Liure 2. contre Iouin.

Ep.25. à Parmen.

ſans poſſeder rien de propre, vacquant à l'Oraiſon, s'eſtudiant à la Continence, pieté & doctrine, chantant les Pſalmes auec ioye & iubilation; ainſi que recite noſtre S. Ieroſme, l'ayant apprins de Philon Iuif: voire c'eſt ce meſme ſainct Docteur, qui enſeigne les Chreſtiens deuoir faire eſtat de la Pauureté Apoſtolique, & n'abhorrer l'auſterité de la Croix, par l'exemple de pluſieurs Philoſophes Payens & Infideles, entre autres de Diogenes, d'Antiſthenes, de Crates Thebain, deſquels le dernier allant en Athenes eſtudier en Philoſophie, pour n'eſtre empeſché en ſon eſtude ietta vne grande quantité d'or dans la mer; argumentant de là noſtre ſainct Docteur, & concluant, que c'eſt le Diſciple de IESVS-CHRIST qui doit exceller en ceſt endroit dauantage que le Philoſophe mondain, ſerf venal de la vaine gloire, & eſclaue de la reputation populaire.

Ep. 150. à Hedibie.

Semblablement auſſi eſcriuant à la noble Hedibia il luy declare, que ſi elle veut demeurer au premier degré de dignité, qu'il faut qu'ayant renoncé à toutes choſes mondaines, qu'elle imite & ſuiue le Sauueur, & que nuë & deſpouïllée elle embraſſe ſa ſeule & nuë Croix.

Le meſme ſainct Docteur louë hautement ce grand Paulin, en ce que nud il ſe range à l'eſtendart de la Croix nuë, & que c'eſt ainſi qu'il montera legerement l'eſchelle de Iacob, changeant au reſte de tunique & d'eſprit tout enſemble, ne pretendant autre gloire que celle qui ſe trouue en la Pauureté d'action & d'eſprit.

Ep.22.

Encore dit-il eſcriuant à celle tant admirable Vierge Euſtoche, qu'ayant meſpriſé l'or, l'argent & au

& autres richesses, voire mesme le Ciel & la terre, pour estre ioincte à IESVS-CHRIST, qu'elle chantera vn iour & dira: *Le Seigneur est ma part & mon apanage* : l'exhorte à euiter les perilleux exemples des Vierges qui iouïssent des biens en propre.

C'est aussi par vne admirable doctrine, que ce grand Docteur des Chrestiens & l'honneur des Moynes, recommande la perfection de la Pauureté Monastique en l'epistre qu'il escrit à Lucinus; luy representant qu'Abraham sort de sa terre, estimant qu'il ne pouuoit posseder Dieu auec sa patrie, non accomplir en effect le dire du Prophete, qui chante: *Ie suis estranger en la terre, ainsi que tous mes peres* ; ny veritablement se monstrer Hebrieu, c'est à dire *passager*, & oubliant les choses passées se porter à celles qui le deuancent ; & aller de vertu en vertu: que Ioseph n'a peu eschapper des mains de l'Egyptienne auec sa tunique, & l'adolescent qui suiuoit IESVS-CHRIST saisi par les soldats & sergents, ne s'estre sauué que nud, & ayant laissé le linceul dont il estoit couuert. Pareillement Elisee auoit tourné en vœu & sacrifice & les beufs & les iougs de son premier ouurage. *Qui touchera la poix il en sera souïllé.*

Ep. 28.

Abrahã ne peut posseder Dieu & sa patrie.

Psal. 38.

Psal. 83.
Gen. 29.

Mar. 14.

3. des Rois cha. 19.

Eccl. 13.

Ne nous lassons de continuer les enseignemens en ce sujet de nostre tres-illustre Maistre & pere des troupes Monastiques : qu'on voye donques comme il celebre de hautes & releuées loüanges le noble ieune homme Bonosus, renonçant au siecle & à ses richesses, montant la mystique eschelle de Iacob, arborant la Croix, sans se soucier du lendemain, ne regardant apres soy, semant

Tom. 1. Ep. 41. à Rufin.

auec

auec larmes pour moissonner vn iour auec liesse, esleuât en mystere le serpent de Moyse au desert, qui comme habitant du nouueau Paradis entre dans vne Isle deserte, ayant la mer à l'entour horriblement perilleuse & bruyante : où les aspres montagnes & rochers Pelees auec l'affreuse solitude apporte vne extreme terreur & crainte.

Ep. 103. à Paulin tom. 3. Mais qui ne voit encor comme par paroles puissamment efficaces nostre mesme Sainct presse Paulin, tres-noble Citoyen, d'embrasser la Pauureté Reguliere ? *Haste-toy*, dit-il, *ie te prie, & coupe plustost que de deslier le cable du Nauire pour faire voile. Nul de ceux qui ont à renoncer au siecle, ne peut bien vendre ce qu'il a mesprisé.* Et c'est ainsi que quelquesfois il conuient laisser les choses qu'on pouuoit vendre. Tout le monde fournit des richesses au fidele; l'infidele a besoin mesme d'vne maille. Viuons tout ainsi que si nous n'auions *2. Cor. 6.* rien, & possedions tout: le viure simple & le vestir sont les richesses des Chrestiens: vends tes biens *Mat. 5.* s'ils sont en ta puissance, sinon les reiette : il faut laisser le manteau à celuy qui oste ta robe : Celuy a tout donné à Dieu, qui s'est offert soy-mesme. Mais que ce soit assez en ce qui regarde ceste seconde Partie, d'auoir puisé ce peu que dessus des profonds puits de pieté & de doctrine de ce tres-sainct Moyne & Instituteur des Moynes, le grand S. Ierosme : venons à la troisiesme partie de ce Discours & Traicté.

TROISIE'ME PARTIE, EN LAQVELLE EST DISCOVRV DE PLVSIEVRS MAVX de la proprieté des Reguliers, & de la prohibition & condemnation d'icelle: Pareillement des biens & benefices qui deriuent de la Pauureté Saincte, comme sont l'vnité & societé Religieuse.

SECTION I.

Où sont declarez les trois poincts desquels conuient discourir touchant la renonciation de la proprieté.

C'Est par la disposition du droict diuin & humain, par plusieurs authoritez & puissants arguments, & par faits & exemples admirables, que nous entreprennons en ceste Partie de preuuer, outre & par dessus ce que nous auons dit cy-deuant, comme toute proprieté est condamnée aux Religieux; où procedant auec methode nous diuiserons ce Discours en trois principaux poincts: Au premier, nous monstrerons la condemnation de la proprieté Monastique, voire nous ferons paroistre que de droict de

Diuision de ce Traicté.

Natu

Nature la communauté des choses estoit dés le commencement du monde entre les hommes.

En la deuxiesme on apprendra, comme non seulement les personnes Regulieres, mais encor nul de tout le Clergé ne peut ny doit s'attribuer, moins vsurper vne absoluë proprieté & Seigneurie, selon les anciens Decrets & autres constitutions Ecclesiastiques, receuës & approuuées, aux biens de l'Eglise.

En suite dequoy sera monstré, auec doleance & regret, combien grande est la desolation, la perdition, & l'iniquité, que la proprieté susdite apporte aux personnes & biens Ecclesiastiques, en ce qui concerne le temporel & le spirituel, mesmes quel malheur a suiuy les seculiers qui ont vsurpé la iouïssance des biens de l'Eglise.

SECTION II.

La prohibition de la proprieté est enseignée par authoritez & par exemples.

Toute proprieté defenduë de droict diuin à toutes personnes Regulieres.

NOus dirons doncques quant au premier poinct, que toute proprieté est defenduë de droict diuin à toute personne Reguliere. Cela se preuue par le moyen du vœu qui est fait en l'acte de la profession Religieuse, qui emporte quant & soy vne entiere renonciation du droict qu'on pourroit auoir aux choses du monde : car promettant & voüant la conuersion des mœurs, selon la Regle de quelque Ordre appreuué que ce soit, qui defend la proprieté & particuliere possession de toutes & chacunes choses; voire mesme qui

qui reſſerre & contient en ſoy la reſignation de ſon corps, arbitre,& volonté, comme nous auons dit au Traicté de l'Obeïſſance, s'enſuit que la particularité eſt defenduë de droict diuin, attendu que le vœu eſt tel,& qu'ainſi le conuient rendre. Or que ce ſoient les Regles Monaſtiques qui prohibent aux Religieux d'auoir quelque choſe en propre, l'atteſtent les deux principales Regles des deux plus ſignalez & principaux Inſtituteurs des Ordres Reguliers, ſçauoir S. Auguſtin & S. Benoiſt (n'ayant que faire de produire celle de S. François, veu qu'il eſt notoire que les profeſſeurs d'icelle ont la Pauureté en premier & principal vœu ſur tous autres Religieux.) En ce qui regarde donques la Regle du grand Patriarche des Moynes d'Occident S. Benoiſt, elle l'ordonne fort expreſſement au 33. chapitre; Où il eſt dit parlant du propre : *Que ce vice ſoit retranché du Monaſtere; que le Religieux ne preſume donner ou receuoir ſans le commandement de l'Abbé, ny auoir aucune choſe propre; veu qu'il ne luy eſt permis d'auoir ny ſon corps ny ſa volonté en ſa puiſſance.* Pareille ordonnance eſt faicte au 54. chapitre fort clairement, & au 59. eſt decerné, qu'en l'oblation & reception des Nouices, les parents promettront auec ferment, que iamais ny de ſoy ny par autres ſuſpectes perſonnes, de quelle ſorte que ce ſoit, ils ne leur donneront ou bailleront choſe quelconque, ny occaſion d'auoir:que toutes occaſions ſeront oſtées,ſi qu'il ne demeure aucune ſuſpition ou eſperance au Nouice, & à l'enfant, par laquelle deceu il puiſſe perir : ce qui n'aduienne, ainſi que par experience, dit le bien

En la Regle. c. 33.

Cha. 54. 59.

1.q.2.per totam,& à la glo. Item ca. veniens c.quoniã, c. in tantũ de sim. extra.

bien-heureux Pere, nous auons apperceu. En suitte dequoy iustement se plaignent plusieurs gens de bien, de l'ancien mespris que la plusspart des plus religieux mesme Monasteres, notamment des Nonnains ont à l'endroit & de la Regle, & des saincts Decrets en la reception des Nouices, n'estant icelles receuës qu'auec paches & conditions du tout simoniaques, à force d'argent, & grosses pensions, quoy que telles maisons soient fondées pour l'entretenement des pauures Dames,& que par la dispositió du droict soit prohibé, mesmes sous pretexte de Pauureté rien exiger des Nonnains, toute coustume demeurant pour ce regard abolie: & qu'en dernier lieu le sainct Concile de Trente aye ordonné qu'aux maisons Regulieres des hommes & des femmes en la reception des Nouices ne soit donné ou aumosné par les parents chose quelconque, qu'apres la Profession faicte. En fin que pour oster toute occasion & pretexte soit cómandé d'establir vn tel nombre de personnes seulement, qu'ils puissent estre entretenus commodement ausdits Monasteres, soit par le moyen des propres pensions ou aumosnes accoustumées. Claire est semblablement la doctrine de S. Augustin sur ce sujet, au sermon qu'il fait de la vie commune des Clercs rapporté en droict: *Non, ne dites pas, mes freres* (dit-il) *auoir rien de propre; mais que toutes choses soient en cõmun parmy vous.* Pareillement au mesme sermon il ordóne, qu'il ne soit permis en la societé & cópagnie d'auoir chose quelconque de propre; & ceux qui l'auront, feront ce qui n'est licite. Finalement ceste question est decisiuemét determinée

Sessio.25. ca.16. de Regul.& cap 3.

Au Canon dicatis 12.q.1.

Au Canon nolo, mesme question.

minée

minée en la Decretale, où eſt dit, que l'abnegation & reſignation de la proprieté, de meſme que la garde & obſeruance de la chaſteté, ſont tellement annexées à la Regle Monachale, que le Souuerain Pontife ne peut donner ny permettre aucune licence contre & au preiudice d'icelle. D'où s'enſuit, comme nous auons dit n'a guieres, la reſignation de proprieté eſtre de droict diuin au Religieux, d'autant qu'elle ne peut receuoir aucune diſpenſe.

Cap. in ſingulis cap. cum ad Monaſterij de ſtatu. Monach.

La reſignation de la proprieté eſt de droict diuin.

La meſme ordonnance eſt faicte, ou renouuellée par le ſainct & general Concile de Trente, quand il defend, que les Obediences, offices Clauſtraux ou autres biens quelconques immeubles, ne ſoient donnez ou conferez en vſage, ou adminiſtration perpetuelle, & la vie durant aux Religieux; mais que tous tels adminiſtrateurs puiſſent eſtre oſtez & abſous de leur adminiſtration, ſelon le bon plaiſir des Superieurs. C'eſt en ce chapitre, comme au precedant & ſuiuants, que la proprieté eſt formellement prohibée, & telle qu'on apperçoit aux Offices, adminiſtrations & autres miniſteres. Meſme au chapitre 2. il eſt dit n'eſtre permis à nul des Reguliers, hommes & femmes, de pouuoir tenir ou poſſeder aucuns biens meubles ou immeubles en quelle qualité & en quelque maniere que ce ſoit, acquerir comme propres, non pas meſme au nom du Conuent, ains qu'à l'inſtant ils ſoient remis entre les mains des Superieurs & incorporez au Conuent.

Seſſion 25. ch. 2. des Reguliers.

Mais qu'eſt-il beſoin d'auancer, produire, & alleguer les authoritez ſainctes & ſacrées Sanctions de l'Egliſe, & des plus grands Legiſlateurs

Hh Regu

Reguliers en ceſt endroit, pour monſtrer les preuarications de tant de Religieux,& la ſubuerſion Reguliere de tant de Monaſteres, veu que l'experience nous fait voir, quelles ruines,malheurs & dommages apporte pour ce regard la negligence ou deſertion de ceſte ſaincte diſcipline aux plus grands Monaſteres de la Chreſtienté? D'où n'eſt merueille ſi ces tant ſages Religieux & experimentez perſonnages ont eu le crime de propre en horreur, en ſorte qu'ils ont fait enſeuelir les proprietaires aux fumiers, leur deſniant comme à gens trop indignes & criminels, la ſepulture Chreſtienne, les prieres & ſuffrages qu'on a accouſtumé faire pour les treſpaſſez, voire meſmes en deteſtation d'vn tel forfaict,au lieu de prieres funebres, ils leur ont ietté de damnables & terribles imprecations, faiſant enſeuelir les Moynes proprietaires auec leur or ou argent en perdition.

Les proprietaires enſeuelis dans les fumiers, & combien deteſtez.

Auec leur or & argẽt.

Ep.22. cha. 14. tom. 1.

Saint Ieroſme l'atteſte, quand il dit: *Nous rapporterons ce qui eſt aduenu depuis peu d'annees en Nitrie: quelqu'vn des Freres plus meſnager qu'auare, vint à mourir au Monaſtere; qui ne ſçachant pas comme noſtre Seigneur auoit eſté vendu trente deniers, laiſſa cent ſols qu'il auoit acquis en tiſſant des lins. Les Moynes entrent en conſeil & conferent enſemble(car ils eſtoient enuiron cinq mille habitans en diuerſes cellules en ce lieu là)de ce qu'ils auoiẽt à faire.Il y en a d'entre eux qui diſent, qu'il faut diſtribuer aux pauures ceſte ſomme, les autres eſtoient d'auis de les donner à l'Egliſe: quelques vns eſtoient d'opinion de les enuoyer au parent du defunct. Mais Machaire, Iſidore & les autres principaux Moynes, qu'on appelle Peres, le*

S.Eſprit

S. Esprit parlant par leur bouche, ordonnerent que cest argent seroit enterré auec le coprs du decedé, disant: Ton argent soit en perdition auec toy. Et ne faut qu'on estime ceste action cruelle : car elle donna vne si grande terreur & espouuante à tous les Moynes d'Egypte, que c'estoit chose criminelle d'auoir laissé vn sol venant à mourir. Iusques icy S. Ierosme.

Cent sols qu'vn Moyne auoit laissé enterrez auec luy.

S. Gregoire le Grand Pape recite auoir fait le semblable à l'endroit d'vn Moyne appellé Iuste, pour auoir reserué trois pieces d'or à sa mort : ce qui est referé encor en la Decretale; où est ordonné que les Moynes proprietaires soient priuez de la sepulture Ecclesiastique, & autres suffrages funeraux.

Aux dialog. liu. 4. ch. 55. est rapporté c. cum ad Monast. de stat. Monach. & cap. Monachi ca. Nuper eod. tit.

Comme ne seroit abhorrée la proprieté & singularité des biens aux Religieux, veu qu'ainsi que rapporte S. Ierosme, la timide espargne & reserue vn peu trop grande qui estoit en certain Religieux, fut de si mauuaise odeur à S. Hilarion, qu'il ne peut supporter la senteur mauuaise en vn present qu'iceluy Religieux luy auoit fait de pois nouueaux & en herbe, la puanteur d'auarice estant si meschante, qu'iceux posez en la créche des beufs, ils ne la peurent souffrir; ains rompans leurs attaches s'enfuirent deça & delà? *Le diable* (dit le mesme sainct Docteur) *promet les Royaumes & richesses, à fin de tuër & occire les humains :* IESVS-CHRIST *au contraire, conseille la Pauureté, pour les sauuer.* Nous ne faisons grande chose si nous quitons ce qui est à nous, veu que nostre Seigneur a laissé son Pere & le Ciel. Que s'il a soin des oiseaux de l'air, beaucoup plus l'aura-il de ses seruiteurs, ores qu'ils n'ayent aucuns greniers.

S. Hilarion ne peut supporter l'odeur des pois qui luy auoient esté donnez par vn Religieux auare.

Sur le Psa. 143. to. 7. des Comm.

Comm. sur le Psa. 132.

Hé ! dequoy se faschent les Moynes, se plaignant qu'on laisse trop en arriere l'amour des freres charnels & parents ? *N'est-il pas vray*, dit le mesme Sainct, *qu'on trouue aux Monasteres* (i'entends bien Reglez) *de meilleurs Freres & proches, qui n'ont qu'vn dessein & vn esprit? Nous auons laissé vn frere, & voicy que nous en treuuons plusieurs. Mon frere seculier (ce que ie dis d'Vmies, ie dis d'vn chacun des autres) ne m'aime pas tant que ma substance & mes biens.* C'est ainsi que parle S. Ierosme.

SECTION III.

Dés le commencement du monde toutes choses communes.

Merueille & malheur tout ensemble ! que plusieurs gens qui font & doiuent faire estat de la Pauureté Monastique, selon ce qu'ils ont stipulé leur plus religieuse foy, se portent neantmoins auec tant de peril à faire leur propre de quelques biens, qui profondement considerez sont vn néant ; veu qu'ils doiuent sçauoir, que la proprieté des choses n'est introduite & permise au monde, qu'à cause de l'iniquité des homme, estant dés le commencement communes; ainsi que l'air & la lumiere du Soleil, qu'on ne peut ny diuiser ny partager : & que tout le reste qui a esté donné non particulierement, mais communement à tous pour en iouir, ne doit estre partagé.

Cano. dilectissimis. 12. q. 1.

Sainct Clement Pape l'enseigne en l'vne de ses Epistres, rapportée és saincts Decrets : *La vie commune*

commune mes Freres, dit-il, *eſt neceſſaire, principalement à tous ceux qui deſirent irreprehenſiblement combatre pour le ſeruice de Dieu, & veulent imiter la vie des Apoſtres & de leurs diſciples :* Car l'vſage de toutes les choſes qui ſont en ce monde, eſtoit en commun : mais par iniquité l'vn a dit, cecy eſtre ſien, l'autre a dit cela luy appartenir. Et c'eſt ainſi qu'entre les mortels la diuiſion a eſté faicte: d'où Platon reputé vn diuin Philoſophe parmy les Grecs & Ariſtote tant ſçauant, ont enſeigné, que toutes choſes deuoient eſtre communes entre les amis. C'eſt de l'égalité, comme dit le meſme Platon, que l'amitié procede, & eſt entretenuë. Le Roy Pſalmiſte admire & publie auec exclamation & la bonté & le plaiſir delectable de la ſocieté. Par ainſi fort ſagement & tres à propos, comme rapporte la gloſe aux ſaincts Decrets, *Le plus eloquent des Romains a dit, que la poſſeſſion des choſes eſtoit tres-douce. Et non moins diſcretement vn autre Philoſophe diſoit, que les hommes viuroient en repos au monde, ſi ces deux mots Mien & Tien, qui troublent la tranquilité humaine, n'eſtoient en vſage: car par iniquité, c'eſt à dire, par couſtume introduite de droict des gens eſt derogé à l'equité naturelle.* Iuſques icy la gloſe. Vn autre Philoſophe concertant ſon dire ſur ce ſujet, dit, qu'icelle Cité ſeroit en aſſeurance, de laquelle les habitans ne poſſedent ny plus ny moins; où la iuſtice eſt en vigueur, & l'iniuſtice foible; que l'inégalité eſtoit le ſeminaire de ſedition & l'égalité la nourrice de tranquillité & de paix.

Platon ſelon la gloſſ. au meſme Canon.

Ariſtote liu. 8. des Ethiques cha. 9.

Platon liu. 6. des loix.

Stob. ſermon 42.

Pſa. 133.

Du meſme Canõ.

Plutarc. aux Laconiques Apopht.

Or d'autant que nous nous ſommes portez à produire & alleguer le ſentiment des ſages du

monde, à ce prouoquez par le Canon & doctrine de S. Clement, il ſemble qu'il n'eſt hors de propos de mettre en auant le chant du Poëte, deſcriuant la communauté des choſes au ſiecle d'or, diſant:

Virgile 1. des Georg.

Non il n'eſtoit permis de marquer ou partir
Le champ par vne borne.

Seneque en l'Hypolite.

A quoy s'accorde le Philoſophe Tragique, eſcriuant : *Ne diuiſe les champs, lors la pierre ſacree Seruant d'arbitre au peuple.*

Seneque Ep. 29.

C'eſt la folle auarice des mortels, dit l'autre Seneque, *qui diſcerne la poſſeſſion & proprieté, ſans qu'elle puiſſe croire cela eſtre ſien qui eſt au public : mais le ſage iuge qu'il n'a rien dauantage à ſoy qu'à celuy auec lequel, & auec le reſte du genre humain il a compagnie & ſocieté.* Vn autre Philoſophe parle Chreſtiennement, quand il dit, *Que ceux-là ſont du tout impies, qui ayant vn Dieu commun n'ont point leurs poſſeſſions communes.*

Xiſte Pythagoricien.

SECTION IV.

Où eſt diſcouru du ſecond poinct, & declaré quelle puiſſance ont les perſonnes Eccleſiaſtiques en la diſpenſation & vſage des biens de l'Egliſe, & combien ils doiuent eſtre alienez de toute auarice & gain deshonneſte.

AYant donques expedié ce briefuement qui nous a ſemblé pouuoir appartenir au premier poinct, venons à l'autre poinct, ſelon que nous auons propoſé au commencement de ceſte ſeconde partie, & conſequamment monſtrons, qu'eſt

qu'est-ce que les saincts Decrets & vniuerselles Sanctions de l'Eglise Chrestienne ont ordonné sur le sujet de la proprieté des biens Ecclesiastiques en general, dont il paroistra, ainsi que nous auons touché cy-dessus, comme nul Ecclesiastique ne peut pretendre vne pleine proprieté sur les facultez de l'Eglise, d'autant qu'elles sont communes de leur nature, non particulieres : & partant les Prelats & tous autres administrateurs deuoir estre appellez dispensateurs, & nō seigneurs desdits biens, ne les pouuant disperser, moins en disposer qu'en pieux vsages, pour estre offerts & consacrez à Dieu. Ouy deuoir imiter la deuote & saincte Charité des premiers fideles Chrestiens, entre lesquels, ainsi que nous auons ja dit plusieurs fois, n'y auoit rien de propre ; ains toutes choses estoient en commun, ores qu'apres par certaine dommageable indulgence ont ait departy les biens de l'Eglise à aucuns du Clergé pour leur entretenement ; ce qui toutesfois n'a eu lieu enuers tous : car plusieurs, & les meilleurs des Ecclesiastiques ont retenu la premiere institution & communauté des biens, ayant le Clerc esgard à son nom & à sa qualité. Aussi est-il vray, selon que l'enseigne S. Ierosme, que les Clercs doiuent viure conformement à leur nom : car ils sont ainsi appellez, parce qu'ils sont du partage ou le partage du Seigneur, ou parce que le Seigneur est leur sort, leur portion & heritage : parquoy le vray Clerc se doit tellement comporter & gouuerner, qu'il soit digne de posseder le Seigneur & d'estre possedé d'iceluy ; à ce qu'il puisse dire ; *Le Seigneur est la portion de mon heritage :* car qui pos-

Nul Ecclesiastique ne peut pretendre vne pleine proprieté sur les biens de l'Eglise.

Cano. expedit 12. q. 1. Cano. res Ecclesiæ.

Ep. à Nepotian. & au Can. Cleric. 12. q. 1. les Clercs pourquoy ainsi appellez.

sede le Seigneur, ne peut & ne doit posseder autre chose que Dieu. Que s'il a quelque autre chose que Dieu: c'est à dire possedant icelle auec ambition, amour, ou auarice & auec vne absoluë proprieté, il ne pourra dire, que le Seigneur soit sa part & son lot. Iusques icy S. Ierosme. Ceux qui sont vrais & legitimes Clercs, dit S. Bernard, doiuent dire auec sainct Pierre à nostre Seigneur IESVS-CHRIST. *Voicy, nous auons quité tout & t'auons suiuy; qu'est-ce qu'il nous en sera donc?* C'est à dire, quel proffit nous en arriuera? Et le dire auec pareille affection & effect que S. Pierre, s'ils veulent estre censez vrais disciples de CHRIST. Le Clerc, dit le mesme Sainct, qui a sa part en la terre, ne la peut pretendre au Ciel. Ouy si le Clerc a quelque chose au delà du Seigneur, il ne sera sa part & portion.

En la declamation.

Les Ecclesiastiques, disent les saincts Decrets, en signe de Royauté attenduë & esperée en nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & comme estant les principaux seruiteurs de Dieu, & que c'est regner que luy seruir; portent vne forme de couronne en la rasure du poil de la teste, laquelle rasure marque d'ailleurs la depositió & délaissement de toutes choses temporelles superfluës: car ils ne doiuent rien posseder en particulier, ains auoir tout en commun, demeurant contents ayant dequoy viure & s'habiller, dit le Canon: & qnoy que pour le iourd'huy la coustume déroge au Canon pour le regard de la particularité des fruicts Ecclesiastiques; neantmoins on voit quelle a esté la premiere Institution.

Les Ecclesiastiques portent vne espece de courõne, & pourquoy.

Can. duo. sunt.

Ouy les personnes Ecclesiastiques Regulieres

& secu

& seculieres ne portent pas la teste rase en forme de couronne pour exprimer seulement l'image de la couronne d'espines de IESVS-CHRIST, & par là estre admonnestez de l'imiter souffrant & endurant, estant ainsi marquez d'vn signe special & d'honneur, comme l'interprete le venerable Bede : Mais encor les cheueux sont tondus estant quelques parties superflues du corps, pour marquer & monstrer que tout le Clergé doit couper & retrancher en soy toutes choses non necessaires, & principalement les vitieuses cupiditez ; à fin que le sommet de la teste ; c'est à dire l'esprit, demeure libre & ouuert aux diuines contemplations, aux celestes infusions & illustrations, de maniere qu'il serue ouuertement & simplement à Dieu, non auec dissimulation & hypocrisie.

Liu. 5. de l'histoire des Anglois.

Les cheueux coupez aux Ecclesiastiques à quelle signification.

Isidore li. 5. c. 4. des diuins offices.

Raban. liure de l'insti. des Clercs, c. 3. & plusieurs autres.

L'Eglise Orientale iadis tant Chrestienne & tant bien policée, retenant le dire des Apostres, comme tres-sainct & tres-veritable, qui est, *qu'il n'est bon aux Ecclesiastiques de laisser la Predication ou Meditation de la parole de Dieu, & seruir aux tables:* C'est à dire, laisser le spirituel pour vacquer au temporel ; faisoit que les Euesques d'Orient auoient des œconomes qui auoient soin des biens Ecclesiastiques, ne s'employant pour leur regard qu'aux choses diuines, en suite du Decret du Concile de Calcedoine. Ce que n'estant bien obserué du temps de S. Chrysostome, il vse de graue censure, reprend griefuement & se plaint de ce que certains Euesques auoient entreprins le maniement temporel de leurs Eueschez, faisant l'office de despensiers, Procureurs, Publicains & thresoriers.

aux Act. cha. 6.

Hom. 86. sur S. Mat.

SECTION V.

Des maux qui sont arriuez aux biens & personnes Ecclesiastiques à cause de l'vsurpation indeuë & peruerse proprieté.

IL appert donques, que fort religieusement les saincts Decrets & Statuts Ecclesiastiques ont pourueu pour ce regard à l'Eglise de Dieu, & à toute la republique Chrestienne, conformement à la doctrine Euangelique ; reste à voir, combien vtilement, tandis que les loix Canoniques ont esté obseruées. Certes quicóque voudra s'instruire sur ce sujet, faisant vne reueuë sur les siecles passez, sçaura que la vie commune a esté suiuie de toute sorte de biens spirituels & temporels, lors qu'elle a esté religieusement entretenuë. On y verra, que les Chapitres des Eglises Cathedrales & autres ont prins de là leur accroissement & grandeur ; & qu'on les a veu comblez des biens & richesses temporelles : car il est vray que la meilleure partie du Clergé a mené vne vie commune & capitulaire auec beaucoup d'honneur, de saincteté & de proffit à la Chrestienté, notamment à l'endroit des pauures & indigentes personnes, sous les Regles ou de S. Augustin, ou de S. Benoist, par le passé, d'où ils ont esté appellez *Chanoines*, c'est à dire *Reguliers*, lequel nom ils retiennent encor auec beaucoup de gloire, ores qu'ils en ayent reietté l'effect & la chose.

La vie commune suiuie de toute sorte de biẽs lors qu'elle a esté bien obseruee.

La meilleure partie du Clergé a mené vne vie commune & capitulaire. Et de là appellez Chanoines.

C'est sans doute, que la commune possession a donné

donné tant de richesses ; lesquelles la proprieté & la diuision vont perdant & dissipant , Dieu par son tres-juste iugement chastiant les abus, auarices , simonies & sacrileges de plusieurs ; le fisc prennant ce que ne prent IESVS-CHRIST; & la malice & l'enuie des gens seculiers ayant dequoy preualoir : Ainsi voyons nous , Dieu le permettant de la sorte, plusieurs rentes Ecclesiastiques estre aliennées, les droicts prescrits & par la nonchalance, stupidité, discorde & auarice de plusieurs, bonne partie des choses diuines & humaines déchoir , se perdre & ruiner : ce qui appert dauantage par l'experience que par nostre discours,

L'Auarice & l'ambition des Ecclesiastiques combien de malheurs ont causé en l'Eglise.

Car qui est celuy du Clergé seculier (hé! qu'ainsi ne fust du Regulier) qui ne soit porté d'vn ardant desir , & d'vne demesurée auarice & ambition de s'enrichir soy-mesme ou ses parents? Qui ne trauaille à posseder hereditairement le Sanctuaire de Dieu ? D'où la source de tant de desordres , & de tant de maux ? Non , l'affliction de l'Eglise ne procede d'ailleurs , que de l'intrusion de la particularité & peruerse despense des biens Ecclesiastiques : en punition dequoy a paru & paroist encor la verge veillante du costé d'Aquilon : c'est à dire, l'ire & indignation de la iustice diuine, dont le luxe & l'ambitieuse splendeur demeure seuerement chastiée en plusieurs endroits: car les parois des palais estoient vestuës & couuertes de riches tapisseries , les pauures de IESVS-CHRIST gisans & tremblans de froid à la porte d'iceux. Ouy , Dieu a fait voir par son iuste iugement, que les biens Ecclesiastiques, dont les

les seculiers estoient enrichis, leur ont esté comme le phant de Iedeon ; leur ont esté en ruine & en scandale. Les biens mondains ont voirement destruit & consommé les biens Ecclesiastiques, estant meslez ensemble, comme les plumes de l'Aigle consument les plumes des autres oiseaux. Mais aussi est-il arriué, que celles-là ont esté incontinent apres consumées & aneanties.

Les biens mõdains ont destruit les Ecclesiastiques.

La Sapience eternelle IESVS-CHRIST nostre Sauueur a bien enseigné tout autrement, attestãt qu'il n'auoit rien de commun en la dispensation des choses sacrées, mesme auec sa tres-saincte Mere, luy disant : *Quelle chose y a-il entre moy & toy femme ?* Laquelle responce doit seruir d'instruction à tous les Ecclesiastiques ; de sorte qu'en la dispensation des graces & facultez, soit temporelles ou spirituelles, ils n'ayent aucune consideration à l'endroit de leurs proches & autres alliez & parents. En ceste qualité ainsi l'ordonnent les Canons des Apostres, lesquels ont esté cy-deuant estroitement obseruez, singulierement par le Pape Clement IV. du nom: Ouy par ce Clement, François de nation de la prouince de Narbonne, qui ayant esté marié auant qu'estre aggregé au Clergé, depuis monté au Souuerain Pontificat, de deux filles qu'il auoit, il en fit vne Religieuse, & maria l'autre, ne luy constituant pour toute dot que trois cents liures, ostant à vn sien neueu vne de deux Prebẽdes dont il iouissoit, protestant qu'il vouloit se conformer à Dieu, non à la chair & au sang. Ainsi parloit ce sainct & souuerain Euesque de l'Eglise Catholique, illustré du don de Prophetie, & admirable en l'administra

Canon 39. 75.

Clement IV. Pape comment dispose de ses filles. Baptiste Fulgose liu 4. c. 3. Genebr. en la Chronol.

Illustré du don de Prophetie.

niſtration de la Pauureté. Sainct Laurens Iuſtinian, tant religieux perſonnage, & premier Patriarche de Veniſe, diſoit, que c'eſtoit vn ſacrilege trop grand de bailler les biens de l'Egliſe, qui eſtoient les biens des pauures aux parents pour s'en ſeruir ſuperbement & ſumptueuſement.

Surius en ſa vie.

On lit, que certains grands Prelats, bien qu'au reſte gens d'vne fort religieuſe vie, ont eſté grieſuement punis pour auoir offencé en ceſt endroit, & permis que leurs proches leur ayent dominé: entre autres Augelbert, Prince & Archeueſque de Cologne, occis au grand chemin public par le Comte Federic, à la ſuaſion, & comme eſtans autheurs d'vn tel aſſaſſinat les deux freres d'iceluy Archeueſque, leſquels il auoit enrichis & honnorez des fiefs Eccleſiaſtiques: mais par ce que ce bon Prelat ne leur auoit voulu adherer en tout & par tout, ils le firent mourir. Et c'eſt ainſi qu'il arriue par la iuſte ſentence diuine, que nous ſoyons punis bien ſouuent par la meſme choſe, par laquelle nous auons peché. Ceſte punition eſt claire à tous ceux qui ont des yeux, & qui conſiderent iournellement comme les peres ſont chaſtiez par les enfans, pour l'amour deſquels ils ont tant offencé Dieu & le prochain.

Surius en ſa vie.

Augelbert tué à la ſuaſion de ſes propres freres, qu'il auoit enrichis des fiefs Eccleſiaſtiques.

Les Eccleſiaſtiques eſtans complices & compagnons de meſme crime, ſont auſſi chaſtiez de pareille punition; ceux-là ſingulierement, qui d'vne affection & aueugle & folle affectionnent leurs proches & Neueux, leur acquerant des biens & benefices: car ſouuentesfois il arriue qu'ils en ſouffrent infinies facheries temporelles, tombant en pluſieurs autres perils, comme autheurs

theurs par occasion des crimes & pechez commis ordinairement par ceux lesquels ils ont enrichi auec peché & crime, dont tous ensemble se damnent miserablement. Nenny, on ne peut nier, que telles personnes ne soient coulpables des meschantes actions de ceux ausquels ils ont pourueu de benefices, & qu'ils ne soient tenus à l'interest des Eglises qui en sont lesées; ainsi que le Magistrat qui a baillé & commis la tutelle d'vn pupil à vn tuteur moins capable. D'où nous pouuons conclure, que tous ceux qui resignent, procurent, conferent, adiugent les benefices aux personnes indignes, pechent mortellement: & de plus sont tenus à restitution, ores que plusieurs d'iceux ne sçachent ce qu'ils font: mais ils le sçauront & sentiront dans les tourments quelque iour.

Le prouue Rebuf. au §. præfatique ordinarij des collations au cõcordat amplement.

Ceux qui procurẽt des benefices aux indignes pechent mortellement, & sont tenus à restitution.

Le Concile general de Trente a recogneu ceste affection charnelle, qui consiste à augmenter les commoditez des proches & Neueux, estre la cause d'vne infinité de maux en l'Eglise de Dieu; dont il veut & ordonne, que les personnes Ecclesiastiques déposent & mettent à part vne telle affection, leur interdisant entierement en suite des Canons Apostoliques de n'augmenter les biens de leurs parents ou familiers, qu'ils ne leur donnent les facultez de l'Eglise, qui appartiennent à Dieu & aux pauures; ains qu'ils se monstrent pieux, modestes & mesnagers en tout & par tout, conformement aux saincts & anciens Decrets: parce que ne donner aux pauures, dit S. Bernard, ce qui appartient aux pauures, est recogneu pour crime pareil à sacrilege; & c'est par vne cruauté sacri

Sessio. 25. cha. 1. de la reformation.

Ne dõner aux Pauures ce qui est aux Pauures sacrilege.

S. Bern. en la declamation.

ſacrilege qu'il leur eſt oſté : tout ce que les admi-niſtrateurs & diſpenſateurs non ſeigneurs poſſeſ-ſeurs au delà de leurs neceſſitez aux viure & ve-ſtement, prennent & perçoiuent.

L'Apoſtre dit veritablement, *Que ceux qui ſer-uent à l'Autel, doiuent viure de l'Autel* : ouy viure, mais non pas mener vne vie pleine de luxe & de-licieuſe, ne s'enrichir, ne s'orgueillir, ne deſpen-ſer les Prebendes & reuenus du Clergé en vſages de vanité, curioſité & volupté ; vanitez & volup-tez qui ont ouuert la porte aux hereſies, aux pro-cés & autres malheurs qui ont procedé & proce-dent de la religieuſe Pauureté ; Dieu iugeant ſon peuple en iuſtice, & les pauures en iugement ; oſtant les biens temporels des mains des Eccle-ſiaſtiques qu'il leur auoient commis pour les di-ſtribuer aux pauures, & aux autres pieux vſages ; de meſme qu'vn grand Prince, qui ayant baillé vn ſien fils à vne pauure nourrice, & luy ayant fourny abondamment des viandes exquiſes, le voyant maigre, pour autant que les aliments ne luy ſont donnez, ains aux Neueux & autres pro-ches d'vne telle femme, qui neglige ainſi l'entre-tenement de l'enfant, ſans doute il retire ſon fils de la nourrice, & la laiſſe en ſa premiere Pauureté & indigence.

S. Bern. au meſme lieu.

Du meſprís.

Philip. Dies ſermon 1. ſur la feſte de la Purificatiõ.

On voit ordinairement, que l'homme qui eſt pourſuiuy par iuſtice à raiſon de quelque crime, eſt en azile & ſeureté tandis qu'il eſt en vn lieu ſainct & ſacré, ſans qu'il puiſſe eſtre appre-hendé : que s'il aduient qu'il en ſorte, il eſt prins & ſaiſi à l'inſtant par les ſergens & Miniſtres de la puiſſance ſeculiere : ainſi en eſt il des biens de l'Egliſe,

Gerſon de la vie contemplatiue. Similitude.

l'Eglise, lesquels ont esté offerts & aumosnez par les hommes pecheurs, fideles neantmoins en Redemption de leurs pechez, lesquels biens appliquez à saincts, sacrez & pieux vsages, demeurent dans l'Eglise: mais soudain qu'on commence de les profaner, & les despenser en vsages autres que de droict, s'ensuit que les Ministres seculiers les saisissent & rauissent, voyant qu'iceux biens sortent de lieu sacré, poussez d'auarice ou de necessité.

Dieu eternel, non moins iuste que misericordieux, a puny és siecles passez & l'ambition des honneurs & la cupidité des richesses és personnes Ecclesiastiques, notamment en la personne du Prince Stratiquates, fils de Boleslaus Roy de Boëme, lequel ieune Prince estant receu dans le Clergé & appellé à certain Euesché le mesprisa, comme indigne de sa qualité: arriuant toutesfois apres qu'il en poursuiuit vn autre plus riche & splendide, il l'obtint vrayement, à cause de la dignité de sa famille & extraction: mais lors de son sacre, administré par l'Archeuesque de Mayance, il est soudain saisi du malin esprit, & si furieusement tourmenté qu'il en mourut sur la place.

Genebr. en la Chron. Et Cantius.

SECTION VI.

Priere à Dieu, à ce qu'il luy plaise conuertir les cœurs des peres aux enfans, à fin que tout le Clergé entende & en fasse son proffit.

NOus aurions sur ce sujet dequoy estendre fort au long nos plaintes, expostulations & dolean

doleances, & poursuiure auec haine,fureur,& indignation, les abus que nous venons de reciter: mais attendu que c'est à Dieu de conuertir les cœurs des hommes, il est du tout necessaire que nous luy dressions nos vœux & tres-humbles prieres, pour ouurir les yeux de tels aueugles detenus en la profonde obscurité de vanité, auarice & cupidité, à ce qu'ils cognoissent estre chose mauuaise & amere d'auoir abandonné le Seigneur, & n'auoir sa crainte, & voyent par leurs furieuses cupiditez l'Eglise de IESVS-CHRIST, de leur Dieu, leur Seigneur & leur maistre, affligée de tant de maux, deschirée par tant d'heresies,naurée par tant de playes,couuerte de confusion & d'ignominie.

Esa. 1.

Faictes donc grand Dieu, par vostre misericorde, que vostre Clergé cherche l'honneur de vostre nom,& non sa propre gloire; qu'il vous honnore, & que vous le glorifiez, sans que vous le rendiez dauantage ignoble & contemptible. Conuertissez nous, Seigneur,& nous serons conuertis: Renouuellez nous ainsi que dés le commencement: conuertissez les cœurs des peres, & les donnez aux enfans; en sorte que tout autant qu'il y a d'Ecclesiastiques ils sçachent, entendent & protestent de laisser toutes choses terriennes auec S. Pierre, Prince des Apostres, & de tout l'ordre Clerical, autant d'effect que d'affection, attendu qu'il est beaucoup plus expediant de les laisser, que d'estre délaissé d'iceux, & ainsi suiure nostre Seigneur IESVS-CHRIST, & courir apres luy: car trop difficilement pourroit on le suiure,veu qu'il s'en va courant comme vn geant,

Aux lamentations ch. 5.
Malach. 4.

ſi on eſt chargé d'vn peſant fardeau terreſtre. Sa voye d'ailleurs eſt grandement eſtroitte; par icelle ne peuuent marcher les Chameaux boſſus, ny les hommes pecunieux chargez de bourſes. Qu'ils ſeruent donc, Seigneur, dignement à voſtre Autel, honnorent leur miniſtere, & tiennent comme il appartient l'ordre qu'ils profeſſent; à fin qu'ils ne ſoient contraints d'aller vn iour, *Où nul ordre, ains vne eternelle horreur habite*: qu'ils ſçachent, que ce n'eſt à eux de chercher leur honneur propre, les richeſſes, & delices aux ordres & autres miniſteres de l'Egliſe; mais y chercher l'honneur, la gloire & ſeruice de Dieu. Finalement qu'ils craignent de viure iniquement en la terre des Saincts, de peur qu'ils ne ſoient forclos & prohibez de voir la gloire de Dieu.

Iob c.10.

Eſa.ch. 26.

SECTION VII.

Où le poinct troiſieſme eſt declaré & repreſentez les biens qui procedent de la Pauureté Monaſtique, & ſuiuent la renonciation de la proprieté.

AMplement & parauenture trop ennuyeuſement nous auons declaré, quels maux, quelles ruines & deſolations apportent & ont apporté à l'Egliſe Chreſtienne, & la proprieté & l'abſoluë vſurpation des choſes Eccleſiaſtiques, & l'aneantiſſement de la communauté de vie & de biens au Clergé: non toutesfois que pluſieurs autres choſes ne puiſſent eſtre rapportées, & pluſieurs autres exemples produits conuenablement ſur

ſur ce ſujet: Suffiſe neantmoins pour maintenant. Reſte donques de venir au troiſieſme poinct cy-deuant propoſé, lequel traictant nous contenterons bien plus heureuſement noſtre eſprit, rapportant les benedictions & contentement qu'ameine auec ſoy la vie commune dans le Clergé, qu'à reciter les deſordres que la particularité & diuiſion des biens a produit à iceluy.

Le Royal Prophete Dauid a recogneu la bonté, la lieſſe & conſolation qui conſiſte en la vie commune auec toute abnegation de proprieté, diſant auec exclamation; *Voicy qu'il eſt bon & plaiſant que les freres habitent enſemble.* Pſa. 133.

Pareillement ſon fils Salomon, inſtruit diuinement en toute ſapience diuine & humaine, enſeigne la force & valleur de la ſocieté, quand il dit: *Que le frere aidé du frere eſt comme vne aſſeurée Cité; & les iugements comme les verroux des villes; d'autant qu'ils les defendent, ferment & muniſſent.* Le Syrac ceſt autre Sage dit auſſi; *qu'il eſt meilleur beaucoup d'eſtre deux enſemble qu'vn ſeul; parce qu'ils ont le proffit de leur ſocieté: ſi l'vn tombe, l'autre le releuera.* Prou. 18. Eccl. 4.

Tel eſt donques le fruict de la ſaincte Societé, qui eſt poſée en l'accord & conſentement des biens de l'eſprit & du corps, & en la communion d'iceux: & par ainſi en la parfaicte amitié & reſignation de toute proprieté, pour n'eſtre iamais la vie des hómes plaiſante & delectable ſans amis & compagnons: car toute cogitation eſt ennuy & faſcherie, toute vie tourment excluze du ſoulas de ceux ſans leſquels viure eſt mourir: mais à ce faut prendre garde, que la vraye amitié commen- *Le fruict de la ſaincte ſocieté en quoy poſé.*

La vraye amitié entre qui & ses degrez.

Aristote aux Ethiques, liu.8.c.12.

Aristote au mesme lieu prealegué.

ce parmy les bons, profite & s'auance entre les meilleurs,& se réd parfaite entre les tres-bõs:partant vn grãd Philosophe fort à propos recognoissant le bié de la societé,amitié & egalité,dit estre chose plus belle d'estu[illegible]r à faire & entretenir des amis, qu'assembler des thresors & richesses: plus vertueux de trauailler à l'auancement des choses communes, que particulieres : que pour conseruer l'amitié seruoit grandemẽt vne mesme educatiõ & égalité;d'autãt que l'égalité agrée aux égaux,& par vne ordinaire coustume de viure ensemble demeurent cõpagnons:d'où s'ensuit,ainsi qu'argumente le Philosophe,que le cõmun vsage des choses licites est necessaire pour bien & heureusement viure. Et de là nous concluons, que nulle charité, nulle ioye & liesse ne peut estre où manque & défaut la communauté, l'égalité & la renonciation de toute particularité.

SECTION VIII.

En laquelle est recommandée la saincte Societé à raison de ses fruicts.

QVe de droict de nature la communauté des choses soit establie au monde parmy les mortels dés le commencement auec le bien de l'égalité, laquelle on ne sçauroit obtenir qu'au moyen de la resignation de la particularité, nous l'auons preuué par plusieurs puissantes raisons & authoritez:Mais c'est à present que nous auons plus amplement à discourir de la vie commune & sociable; comme pareillement de l'amitié & des

des autres biens qui accompagnent la ſaincte Societé, qu'on ne ſçauroit obtenir ſans renoncer au propre & embraſſer la Pauureté Monaſtique, à fin qu'ayant conſideré les grands biens & notables fruicts qui procedent d'icelle, auec tant plus d'ardeur & facilité on la recherche, entretienne & cultiue.

Premier fruict de la Societé.

Nous dirons donques en premier lieu, la religieuſe Societé eſtre recommandable, qui procede de la Pauureté Reguliere, à cauſe de l'égalité des choſes : car c'eſt la Pauureté qui produit l'égalité, l'égalité la ſaincte Societé, la Societé l'amitié, l'amitié l'vnanimité, & ſemblables fruicts: tout ainſi que l'abondance des richeſſes & la cupidité cauſe l'inegalité, l'inegalité les diſſenſions, noiſes, querelles & debats, dõt toutes choſes diuines & humaines s'en vont en ruine & vauderoute: d'où deriue encor la ſubuerſion de tant de Monaſteres, la trãſgreſſion des vœux & l'apoſtaſie de la Religion: car l'inegale diuiſion excite vn extreme murmure & diſcorde, ainſi qu'il ſe peut colliger de la Regle; de meſme que l'égalité entretient l'amitié, conſentement, & accord des eſprits; en ſorte que où il y a inegalité en la Religion, là nulle certaine Charité, laquelle ſur toutes autres vertus doit eſtre recherchée, attendu qu'en icelle conſiſte toute ioye & delectation. Et c'eſt de là que le vray Religieux peut voir auec quelle diligence il doit fuir la proprieté, s'il veut iouïr du plaiſir d'vne vie ſociable. C'eſt de la particularité que procede l'auarice, racine de tous maux, d'autant qu'on deſire volontiers augmenter ce qu'on poſſede en propre, & ce par vn vice à tous

Fruicts de la Pauureté, & de l'abondance.

En l'ep. S. Iaques, ch. 4.

La Charité doit eſtre recherchee ſur toute autre vertu.

les mortels originaire, soit pour le garder auarement, soit pour par apres le dépenser follement; ainsi qu'il sera dit en la partie suiuante, & que nous l'auons aucunement touché cy-dessus. Ie laisse à part les enuies & plusieurs autres maux, qui suiuent l'enuie. Parquoy nous auons estimé vtile & necessaire, que pour obtenir vn si grand bien en la vie Monastique, qu'est la parfaicte Societé, il a fallu monstrer combien icelle est digne d'estre recommandée à l'homme Regulier, combien prisée, & quelles sont les commoditez diuines & humaines qu'elle tire auec soy.

2. fruict de la Societé Reguliere, pour estre bonne auec les bons.

Mais voyons encor quel grand & excellant bien est la saincte Societé par vn argument de contraires. Certes il appert qu'on est peruerty facilement auec les peruers, & qu'auec les bons on est bon. Ouy les saincts Peres ont tres-bien dit, que la Societé bonne ne peut estre que Dieu, qui reside en icelle; de mesme que la meschante n'est sans estre assubiectie au Diable, qui y preside. Celuy qui entre dans vn Cloistre dereglé, bien-tost il y deuiendra peruers & dereglé, quoy que parauant homme de bien: car si vn peu de leuain corrompt & enaigrit toute la paste, combien dauantage beaucoup de leuain la corrompra? celuy aime à se perdre, qui entre dans la nauire de Religion, qu'il voit s'en aller faire naufrage, ou bien ayant cogneu le peril ne tasche de s'en retirer. Il est escrit, que *qui aime le danger perira en iceluy*.

1. Cor. 5.

Eccl. 3.

3. fruict, l'aide & assistance qu'on re-

Se manifeste encor le bien de la saincte Societé, au moyen du mal qu'on apperçoit le plus souuent en la vie solitaire, singulierement aux

person

personnes non experimentées, suiuant l'Ecclesiastique, disant : *Malheur au seul.* Or est-il que n'y ayant nul homme qui ne soit poursuiuy du malin instigateur, il ne sçauroit estre en asseurance sans vn consulteur, aide & directeur. Le mal qui n'est apperceu de personne n'est reprins, ny corrigé: où nulle correction n'est craincte, le Diable auec asseurance y apporte sa tentation, & facilement l'offence y arriue: le peché commis, le crime perpetré. Mais sans nous arrester dauantage sur ce sujet passons plus auant.

soit en icelle S. Societé.
Eccl. 4.

N'est-il pas vray que nostre Seigneur apparust à S. Thomas l'Apostre, lors qu'il se trouua en la congregation des autres Apostres, non estant absent & hors d'icelle? qui ne sçait que le S. Esprit descendit sur les Apostres estant iceux assemblez; & que les enfans du Patriarche Iacob congregez ensemble receurent la benediction de leur Pere? Qui n'a leu dans l'Escriture, que Dieu proteste de pardonner facilement aux grandes troupes des meschants desnaturez & criminels pour l'amour de peu de iustes qui se peuuent trouuer en leur compagnie?

En S. Ieā ch. 20.
aux Act. ch. 2.
Gen. 49.
4. fruict Dieu y pardonne facilement.
Gen. 18.

C'est de la saincte Societé, qui procede de la religieuse Pauureté, que deriuent & les benedictions & sanctifications diuines: le charbon mort vient à reuiure approché du charbon viuant: le pecheur est iustifié dans la religieuse compagnie. Si l'homme infidele est sanctifié par la femme fidele, à plus forte raison plusieurs sainctes & deuotes personnes seront en sanctification à vn meschant par leurs bons exemples, bonnes paroles & deuotes actions : toute personne ordinaire-

5. fruict, Dieu y enuoye plus facilemēt ses benedictions.
1. Cor. 7.

ment est eschaufée en la Societé, atiedie & refroidie en la singularité: *Quel moyen qu'vn seul*, dit l'Escriture, *s'eschaufe en la saincte, deuote & religieuse Compagnie?*

Eccl. 4.

6. fruict, La mutuelle assistance & correction.

Vn autre grand bien, est la garde & conseruation en la mesme Compagnie mutuelle & reciproque des vns enuers les autres par corrections, exhortations & autres telles bonnes œuures: elle est terrible à toute sorte d'ennemis, comme vne armée rangée en bataille: *Là vne sauue-garde asseurée, où plusieurs conseils*, dit le Prouerbe; *& la bonne doctrine donnera grace. Les paroles des Sages sont comme aiguillons aigus & poinctus:* Là se trouue la consolation contre la ferueur de la tribulation. *La parole y vaut mieux que le don.* Là s'acquierent les victoires des ennemis; on y triomphe, parce que *le frere qui est aidé de son frere est comme vne ferme Cité: si vn ennemy vient à preualoir, deux luy resisteront.*

Prou. 24.

12.

Eccl. 17.

Eccl. 4.

7. fruict, Dieu y reçoit plus volontiers les prieres.

Là les prieres faictes à Dieu sont auec plus de facilité receuës de Dieu nostre Seigneur; disant, *que si deux s'accordent sur la terre de toute chose qu'ils demanderont, il leur sera faict de mon Pere qui est és cieux:* C'est à dire, lors qu'il est question du salut des ames, souuentesfois Dieu exauce la priere de plusieurs, non d'vn particulier. Là se trouue la ioye, le contentement & liesse; d'autant que ce n'est seulement chose bonne de demeurer ensemble; mais encor delectable, lors mesmement qu'auec charité fraternelle on vse des biens comme communs & indiuis auec toute espece de congratulation & resiouïssance.

Mat. 18.

8. fruict, On y trouue contentement & liesse.

9. fruict,

Non, il n'y a moyen quelconque plus conuenable

nable pour s'acquerir abondance de biens, que de mener vne vie ſaincłement ſociable. O quel bien arriue à la matiere par l'vnion de la forme! quel bien à vn chacun des mébres de demeurer ioinct au corps, veu que ſeparé il eſt rendu inutile? Quel bien au corps d'eſtre accompagné de l'ame? Quel honneur à la nature humaine, d'eſtre vnie en la perſonne de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST, à la nature diuine? Quelle felicité aux bien-heureux, de iouïr de la preſence & compagnie de Dieu eternel?

Plusieurs biens y sont acquis.

Grand eſt l'emolument & proffit encor qui a-uient à celuy qui reſide & demeure dans les termes d'vne Societé ſaincte en la vie, en la mort & apres la mort. Nous auons amplement deduit les vtilitez, qui concernent la vie: en ce qui regarde la mort, certes l'aſſeurance & confiance eſt beaucoup plus grande de paſſer en vn lieu dangereux en bonne compagnie, que ſeul & mal accompagné: par ainſi grande eſt la ſeureté à l'homme mourant, qui eſt aidé en ce paſſage par vne puiſſante eſcorte, lors que l'ame agitée de peur, d'effroy, & de craincte; & qu'elle voit à troupes les horreurs des monſtres infernaux, qu'elle voit Sathan tout tel que le vit S. Martin en forme de cruelle & ſanglante beſte de lion rugiſſant. Quiconque eſt d'vne ſaincte Congregation venant à mourir, il continuë en quelque ſorte de viure en ſes freres apres ſa mort, qui luy aident par leurs prieres & ſuffrages.

En la vie, mort & apres la mort.

Sulpice Seuere, en la vie de S. Martin.

SECTION IX.

De la Religieuse Pauureté procede la saincte Societé ; ainsi de celle-cy la saincte Vnité, ou vnion auec ses fruicts.

TOut ainsi que de la Pauureté Monastique & renonciation à la proprieté procede, ainsi que nous auons enseigné cy deuant, en la Congregation, l'egalité, de l'egalité l'amitié & saincte Societé, de mesme de la Societé & amour vient à naistre l'Vnité des biens & commoditez, de laquelle il nous conuient maintenant parler, comme de l'vn des principaux fruicts de la Pauureté Reguliere. Certainement attendu que la grace est plus excellente que la Nature, & le S. Esprit duquel procede l'vnité d'vne deuote & religieuse Compagnie, plus illustre que nostre esprit ; & le corps mystique, duquel nostre Seigneur IESVS-CHRIST est le chef, plus noble que le corps humain, s'ensuit que l'vnion de grace, qui est au corps mystique, doit estre aimée, cherie & conseruée dauantage que l'vnion de la Nature; attendu mesmement que telle vnion est grandement agreable à Dieu & à ses Saincts; vtile grandement à la Congregation ; & furieusement terrible aux demons. C'est pour la conseruation d'icelle que nostre Seigneur sur son despart de ce monde prie Dieu son Pere, & dit : *Pere sauue & garde les en ton nom ; ceux, dis-je, que tu m'as donné, à ce qu'ils soient vn, ainsi que nous.* C'est de là encor qu'au temps

La saincte Societé a trois effects principaux. 1. 2. 3. *S. Iean 17.*

temps de sa Passion, quand il permet que son corps & ses membres soient ouuerts & percez, il n'a voulu toutesfois que sa robe, qui figuroit l'Vnité du corps mystique, fust rompue ny diuisée.

Ouy, c'est elle qui a esté tant agreable & recommandée par l'Apostre, & iugée tellement necessaire à tous les fideles Chrestiens, qu'escriuant aux Philippiens, il leur dit: *Accomplissez en cela ma ioye, que vous ayez vn mesme sentiment, vne mesme charité, vn mesme courage, & vn mesme consentement.* Philip. 2.

Combien vtile au Conuent.

Ouy grandement vtile au Conuent: car tandis qu'il possede l'vnité & concorde, il est esiouy & viuifié par le S. Esprit, porté à toute resiouïssance, douceur & longueur de vie: ses biens sont multipliez, & n'est iamais vaincu par ses ennemis: tandis que le membre demeure vny au corps, il est capable de vie; de mesme en la religieuse Congregation des fideles, ceux qui ont vne bonne vnion ensemble sont viuifiez par le S. Esprit: Au contraire s'ils sont diuisez ils meurent & pourrissent malheureusement, ce que considerant le Prophete dit: *Leur cœur est diuisé, maintenant ils mourront.* De la diuision s'ensuit vne manifeste ruine, ainsi que les lettres diuines & humaines attestent. Osee 10.

De la diuision s'ensuit vne manifeste ruine.

La pierre que l'on appelle tyrrhene ou escyrre represente la concorde & la discorde tout ensemble, laquelle selon Pline & Aristote, entiere nage sur l'eau; mais brisée & mise en poudre elle va au fonds. *Pline li. 2. c. 116. Aristo. de la Nature, ch. 12.*

Les troupes bien vnies rapportent facilement victoire de l'ennemy; aussi est-il dit en l'Escriture,

re, *que les Israëlites demeurerent victorieux des Philistins, parce qu'ils entrerent au combat comme vn homme seul :* C'est à dire, auec vn mesme courage, le bouclier ioignant le bouclier , le heaume le heaume, l'homme l'homme : non il n'y a ny mur ny rempar qui égale la force de l'vnion & concorde.

La Congregatiõ bien accordante terrible aux Demons.

Ouy la Congregation bien accordante est terrible aux Demons, & n'est de merueille : car ils y voyent la presence du S. Esprit, duquel procede l'vnion qui est en elle ; vn chacun a en quelque sorte le pouuoir & la vertu de tous, l'ennemy qui est attaqué d'vn est attaqué de tous. C'est vne ligue iurée, deffensiue & offensiue : la Congregation où est l'vnité semble à vn mur basty de bons materiaux, que les ennemis ne peuuent percer ; à quoy ayant esgard vn Philosophe disoit; que la concorde des freres estoit vne fortification beaucoup plus forte & plus ferme, que mur ou bouleuard quelconque.

La Communauté aneantie aux Eglises Capitulaires a causé des des grãds malheurs.

Luc. 15.

Ce que consideré, qui ne voit auec quelle ignominie, malheur & damnation les pensées & sentiments de ces hommes se sont portez & se portent au mal, anneantissant aux Eglise capitulaires la saincte & Apostolique Communauté? & que comme les plus ieunes des enfans de Dieu & les plus fols ont requis, que la portion & legitime part de la substance paternelle leur fust donnée & sequestrée ? ont voulu diuiser le bien qui commun est bien plus doucement possedé; qui communement diuisé, n'est diminué ; mais qui particularisé est perdu & ruiné? Que s'en est-il ensuiuy, si ce n'est la dissipation dudit bien, ces

gens

gens viuants ? Ie tais ce qui s'enſuit en l'analogie Euangelique. Maudites diſpenſations, ou pluſtoſt diſſipations, puis qu'au moyen d'icelles on a laſché la bride à toute ſorte de cupiditez, quoy qu'aduertis de ne le faire, par la doctrine des ſaincts Eſcrits, où eſt dit : *Ne baille à ton ame ſes concupiſcences, elle te fera eſtre en ioye à tes ennemis:* C'eſt à dire, ta folie leur ſera vn ſujet de reſiouïſſance & gauſſeries:les conuoitiſes charnelles ſont ces mouches mourantes, qui gaſtent la ſuauité de l'onguant : ouy mourantes, parce que viſtement paſſe le monde & ſa concupiſcence,laquelle qui deſire contenter,ſe priue de l'odeur tant ſuaue, ſinguliere & delectable qu'on va flairant en la douce Communauté. Les conuoitiſes ſont encor comme mouches tres-ſales, piquantes, veneneuſes, qui ſaliſſent en nous la beauté de Nature, piquent & trauaillent l'eſprit de labourieuſes ſolicitudes, & finalement perdent exterieurement la douceur, & ſuauité de la grace diuine & humaine.

Eccl. ch. 8.
Eccl. 10.
S. Iean Ep. 1. ch. 2.

SECTION X.

De la diuiſion de l'Vnité interieure & exterieure.

PVis que cy-deuant nous auons tant hautement recommandé l'Vnité, ou l'vnion qui eſt en toute Congregation Monaſtique bien reglée, icelle vnion eſtant vn fruict ſi beau & ſi doux de la Pauureté Reguliere ; il ſemble que nous deuons produire les moyens de la cõſeruer,leſquels neant

neantmoins pour deduire plus clairement, il profite beaucoup, voire est-il aucunement necessaire de sçauoir en premier lieu, quelle est l'vnité dont nous parlons; ce que nous apprendrons par sa diuision en celle qu'on nomme interieure & exterieure.

L'vnité interieure quoy. *Philip. 2.* L'Vnité interieure est la mesme que l'Apostre nomme *vnanimité*, & la recommande en son disciple Timothée, disant; *Qu'il n'a personne qui luy soit de pareil courage:* C'est à dire, de semblable humeur & vniforme consentement. Elle estoit en la premiere & Apostolique Eglise, rapportant S. Luc, *Que les Chrestiens estoient vn cœur & vne ame.* *aux Act. ch. 4.* Telle doit elle estre en la Congregation, en sorte qu'il n'y ait qu'vn mesme sens, vn pareil sentiment, vn semblable esprit en l'intelligence & croyance. *1. Cor. 1.* Sainct Paul instruit en icelle les Corinthiens, disant, *2. Co. 13.* *Freres esiouïssez-vous, soyez parfaits, exhortez & vous consolez mutuellement: soyez d'vn pareil consentement, viuez en paix, & le Dieu de paix & de dilection sera auec vous.*

Quoy l'exterieure. Or est-il, que de ceste Vnité interieure procede l'autre, qui est nommée exterieure, comme celle qui est aux seruices diuins; de laquelle parle l'Apostre; *Rom. 15.* quand il dit: *Que par vne bouche on honore le Seigneur.* Telle est l'Vnité du trauail, duquel parle le Prophete, *Sophonie 3.* disant: *Qu'on seruira à Dieu d'vne mesme espaule.* Telle l'Vnité & Conformité qui est aux viures & vestements, de laquelle escrit & ordonne S. Augustin, *En la Regle.* disant, *Que tous les Freres ainsi qu'ils doiuent estre repeus d'vn mesme cellier, ainsi deuoir estre vestus d'vn pareil vestiaire.* *En la Regle c. 34.* Ce que S. Benoist confirme encor en la Regle. Telle finale

finalement est l'Vnité exterieure, qui consiste en l'habitation, de laquelle chante le Psalmiste: *Voicy qui est bon & plaisant, que les freres habitent ensemblement.* Et c'est ce verset qui se chante & resonne auec tant de melodie, qu'il a esté entendu & porté par le vent du S. Esprit par tout l'vniuers, & qui a bien plus doucement trainé apres soy les forests & rochers, que le chant harmonieux de la lyre d'Amphion: & verset qui a ramolli les cœurs plus endurcis, pierreux & sauuages; ioinct, vni & assemblé les plus diuisez; en fin dressé non vne ville de Thebes, mais infinis Monasteres. Precieuse donc & benite soit telle saincte Vnité & deuote Societé auec l'accord, qui est en mesme esprit, sentiment mutuel, amour & Charité. S. Ierosme la recommande, escriuant à la Vierge Eustoche & à ses compagnes: *Vous auez*, dit-il, *commencé d'auoir vn mesme Espoux, donques chantez ensemble: vous receuez ensemble le corps de* IESVS-CHRIST, *pourquoy sera diuisée vostre table?* L'Vnité exterieure est l'effect de l'interieure.

Effects admirables de l'Vnité.

Ep. 22. à Eustoch. chap. 13. tom. 1.

SECTION XI.

Pour obtenir vne saincte & religieuse vnion est necessaire que la personne Reguliere soit vnie auec Dieu, auec soy, auec le prochain: soit desunie & diuisee des choses terriennes.

Comme ainsi soit que nous ayons cy-dessus fait voir en plusieurs endroits, que la Pauureté

ureté d'esprit, la resignation de la proprieté & la renonciation des biens du monde, estoient la racine, la source & origine de l'Vnion & Societé saincte; & ayant parlé des fruicts & excellances de l'vne & l'autre, en telle sorte, que les plus stupides ames doiuent estre desireuses & animées à les posseder: reste à produire les moyens de les garder & conseruer, lesquels moyens nous croyons estre principalement deux, qui sont encor deux effects de la religieuse Pauureté.

Deux moyens principaux pour conseruer l'Vnité.

Le premier moyen consiste d'estre vni auec Dieu, qui est vn bien tres-necessaire à tous & tres-suffisant, lequel de tant plus qu'il est possedé de plusieurs, d'autant plus est-il possedé des particuliers: partant on ne doit craindre l'indigence des choses temporelles, si vnis à Dieu, nous possedons Dieu & ses dons: car qui adhere à Dieu, il est vn esprit auec luy: C'est à dire, ayant sa fiance en luy, remettant nos cogitations à sa prouidence, seruant & obeissant en toute amour & reuerance. Tous ceux donques qui sont ioincts à Dieu, & luy adherent, sont vnis & ioincts ensemble: aussi est-il veritable, selon le dire du Philosophe, que les choses qui sont semblables à vn troisiesme, sont semblables entre elles. De l'Vnion de nostre volonté procede l'Vnion ou Vnité; le prochain aimant le prochain pour l'amour de Dieu & selon Dieu. La discorde peut estre entre les mauuais, & les bons imparfaits: mais entre les bons seulement la vraye concorde, de mesme qu'aux moins parfaits la chair bataille à l'encontre de l'esprit.

1.

1. *Cor.* 6.

Or est-il, que tout ainsi qu'au moyen de l'Vnion,

l'Vnion, qui eſt faicte auec Dieu, s'enſuit que l'homme eſt d'accord auec ſoy-meſme & auec le prochain; pareillement à cauſe de l'Vnion aux choſes Temporelles, qui ſont diuerſes & en grand nombre, arriue l'occaſion de diuiſion & diſcorde: parce que l'auoir & la ſubſtance d'Abraham & de Loth eſtoit grande, ils ne peurent habiter enſemble, & fut faicte vne grande noiſe, riote & diſſention entre les bergers de leurs troupeaux. L'amour des biens qui ne peuuent eſtre poſſedez par diuers ſeigneurs & maiſtres, empeſche l'Vnité; non toutesfois l'amour des choſes qui peuuent eſtre parfaictement tenuës & poſſedées de pluſieurs enſemble.

De l'Vniõ auec Dieu procede celle d'auec ſoy-meſme & auec le prochain.

Gen. 15.

Dont pour conſeruer & maintenir l'Vnité ſaincte auec Dieu & le prochain, il conuient embraſſer & profeſſer celle Pauureté, qui conſiſte en la ſeparation de tout ce qui eſt eſloigné de Dieu, de ſon amour & ſeruice: car qui adhere à quelque choſe autre que Dieu, & non pour l'amour de Dieu, s'enſuit qu'il eſt moins vni auec Dieu. D'où S. Auguſtin prononce & dit: *Seigneur, celuy vous aime trop moins qui aime quelque choſe au delà de vous.*

Pour cõſeruer l'Vnité auec Dieu & le prochain faut embraſſer la Pauureté.

Ainſi liſons nous, que Dieu voulant qu'Abraham luy adheraſt en perfection, il luy ordonne d'eſtre ſeparé de toutes autres choſes, luy commande de ſe retirer de ſon pere & de ceux deſquels il auoit prins naiſſance, & tiroit ſon extraction, luy diſant: *Sors de ta terre & de ta lignee, & de la maiſon de ton pere:* voire meſme, ô merueille! Il a voulu qu'il fuſt ſeparé de celuy qui auoit prins naiſſance de ſoy, ſçauoir d'Iſaac ſon cher

Gen. 12.

Gen. 22.

enfant, & enfant vnique legitime : Finalement il luy commande de se separer en quelque sorte de soy-mesme, luy ordonnant la Circoncision : car en cestuy commandement il luy a donné à entendre, qu'il deuoit se quiter soy-mesme, en ce qui regarde les desirs charnels. Aussi est-il vray, que la Circoncision faicte en la chair, l'aduertissoit de retrancher les conuoitises de la chair ; partant icelle estoit faicte au membre où la concupiscence a plus de force & de violence.

Gen. 17.

Luc 14.

Et en l'Euangile nostre Seigneur IESVS-CHRIST veut que ses seruiteurs plus fideles & mieux aimez se separent d'eux-mesme, se retirent de leurs proches plus cheris, à fin que plus parfaictement ils soient à luy : il veut qu'ils les haïssent en quelque maniere, disant : *Si quelqu'vn vient à moy, & ne haït son pere, sa mere & sa femme, ses freres & sœurs, & encores son ame, il ne peut estre mon disciple.* Non qu'il faille entendre de haïr entierement ceux que d'ailleurs par le commandement de Dieu on doit aimer, cherir & honnorer; ny encor qu'il conuienne de haïr son ame & soy-mesme, veu que personne n'a en haine sa chair, comme dit l'Apostre, si ce n'est qu'ils soient en obstacle.

Ephes. 5.

Dont telles mains, tels pieds, tels yeux entant qu'ils nous scandalisent, offensent & empeschent, sont à retrancher, à couper & arracher, principalement où il est question de suiure nostre Seigneur, prendre & porter sa Croix, & qu'il s'agit de son honneur, culte & seruice : lors, dis-je, faut haïr les parents en cela aduersaires, & ne les faut souffrir. A ceste doctrine se rapporte vn autre passage

Mat. 5.

Quand c'est qu'il faut haïr les parents.

paſſage de l'Eſcriture, où il eſt ainſi eſcrit; *Qui dit à ſon pere & à ſa mere, ie ne vous cognois pas; & à ſes freres, ie les ignore, qui n'ont recogneu leurs enfans: car ceux-là ont gardé tes paroles (ô Seigneur) & ont obſerué ton alliance.* *Deu. 33.*

SECTION XII.

L'humilité vn moyen tres-bon, vtile & neceſſaire pour l'obſeruance de la Pauureté & Vnité.

LE premier moyen, ou la cauſe dont la Societé bonne & l'Vnité ſaincte eſt conſeruée ayant eſté deduit, & ſuffiſamment enſeigné, venons au ſecond; qui conſiſte en l'Humilité; & eſt vn effect de la deuote Pauureté: car l'Vnion ou l'Vnité de laquelle nous parlons, deriue de la Pauureté, & de plus eſt par elle conſeruée & par ſes effects. L'humilité donques, par laquelle l'homme a moins de ſentiment d'honneur, merite & reputation de ſoy-meſme, que des autres, faut qu'il n'eſleue pas ſes deſirs à l'aqueſt des richeſſes, qu'il ne ſoit hautain & ſuperbe en la poſſeſſion d'icelles, n'y arreſte & y loge ſon eſperance; ains en Dieu viuant, qui donne à tous abondamment pour en iouïr, pour bien faire & deuenir riche en bonnes œuures, les diſtribuer facilement, faiſant threſor d'vn bon fondement à l'aduenir, & ainſi s'aprehender & aquerir la vie eternelle, comme l'enſeigne l'Apoſtre: car c'eſt à raiſon de la gloire, ſuperbe, vanité & richeſſes mondaines, qu'on voit naiſtre tant de differents, que- *1. Tim. 6.*

Entre les orgueilleux sont ordinairement noises.

relles & debats : d'autant que,comme dit l'Escriture , *Ordinairement entre les orgueilleux sont noises, & procés.* Or est-il, que celuy qui est humble, est grandement esloigné de tels desirs, pour estre paisible & n'auoir pas mesme dispute quelconque auec le superbe son aduersaire: au contraire,l'orgueilleux ne souffre vn autre orgueilleux , l'enfleure de l'vn poinct & pique l'enfleure de l'autre. Les Philosophes monstrent , que deux corps spheriques & ronds, qui sont comme enflez ne se peuuent toucher qu'en vn seul poinct ; ils peuuent se poindre ensemble , mais non iamais s'appliquer & vnir en toutes leurs parties. Ainsi en est-il des cœurs grossis,enflez & boufis de superbe : mais le corps caue peut receuoir dans sa vacuité le corps rond ; ainsi donc l'humble peut viure en paix auec l'orgueilleux.

Belle similitude.

C'est donques par l'humilité, que la conuoitise des richesses , qui donne occasion de s'orgueillir , est destruite , la saincte Societé & vnion Reguliere en suite conseruée par la renonciation des biens terriens & la Pauureté d'esprit : car il est bien difficile , que celuy qui est riche ne soit orgueilleux. L'Humilité aussi est accompagnée de la Patience, vertu grandement necessaire à vne Congregation, tant en particulier qu'en general; car l'humble depose facilement son opinion & sentiment ; reçoit celuy des autres , souffre & endure tout, & ce d'autant qu'il ne presume rien de soy , sçachant bien que celuy ne veut & ne peut estre Abel , lequel la malice de Cain n'exerce, trauaille & fatigue.

S. Aug. serm. 25. des paroles du Seigneur.

La Patience grandement necessaire à vne Congregatiõ.

SEC

SECTION XIII.

Contenant vne inuectiue contre les Religieux deserteurs de la saincte & Reguliere Pauureté.

CE qui estant ainsi, pleut à Dieu que celle grande, mais indigne tourbe des hommes qu'on doit plustost estimer phantosmes de la profession Reguliere, que vrais Moynes, peussent considerer l'excellence, les fruicts & proffits de la Pauureté Monastique; & quand & quand apres en quel damnable & miserable estat ils gisent: mais ceux-là singulierement qui ont esté indignement intrus par leurs parents ou par leur propre moyen aux benefices, offices & administrations; qui desperant d'obtenir aucuns biens au monde, s'estudient d'amasser & se combler de sacrileges richesses dans les Cloistres, hommes corrompus d'entendement & destituez de verité, estimant pieté estre gain; C'est à dire, ne seruant à Dieu, si toutesfois ils luy seruent, qu'à cause du lucre temporel: qui peruers, infideles, trompeurs n'ont professé les vœux Reguliers, que pour acquerir, attraper & iouïr auec vne extreme licence, luxe, auarice, & ambition les biens Monastiques, & s'exempter & absenter des veilles, prieres, seruices & autres sainctes actions Regulieres. Ie n'ay qu'affaire de parler ny de leur impureté, & ignorance, veu qu'ils n'ont iamais agreé d'auoir en entiere notice & parfaicte cognoissance ny Dieu eternel, ny obseruance Reguliere

1.Tim.6.

quelconque: d'où ils ont esté baillez en sens reprouué, faisant ce qu'il ne conuient pas, & faits tels que l'Apostre les descrit, & apres luy S. Bernard, s'estant débordez iusques là, qu'il ne leur suffise de des-honnorer Dieu par les preuarications des loix Religieuses; ains de plus les mespriser, les reietter, les abolir: mais quoy? leur honte & nostre modestie nous doit retenir de passer plus outre sur ce sujet, ores que difficilement tout homme de bien se puisse contenir de s'esmouuoir contre telles gens, desquelles deriue tout le desordre de tout Ordre.

Rom. 1.

En l'Apologie & declam. cõtre les Moynes indeuëment secularisez.

SECTION XIV.

En laquelle sont contenuës les loüanges des Religieux amateurs de la Pauureté, auec vne exhortation à icelle.

MAis vous non ainsi, nouueau germe en ce Royaume de la veritable racine Monastique, fructueuses & non degenerantes ames de l'vn & l'autre sexe, qui viuez dans le iuste rond de la circonferance Reguliere sainctement, auec tant d'hõneur & de proffit à la republique Chrestienne; qui employez vos labeurs & trauaux pour corriger les mœurs de tant de Religieux deplorez: qui reformez nos Monasteres, & qui par vœu solemnel pour vous tenir & resserrer dans l'agreable Cloistre de l'égalité, Societé & Pauureté religieuse conformement aux saincts Decrets, & à la Regle, renoncez & abjurez à iamais toutes administrations, offices, benefices, toute particuliere

ticuliere poſſeſſion,& proprieté:qui au moyen de l'Vnité ſaincte & Societé ſacrée cultiuez l'amitié parfaicte, icelle n'eſtant autre que le conſentement des choſes diuines & humaines auec charité & bien-vueillance tres-grande, au delà de laquelle rien de plus vtile n'a eſté donné de la part de Dieu immortel aux hommes mortels:qui portez iuſques là vos reſolutions, que vous deſirez ou de viure conuenablement à la Regle, ou de mourir. Faſſe le Ciel, que comme cy-deuant voſtre famille s'eſtende ſi auant, que par la ſplendeur de ſa doctrine, & par l'eſclat de ſa Saincteté l'Ordre Monaſtique puiſſe derechef illuſtrer l'Egliſe vniuerſelle, continuant pour voſtre regard touſiours à cueillir & tirer les threſors cachez en l'obſeruance des Statuts reguliers, les expliquant de faict & de parole: que faſſiez voir qu'il n'y a aucun poinct en iceux ſans eſtre deuëment conſeillé à l'homme prudent; nul poinct inutile au profitant, nul difficile au croyant, nul aſpre au penitent. Et reuenant à noſtre matiere, Dieu vueille que vous puiſſiez ſymboliſer tellement aux actions vertueuſes, que vos affections ſoient en tout & par tout correſpondantes, prouoquant à emulation & enuie voſtre gent & vos Freres: ouy vous à qui nos paroles s'addreſſent, & nos eſcrits laborieux ſont portez, marchez du meſme pied que vous auez commencé, perſeuerez en la meſme foy, Vnion & Pauureté d'eſprit, en laquelle vous auez eſté appellez. Gardez entre vous vne reciproque concorde, ayez la paix de vos conſciences auec Dieu & vn meſme ſentiment, portant les charges & souffrant les im-

Rom. 12. *Galat. 6.* *Rom. 15.*

perfections les vns des autres : à quelles fins ioignant mes prieres à celles de l'Apostre, *Ie supplieray le Dieu de toute patience & soulas, de vous donner vn pareil accord & mesme sentiment selon* IESVS-CHRIST, *à fin que d'vn courage & d'vne bouche vous honnoriez Dieu :* Car les vrais fideles, les parfaits & plus religieux Chrestiens doiuent euiter les schismes, estre de mesme aduis, pareille science & semblable opinion; doiuent estre soucieux & garder l'Vnité d'esprit par le lien de paix, comme appellez en esperance d'vne vocation ; parce *qu'il n'y a qu'vn seul Seigneur, vne Foy, vn Baptesme, vn Dieu & pere de tous, qui est sur tous & parmy tous, & en nous tous :* Si donques il y a quelque consolation en CHRIST, si aucun soulas de Charité, si quelque Societé d'esprit, si quelques cordiales affections de misericorde ; accomplissez la ioye de vos Peres & tres-Religieux ancestres, restaurant les Monasteres qu'ils vous ont laissé tant sainctement instituez, tant richement dotez de graces celestes & temporelles.

Ephes. 4. *1.Co.13.* *Ephes. 4.* *Philip.1.* *Philip.2.*

O vous doncques en general loüables esprits & naturels François, sacrée posterité des Saincts Maures, Honorez, Eudons, Odons, Roberts, Estiennes, Bernards, & autres tres-saincts Abbez de tant de Monasteres en toutes les parties des Gaules, desirez la veritable & sacrée Pauureté Reguliere, & la separez de la damnable, deceuante, & abusante particularité, élisez ce que vous deuez suiure, & ce sans aucune erreur & desnoüement : sçachez que ceux qui ont voulu iouïr d'vne gloire populaire en la possession, priuez des biens

biens terriens, ont grandement preuariqué. Recueille-toy, Vertu Monaſtique Françoiſe, il eſt iour ; n'eſcoûte pas ceux qui d'vne ame degenerante ne demandent que d'aſſouuir leurs auares conuoitiſes & effrenées cupiditez, ſans auoir ſoin de l'aduenir. Meſpriſe la terre, ſi tu veus obtenir le Ciel: tu trauailleras bien peu pour regner eternellement.

QVATRIEME PARTIE DV TRAICTÉ DE LA PAVVRETÉ.

EN LAQVELLE EST ENSEIGNEE LA VANITÉ ET peu de durée des biens temporels.

SECTION I.

En laquelle sont expliquees deux choses, desquelles conuient traicter.

Eccl. 18. *SOuuienne toy de la Paunreté au temps d'abondance, & de la necessité de Paunreté au iour des richesses:* (dit le sage Ecclesiastique) *le temps se changera depuis le matin iusques au vespre, & toutes ces choses sont tost passees és yeux de Dieu.*

Telle est la condition de l'esprit humain, que d'estre porté au bien par quelque force & inclination naturelle, & ce d'autant plus que ce bien apprehendé luy est conuenable & parfaict en toutes ses parties, porté par l'instinct animal & sensitif & encor raisonnable; d'où s'ensuit qu'il mesprise les choses moyennes pour posseder les grandes & les plus petites pour posseder les moyennes: ainsi prefere l'homme les biens de long vsage à ceux qui sont de courte & briefue possession;

possession ; choisit les biens qui sont de longue duree par dessus ceux qui ne le sont pas : dauantage embrassant le bien il pourchasse & cherche les moyens & le milieu qui conduit à la fin d'iceluy : ce qui estant & arriuãt que nous monstrions les biens qu'on appelle richesses, n'estre biens;ou s'ils sont biens, ne l'estre qu'auec bien peu de consideration,passant auec vne legereté & vistesse incroyable, mesme estre vn grand obstacle & difficile empeschement en l'aquisition des vrais biens ; partant à contraire sens estre nommez *Biens*, il sera declaré le renoncement des biens & richesses mondaines, comme encor la Pauureté Reguliere, consistant en icelle renonciation,deuoir estre suiuie & retenuë de tous ceux qui professent la perfection de la Religion Chrestienne: Ce que nous preuuerons par authoritez & par raisons. Toutesfois par vn prealable nous ferons voir en quelle estime on doit auoir les biens terriens, attendu leur petitesse, leur proffit & contentement, leur vistesse, leur passage & mouuement. Apres nous declarerons,quels sont les empeschements qu'iceux apportent aux biens, qui sont grands, solides, eternels, voire quels maux & insignes dommages ils trainent quand & soy; mais singulierement ie desire que tout autant de personnes, qui en consideration des reuenus & commoditez temporelles entrent en l'Eglise, qui ont Dieu en vsage & en iouïssance l'argent, prestent l'oreille à ce discours & y donnent audience.

Les richesses quels biens, & combien volages.

SECTION II.

Où est discouru de la vanité & modicité des biens temporels, par les authoritez de la saincte Escriture.

VEnons donques au faict, & selon que nous auons premis & promis, declarons combien petite, moindre,& raualée est la bonté des biens temporels, & ce par la teneur des saincts Escrits, par l'authorité desquels on verra que nulle personne ne doit mettre sa fiance,son appuy & esperance aux richesses; en l'abondance deuoir craindre la Pauureté dés le matin iusques au soir; plusieurs choses se changer; tout ce qui est terrien passer auec vne hastiueté tres-prompte. Fort à propos S. Chrysostome, quand il dit: *Vn triple rauage emporte tous les biens du monde; car ou d'eux mesme ils vieillissent & deperissent, ou par le luxe & despence de leurs Maistres ils sont consommez:ou bien encor par dol, violence, & calomnie & semblable accident, ils sont emportez.*

Les biens du monde emportez par vn triple rauage. *Homil. 39.c.6.*

Mais si nous prenons garde à la vilité desdits biens, entant ce qui touche Dieu & concerne l'ame raisonnable, sans faute on verra que tout ce qui est au monde est peu de chose, presque vn neant au respect de la grandeur, bonté, & felicité qui est en Dieu; veu que le rond de la terre est deuant Dieu comme le moment d'vne balance,& comme vne goutelete de rosee au leuer du Soleil, voire vn rien, vn neant. Nostre Seigneur le declare à ses disciples, ausquels il reproche n'auoir

Sap.11.

encor

encor rien demandé, d'autant que celuy qui demande vne chose temporelle & perissable, ne demande rien: tout ce qui est sur la terre est vn vuide, suiuant l'escrit du Prophete, qui dit: *I'ay regardé la terre, & voicy elle estoit vuide.*

S. Iean 16.

Ierem. 4.

Parquoy vaines & fallacieuses sont les richesses terriennes, ainsi appellées par nostre diuin Docteur & Souuerain Maistre nostre Seigneur IESVS-CHRIST, ouy fallacieuses & trompeuses: car elles trompent & deçoiuent, promettant abondance, & n'apportant qu'indigence. Le S. Esprit, qui ne peut estre menteur, l'asseure dãs les saincts Escrits; où il est dit, que *l'auare ne se remplira de thresor*; & que *celuy qui aime les richesses ne retirera aucun fruict d'icelles.* Nenny, l'amour, la faim, & cupidité des richesses ne se peuuent trouuer ensemble, auec le ressasiement d'icelles, lequel neantmoins les personnes cupides croyét estre leur meilleure fin, & de le pouuoir obtenir. Nenny, dit vn grand & celebre docteur, le cœur de l'homme n'est nõ plus rassasiable par le moyen de l'or, que le corps au moyen du vent; parce que, comme dit vn Sage du monde, vne cupidité prend naissance continuellement de l'autre: & comme chante le Poëte,

Les richesses mondaines fallacieuses.

Mat. 13.

Eccl. 5.

Tant que le thresor croist, croist l'amour du thresor.

Les richesses n'ont iamais saoulé aucun: elles portent tousiours quand & soy la faim & vn appetit auide & effrené. Fallacieux & deceuants sont les biens du monde, d'autant qu'ils n'apportent l'appuy que leurs possesseurs esperoient: au contraire le Sage & diuin Prouerbe porte que, *celuy qui se fie aux richesses, cherra.* Vn certain Philoso

Prou. 11.

Plut. des vertus & des vices.

losophe n'a pas mal rencontré, ains veritablement prononcé, quand il a dit: *De quels maux exemptent les richesses, si elles ne deliurent de leur propre mal, sçauoir de leur conuoitise?* On a dequoy leur faire semblable reproche qu'à vn imposteur medecin, de leur dire: vostre medicament empire & augmente le mal.

SECTION III.

La vanité & peu de valeur des biens temporels, ensemble de leur viste cours.

La vanité, le vil prix & peu de durée de biens temporels paroist grandement, lors qu'ils sont parangonnez & comparez auec les biens eternels: car lors ceux-là ne paroissent que comme ombres non iamais solides & veritables, biens desquels les indiscretes & folles ames auec gemissements, querimonies & doleance se plaignẽt là bas aux enfers. Le S. Esprit le tesmoigne dans l'Escriture, disant: *Toutes choses ont passé comme l'ombre:* Quelle bonté eminente esdits biens, veu que Dieu les donne aux mauuais, & aux bons, & communement les mauuais les possedent? Dauantage ils ne font bons leurs possesseurs, ains ordinairement meschants, augmentant leur malice, ou les retenant en icelle. Finalement ils nuisent beaucoup plus qu'ils ne profitent. De ceste matiere plus amplement cy-apres.

Sap. 5.

Les richesses ne font bons ceux qui les possedent.

Combien passagers & de peu de duree. Sap. 5.

Que si nous considerons le passage prompt des biens de ce monde, à la verité il ne conuiendra l'escrire, ains s'esmerueiller: car le cours d'vn fleuue

fleuue rapide n'est si viste au respect du riuage immobile, que le passage des biens temporels est comparé aux eternels. Les superbes damnez aux supplices infinis se lamentent, disant: *Toutes choses ont passé comme l'ombre, & comme le messager courant hastiuement; & comme la Nauire qui passe l'eau flottante, de laquelle estant passee on ne peut trouuer sa trace ny sentier sur les ondes: ou comme l'oiseau qui vole au trauers de l'air, du chemin duquel n'est troué aucune marque: ou comme la sagette enuoyee au lieu destiné, de laquelle le passage n'est cogneu: & nous aussi nous auons cessé d'estre: Tout ce qui est sujet au temps est comme vn songe volant; passager comme vne vision de nuict.* Peu durent les hommes, peu subsistent les choses temporelles, passant viste d'vne personne à l'autre. *Tu erres*, dit le sainct & deuot Abbé, *si tu penses pouuoir arrester les richesses qui ont passé par tant de mains: plus les richesses sont vistement acquises en leur commencement, plus vistement aussi elles courront à leur fin & ruine, sans que la benediction diuine s'y arreste.* Les Sages du monde ont veu, ont dit, ont escrit le mesme: l'vn desquels parle ainsi: Caduques, fragiles, semblables aux actions pueriles sont les choses qu'on appelle force & richesses humaines: elles abondent promptement & puis tout à coup sont ruinées: elles ne s'arrestent, ne prennent racine en aucun lieu ny en aucune personne; ains par les inconstants mouuements de la fortune; par l'incertain souffle de l'instabilité humaine, sont agitées çà & là; si que ceux qui auoient esté esleuez au feste de toute sublimité, destituez de leur courant, bien souuent sont abysmez malheureux aux plus profon

Valere le Grand liu. 6.

profondes ruines: partant tels biens ne doiuent estre dits ny estimez biens. Voila pourquoy vn autre a dit auec beaucoup de raison, *Que les richesses des iniustes tariront comme vn torrent, & s'esuanouïront comme vn tonnerre auec bruit & impetuosité.* Ouy les richesses des iniustes, & par consequant toutes richesses; d'autant que selon le dire & Prouerbe rapporté par S.Ierosme, *Tout riche est inique,ou heritier d'vn inique.*

Ep. 150. à Hedibie.

Où l'on apperçoit ordinairement & clairement aux choses naturelles, que celles qui fleurissent auec beaucoup de lustre, fanissent & se flestrissent bien tost; comme les Roses, les Lys,les Violetes & autres: ainsi en la vie des hommes les choses plus fleurissantes soudainement sont changées. Ce que considerant les anciens representoient le beau, & specieux, & neantmoins tres-viste cours des richesses, par la queuë d'vn Paon, laquelle se change chasque annee.

Pierius Valer. liu. 4.

SECTION IV.

Tous Religieux sont exhortez au mespris des richesses, & louëz ceux qui cultiuent la Pauureté.

CE que dessus donques consideré & discretement aduisé, voyez comme Dieu a tres-bien pourueu à vostre condition,ô vous tous qui auez prins party dans les rangs de la Pauureté Euangelique: ouy vous tous qui auez laissé la vanité aux vains, la deception aux fallacieux; qui auez dit adieu à la constante inconstance des humains; & estes

& estes surgy à vn salutaire port. Qui n'auez creu, moins fait estat des reueries que les hommes de fortune songent; qui n'auez regardé aux vanitez & fausses follies, ny mis vostre esperance en l'incertain des thresors de ce siecle; mais en Dieu viuant, qui donne abondamment à tous, & nourrit ceux qui mettent en sa prouidence leurs pensées, les entretient & conserue; qui donne la semence au semeur & le pain à manger. Nenny, iamais indigence & necessité n'aborda en extremité ceux qui auront sa crainte. Hé! qu'y a-il à craindre? N'est-il pas vray que Dieu sçait, veut & peut secourir ses seruiteurs auec admiration, qui ouurant sa main remplit tout animal de benediction? C'est luy, c'est luy, *Qui donne à manger aux bestes leurs viandes, & aux petits des corbeaux, qui l'inuoquent.* C'est luy qui iadis miraculeusement a pourueu à nostre P. S. Benoist & à ses Freres de deux cents muis de farine, estants reduits en necessité: & qui ayant esgard à ses prieres remplit par vn insigne miracle vn grand vase d'huile: & a depuis sustenté tellement la Pauureté de son Ordre, & auec tant d'abondance de biens, qu'il semble qu'il ait voulu verser le comble vniuersel de ses benedictions sur iceluy, par la rosée du Ciel, & engraisser de la graisse de la terre, tandis qu'il s'est contenu dans l'ordre de la Pauureté & modestie Reguliere. Ainsi donques soit le bon plaisir de sa Majesté diuine, que d'exciter en toutes les familles Religieuses l'amour, l'esprit & deuotion de ceste tres-saincte vertu, à fin que remplis d'iceluy esprit ils s'estudient d'aimer ce que nos pieux & debonnaires Peres ont aimé, & en

Dieu nourrit ceux qui mettent leurs pẽsees en sa prouidence.

Psa. 146.

Nostre Seigneur pouruoit S. Benoist & ses Freres de farine.

effect accomply tout ce qu'ils ont si soigneusement enseigné. Car quelle ignominie aux plus Religieux Chrestiens (ainsi qu'enseigne S. Augustin) que les anciens Romains ayent esté tellement amateurs de la Pauureté particuliere, & zelateurs de la grandeur, & richesses de leur Republique, que Valere deux fois Consul soit mort si pauure, que sa sepulture ait esté faicte aux despens du Public? Que Quintus Cincinnatus ny deuant ny apres la Dictature exercée, & vne insigne victoire rapportée des ennemis, n'ait iamais possedé que quatre harpens de terre, qu'il cultiuoit de ses mains? Que Fabrice se soit tellement contenu dans la pauure modestie, qu'il ait reietté par vne simplicité memorable les offres & riches presents que le Roy Pyrrhus luy faisoit? Ouy, quelle confusion à ceux qui ont iuré vne saincte Pauureté, non pour estre glorieux Citoyens d'vne Cité terrestre, mais celeste? Quelle confusion & erubescence deuroit couurir quelques fastueux & Religieux Prelats, lisant que Cornelie deux fois Consul a esté chassé du Senat pour auoir en meubles & vtensiles dix liures d'argent?

S. Aug. li. 5. c. 18. de la Cité de Dieu.

CIN

CINQVIÉME PARTIE; OV EST ENSEIGNÉ COMME LES BIENS TEMPORELS apportent vn tres-grand obſtacle & empeſchement en l'acquiſition des biens ſpirituels : comme par pluſieurs conſiderations les richeſſes du monde doiuent eſtre meſpriſées, & la Pauureté Reguliere embraſſée.

SECTION I.

La cupidité de l'argent grand empeſchement à la vie ſpirituelle.

L'*Or & l'argent ont perdu & deſtruit pluſieurs perſonnes*; dit le Sage Syrac. Mais le plus Sage de tous les Sages, la Sapience eternelle proteſte, *Que plus facilement le chameau entrera par le pertuis d'vne aiguille, que le riche au Royaume des cieux.* Quels obſtacles, quels empeſchements ils apportent quand & ſoy en l'acquiſition des biens eternels, le declare vn celebre Docteur, par vne raiſon Phyſique & naturelle. *L'ame*, dit-il, *embroüillee dans les affections terriennes ne peut dreſſer ſa veuë à choſes hautes & genereuſes, mais par ie ne ſçay quel eberluëment d'eſprit troublé eſt poſee dans les tenebres.* Fort à propos a dit

Eccl. ch. 8.

Mat. 10. Mat. 19. Luc 18.

quelque autre; que tout ainsi que le diamant estant approché de l'aimant ne luy souffre d'attirer le fer; que s'il l'a apprehendé & attiré, il le luy rauit & retire: ainsi en est-il du desir des richesses auec la pieté Chrestienne, il le retire d'icelle par tous moyens, & né permet qu'il adhere, obeisse & se ioigne à IESVS-CHRIST.

SECTION II.

Ceux qui veulent se conuertir au Createur se doiuent diuertir des creatures.

SCachent donques tous ceux qui n'ont leur palais,& leur goust infecté des fieures de cupidité, les biens temporels empescher grandement la conqueste des biens vertueux & spirituels. Nous l'auons aucunement preuué cy-deuant; toutesfois c'est en la suite de ce discours que seront données de plus amples preuues au gré & en consideration de ceux qui s'estudient de seruir Dieu en toute perfection, & qui en consequence embrassent la saincte Pauureté Monastique, ausquels necessairement appartient, s'ils veulent se conuertir au Createur entierement, se diuertir des creatures; vuider en eux tout ce qui est terrestre, s'ils veulent estre remplis de ce qui est celeste. Dont S. Augustin sur le verset du Psalme, où il est dit; *aimez le Seigneur, ô vous ses Saincts:* dit; Apprens à n'aimer le monde, à fin que tu apprennes d'aimer Dieu: diuertis toy, pour te conuertir; verse, à fin d'estre remply. Tout ainsi que la terre n'est ioincte au Ciel,ains en est grandement

Ceux qui desirent de seruir Dieu en toute perfectiõ, qu'est-ce qu'ils doiuent faire.

dement eſloignée; de meſme les choſes celeſtes au corps humain ne ioignent les terriennes. Dieu comme tres-riche & ſuffiſant pour l'entretenement de ſes ſeruiteurs, veut qu'iceux ſoient à luy, & du tout & en propre, exempts & affranchis de toute autre ſeruitude; & qui puiſſent entierement eſtre addonnez à ſon ſeruice; d'autant que nul ne peut ſeruir à deux d'vn ſeruice égal & entiere affection. La parole diuine proffite beaucoup plus parmy les pauures, parce qu'ils ſont dauantage deſchargez des ſoucis, & ſont en queſte de la felicité. Vn Sage du monde l'a peu cognoiſtre, quand il a dit: Si tu veus auoir ton eſprit libre, il eſt neceſſaire que tu ſois Pauure; ou que tu viues comme Pauure. Ce qui eſt cauſe que le Sauueur dit; *Qu'il eſt enuoyé pour euangeliſer aux Pauures.* Le diſcours n'a proffité à la gent Iudaïque, aimant la terre; & ce ieune homme en l'Euangile, riche en poſſeſſions & cheuances, ayant ouy le conſeil de vendre tout, ſe retira triſte. La ſemence ſemée entre les eſpines eſt eſtouffée; les inuitez aux Nopces s'excuſent pour eſtre gens d'affaires & de negoce: l'abondance du temporel induit & tire auec ſoy l'oubly de l'Eternel. Manaſſes & Ephrain furent freres; *Ephrain* eſt interpreté *fructifiant*; & *Manaſſes, oubliant:* Ceux qui s'auancent és commoditez temporelles, oublient Dieu ordinairement. Voila pourquoy Moyſe diſoit au peuple Iſraëlitique: *Prends garde, que lors que le Seigneur t'aura donné les villes, les prouinces, & comblé de biens; que tu n'oublies ton Seigneur & ton Dieu.* Ce qui arriua neantmoins maintesfois, à la grande ruine & perdition des Iſraëlites.

Dieu veut que ſes ſeruiteurs ſoient à luy & du tout & en propre.

Mat. 6.

Seneque Ep. 17.

Eſa. 61.

Hebr. 4.

Mat. 19.

Mar. 13.

Luc 14.

Deut. 8.

SECTION III.

Celuy qui veut vistement cheminer, se doit descharger, à fin de courir plus legerement.

IL est donques requis, que celuy qui veut tenir le chemin du Ciel, pose le faix, & se descharge du pesant fardeau des choses temporelles ; de mesme que ceux qui courent à la lice, se despouïllent de leurs vestements : car qui est celuy qui pourra vistement cheminer & courir dans la carriere, qui meine au Ciel (carriere estroicte, rude, aspre & difficile) empesché de vestements, embarrassé de plusieurs choses superfluës & non necessaires ?

Les choses superfluës doiuent estre reiettees, comme empeschemens.

Si quelqu'vn chausse des souliers qui excedent la mesure de son pied, il en sentira, faisant chemin, leur incommodité : pareillement s'il a vestu vne robe trop longue & trop large, il se treuuera du tout empesché. Les choses sont inutiles & à charge, si elles sont surabondantes & au delà de ce qui est honnestement necessaire en suffisance. Sainct Ierosme le preuue en diuers lieux, par son dire trop mieux receu & authorisé, & par l'exemple de plusieurs Philosophes, qui quiterent leurs commoditez superfluës & non necessaires, comme repugnantes à l'estude de Sapience. Nous l'auons fait voir cy-dessus. Partant vn autre grand Docteur dit ; *Iette, reiette, dépose les faix & fardeaux des richesses : retranche les angoisses & facheries qui te trauaillent puis maintes annees. O que difficilement les personnes riches entreront au Royaume*

Serm. 4.

des

des cieux, dit S. Bernard. Le Chameau n'a qu'vn poids & empeschement; le riche en a deux, l'vn des possessions terriennes, l'autre est des pechez. Dont le mesme Sainct crie & apostrophe: *heureux sont les deschargez, qui legers peuuent suiure le Seigneur: car le trou auquel il faut entrer, est fort estroit: il nous faut necessairement efforcer d'entrer par la porte estroite.* Pourquoy Chameau portes-tu ta bosse? à quel propos, ô pecunieux portes-tu tes bourses? Non, tu n'entreras pas: le pertuis de ceste aiguille ne reçoit telles hardes & bagages. Ce qui retenoit les Iuifs anciennement, & empeschoit leur retour en Ierusalem, estoient leurs femmes, les enfans, les cheuances qu'ils possedoient en Chaldée & Babylone: ainsi en est-il de tous les Chrestiens; Mais notamment de tout le Clergé, qui ne doit pretendre autre portion que dans vne seule Ierusalem, en qualité de Leuites; partant iceux sont beaucoup plus tardifs aux desirs des choses celestes & aux fonctions Leuitiques & Ecclesiastiques, lors qu'ils possedent plusieurs benefices, & qu'on les voit gorgez de richesses.

SECTION IV.

La Pauureté Reguliere certaine espece de martyre.

PAr ainsi admirable, excellente & pretieuse est la vertu de la Pauureté Monastique, appellée par nostre Seigneur *Pauureté d'esprit*, prononcée heureuse felicité. Ouy en cela excellente & pretieuse, d'autant que comme preuue S. Bernard,

Serm. 7. de la feste de Tous-saincts.

la mesme promesse est faicte aux Pauures d'esprit qui est faicte aux Martyrs ; à sçauoir de la possession du Royaume des cieux : car il est vray que la Pauureté volontaire est vne espece de Martyre. D'ailleurs l'Escriture dit; *Heureux celuy qui n'est allé apres l'or, & qui n'a mis son espoir aux thresors: car il a fait merueilles. Et quel plus grief martyre, qu'endurer faim dans l'apprest & l'appareil des viandes? Souffrir le froid parmy les vestements pretieux en valeur, & plusieurs en nombre? estre pressé & greué de la Pauureté, enuironné de richesses, que le monde offre & en fait parade? Que le malin suggere & presente? que nostre appetit desire & souhaite? Hé! ne sera couronné celuy qui combatra, sinon genereusement repoussant le monde auec ses ostentations, se mocquant de l'ennemy & de ses tentations, & ce qui est plus glorieux, demeurant triomphateur de soy-mesme, crucifiant la conuoitise auec ses flatteries & chatouillements. En fin le Royaume des cieux est promis semblablement aux pauures & aux Martyrs, parce que ceux-là l'acheptent par la souffrance d'vne longue Pauureté; & ceux-cy par l'effusion de leur sang & pour le nom de* IESVS-CHRIST *l'obtiennent sans delay.* Iusques icy nostre sainct Abbé.

Eccl. 31.

SECTION V.

Où la mesme matiere est poursuiuie, & est montré que l'opulence mondaine doit estre mesprisee, comme estant vn grand empeschement en l'acquisition des biens eternels.

IL ne suffit d'auoir assez amplement discouru & representé, en quelle estime tout le Clergé doit auoir

auoir les richeſſes du monde, quelle eſt la renonciation des biens terriens, à laquelle leur vocation & profeſſion les oblige ; non il ne nous ſuffit d'auoir monſtré aucunement les obſtacles qu'iceux apportent aux perſonnes ſpirituelles : il faut pour contenter en cela noſtre eſprit, & inſtruire d'autant plus les ames, qui profeſſent vne telle vertu, pourſuiure ceſte matiere & produire auec methode les cauſes dont les richeſſes mondaines ſont à meſpriſer, deſquelles les hommes du ſiecle font tant d'eſtat, les recherchent auec tant d'ambition & trauail, & les poſſedent le plus ſouuent auec tant d'angoiſſe, de peril & de dommage en ce qui regarde le corps & l'ame.

1. cauſe.

La premiere cauſe donc que nous pouuons eſtablir, au moyen de laquelle les perſonnes Eccleſiaſtiques doiuent meſpriſer l'opulence terrienne, c'eſt que le ſoin, l'amour & les ſoucis qu'elle traine auec ſoy, nous retire de l'amour de Dieu & des biens celeſtes ; d'autant que ſuiuant le dire Euangelique ja allegué, *Nul ne peut ſeruir à deux maiſtres* ; C'eſt à dire, à Dieu & aux richeſſes : car tout ainſi qu'elles ſont tirées du profond de la terre, c'eſt par la maſſe de leur peſanteur qu'elles attirent aux plus bas de la terre leurs amants, ſçauoir en l'enfer des enfers. L'Apoſtre l'aſſeure diſant ; *Que ceux qui veulent eſtre riches, tombent en tentation & au lieu du diable, & en pluſieurs choſes inutiles, qui plongent les hommes en ruine & perdition.*

L'amour des richeſſes nous retire de l'amour de Dieu.

Il n'y a point de doute, que la ſubſtance terrienne ne ſoit annexée & ioincte à vne extreme ſollicitude, laquelle tient l'eſprit humain aſſiegé,

que difficilement peut-il issir dehors pour entrer en quelque vertueuse consideration. *Nulle personne*, dit l'Apostre, *enrollee en la Milice de Dieu ne s'empesche des affaires seculiers.* L'ame raisonnable corrompuë par le peché originel, affectionne dauantage les choses terrestres, se plonge plus profondement en icelles; s'y tient & attache dauantage, si elle ne fait sa retraitte: l'œil corporel ne peut d'vn seul & vnique mouuement regarder le Ciel & la terre, ny l'esprit humain auoir en pareille affection les choses terrestres & les celestes.

2.Tim.2.

2.cause.

Mais en second lieu, l'amour & le soin des biens mondains ne retire pas seulement l'homme de l'amour & desir des biens du Ciel; mais encor de plus, cest amour & sainct desir en demeure estouffé, tout ainsi que l'eau estaint le feu & les espines empeschent la production du grain semé, espuisant l'humeur & la graisse de la terre: ainsi l'amour & le maniement des choses terriennes apporte pareil empeschement à la feruente dilection diuine, laquelle ne rend moins fertile l'ame que la graisse de la terre la semence.

Qui en demeure entierement estouffé.

L'Escriture prononce decisiuement sur ceste question, quand elle dit: *Si quelqu'vn aime le monde, la dilection du Pere n'est pas en iceluy:* Et ailleurs, *qui voudra estre amy de ce monde, deuiendra ennemy de Dieu.*

Ep. 1. de S.Iean c. 2.

S. Iacq. Ep.Cano. ch.4.

De quelconque sorte donc que l'esprit humain se porte aux choses terriennes, s'ensuit qu'icelles pour estre diuerses & nuisibles, espuisent en luy la graisse & la grace de l'amour de Dieu: de maniere qu'il n'a que fort peu de vigueur pour contempler

templer les choses diuines, ores que la volonté s'y efforce.

On voit ordinairement, que les grands fleuues prennent leur origine de plusieurs & diuerses petites sources, & croissant peu à peu par le moyen des autres eaux qui s'y ioignent, se grossissent merueilleusement; d'autant plus qu'ils estendent leurs cour, d'autant plus deuiennent-ils rapides & desbordez, auec telle violence qu'ils entrainent & emportent tout ce qui se rencontre au deuant: de mesme certes les soucis commencent aux choses necessaires, mais par apres s'augmentant par nouuelles cupiditez viennent à croistre en telle sorte, & brouiller l'esprit humain de tant de diuers negoces, qu'iceluy est enleué par la violence & longue estanduë des debondants torrens de conuoitises qui le troublent, & des vagues de perturbations qui l'agitent; si qu'ainsi roulant ny la parole de Dieu, ny l'vsage des Sacrements, ny aucuns actes de Religion ne le peuuent arrester: car tous ceux qui sont saisis de telles poignantes sollicitudes, font estat de la Religion, en tant qu'elle sert à leurs commoditez, n'employant & ne despensant leurs thresors pour l'amour de Dieu, ains seruant à Dieu pour l'amour d'iceux.

SECTION VI.

Où est expliquée la parabole Euangelique des espines estouffantes le bon grain.

MAis reuenons à la similitude des espines & richesses, laquelle nous auons mis en auant cy-dessus

cy-dessus, & poursuiuons à declarer les interpretations mystiques données tant par nostre Seigneur IESVS-CHRIST, que par plusieurs autres saincts personnages instruits de l'esprit de Dieu. Disons donques en premier lieu, qu'ainsi que les espines destournent la chaleur necessaire du Soleil au germe du bon grain, & empeschent qu'il ne soit arrousé de la pluye conuenable, de mesme les soucis terriens, qui deriuent de la multiplicité des biens, diuertissent la consideration des exemples & bonnes œuures de tant de iustes & saincts personnages, qui luisent deuant les hommes comme la lumiere du Soleil : car comme les rayons de ce grand luminaire eschauffent les semences de la terre, à fin qu'icelles germent plus facilement & vistement ; ainsi les sainctes actions d'autruy eschaufent & enflamment les ames de ceux qui les regardent. Mais, ô malheur! s'il arriue qu'ils soient saisis des soucis des negoces du monde, si impliquez dans les difficultez seculieres, ils refusent lors de porter leur veuë sur la merueille & digne imitation de tels exemples ; d'autant *que le monde aime ce qui est sien*, dit IESVS-CHRIST, & l'affection de l'homme mondain (sçauoir de celuy qui n'a autre soin que du monde) tourné vers les choses celestes & spirituelles demeure eberlüé & esbloüy, tout ainsi que l'œil du hibou ouuert contre le Soleil : de sorte que telles gens ne peuuẽt regarder vers IESVS-CHRIST, Soleil de iustice, moins dresser leur veuë deuers les autres moindres luminaires, qui sont les saincts & deuots personnages, deriuãt leur lumiere de ce Soleil pour estre enuironnez des

S. Iean 15.

des eſpines ombrageuſes de diuerſes ſollicitudes mondaines, qui empeſchent les rayons de la doctrine & bonnes œuures, ores qu'ils ſe diſent Chreſtiens, & ne peuuent eſtre illuminez.

Pareillement ces vents de ſollicitudes, ces agitations de ſoucis prohibent la roſée des diuines graces & inſpirations, defendent la pluye des ſacrées paroles de tomber ſur les cœurs de telles perſonnes, diuertiſſant ailleurs leur entendement, tout ainſi que les orages deſtournent les nuës & les pluyes.

Finalement les eſpines empeſchent grandement l'accroiſſement de toutes les ieunes plantes en leur tendre naiſſance, ſoit les entournant, les repliant, les couurant & ne permettant que les nouueaux germes prennent leur creuë au long & au large; ainſi en eſt-il des ſoins & ſollicitudes terriennes, leſquelles ne ſouffrent iamais que noſtre eſprit ſe leue en haut pour contempler les choſes celeſtes, qu'il traicte à bon eſcient de ſon ſalut, & produiſe aucuns fruicts de bonnes œuures & ſainctes conuerſations, tenant iceluy tellement recourbé qu'il ne puiſſe executer ce qu'il a ſainctement propoſé & reſolu.

Les ſoucis des negoces eſtouffent la vertu aux hõmes riches, & auares.

C'eſt donc ainſi que les eſpines, c'eſt à ſçauoir l'amour du ſiecle & les ſoucis des negoces mondaines ſuffoquent la vertu aux hommes riches & auares, ſans que celles-là permettent que celles-cy produiſent aucun fruict: car de meſme que la Lune n'eſt eclypſée qu'en ſon plein, & pareillement l'homme deuient grandement obſcurcy & tenebreux, lors qu'il eſt plein de commoditez & de biens temporels. D'abondant tout ainſi que la Lune

Lune estant pleine est dauantage distante du Soleil, duquel elle retire sa lumiere; semblablement l'homme ne se trouue iamais plus esloigné de Dieu, qui est son vnique Soleil & principale lumiere, que quand il se rencontre grossi du luxe & de l'abondance des richesses.

Vtilitez de la Pauureté Reguliere.

Partant heureuse la saincte & religieuse Pauureté, au moyen de laquelle nous sommes desliurez des vains pensements des choses perissables; & qui d'ailleurs nous asseure & auance en l'amour & desir des biens eternels, n'ayant que faire le vray Religieux de s'occuper pour son particulier en l'acquisition des terres & cheuances, ny en l'exaction de gabelles, ny en la poursuite des procés. Ce bon-heur a esté iadis recogneu par vn grand Philosophe, & ce de tant qu'il a rendu graces à la fortune pour auoir perdu & fait naufrage de ses thresors, ayant apprins qu'il en demeuroit plus prompt & mieux fait pour s'addonner à l'estude de la Philosophie, desliuré des fascheries & soucis qui se trouuent en la possession des richesses.

Zenon Philosophe.

SECTION VII.

Où est enseigné comme la Pauureté Reguliere est propre à l'acquisition des merites.

DAuantage il conuient sçauoir, que les grãds moyens & opulentes commoditez ne nous retardent seulement en l'acquest des vertus; mais de plus empeschent l'auancement & progrez aux plus excellents merites, lesquels la saincte Pauureté nous procure, estant certain que de tant moins

moins qu'on ſe plaiſt en la terre ; d'autant plus on ſera aduantagé dans le Ciel,parce qu'il eſt dit: *Bien-heureux ſont les pauures d'eſprit ; car à eux appartient le Royaume des cieux :* non vne ſeule portion, ains toute la gloire du Royaume; voire bien ſouuët la Pauureté ſert d'eſponge,ſuiuant la diſpoſition de la iuſtice diuine, pour effacer les taches & macules deſquelles on a enlaidi le tableau de l'ame, œuure de la main de Dieu. C'eſt par icelle qu'il vient à refondre au net & à purger l'eſcume & la craſſe des pechez, & oſte tout l'eſtain d'hypocriſie, deception & ſimulation de Religion. C'eſt dans la fournaiſe de Pauureté, dit le Prophete, qu'il fait election de ſes fauoris. *Le feu d'indigence & de Pauureté*, dit S.Gregoire, *a purgé les maux du Lazare ; de meſme que la felicité de ceſte vie paſſagere a remuneré les biens du riche glouton. La Pauureté a affligé & netoyé celuy-là, & l'abondance a recompenſé & reprouué celuy-cy.*

La Pauureté ſert d'eſponge pour effacer les taches de l'ame.

Eſa. 1.

Eſa.48.

Homelie 40. ſur les Euãgiles.

SECTION VIII.

En laquelle ſont recitez pluſieurs autres cauſes dont les richeſſes ſont à renoncer; la ſaincte Pauureté recommandee.

QVe ce ſoit aſſez donques quant à ce poinct; déduiſons les autres raiſons, au moyen deſquelles nous verifierõs,que c'eſt par pluſieurs autres cauſes & conſideratiõs,que l'opulance & l'abondante ſubſtance temporelle doit eſtre meſpriſée, nous contentant de rapporter celles que nous n'auons encores touché, ſi ce n'eſt en paſſant & legerement. Or

Or c'est icy que i'appelle & adjure toutes les deuotes & religieuses ames, de ne se laisser seduire aux flatteries blandissantes des choses terriennes, moins s'endurcir par la fallacieuse tromperie du peché; ains demeurant en leurs sainctes resolutions, perseuerer au mespris de ce que diuinement conseillées elles ont deu pour le seruice de Dieu laisser, quiter & mespriser, tenant leurs promesses, accomplissant leurs vœux, obseruant leur sainctes & sacrées alliances, sans qu'il puisse arriuer qu'ils consument leurs ans & leur temps inutilement dans les soucis; & consequemment souffrir les tortures que les craintes & cupiditez apportent.

Que ces sacrées ames voyent donc, que renonçant aux biens terriens, elles ont consequamment renoncé aux sollicitudes seculieres; pour d'autant plus fidelement seruir à Dieu, voyant que quitant telles richesses, elles se sont acquises deux plus grands biens, sçauoir le repos & l'asseurance: voyent qu'elles ont perdu les biens du monde, de peur que par iceux elles ne perdissent & perissent, ou ayant esté aucunement perdues, elles ne fussent entierement perduës, ruinées & destruictes. La beauté de l'or & de l'argent est vne veneneuse lueur & pestilentieux brillant; est vn serpent à escailles d'or, agreable à la veuë, mais qui mord, & donne la mort à l'ame. Ce que consideré, faut que les vrais Religieux croyent d'auoir surgi & abordé vn port salutaire, estre hors de peril, si tant est qu'ils ayent osté la cause du mal, dont ils pouuoient estre mal-menez, s'ils auoient tels biens en leur puissance; ou ne les

La beauté de l'or & de l'argent veneneuse lueur.

ayant

ayant pas se sont faicts quites de toutes conuoitises d'iceux.

Quelle conuenance peut-on pretendre entre l'esprit celeste & les raclures de la terre? Les Sages qui ont philosophé plus virilement, ne nombrent ny, l'or ny l'argent parmy les vrais biens; ores que ceux qui parlent plus mollement les disent biens, non toutesfois de l'esprit: nullement propres à qui que ce soit, ains du tout vagues & incertains. Parquoy il nous conuient chercher les biens qui nous puissent appartenir en propre, & veritablement, & tousiours estre nostres, la conqueste desquels est beaucoup plus facile & la possession plus noble; & ainsi deuenir riches en bonnes œuures, comme parle l'Apostre. Nenny ce ne sont les richesses, non les magnifiques maisons, non les amples heritages, non l'amas des plus pretieux metaux & rares pierreries, qui ont pouuoir de guerir leur maistre fieureux, ny les afflictions & troubles de l'esprit d'iceluy: au contraire les saincts Escrits nous attestent, que les richesses ont causé la ruine de plusieurs, & qu'elles ne profiteront au iour de vengeance: à raison dequoy vn grand Orateur mondain a dit, qu'il n'y auoit rien qui fist paroistre dauantage vne ame lasche & de peu de courage, que d'idolatrer apres les richesses: de mesme que l'Orateur Ecclesiastique a prononcé, *n'y auoir rien de plus criminel que l'auare, rien plus inique que d'aimer le thresor.* Mais en vain helas! toutes ces sainctes & pretieuses sentences diuines & humaines sont alleguées: car à icelles preuaut la fureur vulgaire, comme n'ayant desir quelconque plus ardant que

L'or ny l'argent ne sont nombrez parmy les vrais biens.

Prou. 11.

Rien de plus criminel que l'auare.

Eccl. 10.

d'amasser & d'auoir de l'argent, se persuadant que d'iceluy toutes choses dependent ; quoy qu'au contraire on entende les voix des plus sages & plus doctes : quoy que l'experience fasse voir autrement, & que la verité & tourbe des exemples vieux & nouueaux reclame & atteste l'opulence n'auoir esté vtile à pas vne personne, ains mortelle à plusieurs. Ce qu'estant ainsi, que les personnes tant cupides de richesses disent ingenuëment, qu'est-ce qu'ils peuuent trouuer de mauuais en ces paroles, de sorte qu'ayant à mespris les cris & clameurs du vulgaire, & mettant à part la brillante & l'esclatante clarté de l'or & de l'argent, ils iugent auec la droicte balance: & lors ils verront que c'est en vne longue nauire chargée d'or, en laquelle ils desirent faire naufrage à la fureur des tempestes des negoces, soins & sollicitudes.

L'opulence n'a esté vtile à aucune persõne, ains mortelle à plusieurs.

Ha Dieu eternel! Ne voyons nous pas, que la trop excessiue abondance des biens, ou plustost l'abus d'iceux a fourré & introduit dans l'Eglise, comme cy-deuant en la republique Romaine, les mœurs estrangeres, les desbauches mondaines & les plaisirs du siecle ? Que c'est de la mollesse & la delicatesse des richesses, desquelles à bon droict on se peut plaindre, comme ayant peruerty par leur luxe nos anciens siecles? N'est-il pas vray, ainsi qu'il conste de faict & par escrit, que l'opulence, l'auarice & les voluptez, le luxe & débordements ont cy-deuant perdu & ruiné toutes choses? Peu suffit à vne vie modeste, mais l'abondance est la mere, la nourrice & la seruãte des vices : où moins de commoditez, moins aussi d'insolen

L'excessiue abondance des richesses a introduit en l'Eglise les mœurs estrangeres.

solence & de lasciueté. On voit ordinairement qu'vne contrée sterile produit des hommes forts & robustes;& que le païs fertile en porte de mols & effeminez : & ne les porte seulement,mais encor les fait tels : en sorte qu'ores que nais ailleurs celle-cy les amollit, & celle-là les endurcit. Et c'est ainsi premierement que l'Asie addoucit la rude & sauuage humeur des Gaulois,& apres des Romains : & que Babylone relascha le martial courage d'Alexandre ; & Capouë celuy d'Annibal. A ceste occasion on edifioit anciennement les Monasteres és lieux les plus austeres, dont les Religieux estoient d'autant plus vigoureux, & endurcis pour souffrir les rigueurs de la discipline Monastique.

Vne contree sterile produit des hommes robustes; & la fertile des mols.

SECTION IX.

La trompeuse caducité des richesses est descouerte ; & declaré combien icelles sont nuisibles : au contraire combien heureuse la Reguliere Pauureté.

HE ! qui pourra ignorer, que les richesses mondaines, entant que fausses, fallacieuses & perissables,ne doiuent & ne tiennent iamais ce qu'elles promettent ? N'arrestent la soif & conuoitise de l'esprit ; mais l'alterent dauantage ? ne chassent les poignans soucis , ains les rappellent? Ne releuent des necessitez,mais les augmentent? De sorte que les thresors ne rendirent iamais personne veritablement riche & heureux:au contrai

Les richesses n'arrestët la soif de l'esprit, ains l'alterent dauantage.

traire auoir produit nouuelles & nouuelles conuoitises, iusques à l'infini, l'amour de l'argent croissant à mesure qu'il croist ; mesmes ceux-là auoir besoin de plusieurs choses, parce qu'ils possedent beaucoup : en fin nulles richesses n'estre perpetuelles, non pas mesme de longue durée, comme estant en la disposition de la fortune, & subiectes à la varieté des accidents, diuerse chance & variable branle de l'inconstance humaine; du moins la mort les faisant perdre : car il est certain, que le riche mourant n'emportera rien auec soy. *Il ouurira les yeux & ne trouuera chose quelconque.* C'est en vain qu'il se trouble & tourmente, ignorant à qui, & pour qui il amasse les thresors. Mais quoy ? en vain toutes ces remonstrances, en vain tant de belles raisons qui resonnent de tous costez aux leures d'vne infinité de doctes & sages personnages. L'extreme cupidité a fermé les oreilles de ces gens cupides, si que vainement on persuade la Chrestienne & honneste Pauureté aux riches seculiers & Ecclesiastiques, ores que ceux-cy ayent voüé & professé icelle, qu'on appelle Apostolique & Reguliere, de n'esperer en l'incertitude des richesses, mais en Dieu viuant : en vain on entend crier le Prophete qui exhorte de ne mettre son cœur aux richesses, ores qu'elles abondent. *Hé ! qui croira que* IESVS-CHRIST *venant en terre y trouue la foy?* Certes elle sera bien petite ou du tout nulle. Quelle impertinence, quelle peruersion & subuersion de sens & de iugement au monde, venant à croire qu'en l'opulence des richesses de la terre soit posée & reside toute sorte de douceur & suaui

Iob 27.
Psal. 75.
Psal. 38.
1. Ti. 5. 6.
Psal. 61.

suauité, veu que le Fils de Dieu, la Sapience eternelle, la verité mesme les appelle espines: Neantmoins la sotte erreur du vulgaire estime cela estre le sujet d'vn bien souuerain; qui est la cause & la racine de tout mal. C'est ainsi qu'on n'a encor entendu la valeur du benefice diuinement donné, non autre que l'heureuse Pauureté.

En la pluralité des richesses on experimente vne felicité onereuse.

Que les riches de ce monde confessent la verité ouuertement, & nous entendrons de la bouche des plus grands d'entre eux, que c'est en la pluralité des richesses qu'on experimente vne felicité onereuse, chagrine & douteuse, accompagnée plus souuent d'enuie que de plaisir; & iceux auoir obtenu plus de contentement dans la mediocrité, ou bien en l'honneste Pauureté: entendrons l'opulence estre vne buissonniere, où sont cachées toutes especes d'animaux reptiles & venimeux, dans laquelle comme dans sa propre demeure l'ancien serpent couure ses impostures. Ordinairement, dit S. Chrysostome, c'est dans les richesses où demeurent couuertes comme d'vn voile les dangereuses & toxiquantes bestes de luxe, d'ambition, de fast, de gourmandise & autres crimes auec impunité. Les richesses sont de tres-difficile acquest, d'angoisseuse garde & tres-dolente perte; & lesquelles quoy qu'elles causent tant de maux; neantmoins on les recherche dans les enfers & profonds abysmes de la terre auec tant de trauail. Richesses qui ne font pas l'homme riche, ains occupé & afferé, ne le font leur Seigneur, ains leur gardien, possedant leurs maistres beaucoup plus qu'elles ne sont possedées, sont dauantages seruies qu'elles ne seruent: d'où

Homil. 8. sur l'Ep. aux Ro.

Salust. en sa prem. Catilinaire.

vient que le Prophete Royal appelle les riches *hommes des richesses.* Peruerse donques telle follé cupidité d'esprit, qui fait les maistres seruiteurs. Le desir saisi de l'amour de la pecune, comme abbreuué de meschante poison, effemine le corps & l'ame de l'homme. Il est tousiours infiny, tousiours insatiable, & ne se diminuë ny par indigence, ny par abondance.

Parquoy concluons, qu'estant pourueu des choses necessaires, lesquelles sont peu en nombre, & de petite & facile prouision, tout ce qui est au delà estre grief, pesant & incommode, n'estre commodité, mais incommodité, n'estre l'ornement du corps, ains l'empeschement de l'ame, & l'amas des soucis & des craintes; l'abondance: auoir osté le repos à plusieurs, & presques à tous. Certainement l'opulence a esté tousiours l'aduersaire des bonnes mœurs, & la nourrice des vices. Cela se voit clairement aux personnes particulieres & au general des peuples & nations de la terre, ainsi que nous auons dit cydessus, notamment au peuple Romain; lequel a paru illustre & entier, tandis qu'il s'est entretenu dans l'honneste Pauureté & simplicité de vie: & en l'indigence il s'est rendu victorieux du monde; & qui est plus, glorieux vainqueur de soy mesme, & dompteur des vices; apres vaincu & ruiné par les richesses.

Mais quoy? les miserables mortels ne voyent cela, aueuglez de leur malice & cupidité, gisants assoupis & lethargiques sur les poignantes ronces, & demeurant insensibles.

Exod. 3. Le buisson ardant que vit Moyse au desert, lequel

quel paroissant enflammé & bruslant, & toutes-fois ne se consommoit, figure le riche auare: quelquesfois il est piqué de quelque componction entendant la Predication de la parole de Dieu, considerant les menaces des diuins iugements, il est esbranslé des conuulsions & contusions de conscience: il se sent enflammé, mais son cœur auare ne brusle & ne se consume: iamais l'amour terrienne n'empesche l'action du feu diuin: car en fin l'auare tient l'oreille de son esprit contre terre, ainsi qu'vn aspic, à fin qu'il n'entende les sages conseils.

Toutesfois ils experimentent presentement, & encor dauantage sentiront à l'aduenir, que Cain & Abel sont freres: c'est à dire, que la tristesse suit pas à pas le temporel possessoire. Oyons sur ce sujet S. Gregoire le Grand. *Qu'est ce qu'il y a*, dit-il, *de plus tranquille en ce monde; que de ne rien desirer? Quoy de plus laborieux que de brusler au feu des conuoitises terrestres? De là vient qu'Israël a receu en don & prins en present le Sabbath, & que l'Egypte a esté frappee de la multitude des mouches: car le peuple qui suit & recognoit le vray Dieu, reçoit le Sabbath, c'est à dire le repos de l'esprit, pour n'estre iamais fatigué par aucun appetit des desirs charnels. Mais quant à l'Egypte, qui figure ce monde, elle est frappee des mousches, comme estant la mousche vn insolent & trop importun animal, en laquelle qu'est-ce qui est designé que les soucis fascheux des desirs? Les mouches mourantes gastent la suauité de l'onguent; parce que les cogitations superfluës qui naissent, meurent & deffaillent en l'esprit, qui pense perpetuellement aux choses charnelles; perdent, gastent & destruisent la douceur*

S. Greg. liu. 18. Moral. c. 27. 28.

La mouche importun animal.

Eccl. 11.

& suauité dont chacun est oinct interieurement par le S. Esprit, sans qu'icelles pensées permettent de iouïr de son integrité. Voila pourquoy Iob declare, que la Sapiénce ne peut subsister parmy les flots de tant d'inquietudes, disant; que la mer (par laquelle est marquee l'amere agitation & trauail des esprits seculiers) parle, & dit; N'est auec moy; d'autant, que nul homme ne la reçoit entierement; fors celuy qui fait force de se retirer des vagues des cogitations de la chair. Et c'est ainsi qu'il est dit ailleurs: au temps de loisir escrits la Sapience: Celuy qui n'est pas occupé aux œuures, perceura Sapience. Cessez, dit le Prophete Psalmiste de la part de Dieu, & voyez que ie suis Dieu. Ouy la vie seculiere, dit le mesme sainct Docteur, est comparee à la mer, parce que celle-là estant agitée par les orageux mouuements des actions, elle est disioincte & separee de la stabilité & repos interieur: au contraire Dieu dit par le Prophete. Sur qui reposera mon esprit, sinon dessus l'humble, le tranquille & craignant mes paroles? car l'esprit fuit d'autant plus les ames terrestres, qu'il ne trouue point de repos en elles. Par ainsi Dauid parlant de quelques vns dit: Contrition & infelicité aux voyes d'iceux, & n'ont cogneu le chemin de paix. De là encor nostre Seigneur en l'Euangile exhortant les hommes harassez, & fatiguez aux labeurs du monde: Venez à moy, vous tous qui trauaillez & estes surchargez: ie vous refraichiray. Aprennez de moy que ie suis debonnaire, & humble de cœur, & vous trouuerez repos à vos ames. Iusques icy S. Gregoire, la doctrine duquel, à cause de son excellence, nous auons recité au long.

La Sapience de la Pauureté n'est au monde.

Iob chap. 28.

Eccl. 38.

Psal. 45.

Esa. 66. selõ l'ancienne translation.

Psal. 13.

Mat. 11.

Que s'il est permis de ioindre & mesler les profanes sentences aux sacrées, n'est-il pas veritable,

ble, que le plus noble des Philosophes Payens a tres-bien rencontré, quand il a dit: les dieux estre du tout excusables lors que les choses qui bruslét & tourmentent sont données à ceux qui les desirent, parlant des richesses: les riches auares sont mis en la possession de l'herisson, ainsi que les Citoyens de Babylonne: c'est à dire, ceux-là sont picquez, poincts, & outrez par les choses qui sont en leur possession; de mesme que celuy qui a prins vn herisson & le manie est picqué. Qu'on sçache donc, que ces grands riches qui affectionnent auec tant de passion les biens de la terre, quoy qu'ils semblent estre heureux exterieurement, sont neantmoins interieurement miserables: leur allegresse est pour la plusspart faincte, griefue & contraincte: & d'autant leur misere plus fascheuse qu'il ne leur est permis le plus souuent d'estre miserables: mais parmy les furieux excez & accés des angoisses sont necessitez de paroistre contents & heureux: les fabuleux Midas, les Tities, Promethées, Tentales ne souffrirent dauantage.

Seneque Ep. 21.

Esa. 14.

Que le peuple Chrestien & toutes gens de bien doiuent estre grandement retirez de la cupidité des richesses; notamment le Clergé, la part & portion duquel est Dieu; & sur tous les personnes Monastiques deuoir estre demeslées de tout negoce & maniement des choses terriennes, & du tout resignées en ce qui concerne la proprieté, nous l'auons preuué par raisons, asseuré par authoritez des saincts personnages, & en tant que de besoin par les doctes sentences des Sages du monde preuué; lesquels au grand iuge-

La portion du Clergé est Dieu.

ment se leueront ainsi que des autres Niniuites, & condamneront l'auarice, simonie & sacrilege de la generation meschante des hypocrites, scelerats & perfides Chrestiens ; singulierement de tant de Religieux qui ne sont Moynes que d'habit & de nom, faisant parade de la pieté, & n'ayant au reste la vertu d'icelle.

SECTION X.

Où est declaré comme l'abus des biens dans les Monasteres cause la ruine de tout ordre & discipline : par consequent tous benefices Monastiques ne pouuoir estre possedez que par vn extreme danger de preuarication.

PArquoy le maniement du temporel, voire des Eglises & Monasteres ne doit estre baillé qu'à peu d'officiers, Obedientiaux & administrateurs: car de tant plus grand est le negoce & l'administration, de tant plus grande est la preuarication des vœux. La richesse terrestre tient de la poix & resine, on ne la touche sans se souïller: C'est ainsi que *les creatures de Dieu sont faictes en haine pour la tentation de l'ame des hommes, & pour vn lacqs aux pieds des fols.* La Regle n'ordonne qu'vn Cellerier, qui soit comme Pere à toute la Congregation, ayant soin de toutes choses, & faisant ce que l'Abbé luy commandera, ne presumant de faire ce qui luy sera defendu. Que si la Congregation est plus grande, on luy doit donner pour le soulager quelques aides, à fin qu'iceluy fasse allaigrement sa charge. N'est selon la Regle qu'il y ait

Sap. 14.

ait plusieurs principaux administrateurs disposant des biens du Monastere: mais vn seulement, les mœurs duquel soient sans auarice ; qui soit humble & ait les autres qualitez designées en la Regle.

Mais ô malheur! il est arriué (ainsi que se plaint vn docte & pieux personnage) qu'en la pluspart des Monasteres de ce tant noble & puissant Ordre de S. Benoist, à l'occasion des pauures, des anciens, des infirmes & autres negoces, on n'a baillé la dispensation des biens temporels seulement pour les administrer selon la teneur de la Regle & saincts Decrets, à plusieurs Religieux; mais encor à leur plaisir & volonté : de sorte que iamais ou raremét ils n'accomplissent le deuoir de leurs charges ; plustost pouruoyent-ils à eux-mesme, distribuant les reuenus auec prodigalité, ou les gardant auec vne extreme auarice : tellement qu'on a veu cy-deuant & le voit-on encor, que plusieurs Prelats impies, plusieurs administrateurs sacrileges, plusieurs Officiers indignes, satisfaisant à leurs execrables affections, ont ruiné les Monasteres, ont grandement diminué ou du tout aneanti, ce qui est detestable, le nombre des Religieux, pour d'autant plus augmenter les maisons profanes & seculieres : & ce qui est abominable, prohibé l'entrée desdits Monasteres à maintes doctes & religieuses personnes, au preiudice du seruice de Dieu, à la destruction & opprobre d'vn si sainct Ordre, & au grand interest & dommage de tout le peuple Chrestien & Catholique, singulierement des pauures ; ce qui est intolerable. On remarque qu'en la petite Congrega

Grands desordres en l'Ordre Monastique par le moyen de l'auarice.

gregation en laquelle IESVS-CHRIST estoit le chef, il n'y auoit qu'vn dispensier, & iceluy larron : en plusieurs Monasteres à mesure qu'on a multiplié les administrateurs, on a augmenté le nombre des volleurs, dit vn grand general d'Ordre : & tout ainsi que Iudas bailloit à ses proches ce qui luy estoit commandé de donner aux pauures; de mesme ceux-là (ie tais tout autre meschant employ.) Parquoy, qu'est-il à craindre, si ce n'est, que tout ainsi qu'ils sont semblables & attaints de pareille coulpe, ils ne soient punis de semblable peine? Iudas à l'occasion de ce peché tomba en vn plus grand; qui est de vendre son Seigneur, son Dieu & son Maistre; de maniere qu'il s'estrangla & pendit : Pareillement telles gens apres auoir trompé IESVS-CHRIST au ministere du seruice diuin, apres auoir frippé les biens de l'Eglise, de leurs Freres & des pauures; en fin celebrant indignement, ils offencent Dieu mesme: d'où sans aucune veritable satisfaction ou penitence, ils meurent d'vne mort funeste corporelle, tres-dangereux de mourir de l'horrible mort eternelle. On voit tout cela, on l'apprend & tous les iours par experience on le recognoist, si tant est qu'on ait des yeux. D'où par vn admirable conseil, ayant esgard au salut des ames & au bien & conseruation des Monasteres, tels Officiers, leurs Offices & autres Obediences Monastiques sont abolies par les saincts Decrets, & par le Concile œcumenique de Trente; ainsi que cy-deuant nous auons dit. Ie ne parle ny des Simonies, qui se commettent en l'acquisition; ny de la confidance & rapacité en l'administration, pour

En S. Ieã chã. 12.

pour ne reueler dauantage leur ignominie ; proteſtant neantmoins tout ce que deſſus auoir eſté proferé au deçà de toute offence des gens de bien & bons Religieux.

Mais quant aux autres, attendu qu'ils ont deposé la couronne myſtique de leur teſte, il eſt arriué que la couronne de gloire & de beauté eſt tombée de leur chef : eſt arriué qu'ayant voulu auqir part au monde, en ſes richeſſes, grandeurs & voluptez, que la part & portion qu'ils auoient, ou deuoient auoir & pretendre en l'heredité du Seigneur, leur eſt oſtée : car Dieu s'eſt courroucé contre ſon peuple, & a eu en abomination ſon heritage ; les a liuré entre les mains de leurs ennemis, qui les ont troublez & humiliez ſous leurs mains, à cauſe de leurs iniquitez : car ils ont prouoqué le Seigneur en leur conſeil & deprauées inuentions. *Pſa. 105.*

SECTION XI.

Contenant vne priere à Dieu, pour la reſtauration de l'Ordre S. Benoiſt & autres.

MAis quoy, Seigneur ? Voyez la tribulation de tant de gens de bien : oyez leurs ſupplications & prieres : ſouuenez-vous de l'alliance que vous auez fait iadis auec leurs Peres Fondateurs par l'indulgence de voſtre diuine miſericorde, de tant de deuotes maiſons : que la grandeur de voſtre Clemence porte au repentir voſtre iuſte fureur, & arreſte l'execution de tant de ruines. Faictes paroiſtre vos miſerations en la *Pſa. 105.* preſence

presence de ceux qui les ont captiuez. He ! sau-
Psa.105. uez-les Seigneur, & assemblez, les retirant des nations en vne saincte Congregation, assemblée & Societé, à fin que derechef ces grands Ordres donnent honneur à vostre nom, & chantent auec gloire vos loüanges, ayant renoncé pour iamais à toute sorte de fast, d'ambition, vanité, auarice & damnable particularité.

Sap.5. Seigneur les enfans de vostre Ierusalem tant cheris, & de vos Ordres tant aimez se sont desuoyez du chemin de la verité, se sont esgarez *Psa.118.* parmy les sentiers de l'iniquité ; ont ignoré quelles sont les voyes spirituelles, & marché aux chemins plus difficiles, ne sçachant les sentes de vostre iustice. Redressez-les Seigneur, & les instruisez en la loy de vos iustifications, à ce qu'à tousioursmais ils les recherchent & soient remis dans les carrieres de la tres-saincte & me-*Iere. 10.* ritante Pauureté. Vous voyez, grand Dieu, que l'homme n'a en sa puissance l'absoluë direction de soy-mesme. Hé ! regardez vos Autels destruicts, vos Temples subuertis, tant de Monasteres inhabitez : on n'y chante plus vos loüanges. I'accorde que cestuy vostre peuple a trans-*Ieram.5.* gressé mauuaisement vos paroles, & commandements ; mais souuenez vous, Pere des miseri-*Psa.105.* cordes, d'iceluy sur lequel vostre nom est inuoqué auec les noms de leurs Peres : qui comme Abraham, Isaac & Iacob demeurent agreables *Deu. 29.* en vostre presence. Donnez vn cœur qui enten-*Rom.12.* de, des oreilles qui escoutent, & des yeux qui *Psal. 83.* voyent, pour sçauoir quelle est vostre volonté saincte, plaisante & parfaicte ; & qu'on reco-

gnoisse

gnoisse que vous estes suaue, debonnaire & misericordieux à tous ceux qui esperent en vous, sans qu'il arriue aucune disette à ceux qui ont vostre crainte : car les riches de ce siecle ont eu indigence & faim ; mais ceux qui craignent & qui cherchent vostre nom, n'amoindriront en aucun bien.

Psal. 33.

SIXIESME PARTIE;

EN LAQVELLE EST ENSEIGNE', COMME LES PERSONNES Regulieres se doiuent abstenir des delices.

SECTION I.

Où est declaré l'argument de ceste Partie.

QVE ce soit chose decente & du tout conuenable à tous les Chrestiens, mais dauantage au Clergé seculier, & plus estroitement au Regulier, de se preseruer des cupiditez de l'opulence terrienne, nous l'auons dit, & pareillement declaré selon nostre dessein: & quelles sont les incommoditez, quels les empeschements que les richesses & la negotiation des biens de ce monde trainent auec soy, de sorte que nous estimons que toutes personnes Religieuses peuuent voir clairement, combien heureuse, libre & tranquille est l'honneste Pauureté; partant necessairement deuoit estre entretenuë, & puissamment suiuie: mais d'autant que maintesfois on acquiert les richesses, non pour l'amour qu'on leur porte, non pour iouïr de la beauté, & delectation qui pourroit estre en elles; ains d'abondant pour par leur moyen arriuer aux honneurs

Les richesses à quelles fins tant recherchees.

honneurs & iouir des voluptez ; car qui est celuy qui n'est entrainé par le plaisir, & emporté par la conuoitise de la gloire? Or ce sont les richesses qui dominent, selon la commune estimation du vulgaire : celles-là font planche pour paruenir à celle-cy. Ainsi premierement on cherche l'auoir : le thresor passe deuant, la vertu suit apres. Ce riche glouton en l'Euangile, d'autant qu'il estoit riche, se gorgeoit tous les iours des plus exquises viandes, se vestoit de pourpre & de fin lin : ce qui estant de la sorte, il semble qu'il importe necessairement de discourir & representer combien l'homme Religieux doit estre esloigné de toute ambition, fast & vaine gloire ; combien retiré de toute conuoitise des plaisirs mondains & delices : partant les grandes commoditez temporelles leur estre vaines & superfluës, voire mesmes nuisibles, & par consequent reiettables, comme tres grandes ennemies de la premiere des vertus Monastiques, qui est l'humilité, & en tant qu'aduersaires à la castigation du corps, dont parle l'Apostre.

Les richesses conduisent à la gloire.

Luc 16.

Les richesses ennemies de la Pauureté.

Sus donques, parlons maintenant, & en premier lieu de la fuite des delices ; & de la suite & poursuite des disciplines, rigueurs & austeritez Regulieres ; apres nous discourrons de la vaine gloire mondaine; finalement de l'humilité, de ses biens & vtilitez.

Il estoit conuenable à la verité de discourir du mespris des honneurs du monde, au Traicté de l'Obeïssance Reguliere: & pareillement de la fuite des delices au discours de la Chasteté : ce qui a esté fait aucunement, comme estant la volupté

contraire à la Continence, & l'ambition & superbe à l'Obeïssance, tout ainsi que les richesses à la Pauureté: neantmoins nous auons reserué en ce lieu d'en escrire plus amplement & particulierement.

Chap. 8. Nous auons cy dessus rapporté la doctrine de l'Ecclesiaste, laquelle nous enseigne, que *l'or a perdu & ruiné plusieurs:* Nous auons apprins encor de l'Euangile, qu'il se faut garder de toute auarice; car la vie d'aucun ne gist point en l'abōdance des choses qu'il possede, ains la sequelle des grandes richesses estre la luxure, l'intemperance, l'iniustice, la fureur, l'arrogance, la superbe & tout autre desordonné mouuement: par ainsi nul ne deuoit ou pouuoir ignorer, que l'instrument de tous vices ne soit l'opulence.

Luc 12.

Sequelle des richesses.

S. Chrys. au liure que nul n'est blessé que par soy-mesme.

SECTION II.

Remede singulier contre la superbe & luxure.

La Pauureté principal remede contre toutes sortes de vices.

Disons donc, que le principal & plus puissant remede contre toutes sortes de vices est la Pauureté, par laquelle la cause & les effects de mal faire sont ostez, dont elle est grandement recommandable auec l'abnegation de toute particularité de biens terriens: car par son moyen on est preserué & garanty des maux & dommages qu'apportent les delices: & d'autant plus la Pauureté sera estimée recommandable, qu'on considerera les maux qui accompagnent les voluptez, que nous auons declaré tant dommageables à l'homme parfaictement Religieux & Chrestien.

Or

Or quant à ce poinct les doctes diuins & profanes ſont entierement d'accord ; de ſorte qu'ils aſſeurent, & que c'eſt par les delices & voluptez que les corps plus robuſtes & vigoureux viénent à s'amollir, les forces à ſe reſoudre, la ſanté à ſe perdre & ruiner. L'experience apprend que les voluptez corporelles dégouſtent en fin & l'iſſuë d'icelles eſt ordinairement accompagnée de triſteſſe & repentance, ſans qu'icelles dōnent iamais le contentement qu'elles promettent. La volupté, dit ce Philoſophe Chreſtien, eſt voirement imitãte le bien, quoy qu'elle ſoit mere de tous maux, par les flatteries de laquelle les biens qui procedent de la nature ſont corrompus. C'eſt la volupté, dit le grand Orateur Romain, qui eſt ennemie de la raiſon, qui empeſche le conſeil, & n'a aucun commerce auec la vertu.

Boëce li. 3. de la conſolat.

1. des loix.

Mais ne nous arreſtons dauantage à rapporter les belles ſentences des perſonnes profanes: beaucoup plus efficacement & vigoureuſement parlent en ceſt endroit les ſaincts & ſacrez Docteurs; entre leſquels d'abord ſe preſente S. Iean Chryſoſtome, lequel ſelon ſa couſtume expliquant non moins doctement qu'élegamment les eſpines Euangeliques, par leſquelles ſont entenduës les voluptez, parle en ceſte ſorte : *Tout ainſi que les buiſſons aigus de quelconque part qu'on les prenne, piquent & enſanglantent les mains ; tout de meſme les delectátions du corps offencent les pieds, les mains, la teſte, les yeux & tous les membres : elles ſont ſteriles, ne portant aucun fruict, comme les eſpines ; ains ſont d'autant plus offenſiues que toutes autres choſes. Les delices auancent la vieilleſſe, le ſens en deuient hebeté, l'ima-*

Hom. 45. ſur S. Matth.

Les delices en combien de ſortes offencent.

Hom. 13. ſur la 1. à Timot.

gination tardine. Et ailleurs le mesme Autheur dit: *celuy qui vit en delices est mort : il n'exerce plus les fonctions vitales, il ne regarde ce qu'il faut regarder, il n'entend ce qu'il faut entendre necessairement, ne parle iamais pertinemment.*

Les documents des saincts Escrits sont aussi clairs & manifestes sur ce sujet, esquels on recognoist, que rien ne se treuue de plus contagieux, mortel & pestilentieux que les voluptez de la chair : rien de plus contraire aux ioyes spirituelles. *Non*, dit l'Apostre, *n'ayez soin de la chair pour accomplir ses conuoitises : les hommes voluptueux sont ennemis de la Croix de* CHRIST, *n'ayant autre Dieu que leur ventre. Abstenez vous des desirs charnels, qui font la guerre à l'ame*, dit le Prince des Apostres : *ceux qui viuent selon la chair, portent leurs affections : La chair & la sapience de la chair est ennemie de Dieu, pour n'estre subiecte à sa loy. Ceux qui sont en la chair*; C'est à dire, qui viuent selon les desirs de la chair, *ne peuuent plaire à Dieu.* S'ensuit donques, selon la doctrine Apostolique, que ceux qui fomentent, entretiennent & traictent tant delicatement leur chair ; qui prennent leurs plaisirs en ce monde, auoir leurs cœurs & leurs esprits grandement aggrauez & appesantis, ne pouuoir rien entendre de haut, sublime ou spirituel : Les paroles diuines estre suffoquées en eux. Aussi est-il veritablement dit, *que le luxurieux a ouy la parole sage, laquelle luy desplaira, & la iettera derriere son dos.* De là vient que plus on est indulgent aux appetits du corps, plus il deuient puissant contre son aduersaire ; plus il se roidit contre son entagoniste, qui est l'esprit, & le voila victorieux:

Rom. 13. Philip. 1. Rom. 13. Rom. 8. Ceux qui viuent selon les desirs de la chair, ne peuuët plaire à Dieu. Eccl. 21. plus on est indulgët aux appetits du corps, plus il se roidit cötre l'esprit.

ctorieux : car la chair & l'esprit sont deux champions de guerre,tousiours dans les attaques,dans les estrifs,estours,combats : perpetuellement l'vn conuoite contre l'autre, comme parle l'Apostre.

SECTION III.

Remedes contre les allechements des voluptez.

PArquoy le meilleur secours qu'on sçauroit donner à l'esprit, est de se ranger aux enseignements & exemples de l'Apostre S. Paul, non moins puissant en œuure qu'en parole:& en premier lieu asseruir la chair à l'esprit & la chastier, de peur qu'elle ne nous rende reprouuez. C'est ainsi donques,qu'on doit imiter ce diuin Docteur des Gentils, & employer les ceps, les chaines & tortures, pour contenir en son deuoir nostre esclaue, maluueillant, malicieux, le corriger, le retenir en seruage,sans qu'on le nourrisse delicatement, de peur qu'on ne le sente rebelle & contumax.

1. Remede asseruir la chair à l'esprit.
1. Cor. 9.
Eccl. 33.

Au commerce de l'esprit & du corps arriue tout de mesme qu'aux balances : on ne sçauroit rien donner à l'vne que ce ne soit au preiudice de l'autre. Ainsi plus on nourrit le corps, plus l'esprit en deuient malade.

Plus on nourrit le corps, plus l'esprit deuiêt malade.

Lors que nostre souche exterieure, dit l'Apostre, *vient à se corrompre, celuy qui est dedans se renouuelle de iour en iour :* D'où nous pouuons au contraire conclure, qu'estant nostre homme exterieur puissamment renforcé, entretenu & corroboré,celuy qui est interieur en est fait lasche,infirme & ener-

2. Cor. 4.
2. Remede.

La retraicte des lieux delectables & l'habitation des austeres.

Au Royaume de volupté ne se treuue aucun lieu pour la vertu.

ué. Ainsi donc les voluptez de ceste vie presente & les affections charnelles, rebouchent les poinctes de la viue parole de Dieu, émoussent le trenchant de la doctrine de salut eternel, gastent & rendent insipide le goust spirituel, destruisent toutes les bonnes & sainctes œuures. Cela n'est que trop notoire à toutes personnes spirituelles. Ce qu'estant ainsi, & puisqu'au Royaume de volupté ne se trouue aucun lieu pour la vertu; il est necessaire pour remede contre icelle, de quester vn lieu où les delices ne puissent rien, vn lieu qui soit retiré du monde; c'est à dire, de la frequentation des personnes mondaines & profanes: où les vehements & pestilentieux obiects ne corrompent les puissances de nos ames. A la recherche d'vn tel lieu inuite S. Ierosme, quand il dit: *Puisque par les portes des sens certains escadrons de perturbations entrent, & saisissent le donjon de nostre ame, où sera la liberté, où sera la force d'icelle; où quelque pensee de Dieu, principalement lors que les voluptez passees en ce qui regarde l'attouchement, sont depeintes & representees; dont par la recordation des vices l'ame est contraincte de compatir & d'exercer en quelque sorte ce qu'elle ne fait & ne pense pas? Par ces raisons donques plusieurs Philosophes persuadez ont quité les villes frequentees, leurs iardins & maisons de plaisance, où les prairies arrousees, le ramage ombrageux des arbres, le gazouillement des oiseaux, le miroir des claires fontaines, le doux murmure des ruisseaux, & plusieurs autres charmants obiects des yeux & des oreilles estoient, de peur que par le luxe & abondance des commoditez, la force de l'ame ne s'amollit & sa pudicité fust perdue: car c'est chose inutile de voir souuent ce dont quelque iour tu*

Liure 2. contre Iouinian. ch. 1.

ſeras priué, & te hazarder à l'experience des choſes deſquelles difficilement te puiſſes paſſer. Partant les Pythagoriciens fuyant telles frequences auoient accouſtumé d'habiter aux lieux deſerts; les Platoniciens conuerſoient dans les Temples & aux portiques; à fin qu'admoneſtez par la ſainĉteté d'vn lieu eſtroit, leur penſee ne fuſt que des vertus; voire meſme Platon eſtant fort riche, pour vaquer plus librement à la Philoſophie, choiſit la champeſtre Academie retiree de la ville; Academie non ſeulement deſerte: mais encor peſtilentieuſe; à ce que par l'aſſiduité des maladies, les efforts des appetits deſordonnez fuſſent abbatus, & que ſes diſciples ne ſentiſſent autre plaiſir, que celuy des choſes qu'ils apprennoient. Iuſques à tant S. Ieroſme, la doctrine duquel tant eloquente nous auons voulu eſtendre & reciter au long, pour faire voir la confuſion à tant de perſonnes Regulieres, qui recherchent les lieux plus delicieux auec tant de ſoin & de ſollicitude. Non ainſi leurs deuanciers & fondateurs, qui ont edifié les plus celebres Monaſteres de la terre aux plus interieures foreſts, aux plus profondes vallees, aux plus retirez deſerts, froides & auſteres regions; à quoy pleuſt à Dieu que ſe fuſſent tenus iadis les Moynes des Gaules, & n'euſſent permis de baſtir des villes & bourgs pres leurs Monaſteres, d'où l'vn des grands maux en la diſcipline Reguliere a procedé.

Les Pythagoriciens habitoient és lieux deſerts.

Les Platoniciens aux temples & portiques.

Platō en l'Academie, & pourquoi.

SECTION IV.

Par les spirituelles delectations sont chassees les animales.

3. Remede, recherché des voluptez spirituelles, pour chasser les autres.

APpert donc, auec combien de soin & de preuoyance ces grands & saincts personnages, remplis de l'esprit de Dieu, Fondateurs des Ordres sacrez se sont voulus esloigner des plaisirs mesme que la situation des climats & douceur des contrées portent quant & soy, donnant à entendre à leurs disciples, que priuez tout à fait des voluptez corporelles, ils se doiuent porter à la queste des spirituelles; que c'est par la patience & consolation des Escritures, qu'il faut gouster & sauourer combien est doux & suaue le Seigneur; combien ses tabernacles aimables: de sorte que l'ame deuote conuoite & deffaille de ioye, d'amour & douceur apres les paruis du Seigneur: & que le cœur & la chair de la personne Religieuse doiuent tressaillir de liesse & contentemēt en Dieu viuant és maisons Monastiques: ouy ressentir l'heur & felicité que possedent ceux qui habitent dans le Temple du Seigneur, le loüant au siecle des siecles: car c'est en terre deserte & hors de chemin, qu'on paroist gratieusement deuant Dieu auec le Prophete: de tant plus qu'on est vuide des plaisirs terrestres, on est remply des celestes: les sainctes affections d'enhaut sont rechassées par les delectations d'en-bas. Car comme la vapeur de tant plus qu'elle est esleuée de la terre par la vertu du Soleil, d'autant plus elle est

Rom. 15. Psal. 33. Psal. 83. Psal. 83. Psal. 62.

C'est en terre deserte qu'ō paroit gratieusement deuant Dieu.

S.Greg. en l'hom. 35. sur les SS. Euang.

est esclaircie par iceluy ; ainsi les ames des iustes, plus elles esleuent leurs contentemens des choses terriennes, plus sont elles illustrées de la diuine splendeur & visitées des celestes consolations.

9. Chap. des Confessions.

Sainct Augustin auoit experimenté cela, quand il s'escrie ainsi à Dieu : *O qu'il m'a esté doux de m'abstenir des suauitez vaines, lesquelles iadis ie craignois de laisser ; & maintenant m'est delectable de les quiter ! Ie les reiettois loin de moy, mais au lieu d'icelles vous entriez, souueraine suauité plus doux que toute volupté ; non toutesfois au sang, non à la chair.*

Sans point de faute tous ceux qui ont sousmis leur col au ioug du Seigneur, ils le sentent & l'experimentent aisé, & la charge d'iceluy legere : car c'est son ioug, non le nostre : aussi le Fils de Dieu l'appelle sien, parce qu'il le porte ensemble auec nous. *Ce n'est moy*, disoit le grand S. Paul, *qui faict tant de merueilles, ains la grace de Dieu auec moy.* La grace donne les forces, dont le ioug est rendu leger ; & l'amour de Dieu donne le goust, dont il est fait doux.

1. Cor. 3.

4. Remede, quand auec l'amour, y ioincte la grace diuine on s'exerce aux actiõs Regulieres.

Les Commandements de Dieu, tout ainsi que la vie Religieuse, & Monastique ressemblent à vne robbe fourrée, dit vn docte personnage : la partie de dessus exterieure de laquelle est par trop aspre & grossiere : mais la fourrure grandement douce faicte de peaux molles & delicates, represente la grace & Charité : Or est-il que si le dessus de la robbe, grossier, piquant & poignant est vestu & appliqué à la chair, porté à renuers, rend la robbe insupportable : mais si portée de toute telle sorte qu'elle a esté faicte, & que la fourrure

douce touche la chair, le vestement en est grandement agreable.

Tout ainsi la loy des Commandements quant à l'œuure en substance & exterieur, est aspre, dure & difficile, si on l'approche de la chair; sçauoir, si on consulte la chair, & qu'on demeure à son iugement; tout ainsi que l'obseruance de la discipline Monastique fascheuse, le ioug de laquelle plusieurs Moynes se plaignent ny eux ny leurs deuanciers n'auoir peu porter: neantmoins si la loy & la discipline sont fourrées, cousues & conioinctes auec la Charité & ardente dilection, & la grace de nostre Seigneur (dont toutes choses sont adoucies & allegées) interieurement vnies auec l'esprit, l'vne & l'autre paroistront faciles, douces & gratieuses. Le Prophete confirme ceste verité, disant: *I'ay couru, Seigneur, la voye de tes Commandements, lors que tu as eslargy mon cœur.* Le mesme Prophete Psalmiste exprime icelle douceur qu'on experimente aux saincts labeurs, quand il dit, selon la leçon de S. Augustin: *Tu mangeras les labeurs de tes fruicts:* ne disant pas, *tu mangeras les fruicts de tes labeurs*; mais les mesmes labeurs: & ce d'autant qu'au trauail de pieté & iustice les personnes pieuses & deuotes y trouuent beaucoup de contentement & delectation, à cause de l'esperance. A raison dequoy IESVS-CHRIST disoit; *Ma viande est que ie fasse la volonté de celuy qui m'a enuoyé.* Ainsi la viande des iustes est de prier, ieusner, practiquer les œuures de misericorde, voire mesme pleurer auec ressentiment de suauité. Dont le Psalmiste en la personne des iustes a dit: *Mes larmes ont esté mes pains iour & nuict:*

Psa. 118.

En la gloss. Ps. 127.

Au trauail de pieté beaucoup de contẽtement.

En S. Ieã ch. 4.

Psal. 41.

Vn sainct personnage attestoit, que les larmes de ceux qui prient, sont plus douces que les ioyes des theatres & passetemps des Comœdiens : non les hommes charnels ne sçauent la suauité qui est au labeur des œuures spirituelles & de la vertu. Ceux qui ont escrit l'histoire des choses naturelles, disent y auoir vn certain fleuue, de l'eau duquel quiconque y boit ne boit iamais plus vin: telle est l'eau de nostre Seigneur IESVS-CHRIST, telles ses delices spirituelles, le goust desquelles apporte vn entier dégoust & parfaicte auersion de toutes autres delices.

Ouy ce sont tels labeurs spirituels qui sont appellez per Esaye Sabbaths delicats: *Si tu nommes,* dit-il, *le Sabbath delicat & le Sainct du Seigneur glorieux, & que tu le glorifies ne faisant point tes voyes, & que ta volonté ne soit pas trouuee pour parler parole, alors tu auras liesse en ton Seigneur.* *Esa. 58.*

Sainct Basile parlant de ce Sabbath delicat, dit: *Quiconque s'est retiré des mondaines sollicitudes, qui n'est aggraué d'aucune charge de peché: Tel homme sans faute passe le Sabbath en oisiueté tranquille* : c'est à dire, que la grace de IESVS-CHRIST fait nos Sabbaths delicats, fait le seruice que nous rendons à Dieu plaisant & delectable. *Sur le 1. ch. d'Es.*

SEC

SECTION V.

La grace de Dieu, & consolation est si grande en ses seruiteurs qu'ils en sont estimez Rois, si tant est qu'ils s'abstiennent des voluptez corporelles.

Rom. 13. CAr la diuine bonté en ceste vie mesme donne & faict infusion quelquesfois de tant de consolations és cœurs de ses seruiteurs, qu'il leur faict sauourer les auant-gousts de la future felicité, les remplissants de toute liesse : de sorte qu'ils se resiouissent continuellement en Dieu: que si les mortels estiment la plus grande gloire, & le plus accomply bonheur de ce monde, consister au regne ou puissance Royale, certainement on doit croire bien heureux ceux-là qui de iour & de nuict sont occuppez au culte de Dieu, veu que c'est regner que luy seruir ; & que les iustes sont appellez Rois en l'Escriture : car le nom de Rois est donné par S. Luc à ceux que S. Matthieu appelle iustes. La douce puissance de regner des iustes est de commander à leurs cupiditez ; enquoy ils possedent vn plus glorieux Empire que aucun Roy de la terre : parce que meilleur est le patient que l'homme fort, & qui domine à son courage, vaut mieux que le conquerant & preneur des villes : mais en ce qui concerne la iouïssance des voluptez & delices qu'on peut perceuoir au deçà de ce qui est de Dieu, on sent à la fin l'amertume qui suit : d'autant que les extremitez des plaisirs sont saisies de dueil, tristesse & repentence.

Mat. 13. Luc 10. Prou. 16.

tence. On experimente estre chose du tout amere & mauuaise d'auoir laissé le Seigneur : on recognoist que la propre malice reprend horriblement la conscience & la propre auersion l'accuse furieusement; Il appert donc que si nous voulons iouïr des veritables & honnestes delices en ceste vie , si obtenir apres les eternelles, deuoir necessairement nous abstenir des corporelles & terrestres voluptez.

SECTION VI.

Par plusieurs raisons est monstré que les delectations sensuelles sont à euiter en ce qui regarde le luxe, l'excez au boire & au manger pour estre dommageables.

SI nous auons cy-deuant employé la medecine deuant la maladie, à quoy nous admonneste le sage Syrac : c'est à dire, si nous auons discouru & apporté quelques remedes auant que d'expliquer les maux qu'apportent les voluptez charnelles, mondaines, reste à discourir maintenant d'icelles, & tellement estaller les desordres qui sont causes au corps & à l'ame que toute personne bien faicte fuye leur abbord , comme au deuant d'vn pestilentieux couleuure continuant au reste à produire plus amplement ce que nous auons cy-dessus touché en passant.

Eccl. 18.

Disons donc en premier lieu , que tout ainsi que la frequentation des Medicaments est grandement

dement dommageable au corps: quoy qu'iceux soiẽt en tant que de besoin, salutaires: ainsi en est-il des delicatesses dont on entretient, & fomente les appetits sensuels: car elles causent la destruction du corps, ruinent son meilleur temperament, & affoiblissent ses plus nobles affections.

1.

2. Ce sont les voluptez, desquelles les actes frequentes deuiennent habitudes dangereuses, & les habitudes passent en coustumes malheureuses & damnables, en sorte que les superfluitez sont estimées necessitez: notamment en ce qui concerne les somptueuses & delicates viandes, si que difficilement on se remet à la sobrieté, de mesme que le Corbeau ayant trouué à manger d'vne charongne, ne retourna plus dans l'Arche de Noë. A peine voit-on que ceux qui se portent longuement au desbordement du luxe de la despence & lubricité, s'en abstiennent par apres: la douceur de volupté est vne colle forte, qui rend les choses si vnies qu'elles se peuuent rompre, nõ dissoudre: c'est vn lien coniugal, qui empesche que l'esprit inuité au banquet celeste, pour y estre festiné des viandes dignes de son origine, qualité & condition, s'excuse sur son impossibilité; quiconque se marie auec vne telle femme, est serré d'vn cable qui ne se peut deslier: Mariage où le Diable conioinct, & Dieu seul separe, par sa grace autant puissante qu'efficace.

Gen. 8.

3. Mais quoy? les delicieux non encor habituez aux delices de la chair, & qui font estat d'vne vie Reguliere, n'auront-ils le courage de se déporter d'icelles, notamment en ce qui regarde la tant bonne chere, quand ils considereront que l'Escriture

Eccl. 37.

ture nous enseigne, que plusieurs sont morts à cause de l'abondance de manger ? vsage des viandes, que d'ailleurs nostre Seigneur exhorte de prendre garde que nos corps ne soient greuez de goutmandise & d'yurongnerie ; au contraire c'est la sobrieté & l'abstinence qui aiguise les sens, qui exempte de maladie les corps., aussi ne voit-on qu'vn ventre gros & replet puisse subsister auec vn esprit subtil : partant ce soit assez, singulierement aux personnes Regulieres, que les aliments puissent estre honnestement mangez : non delicieusement conuoitez, à la concupiscence sa malice suffit.

Luc. 21.

A la verité, ainsi que parle certain Philosophe moral, nostre prouidence peut maintesfois alonger la vie de cestuy nostre corps, & auancer ses ans, si tant est que nous arrestions les appetits delicieux dont la pluspart des humains perissent, & que les voluptez soiens refrenées, lesquelles se changent en tourments : mais de plus, qui fust iadis si iniurieux enuers quelque sié ennemy qu'ont esté les volupeez à l'endroit de certains voluptueux ? Souuentesfois on croit estre suffisamment vengé d'auoir creué les yeux à son ennemy, & on s'en doit contenter : mais les voluptez trop dangereuses aduersaires, non seulement aueuglent leurs amis, mais encor les rendent impuissants, podagres, lepreux & contrefaits, & à la fin donnent par diuers supplices & tortures vne douleureuse mort. Certainement les voluptueux d'ordinaire portent leurs corps lasches, foibles, & beaucoup plus mols que cire, attaints de toute sorte d'infirmitez, la vieillesse les surprenant

prenant auant le temps, auec les maladies, ayant les sens externes & internes grandement appesantis, abbatus, esmoussez & comme enseuelis; sans point de faute ce sage Romain, quoy que Payen & infidele semble parler regulierement, quand il dit: *Ton viure soit de chose facile, porte-toy à la viande, & non à la volupté:* Car il ne faut auoir esgard à la suauité du goust: ains au simple entretenement du corps, & aux membres, il arriue souuent que ce qui est delectable à la bouche est nuisible au corps.

SECTION VII.

Les voluptez corporelles ne sont conuenables aux Chrestiens, moins aux Ecclesiastiques, & du tout point aux personnes Regulieres.

1. MAis pour parler plus Chrestiennement, disons que les plaisirs & contentements de ce monde ne sont nullement conuenables au temps auquel nous sommes & viuons en ceste terre; d'autant que tout ce temps present est vn temps de penitence, & certaine vigile de la grande solemnité & sabbath eternel que nous attendons: la resiouïssance & les passe-temps appartiennent à la feste, non à la Vigile.

2. Nenny, les delices ne conuiennent au lieu où nous demeurons: car iceluy est vn lieu d'exil, de larmes & de miseres, non de delices; Dieu n'a chassé l'homme du Paradis de volupté en ceste terre, pour y prendre ses plaisirs.

3. Les delices ne sont nullement bien-seantes à

l'eſtat de corruption, auquel la nature humaine eſt reduite, laquelle ſe corrompt facilement: beaucoup mieux ſont conſeruez les chairs dans l'eau ſalée que dans l'eau douce. Hé! qui ne voit comme l'homme poſé en l'eſtat de la nature bien & heureuſement eſtablie, eſt deuenu corruptible dans les delices, lequel la tribulation cóme dans l'eau ſallée en l'eſtat de la nature deſcheuë, garde, preſerue, & conſerue?

4. Non les delices n'appartiennent à la follie du corps, pour la correction duquel il eſt neceſſaire d'auoir ordinairement le fouët à la main: partant le Sage veut que la verge ſoit ſur le dos de celuy qui eſt deſpourueu de cœur & de ſens: les voluptez ne conuiennent non plus au fol: car la terre eſt eſmeuë par le fol raſſaſié des viandes. *Prou. 10.* *Prou. 19.* *Prou. 30.*

5. Pareillement les delices ne ſont bien aduenantes à l'eſtat Chreſtien, à la condition religieuſement Catholique: car IESVS-CHRIST noſtre Maiſtre & Precepteur tres-veritable, qui ne ſe pouuoit tromper, a fait chois de ce qui eſtoit plus faſcheux & difficile à la chair: De cela donc faut faire eſtat, comme plus vtile & plus requerable: Parquoy à l'exemple de noſtre Seigneur, le Chreſtien ne doit choiſir les choſes plaiſantes & delectables à la chair, ains les contraires: dont l'Apoſtre crie: *Ceux qui appartiennent à* CHRIST *ont crucifié leur chair auec leurs vices & concupiſcences.* D'autre part le Fils de Dieu proteſte, *Qui ne prend ſa Croix, & ne vient apres moy, n'eſt digne de moy.* Le Chreſtien doit pluſtoſt faire election d'eſtre affligé en ſa chair auec les eſleus de Dieu, que de iouïr des plaiſirs deſordonnez auec les ſerui- *Galat. 5.* *Mat. 10.*

teurs de Sathan & du monde, ainsi qu'on lit de Moyse, lequel comme parle l'Apostre, aime mieux souffrir auec le peuple de Dieu, que d'auoir pour vn peu de temps le plaisir du peché.

Hebr. 11.

SECTION VIII.

Les plaisirs du monde ne doiuent estre recherchez par les personnes Regulieres; mais euitez, à fin d'obtenir les Celestes.

OR specialement les voluptez sont du tout mal conuenantes à la qualité Religieuse; non, il ne faut chercher les delices au desert, les delices charnelles ne sont au desert de Religion, ains faut esperer les spirituelles, & les attendre de Dieu. Lors il a donné la Manne du Ciel au peuple d'Israël au desert, que les aliments de la terre ont manqué. Aussi est il dit par Moyse à ce peuple, *Que Dieu l'a affligé de faim, & l'a repeu de la Manne.* Les doux aliments de l'esprit succedent dans le desert de Religion aux aliments du corps, aliments delicieux, qu'on n'auoit cogneu dans l'Egypte du monde, & dont Dieu donne à cognoistre, que *l'homme ne vit pas du seul pain, mais de toute parole qui sort de la bouche du Seigneur.* Quiconque renonce aux voluptez de la terre, peut obtenir celles du Ciel: car il aduient que si nous retranchons à la chair les choses mesmes qui sont licites, soudain nous trouuons & ressentons les delectations de l'esprit: parce que la Colombe ne sejourne, ains fuit les eaux: ainsi le S. Esprit se retire des lieux où les voluptez charnelles sont

1.

Deut. 8.

inon

inondées. La consolation diuine est delicate, dit le deuot Abbé : elle n'est donnée à ceux qui en participent vne autre. Qui entre dans le Cloistre se condamne aucunement à vne perpetuelle prison pour crainte de la gehenne eternelle, dit S. Ierosme de soy mesme : Or est-il, que la prison n'est vn lieu de delices. D'abondant qui entre en Religion pour l'amour & à l'exemple de IESVS-CHRIST, monte en Croix : Or la Croix n'est lieu de delices, on n'y boit point du vin tant doux & exquis, mais du vin aigre, ou bien du vin mixtionné auec la Myrrhe. La Religion est vn lieu où il conuient vacquer à l'instruction de la vraye Sapience ; ce qui est empesché grandement par les voluptez, parce que *la Sapience ne se troue en la terre de ceux qui viuent delicieusement*.

2.

3.

Mat. 27.
Mar. 15.

4.

Iob 28.

L'abstinence, ainsi que nous auons cy-deuant remarqué, sert grandement à l'intelligence des secrets plus profonds, & mysteres plus diuins & cachez. L'histoire de Daniel & de ses compagnons asseure nostre dire ; car iceux ne mangeant que du pain & des legumes, & ne beuuant que de l'eau ; nourris au reste grossierement, deuindrent beaucoup plus intelligens que les autres ieunes & nobles adolescents, qui mangeoient des viandes delicates de la table du Roy de Babylone.

5.

Dan. c. 1.

C'est ainsi donc, que les voluptez ne conuiennent nullement à la personne Religieuse, & sont dissipées par la Pauureté Monastique, comme mal seantes, indignes, scandaleuses & condamnées par toute Sapience humaine & Sapience diuine.

Aristote l.6. de la nature des animaux. Dauantage, c'est la nature qui nous enseigne facilement l'abstinence, selon que remarque le Philosophe, attendu qu'elle a fait l'ouuerture de la gorge petite, & le gosier estroit: d'ailleurs les *Eccl. 29.* saincts Escrits nous font entendre, que la premiere nourriture de la vie de l'homme est le pain & l'eau, le vestement & la maison, couurant ce qu'on a honte de monstrer; Finalement qui n'abhorrera les voluptez corporelles, sçachant que les chairs si delicatement nourries doiuent estre bien tost la pasture des vers?

SECTION IX.

Les biens produits par l'Abstinence, lesquels deriuent principalement de la Pauureté Monastique.

LEs plus sages Docteurs sacrez & profanes demeurent d'accord, que c'est de l'abstinence que des biens infinis en nombre & en vtilité tant pretieux & salutaires au corps & à l'ame procedent; que l'Abstinence saincte est fille naturelle & legitime de la Pauureté Reguliere: desquels biens nous auons cy-dessus parlé aucunement: nous dirons neantmoins encor, que c'est l'abstinence dont nous parlons, qui donne vne vie saine, saincte & nette à ceux qui la cultiuent, qui contribue vn esprit esleué, vne memoire tenante, ensemble l'allegresse & subtilité d'entretenement: & qui selon le dire du Sage, *prolonge nostre vie.* *Eccl. 31.*

Mais ceste vertu est grandement requise à ceux qui courent dans les lices de la perfection Chrestienne

stienne pour emporter le pris & la couronne incorruptible, ainsi qu'enseigne l'Apostre, lequel ailleurs ordonne, que *ceux qui sont de Dieu, soient sobres : que nous viuions sobrement, pieusement & iustement en ce siecle.* En plusieurs autres endroits de l'Escriture l'abstinence est recommandée, laquelle nous entendons estre bien esloignée de toute intemperance des sens, obseruée pour l'amour de Dieu, & pour nostre propre bien & salut ; ayant pour obiect le retranchement de toutes choses illicites & plusieurs licites.

1. Cor. 9.

1. Thessa. 5.

Tite 2.

En fin c'est de l'abstinence, au dire tres-veritable de S. Leon Pape, que deriuent les chastes cogitations, les volontez raisonnables, les conseils salutaires : Par les volontaires afflictions, les concupiscences de la chair meurent, & les vertus de l'esprit renaissent.

Serm. 2. du ieusne du 10. mois.

C'est par la saincte & pauure abstinence que l'ame affranchie des cupiditez corporelles, prend ses esbats dans les patantes campagnes de l'esprit, entretenant ses pensées sur le subiect des sublimes contemplations de la Sapience diuine, refrenant les sens exterieurs des conuoitises non loisibles par vn iugement interieur ; de sorte que les bruits des soucis terriens retenus en silence, la mesme ame s'esiouït aux Meditations sainctes & delices eternels.

PARTIE SEPTIESME, EN LAQVELLE EST ENSEIGNÉ, COMME LES PERsonnes Regulieres doiuent fuïr la vaine gloire, & les honneurs du monde: Et par consequant entretenir la Pauureté Monastique en tant que necessaire à cest effect.

SECTION I.

Par le moyen des honneurs mondains procede la richesse, & la Pauureté opposée à tous deux.

LEs saincts & profanes escriuains conuiennent en cela, & l'experience d'ailleurs nous monstre, que le prix est en prix & estime, dit vn autheur profane; que les cens & rentes donnent les honneurs, & font les amis; que le pauure est mesprisé, & la Cour luy est fermée. Que les Magistrats releuent leur grauité des richesses; comme pareillement les Cheualiers leur seuerité: *Le riche à cause de ses richesses est en honneur*, dit l'Escriture saincte: *il a fait iniustement, & neantmoins fremira: le pauure offensé se taira. Le pauure parle auec supplications & prieres, & le riche parlera auec rigueur*: Voire la Pauureté est tant

Eccl. 10.

Eccl. 13.

tant mesprisée, que *le frere de l'homme pauure le haït, & ses amis se retirent de luy*. Il demeure donc manifeste, que les richesses sont recherchées par les hommes vains & ambitieux, pour posseder au moyen d'icelles les honneurs du monde, telle estant la peruersité d'iceluy, que de deferer plustost au mensonge qu'à la verité, au vice qu'à la vertu; au contraire la diuine parole tonne du Ciel, & declare malheureux tels ambitieux, *qui aiment les premiers sieges, & les publiques salutations*, & l'Apostre nous aduertit de n'estre cupides de vaine gloire, escriuant au surplus, que *celuy qui croit estre quelque chose, ores qu'il ne soit rien, se trompe grandement*.

Prou. 19.

Les richesses par qui recherchees.

Luc. 11.

Galat. 6.

Ce que consideré, & veu que la saincte Pauureté reprime l'insolence d'vne telle ambition, corrige la vehemence d'vne telle vanité, & la rend du tout impuissante; à bon droit les plus religieux Peres ont enseigné de parole & d'effect, que la Pauureté Reguliere deuoit estre religieusement voüée, par laquelle singulierement on rerenoncé à la vanité seculiere, l'occasion de l'orgueil est retranchée; en fin ceste arrogance naturelle & vitieuse en demeure aneantie: car il appert, que tout ainsi que les hommes du monde se portent ordinairement à la conuoitise des yeux, & à celle de la chair; pareillemét sont-ils saisis de l'esprit de superbe; dont pour obtenir les honneurs & la gloire de ce siecle, ils recherchent tous les moyens qu'ils croyent leur estre conuenables; sçauoir les richesses & commoditez.

1. Jean 2.

Mais quoy? Certes ils doiuent sçauoir, que vertueusement & pieusement on professe pour

ce regard la saincte Pauureté, & que les richesses & honneurs du monde doiuent estre mesprisez & fuïs comme trop vains, trompeurs & deceuables. Vn Philosophe, non moins noble que docte & moral, l'a recogneu, quand il dit, que l'honneur qui est acquis à pris d'argent, n'est vray honneur: car dés que l'argent a commencé d'estre en honneur, le vray honneur n'a plus subsisté. Neantmoins il n'y a rien qui fasse tant desirer les moyens & commoditez que la cupidité de gloire. De là vient qu'on veut auoir des troupes de seruiteurs, des licts dorez, des tables argentées, non tant pour en iouïr voluptueusement ou vtilement, que pour en faire monstre & parade à plusieurs.

Seneque Ep. 8. à Lucille.

Les moyẽs pourquoy desirez.

SECTION II.

Les maux qui procedent des honneurs & de la superbe du siecle.

D'Abondant pretieuse sera l'obseruance de la Pauureté Reguliere à tout Religieux, s'il considere les maux & dommages qui suiuent pas à pas les honneurs & la gloire du monde; s'il apprend l'vtilité fauorable qu'obtiennent ceux qui possedent la vertu de l'humilité, vertu directement opposée à l'ambition du siecle, de laquelle la saincte Pauureté est comme mere & gardienne. Or quant aux honneurs, desquels font estat les plus glorieux du monde, celuy Philosophe n'a pas mal rencontré, quand il a dit, que tout ainsi que les plus lourdes & massiues statues, si elles

l'Humilité opposee à l'ambitiõ du siecle.

elles ne ſont iuſtement poſées & balancées, tombent le plus ſouuent ; de meſme le trop grand & exceſſif honneur, au moyen de l'enuie qui l'accompagne, en a eſbranlé & ſubuerty pluſieurs; d'ailleurs de meſme que ces eſtoiles ou feux metheoriques, comme ils naiſſent ſoudainement, ils tombent auſſi promptement en terre, & ſont diſſipez en vn inſtant ; Pareillement ceux que la fortune ſoudaine a releué en haut aux plus grãds honneurs, ſont precipitez ordinairement, & auec vne extreme viſteſſe en bas : plus les fruicts ſont printaniers & auancez, plus ſont-ils expoſez aux perils & à l'iniure du Ciel.

Plutarc. aux Moral.

Les honneurs du monde, dit vn autre, ſont ſemblables à certains champignons, voire aucunement plus dommageables, d'autant que ceux-cy mangez enflent le ventre, & trauaillent certaine partie du cerueau; Mais ceux-là rendent les hommes entierement enflez, bouffis & tumides, & n'offenſent vne ſeule particule de l'entendement, ains gaſtent tout l'eſprit. N'eſt-il pas vray, que ſi quelqu'vn eſt trauaillé de la migraine, ou du mal de teſte, il ne reçoit aucune allegeance au moyen des plus belles guirlandes & chapeaux de fleurs qu'on luy puiſſe mettre ſur la teſte? Au contraire, il en eſt dauantage greué, que les fleurs ſont plus odoriferantes ; de meſme les honneurs ne ſeruent aux commoditez de ceſte vie, ains pluſtoſt ils y ſont grandement nuiſibles.

SECTION III.

Combien folle & mal-aduisee l'ambition en la poursuite des honneurs mondains.

Liu. des similit. cha. 71.

LA comparaison qu'apporte S. Anselme sur ce sujet est tres-belle, faisant semblables ceux qui sont tant auides des honneurs du monde, aux ieunes enfans qui suiuent les papillons. Non les papillons en leur vol ne vont iamais droict, ains voltigent deçà & delà, & ne s'arrestent guieres en aucun lieu, apres lesquels les enfans desireux de les prendre courent de toute leur force; mais d'autant qu'ils ne regardent qu'aux papillons, non à leurs pieds, il arriue quelquefois qu'ils tombent en quelque fossé, ou bien tresbuchant sur quelque pierre, se blessent cruellement: que si dauanture ils prennent les papillons, ils s'esiouïssent comme s'ils auoient fait quelque belle prise, quoy qu'ils n'ayent rien prins qui vaille. Ainsi en est-il de ceux qui recherchent les honneurs du monde: Nenny les grandeurs de la terre ne tiennent iamais semblable route, ains prennant diuers escarts & incertains sentiers, ils passent d'vn lieu à l'autre, sans qu'ils fassent longue demeure. Iceux donques les personnes mal aduisées voulant poursuiure, se hastent apres de toute leur vigueur & industrie: mais ne considerant pas en quelle sorte ils les peuuent obtenir, ains comme que ce soit les auoir, ils tombent souuent en des grands crimes, dont leurs ames sont cruellement naurées: que si telles personnes croyent retenir

Les grãdeurs de la terre subiectes à diuerses routes.

ces

ces honneurs, ils ne prennent garde qu'ils leur eschappent. Finalement lors qu'ils les possedent, vainement ils applaudissent à leur bon-heur, veu qu'ils ne sçauront paruenir au haut du vray honneur, s'ils ne quittent celuy-là auec satisfaction de leurs crimes & pechez. Iusques là sainct Anselme.

SECTION IV.

Vanité des honneurs & leur nuisance.

LEs honneurs, les richesses, la puissance & toutes telles autres choses, qui sont tant cheries & prisées selon nostre opinion: mais qui d'elles mesmes sont de vil prix(dit le grand Philosophe Seneque) n'ont rien de magnifique, dont elles puissent attirer nos esprits; si ce n'est que nous auons accoustumé de les admirer. Belle contemplation à la verité, d'vn si noble Philosophe: mais que voulons nous dauantage dire & inferer de là, si ce n'est,que si vn hôme ethnique & infidele a bien peu penetrer si auant dans la vanité des plus releuées & pretieuses choses du monde; combien dauantage les Chrestiens, ausquels appartient l'adoption des enfans,& la gloire, le testament,l'ordonnance de la loy,le seruice diuin, & les promesses? Trop mieux instruits à n'aimer le monde ny les choses qui sont du monde,de peur qu'ils ne se trouuent vuides de la charité du Pere Celeste: ouy insttruits à s'humilier en terre, pour estre exaltez au dessus des cieux; s'affoiblir çabas, pour estre fortifiez d'enhaut; s'appauurir en ce monde, pour estre enrichis en l'autre,

Seneque Ep.82. à Lucille.

Rom.9.

1.Iean 2.

Les Chrestiens à quoy instruits.

1. Cor.1.

tre, sçachant en fin que Dieu a choisi les choses viles & mesprisées de ce siecle, & celles qui ne sont point, pour destruire celles qui sont, & qu'on pense principalement estre rien, dit le Poëte & Philosophe Chrestien Boëtius, ne peut estre auec imprecation desiré, qui soit digne des sots & fols esprits, sinon qu'ils se portent à l'ambitieuse queste des honneurs & richesses; ce qu'ayant acquis auec plusieurs pesants griefs & fascheries, alors ils cognoissent quels sont les vrais & veritables biens: car il est certain que les honneurs sont continuellement tallonnez des fascheries; la pompe du monde, les plus grandes faueurs sont vents qui passent vistement, & qui laissent apres eux la pluye & les larmes de repentence: que s'ils delectent quelquesfois, passant vn peu plus auant ils ennuyent, faschent, & desplaisent. Sainct Augustin declare par vne belle similitude la peine que souffrent les ambitieux, & en l'acquisition & en la possession des grandeurs du mõde, ausquelles vne mediocrité est profitable, & ne vaut-il pas mieux aux corps des hommes auoir vne petite stature auec santé, que paruenir à vne grandeur de Geant par des fascheries perpetuelles, & ne se reposer pas quand on y est arriué: ains d'autant que les membres sont plus grands, estre d'autant plus agitez de maladies?

Boëce Car. 38.

Liu. 3. de la Cité de Dieu, chap. 10.

A peine voit-on que les honneurs du monde soient acquis & possedez sans offence, veu que ceux qui se glorifient en iceux, font gloire de ce qui est ordinairement contraire au respect deu à la Majesté diuine, constituant leur derniere fin en la gloire mondaine, tournant & ordonnant leurs

actions

actions & employant meſmes les vertus, en ſorte que le plus ſouuent pour l'acquiſition d'icelle ils ſe rendent preuaricateurs de la loy de Dieu.

Hé! qui ne ſcait que preſque en tous les honneurs du monde on y rencontre la vaine gloire? Les paroles n'y reſonnent que iactance, preſomption, vanité: les œuures y ſont maſquées d'hypocriſie, on y recognoiſt l'opiniaſtreté, lors que glorieuſement on adhere par trop à ſa propre opinion, ſans vouloir ceder à vne meilleure: on y voit la diſcorde, la contention, la deſobeïſſance; quand quelqu'vn croit auec arrogance, qu'il dérogeroit à ſon honneur, s'il ſe ſouſmettoit aux loix, ſtatuts & autres commandements des Superieurs.

Or ce n'eſt ainſi que l'enſeigne la doctrine Chreſtienne, notamment l'Apoſtre S. Iaques en ſa Canonique, qui veut *que le frere humble s'eſtime glorieux en ſa hauteſſe, & celuy qui eſt riche en ſa baſſeſſe*; parce que toute humiliation ou abiection exterieure ou interieure de volonté ou neceſſité, eſt aucunement exaltation enuers Dieu: non le riche ne ſe doit orgueillir, ains employer humblement ſes richeſſes au ſeruice d'autruy & de ſon prochain.

Toute humiliation exterieure exaltation deuant Dieu.

Peſte trop contagieuſe eſt l'ambition d'honneur mondain, comme procedant de la ſuperbe qui a donné commencement au peché: paſſion aueuglée en ſa temerité, iuſques à entreprendre ſur la gloire qui appartient à la diuine Majeſté, laquelle nous voyons tres-ſeuerement punie de Dieu eternel: les hiſtoires ſacrées & profanes en font foy bien amplement.

La superbe a donné commencement au peché.

SEC

SECTION V.

Les honneurs mondains sont declarez fallacieux & dommageables.

DAuantage si nous considerons vn peu plus particulierement les autres dommages dont les honneurs du monde sont suiuis, nous y recognoistrons de fort dangereuses & diuerses deceptions & tromperies: qui ne voit que les ambitieux croyent cela estre gloire, qui est neantmoins vrayement ignominie, estant la gloire confusion à ceux qui n'affectionnent que la terre, dit l'Apostre S. Paul, soit qu'ils cherchent icelle gloire aux vestements, bastiments, authoritez & choses semblables? Deceuable est encor icelle gloire, pour n'estre de durée, ains selon le dire du Prophete, soudain changée en opprobre deceuable: car ses ambitieux l'acheptent fort cherement, jaçoit qu'elle ne vaille rien, au tesmoignage de la verité mesme, disant: *Si ie me glorifie, ma gloire est vn neant.* Deceuable, parce qu'au lieu d'estre proffitable elle est nuisible, faisant les œuures de tels glorieux inutiles, les priuant de la gloire eternelle, & les obligeant à vne peine infinie, pour autant qu'ils ont receu en ce monde (dit IESVS-CHRIST) leur recompense, voire de tant plus qu'ils ont paru glorieux en delices, de tant sont ils d'auantage damnez aux tourments.

1. 2. 3. *Iean.* 8. 4. *Mat.* 6. *Apoc.* 8.

SEC

SECTION VI.

Les honneurs Ecclesiastiques, seculiers, militaires, & de Magistrature sont declarez grandement perilleux.

CErtainement non moins dangereux que fallacieux seront trouuez les honneurs les plus releuez du monde, auec tant de trauail recherchez, si tant est qu'ils soient profondement & solidement examinez : car tout ce qui est en eux est ou vain, ou grandement dur & fascheux, de maniere qu'à bon droict certains souuerains Princes Ecclesiastiques & seculiers, vaincus & accablez de fascheries de leurs dignitez, ont dit ne vouloir desirer autre supplice à leurs ennemis, que telles felicitez. Et qu'il soit ainsi, n'est-il pas vray que le Souuerain Pontificat auec les autres Prelatures, si elles sont dignement administrées, tout ainsi qu'elles redondent à tres-grand honneur, pareillement à tres pesante charge, dure seruitude, & intolerable labeur? que si elles sont mal regies, quel plus grand peril à l'ame, quel plus cruel mal, chetifue misere, plus honteuse vergoigne, & de toutes parts plus laborieux negoce? Tels honneurs, dit S. Bernard, flattent & plaisent à ceux qui les voyent exterieurement : mais si on prend garde à leur charge, ils apportent quant & eux de l'espouuante, de l'ennuy & terreur.

Hõneurs Ecclesiastiques dangereux.

Ep.42.

Contre l'ordre de iustice on queste les dignitez, pour au moyen d'icelles iouïr des honneurs, richesses,

chesses, puissances & authoritez, qui leur sont deuës, attendu que les ambitieux veulent presider, non profiter. O pernicieuse humeur & corruption du siecle, dit vn Philosophe Chrestien: car ce à quoy anciennement les plus doctes & pieux personnages estoient ordinairement contraints, & tousiours deuroient l'estre, nul presque n'en peut estre à present retiré; voire l'ambition est en cest endroit si transportée, feruente & dereglée, que ce n'est plus vne pudeur & modestie Chrestienne; ains vne ardeur deuorante, vne impudence effrenée & damnable au delà de l'infidelité: sçachét neantmoins les presumptueux, qu'ils ne doiuent chercher les contentements dans les plus eminentes grandeurs du monde, non aux Royaumes & Empires, si on croit à ce sage Prince, qui disoit fort iudicieusement, le sceptre & le Diademe estre des ceps de fer polis, luisans, vne belle & illustre misere: lesquelles marques Royales, si on cognoissoit pleinement, deux Princes ne se débatroient si souuent pour la conqueste d'vn seul throsne royal, ains trouueroit-on plus de Royaumes que de Rois; principalement si on contemple les tristes issuës, les fins cruelles, les morts tragiques de tant de renommés & authorisez Princes; plusieurs d'iceux ayant fini leur vie par la violence d'vne dolente & chagrine affliction d'esprit; Quelques autres morts de faim, craignant d'estre empoisonnez. Hé! qui ne voit que de cinquanteneuf Empereurs Romains, qui ont commandé à la meilleure partie de la terre habitable par l'espace de trois cens ans ou enuiron, cinquante vn ou cinquante deux d'iceux sont

Hõneurs des plus grandes dignitez du monde funestes.

Les Diademes & sceptres ceps de fer polis.

ſont peris malheureuſement, & ont terminé leur vie par vne mort funeſte iuſques à l'Empereur Conſtantin le grand, qui transfera le ſiege de l'Empire Romain à Conſtantinople ? Lequel ſiege ayant eſté tenu par huictante ſept Empereurs iuſques à Cõſtantin I I. vingtdeux d'iceux ont eſté occis, ſept aueuglez & depoſſedez de l'Empire; à vn le nez couppé, neuf releguez dans les Monaſteres: ſans parler des infortunes de quelques autres ; auſſi eſt-il vray que les malheurs ordinaires des plus grands Potentats fourniſſent en tout temps des arguments aux Tragedies.

Hõneurs militaires.

Or en ce qui regarde ces glorieux qui recherchent l'honneur dans les armes & occaſions militaires, quelle plus grande temerité, ou imprudence ſçauroit-on imaginer, que celle qu'on voit en la pluſpart de telles gens ? N'eſt-il pas vray qu'on les voit plus proches des bleſſeures que des honneurs ? plus voiſins de la mort que de la vie ? ſe porter plus auant au peril, qu'ils ne peuuent pretendre de recompenſe? Quel honneur, quels heroïques faits en la plus grande partie de ces hommes, qui ne font la guerre d'ordinaire pour le bien de leur patrie, pour le ſeruice de leur Prince, pour la manutention des loix diuines & humaines; ains leurs armes ſont employées à rauir le bien d'autruy, & à la cruelle ruine des gens de bien ? Qui ne ſçait les plus renommez chefs d'armées, & les plus excellents Capitaines qui furent guieres iamais; C'eſt à dire Alexandre le Grand, Iule Ceſar, Pompée le Grand, Annibal, & autres ſemblables, auec beaucoup de raiſon auoir eſté appellez peſtes vniuerſelles du genre

humain, nais au monde pour la destruction d'iceluy, ayãt fait mourir plusieurs millions d'hommes; non tant pour vne iuste querelle & droicte cause, que pour assouuir leurs auarices & ambitions demesurées, insatiables & pernicieuses? Quel esprit bien-fait ne les iugera issus de la race des Polyphemes ou Lestrigons, s'orgueillissans des massacres & tueries des humains, leurs semblables, se paissans dans les tourments des miserables; s'engraissans par la boucherie des hommes, comme Cannibales? Quelle gloire peut pretendre la plus grande partie des hommes de guerre, lesquels contre l'ordination diuine, qui dispose toutes choses à la paix des mortels, comme dit S. Augustin, transportent toutes choses à l'vsage des discords des batailles? Quelle folie & forcenerie blasmable de tout vitupere & des-honneur, qu'iceux d'vne nature peruerse abhorrent la paix, & aimant les combats, pensent qu'ils ne sont ordonnez à autres fins?

Li. 19. de la Cité de Dieu, ch. 13.

Que si on va querant & captant les honneurs aux Magistratures & offices de iudicature, voyent les ambitieux d'iceux, par quels degrez ils montent aux tribunaux. Dieu vueille qu'ils lisent, entendent & quelque iour fassent leur proffit de l'instruction qui leur est donnée par S. Gregoire le Grand, expliquant ce texte du Deuteronome, où il est dit: *Tu feras iustement ce qui est iuste:* ou bien *tu feras en tout & par tout iustice:* C'est iniustement, dit ce sainct Pape, qu'on fait ce qui est iuste, quand quelqu'vn est excité à la deffence & exercice de iustice, non par aucune emulation & desir de vertu; mais à raison du lucre, & pour l'amour

aux Morales l. 9. ch. 19.

Faire iniustemẽt ce qui est iuste quoy.

l'amour d'vne recompenſe temporelle. Celuy fait iniuſtement iuſtice, qui n'a honte de vendre ſa pretenduë iuſtice. Liſent & entendent leur ſacré Canon prins du meſme autheur, où il eſt declaré, que qui fait droit & iuſtice, & en attend recompenſe, il commet fraude enuers Dieu; d'autant que la iuſtice qu'il deuoit gratuitement adminiſtrer, il la vend en receuant argent.

Au Can. qui rectè iudicat 11.q.3.

Nous n'auons que faire de parler de la Simonie, que quelques vns veulent eſtre commiſe en l'achet des Magiſtratures, ou du moins de l'indigne & à iamais reprochable trafficq d'icelles: Il en eſt amplement parlé ailleurs. Suffit pour maintenant de dire, que toute adminiſtration iuridique eſt grandement perilleuſe: car les Iuges ſont hommes, & partant leurs cogitations portées de cupidité, retirez de crainte, peruertis d'amour & de haine. Les iuges maintesfois ſont ignorants, negligeans, en fin troublez & paſſionnez de diuerſes perturbations & inconſiderations d'eſprit.

Toute adminiſtration iuridique grandement perilleuſe.

Quel contentement peuuent eſperer aux plus releuez honneurs de iuſtice les hommes fideles & Chreſtiens, s'ils oyent & perçoiuent ceſte menace tant formidable, ceſte intermination tant horrible, eſcrite au liure ſacré de la Sapience; qui eſt, *Qu'il ſera fait vn iugement tres-dur, & tres-rigoureux à ceux qui preſident? car au petit ſera faicte miſericorde; mais les puiſſants ſouffriront puiſſamment les tourments. Le tres-haut*, dit l'Eſcriture parlant aux Iuges, *interrogera vos œuures, & ſondera diligemment vos penſees, parce que lors que vous eſtiez les Miniſtres de ſon Royaume, vous n'auez iugé droi-*

Sap.6.

Sap.6.

ſtement, & n'auez gardé la loy de iuſtice, ny cheminé ſelon la volonté de Dieu. Quoy veu, qui eſt l'ame tant ſoit peu religieuſe, qui ne doiue pluſtoſt fuir, qu'aller au deuant de tels honneurs? Qui eſt celuy qui veut eſtre pieux, qui ne doiue ſortir de la Cour? Hé! combien d'innocens condamnez? combien de coulpables abſous; ſoit par la nonchalance, lourdiſe & ſtupidité; ſoit par la malice de quelques iuges; ſoit encor par le fard, chicane & flaterie des ſolliciteurs, & autres officiers de Iuſtice?

Exeat aula qui volet eſſe pius.

Tres-bien & ſincerement iadis Pierre de Blois parloit, & en noſtre ſiecle plus veritablement diroit de pluſieurs Officiaux & Magiſtrats, que leur office eſt de *confondre les droicts, inuenter les procés, rompre les tranſactions, prolonger les deſlais, ſupprimer la verité, ſouſtenir le menſonge, s'en aller au gain, vendre le droict, rechercher les actions, dreſſer les artifices,*

En l'vne de ſes Epiſtres.

Malice des meſchãs Magiſtrats.

Finalement y a-il quelque honneur ſans douleur, quelque Prelation ſans tribulation, quelque ſublimité ſans vanité? Ne voit-on pas, que la vaine gloire, qui n'eſt rien qu'vne vaine enfleure d'oreilles, ne ſçauroit eſtre obtenuë ſans enuie? que tout autant qu'il y a des hommes qui deuancent en honneur leurs ſemblables, que tous ceux-là donnent à tous ceux-cy ſujet d'enuie; dont ayant les yeux enflammez & liuides, ils les regardent de trauers, affligez de leur felicité, & bourrellez de leur gloire? De ſorte que d'où ceux-là ſe croyent glorieux, de là ils ſont odieux; de là craintifs, d'où ils s'eſtimoient aſſeurez. O que vainement donc l'homme ſe trouble

ble & se trauaille! que c'est vn prouerbe tres-veritable, sçauoir; que *quiconque s'est bien caché, a bien vescu.*

Quiconque s'est bien caché a biē vescu.

Que tout ce que dessus soit neantmoins dit au deçà de toute offense à l'endroit de plusieurs tres-dignes Magistrats, dont nostre France est glorieusement ornée au dessus des autres nations de la terre; personnages d'vne integrité singuliere, & d'equité admirable, grandement venerables.

PARTIE HVICTIE'ME DV LIVRE DE LA PAVVRETE' REGVLIERE:

Où est discouru de l'Humilité Religieuse.

SECTION I.

Il est discouru en ce Traicté de l'Humilité, & pourquoy on doit s'humilier.

CY deuant a esté preuué tant que de besoin estoit, si nous semble(&à la miẽne volonté que ce soit autant heureusement & fructueusement, que moins disertement) comme la Pauureté Monastique deuoit estre tenuë, suiuie & entretenuë par toute sorte de personnes, autant pieuses que Religieuses, pour estre icelle la nourrice des plus excellentes vertus, & la destruction des plus grands vices : Reste donc, que maintenant nous parlions plus precisément de la vertu d'Humilité, fille naturelle, ou tres-digne consorte de la trés-saincte Pauureté(car il est vray, selon qu'enseigne S. Gregoire le Grand, que l'humilité souuentesfois est appellée du nom de Pauureté) pour estre celle-là plus propre aduersaire, correctrice & entagoniste de la superbe, à fin que par leur opposition les contraires paroissent dauantage

L'Humilité fille naturelle de la Pauureté.

aux Moral, l. 16. cha. 21.

tage

tage en cest endroit. Car vne telle vertu est d'autant plus necessaire aux personnes Regulieres, ausquelles nous dressons principalement ces escrits & employons ce trauail, qu'elle peut, vaut & sert dauantage pour dignement conseruer la vie Monastique, & rendre à Dieu ses seruices agreables. La dignité & l'excellence d'icelle representées feront paroistre, combien elle doit estre estimée & cherie ; & consequemment combien la pompe, & les honneurs du monde mesprisez. Declarons neantmoins, que nous n'auons entreprins de rechercher profondement toutes les especes & differences de telle vertu ; ains en discourir sommairement, en tant que nous auons trouué bon deuoir appartenir à nostre sujet, sans redire ce que nous auons dit ailleurs de la necessité d'icelle à la Chasteté.

Partant disons briefuement, que c'est qu'Humilité, à fin que nous entendions dequoy nous parlons. *L'Humilité est* (dit le sainct & deuot Abbé) *vne vertu, par laquelle chacun entre en mespris de soy-mesme, ayant cogneu vrayement ce qu'il est. L'Humilité encor est le mespris de la propre excellence. L'Humilité* est aussi dicte & definie, *vne volontaire inclination, ou demission de l'esprit.* Il y a deux sortes d'Humilité ; l'vne appellée de cognoissance, l'autre d'affection ou de cœur. Au moyen de la premiere nous cognoissons, que nous ne sommes rien, & l'appreuuons de nous mesmes, & de nostre propre infirmité. Par l'Humilité de cœur nous mettons sous les pieds la gloire du monde; laquelle derniere humilité nous apprennons de celuy qui s'est aneanty, prennant la forme de serf;

L'Humilité que c'est.

S. Bern. Serm. 5. de l'Aduent.

Deux sortes d'Humilité.

& qui estant requis d'estre Roy, s'en est fuy: & cherché aux opprobres, ignominies & supplices de la Croix, s'est volontairement offert.

Deux cõsiderasiõs nous portent à l'Humilité.

Or est-il, que deux considerations nous portent à l'Hmilité, l'vne meditant ce que nous sommes, l'autre pensant ce que nous ne sommes pas. Nous n'auons ce que nous sommes de nous, ny de nos merites; partant il ne conuient de nous en orgueillir: car c'est par le bien-faict d'autruy, & par la bonté & puissance estrangere, que nous possedons tout le bien que nous auons: que c'est celuy seul qu'il nous faut magnifier, par la grace & benefice duquel nous sommes ce que nous sommes; sçauoir Dieu eternel, lequel nous communique voirement le proffit & vtilité de ses biens; neantmoins il s'en reserue la gloire.

De mesme pensant à ce que nous ne sommes pas, voila ce qui nous apprend à nous humilier; pour autant que c'est vne gloire trop vaine de se glorifier de ce qui n'est pas, comme si la bouë s'estimoit estre d'or. Ceste vanité est reprochée & censurée par l'Ange en la personne de l'Euesque des Laodiceens contre les presomptueux: *Tu dis, ie suis riche, & suis enrichi, & n'ay faute de rien; & tu ne cognois point que tu es malheureux, miserable, pauure, & aueugle, & nud.* Ceste consideration appartient singulierement aux pauures imparfaits, considerant leur indigence & misere, en comparaison des parfaits, dont ils se considerent profondement auilis. Quand nous entrons par la grace diuine en ceste consideration, nostre Seigneur esclaire nostre ignorance, tout ainsi que iadis il illumina les yeux de l'aueugle né auec de la

Apoc. 3.

En S. Ieã ch. 9.

la bouë, dont l'homme a eſté fait. Lors nous commançons nous cognoiſtre, & en apres proſternez en terre adorons IESVS-CHRIST, qui nous ouure les yeux : car celuy au moyen de la bouë commence de voir, qui par la fragilité de ſa propre condition, humilié ſe cognoit ſoy-meſme.

Pourquoy donques ſe portent les mortels auec tant d'ardeur, d'ambition, & de fureur aux honneurs? Hé! que ne conſiderent-ils, qu'eſt-ce qu'ils ſont, ou qu'eſt-ce qu'ils ont eſté, & ſeront! Les honneurs qui ſont hors de nous ne ſeront à nous.

SECTION II.

Quels ſont les effects & fruicts de l'Humilité.

IL appartient à l'Humilité de reparer la ruine en laquelle l'homme ſera tombé : que ſi la ruine ou cheute eſt imminente, c'eſt à l'humilité de s'y oppoſer : c'eſt l'office de l'Humilité de ietter les fondemens en l'edifice ſpirituel : Oyons ſur ce ſujet noſtre Abbé contemplatif. La ſeule vertu de l'humilité, dit-il, eſt la reparation de la Charité lezée & offenſée. L'Humilité ameine le pecheur à cela, qu'il s'eſtime vn neant en valeur & vertu; & de ce neant vne autre & ſeconde creation eſt faicte, tout ainſi que la premiere creation a eſté ſimplement tirée du rien. Dauid n'ignoroit ce Myſtere, quand il diſoit à Dieu; *qu'il ne meſpriſeroit pas le cœur contrit & humilié*, Ayant parauant crié, dit, ſupplié; *Creez en moy, mon Dieu, vn cœur net.* La creation d'vn cœur net, eſt faicte

Pſal. 50.

Dieu dõne sa grace aux hũbles. du neant d'humilité, qui rend vuide le cœur, & prepare le lieu à Dieu. Car c'est aux humbles que Dieu donne sa grace. Ainsi Elisee remplit tous les vases vuides d'huile, & la nature ne peut souffrir aucun vuide, qu'elle ne le remplisse, ny la grace aussi vn cœur humble, qu'elle n'y fasse ses infusions en abondance. L'humilité n'est seulement grace, mais encor le receptacle des graces: l'Humilité puise la grace de mesme qu'vn seau courbé à la fontaine de bonté. Voila pourquoy les saincts Escrits nous disent. *Humilie toy à Dieu, attend sa main*: C'est à dire, assistante & conseruante. L'Humilité est tousiours familiere à la grace diuine, dit S. Bernard.

S. Iaques cha. 4. S. Pierre 1. ch. 5. 4. des Rois c. 4. Eccl. 13.

L'Humilité familiere à la grace diuine.

Il faut donc, que tout Chrestien, principalement tout Religieux ait en sa possession l'Humilité, pour en icelle preparer vn digne siege à la grace. Au reste l'Humilité est vne puissante tour, vn bastion bien muni contre l'ennemy: que celuy-là soit seulement vaincu, dit vn excellant Docteur, qui presume de soy-mesme. Non, il ne peut estre que l'Humilité ne demeure victorieuse & triomphante; veu que Dieu combat pour sa querelle: car quiconque est veritablement humble, il donne la gloire entiere de sa victoire à Dieu; d'où s'ensuit que le combat appartient à Dieu; lequel comme il est enuers l'humble Roy de gloire, pareillement il est le Seigneur des vertus, donnant force & vertu.

Le veritablemẽt humble donne toute sa gloire à Dieu. Psal. 23.

L'Humilité est & met vn solide fondement pour l'establissement de l'edifice spirituel: car ceux qui ignorent l'Humilité, qui est la mere des vertus, ils perdent le fruict & l'vsage de leur labeur;

L'Humilité solide fondemẽt pour l'edifice spirituel.

beur; d'autant que mal à propos la fabrique est esleuée en haut, si elle n'est solidement asseurée sur la pierre ferme. C'est donc à ruine, qu'on auance l'edifice, si on ne pouruoit les fondemens d'Humilité deuant que hausser le gros & massif bastiment. Voila pourquoy S. Gregoire dit, que quiconque veut acquerir les vertus destitué d'humilité, est fait semblable à celuy qui porte vne menuë poussiere exposée contre le vent: plus il en porte, plus il est cruellement aueuglé.

Homil. 7. sur les Euang.

Certainement c'est l'humilité qui rend les hommes agreables à Dieu, & d'autant plus precieux, qu'ils se mesprisent eux mesme: Il entend leurs prieres & appoinćte leurs requestes. Celle tant valeureuse, humble & genereuse veufue Iudith l'attestoit, quand elle disoit en ses prieres: *Ouy grand Dieu, c'est tousiours que les supplications des humbles & des debonnaires vous ont pleu.* C'est la vertu, au moyen de laquelle Dieu met les hommes au plus haut, & esleue les dolents, leur donnant la santé. Quelle est l'oraison qui penetre les nuës? N'est-ce pas celle des humbles? Qui sera receu à la gloire que l'humble? Sur qui iette ses regards Dieu eternel, si ce n'est sur le pauuret, abbatu, contrit d'esprit, & craignant ses paroles? Dieu, ouy Dieu mesme, lequel quoy que tres-haut & releué, habitant l'eternité de sa hautesse & sublimité, daigne neantmoins habiter auec le dolent & l'humble d'esprit, pour donner vie à l'esprit des humbles, & faire viure le cœur des affligez.

Iudith 9.

Iob 5.

Esa. 66.

Esa. 57.

SEC

SECTION III.

Par plusieurs exemples & authoritez la vertu d'Humilité recommandee.

IESVS-CHRIST nostre Seigneur disoit iadis, & nous enseigne encor maintenant : *apprennez de moy, qui suis doux & humble de cœur:*(& c'est la doctrine sommaire qu'il a voulu que ses esleus sceussent) *& vous trouuerez repos à vos ames.* Voila le miel d'Humilité, auec la douceur de debonnaireté : car tout ainsi que le miel s'accorde auec toute sorte de medicaments, pareillement par la douceur de l'Humilité toute espece de vertu est tres-bien apprestée. Le peché prend sa source de la superbe ; les vertus deriuent immediatement de l'Humilité : *par l'Humilité nous sçauons*, dit Cassiodore, *les membres de IESVS-CHRIST auoir vaincu la superbe de Sathan* : par icelle on profite au dessus des conquestes des Royaumes : par icelle la tyrannie d'orgueil est surmontée : par icelle les Martyrs emportent les couronnes eternelles ; si que nul ne peut estre dit parfaict, qui est destitué de ceste vertu. *Il n'y a point de doute, que la grandeur ne soit agreable & delectable à tous*, dit sainct Augustin : *mais l'Humilité est le degré pour monter à icelle : que si tu portes ton pied plus auant, tu veus tomber, non monter : commance par le degré, & tu es monté.*

Mat. 11.

Le peché prend sa source de la superbe, & les vertus de l'Humilité.

Cassiodore, au Commët. sur les paroles du Psal. Ie suis humilié iusques là.

Disons dauantage, & disons la verité, sçauoir, que si on cherche la vraye generosité, elle se

trouuera en l'Humilité : car la grandeur de courage consiste au mespris des choses viles & abiectes ; & au desir des choses releuées l'Humilité: l'humble donc est d'vn courage noble & valeureux, qui mesprise la gloire humaine, comme trop vaine & indigne ; & ne se contente que de celle dont Dieu le fait iouïr en ce monde, & le rendra participant eternellement en l'autre.

L'hũble est d'vn courage valeureux.

Quoy veu, qui est celuy qui n'apperçoit qu'on doit plustost faire chois de viure abiet, & comme crucifié au monde dans la maison du Seigneur, que d'habiter aux tabernacles & magnifiques palais des pecheurs? Ouy veu & consideré que c'est aux humbles que Dieu donne sa grace ; que nostre Seigneur proteste, que c'est aux pauures qu'il est enuoyé euangeliser ; que Dieu eslargit sa sapience aux petits, & qui au reste perd & destruit la Sapience des sages, & la prudence des prudents de la terre : Finalement de ce que dessus appert, combien la pompe du monde est contraire à l'homme Chrestien, & la saincte humilité propre & salutaire.

Humilité de Iesus-Christ nostre Seigneur.

Que s'il est de besoin d'instruire ce discours par exemples, ie veus croire que nostre Seigneur IESVS-CHRIST deuroit suffire seul pour ce regard, attendu que l'Incarnation d'iceluy a esté vn certain aneantissement : sa Naissance, sa Vie & sa Mort rien qu'abiection, Humilité & Pauureté. Mais d'abondant ne voit-on pas, que sa sacrée Mere, ores qu'elle fust la plus noble de toutes les pures creatures, s'est tousiours neantmoins monstrée pauure & humble ? Qui n'admirera l'humble souffrance & patience des Apo-

Humilité de nostre Dame & glorieuse Vierge.

stres,

Humilité des Apostres.

ſtres, leſquels quoy qu'eſtablis de la part de Dieu Princes glorieux de la terre, Iuges Souuerains de l'vniuers, en ſorte que leurs arreſts donnez icy bas, eſtoient ratifiez au Ciel, tenant l'empire ſur la mort & ſur la vie, poſſedant l'honneur d'eſtre ſingulierement appellez amis du Fils de Dieu, fortifiez de la vertu d'en-haut au deſſus de tous les hommes, qui furent, ſont & qui ſeront iamais, iuſques à eſtre tenus & reputez Dieux au monde : toutesfois les voila affligez de tant de miſeres, ſouffreteux de tant de pauuretez, expoſez à tant de perils, trauaillez de tant de labeurs, haraſſez par tant d'angoiſſes ; qu'il ſemble qu'ils ne peuuent & ne doiuent pretendre honneur quelconque, ou releuer aucune gloire, que de leur foibleſſe, profonde humilité & mort ignominieuſe.

Humilité des Martyrs & Conf. & SS. Vierges.

Qui pourra dignement declarer la profonde Humilité, l'extreme abiection, qui a paru auec tant de relief, & auec tant de meſpris des honneurs du monde, en l'infinie troupe qu'aucuns des humains ne pourra iamais nombrer, des Martyrs, des Confeſſeurs & Religieuſes Vierges? Certes il ſemble qu'il nous conuient pluſtoſt eſmerueiller & taire en ceſt endroit, que d'en parler dauantage.

SEC

SECTION IV.

Les Religieux & Religieuses exhortez à l'Humilité par les exemples de leurs deuanciers.

TOutesfois nous ne pouuons nous contenir, que nous n'admirions & produisions la signalée Humilité, particulierement de quelques illustres Moynes, & sainctes Nonnains ; notamment de ces tant illustres Empereurs, Roys & Princes ; Emperieres, Reynes & Princesses, qui mettant bas leurs sceptres & posant leurs couronnes, ont professé au delà de toute admiration la simplicité, & humilité Monastique ; laquelle Humilité plaise à Dieu que tout autant qu'il y a de personnes religieuses, portées de fast, vanité & ambition seculiere, puissent vn iour voir de leurs yeux, & ouïr de leurs oreilles, dont ils demeurent confus d'vne confusion saincte & glorieuse. Ouy ces grands Princes, & Princesses, qui ont porté l'habit, vescu & fini leurs iours dans l'obseruance des Regles de S. Benoist, si qu'instruits aux douze degrez Reguliers d'Humilité, ils sont montez à la gloire des douze Apostres, ayant en mespris par vn exemple à iamais memorable, les grandeurs & puissances de la terre; changeans leurs Empires en seruitude, leurs richesses en pauureté, leurs honneurs en abiection tres-humble.

Mais c'est entre les autres, ainsi qu'il me semble, que paroist merueilleusement valeureux ce puissant

Admirable Humilité de

Carlomã Prince de France Roy d'Austrasie. puissant Prince Carloman, Roy, l'honneur & l'ornement premier des Rois François de la deuxiéme race, iadis Moyne dans le celebre Monastere du mont-Cassin : car ce grand Prince deuenu studieux de la vie Monastique ; neantmoins ores que superbe, à cause de plusieurs victoires, il quitte son Royaume à son frere le Roy Pepin, *Prend l'habit de Moyne ayant quité son Royaume.* prend, & reçoit l'habit de Moyne de la main du Pape Zacharie : puis se retirant au mont de Soracte, il s'enferme dans vne cauerne ; mais voyant qu'il ne pouuoit iouïr du repos, silence & solitude qu'il pretendoit, & demeurer sequestré, *S'enferme en vne cauerne au mont Soracte.* comme il croyoit, des visites de plusieurs nobles personnages ; prennant vn seul de ses seruiteurs pour compagnon auec luy incogneu, en habit desguisé & changeant de nom, se desrobant à tous ses autres domestiques, il s'achemine en *Se derobe des siens, & s'en va incogneu. Au mont Cassin.* l'Abbaye du mont-Cassin, où il demande d'estre receu Religieux pour y faire penitence, déclarant qu'il auoit esté homme de guerre & homicide. Apres donc vne longue & vehemente instance, Carloman & son compagnon sont receus ; lesquels comme hommes illiterez sont enuoyez en campagne pour garder les troupeaux du Monastere par l'espace de trois ans ; auquel seruice ce *Commãdé de garder les troupeaux.* Carloman iadis grand Roy se comporta auec vne simplicité du tout nompareille : toutefois les trois ans estant passez, il est rappellé dans le Monastere, & commandé de s'employer aux seruices de la maison : en quoy il se porta auec pareille patience & humilité ; iusques à ce que son compagnon, qui estoit d'vn courage du tout genereux, ne pouuant voir les iniures & opprobres que Carloman

loman ſouffroit du cuiſinier du Monaſtere, il declare en fin quel grand renommé Prince eſtoit celuy qui auoit enduré tant de deplaiſirs, & ſeruy aux plus vils & ſordides offices de l'Abbaye, auec admiration de l'Abbé & de tous les Moynes.

Humilité de la S. Vierge Marguerite Princeſſe d'Hongrie.

Quelles & quantes ont eſté les actions d'Humilite Monaſtique en la ſaincte religieuſe Vierge & Princeſſe Marguerite, fille du Roy de Hongrie, il eſt autant difficile de le croire, que de l'eſcrire : car on lit qu'elle s'eſtimoit ſi auilie & abjecte, & abhorroit tellement la vanité du ſiecle, que d'eſtre appellée fille de Roy, elle croyoit luy eſtre faicte iniure. Ses veſtemens eſtoient de vil pris, elle ſeruoit aux moindres ſeruantes du Monaſtere, & de ſes propres mains faiſoit la beſogne la plus indigne de la maiſon.

Humilité de la S. Imperatrice Cunegonde.

Qui n'admirera l'humilité profonde de la ſaincte & tres-chaſte Vierge & Imperatrice Cunegonde? elle fut à la verité admirable, mariée, & au monde : mais poſſible plus admirable dans le Cloiſtre, où quittant ſes veſtemens Royaux, elle print l'habit Monaſtique d'vn fort rude drap, qu'elle auoit filé de ſes propres mains : voire (ce qui ſemble ſurpaſſer toute admiration) au Monaſtere qu'elle auoit fondé, elle ne paroiſſoit comme Dame & Maiſtreſſe, ains comme treshumble & infime ſeruante en toutes ſes paroles & actions.

Humilité de la deuote Dame Leta. S. Ierof. Ep. 24.

Admirable & inimitable pareillement eſt produite & celebrée ceſte noble Dame Romaine Leta, à toutes les deuotes Religieuſes par ſainct Ieroſme; lequel entre toutes les autres vertus d'icelle, n'oublie de repreſenter ſon inſigne hu-

milité, pour auoir changé ses pretieux habits en de tres-aspres cilices, & s'estre raualée à vne tant extreme vilité & abiection, qu'ayant commandé iadis à tant de seruiteurs, elle seruoit & vouloit seruir aux plus basses personnes du Monastere.

Humilité de la Reyne Radegonde.

Que dirons nous de la merueilleuse humilité de saincte Radegonde, iadis Reyne de France, & depuis de la licence de Clotaire II. son Roy & & mary, renduë saincte Nonnain? N'est-il pas vray qu'on lit, qu'elle se monstroit tant humble, voire seruile à l'endroit de l'Abbesse, & de toutes les Religieuses du Monastere, qu'elle ne souffrit iamais qu'aucune des Sœurs Nonnains parut en tous les moindres & plus vils offices de la maison, plus obeïssante & seruante qu'elle mesme?

Humilité de Eduinge Reyne de Polongne.

Finalement contentons nous de produire sur ce sujet la non moins admirable, que loüable Pauureté d'esprit & celebre Humilité de la renommée Eduinge, Reyne de Polongne; laquelle quoy qu'issuë d'vne race illustre, & sœur de tant de Reynes; neantmoins auec autant d'estonnement que de pieté tres-rare, elle se monstroit auoir vne si grande veneration enuers les Religieuses, & deuotes Vierges, qu'elle baisoit la terre où elles auoient marché, lauoit les pieds à genoux des pauures, ausquels elles donnoit à disner, leur seruant à table en toute reuerance, beuuant en mesme hanap qu'ils auoient beu.

Suffise doncques d'auoir cy-deuant apporté tant de beaux & illustres exemples d'humilité, ausquels on peut remarquer vne charitable verité, non aucune pressante necessité, que tant de

de grands & puiſſants perſonnages nous ont donné.

SECTION V.

Concluſion du preſent Traicté.

PArtant ce que deſſus examiné par les perſonnes veritablement Chreſtiennes & Regulieres, Dieu vueille par ſa ſaincte miſericorde leur donner la volonté, leur deſpartir ſa grace & faire la faueur, qu'ils ſe puiſſent porter à l'obtention, practique, & exercice d'vne ſi excellante & neceſſaire vertu, enuers Dieu, à l'endroit d'eux-meſme, & enuers leurs prochains. Ouy humbles enuers Dieu, luy ſeruant auec toute reuerence, comme ſeruiteurs à leur Maiſtre, comme l'ouurage à ſon facteur & operateur, endurant patiemment ſes fleaux & corrections, donnant gloire à ſes iugements, attribuant ſes bien-faits, non à nos merites; mais à ſa bonté, par laquelle il nous a eſleus, appellez, iuſtifiez, & glorifiez, luy rendent touſiours graces immortelles.

Humilité enuers Dieu.
Rom.8.

S'eſtant humiliez à Dieu, s'humilient en eux-meſmes, conſiderant leur vilité, leurs defectuoſitez naturelles, accidentaires, viticuſes & coulpables; s'aneantiſſent en leurs cogitations, paroles, œuures, & mœurs.

Humilité ennous meſmes.

S'humilient à l'endroit du prochain, eſtimant meilleurs & plus dignes leurs égaux: s'ils ſont inferieurs, leur deferant obeïſſance, hon-

Humilité enuers le prochain.
Ge.8.

neur & respect : s'ils sont Superieurs, ne s'estimant dauantage que l'vn de leurs subiects, seruant comme vn seruiteur au milieu d'iceux, sçachant qu'ils sont plus obligez à reddition de compte deuant Dieu & les hommes.

INDICE

INDICE GENERAL
DES CHOSES ET MATIERES CONTENUES AUX QUATRE LIURES DES INSTITUTIONS REGULIERES DE LA VIE MONASTIQUE.

A

Alexan

Blesilla

le

La

le

la

D

 faueur

Dieu

E

l'Egli

F

H

l'Hu

I

toute

les

M

le

N

O

l'Obeis

l'Obeïssan

Orgueil

la

Placide

saincte

R

les

S

la

la

la

des

les

FIN.

APPRO

APPROBATIONS.

NOus soussignez Docteurs en Theologie, faisons foy d'auoir leu ce present Liure *des Institutions Regulieres, &c. Vie & Vœux Monastiques*, composé par M. ROCHE, & y auoir troué toutes choses conformes à la saincte doctrine de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, & aux enseignemens des saincts Peres. A Lyon ce dixiesme Iuillet, mil six cens vingt & cinq.

DEVILLE.

Fr. ROBERT BERTHELOT,
E. de Damas.

Consentement de Monsieur le Procureur du Roy.

IE consens pour le ROY que le Liure intitulé du nom *Des Institutions Regulieres, Vie & Vœux Monastiques, &c.* soit imprimé par Pierre Rigaud, marchand Libraire & Imprimeur de Lyon, auec deffences à tous autres. Ce quatriesme Iuillet, mil six cens vingt-cinq.

PVGED Pr. du Roy.

Permission

Permiſſion de Monſieur le Lieutenant General.

IL eſt permis à Pierre Rigaud, Marchand Libraire & Imprimeur en ceſte ville, d'imprimer ou faire imprimer le Liure intitulé du nom *Des Inſtitutions Regulieres, Vie & Vœux Monaſtiques*, & ce auec deffences en tel cas requiſes. Faict à Lyon ce huictieſme Aouſt, mil ſix cens vingt-cinq.

DE CHAPONAY.